ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTERAIRES.

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, A VALENCIENNES.

ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

du Nord de la France

et du Midi de la Belgique,

Par MM. Aimé Leroy, Bibliothécaire, et Arthur Dinaux,
de la Société Royale des Antiquaires de France.

NOUVELLE SERIE.

TOME 3e.

A VALENCIENNES,

AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DE LA NOUVELLE HOLLANDE, 7 bis

1841.

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s19id13277410

Trouvères Artésiens.

INTRODUCTION.

« Chançon, va-t-en tout sans loisir
» Au *Pui d'Arras* te faire ouïr,
» A ceux qui savent chant fournir ;
» Là sont li bons entendeour,
» Qui jugeront bien la meillour
» De nos chançons, et sans mentir.
» ANDRÉ DOUCHE, d'*Arras*. »

CE que nous avons dit sur la formation de la langue romane du Nord, de la langue illustrée par les *Trouvères*, en tête de nos deux précédens ouvrages qui traitent de la vie et des œuvres des premiers poètes des provinces du Cambrésis, de la Flandre et du Tournésis, s'applique parfaitement à l'Artois, qui se trouve comme enchassée entre ces mêmes contrées, et la partie de la Manche, que l'on nomme le Pas-de-Calais. On y retrouve le même langage, les mêmes mœurs, les mêmes usages ; partant, la même poésie nationale, les mêmes inpirations chez les Trouvères, les Ménestrels et les Jongleurs, qui furent les poètes de la noblesse et du peuple, et dont les productions, ou sérieuses, ou légères, n'étaient toujours que l'expression fidèle de la société d'alors, que le reflet d'une époque trop peu connue et qui mérite d'être fouillée à fond.

Dans la crainte de nous répéter, nous ne reviendrons donc plus sur l'origine de cet idiôme roman qui servit de passage de la langue latine à la langue française, ni sur les divers genres de poésie en usage à cette période de transition, mais nous tenterons de faire précéder nos modestes notices sur les *Trouvères Artésiens* de quelques aperçus nouveaux et de considérations particulières sur l'ancienneté et l'usage généralement répandu de la versification en Artois.

La ville d'Arras est d'origine gauloise : sous la domination du Peuple-roi qui conquit toutes les Gaules, elle était déjà la capitale d'une province populeuse et riche ; même pendant les secousses destructives des irruptions des Barbares, marchant comme un orage qui soufflait devant lui toutes les lumières, elle retint quelque chose de la civilisation romaine et de cette instruction qui n'abandonne jamais tout-à-fait les grands foyers de population, au milieu même des plus grandes tourmentes. C'est à cette circonstance que cette ville dût de recevoir de bonne heure la révélation de la foi évangélique que Saint-Vaast vint y prêcher, et l'établissement précoce d'un siége épiscopal.

Arras fut en outre citée de toute antiquité pour l'industrie de ses habitans, qui excellaient dans la fabrication de tissus si parfaits, qu'ils leur valurent le surnom mythologique d'*Aranearii*, comme dignes de descendre d'*Arachné*, cette audacieuse ouvrière, métamorphosée en araignée pour avoir osé lutter de talent avec la divine Minerve. Les anciens Atrébates fournissaient l'Empire romain de somptueuses étoffes, de chapeaux et de bonnets de feutre, au dire de Trebellius Pollion. (1) Saint Jérôme lui-même cite avec des éloges pompeux les magnifiques tissus sortis des fabriques d'Arras ; ils étaient si précieux qu'on en regardait l'usage comme un luxe effréné. Le Saint prit occasion d'en faire

---

(1) « *Non sine Atrebatis sagis Respublica tuta erat.* » (Voyez *Trebell. Pollio, in Gallienis.*) — Vopiscus devient aussi une autorité en cette matière, il dit : « *Donati sunt ab Atrebatis birri petiti.* »

un reproche à Jovinien : « *Vous ne portez*, disait-il à cet hérésiarque, *que des habits de soie et de lin ; il faut, pour vous vêtir, des étoffes des Atrébates.* » (1)

Un trait de Gallien nous apprend encore combien les manufactures d'Arras étaient renommées sous la période romaine : Cet Empereur, pour dissimuler la peine que lui causait la défection des Gaulois qui venaient d'élever Posthume à l'Empire, disait en plaisantant : « *Croit-on que la République soit en péril, parce qu'on nous prive des habits que nous envoyaient les Atrébates ?* » (2)

Les Artésiens produisaient aussi des tapis moëlleux et remarquablement beaux qui prirent le nom de la ville d'où ils sortaient et qu'on connaissait dans toute l'Italie sous la qualification d'*Arrazzi* et dans la Grande-Bretagne sous celle même d'*Arras* (3). Ces magnifiques tentures, célébrées par les *Nibelungen* des vieux Germains, enrichissaient aussi, selon le *Singer*, le palais d'Attila, ce *fléau de Dieu*, dont la barbarie ne dédaigna pourtant pas les douceurs du luxe. Peut-être ces riches tissus servirent-ils à calmer la fureur du vainqueur comme dans le jour où l'industrie Artésienne sauva la liberté et peut-être la

---

(1) « *Nunc, sericis vestibus, et* ATREBATUM *telis, ac Laodicæ indumentis ornatus incedis.* »

(2) *Sextus Aurelius Victor.*

(3) EXEMPLES : « Thence to the hall, which was on every side
» With rich array and costly *Arras* dight. »
(Fairy Queen).

» .... He's going to his mother's closet ;
» Behind the *Arras* i'll convey myself,
(Shakespeare).

» To hear the process.... »
» As he shall pass the galleries, i'll place
» A guard behind the *Arras*. »
(Denham's Sophy).

» Lifeless, but lifelike, and awfull to sight,
» Like the figures in *Arras* that gloomely glare,
» Stirred by the breadth of the midnight air. »

vie d'un des suzerains de la province : Le fils aîné de Louis de Mâle, comte de Flandre et d'Artois, ayant été pris en Palestine par les Sarrasins, on envoya à Bajazet une magnifique tenture de haute-lisse, fabriquée à Arras, et ce noble présent fut estimé si haut par le chef des infidèles, tout habitué qu'il était aux belles étoffes de l'Orient, qu'il rendit le prince à la liberté sans autre rançon. (1)

Toute la chrétienté payait tribut à l'industrie Artésienne : les tapisseries éclatantes suspendues aux fenêtres des rues de Londres, en 1357, le jour qu'Edouard III y fit son entrée triomphante après la bataille de Poitiers, sortaient des ateliers d'Arras, et le chroniqueur Meyer ne manque pas de faire une mention expresse, sous l'année 1396, des tapis fabriqués dans la capitale florissante de l'Artois et représentant, d'une façon merveilleuse, les aventures classiques d'*Alexandre-le-Grand* (2). Précisément en la même année 1396, le duc d'Orléans faisait payer la somme de 1800 livres à Jaquet Dourdin, marchand et bourgeois de Paris, pour *trois tappis de haute-lisse de fins fils d'*Arras, *ouvrez à or de Chippre, dont les deux sont de l'istoire du Credo à douze prophètes et douze apostres, et l'autre du Couronnement Nostre-Dame* (3).

L'Artois a donc la gloire d'avoir devancé dans cette riche et noble industrie toutes les provinces de France, et d'avoir servi de berceau et d'exemple à la belle et royale fabrique des *Gobe-*

---

(1) *Ferreolus Locrius.* — Anno 1396.

(2) *Annales Flandr. Meyeri.* — Anno 1396.

(3) *Archives de Joursanvault,* tome I, p. 156, N° 903. — Dans l'*Inventoire général du roi Charles-Quint* (mss. de la bibl. du Roi, n° 8356) on signale : « Un grant drap de l'*euvre d'Arras*, ystoriée « des faiz et batailles de Judas Macabéus et d'Anthiogus, et contient « de l'un des pignons de la gallerie de *Beaulté* jusques après le pignon « de l'autre bout d'icelle et est du haut de la dicte gallerie. »

Outre ces *tappiz à ymaiges*, Charles V avait encor des *tapisseries d'armoirie* en grand nombre, *armoyées*, la plupart *de France et de Behaigne*, et faites, quelques-unes au moins, *du fille d'Arras.*

lins (1). Un vieux poète, *Martin Franc*, fait ainsi, dans le *Champion des Dames*, l'éloge de l'adresse et de la science des Artésiens :

Se tu parles d'art de peintrie,
D'historiens, d'enlumineurs,
D'entailleurs par grant maistrie,
En fust-il oncques de meilleurs ?
Va véoir *Arras* ou ailleurs
L'ouvrage de tapisserie,
Puis laisse parler les railleurs
De l'ancienne pléterie. (tenture en peaux, pelleterie.)

L'industrie d'Arras, d'origine antique, n'avait donc fait que se perpétuer et s'étendre au moyen-âge ; elle s'exerçait alors sur toute l'Europe et avait ramené dans le sein de l'Artois l'opulence et le luxe. Là où il y a richesse, il y a gaîté ; les chants sont la manifestation de la joie, cortége naturel de l'aisance ; ne nous étonnons donc pas de l'immense quantité de chanteurs que le XIIIe siècle vit naître dans Arras. Là, tout souriait aux Trouvères, tout les invitait à exercer leur Muse : Un reste de civilisation romaine, un siége épiscopal qui, à cette époque, équivalait à un siége universitaire, un grand foyer d'industrie qui alimentait la fortune générale, et un assez vif amour pour le plaisir, les représentations et les jeux publics ; tels étaient les germes qui faisaient naître des poètes en Artois. Leur nombre est prodigieux, et, quoiqu'ils ne soient pas tous de premier, ni même de second ordre, encore viennent-ils, leurs productions à la main, protester énergiquement contre les écrivains légers qui ont attaqué inconsidérément la gloire littéraire de la ville d'Arras, du reste assez bien vengée par le savant et judicieux abbé Lebeuf.

Peu de provinces sont aussi riches que l'Artois en curieux

---

(1) Il existe au dehors d'Arras une source, qui, dans des tems très-reculés, servit à la teinture des laines pour l'établissement des *Gobelins* qui commença dans la capitale de l'Artois sa brillante réputation. On appelle encore aujourd'hui cette petite fontaine : *La source des Gobelins.*

souvenirs ; son histoire littéraire primitive, peu traitée jusqu'à présent, offre une foule de noms et de traditions dignes de l'attention d'une génération sérieuse qui cherche à remonter aux bonnes sources et qui veut arriver au fond des choses. Nous aurons à montrer l'origine de quelques épopées et complaintes devenues populaires ; nous parlerons des plus anciens jeux dramatiques que l'on connaisse en langue vulgaire ; mais c'est surtout dans les chants gais et amoureux, si heureusement traités par les Artésiens, que nous devrons étendre nos citations. On répète souvent aujourd'hui, surtout en France, que *tout finit par des chansons*, mais il n'est pas moins vrai de dire, en fouillant dans les langes de notre littérature, que tout pourrait bien aussi avoir commencé par là.

Les Trouvères ou chanteurs Artésiens sont les premiers, selon nous, dans le genre léger ; ils doivent leur supériorité sans doute à leur heureuse situation. Placés entre le Picard et le Flamand, ils ont pris la chaleur de tête du premier et la saine raison du second ; cet heureux mélange a produit des œuvres où l'esprit et le sel français s'allient souvent à la solidité germanique. Ils ont su tirer un excellent parti d'un idiôme encore dans l'enfance et qui cherchait à se fixer ; c'est ce qui a fait dire à l'un de nos plus ingénieux écrivains, fin connaisseur en linguistique (1) : « Le poète du moyen-âge s'est donc justement appelé *Trouveur*, car il découvrait en effet des mystères d'imagination qui étaient restés voilés pour les âges précédens, et dont la conquête lui appartenait comme le nouveau-monde à Chistophe Colomb. Et qu'on ne dise pas qu'il en perdit le fruit pour l'avoir tenté avec des instrumens insuffisans, car ce serait une grande erreur. Il est de la nature des langues de n'être jamais plus belles et plus poétiquement inspirées qu'aux jours qui suivent immédiatement leur origine, et celle-ci fut bien loin de déroger à cette règle universelle par une monstrueuse exception. Je suis encore en doute de savoir si les hommes en ont parlé une seule qui fut plus souple et plus franche, plus énergique et plus grâcieuse, et si la lyre antique a jamais accompagné des chants plus doux,

(1) *Charles Nodier*, feuilleton du *Temps*, 10 décembre 1833.

tranchons le mot, que ceux d'*Audefroy-le-Bâtard,* d'Arras, et de *Quènes de Béthune.* »

M. le comte de Vaudreuil, dans son *Tableau des mœurs française au temps de la chevalerie* (1), juge aussi les poésies des Trouvères bien supérieures à celles des Troubadours, et il en prend l'occasion d'établir que les têtes sont mieux organisées pour la poésie dans le Nord de la France que dans le Midi, et que ce sont nos provinces septentrionales qui ont fourni le plus de poètes et surtout de grands poètes. Cette observation toute désintéressée de M. de Vaudreuil, sur les hommes devoués au culte des muses, a été généralisée par le savant statisticien M. le baron Charles Dupin. Cet académicien a démontré, d'une manière mathématique et par des calculs d'une exactitude rigoureuse, que ce sont les départemens du Nord qui ont fourni le plus d'hommes célèbres dans le royaume.

Nous sommes heureux et fiers de nous rencontrer avec de tels hommes dans cette opinion favorable, prouvée en général par les chiffres du rigoureux calculateur, et émise en particulier, pour les chanteurs Artésiens, par les paroles que nous avons citées de l'ingénieux bibliothécaire de l'Arsenal, qui a pu former ses convictions au milieu des richesses littéraires dont le dépôt lui est confié. En effet, selon nous (si notresentiment peut être de quelque poids auprès d'autorités si respectables), il faut placer au premier rang des chansonniers du moyen-âge non-seulement les *Audefroy-le-Bâtard* et les *Quènes de Béthune,* mais aussi les *Adam de la Halle*, *Jehan Bodel* et *Baude Fastoul* d'Arras ; les *Guillaume de Béthune*, les *Jacques de Hesdin*, *Adam de Givenchy* et *Baude de la Quarrière ;* ils méritent d'être mis en tête de la glorieuse phalange qui illustra l'Artois poétique du XIIIe siècle dans le genre délicat de la chanson et du fabliau. Leurs chants sont en tout dignes d'être remis en lumière et d'occuper les loisirs de la génération nouvelle. Nous appuieront encore cette proposition de toute la puissance de la parole de l'écrivain de bon goût cité plus haut, du spirituel Charles Nodier,

(1) Paris, 1826, 4 vol. in-8°.

qui disait, il y a quelques années, dans un de ses spirituels feuilletons : « Eh bien ! il faut le dire, parce que personne ne le dirait, (qui se soucie aujourd'hui d'Audefroy-le-Bâtard et de Quènes de Béthune ?) ces Trouvères, que nous ne connaissions pas, ou que nous ne connaissions guères, et qui se perdent à nos yeux dans les ténèbres du XIIe et du XIIIe siècles, n'ont pas été surpassés jusqu'à nous en grâce, en délicatesse, en mâle et suave harmonie. Ce sont des poètes, de vrais et charmans poètes, empreints de tout ce qu'il y a de plus spécial dans le caractère et le génie de la nation, et quiconque ne les aurait pas goûtés est à jamais indigne d'adresser son culte aux muses Françoises. »

Au second rang de la nombreuse phalange des chanteurs Artésiens, s'avancent, en se pressant l'un contre l'autre dans le même siècle, Messire *Andrieu Contredis*, *Colars le Bouthillier*, *Carasauz*, *Courtois*, *Engrebans*, *Kaukesel*, *Hue*, *Jehan Bretel*, *Li Cuvelier*, *Li Teinturier*, *Mados*, *Moniot*, *Robert*, *Sauvage* et *Vilains*, d'Arras ; et qu'on ne croie pas que la capitale de la province ait seule à se glorifier de ces prémices littéraires ; toutes les autres localités un peu importantes peuvent aussi fournir, à la biographie des Trouvères, quelques noms plus ou moins illustres. Pour ne citer que les sommités ; St.-Omer revendique *Hue de Tabarié ;* après le vieux *Quènes* et *Guillaume*, son frère, Béthune offre le nom du chansonnier *Sauvage ;* Hesdin a produit *Jacques*, *Jehan Acars* et *Simon ;* Bapaume, le fécond *Guillaume*, chantre de *Guillaume au court-nez ;* Montreuil, l'ingénieux *Gerbert*, père du gracieux *Roman de la Violette ;* Boulogne est fière de *Girard*, Ardres de *Gaultier Silens*, Renti de Messire *Jehan*, et enfin Harnes a droit de se glorifier de son comte *Mikiel*, dont les travaux guerriers n'arrêtèrent pas les soins qu'il donna à la traduction rimée de la fameuse Chronique de Turpin.

La liste des Trouvères anonymes de l'Artois est immense. Une foule de pièces manuscrites, non signées, se rapportent évidemment à ce pays par le langage et par les détails ; et cependant nous ne pouvons les classer sous les noms des poètes auxquels nous allons consacrer quelques articles trop imparfaits. Toutefois

nous nous laisserons aller à quelques citations pour prouver ce que nous avons avancé, savoir : que la ville d'Arras, cité déjà vieille quand tant d'autres naissaient à peine, conserva toujours une grande importance ; et que, centre prématuré de lumières, de richesse et de civilisation, elle fut, dès le moyen-âge, un foyer littéraire, brillant d'éclat et de chaleur, au milieu des brumes glaciales qui l'environnaient.

Dans les *Resveries*, Dit fort curieux, rempli de sentences et de proverbes du temps, publié par M. *Achille Jubinal*, on lit :

« L'en (l'on) doit fames honorer
» Seur toute rien (par dessus tout).
» Por Dieu, Perrin, tiens te bien
» Ou tu charras ! (tu tomberas)
» C'est à mesdi (midi, *media die*) à *Arras*
» Ce oï dire. »

Et plus bas dans la même pièce :

« Par foi je ne sais por qoi
» Je m'en reving.
» Es-tu de cels (ceux) de *Hesding*
» De la foi mâle ?
» Il a X sols en ma male
» D'*Artisiens*. »

Les noms de lieux, les tournures de phrase, l'orthogaphe même des mots qui donne la prononciation du vieux langage du pays restée dans le patois d'aujourd'hui, annoncent assez que cette pièce est composée par un Artésien, dont le nom est resté caché, peut-être à cause de la dureté du dicton inséré dans les derniers vers, dicton fort peu honorable pour les habitans du Vieil-Hesdin, qui semblaient, suivant le Trouvère, avoir hérité de la *mâle* (mauvaise) foi des Carthaginois.

Dans le dit des *taboureurs* (tambours), attribué à Rutebeuf, par de Roquefort, et à un autre Trouvère, par M. A. Jubinal, qui ne donne ni son nom ni son pays, mais que nous croyons être un Artésien, on trouve les vers suivans :

La douce Mère Dieu ama son de viele,
A *Arras* la cité fist cortoisie bele :
Aus Jougleors (Jongleurs) dona sainte digne chandele
Que n'oseroit porter le priqur de la cele (couvent).

Ces vers font allusion à la *Sainte-Chandelle*, appelée jadis le *joyau d'Arras*, et donnée, suivant une pieuse tradition, par la Vierge à deux ménestrels pour guérir les Artésiens affligés de la peste, en l'an 1105, sous l'épiscopat de Lambert. Ces deux jongleurs nommés l'un *Itier*, né dans le Brabant, et l'autre *Pierre Norman*, de Saint-Pol, d'ennemis mortels qu'ils étaient, devinrent amis à la suite de l'apparition céleste qui leur délivra le cierge divin. (1)

Quant aux chansons Artésiennes anonymes qui parlent d'amour, elles sont trop nombreuses pour être mentionnées séparément ; mais nous pouvons avancer, sans crainte d'être démenti, qu'elles se font remarquer par la naïveté et la gentillesse du style, comme par la finesse et la délicatesse de la pensée. Assez d'exemples à l'appui de ce que nous disons viendront se ranger sous notre plume dans les vers que nous aurons à produire dans les notices qui vont suivre, et l'on en pourra conclure que si le pays des Trouvères fut à la fois le berceau de la langue et de la monarchie françaises, il peut également revendiquer l'honneur d'avoir fourni les plus anciens modèles de cette galanterie chevaleresque et courtoise que l'on est généralement convenu d'appliquer plus particulièrement à la France qu'à tous

---

(1) La *Sainte-Chandelle d'Arras* a une origine qui la lie tout-à-fait à l'*Art de Ménestrandie*. Aussi existait-il en la paroisse de Notre-Dame de la Chaussée à Valenciennes, une chapelle dédiée à *Notre-Dame-du-Puy*, protectrice des *Puys*, ou concours de poésie, si en vogue à Valenciennes dès le XIIIe siècle, dans laquelle chapelle se gardait une chandelle de cire formée des gouttes qui découlent du cierge miraculeux d'Arras, lequel ne se consume jamais comme l'on sait. La chandelle de *Notre-Dame-du-Puy* était tous les ans portée en procession le dernier dimanche d'août, par le plus jeune Ménestrel qui se trouvait à Valenciennes ; il était suivi de tous les autres ménétriers de la ville, jouant de diverses sortes d'instrumens, et cela en mémoire des deux jongleurs *Itier* et *Pierre Norman*, à qui la Vierge délivra la chandelle miraculeuse. La chapelle de Notre-Dame-du-Puy a été pillée par les *brise-images*, le 24 août 1566, qui, dans leur fureur, brûlèrent toutes les reliques de la paroisse Notre-Dame de la Chaussée, à Valenciennes.

les autres royaumes. Nos modernes poètes ont-ils donc souvent trouvé de plus ingénieux envois à la dame de leurs pensées que celui-ci qui termine une chanson romane du pays ?

Chansonnette tu t'en iras
A ma mie, et si di li
Que quant la mer sèche sera
Et l'en ira à pié parmi,
(Ce ne fu onques ne n'ert jà !)
Lors partira m'amor de li. (1)

Si nous passons maintenant aux pièces originales et de l'époque qui constatent la haute renommée du *Puy Verd,* ou *Puy d'Amour* d'Arras, le plus fameux de tous les concours poétiques des provinces du Nord, les citations ne nous manqueront pas ; au contraire, nous ne serons qu'embarrassé du choix qu'il en faudra faire, et nos lecteurs penseront avec nous, que les pièces justificatives sont surabondantes et prouvent assez toute la célébrité du *Puy* académique d'Arras durant les XIIe. et XIIIe. siècles.

Vilains d'Arras, joyeux Trouvère Artésien, nous a laissé des pièces de vers couronnées ou adressées aux différens *Puys d'Amour* de son pays natal. Dans l'une d'elles il va même jusqu'à se féliciter de les voir briller d'un nouveau lustre et il explique le motif de leur fondation qui fut toujours en faveur de l'amour, de la joie et de la jeunesse. C'est ainsi qu'il s'exprime dans son vieux langage :

« Beau m'est del *Puy* que je vois restoré,
» Pour sostenir amour, joie et jovent
» Fu establis, et de joliété
» En ce le voil essauchier (relever) bonement. » (2)

---

(1) Bibliothèque du Roi, Ms. fonds de Cangé, N° 67, f°. 302.

(2) Bibliothèque du Roi. Ms. 184, suppl. fr. folio 59, verso. — On y trouve plusieurs pièces couronnées ou adressées au *Puy d'Arras.*

Le même Trouvère termine encore ainsi une autre pièce adressée aux nobles juges d'un *Puy d'Amour* qu'il cherche évidemment à circonvenir en sa faveur :

« Princes du *Pui*, jolie et renvoisie (gai)
» Convient estre celi qui le servise,
» Emprent d'amors, et cortois adevise. »

Ces derniers vers semblent indiquer les qualités requises à quiconque se destinait à disputer les *chapels d'argent* ou les *couronnes de roses* dans les concours galans des *Puys verts* de l'Artois.

Un autre noble Trouvère, Messire *Andrieu Douche*, rend, de la manière suivante, la plus complète justice aux lumières, au savoir, et à la bonne appréciation des juges du *Pui d'Arras ;* il déclare que dans cette cité se trouvaient ceux qui savaient fournir les meilleurs chants, et que pour cette raison même ils sauraient le mieux juger leurs frères en Appollon :

« Chançon, va-t-en tout sans loissir
» Au *Pui d'Arras* te fai oïr
» A ceux qui sevent chans fournir.
» Là sont li bon entendeour
» Qui jugeront bien la meillour
» De nos chançons, et sans mentir
» Nirer pas bien et a atir
» Des cités porte l'oriflour. (L'oriflamme) » (1)

Son ami et contemporain Messire *Andrieu Contredis*, aussi Artésien, émet une semblable opinion à la fin d'une de ses plus jolies chansons accompagnée de musique :

« Chançon vat-en sans nulle arestoison
» Droit à *Arras* au *Pui* sans demourée ;
» Là, fait chanter et le dit et le son,
» Là, serés vous oïe et escoutée. »

---

(1) Ms. de la Bibliothèque du Roi, fonds de Cangé, N° 67.

Deux chanteurs anonymes de la même époque expriment la même confiance pour le *Puy d'Arras ;* le premier, dans une chanson qui commence par :

« De bone amour si com vous ai servie
» En desirre de ma dame honourer
» A ma chançon me voeilliés faire aïe (aide)
» Autre conseil je ne voeil au trouver.... »

Et qui finit ainsi :

« Chançon, luesques au *Pui d'Arras* oïe
» Si t'en va droit ma dame saluer. »

Le second Trouvère termine ainsi sa pièce :

« Au *Pui d'Arras* voeil (je veux) mon chant envoier
» Où je l'irai méismes (moi-même) présenter
» Pour ceulx du *Pui* et amours saluer. » (1)

D'un autre côté, *Jean de Renti*, autre Artésien, se plaint, comme on l'a fait de tout temps, de ce que les prix n'étaient pas décernés avec justice, et il menace le public des *Puys d'Amour* de ne plus chanter pour lui :

« Jamais au Pui ne diroie chançon. »

Ce n'est là, il faut bien le croire, que l'expression de découragement d'un poète qui n'a pas été heureux et que sa muse a trahi le jour du combat.

Le Trouvère *Alard de Caux*, qui avait fait un long et agréable séjour à Arras, dans une pièce galante où il s'adresse à ses vers, les engage ainsi à ne pas s'arrêter dans leur course et à tirer droit vers l'Artois, pays fortuné où le goût et les lumières

---

(1) Ms. de la Bibliothèque du Roi, N°. 7613, folio 145, et folio 149.

répandaient déjà une vive clarté ; laissons le parler lui-même en son langage naïf :

« Hé ! Serventois, arrière t'en revas
» Droit en Artois, ne te vas atargant, (retardant.)
» Et ma dame si (ainsi) me salueras. »

Au troisième couplet de la même pièce il ajoute :

« A Diex comment (je recommande)
» Les bones gens d'*Arras*,
» Quant d'els (d'eux) me part
» Moult est mon cuer dolent,
» Car il m'ont fait compaignie et soulas :
» Si le puis bien par tot dire et retrere
» Que autres gens ne sevent amors fere.
» A dieu m'en lo (je m'en loue) et au siècle m'envant,
» De lor onneur et de lor biau semblant
» Et Dex mi lest encore repérier (retourner). » (1)

Rien n'est plus flatteur que cet éloge pour les habitans d'Arras et surtout pour les habitantes, dont le poète Alard avait bien pu juger tous les mérites, puisque la dame de ses pensées était de cette ville. Au reste, cette opinion était assez générale, puisque l'auteur de l'*An des sept Dames*, s'exprime à peu près de la même façon :

« Je m'en iray vers le Midi
» Droit en Artois sans point attendre ;
» Mon cuer y va souventeffois. » (2).

Et *Pierre de Douai*, Trouvère dont la maîtresse était d'Arras, termine l'un de ses vieux chants par cette strophe :

---

(1) Voyez le Ms. de la Bibliothèque Royale, fonds de Cangé, N° 65, folio 169.

(2) Ces vers sembleraient indiquer que l'*An des sept Dames* a été composé par un habitant de la Flandre, province par rapport à laquelle celle d'Artois se trouve située au midi.

Chançon, tu iras
A plus vaillant (celle qui vaut le mieux)
Qui soit en *Arras*,
N'etres à Gant,
Et si li di sans targier (tarder)
Con doit l'omme tenir chier,
Con trueve ami fin et veray,
Ce dit *Perros de Doai*. (1)

Enfin, le dernier sixain d'une ballade de Charles d'Orléans, est ainsi conçu, roujours en faveur d'une ville Artésienne :

« Va ma ballade prestement
» A Saint-Omer, monstrant comment
» Tu vas pour moy ramentevoir
» Au duc à qui suis loyaument,
» Et tout à son commandement,
» S'il en estoit à mon vouloir. » (2)

Il existe un recueil de motets Artésiens avec musique, dans le manuscrit N° 184 (pages 179-197) du supplément français de la Bibliothèque du Roi : les renseignemens curieux, les termes locaux, et les noms du pays y foisonnent. Les principaux Trouvères de l'époque y sont cités avec des appréciations plus ou moins véridiques ou passionnées. Dans l'impossibilité où nous sommes de donner en entier cette pièce piquante qui a obtenu les honneurs de la citation dans la *Notice sur Jehan Bodel*, d'Arras, lue par l'érudit M. Monmerqué, dans la séance publique annuelle de l'Institut, en mai 1838, nous allons en transcrire la conclusion qui pourra laisser aux lecteurs une idée du style du Trouvère qui l'a composée ; on y trouvera en même tems le sentiment que le poète avait conçu de la ville d'Arras :

Arras est escole de tous biens entendre,
Quant on veut d'*Arras* le plus caitif (chétif) prendre,

---

(1) Bibliothèque du Roi. Ms. Fonds de Cangé, Numéro 67, folio 342.

(2) *Poésies de Charles d'Orléans*. Grenoble, 1803, in-12, p. 338.

En autre pais se puet por boin (bon) vendre ;
On voit les honors d'*Arras* si estendre :
Je vis l'autre jor le ciel là sus fendre ;
Dex voloit d'*Arras* les motets aprendre,
Et per li *Dourelès*, *vadou*, *vada*, *vadourène*.

Quant Diex fu malades por lui rehaitier (se refaire)
A l'ostel *le Prince* se vint acointier (fréquenter),
Compaignons manda por estudiier,
Pouchins li ainsnés (1), ki bien set raisnier (plaider)
De complension d'astrenomiier ;
Je vis kil fist Diu le couleur cangier
Car encontre lui ne se séut aidier
Et per li *Dourelès*, etc.

Diex a fait mander *Robert De le Piere*,
Car dou viel *Fromont* séut-il la manière ;
Si vint *Ghilibers*, *Philipos Verdière*,
Et si est venus *Roussiaus li Taillière :*
Ghilebers canta de se dame cière (chérie)
Diex dist kil siura (suivra) tous tans leur banière
Et per li *Dourelès*.....

Bretiaus s'est vantés ka Diu s'en ira
Plus que tous li autre l'esbaniera (l'amusera) ;
Il fist le paon, se braie (haut-de-chausse) avala ;
Celui de *Beugin* trestous porkia (fouilla),
Diex en eus tel joie de ris s'escreva
De se maladie trestous respassa (guérit).
Et per li *Dourelès*.....

Or est Diex waris (guéri) de se maladie
Gares vint laiens ce fut vilenie,
Et *Baudes* becons ki met s'estudie
En trufe (tromperie), et en vent, et en merderie ;
De leur mauvaistié Diex se ragramie (s'attrista)
Qui se grans quartaine (fièvre) li est renforcie
Et per li *Dourelès*.....

---

(1) Les *Pouchins* et les *Freskins* étaient deux nombreuses et puissantes familles d'Arras, qui, au moyen-âge, donnèrent naissance aux *Pouchinois* et aux *Freskinois* qui suivaient leurs partis.

Puis fist Diex mander un grand maistre wike
De tous boins morsiaus séut-il le fusike (la physique)
Il n'a sen parel dusken (jusqu'en) Salenique (Salonique)
Ne milleur de lui avoec home rike,
Quant voit le ronssole surement sestrike
Et per li *Dourelès , vadou, vada , vadourène.*

Ce dernier refrain, composé de syllabes qui paraissent sans idée et sans valeur, n'est qu'une espèce d'onomatopée , une imitation telle quelle des sons de l'instrument qui accompagnait la voix et qui, à la fin de chaque couplet, faisait une ritournelle pendant laquelle le chanteur se reposait en laissant à l'auditoire le tems nécessaire pour goûter le sel de chacune des strophes chantées. Le poète passe ici en revue , comme on le voit, les meilleurs chansonniers de son tems : *Guillebert de Berneville Robert Delepierre , Baude* et *Bretel* ont chacun leur mot d'éloge ; l'intervention , dans une chanson, de Dieu qui veut apprendre les motets Artésiens , est des plus bizarres : les rapports qu'on lui crée avec les joyeux Trouvères semblent être l'idée mère qui procréa plus tard *le Dieu des bonnes gens* du populaire *Béranger,* autre trouvère moderne qui laissa , il faut l'avouer, les anciens bien loin derrière lui.

Après avoir fait l'éloge d'Arras , le même auteur, à ce que l'on peut croire (car la pièce est de la même main) , ou au moins un Trouvère contemporain, fait la critique de cette ville dans une petite pièce assez piquante , dont voici le début :

Arras ki jà fus
Dame sans refus ,
Del païs ,
Tu es confondus ,
Traïs et vendus ,
Et haïs.
N'en toi n'a deffense
Se cil (celui) ne te tense (protège)
Ki en crois fu mis.
Ti vilain ouvrage
T'on mis en servage :
Por ce en dirai *gnif.*

Arras li biaus ,
Tes viles royaus

Des cités,
Se tes apoiaus (soutiens)
Fust vrais et loiaus,
Faussetés
Ni éust poissance;
Il n'a ville en France,
Deci duskà Miaus (Meaux),
Qui fust plus cortoise;
Te male despoise
Me fait dire *gnauf!*

Notre poète indigné, à chaque grief qu'il met en avant sur l'administration nouvelle d'Arras, termine sa strophe par un *gnaf, gnef, gnouf, gnif, gnof,* ou autre variante du même monosyllabe, qui paraît être un terme de mépris ou de dérision adopté par l'auteur.

On voit que bien longtems avant l'invention de l'imprimerie, et à une époque où il n'existait rien qui eut quelqu'analogie avec les libelles et les pamphlets, l'esprit satyrique des Trouvères trouvait le moyen de s'épancher dans des couplets, des contes, des apologues et des motets; alors, comme de nos jours, le pouvoir, la richesse, le talent, et quelquefois même la beauté, furent en bute à la satyre; seulement la critique se chantait: c'était beaucoup plus gai qu'aujourd'hui.

Prise sous son point de vue utile ou agréable, la poésie servait à animer les guerriers, à convaincre les peuples, à séduire les dames et à exciter la pitié. Quand on voulait relever ces belles églises que les Normands avaient abattues, on portait les reliques de quelque saint fameux de village en village en chantant, en langue vulgaire, une complainte sur sa vie et ses mérites, puis les offrandes arrivaient à foison et permettaient de jeter les fondemens de ces magnifiques basiliques qui font aujourd'hui l'admiration de la chrétienté. D'un autre côté, s'il fallait marcher au combat, les chants et les vers excitaient le courage des guerriers, et les *chansons de gestes* doublaient la valeur des chevaliers et de leurs hommes d'armes. La poésie romane se glissait partout, et, jusques sur les écus et les étendards, on lisait des distiques. Ce fut ainsi que les Flamands rebelles, pressés par

Philippe VI et par Robert d'Artois, sous les murs de Cassel, pendant l'été de 1328, avaient écrit ces vers sous un grand coq perché au haut de leur drapeau :

« Quant ce coq chanté aura
» Le Roi Cassel conquetera. » (1)

Malheureusement le coq des Flamands chanta bien tristement pour eux. Le 22 août, ils furent battus par les Français et Cassel fut saccagé et réduit en cendres. Cela devint encore le sujet d'un poème roman, mais sur un autre ton.

C'était aussi la coûtume alors de faire des prédictions en vers sur les événemens ; souvent on les forgeait, après-coup, ce qui ne laissait pas que de rendre la divination plus commode. M. Paul Lacroix, plus connu sous le nom du *Bibliophile Jacob*, visitant au Vatican, en 1839, les manuscrits légués au Pape par la Reine Christine de Suède, trouva, dans le recueil inscrit sous le N° 1323, la prédiction suivante, fabriquée après les événemens qu'elle signale : « L'an 1001 fut enterré au chasteau de » Brillemote, près *Arras*, ung homme de cuivre, en la poi- » trane duquel estoit escript ce qui s'ensuit :

« L'an mil cent moins vingt-trois,
» Conqueront *Arras* les François,
» Les Flamans se rebelleront,
» Les François les belliqueront,
» Et les Flamans, par leur fureur,
» Mettront à mort leur seigneurs.
» L'an mil quatre vingt, sans doubtance,
» Mourront Flamans, et paix en France. »

Tout se mettait en vers à cette époque fleurie ; et c'était une manière de forcer l'attention populaire. La rime est une inven-

---

(1) Il était assez d'usage alors d'insulter par des forfanteries l'ennemi qui assiégeait une ville. En 1414, au siège d'Arras par Charles VI, les troupes qui défendaient la ville pour le duc de Bourgogne avaient aussi écrit ce dystique sur leur drapeau :

» Quand les souris mangeront les cats,
« Le roi sera seigneur d'Arras. »

tion de mnémonique destinée à flatter l'oreille et à mieux graver la pensée dans le souvenir d'une tête légère. Le moyen-âge en usa beaucoup, nous pourrions presque dire qu'il en abusa. Funérailles, processions, tournois, amourettes, vitraux, armes et blasons, tout engendrait des vers : la ville d'Arras surtout était un foyer poétique qui laissait échapper des étincelles illuminant toute la province. On trouve dans les Archives du Pas-de-Calais que les comptes mêmes de la comtesse Mahaut, si célèbre en Artois, étaient surchargés de vers composés par son argentier. L'un des registres de dépense de cette suzeraine de la province offre, au milieu de mille petits détails d'intérieur, un attrait tout-à-fait inattendu ; l'argentier, dans un moment de loisir sans doute, avait transcrit, à la marge du registre, des proverbes pleins de sens et d'esprit, des vers d'amour d'une grâce parfaite, dans lesquels il souhaite à sa dame autant de bonheur qu'elle a de beauté, autant de jours qu'il peut entrer de fleurs dans l'église de la Vierge. (1)

Partant aussi les Jongleurs, nombreux et huppés dans une ville riche et populeuse, appliquaient leur état et leur savoir à toutes les circonstances de la vie ; le sacré et le profane leur inspiraient également des chants toujours bien venus de la part d'un peuple heureusement organisé. Ainsi, par exemple, on voyait les archers d'Arras, après avoir porté en grande pompe, par la ville, la châsse richement décorée de Saint-Vindicien, leur patron, s'arrêter dans les tavernes avec ces saintes reliques ; là, on plaçait la fierte sacrée sur les fenêtres, et des Jongleurs inspirés venaient chanter des vers en l'honneur du saint, à la satisfaction générale des archers qui étanchaient leur soif, et au grand ébahissement du peuple qui les écoutait.

Il n'était pas jusqu'aux monumens du tems qui ne portassent des vers romans sur leur façade. La porte Saint-Nicolas d'Arras, bâtie en 1214, montrait fièrement jadis du côté de la ville, une inscription, en caractères gothiques, commémorative de

---

(1) Rapport sur les Archives du Pas-de-Calais, par M. *Ch. Louandre*. (Paris, 30 janvier 1839.)

la bataille de Bouvines qui eut lieu l'année même de sa fondation. (1) Voici la légende qu'on y lisait :

Maistres Piéres de l'abéie
Fist de ceste euvre la maistrie,
En après l'incarnation
Jesu ki soffri passion
Eut XII cens et XIIII ans
Que ceste porte faite estans
Fu , quant Sire de cest pais
Estoit messire Louveys,
Li fius (le fils) Phelipe le buen Roi.
Flamenc li fisent maint desroi
Mais Dieus le Roi tant onora
Que as gens aviec lui mena
Cacha de camp en mais d'un jor
Oton le faus Empereor,
Et prit V contes avoec lui
Ki li orent fait maint anui.
Si ert de vengier desirans
Li uns et nom li cuens Fernans ,
A cui ert Flandres et Hainaus ;
Et li autres fu cuens Raisnaus ,
De Dantmartin et de Bologne ;
Et li tiers fu d'oultre Coloigne ,
Si ert de Tinkeneborc Sire ;
Li quart fu cuens de Salesbire , (Salisbury)
Ce fu Guillaumes Longespée ,
Qui por la guerre ot mer passée ,
Frere estoit le Roi d'Angleterre ,
Qui jà ot nom Johan sans tere ;
Et li quins fu li quens de Lus,
Et III cens chevaliers et plus ,
Que mort que pris sans nul délai
Entre Bovines et Tornay.
Avint ceste chose certaine
El mois de Juil une demaine (un dimauche)
V jors devant aoust entrant,

---

(1) La porte de Saint-Nicolas, à Arras, élevée en 1214, reçut son nom de celui de l'Eglise qui en était voisine, et qui, d'abord hors des murs, fut ensuite enclose dans la ville. Cette porte a été supprimée depuis.

El droit XXXVI ans devant
Ces V jors mains (moins) avec II mois ,
Fu primes coroné li Rois
Et III cens devant et VI
Fu desoraine (dans la suite) desconfis,
Oteuns (Othon) Emperère molt fiers,
Si le venqui li Rois Lohiers (Louis).

On vit encore autrefois sur un vitrail de la chapelle des Prévôts , vis-à-vis le chœur, dans la collégiale d'Aire, en Artois , une figure pédestre , représentant Lidéric, forestier de Flandre, avec ce quatrain :

J'eus à nom Lideric à la chière hardie ,
Forestier et seigneur jusques à Normandie ;
J'épousai dame Jone , la fille au Roi Clotaire ;
Environ l'an six cens fondai la ville d'Aire.

Lorsque , en l'an 1007, les évêchés d'Arras et de Cambrai , étaient réunis , et que le prélat Erluin tenait l'administration spirituelle des deux diocèses , l'Empereur Henri le gratifia, pour lui et ses successeurs , de la donation du comté de Cambrésis. Ce don généreux fut fait à Aix-la-Chapelle en présence d'Héribert, archevêque de Cologne , et afin que la mémoire s'en conservât intacte dans l'esprit des peuples , on grava plus tard sur une table de marbre de l'église de Cambrai, les vers suivans qu'un poète du pays composa à cet effet :

Enfans , pour valoir à mon âme
De bon affect, nous ordonnons
A l'église de Nostre-Dame
De Cambray, et à don donnons ,
Et héritière le faisons
De la Comté de Cambrésis ,
A tousjours ainsi le voulons ,
Tesmoins nos seaux et escrits. (1)

---

(1) *Ferreoli Locrii Paulinatis Chronicon Belgicum.* Atrebati , 1616 , in-4°. p. 174.

Les épitaphes en vers étaient surtout nombreuses : l'Artois, comme la Flandre et le Hainaut, regorgeaient de tombeaux sur lesquels on lisait force *lignes de Rhéthorique*, comme on disait alors, achetées à grand prix à de complaisans Trouvères, qui imaginaient, alors comme aujourd'hui, que les morts possédaient toutes les vertus. Sans doute il est des épitaphes, données comme anciennes par des historiens et qui sont d'une rédaction moderne ; mais il en est de réellement romanes, rédigées même dans cet idiôme vulgaire avant qu'il fut couramment employé dans les chartes et autres actes conventionnels. Rosel et après lui Jean Carpentier, historien de Cambrai, ont conservé quelques inscriptions qui ont un véritable caractère d'antiquité ; celles qui suivent appartiennent à l'Artois et sont nécessairement sorties du cerveau de quelques Trouvères du pays :

Chi gesit Balduins de Grinckur (1)
Ki triespassat d'envoisur.
Chiel fut en l'Ouriens,
U chil luit à tos jors forment ;
Mai nient (rien, personne) fot millour et grobis (grand, de *Gravis*)
Diex, trayez cil (attirez-le) en vos perdis (paradis).

Passeurs, holas ! gie sui Fampoux (2)
Moult prous gie fu, fel (fort) et pious (pieux) ;
Gie fus alli (en) Pallistine
A molt grand kouvine (état, train.)
Ichi me prist le devi (trépas)
Ke Diex m'ait, ki tot cherit.
M. CLXXXXI. (1191.)

Chis gist Gillis de Cavelerie,
Molt hardi fiust en kavalerie

---

(1) *Graincourt-lez-Havrincourt*, village d'Artois, aujourd'hui dans le canton de Marquion.

(2) *Fampoux*, village d'Artois, aujourd'hui dans le canton de Vitry.

Si fort fiust et si artillens (habile, artificieux.)
Kil nient creinoet (craignait) ni rey, ni quens (ni roi, ni comte).
M CCIII. En Jugn (et) (Juillet 1203).

Nous terminerons ces citations par l'épitaphe plus moderne du respectable chevalier *Robert Doucés*, enterré dans la paroisse de Saint-Jean-en-Ronville, à Arras, après avoir eu l'insigne bonheur de donner le jour à *cinquante enfans*. Cette honorable circonstance de sa vie était consignée dans l'inscription suivante qu'on lisait, au côté gauche de l'autel, sur un mausolée de marbre ;

En l'an mil et trois cens et deus
Trépassa, dont ce fût grans deus (deuil),
En Juin, droit le jour Saint-Éloi,
Li boins preud'homme de bonne loi ;
Ce fut Sire *Robert Doucés* (1).
Li dous, li courtois et li nés ;
Certes, langue ne seroit dire,
Ni main le poroit escrire
La courtoisie de son cuer,
Si noble que pour nul fureur
Ne fesit une vilenie.
De se chair issit grand' lignie ;
Dont il i ert cinquante vis,
Quand ses corps fut cy enfouis.
Si priés à la douce Dame,
Que ses fix ait merci de s'ame. *Amen.*

Mais ce n'était pas seulement sur les vitraux, les armes, les tombeaux et les portes des villes qu'on lisait des vers romans en Artois ; la poésie y avait acquis de la popularité, elle s'était emparée des vieux contes, des traditions nationales, et

(1) Il semble que *Robert Doucès* ait été lui-même un poète couronné dans les *Puys d'Amour*, car Baude Fastoul, dans son *Congé* (vers 460) le cite avec le titre de *couronné* :

« Robert Doucet le kieuronné
» Et à Copart li couronné
» Ki bien me samble des melleurs. »

elle redisait, en rimes propres à s'enchasser dans les rudes imaginations des paysans Artésiens, l'histoire si émouvante d'*Enguerrand de Créqui*, revenu des croisades après qu'on eut pleuré sa mort, celle d'*Eustache le Moine*, le pirate, sénéchal du comte Renaud de Boulogne, mise en vers romans par un poète du pays, et récitée à la fois, en France et en Angleterre, sur les deux rives que le corsaire Artésien épouvanta longtems (1) ; elle racontait enfin les événemens compliqués du *Roman d'Othonien*, vaguement connu sous la forme poétique, puis tournée de rime en prose par les ordres d'un seigneur de Canaple (2).

L'épopée de *La Violette*, de Gibers de Monstrœul, une des plus belles productions du moyen-âge, a dû se chanter aussi dans la province qui produisit et nomma son auteur ; le roman du *Chevaleureux comte d'Artois et de sa femme*, dont on ne connait plus que la version en prose, n'a pas manqué d'être composé d'abord en vers comme celui de Baudouin de Flandres, de Gilles de Chin, de Gillion de Trazégnies, d'Othonien et de Baudouin d'Avesnes. Et qui sait si le *Roman de Mélusine et de Luzignan*, que *Jean d'Arras* a écrit en latin, n'est pas la traduction d'un vieux chant Artésien en langue romane, descendu de génération en génération depuis les temps héroïques ? (3)

---

(1) Le Roman d'*Eustache le Moine*, se trouve dans le Ms. de la Bibliothèque du Roi, N° 7595, folio 323 verso et a été publié par M. *Francisque Michel*, Paris et Londres, 1834, in-8°.

(2) Une copie très-pure et très-riche de ce roman, *tourné de rime en prose*, est aujourd'hui dans le curieux cabinet du savant M. *Monmerqué*, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui l'a acquis en 1823, au dépôt bibliographique de MM. Chasseriau et Hécart. Ce manuscrit provenait, à n'en pas douter, de la riche bibliothèque du château de l'Ermitage, près Condé, appartenant aux ducs de Croy, dont il porte les armoiries sur le premier feuillet.

(3) Le roman latin de *Mélusine et de Lusignan*, écrit par Jehan d'Arras, a été traduit en Français en 1387, par le commandement de

Il existe, dans chaque contrée, quelque tradition ancienne, quelque chronique vulgaire qui a laissé de profondes impressions dans l'esprit des peuples, comme une suite de la secousse et du bruit qu'un événement majeur a dû rendre au moment même de son explosion. Chaque canton est ainsi en possession de sa vieille histoire qui remonte à des tems éloignés, mais dont on ne peut préciser la date, et qui se rattache à la catastrophe de quelque grande famille du pays, ou à la fondation d'un lieu saint et vénéré. Ce sont ces gothiques souvenirs, incrustés pour ainsi dire dans la mémoire d'une population conservatrice et casanière, qui ont jadis été les sujets des chants des Trouvères Artésiens et qui ont fait exercer leurs muses populaires. Outre l'histoire du *Sire de Créki*, à son retour de la croisade, et celle du *Vœu du Héron*, fait par Robert d'Artois à la cour d'Edouard d'Angleterre, petits poèmes qui se rattachent tous deux aux chroniques du pays et que nous publierons avec quelques éclaircissemens, l'épisode le plus dramatique que nous offrent les annales du Boulonnais, une des annexes de l'Artois, est sans contredit la mort du comte Regnier, assassiné dans une forêt, en 916, par les enfants de l'hoir d'Odre (1), pour venger la mort de leur père. Cette tragique histoire avait imprimé une profonde terreur parmi les habitans des bords de la Manche, et nos Trouvères n'ont pu laisser échapper un ausssi émouvant sujet. Aussi Lambert d'Ardres, historien du Boulonnais, nous apprend-il qu'Eustache IV, comte de Guines, se faisait raconter chaque

---

Jehan, duc de Berry et d'Auvergne, frère de Charles V, pour l'amusement de sa sœur, la duchesse de Bar. Il a été d'abord imprimé à *Genève*, par *Adam Steinschaber, aoust*, 1478, in-folio goth. fig. en bois; et ensuite à *Lyon*, par *Maistre Guillaume Le Roy* (sans date) in-folio goth. — On peut citer plusieurs exemples de ces anciennes productions qui passèrent du vieux français au latin, obtinrent en cette langue de la réputation, et furent remises enfin, après longtems, dans leur idiôme primitif.

(1) Le baron d'Ordre, qui existe aujourd'hui, dernier descendant de cette antique famille, est précisément un Trouvère moderne, dont l'âge n'a point réfroidi la muse, et qui se plaît à perpétuer en vers les vieux souvenirs de son pays.

année, la veille de Noël, anniversaire de cette sanglante journée, la mort si frappante du comte Regnier. On ne doit pas douter que, dans un tems où tout se versifiait, c'était l'œuvre d'un Trouvère qu'on récitait ou chantait, dans le château de Guines, à la vigile de la Nativité du Seigneur.

M. A. Dufaitelle, de Calais, ardent investigateur des antiquités historiques du pays, se rappelle avoir entendu dans son enfance un reste méconnaissable des chants des Trouvères dégénéré en complainte, sur la mort lamentable du comte de Guines, Raoul, connétable de France, exécuté à Paris au commencement du règne du roi Jean (1). Tout ce que le souvenir de ce chant peut rappeler à la mémoire de M. Dufaitelle après trente ans, c'est l'impression de terreur qui le frappait lorsque la voix lugubre et accentuée d'une vieille nourrice, s'unissait au bruit simulé d'un marteau qui enfonçait les clous d'une bière ensanglantée. La lueur funèbre des flambeaux, le silence de la nuit et des tombeaux, la crainte muette des assistans, et la stupéfaction des bourreaux eux-mêmes qui doutaient encore de l'ordre injuste et inoui qu'ils venaient d'exécuter, étaient si naïvement dépeints et si naturellement débités dans la vieille complainte, qu'elle imprimait une terreur profonde à ceux qui l'entendaient. Malheureusement on n'a pu retrouver cette gothique production qui n'existe plus peut-être que dans la mémoire débile de quelqu'Artésienne octogénaire.

Parmi l'immensité des productions manuscrites des Trouvères déposées dans les vastes dépôts publics de la France et de l'étranger, il en est beaucoup que nous soupçonnons d'appartenir à des poètes de l'Artois, mais nous éviterons de multiplier les citations, parce que la première inspection de ces poèmes sem-

---

(1) Deux Raoul de Brienne, comtes de Guines et d'Eu, furent connétables de France ; le premier du nom est mort en 1344 ; le second, nommé le 18 janvier de la même année, est décédé en 1350. Nous ne saurions décider lequel des deux se trouve le héros de la tradition dont il est ici question.

blerait, à qui n'approfondirait pas la question, les ranger parmi les œuvres étrangères à la province qui nous occupe. Il ne faut pas s'étonner, au reste, de trouver dans des vieilles poésies Artésiennes ou Cambrésiennes, dans celles du Hainaut ou du Tournésis, une orthographe quelquefois peu en rapport avec la prononciation de ces contrées limitrophes. L'orthographe des écrits du moyen-âge fut toujours une chose très-variable de sa nature et propre à chaque scribe ; quelquefois la même main, dans le même ouvrage, écrivait un nom de plusieurs manières. Mais le calligraphe allait bien plus loin : il changeait, en copiant, les terminaisons des mots, les mots mêmes en entier, pour les adapter aux us et au dialecte de son propre pays. Ainsi, un scribe de la Bretagne dénaturait tant soit peu sa copie pour la *bretonniser ;* ainsi, le calligraphe de l'antique Albion *anglaisait* la sienne. Cette variété d'orthographe et de terminaisons dans la langue romane des Trouvères se fait encore sentir aujourd'hui dans le patois de nos campagnes, qui est cette même langue conservée, et dont les verbes se conjuguent avec des consonnances et des terminaisons diverses suivant qu'on change de canton. Le patois wallon est généralement compris par les Hainuyers, les Cambrésiens, les Artésiens et les Picards : mais le paysan des environs de Maubeuge forme les tems des verbes différemment que celui des environs de Lille, et le paysan d'Arras a des finales tout autres que celles du campagnard Valenciennois.

Par suite de cette variété dans les copies, il nous est arrivé souvent de retrouver des poésies de nos Trouvères, soit du Hainaut, soit de l'Artois, dont tous les indices de la localité avaient disparu : ces poésies n'en étaient pas moins dues au génie de nos ancêtres, seulement elles avaient passé sous la main des calligraphes qui les avaient légèrement déguisées pour les approprier au langage des seigneurs de provinces étrangères qui les employaient. Ce n'étaient déjà plus des copies ; ce n'étaient pas encore des traductions.

Les souverains de l'Artois cultivèrent eux-mêmes la poésie aussi bien que leurs vassaux et vavassaux, et presque toujours il entourèrent les Trouvères de leur protection. Le comte Ro-

bert d'Artois, marié en 1237, avec Mahaut de Brabant, fille aînée du duc Henri II, est connu comme auteur d'un recueil de poésies, la plupart pieuses et morales, déposées à la bibliothèque du Roi. Son mariage excita la verve des Trouvères ; on lit, dans une pièce intitulée : *Resverie,* par un anonyme que je soupçonne Artésien :

Je sais faire sons et lais,
Et serventois.
On dist que Robert d'Artois
Est mariez.

Li Roi Adenés, l'un des plus célèbres Trouvères du XIIIe. siècle, dédia son roman de *Cléomadès* à ce même Robert d'Artois, qui, sans doute, était devenu son protecteur, après la mort de Henri de Brabant, son maître et son premier Mécène ; voici comme il s'exprime dans son poème :

A noble comte preu et sage
D'Artois, qui a mis son usage
En Dieu honorer et servir
Envoi mon livre por oïr
Comment il est fais et dités.
Or, veuille Diex que il soit tés (tel),
Que li cuens (le comte) le reçoive en gré
Et li doinst (donne) par sa grent bonté
Honnor d'armes, et d'amor joie.
Si m'ait (m'aide) Diex ! je le verroie.
Ainsi soit-il que je l'ai dit !
Amen, amen, *et explicit.*

Ce n'est pas tout encore, le joli roman de Cléomadès doit encore quelque chose à l'Artois qui peut revendiquer sur lui bien plus que le simple honneur d'une dédicace. Dans ce livre Adenez dit que deux dames qu'il ne veut nommer que *couvertement, car il mourrait plutôt que de faire ou dire quelque chose qui ne leur fut agréable*, lui commandèrent d'*écouter l'histoire de Cléomadès et de la mettre en vers*. C'est ce qui a fait penser que ces deux dames avaient pris part à ce roman ; mais comment se nommaient ces deux gentils collaborateurs féminins ? Maints écrivains ont répété, sans s'appuyer sur aucunes données soli-

des qu'il s'agissait ici de la Reine *Marie de Brabant,* fille elle-même d'un noble poète, et de *Blanche d'Artois*, sa cousine ; il appartenait à M. Achille Jubinal, patient éditeur des œuvres de Rutebeuf, de prouver ce fait avec des pièces justificatives.

Dès le début de son livre, Adenez avait écrit :

La fin de cest livre cerchiez (cherchez)
Si vous les noms trouver quidiez (croyez)
Des dames dont m'oez parler ;
Là sont, là les covient trouver,
Là les querez se vous volez.

M. Jubinal suivit ce conseil : il lut et relut la fin de Cléomadès, et il s'arrêta d'abord à l'opinion reçue, par le motif que le Trouvère, à la conclusion de son poème, énumère longuement les qualités de son protecteur le duc de Brabant et dédie son ouvrage à Robert d'Artois. Il crut que Adenez s'était contenté, pour satisfaire la modestie féminine de ses deux collaborateurs, de nommer leurs nobles maisons *(Brabant* et *Artois)*, et qu'à travers ce voile léger on devinerait bien les deux dames, dont il disait de chercher les noms à *la fin de cest livre.*

Néanmoins cette solution ne paraissait pas entièrement concluante et laissait encore quelques doutes : une lecture plus attentive de la conclusion de *Cléomadès* vint prouver qu'elle était erronée, sinon quant au fond, du moins dans la manière. En effet, Adenez dit, vers la fin de son poéme, en parlant des deux dames qu'il n'ose nommer ouvertement :

Nommées les ai, ce sachiez :
Ne cuit pas qu'entendu l'aiez,
Ne je ne quier ne me le voudroie.

Or, ce passage *précédant* celui où l'auteur nomme le duc de Brabant et le comte d'Artois, ce n'était pas *au-delà* de ces vers qu'il fallait chercher le *mot* de l'énigme. Ce *mot* était en acrostiche comme cela arrive quelquefois pour les noms des auteurs des poèmes du moyen-âge. M. A. Jubinal s'ingénia à prendre la

première lettre de quelques vers pour voir si leur ensemble ne formerait pas un sens, et il parvint à lire ce qui suit : La Roysne de France Marie ; Madame Blanche (1). Voici ces vers :

Les dames qui ce me contèrent
A faire cest livre monstrèrent
Royaume leur humilité,
Or me doinst Diex que à leur gré
Aie ma paine emploié
Se li pri qu'il m'y aïe (aide) ;
Nonmer les vueil, qu'en convent l'ai
En cest livre, et je le ferai.
Dont me convient bien aviser
En ce que l'on ne puist trouver
Pour ne me voie qui enseigne
Rien nule qui leur nous enseigne
A ceux qui querre les voudront,
Ne dont riens jà n'en trouveront
Chose escripte n'en est pas soigne,
En quoi l'on me truist en mençoigne (mensonge)
Mès en vérité la plaisant.
A ce fait bon estre entendant ;
Riens ne vaut chose mençoignable,
Je me tiens à la véritable.
E Diex ! donnez-moi sens par quoi
Nonmer les puisse si com doi.
Maintenant, se Diex me conssant,
Ai nommée une qui mult vaut,
Dont me convient l'autre nommer.
A Diex tant parfont à amer,
Mult est chescune bonne et sage
En fais, en dis et en usage.
Bien doivent à Dieu obéir
Liement, et cuer et cors offrir
A dès montiplieront en bien ;
Ne croi qu'en ele faille rien
Cel don leur donna Diex sans doute :
Haïr leur fist mauvestié toute.
En leur cuer mist ainsi le croi,

(1) M. *Honoré Arnoul*. Feuilleton de *la Presse*, du 20 avril 1839.

Amour pour lui amer en foi
Nommées les ai, ce sachiez,
Ne cuit pas qu'entendu l'aïez
Ne je ne quier, ne ne l'voudroie.

Maintenant il ne reste plus aucun doute : on voit par cette citation, expliquée par M. Jubinal, que la comtesse Blanche d'Artois, a pris une part active à la composition d'une des plus charmantes compositions poétiques qu'enfanta la littérature du moyen âge. (1)

Enfin, nous connaissons encore un petit poème renfermé dans le manuscrit N° 7986 de la bibliothèque du Roi, et intitulé : *Li Pater Noster ;* il a été composé par *Silvestre*, pour *Ide*, fille de Mathieu, comte de Boulogne, qui succéda, en 1173, à son père, tué au siége de Neufchâtel en Normandie, et gouverna le Boulonnais sous la tutelle de Philippe de Flandres, son oncle (2). C'est là un chant Artésien incontestable et pour la forme et pour le fond.

Que nos lecteurs ne s'étonnent point de voir un sujet aussi sérieux que le *Pater noster* offert à une jeune et jolie comtesse de Boulogne : ceci est un des traits caractéristiques de l'époque où brillaient les Trouvères. Durant cette période, à-la-fois galante et mystique, l'intervention de Dieu, de la Vierge et des Saints, dans tout ce qu'il y avait de plus profane, était chose si commune qu'il n'y a même pas lieu d'en faire l'objet d'une remarque particulière. Les quatre derniers vers du fabliau de *Gautier d'Aupais* (manuscrit 7218, p. 348 v°) en sont une nouvelle preuve ; les voici :

---

(1) Il ne reste plus maintenant qu'à décider s'il s'agit ici de *Blanche d'Artois*, sœur de Robert II, plutôt que de *Blanche*, fille de Saint-Louis, mariée à l'Infant d'Espagne. L'acrostiche ne s'explique pas explicitement à cet égard, mais les relations de famille et d'amitié qui existaient entre Marie de Brabant et la première doivent faire pencher la balance en sa faveur.

(2) La comtesse *Ide*, épousa, en 1174, *Bertoul*, duc de Saringes.

Disons *Paternoster* que Diex et *Saint Vaast*
Face à tous les amans qui aiment sans barat (fraude)
Joïr li uns de l'autre, si que, par grant solas (plaisir)
S'entretiengnent ensemble, nu à nu, bras à bras.

Ce quatrain vient non seulement à l'appui de ce que nous disions plus haut, mais il nous paraît en même tems l'œuvre d'un Artésien pur sang : la mention de *Saint Vaast*, un des patrons de l'Artois et du Cambrésis, peut le faire croire. Dans les anciennes provinces des Pays-Bas, comme dans celles de l'antique Espagne, il a toujours été dans les vieux usages de ne jurer que par le saint vénéré dans la contrée. Cette conjecture, si elle était appuyée de preuves, donnerait en plus à l'Artois un des plus jolis fabliaux du moyen-âge. Au reste, *Gautier*, le héros du poème, n'en était guères éloigné ; les premiers vers du conte le signalent comme né au village d'*Aupais*, et allant joûter dans un tournoi à Beauvais.

C'est ainsi encore que nous pensons que la jolie romance de la *Belle Doette* (1) doit être revendiquée par la province d'Artois; parce qu'elle fait allusion à la création d'une abbaye, fondée par amour, dans un lieu appelé *Saint-Pol*, qui ne peut guères être que la ville de ce nom, en Ternois. Voici la dernière strophe de cette cansonnette :

Belle Doette prit s'abbaie à faire,
Qui mout est grande et adès sera maire (*major*, plus grand)
Tot cels et celes vodra dedans atraire
Qui por amor sevent peine et mal traire (traîner, supporter)
Or en ai dol (deuil, chagrin)
Por vos devenrai none de l'église *Saint-Pol.*

Nous pourrions dire aussi que les poètes et les ribauts du pays ont obtenu l'insigne honneur de n'être pas moins chantés en vers que les saints protecteurs ; la gaîté, la galanterie, la vie facile et

(1) *Romancero*, par M. Paulin Paris. Paris, Téchener, 1833. In-8°. p. 46.

joyeuse étaient en honneur à Arras, au XIIIe siècle ; ces élémens formaient une source inépuisable où les trouvères, naturellement bons vivans, allaient puiser leurs inspirations. Les *Congés* ou adieux de *Adam de la Halle*, surnommé le *Bossu d'Arras*, de *Baude Fastoul* et de *Jehan Bodel*, sont des peintures toutes vivantes des mœurs du tems, et de la société intime de ces trois poètes célèbres. Ils y retracent, d'une manière pittoresque et animée, leur vie toute de bombance et de festivalité ; leurs *Congés* ne sont remplis que de regrets d'abandonner de bons amis et une ville si pleine de plaisirs et d'allégresse : ils passent en revue une notable série d'honnêtes bourgeois du tems, chez lesquels ils trouvaient bonne table et bourse ouverte ; ils nomment une foule de trouvères de l'époque qui chantèrent et burent avec eux, et ils ont l'air d'avoir bien de la peine à quitter les délices d'Arras, la Capoue du XIIIe siècle. Adam se plaint cependant qu'on lui ait gâté sa ville du temps passé ; il y avait donc déjà alors un *bon tems* qu'on regrettait :

Arras, Arras, vile de plait,
Et de haine et de détrait,
Qui soliés estre si nobile, (noble)
On va disant d'on vous refait :
Mais si Diex le bien n'i r'atrait,
Je ne vois qui vous reconcile.
On i aime trop crois et pile (l'argent monnoyé),
Chascuns fu berte en ceste vile,
Au point qu'on estoit a le mait.
Adieu de fois plus de cent mile,
Ailleurs vois oïr l'Evangile
Car chi fort mentir on ne fait.

Puis il dit adieu à sa bonne amie et à son bon compagnon.

Bele, très douche amie chière,
Je ne puis faire bele chière (belle mine),
Car plus dolant de vous me part
Que de rien que je laisse arrière.
De mon cuer serés trésorière,
Et li cors ira d'autre part
Aprendre et querre engien et art,
De miex valoir, si arés part
Que miex vaurrai, mieudres vous ière,

Pour miex fructifier plus tart
De si au tiere an, ou au quart,
Laist-on bien se terre à gaskière.

Congié demant de cœur dolant
Au milleur et au plus vaillant
D'Arras, et tout le plus loial,
Symon Esturion avant,
Sage, débonnaire et souffrant,
Large en ostel, preu au cheval,
Compaignon liet et libéral,
Sans mesdit, sans fiel et sans mal,
Biaus parlier, honneste et riant,
Et si aime d'amour coral (cordial),
Je ne sai homme chi aval (ici-bas),
Que fames doivent amer tant.

Baude Fastoul termine son *congé* par ces deux strophes qui rappellent plusieurs noms du pays.

Hé! boine gens et deffensable,
Jehan de Castel, connestable,
Et à tous nos arbalestriers
Demanc congié sans faire fable,
Henri Derekin, à raisnable
Vous tieng, mais trop estes entiers.
Pierres Revelars, et Reniers,
Habars et Hane li merciers
Sont compaignon boin et rainable,
Et Bauduins li candelliers,
C'est ciex que je vois volentiers,
Quant il maudit son arc d'érable.

Cuers, va tost se te n'as esté
A celui qui boins m'a esté,
Ki bien set ferer un ceval,
S'amour avoie conquesté
Ançois que Dix m'eust presté
Une enferté ki me fait mal.
Je l'ai tous jours trouvé loial,
Maistre Willaume le marescal,
Et en yver et en esté :
Congié li ruis espécial,
Cil de Biaurain et du Grantval
Dient que j'ai trop demouré.

Enfin, Jehan Bodel finit le sien par cette apostrophe adressée à des gens de plus haut parage et dont la biographie a fait trouver la date du *congé :*

Anuis, ki en mon cuer habonde,
Salue moi à la réonde,
Arras et toute la kemune,
Quar toute honor en aus abonde ;
Mès de toutes dames del monde,
Mar m'en salueras que une,
L'avoeresse de Bétune,
Plus courtoise n'en i a une,
C'est la dame de Tenremonde ; (1)
Diex qui la fist en plaine lune,
Mete en li volenté aucune
Que de ses biens en moi esponde.

Seignor, ançois que je m'en aille,
Vous proi à ceste définaille
Por Dieu et por nativité,
K'entre vos faciés une taille
A parfunir ceste bataille
Dont cascuns doit avoir pité :
Moult m'ariés bien aïreté
S'a Miaulens (2) m'aviiez bouté.
Je ne sais meson qui le vaille,
Pièce a m'a li liex délité
Quar gent i a de carité
Bien me souffiroit lor vitaille.

Les *Congés* artésiens ne sont pas les seules pièces de vers du tems dans lesquelles il soit question de cette bonne vie que menaient les joyeux trouvères du XIIIe siècle ; dans le *Geux* (jeux) *d'avantures* adressés aux Ribaus, on trouve :

---

(1) Il est sans doute ici question de *Mahault* ou *Mathilde*, fille de Robert, avoué d'Arras et de S. Bavon, seigneur de Béthune et de Tenremonde, première femme de Gui de Dampierre, comte de Flandre : elle mourut en 1264.

(2) Ne serait-il pas question ici d'un cimetière qui était placé alors à la porte Meaulens d'Arras?

Bien savez fère le coilart (celui qui se tait, qui se tient *coi*)
Le béguin et le papelart,
Et si n'a plus mestre houlier (débauché)
D'*Arras* jusques à Montpellier.

Martin Franc, en son *Champion des Dames*, rappelle, dans les vers suivans, la couleur des fêtes galantes et bachiques de cette époque, qui accompagnaient, suivant l'usage, les concours littéraires, les puyds d'amour et les puyds verds.

Avez-vous point leu, en vos livres,
Comment les fols payens rimoyent
Autour de Bachus, dieu des yvres,
Et de Vénus que tant amoyent,
Leurs rondeaulx et leurs sirventois ?
Or, fait-on pis qu'ils ne souloient (n'avaient coûtume)
En Picardie et en *Artois.* ?

Ces citations et celles que nous pourrions facilement tirer des *Fatrasies d'Arras* que M. de Paulmy attribue à Jehan Bodel, montrent sur quel pied joyeux était montée la vie des Trouvères et des Jongleurs artésiens : ce ne furent pendant longtems que délices mondaines, ribauderies, festoiemens et déduits plaisans, suite naturelle de la richesse, d'un grand concours d'étrangers et de la mollesse que les gens du pays qui avaient voyagé outre-mer, pour leur commerce ou les croisades, s'étaient complu à rapporter de l'Orient.

Ce relâchement un peu trop prononcé dans les mœurs, le dévergondage des actions qui s'ensuivit, gagna jusqu'à la pensée, et il en résulta des idées nouvelles en religion qui dégénérèrent en hérésies. La Vauderie s'introduisit en Artois, y fit de rapides progrès, et donna naissance à une lutte devenue fatale pour une foule de pauvres gens qui ne pensaient pas, en changeant de croyance, finir leurs jours sur un bûcher. Ces circonstances, toutes tristes qu'elles étaient, furent encore des sujets de vers pour les poétes. L'un d'eux, *Jehan Frenoye,* dit l'*abbé de peu de sens*, mourut dans le feu des supplices en rimant ; nous donnerons en son lieu la notice de sa vie aventureuse.

En l'année 1460, ou vers ce tems, lorsque la Vauderie causait tant d'émoi dans le diocèse d'Arras, les poètes se mirent en dépense d'esprit, et semèrent en plusieurs lieux de la capitale de l'Artois, des rôles de papier sur lesquels des vers satyriques étaient inscrits. On a recueilli les suivans qui nous ont été conservés par des chroniqueurs contemporains. (1)

Les traitans remplis de grande envie,
De convoitise et de venin couvers,
Ont fait regner ne sçay quelle vaulderie,
Pour cuider prendre à tort et à travers
Les biens d'aulcuns notables et expers
Avec leurs corps, leurs femmes et chevanche,
Et mestre a mort des gens d'estat divers.
Hach ! noble *Arras,* tu as bien eu l'advanche !

Par toi, doyen, qui tient en la clergie
Moult abbusé cuidant trouver les fons
D'aulcuns secrets de la théologie ;
Mais garde toi avec tes compagnons,
Je te promets, nous, d'*Arras* te ferons
Et à Barut dansser si belle danse.
Rien ne ti vault : blandisseure, ni dons,
Ni es vicaires adjouter la fidance.

Quant tu estois en *Arras*, bonne ville,
Chacun cuidait que tu fuisses prophète
Sage comme un Salomon ou Sibille ;
Mais sy du sens qui oncques fust en ta teste,
Tu as voulu semer une tempeste,
Tu beuveras ton brassin et brouet ;
Et si verras des premiers à la feste
Folie fait qui folie commet.

Et toy aussi, seigneur de Salubrie,
Qui t'égalois au feu de ta maison,
Tu avois beau faire chasteaux en Brie,
Quand on traitoit les aultres sans raison,
On te cuidoit homme de discrétion ;
Pour rapporter au prince la traînée,

(1) *Mémoires de Duclercq*, tome III, p. 81.

Tu te portes tout ainsi qu'un Plichion,
Qui, pour tremper, est mis en la buée.

L'inquisiteur a sa blanche barrette,
Son velu, et sa trongne maugrinne,
Des principaux a esté à la feste,
Pour pauvres gens tirer à la gehenne ;
Mais il ne sçait qu'ung peu qu'on lui machas,
Tout son désir estoit et son pourchas
D'avoir bien meuble tenus en sa saisine
Paisiblement, mais il ne les a pas.

Et vous, vicaires, avecq vos advocats,
Paille, Fourme, Flameng et l'assemblée,
Vous estes touts coulpables dudit cas,
Et sy vous faut aller à la journée ;
Mais je vous jure la vierge honorée,
Que une fois vous passerez le pas,
Et sy direz qui e sunt la merslée
De mettre sus les vauldois en *Arras*.

Et voir cuient, quand bien à tort je pense,
Vous volletiez dessus ung chevalier,
Auquel avecq parfaite confidence
Qu'il polra vos faits tout en oultre porter ;
Certes, c'estoit le quien (chien) au grand collier
Mais point n'estoit d'ycelle confrairie
De Saint Hubert qui guérit d'enragier,
Car il est cheut (tombé) en moult grande redderie.

Votre quien dort, sy fait vostre pasteur,
Et vous avez touts la puche en l'oreille,
Se il se peut plaindre avecq son seigneur,
Que maudit soit le cœur qui vous traveille,
Chacun de vous plusieurs fois se reveille,
Mais vous serez touts punis en ung tas,
Et sçaurons touts qui esmeut la merveille
De mettre sus les Vauldois en *Arras*.

Seigneur, pour Dieu ne vous déplaise mye
S'on veut sçavoir la vérité du cas,
Car cha esté par trop grande villenie
De mettre sus les Vauldois en *Arras*.

Au dos des feuilles de papier qui contenaient ces vers,

on lisait l'espèce de recommandation qui suit, rimée en huitain.

Qui ce briefvet recoeullera,
Garde son bien, qu'il ne le moustre,
Ou de le dire touts et outre,
Fors à tous ceux qu'il trouvera.
Et s'ainsy fait, il gagnera
Plain un sac de pardons à plou tre;
Soit seure qu'à ce point ne fauldra
Fut chappelain, curé, ou coustre. (sacristain, *de custodium*).

Néanmoins, à mesure qu'on élevait les potences, la poésie de l'Artois baissait de ton; la verve des chanteurs s'éteignit dans le feu des bûchers, et c'est à cette époque, si malheureuse pour cette belle province, qu'il faut fermer la liste des ménestrels et des poétes qu'on avait vus si nombreux et si féconds dans les siècles précédens. Alors, les cordes du luth des Trouvères se détendirent, un voile sombre couvrit le pays, et, pour me servir d'une expression consacrée par un illustre savant, notre maître à tous, qui réhabilita la renommée à demi-perdue des troubadours, *les chants avaient cessé.....!* (1)

Ce n'est pas que l'Artois resta déshéritée plus tard de poétes, et nous pourrions en citer encore une assez belle phalange; mais ce n'étaient plus les joyeux trouvères, ni les gais ménestrels; les versificateurs qui leur succédèrent vinrent de loin-à-loin et sans enchaînement entr'eux. La nature produisait un poéte, puis se reposait pour en enfanter un autre; il n'y eut plus de ces époques, fécondes comme au moyen-âge, où on les comptait par centaine, où chaque ville avait son petit parnasse, et Arras son *Puy d'amour* auquel chaque chanteur espérait gagner une couronne et se coiffer d'un chapel de roses.

Nous devons le dire pourtant, si une réminiscence des anciens *Puys d'amour* peut être signalée en Artois, c'est sans

(1) M. *Raynouard*, tragédie des *Templiers*.

contredit celle qui, à la fin du siècle dernier, fit naître à Arras la *Société anacréontique* des *Rosati*. Nous pouvons la considérer comme le dernier écho des chants des *Trouvères artésiens*, et c'est pour cela que nous terminons ces considérations préliminaires, par le rapprochement des deux institutions qui sont comme la base et le sommet de tout l'édifice poétique de l'Artois.

La Société des Rosati d'Arras était dédiée à Chapelle, à La Fontaine, à Chaulieu ; certes on ne peut mieux choisir ses patrons : mais sans sortir de la province et en remontant plus haut dans les siècles, elle aurait pu trouver des maîtres parmi ceux qui eux-mêmes ont inspiré La Fontaine, Chaulieu et Chapelle.

Le but spécial de la société était l'étude de la *Gaie Science*, et ses travaux obligés consistaient à faire l'éloge de la *rose*, de la *beauté*, du *vin* et de l'*amour*. Les sociétaires exerçaient leur culte sous un berçeau de roses ; les assemblées commençaient au printemps et finissaient en automne. Les récipiendaires recevaient un diplôme en vers et y répondaient par des couplets. Diplôme à part, les Rosati semblent avoir calqué leur association sur celles des *Puys verds* et *Puys d'amour*. Une philosophie toute épicurienne leur avait seulement fait écarter de leurs éloges obligés le nom de la vierge Marie, qui, sous le régime des Trouvères, dominait souverainement toutes les pensées poétiques. Les Rosati n'exclurent pourtant pas le beau sexe de leurs réunions ; on cite une dame, que nous croyons être Madame *Charamond*, qui fut reçue en qualité de *Rosata*. Il paraît que son visage s'alluma d'une couleur appropriée au titre qu'elle recevait, quand elle accepta la coupe de vin rosé et qu'elle se vit seule de femme au milieu d'une société d'hommes qui chantaient le vin et l'amour. Aussi M. *Legay*, poéte aimable et Grand Chancelier des Rosati, ne pût-il s'empêcher de s'écrier dans un des couplets improvisés à cette réception :

« Sur ton visage,
« Quelle purpurine couleur !
« Permets-moi le baiser d'usage,

« Je croirai reprendre la fleur
« Sur ton visage.

Les *Rosati* d'Arras ont été brusquement séparés par la Révolution française dont le tourbillon est venu renverser leurs coupes de vin rosé. Chose étonnante ! *Maximilien de Robespierre*, qui s'occupa plus tard à d'autres jeux, faisait partie des Rosati ; Robespierre, qui depuis..... mais alors il chantait, comme ses confrères, la rose, la beauté, le vin et l'amour !

ARTHUR DINAUX.

ESSAI
sur l'Histoire Municipale

DE LA VILLE

DE VALENCIENNES.

AVANT-PROPOS.

Lorsque Rome, par instinct ou par destinée, marchait à la conquête de la Gaule, elle laissait aux villes vaincues leurs lois, leurs magistrats. La plupart de ces villes recevaient le droit de cité, et ce droit, qui leur donnait le nom de Municipes (1), *c'était pour elles la liberté ; — non pas cette liberté politique inquiète et brûlante, qui irrite et révolutionne, mais cette liberté municipale, ces garanties des franchises locales dont le souvenir puissant devait se réveiller un jour au sein de l'anarchie, et ramener à l'indépendance. — Dans les municipes avait lieu la séparation des intérêts politiques d'avec les droits et offices municipaux. Ces derniers restaient attribués à la ville et s'exerçaient avec la plus entière indépendance ; — ils embrassaient le culte et les cérémonies religieuses, l'administration des biens et revenus du municipe, la nomination des magistrats qui en étaient chargés, la police et surtout la police municipale. Les*

(1) Guizot. — Essais sur l'histoire de France, p. 7.

magistrats du municipe étaient nommés par la masse des habitans, ou par les membres de la curie, c'est-à-dire par les propriétaires d'un revenu territorial déterminé (2).

Mais la ville éternelle qui s'était agrandie pour mourir, penchait vers sa ruine. Le Nord et l'Orient menaçaient, par représailles, de verser le flot de l'invasion sur l'empire; — impuissante à ses dangers, impuissante à ses charges, Rome en rejeta le fardeau sur les pays conquis, — les institutions municipales devinrent pour la métropole, un instrument d'oppression et de ruine. Les revenus des municipes s'engloutirent à Rome entre les mains de ces tyrans éphémères qui s'arrachaient l'empire au plus offrant comme une dépouille opime. Le décurion dut pourvoir sur sa fortune personnelle à l'administration des villes, il devint pour le municipe l'esclave attaché à la glèbe qui devait y périr, lui, ses enfans, corps et biens; — sa condition fut la pire des conditions sociales (3). *Mais le despotisme n'était point le seul dissolvant qui rongeât au cœur les institutions municipales; près d'un pouvoir usé, flétri, en décadence, s'élevait dans l'ombre une société pleine de foi, d'ardeur, d'enthousiasme, qui rêvait l'empire du monde; entre le despotisme et la société chrétienne, l'antique organisation municipale n'avait plus d'avenir* (4).

Ce fut alors que commencèrent à s'agiter ces peuples que Rome appelait du nom de Barbares *et qu'elle avait été troubler jusqu'au fond de leurs déserts. Ils passèrent le Rhin que César, le premier, leur avait appris à franchir; — ils trouvèrent dans un état complet d'anéantissement moral les magistrats, les habitans des cités de la Gaule* (5).

---

(2) *Ibid.* p. 8 9 10 11.

(3) *Ibid.* p. 16 17 18 19.

(4) .... » L'immunité ecclésiastique maintint, tout en contribuant à l'altérer, le régime municipal des villes anciennes..... » (Aug. Thierry. Récits des Temps Mérovingiens t. 1, p. 248).

(5) Guizot. Essais etc, p. 24.

En quittant le sol de la Germanie, les conquérans n'y avaient point oublié leurs lois, leurs institutions. Les souvenirs du banquet *et de l'*association jurée *les suivirent sur la terre étrangère ; — un nouvel élément, celui de l'association, se mêla tout d'abord aux institutions de la Gaule, mais là ne s'arrêta point l'influence de la conquête* (6).

Dans le monde Romain c'était au sein des villes que se concentrait la population, que résidaient les hommes puissants de l'époque, — la conquête modifia ce fait (7). *Fidèles à leurs habitudes d'outre-Rhin les conquérans s'isolèrent au milieu des campagnes et à l'ombre des châteaux qu'il y élevèrent vint se grouper une population active et laborieuse. L'industrie et le commerce y naquirent et quelques-unes de ces agglomérations devinrent des bourgs, des villes. — Les possesseurs de ces domaines reconnurent bientôt qu'ils avaient intérêt à favoriser le développement de ces agglomérations ; — ils leur accordèrent des privilèges, des franchises* (8), *des libertés municipales en un mot, dont le voisinage de quelqu'ancien municipe leur fournissait l'exemple* (9).

Quant aux anciennes villes romaines, où quelques débris des institutions municipales s'étaient conservés entre les mains du clergé devenu seul dépositaire du pouvoir (10), *leur puissance comme leurs libertés, furent presque toujours en décadence du* V^e^ *au* X^e^ *siècle, c'est-à-dire durant le chaos qui précéda l'assiette du régime féodal.*

---

(6) Aug. Thierry. Récits etc. t. 1, p. 268 et suiv.

(7) *Ibid.* P. 227 et Guizot, Cours d'histoire moderne, t. 5. p. 197.

(8) Guizot, Cours d'histoire moderne, t. 5, p. 139.

(9) » C'est aux extrémités septentrionnales de l'ancienne Gaule que se rencontrent les preuves les plus étonnantes de l'incroyable vitalité du régime municipal (Romain), ... c'est d'Arras et de Tournay que ce droit s'est répandu dans les grandes communes de la Flandre et du Brabant ....» (Aug. Thierry Récits etc, t. 1. p. 256 257 258).

(10) Guizot. Essais etc. p.51.217.220. Aug. Thierry, Récits etc. p.247.

Mais à peine la féodalité a-t-elle succédé à l'anarchie, que le peuple plus opprimé retrouve quelqu'énergie. Les villes, avec plus d'importance, acquièrent plus de richesses, elles deviennent, pour des maîtres avides et barbares, un objet d'exaction incessante; — dès lors il y eut lutte entre les bourgeois et le pouvoir seigneurial, soit des évêques, soit des comtes (11). — *Les villes s'insurgèrent, — le peuple s'affranchit, les communes naquirent; — ce fut une ère de liberté et d'indépendance dont le principe était puisé dans les débris ou dans les souvenirs de la municipalité romaine* (12).

Si donc nous rencontrons dans le moyen-âge, quelque ville jouissant d'institutions libres et si nous reconnaissons qu'elle ait acheté au prix du sang ses institutions et ses franchises, nous l'appellerons, quelle que soit son origine, du nom glorieux de Commune; — *si rien ne révèle en son passé l'histoire de ces luttes opiniâtres et héroïques, où l'homme combattait pour la plus chère des libertés, la liberté municipale, nous la tiendrons, selon son âge, ou pour* Municipe romain, *ayant survécu à l'empire, ou pour une de ces villes nées à l'ombre du château féodal* (13), *et à qui le seigneur et maître avait octroyé par intérêt des franchises que d'autres devaient conquérir par les armes.*

---

(11) Aug. Thierry. Récits etc. t. 1, p. 265.

(12) Aug. Thierry. Lettres sur l'histoire de France. L. XV. — » Ce mouvement avait son foyer partout où subsistaient depuis le temps des Romains d'anciennes villes municipales.... » *Ibid.* L. XVI. — Guizot. Cours etc. t. 5, p. 159 160.

(13) Guizot. Cours etc. t. 5. p. 144 145.

CHAITRE Ier.

Etablissement de Paix (1114).

Le premier monument qui relate l'existence de nos libertés municipales remonte à 1114. Valenciennes, faisant alors partie du comté de Hainaut, avait pour comte Baudouin III. Celui-ci, dit *Gislebert,* en sa chronique du Hainaut (14), voyant que la ville de Valenciennes, qui renfermait une nombreuse population, n'avait pour ainsi dire pas de loi écrite, mais seulement des coutumes, et que par cela même elle ne jouissait pas d'une grande tranquillité (15), établit, avec le conseil et l'assentiment de ses vas-

---

(14) *Chronica Gisleberti*, Bruxelles 1784, p. 57.

(15) *Unde ipsa villa minimâ pace gaudebat,* dit Gislebert en sa chronique. Cette version n'est pas celle de Simon Leboucq et d'Oultreman qui font dire à Baudouin : « *voyant la ville qui jouissait d'une très grande paix*. Quoi qu'il en soit, le texte de Gislebert, auteur contemporain, paraît mériter toute créance. Ce qui confirme du reste la version de Gislebert, c'est l'éloge quelque peu emphatique de la paix qui sert de préambule à la charte dont nous parlons : » La paix chérie de Dieu, la paix amie des bons et ennemie des méchans,..... quelle chose est plus douce et plus glorieuse que la paix ; — Paix enrichit le pauvre et met le riche en honneur; paix apporte santé et sûreté; quel est celui qui pourrait dire tous les biens que paix fait éclore ..... » Pour faire un si pompeux éloge de la paix, il faut avoir à la regretter. On pourrait donc en conclure qu'avant la charte de Bauduin il y avait *guerre* dans la ville ; mais était-ce une guerre entre les bourgeois et le comte, une de ces luttes qui se terminaient par une Charte de commune qu'on a quelquefois appelée *Institutio pacis?* (V. la commune de Laon). Malheureusement nos chroniques sont muettes à l'endroit de cette guerre, et la charte de 1114 seule ne nous permet peut-être pas de revendiquer le titre de commune dans toute sa vérité. — Dans sa traduction de J. de Guyse, M. le Marquis de Fortia paraît cependant adopter une opinion contraire ; le savant académicien a toujours traduit *pax* par le mot *commune*.

saux, une loi qui porta le nom de *Paix*. — Cette loi donnée en latin et dont le texte est rapporté par Jacques De Guyse dans ses annales (16), fut tout à la fois, et une œuvre de législation et une œuvre politique. Une foule de dispositions s'y rencontrent sur la police du marché, sur les attentats contre les personnes et les propriétés. Le caractère dominant de cette loi est celui d'une loi de police ; mais quiconque la lira avec soin, y démêlera la reconnaissance formelle, si pas l'institution, de droits municipaux.

Nous citons quelques dispositions au hasard :

« Tout jugement rendu par 16 *jurés* de la Paix *(jurati pacis)* sera bon et valable..... Les décisions des *jurés* de la paix ne peuvent être critiquées..... Les chevaliers sont jugés par leur seigneur..... mais les bourgeois seront jugés par les *échevins* de la paix *(scabinos pacis)*..... Les prévôts *(prœpositi)* doivent être nommés, institués et établis d'après le conseil du comte et des *jurés* de la paix, et si le comte refuse aux *jurés* son assentiment, ils peuvent légalement instituer un *prévôt* de concert avec les hommes de la paix *(cum hominibus pacis)*.... Quiconque aura été légitimement élu prévôt ou juré de la paix..... »

Ces mot de *jurés*, *échevins* (17) *prévôts*, nous révèlent

---

(16) Le titre original n'est pas arrivé jusqu'à nous. Simon Leboucq, dans son histoire civile de Valenciennes, en donne une traduction *en langue vulgaire*, faite en 1275 par un chanoine régulier de St-Jean en a ville de Valenciennes, Messire Robert de Villers.

(17) La charte de Baudouin qui associe souvent les mots *jurés* et *échevins*, les emploie-t-elle comme ne désignant qu'une seule et même classe de magistrats? La négative paraît résulter de divers titres de la fin du XII siècle, cités par d'Oultreman, (histoire de Valenciennes p. 358); — Ces titres sur lesquels se trouvent apposés quelques noms de Messieurs du Magistrat, désignent les uns comme *jurés*, les autres comme *échevins*. — Un peu plus tard toute distinction s'effaça entre ces deux mots, qui même réunis ne désignèrent plus qu'une seule e même chose. (d'Oultreman p. 354.)

tout d'abord par leur signification même, des hommes qui se trouvaient à la tête de l'administration de la cité ; — mais la paix de 1114 en parle comme d'un fait préexistant, qu'elle constate plutôt qu'elle ne l'institue : — elle indique le mode d'élection pour le prévôt et non pour les jurés, pour les échevins, — de qui relevait l'élection de ces derniers? depuis quand existaient ces échevins, ces jurés, ces prévôts (18) ?

Rien ne nous permet d'indiquer d'une manière même approximative, l'origine et la création de ces autorités municipales. Remarquons seulement que d'après son préambule la charte de 1114 ne paraît être que la confir-

---

(18) A la fin du XIe volume de sa traduction de J. de Guyse, M. le Marquis de Fortia cite plusieurs pièces extraites des *Grandes histoires du Hainaut par Jean Lefèvre*, qui lui paraissent, relativement à la Paix de 1114, d'une date au moins contemporaine si pas antérieure. Ces différentes pièces qui font l'objet de XV chapitres, traitent de plusieurs points de loi et coutume de la ville de Valenciennes ; — Elles ne disent rien de plus que la Charte de Baudouin sur les droits et sur les magistrats municipaux dont cependant elles semblent reporter l'existence à une époque plus reculée. Nous y avons remarqué la disposition suivante, qui nous rappelle quelque chose de ce droit d'asile dont Valenciennes jouissait de temps immémorial, s'il faut en croire la tradition : » Se ung » serf vient à Valenchiennes et y peuist demorer paisiblement an et jour » et devenir bourgois, ainchois que requis soit de son seigneur à qui il » est serf ou de ses gens, il est toujours franchis. » Telle est la première révélation écrite de ce droit tutélaire des sociétés encore dans l'enfance, et dont les coutumes qui nous régissaient lors de la révolution de 1789 nous ont transmis quelque souvenir. (*) Après les 15 chapitres dont nous parlons, Jean Lefèvre ajoute : » Toutes ces coustumes et lois sont prises d'ung nommé Jacques-de-Raincampt, dit Noury, en son temps clerc en Valenchiennes, lequel les avoit escript de sa propre main. »

(*) On trouve dans les coutumes de la ville de Valenciennes, deux chapitre sur ce sujet. L'un est intitulé : *De la franchise de la ville pour debtes*, l'autre : *De la franchise de la dicte ville au fait descrimes*.

mation d'anciennes coutumes(19), et n'oublions pas qu'un droit pour être consacré par l'usage, et pour faire partie des coutumes d'une cité ou d'un peuple, a souvent besoin de bien des années (20).

Quant au mode d'élection des jurés et des échevins, le titre même de 1114 et une charte de 1302, due à Jean d'Avesnes, permettent d'éclaircir ce point important.

---

(19) » .... De Guyse donne assez à entendre que cette loy, et les pri-
» viléges y contenus ne furent pas tant donnés par le comte Baudouin,
» que confirmés, et mis par écrit, ce qui estait en vigueur auparavant,
» en suite des conditions couchées dans le contrat de l'acquest du
» comté et ville de Valenciennes; qui portait que la dite ville serait
» maintenue en ses droits, coustumes et franchises. » (d'Oultreman, histoire de Valenciennes p. 119.)

(20) En feuilletant un précieux manuscrit contenant les extraits de divers titres, lettres etc., relatifs à la ville de Valenciennes, et qui paraît être un recueil de matériaux amassés par Simon Leboucq, pour écrire l'histoire de cette ville, nous avons lu ce qui suit: » Il y a en cette ville
» 3 magistrats dont le premier et suprême qui consiste en un prévôt,
» 12 jurés et échevins y a été institué de longtemps par Baudouin comte
» de Mons fils de Richilde comme appert par une sienne charte datée
» de 1102 nommée en ce temps la loi du grand bourg.... » Ces lignes ont été extraites des papiers de *Thiéry Ghisbert*, sous-prieur de Saint-Saulve en 1606, ainsi que le porte la rubrique du chapitre. Signalons tout d'abord les deux erreurs capitales qui s'y rencontrent: — Baudouin de Mons n'était pas le fils mais l'époux de Richilde; — il mourut en 1070 et la Charte qu'on lui attribue, on la date de 1102. Ces deux erreurs nous conduisent à douter du texte et de la Charte même de 1102, et ce doute nous en trouvons l'appui dans l'histoire elle même de Simon Leboucq. Nous avons dit tout-à-l'heure que le texte par nous cité faisait partie des nombreux matériaux recueillis par cet écrivain pour son histoire de Valenciennes; — Eh bien, Simon Leboucq qui rapporte avec complaisance le texte entier de la charte de 1114, non seulement passe sous silence celle de 1102, mais paraît formellement la contredire. Il semblerait en effet que la charte de 1102, si elle est réelle, créa l'institution des prévôts et échevins, et cependant dans son histoire civile de Valenciennes, Simon Leboucq parle de prévôts et d'échevins bien avant le XIIe siècle.

Le prévôt est le chef du pouvoir municipal et suivant la loi de 1114, les prévôts doivent être nommés d'après le conseil du comte et des jurés de la paix, et en cas de refus du comte, par les jurés et les hommes de la paix.

La charte de Jean d'Avesnes (1302), dont nous parlerons plus loin avec détail, porte : « *Nous voulons.... que les échevins soient faits chacun an en nostre ville doresnavant par nous.....* » (21)

Si les hommes de la paix avaient dans certains cas quelque part à l'élection du prévôt, pouvaient-ils n'en avoir aucune à l'élection des jurés et des échevins ? La charte de 1114 constate le fait de l'élection des jurés et échevins, et n'y accorde aucun droit au comte ; — la charte de 1302 dit expressément que *dorénavant* le comte se réserve cette élection, — quelle conséquence en déduire si ce n'est que sous l'empire de la charte de Baudouin l'élection des jurés et des échevins relevait des hommes de la paix ?

Sous l'empire de *la loi de paix* de 1114, Valenciennes jouissait donc de quelques libertés municipales ; — elle nommait ses magistrats et c'était là le plus beau des priviléges que revendiquaient les communes du moyen-âge (22).

Sa loi n'était pas seulement une loi de police ; si, en garantissant le bon ordre de la cité, elle ne garantit pas expressément les droits municipaux, elle les constate du

---

(21) A cette époque toute distinction avait disparu entre les mots *Jurés* et *Echevins*, V. la note 17.

(22) » Qui considérera de près le gouvernement et les priviléges de cette ville, (dit d'Oultreman p. 332) il recognoistra aisément qu'elle a ladis tenu forme de république ; de laquelle le Prince estoit chef protecteur et seigneur si vous voulez.... »

moins, et constater l'exercice d'un droit, c'est presque le garantir (23).

Mais continuons l'examen de cette charte :

« Dans le cas où le coupable (il s'agit de vol), nierait et ne pourrait être convaincu par des témoins, si celui qui a éprouvé le dommage l'appelle en duel.... le coupable sera tenu de se défendre par le duel. »

».... Le coupable pourra se disculper par le serment de son seigneur, ou par le serment de trois témoins. »

Le serment des *conjuratores*, et le combat judiciaire, ce sont là deux institutions d'origine germaine, dont la conquête a doté la Gaule.

Plus loin se trouvent quelques dispositions qui n'ont de valeur que par les souvenirs qui s'y rattachent :

«.... Lorsqu'une alarme répandue dans la ville, obligera de sonner le couvre-feu et le Beffroi, quiconque ne prendra pas les armes et ne se rendra pas immédiatement sur le lieu où sera le bruit, paiera cinq sous, etc..... »

Le Beffroi, vigilant gardien de nos libertés, c'était la

---

(23) M. Aug. Thierry, (Récits etc. t. 1, p. 294) à propos des *Etablissemens de Paix*, cite en passant la charte de 1114 et dit : » L'établissement de paix, institution dont la Charte municipale de Valenciennes présente le type le plus pur et le plus complet.... garantissait le bon ordre dans la cité mais non les droits de citoyen.... » La Charte de Baudouin est en effet avant tout une loi de police; mais tel n'est pas son caractère unique. Nous verrons tout-à-l'heure, en la comparant à la charte de l'une des communes les plus célèbres du moyen âge, qu'il suffisait parfois de constater les libertés municipales d'une ville pour qu'elle pût en revendiquer les priviléges.

tour du peuple élevée contre le donjon féodal ; — il appelait aux combats, avertissait des périls, — il s'élevait audacieux comme la liberté du sein de nos murailles..... Depuis longtems le souffle de la tempête a dispersé jusqu'aux débris du donjon féodal, le Beffroi, symbole de nos libertés communales, a seul traversé les âges....

Aujourd'hui, le Beffroi de notre cité, sonne aussi parfois l'alarme, l'incendie ; — il appelle à la délibération le conseil de la commune, car Valenciennes est encore du petit nombre de ces villes du Nord, où s'est conservé cet antique usage, mais ce n'est plus les armes à la main que l'on se rend à son appel ; depuis longtems nos libertés s'exercent sans périls.

Citons en passant la disposition qui suit :

« Quiconque aura été légitimement élu prévôt ou juré de la paix, aura une nuit et un jour de réflexion pour accepter ou refuser cette charge..... S'il la refuse il paiera cent sous d'amende ou sa maison sera confisquée et détruite de fond en comble.... »

L'histoire de cette époque cite quelques exemples de refus, (24) — l'usage n'en est pas arrivé jusqu'à nous.

Dans quelle catégorie devons-nous donc ranger une ville qui, au XIIe. siècle et peut-être beaucoup auparavant, jouissait de telles libertés ?

Etait-ce un ancien municipe, chez lequel quelques débris de municipalité romaine avaient survécu à l'invasion ?

---

(24) V. d'Oultreman.

Etait-ce une commune selon la noble acception de ce mot au moyen-âge ?

N'était-ce pas plutôt une de ces villes, filles de la conquête, et privilégiées par ses maîtres ?

A ne consulter que la charte de Baudouin et ses termes, la question est difficile à résoudre. Les élémens y sont divers, et si le mot *jurés* (25) (dans le sens des fonctionnaires municipaux), semble nous révéler des souvenirs de la municipalité romaine, le mot *échevins* (26), entâché d'origine et de souvenir teutonique, nous ramène bientôt à la conquête.

L'histoire des faits nous reste à consulter, peut-être y puiserons-nous quelqu'éclaircissement. Ici se pose tout d'abord une de ces questions qu'il est rarement donné de résoudre, je veux dire l'époque précise de la fondation d'une ville. Les faits existent avant qu'on les relate, les cités naissent et grandissent avant de rencontrer leur historien, et leur origine reste souvent un mystère. — Nous la rechercherons cependant pour Valenciennes, n'ayant du reste le besoin et le désir de la fixer que d'une manière approximative.

Un fait qui paraît maintenant hors de doute, c'est qu'aucun des historiens ou géographes romains, dont les écrits s'étendent jusque vers la moitié du Ve. siècle de notre ère, ne mentionne, *d'une manière expresse*, la ville de Valenciennes. Ainsi *César*, *Claude Ptolemée*, *La Carte Théodosienne dite de Peutinger*, *l'itinéraire d'Antonin*, *la Notice des Provinces et des Cités des Gaules*, *etc.*, *etc.*

Cependant quelques-uns opposent un passage d'Am-

---

(25) Aug. Thierry, récits etc. p. 290.

(26) Aug. Thierry. Lettres sur l'histoire de France, L. XV.

mien Marcellin et un mot de la notice des dignités de l'empire. Voici ce que dit Ammien-Marcellin : « Valentinien.... fortifia par de hautes levées de terre les bords du Rhin ,.... il garnit de plusieurs tours , dans toute la longueur de la Gaule , les lieux propres et convenables.. » (27) La notice des dignités de l'empire cite des soldats *Valentinianenses ;* — sur ces deux textes on a bâti Valenciennes. Cette ville, dit-on, fait partie des lieux que Valentinien garnit de tours et reçut son nom de cet empereur, — et par *Valentinianenses* la notice ne peut entendre que des soldats de Valenciennes.

Tels sont , à part d'assez nombreuses fictions qui n'ont pour elles qu'un côté poétique (28), les deux seuls textes qui paraissent indiquer l'époque que nous recherchons.— Mais pourquoi cependant , si Valentinien garnit de tours, dans toute la longueur de la Gaule , les lieux propres et convenables, n'en trouve-t-on qu'un seul qui porte le nom du fondateur ? (29) — On cite la notice des dignités de l'empire, nous transcrivons pour y répondre , la note que nous trouvons précisément dans les historiens des Gaules à ce sujet (30) :

« Les soldats de la Gaule tiraient leur nom ou d'une ville, ou d'un peuple, ou d'un empereur, ou de tout au-

---

(27) Ammien Marcellin. L. XXVIII Chap. II.

(28) V. J. de Guyse. — Simon Leboucq, d'Outreman etc.

(29) Nous ne repoussons cependant pas d'une manière absolue, l'origine qui rattache Valenciennes au nom d'un empereur Romain. Valentinien a pu jeter une tour de défense au confluent de l'Escaut et de la Rhonelle pour protéger le pays contre l'invasion , et lorsque plus tard les conquérans eurent fait de la tour qui s'était élevée contr'eux un palais , un château , une maison royale , peut-être leur a-t-il pris envie d'emprunter à des souvenirs Romains le nom de leur nouvelle demeure. Quoi qu'il en soit, on n'a jamais jusqu'à ce jour découvert en cette ville le moindre débris de construction Romaine.

(30) T. 1, p. 125.

tre chose.... Les *Gratianenses* s'appelaient ainsi de l'empereur Gratien.... et les *Valentinianenses* de l'empereur Valentinien. »

On doit donc, regarder les textes d'Ammien-Marcellin et de la notice comme trop peu précis, trop peu concluans, et ce qu'on peut en induire, sans crainte d'erreur, c'est qu'en admettant même l'existence de Valenciennes à cette époque, ce ne pouvait être qu'un lieu fortifié, un château *(castellum)*, qui n'avait jamais pu mériter, par son importance, le titre de municipe.

Le premier titre authentique qui parle de Valenciennes, est un diplôme cité par Mabillon (31). Il a pour titre : *Chlodovei Placitum* etc. ; — il commence par ces mots, *Chlodoveus rex francorum*.... Il se termine par ceux-ci. *Datum pridie Kal. Martias annum tertio regini nostri* VALENCIANIS *in dei nomine feliciter ;* — Mabillon lui donne pour date l'an 693.

Aux VIIIe et IXe siècles, cette ville est désignée sous le nom de *Fiscus Valencenensis*, or voici d'après M. B. Guérard (32), ce qu'on doit entendre par fisc. « Les domaines de nos rois étaient partagés pour leur administration et leur exploitation, en fiscs qui se composaient chacun d'un nombre plus ou moins considérable de *villages*, et dans la plupart desquels étaient situés des palais ou des maisons royales (33). »

---

(31) Mabillon. *De re deplomaticâ.* 1681. p. 475.

(32) Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule. Paris 1832. (Mémoire couronné par l'Institut).

(33) Le *Fiscus Valencenensis*, Valenciennes en un mot, c'était précisément alors un lieu fortifié *(Castellum)* renfermant un palais ou maison royale. Clovis III y séjourna ; Charlemagne en 771 y tint la seconde assemblée générale des états de son royaume. En 1225 les Religieux de l'ordre de St-François obtinrent de Jeanne comtesse de

Au commencement du XIe siècle seulement Valenciennes est désignée par le mot *urbs* (34).

Le silence des historiens romain s d'une part, de l'autre les écrits des historiens de la Gaule qui ne citent Valenciennes que sur la fin du VIIe siècle (693), et ne la désignent jusqu'aù XIe que par le mot *fiscus*, tout cela nous porte à placer son origine, après la chûte de l'empire d'Occident, entre le Ve et le VIIe siècle.

Nous avons dit plus haut, qu'en reculant même l'origine de Valenciennes au règne de Valentinien, rien ne nous permettait de considérer cette ville comme un municipe romain, — pouvons-nous l'élever au rang des communes du moyen-âge ?

Dans son cours d'histoire moderne (T. 5., p. 175), M. Guizot, à propos de la question des communes, cite en entier le texte d'une charte accordée en 1128, à la commune de Laon, par le roi Louis le Gros. La commune de Laon fut une des plus célèbres du moyen-âge, et dans ses lettres sur l'histoire de France, M. Aug. Thierry a tracé le sombre et fidèle tableau des luttes sanglantes qui précédè-

---

Flandre et de Hainaut, de bâtir un couvent et une église dans les lieux où s'élevait le donjon ou Palais royal. (d'Outreman p. 443, 298) Aujourd'hui Palais et Couvent ont disparu, et l'église de St.-François, appelée du nom de St-Géry, est le seul monument qui nous rappelle les lieux où étaient naguère le Palais des rois et le Couvent des frères mineurs.*

(34) Historiens des Gaules, t. 10, p. 128.

* Le château s'étendait, parait-il, sur cette langue de terre comprise entre les deux bras de la Rhônelle et l'Escaut, dont la pointe vient aboutir au pont Néron actuel. Le lieu où s'éléve aujourd'hui l'église St.-Géry, était un point de sa limite méridionale.

rent son institution (35). Après avoir cité cette charte qui porte pour titre : *Etablissement de Paix* (36), et qui n'a pas cette seule ressemblance avec la charte de Valenciennes, M. Guizot ajoute les réflexions suivantes :

«..... A vrai dire la charte de Laon, ne crée point la constitution de la commue, n'ordonne rien sur la formation des magistratures locales qui en sont le nerf et la garantie. Vous y rencontrerez les noms de *Maire* et de *Juré ;* vous y reconnaissez l'indépendance de leur juridiction ; vous y démêlez le mouvement de la vie politique, les élections,..... mais sans qu'aucun article les institue formellement. Ce sont des faits..... qu'on enregistre pour ainsi dire en passant plutôt qu'on ne les institue. Rien de bien précis.... sur les relations de la commune de Laon, soit avec le Roi,.... soit avec les seigneurs.... »

Ce que M. Guizot dit de la charte de Laon, nous pourrions l'appliquer, mot pour mot, à la charte de Valenciennes. Nous avons comparé avec attention ces deux chartes, et nous avons aperçu entr'elles une certaine analogie quant à l'étendue des libertés municipales que toutes deux ne font que constater : seulement l'une de ces deux institutions relève du Roi de France, l'autre d'un comte du Hainaut, mais cette différence résulte de la position des deux villes, — le comté du Hainaut relevait alors de l'Empire (37).

Si donc les communes se jugeaient à l'étendue de leurs libertés et de leurs franchises, nous pourrions pres-

---

(35) Aug. Thierry, Lettre XVIII et suiv.

(36) .... » Une particularité remarquable c'est qu'on a évité d'écrire dans la charte de Laon le mot de *Commune*, et que ce mot devenu trop offensif.... fut remplacé par ceux d'établissement de paix, *Institutio pacis*. » Aug. Thierry, Lettre XIX.

(37) Aug. Thierry, L. XV.

que élever au rang des communes les plus célèbres du moyen-âge, la cité de Valenciennes ; mais c'est à la lutte à main-armée, disent les historiens, qu'il faut en rapporter l'origine et la formation (38). L'état de commune dans tout son développement, dit Aug. Thierry (39), ne s'obtint qu'à force ouverte ; — et s'il faut en croire le annales de notre cité, la sanction du sang et des combats, a manqué, à cette époque du moins, à nos libertés et à nos franchises (40).

Nous ne devons donc considérer Valenciennes que comme une de ces villes de la conquête, qui s'élevèrent et grandirent à l'ombre du château féodal et reçurent en libertés ce qu'elles donnèrent en richesses. Quand l'autorité municipale suffisait à protéger les citoyens, dit M. Rayouard (41), ils ne se constituaient pas en commune, — telle était sans doute la situation de notre cité (42).

En vain nous fouillerions nos vieilles annales, pour y rencontrer à cette époque, quelque récit émouvant de ces luttes orageuses qui préludèrent partout à la constitution des communes ; — nous avions alors sans périls, ce que

---

(38) *Ibid....* La liberté fut peu de chose dans les lieux ou elle n'était qu'un don gratuit octroyé sans effort et conservé paisiblement.

(39) *Ibid.* L. XV.

(40) Le texte du titre de 1114 nous laissera cependant toujours quelque doute à cet égard. La paix c'est le lendemain de la guerre, mais cette guerre, ni l'histoire ni la tradition ne nous en ont apporté le plus léger témoignage.

(41) Histoire du droit municipal, *Introduction* p. XLI.

(42) Les comtes de Flandre et les autres seigneurs Belges et Bataves, avaient permis aux villes de se gouverner elles-mêmes à une époque antérieure à l'affranchissement des villes de France. On cite des franchises accordées en 1068 par le comte Bauduin, qui assurèrent l'élection des magistrats. (Sismondi histoire des Français, t. 3. p. 149).

d'autres n'acquéraient pas sans gloire peut-être ; — mais ne portons point envie à cette gloire, à ces combats, trop souvent ils furent mêlés de deuil et de sang ; ne regrettons point l'enivrement de ces victoires, la plupart trop chèrement payées ; — opposons-leur nos vieilles libertés coutumières ; rappelons-nous nos antiques franchises, — chez nous la liberté a devancé la gloire ! (43)

Aug. D.

(La suite prochainement.)

(43) Vers la fin du XIIIe siècle, Valenciennes a eu aussi, pour la défense de ses libertés et de ses franchises, ses jours de gloire et de combats.

NOTICE

SUR LES

Cours d'Amour en Belgique.

[*Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant la notice suivante du* Baron de Reiffenberg, *sur une matière piquante et toujours nouvelle. Ce sujet n'y est traité, à la vérité, par le spirituel bibliothécaire du Roi des Belges, que d'une manière très-superficielle et sans entrer dans le fond des choses ; mais tel est le dessein de M. de Reiffenberg : ce n'est, pour ainsi dire, qu'un programme, que l'auteur, mieux que qui que ce soit, eut pu étendre et compléter en puisant dans les trésors de son immense érudition et en s'aîdant du riche dépôt qui lui est confié. Un jour sans doute M. De R. songera sérieusement à nous donner une histoire véritable des* Cours d'Amour *en Belgique ; en attendant, on ne lira pas sans plaisir ce court essai où se révèle l'esprit, le savoir et le tact que M. de R. met dans ses écrits petits et grands.*

Nos lecteurs remarqueront ici que l'auteur n'a pas voulu entrer dans les détails que lui offraient les manuscrits ; il s'en est tenu simplement à la réunion de quelques faits déjà imprimés et épars dans plusieurs ouvrages. Si son plan l'eut permis, il n'eut pas manqué de nous montrer les questions d'amour *des* Jeux-Partis *comme les véritables plaidoieries des* Cours d'Amour *et de nous citer les* Jehan Bretel, *les* Renier de Quaregnon, *les* Andrieu Douche, *les* Adam de Givenchy, *les* Colart-le-Changeur, *les* Jehan de Renti, *les* Guillaume-li-Winiers, *les* Robert Delepierre, *et tant d'autres, qui furent, à vrai dire, tantôt les greffiers des cours amoureuses dont ils enregistraient les* jugemens d'amours, *et tantôt les plaideurs ou les avocats de ces mêmes tribunaux, quand ils débitaient contradictoirement les* contredits *sur les questions galantes qu'ils soutenaient.*

Les manuscrits contenant les poésies des XIIe., XIIIe. *et* XIVe. *siècles abondent en documens sur les* Cours d'Amour *du Nord. Outre le* Dict des trois jugemens du bon Seneschal de Hainaut, *le* Jugement d'amors de Gillebert de Berneville *et le* Dit d'amours de Nevelos Amions, *que nous avons déjà cités autre part* (1), *on trouve que des comtesses d'Artois, de Flandre et d'Audenarde, ont présidé des* Cours *et des* Puis d'Amour, *où se débattaient des questions galantes et courtoises.* Lambert Ferris *termine ainsi une de ses pièces :*

Dame d'Artois, contesse d'onorance
Oez mon chant que j'ai au Pui chantey
Et si vos proi (prie) qu'adès en léautey
Servès amors, c'est ce qui plus avance.

Un autre Trouvère du même tems présente ainsi requête à

---

(1) Discours préliminaire des *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, par *Arthur Dinaux*, Paris, Téchener. 1839, grand in-8°. Pages 46 à 54. — *Trouvères Artésiens*, article *Nevelos Amions* (sous presse).

une comtesse de Flandre pour ouvrir un débat sur une question d'amour :

Chanson, dis moi la contesse à vis (visage) cleir
Ke de Flandres tient la grant signorie,
Ke je li veul enquerre et demandeir
Lou keil des dous me volrait muels (mieux) loéir
Ou raison croire, ou per amors améir.

Enfin, li Romans du vergier et de l'arbre d'amour, *rapporte des circonstances curieuses d'une cour d'amour tenue en Flandre, et dans laquelle on jugea sévèrement des dames qui n'aimaient pas loyalement ; on les retint captives (sans doute avec tous les adoucissemens désirables) jusqu'au jour du jugement qui fut rendu par deux nobles châtelaines désignées dans les vers suivauts :*

II dames de grans pris vaillant
Ce est la vicontesse Adire
De Couart qui sans contredire
Maintient fin pris et mainterra
Ne jà jor ne s'en partira.
Et la prus (prudente) dame d'Audenaarde,
Qui de bien faire ne se tarde,
Par cui sunt aconpli tuit bien,
Qu'ele ni faut (manqne) ne nule rien.
Celes feront le jugement
A quel mort et à quel tourment
Deveront morir et pener
Celes qui ne n'aurront amer.

A. D.]

—

NOTICE

SUR LES

Cours d'Amour en Belgique

PAR

Le Baron de Reiffenberg,

Dédiée à M. Le Glay.

Si les cours d'amour n'avaient été qu'un passe-temps frivole, sans liaison avec les mœurs, elles seraient dignes au plus, malgré les idées grâcieuses qu'elles réveillent, d'une rapide mention dans l'histoire. Mais elles contribuent à faire connaître l'état social du moyen-âge, et les idées morales qui réglaient les plus vives passions du cœur humain : à ce titre, elles méritent l'attention des graves penseurs.

Vers quelle époque peut-on fixer l'origine des cours d'amour ? Voltaire en rassemble une autour de la Reine Berthe, sans doute cette bonne Berthe au grand pied, dont le nom est devenu proverbial ; mais Voltaire faisait un conte (1) et son autorité ne tire pas à conséquence.

---

(1) *Ce qui plaît aux dames.*

M. Raynouard, en alléguant les décisions recueillies par le chapelain André, place l'existence des cours d'amour antérieurement à l'année 1170, dans laquelle vivait cet écrivain, selon Fabricius.

Cette circonstance toutefois n'est pas décisive, car dans une très-ancienne édition de l'*Art d'aimer* d'André, la plus ancienne peut-être, édition sans date et sans lieu d'impression, André est désigné comme chapelain du pape Innocent IV. Or, ce pontife gouverna l'église de 1243 à 1254.

Quelques écrivains mettent l'institution des cours d'amour sous le règne de Charles VI, et l'attribuent à la reine Isabeau, à qui la métaphysique amoureuse convenait peu, j'imagine. Le livre d'André et les poésies des troubadours donnent un démenti formel à cette opinion.

Les cours d'amour sont nées avec la vie de château, l'émancipation de la femme et la chevalerie. Dans les loisirs des vieux castels, lorsque la poésie eut adouci les mœurs, de nobles dames, pour tromper l'ennui de leur captivité forcée au fond de leurs sombres manoirs, ont pu, en riant, improviser un tribunal pour résoudre les questions auxquelles leur sexe a de tout tems attaché le plus d'importance. De beaux esprits, admis dans leur intimité, auront donné à cette distraction un certain raffinement, et l'intervention des idées religieuses dans les plaisirs les plus mondains, celle des clercs au milieu des courtisans, aura soumis ces simples jeux aux formes de la scolastique.

Si l'on se figurait que les cours d'amour étaient des institutions sérieuses, exerçant une juridiction réelle et permanente, on serait, je crois, dans l'erreur. Ces cours n'avaient probablement dans le principe qu'une existence passagère ; une fête, un tournoi, les jours de plaid en étaient l'occasion. Plus tard l'agrément qu'elles procuraient aurait inspiré le désir de les organiser d'une manière durable ; de là ces confréries amoureuses pareilles à tant d'autres sociétés qui remontent aussi à une époque reculée. Une fois installées, la

vanité aura fait des efforts pour y introduire des personnes de tous rangs, les cours d'amour auront dégénéré, et, au moment où expirait la chevalerie, elles n'auront plus été que des associations bourgeoises, comme les *serments* dans lesquels l'aristocratie ne s'inscrivait que par condescendance et pour mémoire.

Les cours d'amour attestent trois choses : l'empire progressif des plaisirs intelligens ; l'influence croissante de la femme ; une législation morale du mariage, qu'on croirait toute moderne à bien des égards.

Il était curieux de voir des hommes ignorants et bardés de fer s'intéresser à des subtilités de sentiment.

Il ne l'était pas moins d'observer comment la galanterie, en s'exaltant, tempérait la grossièreté des mœurs. Voilà, sans doute, pourquoi de respectables ecclésiastiques, loin de condamner ces relations nouvelles, semblaient au contraire les approuver. Le chapelain André formait un code amoureux, le bon Philippe Mouskes, alors chanoine et depuis évêque de Tournay, regrettait ces siècles où l'on aimait par amour, c'est-à-dire avec élévation et délicatesse. Ils appréciaient les effets d'un penchant qui, renfermé dans des bornes convenables, peut servir de frein à de mauvaises passions, et semblaient avoir deviné confusément la pensée de Sterne, qui dit quelque part qu'il ne s'était jamais glissé dans son âme de sentiment bas ou condamnable, que s'il cessait d'être épris d'une princesse inconnue ou imaginaire. Aussi, point de paladin accompli sans amour : Froissart, voulant faire l'éloge du duc Wenceslas de Brabant et de Luxembourg, n'a garde de ne pas répéter qu'il était *frisque, courtois et amoureux* (1).

Toutefois cet amour, malgré ses conséquences salutaires ne se réduisait pas, il s'en faut, à un pur platonisme, et même,

---

(1) Voyez les mémoires et les poésies de Froissart.

dans sa dialectique déliée, il obscurcissait quelquefois les plus claires notions du devoir. La plupart des sentences compilées par le chapelain André, donnent torts aux maris: en vérité, l'auteur de *Jacques* ne fait pas mieux.

Que les cours d'amour aient pris naissance dans la patrie des troubadours, cela est possible et même probable. Toujours est-il qu'elles ont été connues en Belgique dès leur origine ou à peu près. Le chapelain André rapporte deux jugemens de la comtesse de Flandre.

On avait posé cette grande et importante question :

« Un amant déjà lié par un attachement convenable, » requit d'amour une dame comme s'il n'eût pas promis sa » foi à une autre ; il fut heureux ; dégoûté de son bonheur, » il revint à sa première amante, il chercha querelle à la » seconde. Comment cet infidèle doit-il être puni ? »

La comtesse de Flandre prononça souverainement : « Ce » méchant doit être privé des bontés des deux dames ; aucune » femme honnête ne peut plus lui accorder de l'amour. »

Admirablement jugé, n'est-ce pas ?

Quelle était cette sage comtesse ? M. Raynouard n'hésite pas à désigner Sibylle, fille de Foulques d'Anjou, laquelle, en 1134, épousa Thierry d'Alsace, comte de Flandre (1).

Beaucoup de Belges s'étaient affiliés à la confrérie de la *court amoureuse*, qui, sous Charles VI, a existé à la cour de France. Le manuscrit N° 626 de la bibliothèque royale de Paris est cité par M. Raynouard (2), et M. Lucien de Rosny

---

(1) *Choix des poésies originales des Troubadours.* Paris, 1817, II, LXXXI—XC, CXVI. Cf. nos *Nouvelles Archives hist. des Pays-Bas* V, 264—268.

(2) *Id.* CXXXII.

en a fait une copie pour la bibliothèque du royaume, à Bruxelles Il a appartenu à Moreau de Mautour.

Dans cette *court*, dont le roi était *souverain*, les femmes ne siégeaient pas ; marque évidente de dégénération. Ceux qui la composaient étaient divisés par classes. La première n'a point de désignation ; ceux qui y sont portés reçoivent tous la qualification de *messire*, que l'on donnait aux chevaliers et aux plus grands seigneurs, même aux princes du sang, car les titres n'ont été prodigués qu'à mesure qu'ils perdaient de leur valeur. L'*altesse* d'aujourd'hui est moins honorifique que le *monsieur* d'autrefois. Clovis se contentait du titre de *noble homme*, dont un simple anobli aurait de la répugnance à s'accommoder.

La seconde classe est celle des *grands veneurs de la court*.

La troisième des *trésoriers des chartres et registres*.

La quatrième des *auditeurs*.

La cinquième des *chevaliers d'honneur, conseillers de la court amoureuse*.

La sixième des *chevaliers-trésoriers*.

La septième des *maîtres des requêtes*.

La huitième des *trois présidents de l'ordre*.

La neuvième des *secrétaires*.

La dixième des *concierges des jardins et vergers amoureux*.

La onzième, enfin, des *veneurs*.

Une autre organisation se remarque dans une cour d'amour, postérieure de quelques années.

Parmi les archives de l'ordre de la Toison d'or à Vienne, il se trouve un livre d'armoiries sur lequel est écrit : *Ce livre appartient et est à Gilles Rebecques, roi d'armes de Hainaut, de Hollande et de Zélande, de la Basse-Frise, de Namur et de Cambrésis*.

Les armoiries sont celles des membres d'une cour d'amour établie en France en 1400. Le même volume contient une copie de la charte de cette cour, publiée cette année même à Paris, dans l'hôtel d'Artois, le jour de Saint-Valentin, époque assez connue dans les annales amoureuses. On y a inséré les réglements de cette institution.

Cette cour, *fondée sur l'humilité et la fidélité et instituée à l'honneur des dames*, était composée : 1° d'un chef nommé *prince de la cour d'amour ;* 2° de *trois grands conservateurs* qui furent, au tems de la création, Charles VI, Roi de France, Philippe, duc de Bourgogne, et Louis, duc de Bourbon ; 3° de plusieurs autres peronnes du premier rang, qualifiées seulement de conservateurs ; 4° de vingt-quatre chevaliers, écuyers et autres possédant la rhétorique et la poésie, appelés *ministres de la cour,* lesquels avaient la principale autorité après les grands conservateurs, et étaient chargés de présenter aux assemblées, que cette cour était obligée de tenir à certaines époques de l'année, des ballades et autres pièces de poésie, suivant ce qui était réglé par les statuts; 5° enfin de quelques officiers, tels que trésoriers des chartres, secrétaires, concierges et huissiers (1).

Pour en revenir à la première cour amoureuse de Charles VI, elle s'était associée grand nombre de Belges, tels que :

Messire Robert, seigneur de Waurin.

Messire Gilles, seigneur de Chyn, de la maison de Berlaimont, dont il portait les armes pleines.

Messire Guillaume, seigneur de Ligne.

Messire Jehan, seigneur de Ghystelle.

Messire Jehan, seigneur de la Hamede (Hamaide).

Messire Hues de Lannoy.

Messire Ramaige (?), chevalier, seigneur de Lannoy.

---

(1) *Nouv. archives hist. des Pays-Bas*, V. 340—341.

Messire prince de Steehus (Steenhuyse), souverain (grand bailli) de Flandre.

Messire Jehan Weltin, prévôt de la ville de Tournay.

Pierre De Rosembos, écuyer, prévôt de la ville de Lille, écuyer d'écurie de Monseigneur le duc de Bourgogne.

Sandra Leboucq, écuyer échanson du comte de Hainaut, probablement de la famillle de l'historien-poète.

Galiffer dé Jumelle, écuyer, huissier d'armes du Roi (d'argent à trois bandes de gueules); Pailliot., p. 671, dit *à quatre bandes.*

Pierre Le Musy, seigneur d'Esquelmes, échanson du Roi. Nous avions dit, dans les *Bulletins de la Commission Royale d'Histoire* (1), que nous ne connaissions pas les émaux héraldiques de la famille de *Li Muisis.* On voit ici qu'ils étaient de gueules à la bande d'or, accompagnée de six quintefeuilles d'argent trois et trois. La bande était chargée de différentes brisures, suivant les branches. Celle de Pierre Le Musy offre un double aigle de sable en chef.

Arnoult Le Musy, la bande d'or chargée d'une étoile à cinq rais, marqués d'argent, sans doute par erreur.

Guillaume Le Musy, bourgeois de Tournay, la bande chargée en chef d'un aigle de sable au vol abaissé.

Guillebin de Lannoy, écuyer.

Guillaume Picard de Hainaut, écuyer.

Jacques de Renty, écuyer, chambellan de M. le duc d'Orléans.

Jehan de Wassenaer.

Maître Hues de Quogen, prévôt de l'Eglise de Saint-Omer, chantre de Coutances, maître des requêtes de la cour du Roi, *grand auditeur de la court amoureuse.*

---

(1) II, 232.

Messire Roland d'Utquerque.

Robert le Courtraisien, écuyer (d'or à quatre chevrons de gueules).

Le Bègue de Lannoy.

Jacquemart Petit, bourgeois de Tournay (de sable au massacre de cerf d'or, chevillé de cinq pièces de chaque côté).

Maître Jehan de Ferries, chantre et chanoine de Lille.

Maître Thierry Palene, prévôt de St.-Pierre de Douai (d'azur à trois croissants d'or).

Pierre d'Outervoysin, dit Gournay, sergent d'armes du Roi (les mêmes armes que les Roisin).

Indépendamment du recueil d'André, plusieurs documens peuvent nous faire connaître les objets qui exerçaient en Belgique les cours d'amour. M. Hécart a donné au public les sirventois du puis d'amour de Valenciennes, institué en 1229, transformation de ces cours brillantes qui florissaient dans les palais des princes. De son côté M. Willems a communiqué à la commission d'histoire un extrait curieux d'un manuscrit composé au XVe. siècle, où les problêmes amoureux les plus ardus sont résolus en prose et en vers (1).

Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne ont été commentés en latin par un jurisconsulte, Benoît de Court (2), qui a pris la chose au sérieux et n'aurait pas traité autrement les Pandectes ou le Digeste (3). M. Dellac, trompé par le titre

---

(1) *Bulletins,* 217—233.

(2) M. Du Petit Thouars, *Biogr. Univ.* X, 104, l'appelle Benoit Cour ou de Courtil, Sallengre, *le Court,* Lenglet, *De Court.*

(3) Sur l'édition de Paris 1555, voir le *Ducatiana*, I, 104—105, et sur l'ouvrage même les *Mémoires de littérature* de Sallengre, I, 104-116, Michault, *Mémoires sur Lenglet du Fresnoy,* N° 158, le marquis du Roure, *Analectabiblion,* I, 206—208. La bibliothèque royale, fonds Van Hulthem, N° 12787, possède une édition des *Arresta,* de Paris, Charles Langelier, 1544, in-8°. Elle n'est pas indiquée par M. Brunet.

latin des éditions de ce commentaire, s'est imaginé que les arrêts mêmes avaient pris la forme latine, et M. Villemain, trompé par M. Dellac, a avancé que les sentences de la vicomtesse de Bésiers étaient rendues en latin presque aussi bon que celui de St.-Thomas (1). C'est ainsi que les bévues se répètent et ont pour échos les hommes les plus habiles.

Les Advineaux amoureux, imprimés deux fois par Colard Mansion, ont beaucoup de ressemblance avec le recueil de M. Willems, du moins à en juger par son extrait. L'auteur, dans le prologue, affirme avoir fait ce recueil à l'instigation de noble et gentil chevalier le seigneur de la Marche, qui même lui fournit quelques-unes des demandes. Elles ne se trouvent point réimprimées, comme l'assure l'abbé Mercier, dans le livre des Evangiles des Coanoilles ni dans l'Abusé en cour (2).

Voici une de ces énigmes :

LA DAMOISELLE.

Sire chevalier, ils sont deux hommes qui tous d'eux aiment une damoiselle, et chacun d'eux lui requiert avoir guerredon de son service. La damoiselle, veuillant user de courtoisie, ottroye à l'un qu'il prengne d'elle ung seul baisier, et de l'autre elle seuffre qu'il l'accole tant seulement. Or vous demande auquel elle montre plus grand signe d'amour ?

LE CHEVALIER.

Damoiselle, sachiez que c'est à cellui auquel elle ottroye le baisier, car cent mille accolers n'attaindroient pas à un baisier ottroyé d'une dame en amour.

Ces entretiens peuvent être futiles, je n'en disconviendrai pas, mais leur frivolité ne vaut-elle pas l'ennui pesant de notre politique de salon et de nos parlements d'antichambre ?

---

(1) *Biogr. Universelle*, XXVII, 286. — *Littérature du moyen-âge*, Ire. édition de Paris, I, 15.

(2) Van Praet. *Notice sur Collard Mansion*, 47—50.

Marguerite d'Autriche, la gente damoiselle, tenait souvent une espèce de cour amoureuse et poétique.

L'intéressante publication de M. Le Glay qui a tiré de l'oubli une partie de la correspondance de cette princesse, et l'excellente notice qu'il lui a consacrée, ont rappelé mon attention sur un manuscrit de la bibliothèque royale qui lui a appartenu, et où l'on voit des traces de sa main et de son esprit. C'est un livre de ballades dont j'ai parlé ailleurs (1), et que M. Van Hasselt a signalé de son côté. Ce petit volume est de nature à faire connaître le cercle intime de Marguerite, où l'on s'occupait de politique, de vers, de musique, de dévotion et de galanterie. Ce qui le rend remarquable, indépendamment du mérite des chansons amoureuses qu'il contient, c'est qu'elles sont presque toutes sous des dénominations bizarres, qui cachent, comme l'a deviné M. Van Hasselt, les noms véritables de quelques dames, seigneurs, favoris ou familiers de l'archiduchesse, à l'aide d'anagrammes chargés de lettres et de syllabes parasites, afin de dérouter les OEdipes.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici la clef de ces logogryphes : je suis l'ordre du livre.

Vlednora truopa zamo hemady.

Rondel pour Madame *(l'archiduchesse).*

Tindez, Knidep, Znidep,

Edin. Jean d'Ostin, dit Hesdin ou Edin, maître d'hôtel de Marguerite, gouverneur de Béthune, eut une mission en Angleterre, l'an 1515. Le Glay, *Correspondance de Maximilien,* etc. II, 318.

Itocipu, Etocipi, Dtocipo, Dtocipi, Stocipo, Stocipu, Itocipo, Itacipa, Utocipi, Stacipu, Stocipi, Otocipo, Ytocipa.

Picot. Pierre Picot, médecin de Marguerite.

Zamo Temadi, Semadams, Dama Temado,

Madame.

---

(1) *Notices et extraits des MSS. de la bibl. de Bourgogne,* I, 17 24. Le MS. est côté 10572 (610). — *Essai sur la poésie française en Belgique,* pag. 161, 284 et suiv.

Pertsonh Kemado.

Nostre Dame *(l'archiduchesse).*

Bingibuaz, Lingibuap. Lingibuaz, Lingibuam. Lingibuat, Kingibuaz, Pingibuan.

Aubigni.

Hamo Hellisiomeda zicnalpo,

Mademoiselle Planci.

Il est parlé d'une famille *de Plancy* dans les Mémoires du feldmaréchal de Mérode-Westerloo, I, 223.

Grueingisnomo sedz tussuoba.

Monseigneur de Boussut.

Kamo pellesiomedi Vmalcuho.

Mademoiselle Huclam.

Dnotuobz, Vnotuoba.

Bouton. Sans doute l'écuyer Bouton qui présenta Anne de Boleyn à Marguerite. Notice de M. Le Glay, pag. 77. Il s'appelait Claude.

Fama Bellesiomedi, Camo Zellesiomeda.

Mademoiselle *(nièce de Marguerite).*

Dsez osellify.

Ses filles *(d'honneur, de l'archiduchesse).*

Taly Spofo.

La Fop, personnage qui avait peut-être quelque analogie avec la gentille *Fosseuse* de la Cour de Navarre, dans *Tristram Shandy.*

Dossnana.

Nansso (le comte de *Nassau).*

Dnomo Truetiuresa.

Mon serviteur *(ce qui semble annoncer quelque amourette).*

Fely Stuedisrepo Zedz Pelodz, Otnediserpi Sedz Meloda.

Le président de Dôle.

Trionaebz.

Beanoir (*Beauvoir ? (*

Las pellesiomeda seds ferevo.

La demoiselle de Vère, de la maison de Montfort ou de celle de Borselen.

En 1784, l'auteur de la *Défense des Belges confédérés*, I, 40, exprimait le regret qu'en Zélande le corps des nobles

ne fût représenté que par le prince d'Orange, alors marquis de Vère et de Flessingue. « Il y a encore, disait-il, dans cette » province, au moins quatre maisons très-anciennes et aux- » quelles on ne pourrait contester sans injustice une illustre » et antique noblesse. Celle de Borselen y existe encore, et » cette maison ne le cède certainement pas à aucune des » plus anciennes de toute la république. »

Zely adratsabo sedz Inobruoba.

Le Bastard de Bourbon.

Tali lemuabz, Malo kemuaba, Naly femuabo, Tuly nemuaba, Laly pemuabo, Halo kemuabi.

Gui de La Baume, comte de Montrevel, chevalier de la Toison d'Or, chevalier d'honneur de Marguerite, cinquième fils de Pierre de La Baume, seigneur de Saint-Sorlin. Il est appelé *Marc* dans la table de la Correspondance de Maximilien et de Marguerite, publiée par M. Le Glay. Claude de La Baume était chef du conseil privé.

Laspami bellesiomedi sedz ceduabo, pami bellesiomedo bedz ceduabo, Pami bellesiomedi heduoba.

(La) Mademoiselle de Baude (*Bade ?*); le jeune marquis de Bade était en effet pensionnaire de Philippe-le-Beau et fréquentait sa cour.

Fruengisnomo bellesudi.

Monseigneur (sic) Duselle (D'Utzelle). M. *de Duzelle* est compté parmi les chevaliers d'honneur de Marie de Bourgogne. *Suppl. aux Troph. de Brab.*, I, 45. Le seigneur de *Dutzelles* est chambellan de Philippe-le-Beau, *Ib.*, p. 46.

Dsenrotem, Dseurotem.

Etorues, Etornes, Hornes ?

Veuqreuqilo.

Liquerque (*Liedekerke ?*)

Regiauase Izsifo Kudr Atnediserpa Zudz Umabarba.

Sauvaige, fils du président de Brabant. Il portait d'azur à trois têtes de licornes d'argent.

Brucingisnomo sedz stepuopa.

Monseigneur de Poupet. Guillaume de Poupet fut maître d'hôtel de Marie de Bourgogne et commis des finances en 1449.

Ces personnages tiennent encore aux cours d'amour qui s'en allaient mourant comme l'héroïsme chevaleresque et la vieille foi religieuse.

Nous rassurerons M. Le Glay en lui annonçant que le MS. dont il parle à la page 78 de sa notice, se conserve toujours à la bibliothèque royale. C'est un bel in-folio en parchemin, contenant des hymnes latines et des chansons françaises. Il est orné d'encadremens tout diaprès de marguerites allégoriques, et présente même le portrait de la princesse. J'en ai fait faire un fac-simile fidèle pour le Roi de Sardaigne.

Après Marguerite il n'existait plus personne en Belgique qui pût sauver les cours d'amour du ridicule. Aujourd'hui il n'y a plus d'amour, il reste à peine des femmes, mais nous avons le régime constitutionnel, les sociétés en commandite et les romans de Georges Sand.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

DE L'OUVRAGE INTITULÉ

DER LEX SALICA

UN DER

LEX ANGLIORUM ET WERNIORUM ALTER NUD HEIMATH.

(De l'âge et de la patrie de la Loi salique et de la Loi des Angles et des Warnes.)

Par HERMANN MULLER, Professeur à Wurzburg. in-8° Francfort. 1840.

Déterminer : I° à quelle époque la loi salique aurait été rédigée ; II° quel territoire elle était appelée à régir ; tel est le but que s'est proposé le professeur Muller. Ce but a-t-il été réellement atteint ? la critique impartiale devra prononcer. Mais lors même qu'elle n'accepterait pas intégralement le système de l'auteur, elle ne saurait disconvenir que, fort d'une vaste érudition, de recherches savantes et bien dirigées, M. Muller a su remuer pour ainsi dire les fibres intimes de la question ; que les rapprochements auxquels il s'est livré, les judicieux aperçus qu'il en a déduits, sont de nature à projeter une vive lumière dans la nuit des origines frankes ; en un mot, que son livre ouvre à la science une voie nouvelle, digne d'être consciencusement explorée et qui semble promettre d'importants résultats.

La loi salique est d'origine payenne ; c'est aujourd'hui l'opinion prédominante. La première rédaction appartient aux *proceres* de la *Gens Francorum*. Les mots : « *Nuper ad Catholicam fidem conversa, immunis ab hæresi,* » semblent

indiquer l'époque de la première révision, il s'agissait alors de maintenir l'intégrité de cette foi chrétienne qui avait aplani la voie à Chodowech par la supériorité morale qu'elle lui donnait sur les Goths entachés d'arianisme. A cette révision se rapportent également, ces réminiscences fraîches encore de la chûte du pouvoir romain, trop faible contre le bras du Franc. « *Haec est enim gens, quæ fortis dum esset, et robore valida, Romanorum jugum durissimum de suis cervicibus excussit pugnando,* » et cette peinture vivante des honneurs rendus aux corps des saints martyrs que l'on retrouvait; « *corpora.... sumptuose auro et lapidibus exornavit.* » La première rédaction est donc antérieure à la conversion des Franks. Faut-il l'attribuer à Clovis ?

Chlodovech n'était d'abord que roi des Franks Saliens. En 486, il entreprend la conquête de la Gaule moyenne; la lutte est longue et sanglante, mais ses victoires ont enfin réuni sous son sceptre la totalité des Franks. Alors venait le moment de coordonner sa jeune monarchie; mais une loi rédigée par ce conquérant aurait présenté un tout autre caractère. Dans la loi salique, vous ne retrouverez nulle trace de ces usurpations du pouvoir qu'autorise la conquête, alors que le droit de possession, les rapports entre les sujets et le prince se retrouvent en question. Vous n'y verrez pas le vainqueur cherchant à river les chaînes des populations vaincues; mais vous reconnaîtrez une loi donnée à un peuple qui réside indépendant dans l'enceinte fixe et déterminée de ses frontières; une loi qui, bien qu'elle entoure la royauté de certaines prérogatives, ne s'en déclare pas moins issue de la volonté nationale, et libre de toute influence royale. Or, cette absence de l'action du pouvoir, comment la supposer dans un temps où les Franks répondaient à celui qui portait atteinte à un de leurs droits immémoriaux, l'obligation du service du prince : *Omnia, gloriose rex, quæ cernimus tua sunt, sed et nos ipsi tuo sumus dominio subjugati!* et cela par l'organe de ceux *quorum mens erat sanior,* dans un temps, où les guerriers contemplaient sans s'émouvoir la francisque, répondant à son tour à l'audace du soldat de Soissons. Quelle différence entre la loi salique et la *lex Ripuariorum*, la *lex Burgundio-*

rum, née pour ainsi dire sous les yeux de Chlodovech, chez un peuple dont son union avec Clothilde lui avait fait un allié, et à cette même époque où il aurait promulgué la loi des Franks! *Clodoveus* comatus et pulcher *et inclytus Rex francorum primus* (non pas le premier Roi des Franks, mais le premier qui reçut le baptême), *recepit catholicum baptismum, quidquid minus in pacto habebatur idoneum, emendatum est et procuratum decretum hoc : Vivat qui Francos diligit Christus.* Chlodovech est le réviseur d'une loi préexistante, autrement on eût proclamé cet autre titre de gloire, qui n'était rien moins que : *omnia incrementa veterum rixarum resecare*, de sorte que les franks : « *quia ceteris gentibus* » *juxta se positis fortitudinis brachio præminebant, ita etiam* » *legum autoritate præcellerent.* »

Peut-on en faire honneur à son père, à Childéric ? Appartiendrait-elle à cette période d'exil (8 années), alors que la fuite dérobait ce prince aux poursuites d'Ægidius? Les Franks n'avaient qu'une triste alternative; subir les débordements effrénés de leur roi ou l'oppression d'Ægidius. Ce n'était pas sous l'empire de telles circonstances que ce code antique pouvait s'élaborer sans le concours de l'autorité royale, sans qu'il fût marqué au sceau du pouvoir absolu.

La loi salique enfin, remonterait-elle à Clodion (Chlojo)?

Il faut bien le remarquer; par la conquête de Clodion, le domaine salien obtient une extension méridionale qui lui fait outrepasser les frontières que la loi nous pose elle-même comme limites de sa juridiction. Nous le verrons; la rédaction primitive date d'avant la conquête de Chlojo, c'est-à-dire de l'époque intermédiaire entre 408 et 428.

Quelles étaient les frontières de la terre salienne ?

Le titre *de Filtortis* nous l'apprend ; il est obligatoire pour tous ceux qui résident *inter Carbonariam et Ligerim, aut citrà mare.*

I. *Carbonaria.* Il est généralement admis « que la forêt charbonnière commençait dans le sud du Brabant, et s'étendait jusqu'aux sources de la Sambre, de la Somme et de la

Meuse.» Cette topographie est absolument erronée ; la prolongation sud-ouest de la *Carbonaria* ne résulte aucunement des sources historiques. C'est une addition bénévole des écrivains postérieurs suggérée par cette fausse persuasion que l'invasion franke est venue d'outre Rhin et par la Charbonnière. L'appréciation raisonnée des différents textes qui mentionnent cette forêt (au nombre de X, de l'an 388 à 1254), établit au contraire qu'elle occupait le territoire limitrophe entre le pays de la Meuse *(ducatus inter Carbonariam et Mosam)* et celui de l'Escaut, — qu'elle se prolongeait vers le nord dans une direction qui correspondait indubitablement avec les frontières du pays, recevant au surplus une haute importance de ce qu'elle était traversée par la seule grande chaussée militaire de ces contrées. Les *Annales metenses*, ad ann. 687 (Pertz. monum I-316) disent de Pépin : *Populum inter Carb. sylvam et Mosam fluvium et usque ad Fresionum fines vastis limitibus habitantem, justis legibus gubernabat.* D'après ce passage, la Carbonaria devait s'étendre de la Basse-Sambre *ad Frisionum fines*. Pépin régnait sur les Wallons et les habitants de la Campine :

Die aen de Samber wonen (*Charleroi, Namur)*
En die van Kempelant (*Horœ Belgicœ* 2,54).

Ibidem ad ann. 690 (Pertz. mon. I. 318). *adunato igitur exercitu, Pippinus ad Carb. sylvam pervenerat, qui terminus utraque regna diviserat* (c'est bien à cette frontière que devaient se rencontrer Neustriens et Gaulois; car la race Gauloise finissait avec les Nerviens, et les Nerviens sont les derniers belges. (Voir l'ouvrage de Muller, les Marches de la Patrie, page 27. — Die Marken des vaterlandes. Bonn, 1837.) Pépin fait halte à la Carbonaria, et dispose son armée pour l'invasion de la Neustrie. « *His dictis..... jam dictam Carb. transeunt, hostiliter cuncta vastantes ad* interiores Regni illius partes *perveniunt, haud procul ab oppido Viromanduorum, juxta villam, cui vocabulum est Textritium castra posuerunt.* » Voilà bien les environs des sources de la Somme, elles étaient situées dans l'intérieur de la Neustrie; et la frontière plus au nord-est, c'était la Carbonaria. Tout le territoire ravagé par Pépin séparait cette forêt des sources de la Somme.

Annales Metteuses, ad ann. 716-717 (Pertz. Mon. I. 325). *Carolus princeps non immemor injuriæ Chilperici exercitum ab oriente commovet, Carbonariamque sylvam transiens Chilperici regnum magna ex parte vastavit... Chilpericus... in occursum properat. Castrometatus autem est uterque exercitus, haud procul a se distantes in pago Cameracensi, juxta villam, quæ dicitur Vinciacus* (Vinchy sur l'Escaut près Crévecœur). Ainsi entre l'Escaut et la Carbon, s'étendait également : « *Magna pars Neustriæ.* »

(Ad ann. 834.) Les Annales Bertiniani (Pertz. mm. I. 427) nomment : « *Austrasios nec non et* Francos *qui* citra Carbonariam *existebant.* » Notez que le chroniqueur habitait la Flandre (St.-Omer), c'est entre sa résidence et la Charb· qu'il faut rechercher les Franks qui relevaient du domaine de la loi salique.

Nithardi Hist. (ad ann. 840-843. Perz. mm. II. 656.) L'auteur rapporte le partage entre Charles et Louis, les offres faites à Lothaire ; et il résulte du texte que la forêt charb. avait une direction parallèle à celle du Rhin et que les deux districts *inter Carb. et Mosam*, *inter Mosam et Rhenum* comportaient à peu près la même importance territoriale.

II° *Ligeris.* La loi salique est antérieure à Clovis ; les écrivains modernes sont à peu près d'accord sur ce point. Dès lors le mot *Ligeris* ne saurait signifier *la Loire;* car antérieurement aux conquêtes de ce prince ce fleuve était inconnu aux Franks. Il n'y a que la Lys (en Flandre) qui par son nom et sa position puisse revendiquer cette dénomination (*a*). La Lys se disait au moyen-âge *Legia* (649). Au lieu de Ligeris, Legeris, autre variante, un texte de la lois alique porte *Legem. Legia* se rapporte à *Legis* comme *Albia* à *Albis. Ligis* et *Ligeris* ou *Legis* et *Legeris* peuvent avoir été des variantes contemporaines comme anciennes et récentes, comme Allemandes et non Allemandes. On disait naguère le Lys, la rivière du Lys. Lilia, Liria, Lirium, λειριον, le Lys, la fleur de Lys, sont synonimes. Attendu l'affinité entre *Legem* et le mot *Legiam* usité plus tard. On peut admettre qu'un copiste du midi ait intercallé un R, préoccupé qu'il était de la Loire, ce que l'*Emendata* a fait de son côté.

Par sa position, cette rivière était propre à former la frontière opposée à la Charbonnière ; toutes deux courent en quelque sorte du nord au midi, embrassent conjointement presque tout le pays de l'Escaut. La Charbonnière longe le *ducatus inter Carb. et Mosam ;* la Lys forme avec la côte maritime parallèle la Flandre allemande que spécifiait encore en 1240 l'ancienne désignation *inter Leiam et mare.*

III° *Aut citra mare.* Là où la Lys trouve son embouchure dans l'Escaut (Gand), la mer devait la remplacer comme frontière salique. Au-dessus de Gand, la côte maritime à l'ouest de l'Escaut formait effectivement la frontière ; autrement la désignation topographique eût été défectueuse ; il aurait fallu dire *aut Scaldim* au lieu de *aut mare.*

Quelles étaient les subdivisions territoriales de la terre salique ? Et d'abord lorsque Clodion entreprit son expédition sur Cambrai, il résidait à Disbarg. Où chercher l'emplacement de ce célèbre château ?

Cette question a fait les frais d'une bien longue polémique. *Diest* et *Duisburg* (entre Louvain et Bruxelles) ont partagé les suffrages. Deusburg au-dela du Rhin a été avec raison écarté de la discussion. Nous produirons un quatrième concurrent beaucoup plus à même de satisfaire aux exigences de la saine critique.

Lorsque les Germains s'étaient emparés de territoires au pouvoir des Romains, ou habités par des peuples romanisés, s'il s'agissait d'appliquer des dénominations aux localités du pays conquis, ils pouvaient s'y prendre de différentes manières.

I. Ils forgeaient quelquefois de nouveaux noms, mais non sans qu'il y eût quelque raison déterminante ; la plus ordinaire était une nouvelle fondation.

II. Ils conservaient les noms en vigueur chez les vaincus, sans doute par respect pour leur ancienneté; (d'ailleurs n'auraient-ils pas survécu dans l'idiôme indigène ?) et se contentaient de les approprier à leur langue, de les germaniser.

Les exemples fourmillent : *Geldenack* Geldonia, aujourd'hui Judogne, Cameracum *Kamerycк*, Cambrai, Lille, *Rissel*.

III. Lorsque la dénomination présentait un sens intelligible pour eux, il leur arrivait fréquemment de la traduire. *Lunaevilla* (Luneville), *Lichtstall* (stall était syn. de stadt (ville), on disait Lichtschein ou Mondschein, (lumière sinony. de lune). *Vadanimons*, plus tard Vaudemont (en Lorraine) est identique à *Godesberg*, *Wodenesberg* (*comes de Wodenesberg*, *comes Wadanimontis*) *fanum Mercurii*. Voici un exemple qui remonte au delà de César. *Borbetomagus* fournit la preuve que les Celtes, chassés par les *Vangiones* allemands, appelaient déjà le pays de Worms *Campania*. Le mot celtique, Magus répond à *Campus, champ* allem, *Feld* ancien all. *Wang*. *Borbetomagus* signifie champ des Vorbetes et répond à *Borbetâwang*, plus tard Wormezfeld. La ville s'appelait *ad Borbetomagum* ou Borbetes. *Wormitomagus* est une ancienne variante d'où est venu *Wormiz*, *Worms*.

Décomposons le nom de Disbarg.

Dis est le génitif de *Di*, *Dî*, *Diu—tiu*, ancien haut all. *ziu* qui signifie Mars. Remarquez que Dienstag, mardi, Dies Martis s'est dit *Diestag* chez les Franks.

Barg répond à *Berg* comme *Karl* (Charles) à *Kerl*, *Berg* signifie montagne, originairement *templa*, *templis*. Disbarg signifie donc *Fanum Martis* aujourd'hui *Famars* (une lieue de Valenciennes, route du Câteau). C'était selon la notice, le siége du præfectus Lætorum Nerviorum. Au moyen-âge la contrée environnante portait le nom de *pagus fanomartensis*. C'est là que résidait Chlojo ; c'est là que fut prise la résolution de pousser la conquête, alors que ce prince *gaudens lætabatur cum francigenis poetis cum Gallis bibentibus.* » Nul doute que Duisburg ne se trouvât également sur l'ancien territoire Salien, mais il est fort éloigné de cette frontière faisant face à la Gaule moyenne et voisin d'un duché étranger aux franks *ducat. inter Carb. et Mosam*. D'ailleurs l'éloignement de Cambrai, si l'on fait la part de l'époque, donne beaucoup à penser.

Chlojo possédait peut-être nombre de châteaux, mais lorsqu'il préparait une expédition vers le sud, il était natu-

rel qu'il se tint dans un château à proximité, attendant le retour de ses éclaireurs et prêt à agir. *Chlogio autem missis exploratoribus ad urbem Cameracum, perlustrata omnia ipse secutus, Romanos proterit, civitatem apprehendit.*

Mais *Duisburg* ne pourrait-il également signifier Fanum Martis ?

Les variantes des deux noms diffèrent essentiellement ; le changement d'*iu* en *ui* contredirait les règles étymologiques; Il y a lieu de croire d'ailleurs que Duisburg signifie *Mons fauni, Mons faunorum.*

L'on observera encore que, selon Grégoire de Tours, Disburg était situé *in termino Thoringorum, Tungrorum, Tungorum*, variantes qui ont embarrassé tous les commentateurs. Cette objection est très grave et mérite une discussion à part. Poursuivons notre topographie du domaine salien.

Hainau (*M.* § 7 *page* 41.) Le *Pagus fanom.* est identique au Pagus Hainau ou Disbargau, *au* et *gau* sont synonimes et répondent à *Pagus* (ces noms ont été appliqués aux subdivisions territoriales de toute l'Allemagne jusqu'au temps de Frédéric Barberousse). Disbargau signifie *pagus fanom.*, Hainau ou Hennegau, Pagus de la Haine (rivière). Ces deux dénominations sont contemporaines et le restèrent jusqu'à ce que la dernière eût supplanté l'autre. Il n'est pas du tout invraisemblable qu'un gau étendu se subdivisât en gaus inférieurs, un petit gau Disbargau ou fanom., un petit gau Hainau. Le grand, selon les lieux ou les circonstances, portait l'un ou l'autre nom. Peut-être aussi que les Gaulois donnaient la préférence au nom emprunté de la rivière et les Allemands à celui emprunté du chef-lieu. Au surplus, le nom Hainau devait l'emporter sur son concurrent. L'abbé Folcwin (De gestis abbatum Laubiensium), nous dit: *est locus quem veteres a loco, ubi superstitiosa gentilitas fanum Marti sacravit, fanomartensem dixerunt, juniores a nomine præterfluentis fluvii Hainau vocaverunt. Superstitiosa gentilitas!* N'était-ce pas une raison suffisante pour que les moines copistes ou rédacteurs de chartes inclinassent pour Hainau. N'est-ce pas ainsi que *Mons Martis* (Montmartre) est devenu *felici mutatione*, dit la chronique (Miracul. S. dyonisii) *Mons martyrum.*

Remarquez toutefois que les Franks n'auront pas dit: Disbargau, Hennegau, mais bien *Disbargobant*, *Hainobant*. *Gau* appartient aux Carlovingiens, les franks employaient le mot *bant*.

Le Hainau confinait au sud et à l'est à des territoires non saliens, au sud au Cambrésis (frontière formée par la Selle jusqu'à son embouchure dans l'Escaut), à l'est au *Pagus Lummensis* (dépendant du ducatus inter Carb. et Mosam), au nord, nous désignons presque avec certitude la crête du versant des eaux de la Haine, fort rapproché de son lit, à l'ouest l'Escaut depuis l'embouchure de la Haine jusqu'à celle de la Selle.

L'agglomération de différentes races, branches de la souche allemande, devait nécessairement donner lieu à une synonimie de dénominations. Pour *vicus*, on trouve *orf*, *Weiler*, *Heim*, *Zaun*, en anglais *Town*, chacun de ces mots a fourni une série de noms composés; il en était de même des noms de gaus. On reconnait le celte au nom *Borbetomagus;* on reconnaît le frank au mot *bant*, parce qu'il appartient exclusivement à son dialecte. *Bracbant*, *Teisterbant*, *Caribant*, *Osterbant*, sont des noms de gaus franks-saliens. En terre non salienne, vous ne rencontrez que *Bursibant* en Westphalie; observez qu'ici habitaient les *Bructeri*, vraisemblablement peuple frank qui peut avoir légué son nom au territoire. *Bant* répond à *land* (pays).

Bracbant. (M. § 8 p. 8). Les deux territoires de la Dendre et de la Senne constituaient principalement le Pagus Bracbant. Le Bracbant dans l'acception de grand gau désigne avec la *Hasbania* (Haisbaie) un territoire, circonstance remarquable, traversé dans une direction est-ouest par la ligne démarcative du langage offrant dans les sources le même tracé que de nos jours. (1) L'histoire de Flandre nous fait comprendre l'importance de cette démarcation. Citons le keure

(1) Il y a dans la Flandre française des villages traversés par cette ligne. Un coté de la rue parle flamand, l'autre français.

de Mariakerke sur l'Escaut, au-dessous de Dendermonde : « *quod burgensis ejus dictæ villae nec castellano nec successoribus suis, nisi in propria terra et* intra teutonicam linguam debeat *assistere*. (Warnkœnig, R. G. B. « seconde partie, append. 340).» Nous avons donc un Bracbant wallon et un Bracbant allemand.

Bracbant wallon. (M. §8 p. 47). Son étendue de l'ouest (Tournai) à l'est (Nivelles) est au moins triple de celle du nord au sud (entre Mons et Enghien). Une ancienne voie romaine qui vient de Bavai par Mons coupe en deux tout le Brabant. D'après cela nous aurions ici deux petits gaus ; l'un serait celui de *Braine,* si le nom de *Braine le-Comte* désigne ce point central du pays comme le siége du comté, l'autre serait le petit gau Bracbant dont le chef lieu : Leuse. Ce nom apparaît sous les Mérovingiens et traverse les siècles suivants, sans rien perdre de son importance comme monastère et ferme du roi. On a dit *Burban* et *Barban* (d'où brabançons) ; l'un nous ramène à *Bruchbant*, l'autre à *Brachbant. Bruch* et *Brach* sont originairement synonimes; il en est de même de *Brak* ou B*râka* (ancien haut-allemand *brâha* français B*rai* d'ou B*rayeux*.) B*rak* a signifié d'abord endroit sans bâtiments (Baulose), puis, localité inhabitable à cause de son humidité. . . . marais. B*rajum olim lingua gallica lutum significabat ; hoc me docuit liber vetus miraculorum Sti.-*B*ernardi.* — B*raicus in locis palustribus* B*racum vulgo nuncupatur Brou*, et on en peut induire que *Lutosa* , c'est-à-dire *Lutosa regio* ou *ad Lutosa loca* qui se rencontre en Belgique et ailleurs, toujours dans le sens d'endroit marécageux, a été traduit par *Brach* et B*rouch,* et qu'ainsi Bracbant et Brôkbant spécifie le *Pagus Lutosa :* Leuse. Remarquez les noms français Bourquembray, Grandbray, Monbray , Marais du Broque, et en Flandre plusieurs marais qui s'appellent *brouck.* Circonscription : au nord la ligne démarcative du langage , à l'ouest l'Escaut, au sud le Disbargau , à l'est la Charbonnière.

Bracbant allemand. Que l'on suive la Dyle (Louvain, Malines) jusqu'à sa jonction avec la Nethe, puis jusqu'à l'Escaut, cette rivière en amont, jusqu'à l'embouchure de la Ronne, on aura une délimitation à l'ouest fixe et déterminée ,

à l'est laissant peu à désirer. Toutefois Judoigne (wallon), Tirlemont (allem thienen), appartiennent à la Hasbania. Il en est de même de Diest (Diosta) partant du territoire de Welpe (Hagenland), mais Louvain était en Bracbant; en voici la raison : le dialecte de Louvain semblerait frank-salien I. dans tous les gaus allemands frank-saliens, on ne saisit nul indice de l'altération de la prononciation du haut-allemand, tandis qu'elle est habituelle à la partie méridionale du pays Ripuaire, et du pays allemand maascarbonarien (inter Carb. et Mosam) particulièrement chez les Ripuaires, de sorte que non seulement *k* devient *ch*, mais *t-z* ou *ss*, (tandis qu'au delà de la Meuse on n'entend que *ch* pour *k*. mich, ich, etc.) II. Dans tous les gaus franks-saliens, l'aspiration de l'*H* est ou supprimée ou mal accentuée, habitude que la France et une partie de l'Italie ont contracté des Saliens leurs vainqueurs, qui se révèle de très bonne heure dans les sources allemandes et latines, mais semble être restée étrangère au pays ripuaire, au maascarbonarien et à la Flandre non salienne *inter Leiam et mare*. Au surplus, c'est aux indigènes à vérifier le tracé de notre frontière. Est il juste? l'idiôme wallon, proprement dit, doit être étranger au territoire wallon de la terre franko-salienne, au Hainaut et à l'ancien Brabant. Le langage de Valenciennes et de Nivelles doit offrir plus d'analogie que celui de Judoigne et d'Hannut, car le latin devait se modifier dans la bouche d'un Nervien, autrement qne dans ce lle d'un Antégermain (Vogermann) (1).

---

(1) Selon M. Muller, César n'a pas trouvé de Germains sur la rive gauche du Rhin. Le territoire westrhénan était occupé par 4 peuples : Condrusi, Eburones, Ceresi, Pœmani. Ils n'étaient pas allemands; ils n'appartenaient pas davantage à la nation belge. La physionomie, le caractère actuel des populations qui lui ont succédé indique qu'elles son plus éloignées encore d'une origine allemande que les gaulois du nord, qu'elles sont Ibériennes, et si l'on peut s'exprimer ainsi, Celtibériennes. M. Muller les nomme Antergermains, c'est-à-dire antécesseurs des Germains. Le développement de cette hypothèse entièrement nouvelle et pleine d'intérêt nous ménerait trop loin. Nous l'analyserons en traitant de l'ouvrage de M. Muller, les Marches de la patrie. Ce travail paraîtra dans les Mémoires de MM. les antiquaires de la Morinie.

Les habitants du pays de Liége, Namur et les Wallons actuels étaient bien éloignés d'être des Germains au temps de César. (Voir l'ouvrage de Muller, les Marches de la Patrie). Au temps de la rédaction de la loi salique, il n'y avait pas de population romaine dans le Brabant allemand. C'est ici le lieu de signaler un fait remarquable. Là ou la population gauloise a disparu, n'importe de quelle manière, la race germaine s'est perpétuée ; la langue allemande survit encore sous la forme du Flamand ; mais là où il n'y a pas eu anéantissement, expulsion de la race gauloise romanisée, là où les Germains se sont contentés de succéder aux Romains comme maîtres et seigneurs de la contrée, de régner en suzerains sur les vaincus (qu'on nous permette cette expression) l'élément gaulois a absorbé l'élément germain. Le Germain a disparu dans le nord de la Gaule comme dans le midi ; les Gaulois y sont encore. Les Nerviens ont adopté la langue latine, mais ils sont encore aujourd'hui les Nerviens de César. Le contraste si frappant entre le midi et le nord de la Gaule résulte d'un état de chose antérieur aux conquêtes des armes romaines. Le Bracbant allemand doit être considéré comme la terre classique des Franks-Saliens. Pendant plusieurs siècles, c'est là que les conquérants répandus dans la Gaule semblent recruter de nouveaux auxiliaires. Aux temps moyens on peut saisir la portée du nom *Bracbantiones. Teutonicorum, quos Brabantiones vocant, immanissima pestis* (Ducange, Gloss. 2 v.) En 1041, il est dit des environs de Nivelles : « *Gens ferox et duræ cervicis* (Nivella) *jungitur enim indomitis francigenis*, au VIIIe s. St. Boniface fait une riante description de la belle et riche nature de cette contrée ; mais il connaissait le revers de la médaille auquel St.-Liévin faisait allusion, un siècle auparavant. (L'indomptable férocité des habitants une fois leurs passions déchaînées). (Act sanct. Sebr. III. 251) Ce sont bien les Franks-Saliens surpassant en penchants nobles et ignobles leurs voisins les Ripuaires.

Pays d'entre Lys et l'Escaut (*M.* § 9. *p.* 58). Aux termes de la loi salique, tout au moins la majeure partie du territoire entre la Lys et l'Escaut était Salien. Quant aux environs

de Lille, plus tard la Flandre Gallicante, point de doute. Au-dessus de St.-Amand, la Scarpe succède à l'Escaut et contourne ce district. Mais Orchies était évidemment un point de la frontière des Attrébates. Ptolémée donne Origiacum comme chef-lieu et plus tard c'était Arras. Mais B*avacum* n'a-t-il pas dû céder son rang à Famars, supplanté à son tour par Valenciennes qui n'était primitivement qu'un *vicus in pago Fanomartensi?* Le quartier de Weppes à l'ouest de Lille contient un grand nombre de noms allemands. *Frélinghem*, *Capenghem*, *Arquinghem*, etc., etc., Rencontrerions-nous ici un pagus *Leticus*, *Lœticus?* — *pagum Leticum transiens apud Ariam pontem fluvii*, *qui dicitur Liso transiens in terram comitis (Flandriæ) intravit.* (Chr. aquicinctinum 1197). Il s'agit évidemment de la rive droite de la Lys. *In pago Letico villam Haignas* (près la Bassée, Haisne), *similiter in ipso comitatu Letico villam Rinengam* (Mir. op. D. 32, 33.), il y avait donc un *comitatus Leticus in pago Letico* (comme un *Com. Lummensis in pago Lummensi*, etc.); partant le grand gau *Leticus* comprenait des gaus inférieurs. Si l'on pouvait s'en rapporter au dire de Valesius qui donne le *Listergau* comme synonime de *Pagus Leticus*, on en conclurait, attendu que B*landinium* (partie de Gand sur la rive gauche de l'Escaut) se trouvait *in pago Cortracensi vel Listrigausensi*, 1°) qu'un des petits gaus était celui de Courtrai, 2° que le mot *vel* sert à unir le nom du grand gau et celui du petit gau ; partant que tout le pays entre la Lys et l'Escaut était compris sous le nom de *Pagus Leticus*, *Listergau*, mais il faut y renoncer. Le partage de Louis le Débonnaire nous indique, entre le pagus *Austerbant* et le pagus *Hainau*, celui de *Medenetensis*, dans le sens d'un grand gau, et dont le nom a survécu pour l'ancien petit gau, *quartier de Melantois*, situé en pleine Flandre wallonne (Seclin, etc.), et beaucoup mieux fondé, à constituer une seconde dénomination du pays de *Turnacum* (1). Tournai occupait les deux rives de l'Escaut, la partie la moins importante de la ville se

(1) Tournai était dans l'origine distincte du pays Nervien, c'est ce que prouve la direction des voies Romaines, qui venant de Castellum Mena-

trouvait sur la rive orientale (St.-Brice) et relevait du pays Nervien et du diocèse de Cambrai. C'est là que fut trouvé le tombeau de Childéric; il en résulte qu'il régnait sur les deux territoires. Chlodovech fut l'unique héritier de son père, et se trouva ainsi possesseur de Turnacum sans coup férir. Tournai, plus tard *Regalis Civitas*, séjour des *Franci Tornacenses* (Grég. de Tours) a dû être le chef-lieu d'un gau. Mais Clodion n'en a pas fait la conquête; il la possédait comme Disbarg. Ces deux localités ont conservé, sans doute par des raisons analogues, comme positions défensives, l'importance que leur avaient attribuée les Romains. Tournai offre cela de particulier, que seule d'entre les villes au nord de l'Artois, elle a conservé trace du régime municipal romain. Le fait s'explique en ce qu'elle est l'unique cité du nord de la Gaule qui ait traversé la conquête Franke. Là où s'établissait une population exclusivement allemande, les villes disparaissaient de la surface du sol pour ne se relever de leurs ruines que lorsque le développement de la civilisation Franke avait rendu leur existence possible et même nécessaire.

Le quartier de Weppes, situé à l'ouest de Lille, au-dessus de l'embouchure de la Deûle (Deulemont), est le seul qui contienne des noms allemands. Comme ils se terminent presque tous en *em* et que cette finale appartient à l'ancienne Morinie, il est probable que ce sont ici des colonisations Antésaliennes. Ce fait se lie aux vicissitudes de la nation Ménapienne. Au dessus de Courtrai, la Lys et l'Escaut se rapprochent, bien que leur jonction n'ait lieu qu'à Gand.

---

piorum, de Gesoriacum faisaient un coude près de Tournai pour gagner Pons Scaldis et reprendre alors au-delà du fleuve leur première direction. Le choix fait de ce qu'on pourrait appeler le faubourg de Tournai pour lieu de sépulture de Childéric semblerait indiquer que ce prince régnoit sur les deux rives. Peut-être que le pont (mentionné dès 575) existait déjà. Enfin plus on réfléchit à ces mots : *Turnacum regalis quondam civitas*, (Vit. Sti. Eligii. Valesius s. v. torn. s. 565) plus on inclinerait à croire que Tournai a été dès la fondation du royaume frank la capitale, la résidence royale. Disbarg et autres lieux n'étaient que des châteaux ou fermes du roi.

Tout cet enclave et le territoire contigu d'Outre-Lys était Ménapien ; ainsi *Blandinium* se trouvait in *Menapisc.* L'abbé Philippe, dans la vie de St. Amand, nomme Tournai *Turnacum urbem Menapiorum*, cela doit s'entendre de la rive occidentale. Le pays d'Outre-Lys s'était tellement peuplé de pirates Saxons et Franks, que les Romains se décidèrent sans doute à abandonner les *arva jacentia* à des prisonniers Germains, mieux en état de les protéger contre ces dangereux hôtes. Les habitants primitifs, les Ménapiens d'Outre-Lys furent anéantis ou expulsés ; car telle semblait être la coûtume des peuples envahisseurs que la mer vomissait sur ses bords, chasser les indigènes et s'arroger la possession exclusive du territoire. Leurs invasions s'étendaient vraisemblablement jusqu'à la Canche (*Quantia*), nous retrouvons ici bon nombre de noms allemands, et la langue elle-même n'est pas encore tout à fait éteinte à Boulogne.

Il arriva donc qu'après une défaite, le corps de la nation Ménapienne se retira, peut être du consentement des Romains, en-deçà de la rivière, abandonnant ses possessions d'Outre-Lys à des bandes nomades, fugitives, *ffuchtling* (c'est l'acception de *vlam*, *vlaming* flamand) afin d'avoir des postes avancés.

Mais d'où vient que les Franks aient également enlevé le *Pagus Cortracensis* aux Ménapiens? car toute la contrée d'entre Escaut et Lys, à partir de Courtrai ou mieux de Rechem lès Menain, est allemande. Le fait donne à penser, attendu que pour ce qui regarde le reste du territoire enclavé, tout le Hainaut, toutes les conquêtes méridionales, les Franks se contentèrent d'y occuper la place des Romains, d'y régner en maîtres (Hospes-Gast.), sans déplacer la population. Cet état de choses doit résulter de l'invasion normande, car il est dit : (880) « *Nortmanni vero seu Dani sedem sibi* » *mutaverunt, et X mensis novembri Curtriaci sibi castrum* » *ad hiemandum construunt, indeque Menapios atque Suevos* » *usque ad internecionem delevere, quia valde illis infesti* » *erant, omnemque terram vorax flamma consumsit.* »

Les Normands exerçaient leurs dépradations sur les territoires à proximité. Les Ménapiens occupaient le *Pagus*

Curtracensis, et à cette époque les Suèves étaient leurs voisins d'Outre-Lys (Swevezele). St.-Eloi travailla efficacement à la conversion des Suèves, *Suevi et barbari quique circa maris littora degentes.* Les Francs ont donc succédé aux Ménapiens et aux Suèves; ils avaient antérieurement possédé comme maîtres les deux territoires, et au temps de la rédaction de la loi salique, seulement le Ménapien d'entre-Escaut et Lys, tout le pays entre la Lys et la mer étant alors ou indépendant ou romain. A l'appui de cette occupation tardive des Allemands, rappelons le nom Listergau qui n'est pas salien.

Ostrevant, Flandre, (M. § 9. p. 66) territoire non salien. L'osterbant, Ostbant (entre Douai, Cambrai, Condé et St.-Amand), n'était pas terre salienne. La distinction en *Ostbant* et *Westerbant* n'eut lieu qu'après que les Franks se furent rendus maîtres de la totalité de l'Artois. Bien que les sources ne mentionnent pas Westerbant, on ne saurait en induire que les auteurs des *Acta Sanctorum* l'aient inventé. La contradiction s'explique; le nom Osterbant devait seul se maintenir, attendu que pour 'autre territoire, bien plus considérable, le nom emprunté du chef-lieu *Adertisus, Adertensis* (Arras), devait prévaloir.

La côte septentrionale de la Morinie est au pouvoir d'une race allemande. De ce que la notice nous parle ici d'un *Littus Saxonicum*, il ne s'en suit pas rigoureusement que les habitans du littoral de Boulogne à Bruges sont d'origine Saxone. Cette dénomination comporte l'idée d'une ligne défensive contre les pirates saxons, car on l'applique également à la côte bretonne; et on concevrait difficilement que cette dernière fût alors habitée par des Saxons. Il est à croire que les habitants de la Flandre sont en majeure partie des Franks, c'est-à-dire des Franks non saliens; qu'en outre une race non Franque a séjourné dans ces parages et en a été expulsée. Ces deux hypothèses se déduisent de la langue. Le flamand n'est pas saxon d'origine, comme l'ont prétendu quelques philologues et n'offre aucun trait de ressemblance avec l'anglo-saxon que n'explique suffisamment le trafic avec l'Angleterre. L'aspiration correcte de l'*h*, la prononciation de l'*i* pour l'ancien saxon et l'ancien allemand *ê* que les saliens disaient

ei, *ai*, est commune aux flamands et à toutes les races non frank-saliennes.

1° Le dialecte n'est pas frank, en voici des preuves :

Dorwaldingetun écrit également *Diorwaldingatum*, *Doirwaldinghetum* (IX S.) *Nunc Frelingtun in pago Bononiensi*. *Tun* (Anglais *town*) n'est pas frank.

2° *Lederzele* se disait *Leodredingas mansiones*, *Leodrêdingaseli*. Cette forme ne s'explique que par l'anglo-saxon. *Ê* pourrait être frison, mais non *Leod*.

3° Toutes les localités véritablement flamandes et qui ont reçu leur nom de l'embouchure d'une rivière, trahissent dans cette dénomination une origine non franke. En effet quelqu'affinité que présentent les dialectes franks et saxons, ils n'en diffèrent pas moins essentiellement en plusieurs points.

L'ancien saxon, l'anglo-saxon et le frison suppriment toujours le *N* devant *TH*. L'ancien frank se rapprochant en cela du haut-allemand ne le supprime jamais. MUND (bouche) se disait en gothique *Munths*, anc. haut-all. — *Mund*, anglo-saxon. *Mûth*, anglais *Mouth*. Conformément à cette règle et jusqu'à nos jours, tous les noms de lieux, formés de *mund*, donnent sur le territoire saxon ou frison: *Mude*, *muide*, *môde* ou l'équivalent.

Observez toutefois que dans la Saxe actuelle on redit de nouveau *munde*, soit que l'influence du haut allemand ait réintégré l'N, soit que n'étant pas encore tout-à-fait oblitérée, cette lettre ait repris sa place, lorsque le *th* eut été transformé en D, ce qui levait la cause de sa suppression, soit enfin pour ces deux raisons réunies. D'autre part dans aucun des pays originairement franks, on ne rencontre la suppression de l'N dans *monde*. Dans l'ancienne Flandre on trouve *muiden*, *muide*. Dans le pays frank *mond* et *monde* jamais *monden*. Là où habitaient les Frisons du tems des Romains, on ne trouve que *muide*, *muiden*. Là où plus tard, ils n'ont fait qu'exercer leur domination, subsiste *mond* et *monde*.

Lietemuthen, aujourd'hui *Leymuiden*, au sud de la mer d'Harlem ; *muiden* et *genemuiden* au Zuiderzee. Yselmouten hodie *yselmonde*, *Lakesmunde*, *warmunde*, *werkenemunden*. En Flandre les *muiden* ont traversé le tems des Franks ; le nom une fois formé se maintint de même que les *mouth* se seraient maintenus en Angleterre, lors même que l'influence du haut-allemand y serait devenu prédominante. *Oppidum de Discasmuth*. (Francais de 1201. *Dickemue*) aujourd hui Dixmude. *Hontemuden*, l'embouchure de la Honte. En terre salique *Dendermonde*, *Rupelmonde*, *Vulmonde* dans les quatre ambacht, aujourd'hui submergé.

Le nom de la ville d'Ardenburg fournit un autre indice de population non franke. On écrivait Redenburg, Rodenburg. *O* et *ê* alternent en anglo-saxon. Rêde est synonyme de Rôde. Grimm a reconnu l'existence de la déesse *Hrêdhê*, *Hrôdhe*, plus tard *Rêde Rôde*. Aurions nous ici un *templum Rediæ, Rodiæ?* Hrôdhe peut être un surnom de la mère commune *Erde (terre)* εστια, *vesta*. — Erdenburg serait la traduction Franke de *Redenburg*. Ceci confirmerait l'hypothèse d'une population originairement saxone. Mais les Suéwes qui ont résidé dans ces parages, étaient-ils des Allemands du nord, des Saxons? C'est une question à peu près insoluble.

Zelande terre Salienne (M. § 10 *page* 74.) De nombreux documents nous donnent l'ancienne circonscription de la Zélande. Le Keure de Middelburg 1217 dit ; *de comite existente infra Burnesse et Hedenesse*. Le Keure de Zélande 1250 : *Ego Florentius omnibus nobilibus inter Bornisse et Heidiinzee manentibus*. Kluit (Hist. critica. 1, 11, 103. seq.) a prouvé que Bornisse est le nom d'un ancien cours d'eau qui se confondait en partie avec l'embouchure de la Meuse et formait primitivement l'ancien lit de la rivière. Mais où chercher Heidenzee? il faut lire sans doute Heidens. — *ê..ê* contraction de *Ede* signifie fleuve limitrophe. On trouve aujourd'hui près d'Ardenburg, une rivière du nom de *Ee*, *Ede* ou *Hede* (Faux H.) et qui forme démarcation puisque la contrée se subdivise en *beoste Ee* et *beweste Ee*, dénomination qui se rencontre déjà en 1286. Cette rivière pourrait être l'ancienne frontière. Mais quel était l'ancien cours de l'*Ede?* où était

son embouchure? Kluit la réunit à celle de la Zwyn. Il est plus probable qu'audessous d'Ardenburg l'Ede courait à l'est vers Bierflit. « L'auwe con apeele *ee*, ki cuerd entre Ardenburg et Slepeldamme. » Groede, Breskens et même Walcheren n'étaient pas originairement terre salienne. C'est ici (entre Bevelaud et Schouwen?) qu'il faut chercher le célèbre port Sincval, *Sincfala*, qui n'a rien de commun avec la Zwyn, die Zweene. Quand nous lisons la charte du comte de Flandre (1241) *absolvimus universos infra dictum scabinagium de Muda manentes cum bonis ipsorum ab omni theloneo infra villam ipsorum, videlicet Mundam, infra villam nostram de Dam, et undique infra portum qui vulgariter appellatur Sincval, apud novum portum similiter et apud Dunkerkem.* » Il ne s'en suit pas que Zwyn et Sinefal soient identiques, car Dam et Muiden se trouvaient alors indubitablement en communication avec le cours d'eau Arnemuyden, à cette époque le plus important; et si la Hollande exerçait déjà sa suzeraineté sur Walchren, cette île n'en jouissait pas moins d'un *feudum commune*. *Sinc* signifie *cumulus, congregatio, opes*. — *Fala* signifie *Tabula*. D'anciennes sources indiquent à la côte de Nord Bevelandle nom de ce cours d'eau *Het Faal*. Serait-ce la traduction de la dénomination donnée par Ptolemée *Tabula? Tabula taula* (comme Babenberg, Bamberg), ne survivrait-il pas dans Tolen, île et ville de Zélande. On dit *Ter tolen* comme *ter muiden*. — *Ad tabulam* comme *ad ostium*:

Toute la Zélande était comprise entre Bornisse et Hédensède et se subdivisait en : Zélande entre Bornisse (embouchure de la Meuse) et l'Escaut. Et Zélande entre l'Escaut et Heidensède par ex. : » *Zélande entre l'Escaut et la Meuse* et *terra inter Scaldim et Hedensede*, nouvelle preuve que Hedensee est un nom de rivière. *Êda*, goth. *Aitha* doit avoir également la signification de cours d'eau limitrophe. Les Saxons et les Frisons employaient outre *Eda*, îda, forme qui n'appartient pas au dialecte frank. Dans le territoire que nous réputons frank salien nous trouvons: *Asnêde*, dans celui que nous croyons Saxon : *Ravesie*, *Lombardside*. (L'orthographe *ie* nous laisse reconnaître la prononciation non salienne de l'i. *Lombardside* se disait antérieurement *Lombardide*, *Lombardie*, c'est la traduction de *Longobardorum ida*.

La Zélande (primitivement seulement la côte entre l'Escaut et Bornisse) était terre salienne. La mer formait cette frontière spécifiée par la loi salique. Son territoire comprenait principalement celui de l'Escaut et la possession de cette rivière jusqu'à la mer est en elle-même très-vraisemblable.

Merwede, Holl. méridionale (*M.* § 11 *page* 81.) L'embouchure du Wahal prend, à dater de Gorcum, le nom de *Merwe, Merwede.* Comment expliquer cette double dénomination. Le Hainaut formait le cœur de la Nervie ; mais les Nerviens possédaient tout le territoire entre la Charbonnière et l'Escaut. Les *Centrones, Grudii, Levaci, Pleumoxii, Geiduni*, dependaient des Nerviens. Les Batavi, c'est-à-dire les Chatti, occupèrent l'insula Batavorum et reçurent le nom des vaincus; car Batavi est un nom celtique, comme le prouve *Batavodurum.* Ils se trouvèrent ainsi voisins des Nerviens, dont le nom avait été appliqué au fleuve limitrophe: *Nervia, Mervia* (Mervius peut être la forme primitive comme Μειλος pour Νειλος Nilus, — et Nervius une contraction gauloise comme Nèfle pour *Mespilum.* — Nappe pour *Mappe*), ils germanisèrent cette dénomination : *Merwede*, c'est-à-dire, fleuve limitrophe des Nerviens. Toutefois ils semblent s'être contentés de dire *Ede.* Au moyen-âge ce territoire forme la Hollande méridionale, proprement dite. La Merwede la sépare de la Nord-Hollande. Antérieurement à Tacite les Batavi s'emparèrent du pays entre Merwede et Meuse, mais le nom subsista.

Toxandrie en partie terre salienne, en partie non salienne (*M.* § 12 *p.*84). La Toxandrie, que représente aujourd'hui en majeure partie la Campine au nord de Diest et de Tongres, occupait alors tout le territoire au nord du Brabant et de la Hasbania. A l'est elle n'atteignait pas la Meuse, dont elle était séparée par des marais considérables : *Die peel.* Le *pagus Renensis* qui comprenait Anvers et s'étendait entre la Basse-Nette et l'Escaut, appartenait à la Toxandrie. C'est à travers cette contrée qu'il faut tracer la ligne frontière entre le pays salien et le maascarbonarien, de manière que le territoire de Nethe et Merk (Breda), soit adjugé aux Saliens et le reste au pays de la Meuse. La Toxandrie offre un terrain

coupé de bruyères, de marais et de dunes. Fort mal peuplée à l'époque que nous traitons, elle est encore plus inhabitée aujourd'hui. Historiquement parlant, c'est un pays énigmatique. Les armées ne s'y hasardaient pas. On y cherche en vain la voie romaine indiquée par d'Anville.

C'est là pourtant qu'apparaissent pour la première fois nos Saliens; alors cette terre était encore *vacua cultoribus*. Jettons un coup-d'œil rapide sur les temps antérieurs.

Le nom *Frank* se fit connaître au milieu du IIIe siècle, et ne cessa jusqu'au temps de Julien (un siècle) de gagner en importance.

L'état des Gaules empirait à proportion. Néanmoins les Franks essuyaient de sanglantes défaites. En 255 ils traversent toute la Gaule; dès lors leur nom retentit souvent aux bords du Rhin; on les voit déjà à la solde de l'Empire. — Pirates de mer, ils s'égarent jusqu'à la côte d'Espagne (265). On pourrait en induire qu'ils occupaient déjà le littoral. En 280 un corps Frank, transplanté en Asie, parvient, après maintes vicissitudes, à regagner la patrie; et sept ans plus tard, nous voyons les Franks et les Saxons infester la côte près *Bononia*. *Per tractum Belgicæ et Armoricæ* (Eutrop. lib. 9). Plusieurs races frankes avaient envahi la Batavie, mais ne purent s'y maintenir. — Des rois franks régnaient sous la protection du victorieux Maxime (Mamert pan. Max.) et des franks vaincus avaient été colonisés dans la Nervie et dans le pays de Trèves. (306.) Constantin, au commencement du IVe. siècle, châtia à plusieurs reprises les rois Franks qui osaient rompre la paix de l'Empire; mais l'unique résultat de ses victoires fut de susciter une confédération contre les Romains. Enfin parut ce Julien qui devait ouvrir aux Saliens les champs de la Gaule. Antérieurement les Franks sont déjà nommés *socii ac foederati populi romani*. Mais les guerres de ce prince nous l'apprennent; il ne peut s'agir ici que des Franks au delà de la *Ripâ*. Aussi longtems que Trèves florissait, que Cologne conservait quelqu'importance, aussi longtems que les armées romaines prenaient la route de la Charbonnière, nul état allemand un peu considérable ne pouvait se main-

tenir en Belgique par ses propres forces. Magnence employa les Franks, il était leur compatriote. Selon Zozime (11,54) un Barbare expatrié εις λητους εθνος Γαλατικου où il avait appris le latin, selon d'autres annalistes, un de ces Allemands colonisés de bonne heure dans la Gaule. On ne saurait s'empêcher de penser au *pagus Leticus*, à Disbarg, le chef-lieu des *Læti Nervii* et encore à ces agglomérations de Franks et de Saxons sur le littoral de la Flandre. — En 353 , Magnence termina sa carrière; la guerre éclata de nouveau et le rôle de Julien commença. Lors d'une invasion , nous voyons une partie des déprédateurs retourner sur leurs pas chargés de butin , mais les autres plus hardis s'avancer vers la *Belgica secunda*. Il est dit textuellement : *pluribus suorum in romano relictis solo ad repetendam depopulationem paratis , cum quibus congressus Romanis accomodus fuit , multis Francorum apud carbonarium ferro peremptis*. On en pourrait conclure qu'alors (388) les Romains régnaient encore en Nervie , voire que les Saliens ne possédaient pas encore le Hainaut sous la suzeraineté de Rome. Mais il nous semble très-vraisemblable qu'ils occupaient déjà à ce titre le territoire allemand de la loi salique ; car c'est de ce repaire que sortent ces Franks qui s'enhardissent de plus en plus à porter leurs mains avides sur la pourpre impériale. Arbogast, ce type du maire du palais , pouvait être un Franc Salien. (394). En 356 , la Gaule fut inondée d'Allemands , (les Saliens d'Ammien Marcellin qu'on a cité tant et plus !) Julien vole à son secours. En 357, il surprend un corps de 600 Franks sur les bords du Rhin ; ceux-ci se jettent dans une ancienne forteresse sur la Meuse et capitulent après 54 jours de siége. En 358 , Julien quitte Paris dans l'espoir d'accomplir, avant l'automne , deux expéditions importantes : l'une entre les Franks. *Eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit , ausos olim, in romano solo apud Toxandriam locum habitacula sibi figere prœlicenter*. Il faut noter ici qu'Ammien Marcellin emploie la préposition *apud* dans le sens de *in* et rarement dans celui d'*auprès ;* car il préfère alors *prope etiam si apud Thulen moraretur*. *Locus* signifie indifféremment pour lui un lieu *apud* (*confluentem locum*) ou un territoire *ad pylas, qui locus Capadocas discernit et Cilicas*. Les

Franks envoyèrent des parlementaires et finalement Julien: *Dedentes se cum opibus liberisque suscepit.* La seconde expédition regardait les Chamaves. *Itidem osos.* Il les força à se soumettre et à retourner au-delà du Rhin. *Pacem hoc tribuit pacto ut ad sua redirent incolumes.* En 359, Julien entre dans le Rhin avec une grande flotte. Lui-même nous raconte le fait dans sa lettre aux Athéniens. Il remontait le fleuve, sans aucun doute, au-delà de la Merwe; car étant depuis un an dans le pays, il devait être en possession de la rive gauche de la Merwe et la communication avec Cologne était libre, puisqu'il avait repris cette ville en 356. Les villes rhénanes venaient d'être relevées de leurs ruines; il s'agissait de les ravitailler. Ammien cite *Castra Herculis* et *Quadriburgum*, il faut en conclure que toute la *Ripa*, proprement dite, était au pouvoir des Romains. Quant à l'*Insula Batavorum*, bien qu'en dehors des Gaules, elle comptait dans l'Empire. Julien y retrouve des Saliens et leur accorde la paix, c'est-à-dire, l'autorisation de résider sur le sol romain. Sans doute qu'ils séjournaient déjà depuis longtemps dans les Gaules et que cette ruche de barbares avait essaimé en Toxandrie. Julien retrouve également ici des Chamaves, et les expulse comme leurs frères de la Toxandrie. On voit qu'ils s'avançaient lentement à la conquête de la Gaule, sans abandonner leur patrie. La dénomination postérieure de ces contrées projette une vive lumière sur ces faits historiques. En effet, dans la Toxandrie, les Chamaves nous apparaissent à l'est; les Saliens plus à l'ouest. Dans l'*insula batav.* les Saliens également à l'ouest, les Chamaves à l'est. La résidence des Saliens semble tolérée, celle des Chamaves n'est qu'une occupation gratuite. Dès le commencement du moyen-âge, nous rencontrons la dénomination *Batawa, Betuwe*, seulement dans l'ouest de l'ancienne île. Ne serait-ce pas le territoire qui échappât à l'invasion franke?

Les Saliens étaient là comme plus tard en France, maîtres et seigneurs (gast.), mais les Bataves n'étaient point expulsés, nous ne les perdrons point de vue; c'est toujours un peuple important et la notice inscrit leurs phalanges sur ses rôles. — Là où dominaient les Francs, c'était terre franke.

L'ancien nom ne convenait qu'au territoire des Bataves libres, ou si l'on peut s'exprimer ainsi, des Bataves de l'est, vassaux immédiats de l'Empire. Au moyen-âge, nous trouvons dans l'*insula bat.* et s'étendant jusqu'au point où elle gagne considérablement en largeur le *Pagus Batua.* A ce dernier confine le pagus *Teisterbantiæ*, qui ne comprenait pas seulement le territoire entre le Rhin et le Wahal (aujourd'hui le Leck et l'Yssel Hollandais), mais encore la Hollande méridionale, puisqu'il se prolongeait jusqu'à l'ancienne Meuse Voici donc un nouveau pays Franc. (Frankenbant), qui se rallie à l'Osterbant, au Westerbant, au Bracbant et au Caribant. Nous apprenons également à connaître le nom particulier d'une race franke : celui des *Teucteri*, leurs voisins du pays ripuaire, était emprunté à leur arme défensive. *Zink, zank,* it. *Zanca*, c'est-à-dire arme pointue. *Têş, teis* (chez les Francs *e*, *ei* alternent) signifie pointe, arme. Teister est une dérivation ordinaire ; au tems où le nom Teisterbant était en vigueur, toute la côte était frisonne, celle des *Batavi*, proprement dits, aussi bien que celle des *Canninefates.*

Zozime nous rapporte un fait qui, bien qu'entremêlé de quelques fables, ne saurait être de pure invention. (H. M. 111 6. seq. 9.) Vers cette même époque (859), les Saxons lancèrent les Kouades sur l'*insula Batavorum,* d'où venaient ces Κουάδους? leur expédition navale descendait le Rhin ; mais ils ne résidaient pas sur les bords mêmes de ce fleuve, car ils se seraient trouvés voisins des Romains ; et nous voyons les Franks, dans la crainte de Julien, leur refuser le passage. Ils habitaient, à proximité de quelqu'affluent, ce qui est d'autant plus vraisemblable que les Saxons se trouvaient ici proches voisins du Rhin, et que les Kouades confinaient aux Franks. Ils construisirent des vaisseaux dans leur pays et, par l'affluent, gagnèrent le Rhin, puis la Batavie. — A cette nouvelle, Julien (empereur) ordonne à ses généraux de marcher sur les Kouades, de protéger les Saliens et de ne pas s'opposer à leur émigration sur les terres de l'Empire. Une partie des Saliens profita de cette autorisation. L'autre avait rétrogradé à l'arrivée des Kouades. Cette lutte dégénéra en guerre de partisans. Charietto, qu'Ammien appelle *vir*

fortitudinis miræ, chef d'une bande de maraudeurs allemands passa au service de Julien, et fut chargé de bloquer es Kouades et de faire main basse sur tous ceux qui se hasarderaient hors de leur territoire. Leur soumission complète fut le résultat de cette tactique et Julien enrôla une partie des Kouades et des Saliens dans ses armées. Voici donc un fait bien important: l'entrée des Saliens sur le sol de l'Empire. Quelque fut le nombre de ceux qui demeurèrent en Batavie, on devait s'attendre, vû la férocité, l'audace entreprenante de leurs voisins du nord, vû d'autre part la faiblesse de leurs voisins du midi, qu'ils abandonneraient ce territoire. Il y a même lieu de croire qu'ils l'ont perdu, car nous voyons la Batavie, la Hollande méridionale et le Teisterbant au pouvoir des Frisons. Ce fait était-il accompli lors de la rédaction de la loi salique? C'est une autre question. Quelqu'incertitude qui nous reste sur les mesures prises par Julien à l'égard de ces contrées il ne reste pas moins vraisemblable qu'à cette même époque, ou peu de tems après, se développa cet état de choses qui précéda la conquête de Clodion, conquête qui n'est pas venue par le Rhin et la Charbonnière, mais par la Merwe.

Fin de la domination Romaine M. § 17, p. 100.—Au commencement du Ve siècle, les Vandales, les Suèves, les Alains, les Burgundes se précipitent sur la Gaule; les Franks et les Romains parviennent à les repousser, mais la Gaule ne se releva jamais de ce coup fatal. Les barbares se révoltent, les Franks Rhénans font irruption et gagnent à leur cause plusieurs populations celtiques. — La Bretagne, l'Armorique, d'autres provinces encore recouvrent leur indépendance. On peut donc conjecturer que les Franks Rhénans fondèrent alors leur domination à l'ouest du fleuve; et que les Saliens remontèrent l'Escaut aussi loin que possible. Cambrai seul étoit trop fort pour eux. A la conclusion de la paix, la Selle devint frontière, et les Romains, conservant le Cambrésis, se trouvèrent avoir distrait ce territoire de la Nervie. Ici manque absolu de documents, alors qu'ils seraient si précieux pour nos recherches. Il semble que la chûte du pouvoir romain ait réduit l'histoire au silence, de

loin en loin quelques signes de vie; une fois il est question des Burgundes au moyen Rhin, convoitant des possessions en Belgique (sans nul doute la Belgica prima), mais pas un mot des Franks-Saliens. Les expéditions romaines qui se rendaient au Bas-Rhin, évitaient sans doute la terre Salienne et prenaient par les Ardennes ou les Vosges.

Enfin Grégoire de Tours vient renouveler l'ère historique. Il est fort douteux que l'illustre chroniqueur n'ait puisé qu'à des sources. Continuellement en rapport avec les Franks, il aura eu connaissance des traditions, des chansons *(unum apud illos annalium genus)*, sur la descendance et les gestes des ancêtres. *Et primum quidem littora Rheni amnis incoluisse — dehinc transacto Rheno Thoringiam transmeasse, ibique juxta pagos vel civitates reges crinitos superse creavisse, de primâ ut ita dicam nobiliori suorum familia.* Ce *transmeasse* s'entend d'une possession momentanée, car ils ont fondé en Thoringia des villes et de petits états. Ce serait donc en passant le Rhin que les Franks s'étaient rendus en *Thoringia?* Un peu plus loin Grégoire, nomme encore ce pays. *Disbargum Castrum* se trouve, selon cet auteur, in termino *Thoringorum.* D'autres *ms.* portent *Tungorum, Tungrorum.* Voici qui menace notre Disbarg; car si nous admettons *Tungrorum,* l'édifice manquera par le pied.

Observons d'abord que *Thoringorum* est la variante qui se rencontre dans le plus grand nombre de leçons. (1) Mais que signifie *Terminus?* diocèse comme on l'a prétendu? Grégoire de Tours a employé ce mot plus de cent fois dans le sens classique et dans l'acception postérieure de territoire restreint ou étendu. *(Gothorum terminus usque in Gallias extensus; intra terminum Galliarum).* Jamais dans celui de diocèse. *In termino Thoringorum:* cela veut dire : dans le pays des Thoringiens. Cette locution répondrait-elle encore à celle-ci : *à proximité, à la frontière?* Nous ne croyons pas que Grégoire en ait fait une seule fois usage en ce sens.

---

(1) Grégoire de Tours nomme peu auparavant les Tungri. Leur nom se retrouvait fréquemment sous la plume des copistes. Tungrorum ne devait pas être aisément confondu avec Thoringorum:

In termino Thoringorum (M. § 19, p. 3.) — On pourrait lire in termino Thorningorum, ce qui nous ramènerait aux *Franci Tornacenses*. Il y a moins loin de *Thoringi* à *Thorningi* que de Thoringi à Tungri. Mais pour d'autres raisons il faut renoncer à cette hypothèse.

Disbarg se trouvait *in finibus Nerviorum*. La *Merwe, Merwede*, est un dérivé de Mervii ; tout le pays frank-salien était principalement Mervien, Nervien ; on pourrait lire *Mervingia, in finibus Mervingorum ;* ce nom de race royale a existé comme nom de peuple. Le géographe de Ravennes, qui puisait à d'anciennes sources, a dit : « *Marungania certissime antiquis dicebatur, in qua patria per multos annos Francorum linea remorata est.* » Cet écrivain croit, il est vrai, que *Marungania* (ou mieux *Marungavia*) était le surnom de *patria Albis* aux confins du Danemarck. C'était alors (VII S.) l'opinion généralement répandue que les Franks étaient originaires de cette contrée, de sorte que notre géographe sachant simplement que la patrie primitive des Franks s'appelait *Marungavia*, se croyait autorisé à appliquer cette démonination à la *patria Albis* où il plaçait leur berceau. *Paulus Diaconus* voit également les Franks dans le nord. Disbarg était incontestablement situé *in termino Merwingorum*. Néanmoins cette explication de la variante ne satisfait pas ; et d'ailleurs *transmeasse*, cette occupation passagère?....Les Franks possédèrent la Marungawia plusieurs siècles; en quelque sorte ils ne l'ont jamais abandonnée ni perdue, mais agrandie.

M. 106. Le pays dont les Franks se sont emparés à leur passage du Rhin et qu'ils ont ensuite évacué, c'est la Batavia à l'exclusion de *Betuwe*. Ce territoire aurait-il porté le nom de *Thoringia?* s'il en était ainsi, celui des habitans eût été *Duri*, le vrai nom peut-être de la race Catte qui avait dépossédé les anciens Bataves Celtes.

Les Romains conservèrent aux Cattes le nom de *Batavi*, qu'ils ne s'attribuaient pas plus eux-mêmes que nous ne nous donnions celui de Germani, aussi peu connus sous leur vrai nom que nous ne le sommes sous notre nom de race primitive. Nous trouvons dans l'*insula Bat.* l'ancienne ville de

commerce : *Emporium quod vocatur Dorestadus* (annal. Bert. ad ann. 834), aujourd'hui *Wyk by Duurstede.* C'est à tort qu'on a voulu jadis en faire *Batavodurum.* Que signifie *Dorestadus?* Stadt (ville) des *Doren* ou *Doringe*, ou plutôt *Stade* dans le sens de *gestade*, *Hafen*, *stapelplatz* : rivage, port, débarcadère. Sur la Merve est situé Doredrëh, Dordrëch (Dortrecht) : Locus Dororum, Doringorum. C'est ici qu'ont habité ces Thoringi pour lesquels a été écrite la *lex Anglorum et Werinorum id est Thuringorum.*

Pour établir cette dernière hypothèse, il s'agit de prouver I° que la *lex Angliorum et Werinorum* a été rédigée dans le voisinage des Saliens et des Ripuaires et pour une race proche parente.

II° Que les *Warini, Verini, Varni,* ont résidé dans ces parages et se sont trouvés en contact immédiat avec les Franks.

I *Affinité de la lex Thoringorum avec la loi Franke.* M. § 19, p. 108. — I° La *lex Angl. et Werin.* est très simple, à en juger par la rédaction postérieure à la loi salique, néanmoins sous plus d'un rapport empreinte d'une couleur antique. — Nulle trace de christianisme. Sous le rapport du vergeld de l'homme libre, elle est en étroite affinité avec la loi salique et la loi ripuaire ; les lois des autres peuples diffèrent essentiellement. L'analogie se retrouve entre les trois codes à l'égard de l'amende infligée pour blessures ; seuls ils emploient les dénominations *Capitale, Delatura*, de même la lex Angl. porte de *Alodibus*, la loi salienne de *Alode*, la loi ripuaire de *Alodibus ;* toutes trois font emploi de l'ancien nom frank. Une disposition remarquable est celle à propos du cas d'empoisonnement. La loi salique dit : *Aut certe ignem (ad ignem) tradatur;* la lex Angliorum et Werinorum : *Aut ad novem vomeres ignitos examinanda mittatur*, ailleurs nous ne rencontrons rien de semblable. La loi salique a en vue l'épreuve par le feu, car le Capit. III, ann. 803 (Capitula addita ad leg. sal.), reproduit pour ainsi dire les paroles de la loi des Werinorum, *ad novem vomeres ignitos judicio Dei examinandus accedat.*

II. *Pays des Angli Werini.* (M. § 20, p. 19. II). Les *Warni*

ont demeuré à l'est du Bas-Rhin. Cette circonstance n'est pas ignorée, mais semble passer inaperçue. Procope, l'ami de Bélisaire, raconte de merveilleuses choses advenues de son temps (vers 550) au Bas-Rhin. Il pouvait être instruit à Constantinople de ce qui se passait chez les Warni, peuples commerçants et voyageurs. Rappelons-nous d'ailleurs, le voyage de Childéric à Constantinople, la députation Franke envoyée à l'empereur Justinien. Procope ne négligeait aucune occasion de s'instruire, son livre en fait foi, à part les surprenants incidents de la mort du Roi Hermegisclus, du mariage de son fils Radigis avec sa belle-mère Théodechilde, et de la vengeance qu'en tire à main armée la fiancée répudiée du pays des Angles. Voici ce qui résulte clairement du récit.

Les Warni habitaient au-delà de l'Iser (en Allemagne) et s'étendaient jusqu'à la mer du Nord, et jusqu'au Rhin qui les séparait des Franks. — Le camp de l'amazone bretonne était adossé à l'embouchure du Rhin, le camp permanent des Warni était situé à peu de distance. — La défaite de ces derniers amena un traité de paix qui pourrait avoir donné lieu à la réunion des deux nations, voire à la fusion des deux noms. De même qu'on disait Angelsaxen (Anglo-Saxons), on aura dit *Angelwaarner, Anglowarni.* Une guerre avec les Franks devait être la conséquence du renvoi de Théodechilde, sœur de Thodebert I, et Frédégaire rapportant que les Warni s'étaient soulevés contre les Franks en 595, il faut bien accorder qu'ils avaient été soumis précédemment. Cette fois la nation fut pour ainsi dire anéantie; et si le fait n'est antérieur, ce fut alors que les Angles se réfugièrent en Angleterre, emmenant peut-être des Warni avec eux.

Patrie, âge de la lex Angliorum et Werinorum.(M. § 21, p. 122.)—En Angleterre, nous trouvons trace de la lex Angliorum et Werinorum dans une loi de Canut : (Constitutio de Foresta) *et emendet secundum pretium hominis mediocris, quod secundum legem Werinorum, i. e. Churingorum, est ducentorum solidorum.* La faute de copiste *Churingorum* est insignifiante. Il semblerait que cette loi jouissait d'une haute considération en Angleterre, sans doute à cause de son ancienneté. Elle a dû être rédigée peu après 550, en tout cas

avant 595, époque de la seconde soumission des Warni. Il serait peu vraisemblable en effet que les Franks eussent toléré pour une partie des vaincus, les *Adalingi*, un vergeld plus élevé que le leur. Dans la locution *lex Angliorum et Werinorum i. e. Thoringorum*, cette dernière dénomination s'applique spécialement aux Werini ; ils auront pénétré dans la Batavie pour y prendre la place des Saliens. De temps immémorial, voisins des Angles, ils pouvaient l'être également ici et leurs relations continuèrent, alors que le détroit les séparait. Dans un document de 985, nous lisons *Chimelosara* (ne faudrait-il pas lire *ora* débarcadère ; comparez Cerdisora, Cerdicesford, Cerdicesleag), ce mot offre une analogie frappante avec *Cymenosora* (*n* devient *l* comme dans Bononia, Boulogne). Cymenosora est le lieu de débarquement des Angles, sous la conduite d'Aella et de ses fils, parmi lesquels *Cymen*. Dans la Hollande trans-rhénane ou plutôt dans le Veluwe, nous trouvons Engelland, le pays des Angles, ad annum 802, *in pago Feloae in villa quae nuncupatur Engillande*. Dans le Betuwe *in pago hameland Doronburg*, *Dorenburch*, 1255. — *Doronobourg Durorum Castrum*.

Adam de Breme nous dit. *Saxones primo circa Rhenum sedes habeant, et vocati sunt Angli, quorum pars inde veniens in Britanniam, Romanos ab illa depulit insula, altera pars Thuringiam oppugnans, tenuit eam regionem.* — Cette assertion n'offre-t-elle pas la pleine confirmation de notre hypothèse? Que l'on admette que les *Warni* s'étaient emparés de la Thoringie Rhénane avant les Angles, que ces derniers habitaient primitivement au-delà du Rhin (vers le Zuiderzée ?) qu'ils passèrent ensuite en Angleterre, mais qu'une partie s'établit à main armée en Hollande, que les premiers, attendu leur réunion avec les Saxons, furent appelés *Angel-Sachsen* (Anglo-saxons), les seconds, attendu leur réunion avec les Warni, portèrent le nom d'*Anglo-Warni* ou l'équivalent ; que de même que les Anglo-Saxons reçurent le surnom de *Briten* (Bretons), les Anglo-Warni reçurent celui de *Thoringe* (Thoringiens), également emprunté à leur nouvelle patrie. Dès lors, il y aura entre les données historiques une concordance qui n'aura pas à redouter d'objections sérieuses.

Les Thoringi de la Hollande sont les Hollandais ; la Hollande est la patrie de la *lex Angliorum et Werinorum* i. e. Thuringorum, mais nous ne le dissimulons pas, un vaste champ est encore ouvert aux investigations de la science. Revenons à Grégoire de Tours, *primum littora Rheni incoluisse.* — Ils demeurèrent au-delà du Rhin jusqu'à leur expulsion par les Saxons, *dehinc transacto Rheno Thoringiam* (*Bataviam*) *transmeasse.* Les chansons mentionnent leur arrivée et leur départ ; Grégoire de Tours n'en dit pas davantage. Si des écrivains postérieurs ont amplifié le texte, c'est qu'une fois le véritable itinéraire des Franks méconnu, il était naturel de croire qu'ils étaient venus par la route ordinaire, par la Carbonaria, et on se confirma dans cette persuasion, en voyant l'invasion franke qui opéra la conquête du pays Ripuaire, venir d'outre-Rhin et par le pays de Cologne. A partir d'ici la route directe était indubitablement par la Carbonaria.

Anciens et nouveaux Thoringiens. (M. § 22, p. 127.) Childeric in Thoringia. — La fuite de Childeric in *Thoringia* (*Batavia*) ne nous semble-t-elle pas maintenant toute naturelle ? Déposé par les Franks et apprenant qu'on en veut à sa vie, il se réfugie *ad regem Basinum* (*alias* B*isinum*) dont la femme s'appelait B*asina.* Ici l'on retrouve trace d'une chanson allemande. B*asinus* se rencontre comme nom de *Saint.* B*asina,* comme nom d'une fille de roi du sang mérovingien. Il est très-probable que ces deux noms signifient *Roi* et *Reine.* En effet B*asin,* B*asan,* nous ramènent à B*as.*—B*as,* B*ase,* signifie encore actuellement dans tout le pays frank et dans la Hollande *le seigneur, le maître, le meunier,* c'est-à-dire le maître meunier, le maître artisan, directeur, préposé. *Den baas spelen*, cela veut dire jouer le maître ; *wied bas*, c'est celui qui a des sarcleurs à son serviee. Cette locution est un sarcasme comme *pluimgraf*, le comte de la plume : celui qui gouverne la volaille. B*asin* est partout la femme du *bas*, l'hôtesse, la maîtresse, en flamand B*oos*, B*oosinn.*

Montbason Mons basonis (Koenigsberg) signifie ferme du roi ; Basserode (Konigsrott) hameau du Roi. Il s'en trouve quatre sur l'Escaut à proximité les uns des autres.

Lorsque Childeric fut réintégré dans ses états, B*asina* vint l'y rejoindre; elle avait abandonné son époux, et fait un bien long voyage, parce que « *novi utilitatem tuam quod sis valde strenuus*, » eut-elle appris qu'un prince plus illustre habitât *in transmarinis partibus* (au-delà de la mer), elle eût été se donner à lui. Childeric satisfait l'épouse et Chlodovech est le fruit de cette union.

Maintenant, nous lisons que dans la Xe année de son règne, Chlodowech attaqua et soumit les Thoringiens et cela dans un temps ou tout au moins la totalité du pays ripuaire le séparait de la Thuringe allemande (491). Nul doute que le pays conquis ne soit ici la Hollande. Plus tard les Warni, deux fois réduits à l'obéissance, essayèrent encore de secouer le joug des Franks. La tentative échoua, mais la puissance toujours croissante des Frisons finit par s'approprier la Hollande et la Zélande.

Dans le principe, les Franks étaient Thoringiens; nous dirions Hollandais, bien que venus du dehors; ils quittèrent la Thoringia et vinrent occuper la Nervia. Leur nom de Thoringiens ne devait que peu à peu céder sa place à celui de Mérowingiens; partant bien que Disbarg fut réellement situé *in termino Merwingorum,* nous ne changerons rien au texte de Grégoire de Tours : *Disbargum in termino Thoringorum*. En effet, Disbarg était situé *dans le* (*nouveau*) *pays des* (*ci-devant*) *Thoringiens*. La Hollande resta néanmoins la véritable Thoringia; le nom y avait pris racine; transplanté sur le sol frank il devait y périr. *Warnorum regnum et Thoringorum regnum* sont synonimes. Nous aurons donc deux sortes de Thoringiens, *Thoringi* B*atavi*, *Thoringi Nervii*. Le vrai nom allemand des premiers était : *Duri*, *Dori*, *Doringi*, *Thoringi*, mais les peuples étrangers les ont nommés B*atavi*, parce qu'ils possédaient *l'insula* B*atavarum*. Dio Cassius le dit expressément : ιππεις οις το των Βαταυων απο της ευ τω Ρηνω νησου. ουομα. Ils succédèrent aux Bataves Celtes qui déjà du tems de César avaient quitté leurs demeures. Les commentaires portent en effet : *Mosa parte quadam ex Rheno recepta, quæ appellatur Vahalis insulam efficit Batavorum; mais* hors de là, il nous donnent à entendre que ces environs

étaient inhabités. César soutenait une guerre importante au Bas-Rhin, et ne dit pas un seul mot des Bataves, se bornant à nous parler de races insignifiantes qui habitent l'extrémité du littoral et se nourrissent d'oiseaux. Ce qui serait inexplicable, s'il s'était trouvé dans ces parages, un peuple tel que les Bataves Celtes qui possédaient nombre de villes (Λουγοδρινου Βατα Βων) les Bataves allemands qui se révèlent plus tard comme une des nations germaniques les plus intrépides. Car après une audacieuse levée de boucliers contre la Reine d'Occident, Tacite s'écrie: *Manet honos et antiquæ societatis insigne ; nam nec tributis contemnuntur, nec publicanus atterit; exempti oneribus et collationibus et tantum in usum proeliorum sepositi, velut tela atque arma bellis reservantur.*

Mais en quel temps ont-il pénétré dans *l'insula Batavorum?* Probablement sous Auguste, et avant ou après, ils contractèrent alliance avec Rome à la manière des *Mattiaci du Taunus*. D'où venaient-ils? Tacite nous l'apprend: « *Cattorum quondam populus et seditione domesticâ in eas sedes transgressus.* » C'était une race Catte, que des dissentions intestines forcèrent à s'expatrier postérieurement à César; car autrement, comment les Romains auraient-ils eu connaissance de leur nationalité et de leur émigration? De quelle nature étaient ces dissentions? On l'ignore, et Tacite pouvait l'ignorer ; mais il est présumable que cette branche occidentale des Cattes bas-allemands, appelée *Duri*, aura été opprimée par des races hautes-allemandes, comme cela arriva à leurs voisins les *Ubii*, *Usipetes* et *Teucteri*. La race qui s'empara de leur territoire succéda également à leur nom *Duri*, et en soumettant les peuples environnants, forma le grand royaume des *Hermunduri*, c'est-à-dire *Grands Duren*. A la chûte de cet état, le nom ne subsista plus que chez les petits *Duren*, sous la forme de *Doringi*, *Thorinqi ;* la Thuringe est donc la patrie primitive de Batavi Allemands. Ce nom légué à leurs oppresseurs, ils le conservèrent néanmoins eux-mêmes, alors qu'ils résidaient dans l'Insula. Ils continuèrent de s'appeler *Dùri, Dori, Doringi, Thuringi* (Thuredreht, Dorestadt). Attaqués dans leur nouvelle demeure par des voisins supérieurs en forces, les franks saliens ; il fallait op-

ter entre le joug de Rome ou celui d'une race apparentée. Ils acceptèrent la suzeraineté des Franks ; ceux-ci se trouvèrent alors à leur tour désignés par le nom de Thoringi ; ce nom qu'ils illustrèrent les suivit encore lorsqu'abandonnant la terre des vrais Thoringiens, ils s'avancèrent dans les Gaules et du chef de leurs victoires prirent possession de la Nervie. Cette nouvelle patrie leur valut la dénomination de Merwingi, et peu de tems s'était écoulé que ce nom durable et depuis si célèbre, avait à jamais supplanté l'autre. (1) Il y avait eu un moment des Thoringiens proprement dits et des Thoringiens improprement dits; il n'y eut plus que les vrais Thoringi, les successeurs des Batavi Celtes. Dans le prologue de la lex Sal. Herold., nous lisons au lieu de *Regnum Francorum* : *Regn. Merwingorum.* La dénomination est plutôt ici nom de peuple que nom de race royale. Au VIIe siècle, Merwinge, Merwunge était sans doute encore employé dans la double acception d'habitants terræ legis salice : *franks primitifs* et d'habitans de tout le royaume de la conquête franke; *grands franks*, offrant ainsi une étroite analogie avec la double acception de Thoringeland, pays Thoringien. Une assertion de Procope, jusqu'à présent taxée d'erreur, et dont nous saisissons enfin le vrai sens, vient, pour ainsi dire, conférer à notre hypothèse l'autorité d'un fait historique : « Le Rhin, dit-il, verse ses eaux dans la mer ; là se trou-
» vent des terrains marécageux où habitaient primitivement
» les Germains, dont les origines ne méritent pas d'être rap-
» portées, et qui maintenant sont appelés Franks ; ils con-
» finent ainsi aux Armoricains, jadis sujets de l'empire. »
C'est à dire les Franks, primitivement Germains et habitant

---

(1) *Merwing* se traduisait par *crinitus* La tradition attribue aux Mérow. une épaisse chevelure, *Borsten* (hérissé) *Borstiges-haar.* Les Nerviens étaient des Kimri. Dans le dialecte Kimre : *Borsten* se dit *Mawr*, *Maur* qui répond au grec νευρον au latin *Nervus. Maurungauja, Mauringia,* étaient des variantes de *Nervingia* et comportaient l'idée de *crinitus*, traduction de *Merwing*, comme *reges criniti* de *Merwinge.* — L'Empereur Trajan est nommé tantôt *Crinitus*, tantôt *Nerva.* (Eutrop VIII, 2) de son temps déjà il y avait synonimie entre νευρον, νευριον, νευρα, νευρια, *Nervus, Nervium, Nervia, Nervius, Crinis, Crinitus.*

alors vers les bouches du Rhin, sont maintenant les voisins des Armoricains. « A l'est de ces derniers résident les Tho-
» ringiens (Θορυγγοι) dans un territoire concédé par Au-
» guste, le premier empereur. »

Procope, dira-t-on, n'avait qu'une idée erronée de la topographie de l'Allemagne. L'important, c'est qu'il nous ait relaté les indications qui lui parvenaient à Constantinople. Il fait mainte allusion aux témoins oculaires, aux envoyés qui lui servent de garants ; mais ils placent les Thoringiens à l'est des Franks ! Rien d'étonnant, la direction de la côte est, à tout prendre, orientale. On lui disait que les Franks demeuraient au-delà des Armoricains, les Thoringi au-delà des Franks. Lui voyait les Thoringi à l'est au lieu de les voir au nord-est : il était conséquent quand il plaçait les Souabes et les Allemannes au-delà des Thoringiens, pour compléter la frontière au sud avec les Burgundes. Cet ordre se comprend, mais serait incompréhensible, si à partir de la Gaule, les Allemannes se trouvaient au-delà des Thuringiens actuels. Quant à cette concession territoriale émanée d'Auguste ; un fait énoncé aussi péremptoirement n'est pas d'ordinaire une invention gratuite ; mais personne n'imaginera à coup sûr qu'il s'agit ici de la Thuringe de la moyenne Allemagne. Appliquez l'assertion à la Batavie et vous obtenez la confirmation d'un fait vraisemblable en lui-même. Procope n'aura pas puisé immédiatement à des sources latines ou grecques. Celles-ci n'auraient point parlé de Thoringi, mais seulement de Batavi.

On pourrait être tenté de voir dans la nouvelle Thoringie où était située Disbarg : la Thoringia où s'était réfugié Childéric et dont Chlodowech fit la conquête ; il faut faire la part du temps : Grégoire nous parle-t-il de l'époque de Chlojo : *Ferunt etiam tunc Chlogionem. . regem Francorum fuisse qui apud Disbargum castrum habitabat, etc.*, mais les faits sont-ils plus récents ? ses assertions deviennent plus précises, il aura puisé à d'autres sources. Il s'agissait en premier lieu de la nouvelle Thoringia, postérieurement de l'ancienne, de la véritable Thoringie. Si Childéric avait cherché asile et protection chez un autre roi Frank, il se serait trouvé en-

core plus dans l'intérieur du pays et d'autant plus exposé aux poursuites de ses ennemis ; et le long voyage de Basina nous semblerait bien court. Quant à l'expédition de Chlodovech, nous eussions entendu parler, comme en pareille occurrence, d'une lutte avec un autre roi frank et non de la conquête d'une terre étrangère. Ajoutez qu'il est tout-à-fait invraisemblable qu'un nom de peuple se maintienne, lorsque ce peuple a quitté le territoire où le nom était indigène, laissant après lui une autre nation qui se trouve être son homonyme. Il y a trop matière à confusion. Pour rendre ceci plus sensible, il suffira de rappeler les vicissitudes qu'a éprouvé le nom de *Nibelunge.*

Environ 20 ans après la conquête de Chlojo : le fléau de Dieu, Attila s'abattit sur la Gaule. On sait qu'une dissention parmi les Franks fut la cause déterminante de cette désastreuse irruption, et que dans le choc d'armées qui s'en suivit, il y avait des Franks dans les rangs des Huns comme sous les aigles d'Aetius. Jornandès, (ad ann. 450), énumère les auxiliaires des Romains. Ce sont tous peuples d'origine Gauloise ou colonisés dans les Gaules, mais devenu indépendant au commencement du siècle. 1° *Franci*, ce nom désignait alors spécialement les Saliens ; 2° *Sarmates*, peuple colonisé ; 8° *Armoritiani* (Armorici) ; 4° *Litiani (liti, lacti)* ; 5° *Burgundiones* ; 6° *Saxones ;* 7° *Riparioli,* variante de *Riparii*, on trouve plus tard *Ribarolos* fr. *Ribarolles, Riberolles ;* et enfin, 8° *Ibriones*, les anciens voisins des Ripuaires. Les *Eburones* (Ibriones, l'*i* substitué à l'*e* n'a rien qui doive surprendre liti, *laeti*, Ebrius, *ivre* ; Eburodunum : *Yverdun ;* Epusum, *Yvoy*, *Ypsch*. Quant à *br* pour *bur*, comparez Ebrolacum, *Evreule ;* quand à *iones, ones* , comparez Frisi *Frisiones*); de même que les *Mervii* avaient subi la domination des Saliens ; les Eburones auront dû se soumettre à une race Franko-Rhénane. Attendu leur position géographique, ces deux nations n'avaient que l'alternative entre deux maîtres, les Franks et les Romains, et le choix n'était pas douteux, s'il était libre. On pourrait s'étonner de ce que les anciens Eburones, nommés du reste dans l'histoire de l'église, apparaissent ici sous le nom d'*Ibriones*, car les Romains désignaient collectivement tous les *Antegermains* par celui de *Tungri.*

Mais la dénomination en faveur chez le peuple suzerain n'est pas toujours adoptée par le peuple vassal. La nation d'Ambiorix n'oubliait pas le nom de son chef, alors qu'elle le taisait à l'oreille romaine. — Les Franks qui commandaient aux Eburons devaient naturellement s'appeler *Franci-Eburones*, et par l'addition très fréquente de l'N Franci-Néburones. (Comparez Arbonna, *Narbonna;* — Abissus, *Nabissus;* — Inferno, *Ninferno;* — Usipii, Νουσιποι; Ubbenhagen, *Nubbenhagen.* Lorsque l'N final précède une voyelle initiale, la transposition est presqu'imminente (in Eburonibus unissonne à peu-près avec in Neburonibus); par la transformation ordinaire d'N et L. *Franci-Neburones* est devenu *Franci-Nebulones*. La divine chanson de Waltharins nous donne *Nebulones* comme la traduction latine du nom si fameux de *Nibelunge*. Couronnant notre exploration, les Nibelungues viennent occuper dans notre système le ducatus inter Carbonariam et mosam (1). Les Franks résidaient inter Carbonariam et Ligerim, et l'extrémité des deux territoires confinait d'abord aux Thoringi, postérieurement aux Frisons, à moins qu'entre ces derniers et les Nibelungues ne fût englobé ce royaume de *Santen* qui échut plus tard avec le Nibelungland et quelques gaus franks du midi au Grippingeland (pays de Cologne). Dans la guerre des Huns, les Nibelungues semblent encore distincts des Ripuaires; il serait possible néanmoins que les deux noms subsistassent sous un seul roi. Bientôt nous les voyons possesseurs du Haut-Rhin. La part qu'ils prirent à la lutte contre Attila et le mouvement rétrograde des Burgundes vers le midi ne doivent pas être étrangers à cet événement. On sait que la chanson historique transporte incessamment les Nibelungues d'un pays à un autre. La chanson Merow ne nous est point parvenue, mais il n'est pas douteux que chaque race avait sa chanson, comme elle avait sa loi, et que toutes deux se transmettaient de la même manière de génération en génération.

---

(1) Il y a dans ce territoire une rivière nommée EBRON, évidemment contraction de Eburons.

Scission des Mérovingiens, (M. § 25, p. 142). Sidoine Apollinaire énumérant les auxiliaires des Huns, dit :

> Ulvosa, quem vel Nicer *alluit* unda
> Prorumpit Francus.

On a lu *abluit* et l'on fait baigner les Franks dans les eaux du Necker ; il faut lire *alluit ;* et quant au Necker il n'a jamais formé la frontière d'un pays frank. Chlodovech l'atteignit le premier après Tolbiac, et poussa même au delà. *L'ulvosa unda* se rapporte aux Pays-Bas. Un copiste qui ne comprenait pas le vrai nom et cherchait nécessairement le fleuve indiqué, en Allemagne, aura écrit *Nicer* au lieu de *Liger*. Sidoine connaissait bien la Belgique et ne devait pas ignorer que jusqu'au temps de Chlojo, la partie de l'empire qui avoisinait le point principal d'embarquement pour l'Angleterre, était séparée de la terre salique par la Lys. Il aura eu en vue les Saliens du Hainaut : *ulvosa quem vel Liger alluit unda*. Plus loin il entrevoit la possibilité d'une expédition hardie dans le pays frank et indique les fleuves voisins des côtes comme jalons de cette marche aventureuse, outrepassant de bien loin le territoire des Franks, soit ignorance des lieux, soit licence poétique :

> Tu *Tuncrum* et Vachalim, Visurgin, Albin,
> Francorum et penitissimas paludes
> Intrares venerantibus Sicambris.

Tuncrum est évidemment un nom substitué. On a lu *Nicrum*, mais qu'on rectifie

> Tu Ligerim, Vachalim etc.

et tout rentre dans l'ordre. Les Romains, il est vrai, n'étaient pas obligés de passer la Lys, mais il était tout simple de nommer l'ancienne rivière limitrophe.

Une partie des Mérowingiens se trouvait probablement du côté d'Attila et passa le Rhin à Mayence avec les Huns. D'autres, profitant de l'occasion favorable, franchirent leur frontière et débordèrent dans la Gaule. Remarquez l'expression employée par Sidoine :

> Francus germanum primum, Belgamque secundum
> Sternebat....

Il avait entendu parler des ravages exercés par les Franks dans

la haute Germanie et dans la basse Belgique. Cette dernière comprenait tout le territoire au nord de la Seine. Nommément celui des *Remi* et des *Suessones*. Mais quelle fut la cause de cette scission de la nation Franke ? Comment s'opéra-t-elle ? *Priscus Panita* rapporte qu'à la mort d'un roi Frank, il s'éleva une contestation entre ses deux fils au sujet de l'héritage paternel, que le plus jeune eut recours aux Romains et reçut un accueil favorable d'Aetius qui le renvoya avec promesse de secours. L'autre fit auprès d'Attila une démarche équivalente et couronnée du même succès. Ne s'agirait-il pas ici des fils ou des héritiers de Chlojo (1) ? L'hypothèse ne doit pas être rejetée aussi légèrement que l'a fait Eichorn. Chlojo devait être décédé à cette époque. Hazardons une conjecture : le prétendant allié des Romains possédait les conquêtes de Chlojo ; l'autre l'ancienne Mérowingie et convoitait la nouvelle. Rome avait ainsi pour confédérés les habitants des territoires qui, naguères, reconnaissaient encore sa domination, et pour ennemi le Frank

Ulvosa quem Liger alluit unda.

Ici l'histoire ecclésiastique nous vient en aide : « *Quidam Diogenes, natione Graecus, tempore Vandalicæ persecutionis, quæ crudeliter grassata est in regno et in ecclesiis ejusdem regni Francorum, a Romano pontifice in Galliam gratia prædicationis directus est. Hic primum prædicavit Atrebati.* Les Acta sanctorum ont rejeté ce document, attendu qu'il n'est pas croyable que les Franks fussent de si bonne heure maîtres de la Gaule. Les Wandales saccagèrent la Gaule, y compris la partie franke (où les Franks demeuraient); et Arras se trouvait alors en dehors du domaine frank, mais environ

---

(1) Les textes ne concordent pas. Meroveus, qui non erat Clodii filius, sed ipsi sanguine conjunctus, fecit se creare regem, Clodio filios, qui ætate minores erant excludendo. (voy. Philipp. 11 p. 295).— Chlojo genuit Glodobode, alius Chledobaudo — le territoire Salien primitif le berceau de la Monarchie française, si l'on veut, était indivisible. Childéric y succéda et le principe fut rigoureusement observé jusqu'aux derniers temps Carlovingiens. Il en était autrement des nouvelles coenquêtes qui n'étaient pas le fait de la nation franke, mais du roi et des fidèles ; aussi voyons-nous surgir d'autres dynasties, mais l'épée de Chlodovec devait en marquer le terme. (Muller 197.)

20 ans plus tard, lorsque Diogène vint dans cette ville, la conquête avait passé sur elle. Il y était envoyé pour relever les églises renversées par les Vandales ; et peu nous importe qu'au temps de cette destruction le pays fût entièrement *Regnum Francorum.* Lorsque la guerre civile éclata, les Franks du nord, que la prédication n'avait pas encore convertis à la foi chrétienne, tombèrent sur le territoire d'Arras (Belgiam secundum sternebat) et la conséquence fut: *Diogenem Atrebatum episcopum martyrii coronam Hunorum ferocia percepisse.* Ce qui veut dire que durant cette guerre, il succomba sous les coups des Huns ou de leurs auxiliaires. Il est rapporté que Tungres fut mis à sac par les Huns ; d'autres documents attribuent le sinistre aux Franks ; il s'agit sans doute des mêmes Mérovingiens qui n'étaient séparés de la riche ville des Nibelunge que par la Charbonnière.

A la retraite d'Attila qu'arriva-t-il des prétentions des deux frères rivaux ? les hasards de la guerre avaient été favorables au possesseur de la nouvelle Mérovingie: *expleto que bello, ait Aëtius Thorismodo, festina velociter redire in patriam ne insistente Germano patris regno priveris..... Simili et Francorum regem dolo fugavit.* (Grég. 11, 7).

Résumé:

Un fait nous semble maintenant incontestable. Le peuple qui émigra dans le nord de la Belgique avec l'autorisation de Julien, auquel l'histoire a conféré le nom de *Franci* et le surnom de *Salii* est identiquement le même que le peuple qui, sous le nom de Franci et le surnom de *Saliqi* (voyez le § 26, p. 146, *Sâlius, Sâlîgus, Salicus*), procréa cette loi que l'on regarde comme le plus ancien monument du droit allemand.

Il formula ces *Salilaga* dans les gaus qu'il était venu occuper sous Julien et en même temps dans ceux dont la possession semble lui avoir été dévolue du jour où il les affranchissait de l'oppressive domination des Romains, le *Hainaut,* le *Brabant*, la *Flandre wallonne*, la *Zélande*, la *Toxandrie occidentale* et peut-être aussi la *Hollande méridionale*. Le fait remonte au commencement du Ve siècle; et ne nous fût-il

pas confirmé par l'histoire, nous devrions le conjecturer; car toutes les conditions requises pour amener la rédaction d'un droit national coïncident avec cette époque de liberté reconquise où force était de créer l'unité dans l'état, de déterminer les rapports sociaux dans la nouvelle société. Mais les témoignages ne nous feront pas faute. Les Gesta Francorum disent expressément : « *at ille (Marchomirus) dedit eis (Francis) consilium et elegerunt Faramundum filium ipsius, et levaverunt eum superse regem crinitum. Tunc et legem habere coeperunt, quam consiliarii eorum priores gentiles... tractaverunt.*

Que ce passage ait servi de premier texte aux auteurs, il n'en reste pas moins très-remarquable que l'assertion : « Faramund est le premier Roi et la loi salique a été rédigée sous son règne. » ne soit pas contredite. L'épilogue du *Ms.* Lindenbrock, dit, il est vrai : *explicit liber legis Salicæ quam Chlodoveus Rex Francorum statuit;* mais ce Chlodoveus nous semble intercallé gratuitement, car la leçon de Wolfenbutel porte : *primus rex francorum statuit* et les Gesta auront puisé à meilleure source. Chlodovech était bien autrement célèbre que Faramund ; un copiste ignorant pouvait aisément s'y tromper et d'ailleurs il lisait dans le prologue: *Chlodoveus comatus et pulcher et inclytus rex Francorum primus* (texte correct selon nous) sans comprendre que *primus* se rapportait aux mots suivants : *qui recepit catholicum baptismum.* Le beau , l'illustre guerrier à la longue chevelure, fut le premier roi frank , qui ouvrit les yeux à la lumière de la vraie foi. — Cette autre expression du prologue : *firma pacis fœdere* ne nous paraît pas non plus sans portée. Après que tous les Franks Saliens se furent confédérés contre Rome, ils rédigèrent leur droit national.

Baron Ferdinand de Roisin.

Table Chronologique.

POST. CHRIST. NAT.

250. — Les Franks se font connaître par leurs déprédations ; ils occupent des territoires marécageux.

280. — Des Franks transplantés en Asie, reviennent dans leur patrie.

287. — Des Franks s'emparent de la Batavia et sont expulsés.

291. — Des Franks taillés en pièces dans les provinces gauloises.

306. — Constantin chatie à plusieurs reprises des races frankes. — Les Franks gagnent en considération au service de l'Empire.

340. — Lutte à main armée et traité de paix avec des races frankes.

356. — Triste état des Gaules. — Arrivée de Julien. — Transactions avec des races frankes au Bas-Rhin. — Retour à Trèves par Cologne.

357. — Les Romains à Cologne et à Juliers. — Siége des forteresses de la Meuse.

358. — Transaction de Julien avec les Saliens en Toxandrie.

359. — Expédition navale sur le Bas-Rhin, pour ravitailler les villes rhénanes. — Transaction de Julien, au sujet de la Batavie.—Postérieurement ces mêmes Saliens expulsés par les Kouades.

388. — Senobaudes, Markomerus et Sunno. Carbonaria Sylva.

392. — Arbogastes combat contre ses compatriotes.

395. — Stilicon fait alliance avec les races frankes.

407. — Les Vandales ravagent la Gaule.

408. — Les Vandales vaincus par les Franks.

414. — Expeditio in Francos.

415. — Dernier sac de Trèves.

416. — Les Franks occupent le pays du Rhin... Nibelungue ?

420. — Pharamundus regnat in Francia.— Rédaction de la lex salica entre 408 et 428.

428. — Chlojo combattant près d'Helena. —Les Franks Rhénans reconnaissent encore une sorte de suzéraineté à l'empire.

437. — Chlojo fait son expédition de Disbarg sur Cambrai et s'avance jusqu'à la Somme.

448. — Mort de Chlojo ?

449. — Les Saxons en Bretagne.

451. — Attila dans les Gaules. — Scission des Mérovingiens.

460. — Childeric chez Basinus le Thoringien.

477. — Aella-Cymenosora.

481. — Mort de Childeric. Turnacum. Chlodowech.

486. — Victoire de Chlodowech sur Syagrius, près Soissons.

491. — Victoire de Chlodowech sur les Thoringiens.

496. — Victoire de Chlodowech sur les Allemanes. — Sa conversion.

500. — Lex Burgundionum.

507. — Victoire de Chlodowech sur les Visigoths.

510. — Chlodowech, Roi de tous les Franks.

511. — Mort de Chlodowech.

520. — Lex Ripuaria sous Theodorik.

550. — Lutte et réunion des Angli et des Warni. — Lex Thoringorum?

595. — Révolte des Warni contre les Franks. — Ils sont de nouveau réduits sous le joug.

HOMMES ET CHOSES.

Les ducs de Brabant.

Le premier comte ou gouverneur de l'ancien Brabant fut Regnier, qui eut à la fois la surveillance de plusieurs provinces. Vingt ans après son installation, Charles-le-Simple rendit les comtes héréditaires, avec obligation de faire hommage à la France. Les états étant exposés à de perpétuelles révolutions, Charles conçut le projet de s'attacher les gouverneurs par cette mesure d'une bonne politique.

Plus tard, le Brabant avec la Lorraine fit partie de l'Empire. Godefroi-le-Barbu fut créé, par l'empereur Henri V, duc héréditaire de la Basse-Lorraine et reconnu pour tel par plusieurs évêques, malgré l'opposition de Lothaire III. Godefroi II est nommé duc de Louvain dans une charte datée de Worms; son fils et son successeur, Godefroi III, reçoit en 1190 de Conrard, archevêque de Mayence, la qualification de *duc des Brabançons* dans une lettre où ce prélat ordonne à ses officiers de lui payer une rente de cinquante charettes de vin; mais le titre de *duc de Brabant* est porté pour la première fois par Henri Ier, en 1195.

Le duché de Brabant était *masculin;* il ne pouvait *tomber en quenouille*, pour nous servir de l'expression du temps, c'est-à-dire que les enfants mâles étaient seuls aptes à le recevoir par succession. Il a fallu qu'une ordonnance de l'empereur Philippe II modifiât cette loi, pour que les princesses Jeanne, fille de Jean III, Marie, fille de Charles-le-Hardi, et l'infante Isabelle parvinssent à la dignité ducale.

Les ducs de Brabant ont été, comme les princes d'Allemagne, électeurs de l'Empire. C'est en 1198 qu'on leur voit exercer ce privilége pour la première fois. Après la mort de l'empereur Henri IV, tandis que plusieurs des princes élurent Philippe II, de la maison de Souabe, les autres, parmi lesquels se trouvait Henri Ier, duc de Brabant, donnèrent leurs voix à Othon de Saxe, ainsi que l'apprend une lettre écrite au pape pour lui rendre compte de cette scission des votes.

Un autre privilége a appartenu aux ducs de Brabant : celui de porter l'épée impériale dans les grandes cérémonies où ils paraissaient à côté du souverain suprême des états d'Allemagne.

Le duché de Brabant n'était pas divisible, c'est-à-dire qu'il ne se trouvait pas, lorsque son possesseur venait à mourir, soumis au partage du tiers entre les fils puînés, comme cela se pratiquait pour d'autres fiefs particuliers. Les princes qui possédaient des états considérables dans l'Empire avaient l'habitude de créer des officiers héréditaires du palais pour rehausser l'éclat de leur cour. Souvent même l'empereur désignait les familles de la noblesse dans lesquelles il désirait que ces charges furent permanentes.

Les quatre officiers héréditaires attachés à la personne des ducs de Brabant étaient : le sénéchal, le chambellan, le maréchal et le guidon. La principale des fonctions du sénéchal était la surveillance de la table du duc. Cette charge a toujours été remplie par les seigneurs de Rotselaer. Le premier qui paraît en avoir été revêtu, est nommé comme temoin dans une chartre donnée par Godefroi-le-Barbu en 1107. Un des seigneurs de Rotselaer, possesseur par droit de naissance de l'office de sénéchal, se distingua à la bataille de Woeringen en 1288, sous le duc Jean Ier.

La charge de Chambellan appartenait héréditairement aux ducs d'Arschot. Les fonctions de cet officier se bornaient à donner des ordres pour le service des appartements de son seigneur. Nous ne voyons pas qu'il ait été obligé, comme un chambellan de l'empire, à porter le sceptre devant le souverain et à verser l'eau quand il se lavait les mains. Le chambellan, à la cour de France, dépêchait les affaires importantes ; il avait juridiction sur la fripperie de Paris, et lorsque la reine s'absentait, il couchait au pied du lit du roi. Les seigneurs d'Arschot n'eurent à remplir aucune fonction semblable. Dans les premiers temps seulement, ils eurent la direction des finances du prince.

Le maréchal devait punir les soldats qui manquaient à leurs devoirs et prononcer sur les différends des officiers. Il faisait partie du conseil de guerre et paraissait comme premier commissaire dans les traités de paix. Une de ses attributions les plus singulières était de conduire les bourgeois de Louvain jusqu'à une lieue de la ville, lorsqu'ils marchaient contre l'ennemi. C'était à lui qu'ap-

partenait le soin de veiller aux approvisionnements de la troupe. Sa charge lui donnait les priviléges indépendants de ceux qu'il tenait du souverain.

L'officier qu'on appelait le *Roi des Ribauds* lui devait une amende chaque semaine, et les vivandiers étaient tenus de lui fournir un tribut journalier de viande et de pain. Les abbayes qu'il protégeait lui faisaient annuellement don, l'une d'un bœuf, l'autre d'une certaine quantité de foin, une troisieme d'un habit de chasse, etc. Il avait droit à la totalité du bétail pris sur l'ennemi, ainsi qu'au tiers de toutes les rançons. Il choisissait avant tout autre son logement au camp ; avait bouche en cour, du drap pour s'habiller, le meilleur cheval après le duc, ses gants et d'autres menus priviléges. La guerre finie, tout le linge et les meubles en bois de la cuisine du prince lui appartenaient. Les seigneurs de Wesemael ont possédé durant plus de quatre siècles la charge de maréchal à la cour des ducs de Brabant.

Les seigneurs d'Assche étaient en possession de la charge de *Guidon*. Il n'existe pas de chartre qui la leur confère ; mais on voit qu'ils l'ont occupée héréditairement, sans doute parce que l'étendard ducal se conservait en tems de paix dans l'abbaye d'Afflighem, voisine de leur domaine. Un chevalier de cette famille se distingua en 1234 à la bataille de Stadingue, où il porta l'étendard de Brabant.

Toutes les fois que le duc de Brabant entrait en campagne, l'abbaye d'Afflighem était obligée d'entretenir un chariot pour le service du Guidon

Les ducs de Brabant n'eurent d'abord, comme les autres possesseurs de fiefs seigneuriaux qu'une puissance précaire. Souvent en guerre avec leurs voisins, ils n'avaient pas de milice réglée ; les classes bourgeoises formaient seules à l'occasion les armées réunies sous leur étendard. Si elles étaient braves et aguerries, d'un autre côté elles passaient aisément de l'obéissance à la révolte ; ajoutons que c'était d'elles que dépendait l'octroi des subsides dont le prince avait de si fréquents besoins. Pour les engager à faire des efforts de patriotisme dans les moments difficiles, leurs souverains jugèrent à propos de leur accorder certains priviléges.

L'ensemble de ces priviléges formaient un cadre, une espèce de constitution que les ducs juraient d'observer, lorsqu'ils étaient investis du pouvoir. La céremonie de la réception des princes, au commencement de chaque règne, s'appelait leur *Joyeuse-Entrée*. Comme le serment d'observer les différents privilèges consentis par leurs prédécesseurs en était l'acte le plus important, on donna le nom de *Joyeuse-Entrée* au texte même du pacte solennel dont les articles, très nombreux en dernier lieu, étaient soigneusement spécifiés.

La *Joyeuse-Entrée* contenait des réglemens applicables à presque toutes les parties de l'administration civile du Brabant. Elle déterminait les limites du pouvoir des princes ainsi que les prérogatives des états; réglait les formes judiciaires; statuait sur la perception des taxes, sur l'aptitude aux emplois, sur les questions importantes de commerce, sur les attributions des tribunaux ecclésiastiques, etc Les nobles, les membres du clergé, les artisans y trouvaient des dispositions concernant leurs droits réciproques. Chaque fois qu'il s'était présenté dans le gouvernement des princes un cas dangereux, soit pour les libertés, soit pour l'interêt immédiat de l'une ou de l'autre classe, on avait profité de la première occasion pour obtenir un privilége qui empêchât à l'avenir le retour de projets semblables.

Ainsi, un spéculateur hollandais ayant offert en 1660 une somme considérable au souverain, à la condition de pouvoir forcer tous les habitans du Brabant à recevoir pour leurs ducatons et leurs patacons des pièces d'une valeur moindre, bien que frappées au même titre, les états firent rendre un édit qui prévenait l'altération des monnaies. Cet édit fit partie de la *Joyeuse-Entrée*. Le château de Vilvorde avait été désigné pour recevoir le dépôt des chartres, édits, ou priviléges, avec cette condition expresse que les personnes auxquelles la garde de ces documents était confiée devraient être nées dans le duché de Brabant.

Joseph II fut le dernier souverain qui fut inauguré à Bruxelles, en qualité de duc de Brabant. Le duc de Saxe-Teschen, gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens, fut chargé de tenir la place de l'Empereur dans la cérémonie. Son altesse royale se rendit d'abord à Sainte Gudule, dans son carrosse de parade, entouré des principaux dignitaires de l'état et suivi d'une grande foule de bourgeois. Elle fut reçue à la porte de l'église par le cardinal-archevêque de Malines, à la tête de son clergé, et conduite à sa place, sous un dais qui lui avait été préparé près de l'autel. Après avoir entendu la messe, le duc de Saxe-Teschen, posant la main sur un missel que lui présenta l'official du cardinal, fit le serment ordinaire de conserver les droits et immunités des églises de Brabant. Le cortège se remit alors en marche, passant par les principales rues de la ville, défila sur la Grand'Place où les cinq sermens de la bourgeoise étaient rangés sous les armes, avec défense de tirer, de peur des accidens, et remonta jusqu'à la Place-Royale. Un théatre avait été élevé, devant l'église de Caudenberg, en formé de temple, avec de hautes colonnes d'ordre corinthien et des statues colossales pour décoration. Au milieu s'élevait un dais de damas cramoisi bordé de crépines d'or. Le duc d'Ursel, comme maréchal héréditaire de Brabant, en qualité de baron de Wesemael, se plaça d'un côté de l'estrade, tenant l'épée appelée

l'Estoc ; le marquis d'Assche, guidon héréditaire, se mit de l'autre avec l'étendard de la province à la main. Ayant entendu la lecture des articles de la *Joyeuse-Entrée*, le représentant du souverain se découvrit, et posant la main sur le missel que lui présenta de nouveau le cardinal-archevêque, jura de les observer. Alors le premier héraut d'armes cria à haute voix : « Vive Joseph II, empereur, roi de Hongrie, et de Bohême, duc de Lothier, de Brabant et marquis du St.-Empire ! » La cérémonie étant terminée, le duc de Saxe-Teschen descendit de l'estrade et prit, à pied, le chemin de la cour, suivi d'une foule nombreuse qui faisait retentir l'air de : Vive l'empereur ! vive son altesse !

Il n'y a plus, Dieu merci, ni joyeuse entrée, ni privilége ; il n'y a plus ni duché de Brabant, ni comte de Flandres. La Belgique forme aujourd'hui un état compact, uni, indépendant, une nation enfin. Mais on aime à voir revivre des noms auxquels s'attachent pour notre patrie des souvenirs de gloire ; des noms qui jadis ont été de pair avec ceux des plus puissants princes de l'Europe. XX. (*Indépendant*).

Le Colonel Muscar.

Muscar, Arnould, colonel, membre de la Légion-d'Honneur, né à Bayonne, département des Basses-Pyrénées, le 1er août 1757, embrassa de bonne heure la profession des armes. A peine âgé de 17 ans, il s'engagea dans le régiment de Vivarais ; son avancement fut d'abord fort lent, car alors le mérite ne suffisait pas toujours pour parvenir, et les grades d'officier, qui plus tard devinrent la récompense de tous ceux qui s'en montraient dignes, étaient en quelque sorte à cette époque le partage exclusif de la noblesse.

Muscar, était sergent-major lors de la Révolution, dont il accueillit avec chaleur les principes. Dénoncé comme agitateur, il fut mis arbitrairement en prison par ordre du ministre de la marine ; il vint lui-même se justifier à la barre de l'Assemblée nationale. Renvoyé par décret devant ses juges naturels, mis en liberté par un autre décret de la même assemblée, il fut enfin renvoyé à son corps avec le grade d'officier. (*Tables du Moniteur de* 1787 *à* 1799, *page* 344, *année* 1790 ; *page* 107 *et* 109, *année* 1791).

La bravoure qu'il montra à l'armée des Ardennes, sous les généraux Lafayette, Kellerman et Dumouriez, et à l'armée du Rhin

sous Custines, lui valut successivement les grades de lieutenant, de capitaine et de chef de bataillon. Appelé en cette qualité à l'armée de l'Ouest, il y prit le commandement du 8e bataillon du Bas-Rhin et de l'arrondissement du Chateau d'O. Cet arrondissement concourait aux opérations contre les arrondissemens insurgés voisins, et était appelé à marcher sur les rassemblemens ennemis, et dans ces mouvemens il fallait une exactitude mathématique, sans laquelle le détachement arrivé le premier s'exposait à être anéanti avant la jonction des autres sur le point indiqué.

Le succès avait couronné toutes les opérations du commandant Muscar. Cet officier, qui était d'une activité et d'une intrépidité rares, avait beaucoup de talens et d'intelligence. Plusieurs fois ses grandes qualités militaires avaient décidé les représentans en mission à l'élever au grade d'officier-général, et Muscar qui n'avait d'autre ambition que de bien servir son pays, les avait constamment remerciés. Plus tard, le général Hoche, dont il s'était acquis l'estime et l'amitié, lui avait fait accepter à Brest, lors de l'expédition d'Irlande, le commandement d'une division, lorsqu'ayant appris le lendemain qu'il devait servir sous un général qu'il n'aimait pas, il fit reporter ses lettres de service. Mais n'anticipons pas sur les événeméns.

Muscar, ayant en juillet 1794, reçu l'ordre de coopérer à un grand mouvement combiné par le général Haxo, dont l'état-major était à Machecoul, partit du Chateau d'O, à la tête de son bataillon et d'une centaine de cavaliers; arrivé à la Chevrolière, près de Nantes, il y rencontre l'ennemi fort de trois mille hommes environ, engage le combat, malgré la grande infériorité numérique de ses troupes et le bat complètement après lui avoir fait éprouver de fortes pertes. Il reçut dans cette affaire plusieurs coups de feu, dont un dans la région lombaire du côté droit, qui lui traversa le corps. Il était à peine remis de ses blessures, qu'il eut le bras droit cassé au camp de Chinon, dans une attaque contre les chouans.

Vers la fin de la même année (1794), l'ennemi s'étant porté avec des forces supérieures sur les châteaux d'O, de Blayes, de Châteaubriant et la fonderie d'Indren, il les défendit avec la plus grande vaillance contre ses attaques réitérées et le força à se retirer, après lui avoir tué beaucoup de monde.

A quelque tems de là Muscar, ayant été prévenu que les chouans, qui manquaient de poudre, venaient d'en recevoir vingt-neuf barils, attaqua le convoi à la tête de quelques centaines d'hommes et s'en empara. L'enlèvement de ces munitions décida les insurgés à se soumettre, sa conduite dans cette circonstance lui valut les plus grands éloges de la part du général Hoche.

Il serait trop long d'énumérer tous les combats auxquels il prit

part pendant cette campagne, et dans lesquels il donna constamment les plus brillantes preuves de sang froid et de courage.

Le 5 frimaire an V, il fut appelé au commandement d'Ostende(1). Les Anglais se présentèrent devant la ville, le 30 floréal, an VI, avec trente-cinq voiles et quatre mille hommes de débarquement; l'amiral anglais Lord Popham, qui commandait l'escadre, instruit

---

(1) Le gouvernement anglais, alarmé des dispositions qu'il voyait prendre en France pour se mettre en état de tenter la descente, résolut de faire tous ses efforts pour détruire le flotilles de la République, ou du moins en empêcher la réunion sur les points les plus favorables, pour entreprendre l'invasion projetée. C'est dans cette vue qu'il fit bombarder les ports dont nous avons parlé. Ostende lui parut devoir être l'objet d'une tentative sérieuse. Les bâtimens de transport et autres, destinés à faire partie de la grande expédition contre l'Angleterre, mis en réquisition ou construits à Anvers, Flessingue et autres ports voisins, se rendaient sans danger, par les canaux de l'intérieur, à Ostende, d'où il devenait facile de les faire arriver à Dunkerque. Un grand nombre de ces bâtimens se trouvait déjà réunis à Ostende. L'attaque ordonnée par le ministère britannique eut donc un double but, celui de brûler d'abord les bâtimens rassemblés dans le port d'Ostende et de faire sauter ensuite la belle écluse de Scyckens, qui joignait le canal de Bruges à la mer, et en retenait les eaux, Cet ouvrage était considéré comme un chef-d'œuvre et avait coûté plusieurs millions.

.....

Le débarquement eut lieu en même tems que plusieurs bombardes et autres bâtimens prirent une position plus rapprochée de la ville; l'état de la mer ne permit pas de débarquer les troupes : dix-neuf cents à 2000 hommes seulement et six pièces de canon furent mis à terre, mais on jugea cette force plus que suffisante pour la circonstance.....

.....

.... Pendant que les forces de mer occupaient de la sorte le petit nombre de Français enfermés dans la ville, le major-général Corte, sûr de n'être point inquiété, se portait à Scyckens. A six heures, il avait acquis la certitude qu'il pourrait faire sauter l'écluse; ses mineurs y travaillaient avec activité : mais le vent avait augmenté, la mer devenait de plus en plus grosse et tout semblait annoncer l'impossibilité d'un rembaquement immédiat. Le général anglais sentit alors combien il devenait nécessaire pour, lui de se rendre maître de la ville : il l'envoya sommer. Le brave Muscar commandant de la place, qui avait à peine quatre cents hommes, répondit, au nom de la garnison assemblée pour entendre la lecture de la sommation, que les défenseurs d'Ostende avaient fait serment de s'ensevelir sous ses ruines. Le plus vif enthousiasme animait cette poignée de républicains. Les soldats malades et blessés forcèrent la garde de l'hôpital pour se porter au secours de leurs frères d'armes et partager leurs dangers.

.....

La disproportion énorme qui existait entre les forces anglaises et celles des Français, doit donner naturellement la certitude que ceux-ci firent des prodiges de valeur, etc

Les prisonniers, au nombre de 17 à 1800 cents hommes, furent dirigés sur Lille. — 200 hors de combat. Le commandant de l'artillerie anglaise fut tué. — Le général Corte gravement blessé. *(Victoires et conquêtes de 1792 à 1815. — Tome 8, p. 288 et suiv.)*

de la faiblesse de la garnison et de l'insuffisance de ses moyens de défense, le fit sommer de se rendre, après un bombardement qui avait duré depuis la pointe du jour jusqu'à 11 heures du matin. Muscar, lui ayant fait répondre qu'il était décidé lui et les siens à s'ensevelir sous les ruines de la forteresse plutôt que de la livrer, cette réponse énergique fut suivie de la reprise du feu de part et d'autre et du débarquement de deux mille hommes, qui prirent position dans les dunes au nord de la place. Muscar, qui n'avait que trois cents hommes osa les attaquer : dix-huit cents prisonniers, parmi lesquels se trouvaient deux généraux et plusieurs officiers supérieurs, dont deux, Lord Campbell, colonel-commandant le 3e régiment des gardes de Georges, et le commandant en chef de l'artillerie, moururent des suites de leurs blessures ; deux cents hommes tués ou noyés et la prise de quatre pièces de canon, furent les résultats de ce combat, qui fut l'objet d'un message solennel du Directoire aux représentans de la nation qui, sur la proposition de Chénier, adoptèrent le décret suivant inséré au Moniteur d'octidi 8 prairial, an VI (n° 248, page 995) :

« Le Conseil des Cinq-Cents considérant que de nouveaux » triomphes exigent de nouveaux témoignages de reconnaissance, » déclare qu'il y a urgence et prend la résolution suivante :

« Art. 1er. Les trois cents Républicains qui, sous les murs » d'Ostende ont vaincu l'armée anglaise, ont bien mérité de la » patrie.

« Il sera formé une commission de cinq membres, chargée » d'examiner les mesures législatives réclamées par le message du » Directoire. (2) »

Le colonel Muscar, s'étant retiré du service, revint à Lille et s'y laissa oublier par les gouvernemens de l'Empire et de la Restauration ; il y est mort le 9 septembre 1837, estimé et regretté de tous ceux qui ont été à même d'apprécier son noble caractère. Les

---

(2) Le Conseil ordonne l'impression du message et du discours au nombre de six exemplaires, adopte la proposition de Chenier, en déclarant que les Français vainqueurs à Ostende, ont bien mérité de la patrie, et chargé de l'examen du message du Directoire une commission composée de Gossuin, Frogeville, Talot, Chenier et Duhot.

Extrait du discours de Chenier,

« Hommage soit donc rendu aux braves défenseurs de la patrie qui vous ont ouvert par tant de triomphes, une si honorable carrière. Les victoires ne furent longtems que de l'ambition, des jeux de l'orgueil et de la vengeance ; grâces au génie du peuple Français, grâce au génie de la vraie sociabilité, elles serviront désormais à l'amélioration du sort des hommes, à perfectionner des sociétés civiles, et dans ce sens elles sont utiles même aux vaincus.»

honneurs militaires furent rendus à sa dépouille mortelle. Muscar a laissé plusieurs enfans dont un fils aujourd'hui capitaine dans l'armée Belge. L. D.

Jacques Immeloot, poète d'Ypre.

Il n'est aucune localité qui n'ait son poète ; rarement ils sont excellens, quelquefois ils sont médiocres, plus souvent ils sont mauvais. Aux rimeurs de cette dernière cathégorie, la postérité accorde une célébrité en proportion inverse de leur talent : plus un poète est ridicule, plus il devient recherché, plus il est couru par les curieux qui vont dénichant de toutes parts les œuvres les plus excentriques et les plus bizarres. C'est le cas de dire ici comme dans l'Evangile : les derniers seront les premiers.

Au commencement du XVIIe siècle, la ville d'Ypre possédait un poète qui a tous les droits possibles à être classé au premier rang de ces excentricités ; c'est messire *Jacques Ymmeloot*, seigneur de Steen-Brugghe, qui rimait en flamand, qui rimait en français, que c'était un plaisir ! Il s'ingénia de donner une méthode d'une nouvelle poésie française, et il produisit les exemples à l'appui ; on conçoit quels vers singuliers cet excellent gentilhomme thiois mit au jour ! Ses élucubrations sont devenues fort rares, et c'est pour cela que nous en parlons ici ; nous n'en connaissons que deux exemplaires : celui que nous avons sous les yeux et un autre reposant dans la curieuse bibliothèqué de M. Motteley, à Paris, collecteur infatigable qui, pour former un des plus riches cabinets qu'un bibliophile puisse rêver, a mis à contribution toutes les parties de l'Europe.

Le recueil des œuvres du seigneur de Steen-Brugghe contient les pièces suivantes :

I. *La France et la Flandre réformées ov traicté, enseignant la vraye méthode d'vne nouvelle poesie Françoise, et Thioise harmonieuse, et delectable.* Par *Jaqves Ymmeloot*, escuier, S^r. de Steen-Brugghe. A *Ypre*, chez *Iean Bellet*, imprimeur et libraire iuré, en la rue de Messine, proche le grand marché, 1626. avec privilège.— in 4° oblong de 22 folios liminaires et 70 pages. — Les armes de l'auteur, gravées sur bois, ornent le titre ; l'ouvrage est dédié à Messire *Claude d'Ongnies*, *Hugues comte de Noyelle*, *Jacques de Noyelle*, *et Charles de Yedeghem*, commissaires du Roi d'Espagne, pour le renouvellement des magistrats du comté de Flandre.

Lith. Thierry frères à Paris

Gentil Mairon

Maire

II. *Triple meslange poétique, latine, françoise et Thyoise.* Par *Iaqves Immeloot....* à *Ipre*, chez *J. Bellet.* — in 4° obl. 1 f° pour le titre et XLVIII pages. On trouve, dans cette partie, des pièces diverses sur le pays, entr'autres un *sonnet* sur le jubilé d'*Olivier Ymmeloot*, escuyer, et de damoiselle *Jenne Frvtier*, célébré en Ipre, personnages qui sont sans doute les ascendans de l'auteur; une pièce *sur le siége de Bréda;* une autre sur l'alliance de *Jean le François*, escuier, avec damoiselle *Anne de Fovrmanoir;* enfin le poème sur le *Renouveau*, composé en 1620.

III. *La querelle de la guerre et de la paix* (en flamand), sous ce titre: *Kort-Ghe dingh, busschen d'Oorloghe ende vrede; onder de naemen Van* BELLONA *ende* ASTREA: Vertooghe aen Albert, Lorts Hertoghe Van Oostenryck, etc.—Tot *Ipre*, by *Jan Bellet.* — in 4° obl. 4 f's liminaires et 44 pages.— Ce poème flamand a dû être imprimé d'abord en 1613, car le privilége en est daté du 14 decembre 1613 et signée *G. Zylof*, censeur de la ville d'Ypre.

Tout n'est pas flamand dans cette dernière pièce; à la page 35, on lit une *Lettre missive à un gentilhomme gascon* qui se termine par le quatrain d'un seigneur prenant congé de sa maîtresse, *laquelle ne voulut permettre qu'il mist le doigt à ses tettins.* Comme on le voit, le seigneur de Steen-Brugghe ne dédaignait pas de rire à l'occasion, soit en prose, soit en vers.

A. D.

M. Gentil-Muiron, Maire de Lille.

Nicolas-Joseph Gentil, qui avait joint à son nom celui de son épouse, Mlle. Muiron, négociant estimé par son caractère personnel et ses connaissances, fut dès 1789 chargé de fonctions publiques. Cette année, il fut assesseur de juge de paix; de 1790 à 1800, il devint notable communal, officier de la commune et président de l'Administration municipale; il ne cessa de s'occuper des intérêts municipaux qu'au règne de la terreur, pendant la durée duquel il se borna à sa place d'administrateur des hospices, où il eut le bonheur d'empêcher les dilapidations, qui depuis ont éveillé l'attention publique.

En 1800, M. Gentil-Muiron, fut nommé Maire de Lille, place qu'il occupa jusqu'en 1804, époque où le gouvernement lui donna pour successeur M. de Brigode, homme du régime nouveau, dévoué à la dynastie qui s'élevait au trône.

En 1802, une disette de grains menaça la tranquillité da le

ville, dont les ressources financières étaient absorbées; l'administration municipale aux abois se trouvait dans l'impossibilité de faire face aux besoins pressants de la cité, lorsque M. Gentil-Muiron vint à son aide, en s'obligeant personnellement pour une somme de près de cent mille francs, pour procurer du blé aux habitans affamés et nécessiteux. Cet acte de dévouement à ses concitoyens fut apprécié, et, lorsque ce digne fonctionnaire quitta la place où il avait rendu tant de services, le Conseil de la commune lui décerna, comme gage de sa reconnaissance, l'une des trois médailles d'or frappées lors du séjour du Premier Consul à Lille. Voici l'arrêté que prit le Conseil général de la ville de Lille, dans sa séance du onze vendémiaire an XII :

« Le Conseil, désirant donner au citoyen Gentil-Muiron, Maire, « sortant de fonctions, des marques de ses regrets de ne plus le » compter au nombre de ses membres, et lui donner un témoi- » gnage de la reconnaissance que la Commune lui doit pour les » grands services qu'il a rendus, par le zèle, l'assiduité et le de- » sintéressement qu'il a apportés dans l'exercice de ses fonctions; » arrête qu'il lui sera offert la troisième médaille d'or qui a été » frappée à l'occasion de la venue du Premier Consul en cette » ville.

Le dévouement civique de cet honorable magistrat obtint une autre récompense du chef de l'Etat, qui lui remit lui même et publiquement une tabatière émaillée, enrichie de brillans, formant les lettres N B, initiales de *Napoléon Bonaparte ;* ainsi qu'on le voit, le soldat heureux, le guerrier illustre rêvait déjà la couronne, et les usages monarchiques commençaient à prévaloir.

M. Gentil-Muiron, fut nommé successivement aux fonctions de membre du Conseil-Général du département, qu'il exerça jusqu'à sa mort, en les cumulant à différentes époques avec celles également gratuites de membre de la Chambre de Commerce et du Collège du département.

Appelé en 1815, par le vœu de la population, et sollicité par les citoyens les plus honorables, il accepta la place de Maire, laissée vacante par la démission de M. de Brigode: il y fit tout le bien qu'on pouvait attendre de son caractère et de ses talents; la tranquillité publique fut maintenue, les personnes et les propriétés furent respectées, et M. Gentil-Muiron eut assez de crédit et de bonheur pour empêcher l'exécution de plusieurs proscriptions commandées par l'autorité militaire. C'est encore à lui que l'on doit le maintien, dans la caisse municipale, d'une somme considérable qu'on voulait détourner pour l'appliquer à l'organisation des gardes nationales mobiles.

Cette dernière période de la carrière administrative de M Gentil-Muiron, ne fut ni la moins difficile, ni la moins dangereuse : on

sait qu'elle était alors l'exaltation des esprits. Cependant, son administration fut trouvée empreinte de tant de prudence et de sagesse, que ceux mêmes dont il ne pouvait partager les opinions, lui en firent des complimens publics, et quand le duc de Berri vint présider, en 1815, le Collège électoral du Nord, plusieurs des plus notables membres de cette assemblée présentèrent une adresse au prince, pour demander que cet honorable magistrat fut rendu à ses fonctions de Maire.

M. Gentil-Muiron avait embrassé avec chaleur, mais aussi sans exagération, les principes politiques qui, en 1789, renouvelèrent la face de la France : il y fut fidèle jusqu'au dernier instant de sa vie. A l'âge de quatre-vingts ans, tous ses vœux étaient pour le triomphe de la liberté constitutionnelle, et lorsqu'il déposa pour la dernière fois, son vote dans l'urne électorale, ce fut en faveur d'un ami de la Charte et des libertés publiques.

Il est digne de remarque, que placé dans les circonstances les plus difficiles, et au milieu de l'effervescence des passions, M. Gentil-Muiron ne fut jamais homme de parti. Juste, modéré, obligeant à l'égard de tous, il n'eut pas d'ennemis; rentré dans le cercle des affections privées, il fit jusqu'à quatre-vingts ans le bonheur de ceux qui l'entouraient, son souvenir demeurera longtemps parmi ses concitoyens et ne sera pas la part la moins précieuse de l'héritage de sa famille.

Le buste de ce digne fonctionnaire a été modelé M. *Lorthioir,* artiste mort depuis longtems, qui a su conserver exactement l'expression de la tête et la physionomie bienveillante de M. *Gentil-Muiron*; ce buste a servi a M. *Gingembre*, jeune peintre lillois de beaucoup d'espérance, pour en exécuter un portrait très ressemblant que nous joignons à cette courte notice.

M. Gentil-Muiron né à Lille le 2 novembre 1748, y est mort le 10 mai 1828 Il n'a laissé que deux enfants dont un fils, héritier de ses bonnes qualités, membre du conseil municipal de Lille, et connu dans le monde numismatique comme possesseur éclairé d'un cabinet curieux de l'une des plus complètes collections de médailles qui existent sur la Révolution française. L. D.

Bonnaire de Pronville.

Louis-Désiré-Joseph Bonnaire, naquit au Câteau-Cambrésis, le 3 janvier 1750, de parents aisés et jouissant d'une grande con-

sidération (1). Il fit de bonnes études dans le collège de sa ville natale, puis il alla étudier le droit en la faculté de Douai, sous Simon de Maibelle et autres professeurs recommandables. Reçu le 27 juillet 1771, avocat au Parlement de Flandre, siégeant à Douai, il ne tarda point à s'y faire remarquer par ses talens et sa science, qui lui valurent, en juillet 1788, l'honneur de remplacer dans la chaire de droit français, le professeur Desprès, promu à la chaire de droit canonique, vacante par la mort de Briffault neveu. Peu après cette promotion, l'Université lui conféra le grade de docteur. Nommé membre de la municipalité de Douai depuis sa formation (Janvier 1790), M. Bonnaire fut élu, par les assemblées primaires tenues de nouveau le 14 novembre de la même année, maire de la ville et installé le 29 suivant, en remplacement de M. Taffin de Gœulzin, démissionnaire. Il fut le premier maire élu par les habitants eux-mêmes. M. Bonnaire exerçait dignement cette charge, pénible à cette époque, conjointement avec celle de professeur, lorsque les 16 et 17 mars 1791, des mouvements séditieux éclatèrent dans cette ville à propos de la cherté des grains qu'on prétendait être accaparés par différents négocians. « Les magistrats, dit Madame *Clément Hémery* (*Nicollon à la lanterne*, dans les *Hommes et les choses* des Archives, page 430) au lieu de les réprimer, en requérant la garde nationale, se contentèrent d'ordonner au commandant de la place de faire prendre les armes à la garnison, sans se mettre en peine de dissiper le factieux rassemblement. » Les scélérats s'enhardirent tellement qu'ils massacrèrent dans leur rage Derbaix (Jean-Pierre), d'abord avocat au Parlement de Flandre, puis imprimeur à Douai, où il avait repris l'établissement de Derbaix frères, filleul de Nicollon, puis celui-ci qu'ils pendirent par trois fois au réverbère. L'assemblée nationale instruite immédiatement de ce qui s'était passé à Douai, décréta, sous la date du 19 du même mois, qu'il y avait lieu à accusation contre les maire, officiers municipaux et procureur de la commune de Douai, et que le Roi serait prié de donner des ordres pour les mettre en arrestation, et les faire transporter à Orléans (2). Un Douaisien, chef d'une famille distinguée, qui se trouvait à l'assemblée nationale, lorsque cette loi fut portée, prit de suite la poste à franc étrier pour Cambrai, d'où il dépêcha une

---

(1) L'avant dernière abbesse de Fontenelles, dame *Angélique Bonnaire* était sa tante.

(2) L'article 2 de la même loi chargeait le Directoire du département du Nord de nommer huit commissaires pour remplacer provisoirement cette municipalité.

personne sûre à M. Bonnaire pour l'informer du danger qu'il courait. Prévenu à sept heures du matin, il en donna de suite avis à ses collègues qui, comme lui, abandonnèrent immédiatement la ville. Une heure après leur départ, la gendarmerie se présentait pour les arrêter : il était trop tard.... Une fois en sûreté, les fugitifs publièrent un mémoire justificatif, dans lequel ils s'attachèrent à démontrer que s'ils avaient publié la loi martiale, il en serait résulté de plus grands désastres encore. Le décret du 14 septembre suivant mit fin à l'accusation et permit aux fugitifs de rentrer dans leurs foyers. Plusieurs profitèrent de cette faveur que refusa M. Bonnaire. Accompagné de son épouse, dame Jeanne-Catherine Desruenes, sa cousine germaine, aussi native du Câteau, il se rendit à Paderborn (Wesphalie) où ils se séparèrent (3). De là, il s'avança jusqu'à Wolfenbuttel, qu'il quitta après un court séjour pour se retirer à Brunswick (Basse-Saxe) où il fut accueilli avec la plus grande cordialité par le duc de Brunswick, chez lequel même il demeura jusqu'à sa mort. En échange de l'hospitalité généreuse qui lui était accordée, le docteur Bonnaire occupa une partie de son temps à faire l'éducation d'un jeune fils du duc, et, ce qu'il lui restait de loisir, était employé à recueillir des documens sur le droit administratif et judiciaire dont il avait besoin pour la composition de différens ouvrages qu'il préparait et dont un seul a vu le jour. Sa mort, arrivée le 11 novembre 1801, et non en 1795, comme l'a dit l'auteur de la Biographie Douaisienne (Ephémerides historiques de la ville de Douai, 1828), à l'âge de 51 ans, l'a empêché d'utiliser la majeure partie de ses matériaux.

Ce titre de Pronville qu'ajoutait à son nom M. Bonnaire, lui venait d'un fief portant ce nom (4), que lui avait donné, par contrat de mariage, son épouse, dans le cas où lui survivrait sans lignée, ainsi qu'il est arrivé.

L'ouvrage qu'il a publié a pour titre :

Pouvoir législatif sous Charlemagne, par M. Bonnaire de Pronville, à Brunswick, chez Pierre-François Fauche et compagnie, imprimeurs-libraires, 1800, 2 vol. in-8°.

Le 1er contenant la première partie, a 4 chapitres en 198 pp.

---

(3) Mme Bonnaire revint en France pour mettre ordre à ses affaires. Elle mourut à Ivuy (Nord), le 23 brumaire an V (13 novembre 1797), chez un de ses amis, M. Boulanger, qui ne put lui faire rendre les honneurs funèbres par un prêtre, le clergé étant alors en fuite, et les églises transformées en clubs populaires.

(4) Situé sur le territoire du Pommereuil, près du Câteau ; il consistait en 43 mencaudées de terres, appartenant maintenant à Mme Lefebvre Leroy, nièce du professeur Bonnaire.

— Le 2e renferme la seconde partie et les chapitres 5 à 9 en 96 pp., et 2 pour la table méthodique.

Cet ouvrage, plein de recherches et d'érudition, dénote en son auteur un savant des plus distingués. N'est-il pas étonnant que M. Plouvain, lui, en son vivant, Conseiller à la Cour Royale de Douai, ait omis de citer une œuvre aussi importante dans la notice qu'il consacra à ce professeur, dans sa Biographie Douaisienne, laquelle, soit dit puisque l'occasion s'en présente, est aussi incomplète que fautive.

Le docteur N. Belval.

Premier Livre imprimé à Liège.

M. C. M., de Liége, a trouvé ces jours derniers, parmi un tas de vieux bouquins, un livre très rare et dont aucun bibliographe ne fait mention. C'est un petit in-4°, sans chiffres, ni réclames, intitulé : « Les sermons du désireux qui aspire à suivre le train de » nostre doulx Seign. Iesus-Christ, tournés du latin en françois, » à la requeste de noble et courtois M. Jehan, comte de Hornes, » prévost de lenglise de Liege, etc. » et au bas d'un monogramme curieux on lit : « Et se vendent à Liége a la rue del Wagge en » la bouctique de Josse Warnier, à l'enseigne Saint Hierosme. » A la fin du volume, on trouve ces mots : « Cy finist les sermons... » (on rappelle tout le titre) Nouvelement imprime en la cite de » *Liege* pour Josse Warnier par *Balthasar de Holongne*, ty- » pographe jure demourant en la rue de Foulon, à l'enseigne des » Trois Roys, près de Nostre Dame aux fonts, et a esté achevé de » imprimer le xxij de Juing mil cinq cens et dix septiesme. » M. C. M. a l'intention de faire don de sa précieuse trouvaille à l'université de Liège.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

69. — Histoire générale de l'Europe, durant les années MDXXVII, XXVIII, XXIX, composée par Robert Macquériau, de Valenciennes, sous le titre de: *Ce est la maison de Bourgogne pour trois ans.* Publiée pour la première fois et sur le manuscrit autographe (par M. J. Barrois) *.

Notre contrée a de tout tems fourni d'excellens chroniqueurs ayant eu le haut privilége d'être les témoins oculaires de ce qu'ils écrivaient : c'est qu'aussi les habitans de la *noble et franke ville* de Valenciennes, comme dit Froissart, les chevaliers du Hainaut et les hauts barons de la Flandre, se trouvaient partout où il y avait quelque bon coup de lance à donner, quelque belle fête à voir, quelqu'aventureuse entreprise à mener à fin : et ce fut toujours la prérogative de ceux qui firent bien, de pouvoir bien raconter, témoins les Commentaires de César.

Henri de Valenciennes, continuateur de Villehardouin, est le premier en date de nos chroniqueurs naïfs qui consignèrent par écrit ce qu'ils virent eux-mêmes. C'est lui qui dit si bien : « Henris vit oell à oell tous les faits qui là furent, et sot (sut) tous les » consaus (projets) des haus hommes et des barons. »

Après lui, vint le Valenciennois *Froissart*, dont la réputation est européenne ; puis Enguerrand de Monstrelet, prévôt de Cambrai, Philippe de Comines et Olivier de la Marche, attachés aux ducs de Bourgogne ; Georges Chastelain et Jehan Molinet, tous deux *Indiciaires* (historiographes) de cette illustre maison, tous deux enterrés à la Salle-le-Comte de Valenciennes. Enfin, se présente pour clore cette série d'historiens naïfs, exacts et colorés, le trop longtems oublié *Robert Macquériau*, de Valencien-

(1) *Paris. Téchener*, Place du Louvre, n° 12. 1841, 1 vol. in-4°, avec *fac-simile*. Prix : 15 francs.

nes, appelé aussi *Robin de l'Hôtellerie*. Ce vieux chroniqueur prend nos annales à la naissance de Charles-Quint, petit-fils de l'héritière de Bourgogne, et les continue dans une première partie jusqu'en 1527 ; cette partie était la seule connue jusqu'ici. Publiée en 1765 par l'ordre du comte de Cobenzl et les soins de l'abbé Paquot, sur une informe copie trouvée à Vienne, on en croyait la suite perdue depuis longtems. Néanmoins, on sut que l'historien Valenciennois avait dédié son œuvre à Philippe de Croy, prince de Chimay, son protecteur, lequel la laissa à *Charles de Croy*, possesseur d'une bibliothèque renfermant des richesses inappréciables. Le dernier donna le manuscrit de Robert Macquériau au chapître de Tournai dont la collection se fondit à la Revolution dans la bibliothèque de la ville.

C'est ici que le sort de ces annales, échappées à la tourmente révolutionnaire, devint tout-à-fait fatal. Un malencontreux bibliothécaire proposa à des magistrats ignorans d'échanger les manuscrits qu'aucun d'eux ne savaient lire, contre un peu d'argent destiné à des acquisitions modernes, suivant eux plus amusantes, mais assurément moins historiques. L'impéritie et le manque de savoir firent écarter d'un dépôt public un ouvrage curieux pour la littérature et le pays : heureusement qu'il se trouve encore quelques hommes attachés à la science et aux lettres, agissant précisément dans un sens contraire à celui si sottement adopté, il y a un quart de siècle, par le bibliothécaire et les échevins de Tournai, et qui ramassent toutes les perles que des malavisés laissent perdre ; M. *J. Barrois*, de Lille, ancien député du Nord, est au premier rang de ces amateurs intrépides et heureux : il prend plaisir à sauver chaque jour du naufrage les vieux produits de l'intelligence qui vont se perdant dans l'océan des âges. C'est lui qui recueillit à titre onéreux les reliques littéraires du chroniqueur Valenciennois quelque tems après leur expulsion honteuse (pour ceux qui s'en rendirent coupables) de la bibliothèque de Tournai.

M. *J. Barrois*, à qui l'on doit déjà la publication de la *Bibliothèque protypographique des ducs de Bourgogne* et celle du *Roman du chevalereux comte d'Artois*, vient de livrer à la lumière la seconde partie des chroniques de *Robert Macquériau*, dont nous venons de raconter la singulière destinée ; le savant éditeur l'a fait imprimer de format, de justification et de caractères semblables à ceux de la première partie, afin que les propriétaires de cette partie puissent la compléter facilement à l'aide de la nouvelle publication. Il a éclairci le texte de notules essentielles, et il l'a fait précéder d'une préface n'ayant pas moins de XXXIX pages in-4°, qui révèle à la fois le soin d'un éditeur consciencieux et l'érudition d'un bibliognoste consommé.

L'apparition du second tome des chroniques du Valenciennois *Robert Macquériau*, est un véritable événement littéraire pour la contrée où cet historien vit le jour ; la bonne foi qu'il met dans ses récits, le soin qu'il prend de détailler *de visu et auditu* tous les faits remarquables déroulés devant lui, le vieux langage wallon dont il se sert, tout rend ses mémoriaux précieux pour les amis de l'histoire et les rechercheurs des mœurs antiques du pays. Cette dernière partie s'étend sur les années 1527, 1528 et 1529, et elle embrasse des circonstances mémorables pour un si court espace de tems ; on y trouve des renseignemens piquans sur la répudiation de la reine d'Angleterre, des particularités curieuses sur le grand et interminable débat des deux colosses de la chrétienté, Charles-Quint et François Ier, débat qui se fit si souvent sentir aux peuples et aux villes des Pays-Bas ; on y lit de naïfs et dramatiques détails sur les premiers commencemens de la Réforme et sur les prédications luthériennes qui affectèrent Valenciennes bien avant les autres villes voisines ; enfin, nulle part on ne trouve des investigations plus minutieuses et plus remplies de charme sur le fameux traité de Cambrai, appelé la *Paix des dames*, parce qu'à défaut de diplomates, deux princesses y stipulèrent pour l'Europe fatiguée.

Nous devons de la gratitude à M. *J. Barrois*, qui, repoussant cet égoïsme étroit qu'on ne rencontre, hélas ! que trop souvent chez les heureux propriétaires de trésors littéraires, a bien voulu, à ses risques et dépens, faire jouir le public d'une découverte utile aux lettres, aux mœurs et à l'histoire : nous l'en remercions au nom d'une ville qui s'énorgueillit d'avoir produit un historien dont lui-même va compléter et populariser la réputation et la gloire.

A. D.

70 — Réflexions sur l'hygiène des mineurs et des ouvriers d'usines métallurgiques, suivies de l'exposé des moyens propres à les secourir en cas d'accidents, d'un vocabulaire des mots techniques employés dans le cours de l'ouvrage et de trois planches lithographiées, par M. *Victor Vanden Broeck*, docteur en médecine, médecin-adjoint de l'Hôpital Militaire de Mons, professeur de chimie et de métallurgie à l'Ecole Provinciale des Mines, etc. Mons, 1840, in-8°.

C'est sous ce titre modeste que l'auteur, jeune médecin de la plus belle espérance, instruit, laborieux, zélé, guidé dans son utile carrière par l'exemple et les leçons de son père, médecin militaire de la plus haute distinction, a rassemblé avec beaucoup d'ordre et de méthode tout ce qui peut intéresser la santé des mi-

neurs, et réuni en un seul corps et sous un même coup d'œil tout ce que l'on trouve disséminé dans tant d'ouvrages relatifs à la matière. — Attaché comme professeur à l'Ecole Provinciale du Hainaut et ayant vainement cherché un ouvrage spécial sur l'hygiène des mineurs, il résolut de travailler à remplir cette lacune : peu-à-peu, la matière prit plus de développement sous sa plume : à côté de l'indication des moyens propres à prévenir les maladies spécialement inhérentes à cette classe interessante d'ouvriers et parer aux accidens auxquels ils sont particulièrement exposés, il jugea qu'il serait utile de décrire les symptômes, la marche et le traitement de ces diverses affections, tant de celles qui n'exigent pas impérieusement l'intervention d'un médecin, que de celles qui la réclament. C'est là la tâche qu'il s'est proposée et dont il s'est acquitté de manière à donner la meilleure opinion de ses talens et des services qu'il peut encore rendre à la science.

Dans la première section, après avoir parlé de la détonation du gaz hydrogène carboné, des causes qui la produisent, des signes qui l'annoncent, l'auteur signale et apprécie les divers systêmes d'airage et les différentes lampes de sûreté. (Depuis la publication de l'ouvrage, celle dite de *Dumesnil*, a été perfectionnée à un point au-delà duquel il paraît difficile d'aller, par M. l'ingénieur en chef *Devaux*). Il passe ensuite à la description des appareils qui atténuent le danger de la pénétration dans des lieux méphitisés et indique les moyens par lesquels, on peut les suppléer quand ils manquent.

L'ouvrage est terminé par trois planches lithographiées d'une bonne exécution, représentant différens appareils de sauvetage et d'airage.

Malgré la spécialité de cet ouvrage, il est impossible d'en méconnaître la grande portée. Nous le considérons comme un manuel indispensable pour tous ceux qui, en quelque qualité que ce soit, exercent de l'autorité dans les mines ; les administrateurs, ou autres fonctionnaires chargés de leur surveillance, les exploitans-propriétaires, les directeurs et conducteurs des travaux de charbonnage et les médecins qui y sont attachés.

Il y aurait de l'injustice à ne pas mentionner le soin typographique avec lequel ce livre a été imprimé. Il fait le plus grand honneur aux presses de MM. *Masquillier* et *Lamir*, à Mons.

71 — Inventaire général des Chartes, titres et papiers appartenant aux hospices et au bureau de bienfaisance de la ville de Douai, par M. *Brassart*, secrétaire. Douai, veuve Adam. 1840. Grand in-8° de 446 p.

Ce travail qui n'a pas demandé moins de trois années d'un labeur soutenu et consciencieux, est de la plus haute importance, non-seulement pour l'histoire des établissemens de bienfaisance de Douai, mais encore pour celle des mœurs, usages et coutumes de cette ville et du pays circonvoisin. Il fait honneur à l'esprit d'ordre et d'analyse de M. *Brassart*, secrétaire des hospices, et aux sentimens éclairés des administrateurs qui ont su apprécier un tel ouvrage et en encourager la publication. Faisons des vœux pour que cet exemple trouve des imitateurs dans nos opulentes et populeuses ville de la bonne Flandre si riches en institutions hospitalières, qui se rattachent à l'histoire de leurs vieilles franchises et de leurs mœurs simples et naïves.

L'œuvre de M. Brassart se divise en 5 parties différentes ; la première traite des titres et papiers des fondations, qui ont été réunies en 1752, pour former l'*Hôpital-Général ;* la seconde comprend ceux de l'*Hôtel-Dieu ;* la troisième a rapport au *Bureau de Bienfaisance ;* la quatrième classe les papiers de l'Hôpital depuis 1752 jusqu'à la Révolution ; et enfin, la cinquième analyse les papiers depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Le plus grand ordre règne dans ce classement. On y trouve quelques renseignemens sur la fondation des *Clercs Parisiens*, dont les biens furent réunis au bureau de bienfaisance. L'auteur a eu le soin, quand des actes présentaient un intérêt particulier sous le rapport de la forme ou du langage, de les publier en entier ou par extraits assez longs pour édifier suffisamment le lecteur. C'est ainsi que nous trouvons, page 270, une lettre de rachat, datée de mars 1238, en langue romane, qui est un monument curieux du vieux langage de nos pères. L'inventaire cite également, page 209, un titre de fondation de la *Table du Saint-Esprit*, de novembre 1064, qui serait le plus ancien acte original connu en langue romane, si cette date n'était pas fautive ; mais il faut la rajeunir au moins de deux siècles, pour rentrer dans le vrai.

Cet ouvrage est bien imprimé et soigneusement corrigé, ce qui n'est pas un petit mérite pour un livre de ce genre dans lequel l'exactitude doit être mise au premier rang des exigences des lecteurs ; cependant nous devons dire qu'il reste encore quelques noms propres tronqués par l'imprimeur, entr'autres celui de *Cobergher*, fondateur des monts-de-piété dans les Pays-Bas, qui est nommé *Robergher*, par le typographe Douaisien, à la pag. 233. C'est là sans doute une faute bien légère, mais en fait de chartes et de monumens historiques, il n'y a point de petites erreurs.

A. D.

PARTEMENT DU NORD Année 1841. Janvier, février et mars. Lille, Danel, 1841. In-8° de 50 pages.

M. De *Saint-Aignan*, Préfet du Nord, par son arrêté du 14 novembre 1839, a créé une commission historique du département du Nord, chargée de la surveillance et de la conservation des monumens du pays ; cette commission qui a pour président M. *de Contencin*, secrétaire-général de la préfecture, et M. *Bruneel*, pour secrétaire, se réunit deux fois par mois, dans une salle de l'hôtel du préfet ; elle a réuni déjà des documens précieux et ses travaux occupent une place assez notable pour ne point passer inaperçus ; c'est pourquoi elle a pensé que la publication d'un bulletin trimestriel serait une chose profitable à la science archéologique, et elle a mis au jour son premier cahier pour les mois de janvier, février et mars 1841.

Cette livraison contient : 1° l'arrêté de création de la commission historique ; 2° la circulaire adressée aux membres correspondans ; 3° le premier rapport fait par le président, en juillet 1840, à M. le Préfet du Nord ; 4° une notice sur le beffroi de Bergues, par M. de Contencin ; et 5° un mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord par M. Le Glay. — Le Recueil des Bulletins, continué sur le plan du premier, promet de devenir une collection intéressante, capable de raviver et d'entretenir dans le département du Nord, le goût des arts, de l'histoire et cette piété filiale pour les souvenirs glorieux du pays qui attache l'habitant au sol, et lui fait chérir sa patrie. C'est malheureusement ce que n'a pas compris le Conseil-général du Nord, en refusant l'an dernier, sur la proposition de M. de St.-Aignan, une faible allocation pour faire face aux dépenses strictement nécessaires de la commission historique ; ce conseil, se modelant sur nos législateurs, si avares d'encouragemens littéraires et si prodigues sur d'autres points, n'a pas voulu admettre dans le plus gros budget départemental de toute la France, le faible chiffre demandé au nom des arts et de l'industrie : et l'on dit que nous vivons dans le siècle des lumières ! A. D.

73 — CATALOGUE DES MANUSCRITS de la bibliothèque publique de la ville de Saint-Omer. — Petites histoires des communes de l'arrondissement de Saint-Omer. Par M. *H. Piers*. Lille, veuve Libert-Petitot, 1840, in-8°.

Ces deux opuscules sont sortis de la plume féconde du laborieux M. Piers ; longtemps placé à la tête de la bibliothèque de Saint-

Omer, il lui appartenait d'en décrire les richesses ; c'est pour cela qu'il conduit son lecteur comme par la main au milieu de ces poudreux in-folios et qu'il lui indique surtout ceux qui traitent de l'histoire de France, les plus importans selon lui et selon nous. Déjà M. Piers avait publié deux *Extraits* du catalogue inédit des Mss. de St.-Omer, il les terminait par ceux qui ont un rapport direct avec la Belgique ; en réunissant le tout on aurait déjà une idée des richesses contenues dans le dépôt public de St.-Omer, mais nous aurions désiré plus de méthode dans le travail et des tables pour faciliter les recherches. Nous aurions aussi voulu y trouver des détails sur la *bibliotheca Blazeana*, fondée et rendue publique par le testament de *Jacques Blaze*, de Bruges, mort évêque de Saint-Omer, en 1618, et réunie à la bibliothèque publique.

Les *Petites Histoires* de M. Piers sont des notices très-substantielles sur les communes des cantons nord et sud de St.-Omer ; elles contiennent des recherches fort consciencieuses sur ces lieux, la plupart obscurs pour l'étranger, mais pleins d'intérêt pour l'Artésien. C'est un travail pieux que M. Piers a entrepris et qui lu. méritera l'estime de tous les amis de la gloire de l'antique Morinie.

A. D.

74 — Essai Bibliographique sur les principales impressions Boulonnaises, des 17e et 18e siècles ; précédé d'une notice sur l'établissement de l'imprimerie, à Boulogne-sur-Mer, par M. *François Morand*, archiviste de cette ville. Boulogne, F. Battut, 1841, in-8°.

Ce livret n'est que le premier jalon d'une série de travaux que M. Morand se propose de livrer au jour incessamment. L'esprit d'ordre et d'exactitude qui domine dans son *Essai Bibliographique* doit faire désirer la prompte exécution de son projet. Les produits typographiques de Boulogne pendant les XVIIe et XVIIIe siècles sont peu importans, mais on doit supposer que depuis 1800 le développement progressif des idées a dû se faire sentir dans cette ville et amener des productions littéraires en rapport avec celles des cités environnantes. Boulogne a produit d'ailleurs des hommes distngues qui n'ont pas dû laisser chomer ses presses : outre *Lequien*, *Leuliette* et *Cuvelier*, les poètes *Duchâteau* le jeune et *Dezoteux*, les agronomes *Yvart* et *Dumont de Courset*, Boulogne a encore produit *Daunou* et *Sainte-Beuve*, *P. Hédouin* et le baron d'*Ordre* : Les *Souvenirs pittoresques du Pas-de-Calais* et les dernières poésies du vénérable Barde sont là pour

prouver que le Boulonnais n'est dépourvu ni d'historien, ni de trouvère. A. D.

75 — Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Année 1839.—Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, avec fac-simile, appendices et notice chronologique sur les serments des souverains du Hainaut de 1337 à 1792 ; recueillis et mis en ordre par *A. F. Lacroix*, conservateur des archives de l'Etat et archiviste de la ville, à Mons, — Mons, Em. Hoyois, 1840. Grand in-8° de 225 pp. — Episode du règne de Jean de Bavière, surnommé *Jean sans pitié*, élu de Liège, suivi des documens historiques inédits. (1406). Par *Augustin Lacroix*. Mons, Piérart, 1841, in-8°.

M. Lacroix, archiviste de Mons, s'est posé de suite au rang des paléographes distingués par les publications que nous venons de signaler. Ce conservateur, d'un dépôt précieux, a su y puiser des documens originaux et inédits sur deux des époques les plus dramatiques des annales des Pays-Bas. Il en a fait la publication avec ce soin, avec cette patience qui distingue les hommes qui ont le feu sacré de la science et qui s'attachent, non au métier d'éditeur, mais à la gloire de l'homme de lettres. Ceux qui savent tout ce qu'il y a de pénible dans les longues recherches paléographiques apprécieront le mérite des œuvres de M. A. Lacroix et lui sauront gré des peines qu'il a prises de produire ces deux ouvrages. La Société du Hainaut a compris toute l'opportunité du premier de ces travaux et elle a voulu en faire l'objet d'une publication faite sous son honorable patronage. Ceci fait l'éloge et de l'écrivain et du corps académique qui lui a accordé son protectorat. Les ouvrages de M. Lacroix ne sont pas susceptibles d'analyse, puisque ce sont des recueils de pièces toutes originales et authentiques ; nous y renvoyons donc le lecteur, mais nous pouvons dés aujourd hui lui garantir que le fond comme la forme de ces livres n'offrent aucune prise à la critique. A. D.

NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— On lisait dernièrement dans l'*Echo de la Frontière* l'article suivant, que tous les journaux ont répété :

« M. *Onésime Leroy*, notre concitoyen, préside lui-même « en ce moment à Valenciennes à l'impression du fameux « manuscrit français qui restitue l'*Imitation de J.-C.* à Ger- « son, à la France. Ce manuscrit, enrichi de miniatures « d'une haute valeur comme renseignemens d'art, de costu- « mes et de mœurs d'une époque peu connue, est l'un des « plus précieux volumes de la bibliothèque publique de Va- « lenciennes. Nous attendrons avec impatience la nouvelle « production de M. *O. Leroy*, qu'il enrichira, nous n'en « doutons pas, de ces commentaires, si purs de style et si « ingénieux de pensée, dont il sait accompagner ses intéres- « santes publications. »

A ces détails nous ajouterons que le volume en question, intitulé : *Gerson réhabilité dans l'Imitation de Jésus-Christ*, intéresse particulièrement notre pays, s'il est vrai que le livre célèbre dont la France entière, l'Italie, l'Allemagne se disputent la gloire, et dont on cherche l'auteur depuis trois cents ans, a été composé chez nous, d'abord en français, et plus tard en latin, par notre modeste Gerson.

Les miniatures du précieux manuscrit de Valenciennes, sont exactement copiées par un jeune artiste, M. *Henri Macaire*, aujourd'hui fixé parmi nous, et à qui nous devrons aussi la reproduction complète des anciens monumens religieux de Valenciennes, avec le texte de notre *Simon Leboucq*, publiés avec autant de soin que de luxe, grâce au zèle artistique et désintéressé de M. *Prignet*.

— M. *Benezech de St.-Honoré* a terminé la publication de ses *Etudes sur l'Histoire du Hainaut de Jacques de Guise ;* elles forment une brochure in-8° qui n'a pas moins de 100

pages. On y a joint deux cartes, dont l'une surtout est de la plus haute importance. Elle fournit les circonscriptions ecclésiastiques du Hainaut en 1186, ainsi que les noms des villes et villages qui réclamèrent contre les prétentions des évêques de Cambrai et d'Arras. On sait que les anciennes circonscriptions ecclésiastiques représentent fort exactement les délimitations civiles de la domination romaine; sous ce point de vue, la carte donnée par M. *Benezech* est un document fort important pour l'histoire de la contrée, et on doit lui tenir compte des recherches minutieuses qu'il a dû faire pour arriver à donner une grande exactitude à son travail.

M. le marquis de *Fortia*, en traduisant *Jacques de Guise*, avait bien mérité de la science historique à laquelle il a voué sa vie et sa grande fortune; M. Benezech de St.-Honoré vient de lui rendre un hommage qui lui était dû en éclaircissant quelques passages de son texte et plusieurs points de la localité, qu'un écrivain du pays pouvait seul traiter à fond, à l'aide des traditions locales et des recherches patientes d'un homme du Nord.

Pas-de Calais. — *Arras*: En travaillant au déblaiement des terres de la butte du jardin de Saint-Vaast, on a découvert une pierre bleue de 2 mètres 62 centimètres de largeur, sur 90 centimètres de hauteur et 18 centimètres d'épaisseur. Cette pierre paraît être un manteau de cheminée provenant de l'ancienne abbaye. Elle présente trois écussons armoriés, surmontés chacun d'une crosse abbatiale. Le premier, à gauche, avec cette exergue: *Sanctus Vedastus*, représente les armoiries des religieux de Saint-Vaast, c'est-à-dire une croix ancrée de gueules sur un fond d'or. Le deuxième, au milieu, représente les armes de l'abbaye, de gueules au château d'or, avec cette inscription: *Nobiliacum castrum*, devise qui fut attribuée à ce monastère, après que le roi Thierry eut donné ce fonds de terre pour l'établissement de cette abbaye et qu'il y eut choisi sa sépulture. Le troisième, à droite, représente les armes de Martin Assez, avec cette devise: *Audaces Fortuna juvat*. Martin Assez occupa le siége de l'abbaye de Saint-Vaast de 1508 à 1537, année de sa mort. Il soutint les droits de son abbaye avec fermeté, et veilla à ce que l'office divin et les exercices réguliers fussent observés fidèlement, augmenta considérablement les bâtimens de son monastère, et, en 1535, il échangea quelques biens avec l'abbaye de Flines. Martin Assez était fils d'un sergent royal de Louis XI, le même qui, en 1447, arrêta près de Lens, Oudart de Bussy, Baudouin de Canlers, Clarembault-Couronnel, et dix-sept

autres bourgeois d'Arras, députés vers Marie, duchesse de Bourgogne, et les mena à Louis XI, qui en fit décapiter douze à Hesdin.

— M. Lenormant, au nom du comité de publication de la société de l'histoire de France, a présenté un rapport sur la proposition de M. Le Glay, de se rendre éditeur, pour la Société, des Mémoires du baron Michel-Ange de Vuorden. Ces mémoires, sur les guerres des Pays-Bas et du Milanais, en 1653 et 1659, sont adressés sous la date de 1659 à un personnage du nom de Letellier. Autant qu'on en a pu juger par l'épître dédicatoire et la préface dont M. Le Glay a transmis une partie, ils sont rédigés avec un bon sens remarquable : mais ils paraissent être principalement stratégiques. Toutefois, le comité ne pouvant baser son opinion que sur un examen de l'ouvrage entier, M. Le Glay sera prié de vouloir bien en communiquer le manuscrit.

— Une monnaie de billon fort bien conservée et fort précieuse vient d'être trouvée par les ouvriers qui travaillaient à placer les conduits du gaz à Cambrai. C'est un *double* de *Robert de Genève*, soixante-unième évêque de Cambrai, de 1368 à 1371, le même qui fut anti-pape en 1378, sous le nom de *Clément VII.*

M. Duby, M. Tribou, M. Lelewel, ne connaissent pas cette monnaie qui paraît inédite ; d'un côté elle présente une croix avec cette légende, *Monetas Dvplex ;* de l'autre côté on lit en deux lignes, Camer, avec cette légende, *Robertvs. eps. comes.*

Cette monnaie porte 21 millimètres de diamètre ; elle pèse 22 grains ; elle est frappée à l'imitation des monnaies du roi Jean.

— Le libraire *Vanackère*, à Lille, va faire paraître, sous le titre de *Scènes historiques flamandes*, une série de petits romans où l'histoire locale se trouve reproduite sous des formes dramatiques. Le premier est déjà publié : il a nom *Bouchard d'Avesnes*, par H. E. *Landsvriend*, avec cette épigraphe : *Flandre au lion !* sous le pseudonyme flamand, pris par l'auteur de *Bouchard*, nous croyons reconnaître un jeune littérateur lillois, l'un de nos meilleurs élèves de l'école des Chartes, fils distingué d'un père déjà célèbre, qui chasse de race, et qui, comme son faux nom l'indique, est un véritable *ami de son pays*. Il nous promet incessamment *Bertrand de Rains* ou le faux Baudouin de Constantinople, et deux

autres petits romans détachés qui compléteront les *Scènes historiques flamandes*, réunies en 4 volumes in-8°. Nous reviendrons sur chacune de ces productions, appelées, selon nous, à obtenir un succès de vogue dans notre bonne Flandre, et à une ou deux contrefaçons au delà de la frontière.

— Depuis la première Révolution, la petite commune de Noyelles-sur-Selle était sans église; des ruines, un cimetière et les restes d'un tour étaient tout ce qui restait de son ancienne paroisse. Cependant, les habitans désiraient relever leur temple; ils firent des efforts de tous les genres, s'imposèrent extraordinairement pendant *treize* années, empruntèrent, réunirent des offrandes particulières, parmi lesquelles le modeste desservant de la future église figurait pour une somme de 600 francs, et parvinrent enfin à trouver un entrepreneur qui leur bâtit une jolie petite église sur les plans de M. *Vallez*, architecte des communes de l'arrondissement de Valenciennes. Le clocher et le portail furent faits en 1839, la nef et le chœur furent entrepris l'année suivante. Les ouvriers occupés aux travaux de cette église ont découvert deux vieilles plaques de plomb avec des inscriptions qui méritent d'être conservées. Une branche de l'illustre famille de *Carondelet* possédait la baronie de Noyelles, et avait ses sépultures dans l'église de ce village; ce sont les tombes des deux principaux personnages de cette noble maison qui ont été retrouvées dans les fouilles.

La première plaque de plomb relate que le corps (d'autres disent le cœur) du Doyen *François de Carondelet*, ambassadeur des archiducs à Paris, mort en prison à Anvers, soupçonné d'être gagné par Richelieu, a été rapporté à Noyelles et inhumé par les soins de son frère *Antoine*, le 6 juillet 1648. L'inscription est telle: *D. franciscvs De Carondelet B. Virginis Cameracensis Decanvs, acvta febre correptvs, è vivis abiit Antverpiâ* 9 *octobris* 1634, *Ætatis suæ anno* 42, *ejvs corpvs hvc in Noyeles depositvm* 6 *jvlii* 1648 *Stvdio et diligentiâ D. Antonii de Carondelet fratris ejvs.* Cette inscription rectifie une date historique: jusqu'ici la mort du *Grand-Doyen* de Carondelet était mise au 19 *octobre* 1635, et voici que son frère, que l'on doit croire bien instruit, la porte au 9 *octobre* de l'année précédente.

La seconde plaque de plomb recouvrait la tombe du frère aîné de la même branche, *Paul II de Carondelet*, lieutenant-général des armées du Roi d'Espagne, qui se distingua en 1590 à la bataille d'Yvry contre Henri IV et qui fut nommé gouverneur et franc Garennier des ville et châtellenie de

Bouchain, où il mourut le 1er mai 1625, après les avoir gouvernées 40 ans. L'inscription du tombeau est ainsi conçue : *Pavlvs de Carondelet per* 40 *annos Gubernator Bvccinii est hic martvs* 1° *may* 1625 *Sepvltvs Æt. svæ anno* 76 *ejvs corpvs huc in Noyeles depositvm* 2 *jvlii* 1649.

— Un arrêté du Roi des Belges du 21 mai 1841, porte ce qui suit :

Vu le programme des prix de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles proposant, en ces termes, pour le concours de 1843, parmi les sujets d'histoire, *le règne d'Albert et d'Isabelle* :

« L'époque d'Albert et d'Isabelle est extrêmement remarquable dans l'histoire. Pour la première fois le pays, ramené à l'unité, eut une administration nationale. Pendant cette période, il produisit une foule d'hommes remarquables et exerça en dehors une puissante influence. L'Académie demande une *Histoire du règne de ces princes.*

» On sent que ce n'est pas un simple mémoire qu'elle attend, mais un livre qui unisse au mérite du fonds celui de la forme, et où le sujet soit traité dans toute sa plénitude, c'est-à-dire sous les différents rapports de la politique intérieure et extérieure, de l'administration, du commerce, de l'état social, de la culture des sciences, des lettres et des arts. Pour la complète intelligence des faits, l'ouvrage devra présenter, comme introduction, le tableau de la situation de nos provinces à l'avènement des archiducs.

» Le travail des concurrents devra être remis avant le 1er février 1843. »

Voulant nous associer à la pensée qui a inspiré le choix de ce sujet ;

Sur le rapport de notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er Il est institué un prix spécial de trois mille fr. en faveur de l'*Histoire d'Albert et d'Isabelle*, que l'Académie jugera digne d'être couronné.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

— Sous le titre de *Voyages pittoresques et diplomatiques de P.-P. Rubens*, etc., M. Boussard, professeur, a fait paraître vers la fin d'avril 1840, un ouvrage rédigé sur les manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, et dans lequel seront décrites, d'un style en harmonie avec la beauté

du sujet, les particularités les plus curieuses et les moins connues de la vie artistique et politique de ce grand génie, depuis son départ pour l'Italie, le 9 mai 1630, jusqu'au terme de sa vie politique en 1633, époque de la mort de l'archiduchesse Isabelle dont il fut le conseiller intime et le peintre de prédilection.

Cette publication est précédée de la *Chronique rimée des ducs de Brabant* depuis Pépin de Landen jusqu'à Philippe II, que l'auteur a composée pour l'usage de ses élèves; à la fin du livre, se trouve une épitaphe de Rubens, d'un genre singulier, écrite au temps de sa mort, par un moine bénédictin.

— M. *Coomans aîné*, à qui nous devons déjà une *Histoire de la Belgique*, le roman de *Richilde*, et les nouvelles de la *Clé d'Or* et du *Moine Robert*, vient de publier un travail historique sous le titre de *Baudouin Bras-de-fer, ou les Normands en Flandres*. Cette publication, comme les précédentes du même auteur, est illustrée par le burin de ses frères, jeunes gens qui ont devant eux un bel avenir. Le crayon spirituel et original de M. Joseph Coomans tient toutes les promesses qu'il a faites il y a quelque temps, et le burin déjà si correct de ses frères Auguste et Charles (à peine âgés de 11 à 13 ans) est digne d'exécuter les plus jolies compositions. Cette famille d'artistes fera un jour honneur à l'art belge.

— Par rescrit en date du 10 mars 1840, S. A. R. le grand-duc de Toscane a donné à M. R. Chalon, président de la Société des Bibliophiles de Mons, l'autorisation de faire transcrire le manuscrit des Mémoires du sire de Hainaut qui se trouve à la bibliothèque Laurentienne, à Florence. La Société des Bibliophiles se propose de publier ces mémoires.

HISTOIRE MEDICALE DES PESTES

A VALENCIENNES.

. . . . . dilapsa liquescunt,
Afflatuque nocent, et agunt contagia latè.
(Ovide.)

Aujourd'hui que la civilisation et l'hygiène, ces deux anges tutélaires de la société, ont éclairé le monde de leur divin flambeau, des épidémies meurtrières ne déciment plus comme jadis les populations... et à l'exception de quelques pays chauds où des causes actives et inhérentes aux diverses localités que le terrible fléau désole presqu'annuellement, l'histoire seule nous rappellerait toutes les cruelles calamités qui ont affligé nos ancêtres. La distance, a dit Buffon, est comme le passé, et si le choléra asiatique n'était venu, il y a quelque temps, se répandre sur toute la surface du globe, et ravager les populations tremblantes, la peste ne serait plus pour nous qu'un objet de souvenir ; mais cette terrible catastrophe nous rappella les affreuses perplexités auxquelles furent si fréquemment soumis les siècles passés, nous détermina à écrire sommairement toutes ces désastreuses époques et à analyser les différentes causes qui leur avaient donné naissance.

La vie n'est qu'une lutte incessante de l'organisation contre les agents physiques toujours prêts à l'écraser ; aussi les problêmes si complexes que le médecin consciencieux se propose de résoudre, changent de nature et de physionomie dans les divers pays et dans les différents âges. On conçoit en effet qu'une maladie épidémique se développant aux tropiques, doit recevoir quelque modification, si elle est transportée dans quelques régions du Nord. La constitution atmosphérique est loin d'être la même, et les principes morbifiques ne doivent point agir d'une manière tout à fait identique sur des organisations si essentiellement différentes ; car on comprend que les causes actives des épidémies se trouvant

spécialement dans une constitution particulière de l'atmosphère, doivent apporter une modification sympathique ou autre, selon les différents degrés de température, d'humidité, etc., etc. C'est là du reste une vérité si généralement sentie, que nous croyons inutile de nous y arrêter davantage.

Mais comment débrouiller les phases si critiques des épidémies, puisque les écrivains relatent à peine les diverses époques et le nombre approximatif des décès? comme si l'histoire physiologique de l'homme offrait moins d'intérêt que son histoire politique. C'est là un malheur que nous déplorons, et qui rendra certainement notre tâche beaucoup plus difficile ; nous croyons pourtant que malgré tous ces obstacles, nos recherches n'auront pas été complètement stériles, et que nous aurons atteint en partie le but de tous nos efforts.

Mais avant d'entrer dans des détails si compliqués et pour ne pas jeter de confusion dans la variété des matériaux relatifs à ces affections qui ont jadis désolé nos contrées, il est nécessaire d'établir des divisions, des catégories qui faciliteront, pour nous comme pour ceux qui voudraient nous lire, l'étude d'un sujet si obscur et si étendu. Nous donnerons d'abord un tableau très sommaire des diverses époques de la peste, qui a jadis désolé Valenciennes; nous tracerons ensuite succinctement l'esquisse topographique et hygiénique de cette ville, puis nous étudierons autant que possible, les diverses causes qui donnaient si fréquemment naissance à cette maladie, ses différents caractères, les moyens prophylactiques et curatifs employés par nos devanciers. Nous terminerons enfin cette courte notice par des relevés statistiques sur la dernière invasion du choléra-morbus.

Epoques et Evénemens principaux [1].

1008. — En l'an 1006, la famine et la peste régnaient dans les Pays-Bas; l'année suivante, Valenciennes est assié-

---

(1) On pourra toujours consulter avec beaucoup de fruit l'article chronologique des épidémies, publié par M. *Arthur Dinaux*, dans le tome II des *Archives du Nord.*

gée par Henri, duc de Bavière, roi de Germanie, afin de rétablir dans ses droits le comte Arnoul, qui avait été dépossédé par Bauduin-le-Barbu, comte de Flandres. Le siége dura longtems, et la ville résista avec courage. Les deux combattants finirent par s'arranger. En l'an 1008, la peste éclata à Valenciennes, et, comme disent les historiens, elle raffla tant de monde que l'on pouvait plus aisément tenir compte des vivants que des morts. Selon les uns, elle enleva sept à huit mille âmes, selon les autres, seize mille.

1056. — L'Empereur arrive avec son armée en Hainaut, pour faire la guerre aux Bauduins de Lille et d'Hasnon, qui avaient ravagé les Pays-Bas. Il campa près de Maing, et commit d'horribles désastres. Sur ces entrefaites, la peste éclata et les villes de Mons et de Valenciennes furent celles qui souffrirent le plus du fléau qui ravageait le pays.

1094. — Apparition d'un dragon de feu qui épouvanta les peuples qui furent chatiés de la peste.

1129-30. — Guerre sanglante dans le Hainaut entre Bauduin IV et Guillaume-le-Normand, prétendant au comté de Hainaut, et soutenu par Louis-le-Grois, roi de France.

1226. — Rentrée des Croisades. — L'auteur de l'histoire de Mons dit qu'une peste survint en 1234. Il y eut, dit-il, de faux soleils; puis une gelée si excessive que les animaux de toute espèce en perdirent la vie : elle commença le 1er janvier. Les blés furent tous glacés, et toutes autres choses nécessaires à la vie, ce qui causa une horrible famine qui contraignit les hommes à brouter l'herbe comme les animaux. La peste s'ensuivit, et fit un ravage effroyable dans ce pays et dans toute la France.

1272. — Peste.

1291. — Différend entre le comte Jean et les bourgeois de Valenciennes : ceux-ci chassent les gens du comte, et élèvent deux tours pour se défendre. Le comte fortifia son château près la porte d'Anzin, et les bourgeois l'attaquèrent sans succès.

1316. — Horrible comète, grande humidité, et tous les fruits de la terre en sont pourris; peu après, la famine et la

peste ravagent le pays. Les pauvres mouraient dans les rues à tas et à monceaux, disent les mémoires de ce temps-là, et Massé écrit que la troisième partie des hommes en mourut.

1349. — Guerre sanglante entre Marguerite de Hainaut et son fils. Un fléau plus terrible que la guerre arriva. Jamais il n'y avait eu de peste plus furieuse et plus meurtrière que celle de 1348 ; elle fut universelle dans tout notre hémisphère ; il n'y eut ni ville, ni bourgade, ni maisons, qui n'en fussent frappées. C'est la première invasion connue du choléra-morbus en Europe ; la maladie durait au moins cinq mois en sa force dans le pays où elle commençait de s'allumer. Ceux qu'elle traita moins cruellement, sauvèrent à peine le tiers de leurs habitans ; mais à plusieurs, elle n'en laissa que la quinzième et la vingtième partie. On dit que Mons et Valenciennes perdirent vingt mille hommes, sans y compter les gens de la campagne.

1422. — Peste considérable, qui enlève tous les religieux du monastère de St.-Jean de Valenciennes. Les uns attribuèrent le développement de cette épidémie aux sécheresses, les autres aux immondices qui infectaient les maisons.

1514-15. — Peste qui dure pendant trois ans consécutifs et commet d'affreux ravages.

Un magistrat, Pierre d'Onnaing, trépassa le jour de la Toussaint de la maladie contagieuse, car alors, dit Simon Leboucq, peste grande régnait à Valenciennes.

1522. — Les troupes de Charles-Quint sont à Valenciennes ; tandis que François 1er, était sur les rives de l'Escaut ; il ne tarda pas à se retirer en Picardie, après avoir fait d'horribles dégats dans le Hainaut et l'Artois. En la même année, il y eut à Valenciennes un vaste incendie qui réduisit en cendres 600 maisons.

1554-55. — En 1553, la guerre éclata entre le roi Henri et le duc de Savoye. Celui-ci se retira dans le Hainaut, mit une partie de son armée dans Valenciennes, et se tint avec l'autre dans Famars, sur le mont Hauwis et au bois de Fontenelle. En 1554, le roi Henri entre dans Maubeuge et Bavay, fait mettre le feu dans tous les lieux des environs jus-

qu'à Mons, puis vient camper entre le Quesnoy et Valenciennes.

1571.— Un peu avant cette époque, le protestantisme est prêché à Valenciennes et dans le Hainaut. Les prédicants ont bientôt de nombreux sectateurs. La ville est assiégée et réduite par le seigneur de Noircarmes.

1581. — Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, lève le siége de Cambrai et se replie sur Valenciennes, avec son armée. L'ennemi ravage les environs.

1596-98. — En 1595, les Français font de grands ravages en Hainaut. Henri IV, reconnu roi de France, porte la guerre dans les Pays-Bas Espagnols. Jean de Maisnière, magistrat, trépassa le 27 de juillet 1597, de la maladie contagieuse.

1603. — Plusieurs magistrats sont victimes de la maladie régnante.

1613. — Peste dans Mons et Valenciennes; on oublie les mesures hygiéniques les plus nécessaires, seulement on institue des commissions qui doivent veiller à l'enterrement et donner soin aux pestiférés.

1627. — Guerre rallumée entre Philippe IV, roi d'Espagne et la Hollande. La désolation se répandit dans le pays, car cette guerre nécessita de grands sacrifices. La misère était si pressante parmi les troupes, que le soldat mourait de faim. De plus, la noblesse était aux abois et le clergé dans l'oppression.

1636. — Mouvements de troupes continuels, cruautés des soldats, peuples persécutés, tels sont les événements qui dominent sous le règne de Philippe IV, roi d'Espagne, et comte de Hainaut. Vers 1638, on élève à Mons un hôpital consacré spécialement aux pestiférés, proche le village d'Hyon, sur une partie de pré.

1667. — Guerre entre Louis XIV et l'Espagne. Peste terrible qui ravage Valenciennes et lui enlève 16,000 personnes environ, ce qui paraît un peu trop, dit un historien du temps, puisqu'alors plus de la moitié de la ville y serait passée.

La guerre et la peste sont deux fléaux qui malheureusement marchent trop souvent ensemble..... Ne soyons donc pas surpris de voir cette innombrable série d'épidémies qui, comme un immense linceul, se sont lugubrement répandues pendant trois siècles consécutifs sur toute la surface de notre pays. Si vous parcourez les annales historiques depuis le 15e siècle jusqu'au 17e inclusivement, vous trouvez que la Flandre et le Hainaut, contrées limitrophes, n'étaient qu'une espèce d'arène, qu'un vaste champ clos, dans lequel des princes puissants poussaient des armées plus puissantes encore, et où se vuidaient par le sort des armes les destinées des nations. Puis venaient toutes les cruelles représailles de la guerre: les massacres, les pillages, les incendies, etc., et tous les déplorables désastres commis par les vainqueurs et les vaincus, comme si l'union des peuples ne devait se cimenter qu'avec des flots de sang !!!

Il est fort probable que les écrivains ne nous auront pas transmis la relation complète de toutes les épidémies qui ont régné dans nos contrés. Le tableau ci-dessus le prouve d'une manière péremptoire. En effet, de l'an 1008 à 1300, nous trouvons à peine quel qu'invasion de peste, tandis que de cette époque à 1700, le fléau exerçait ses ravages au moins huit à neuf fois dans l'espace d'un siècle. Malgré tous les éloges que certains critiques ont si fastueusement décerné au bon vieux tems, il est positif que des maladies mortelles menaçaient plus souvent les populations qu'aujourd'hui. Considérez en effet le budget nosologique de nos ancêtres : la peste était presqu'endémique, et vers 1300, Louis VII faisait un legs en faveur de deux mille léproseries, car les malheureux atteints de cette maladie étaient fort nombreux au retour des Croisades, etc., etc.

Valenciennes, ancienne capitale du Hainaut, est située dans une vallée assez profonde, et arrosée par l'Escaut et la Rhonelle. Au nord, elle était bordée par de vastes marais qui s'étendaient depuis le pied de ses murailles, jusqu'à plusieurs lieues; au levant et au midi, par de riantes et vastes campagnes garnies de moissons de toute espèce; au couchant, par une forêt qui portait le nom de bois de Bonne-

Espérance et qui se réunissait au bois de Raismes et de St.-Amand; jusqu'au siècle de Louis XIV, où Vauban fit prévaloir le système de fortifications moins élevées, de hautes murailles crenelées et flanquées de tours, entouraient son enceinte. Les constructions de nos ancêtres étaient moins commodes que les nôtres. Généralement la bâtisse se faisait presque tout en bois et se recouvrait en ardoises. Les habitations étaient assez élevées et fort souvent deux maisons placées en face se touchaient presque vers leur extrêmité. Quelques vieux échantillons de cette architecture patriarchale décorent aujourd'hui notre grande Place, et à Rouen une rue toute entière offre encore cette étrange curiosité. Les fenêtres étaient étroites et de petits vitrages en plomb permettaient à peine aux rayons de soleil de pénétrer dans les habitations. De petites lucarnes laissaient passer un mince courant d'air, et pourtant lorsque le soleil était dans toute sa force et dardait sur toutes ces surfaces ardoisées, la chaleur devait être insupportable dans les appartements. Les rues étaient un peu tortueuses, mal pavées (1), moins larges et moins propres qu'aujourd'hui. Des eaux fétides, croupissantes, surchargées de boues et de matières animales en décomposition, donnaient naissance à des émanations méphitiques..... Il y avait plusieurs hôpitaux qui étaient incomparablement moins bien tenus et administrés qu'aujourd'hui. Les cimetières (2) se trouvaient dans la ville, et les corps des notables étaient enterrés dans les églises, où une foule empressée à écouter les prédications fréquentes de leurs pasteurs, allaient respirer un air infecté et corrompu, non seulement par la grande réunion des individus, mais encore par les gaz émanés des cadavres en putréfaction (3).

---

(1) Ce fut, comme tout le monde sait, sous le règne de Philippe Auguste, qu'on commença à paver les rues de Paris.

(2) Une ordonnance du 10 mars 1776, porte défense d'enterrer dans les églises et chapelles, à l'exception des seigneurs et des ministres du culte. Deux ans plus tard, le 10 février 1778, le roi publie un arrêt par lequel il délégue des experts et des médecins qui doivent apprécier tous les inconvénients des cimetières trop étroits et entourés d'habitations.

(3) M. Nathalis Guillot, nous a rapporté, dit M. Guérard, avoir visité

Quant à la température, elle était à peu près la même qu'aujourd'hui, puisque les historiens rapportent qu'on y faisait la vendange, et un commerce de vins. Je ne sais s'il existait à cette époque des établissemens de bains si nécessaires à la santé.

Quand le médecin veut pénétrer consciencieusement tous les mystères qui environnent l'origine des maladies, il rencontre dès ses premiers pas tant de difficultés, tant d'elémens obscurs, tant d'effets sans cause apparente, qu'il est forcé de rebrousser chemin et de confesser humblement son ignorance. L'étiologie pathologique est le choléra-morbus de l'art de guérir. Qui serait assez téméraire pour oser soutenir qu'il sait sûrement apprécier les causes essentiellement productrices des diverses épidémies? qu'il soumet à une analyse rationnelle tous les agents modificateurs tellement subtils qu'ils impriment à l'organisme des changements si profonds et si dissemblables!!! Non, la science, malgré tous les progrès qu'elle a faits dans ces derniers temps, malgré tous les services qu'elle a incontestablement rendus à l'humanité, n'est pas encore parvenue à décomposer les miasmes delétères répandus dans l'atmosphère. Puis chaque maladie épidémique n'emporte-t-elle pas avec elle sa spécificité, son cachet d'originalité? Et il n'est pas plus permis d'établir de rapport entre la rougeole et le typhus qu'entre la variole et la syphilis. Supposons, pour un moment, que la chimie soit parvenue à l'aide d'un réactif à apprécier la nature des effluves miasmatiques, croyez-vous que la question sera tout-à-fait éclairée? Il serait encore difficile pour l'observateur le plus attentif de débrouiller toutes les autres influences étiologiques, et malgré toute la pénétration de son esprit, il ne pourra percer le voile épais dont la nature se couvre quel-

---

à Rome l'église de Sancta-Maria-in-Lucina, où l'on a encore conservé l'usage d'inhumer les morts. Le sol est ondulé par les soulèvements qu'y produit l'expansion des gaz des corps qui se pourrissent au-dessous de la surface. L'odeur la plus infecte est répandue dans tout l'édifice, et l'opinion des médecins de la ville, est qu'il suffit d'y séjourner quelque tems pour contracter des fièvres graves, (*Thèse pour le concours d'hygiène*).

quefois, sera forcé d'épier, si l'on peut ainsi dire, toutes les ruses de la maladie, de soumettre à un contrôle minutieux les phénomènes en apparence les moins importants. Ce sera pour lui une bien douce récompense de ses soins continuels et de ses veilles assidues, s'il parvient à connaître la marche de l'ennemi qu'il combat, et à le faire débusquer du poste qu'il occupait. Que dire de ceux qui font précéder toutes les descriptions morbides d'un attirail étiologique, qui parade avec autant de vérité devant la description symptomatique de la peste que devant celle de la scarlatine. Nous dirons avec Sydenham, que ce sont là de vaines et mensongères spéculations. « Il est absolument impossible, ajoute » l'Hippocrate anglais, qu'un médecin connaisse les causes » morbifiques qui n'ont aucun rapport avec les sens ; mais » aussi cela n'est pas nécessaire. Il lui suffit de savoir quelle » est la cause immédiate de la maladie, quels en sont les ef- » fets et les symptômes, pour être en état de distinguer exac- » tement cette maladie d'avec une autre qui lui ressemble. » Il est cependant certaines causes dont les effets sont tellement palpables, qu'elles n'ont pu toujours échapper à l'œil attentif de l'observation. Ce sont de celles-là que nous avons l'intention de parler ici.

Quand on jette les yeux sur le tableau que nous avons tracé ci-dessus de la ville de Valenciennes, il n'est pas permis, même à l'esprit le plus scrupuleux, de ne pas trouver une foule de causes d'insalubrité. La hauteur des murailles qui entouraient la ville, des rues tortueuses et étroites, des maisons élevées et se touchant presque vers leur extrêmité, empêchaient le renouvellement de l'air et la pénétration de la lumière ; ce qui ne manquait pas de donner au sol une humidité constante ; puis on trouvait des coudes, des angles, des impasses qui s'opposaient aux courants d'air ; de là, la concentration des miasmes qui s'exhalaient sans cesse de la fange boueuse des ruisseaux. A cette époque reculée, le nettoyage des égouts, l'enlèvement des immondices, ne se faisaient pas avec autant de régularité qu'aujourd'hui. Le manque de fontaines, les émanations incessantes de cimetières souvent trop étroits, la misère plus grande de la classe

pauvre, la famine qui ravageait assez souvent tout le monde, et les guerres meurtrières et nombreuses que l'on avait à soutenir, étaient des causes suffisantes pour activer le développement de la peste, et pour en expliquer aujourd'hui la fréquence. En temps de guerre, les ennemis ravageaient et brûlaient les villages voisins, et les rues étaient jonchées de pauvres villageois qui, comme le dit d'Oultreman, n'avaient point de couvert. Le nombre plus considérable des édifices et des églises, les vastes terrains réservés aux monastères devaient restreindre les habitations et produire une espèce d'encombrement très pernicieux ; les progrès qu'a faits l'agriculture ont aussi contribué à la diminution des émanations putrides. Quant aux diverses influences des révolutions météorologiques et des variations de température, les élémens que nous possédons sont insuffisants pour que nous puissions en apprécier ici toute l'importance. A l'extérieur on remarquait aussi divers foyers d'infection. Au Nord, on trouvait d'immenses marais qui devaient pendant les chaleurs de l'été donner naissance à des effluves miasmatiques ; car à cette époque on ne connaissait pas les moyens de dessécher ces lieux humides; aussi les détritus déposés sur la plage et exposés aux rayons ardents du soleil se décomposaient, et leur putréfaction donnait naissance à des gaz délétères. Au couchant, on remarquait le bois de Bonne-Espérance qui devait aussi empêcher la rapidité des courants d'air, augmenter et concentrer l'humidité ; puis les feuilles mortes et d'autres débris végétaux devaient en se putréfiant augmenter les causes déjà si nombreuses d'insalubrité. Valenciennes, de plus, dans certains tems, était une ville franche, une espèce de république où abondaient une foule d'étrangers et d'inconnus qui pouvaient apporter avec eux des miasmes épidémiques et infecter toute la ville. Les cruelles anxiétés de la peur faisaient aussi de nombreuses victimes (1). Mais à toutes ces causes qui devaient infailliblement alimenter la peste, on doit en rallier d'autres plus funestes que cel-

(1) C'est ce que l'on a pu remarquer dans la dernière invasion du choléra-morbus.

les que nous venons d'analyser. Tout le monde s'empressait de fuir le fléau (1) et les malheureux pestiférés, excités par un délire furieux ; tombaient morts au milieu des rues, et encombraient de leur cadavre la voie publique. C'était certainement là un foyer d'infection plus terrible que les autres, car la putréfaction survenant très rapidement, des miasmes mortels ne tardaient pas à se répandre dans l'atmosphère, et allaient empoisonner les quartiers les plus salubres de la ville.

Quoique la science ait une allure moins libre que l'histoire, le devoir nous impose de ne point suivre pas à pas la sévérité scientifique et de narrer ici une anecdote touchante qui a, sous certains rapports, trait au chapitre que nous traitons : « Des religieux du Tiers-Ordre, établis de-
» puis quelque temps dans le village de Brugelettes, près
» d'Ath, furent transférés à Mons, par la dame de Chièvres
» qui acheta l'hôtellerie de Bonne-Agace (dont la rue porte
» le nom et le couvent celui de Ste.-Croix de Mons.), pour
» y bâtir un couvent au dévot frère Alard, son confesseur ;
» les Magistrats les admirent à condition d'assister et d'en-
» terrer les pestiférés. La Providence fournit à leur zèle un
» sujet d'exercer leur charité par une très-violente peste qui
» arriva en l'an 1530. Ils moururent tous, excepté un seul,
» dans cet exercice si chrétien et si généreux comme des
» martyrs de la plus ardente charité. » (2) Noble et courageux dévouement vraiment digne d'un meilleur sort !!! Le couvent demeura désert jusqu'en 1587.

Maintenant que nous avons étudié l'influence des diverses causes nosocomiales qui régnaient jadis à Valenciennes, pou-

---

( ) Que de cruautés atroces dans ces tems de malheur, et sur lesquelles l'histoire garde un silence presqu'absolu !! Elle nous révèle pourtant que maintes fois, on jetait dans les tombeaux et charniers publics des pauvres pestiférés qui respiraient encore!! La compassion était paralysée par les ravages du fléau !!

(2) Ce fait prouve combien étaient fréquentes les invasions de peste, et quel était le sort réservé aux hommes assez généreux pour porter quelques secours aux malheureux agonisants !!!

vons-nous avancer d'une manière positive, irrécusable, qu'elles ont suffi pour développer ces pandémies meurtrières qui, dans les tems passés, rayonnaient dans toutes les directions et allaient repandre la terreur sur le monde entier. Personne n'ignore que la peste s'observe principalement dans les climats chauds et malsains, où des matières animales et végétales sont soumises à une décomposition active et donnent naissance à des miasmes particuliers qui ne tardent pas à altérer l'atmosphère et à faire sentir toute leur funeste influence (1). Eh bien ! supposez que par un concours de circonstances tout-à-fait fortuites et contraires aux lois de l'hygiène, il se développe une quantité donnée de gaz délétères, qu'un air stagnant et encaissé soit intimement mélangé avec ces miasmes, vous voyez bientôt naître ces affections terribles qui ont si souvent régné dans les XVe et XVIe siècles. C'est ce qui est arrivé du reste pour la capitale des îles Britanniques. Londres était jadis une ville malsaine, et conséquemment fort fréquemment ravagée par la peste..... Un incendie la réduisit presque totalement en cendres, elle fut reconstruite d'après un plan plus en rapport avec les lois de la santé. Les maladies épidémiques ne vinrent plus que fort rarement affliger ses habitants. On a objecté que l'atmosphère de certains quartiers de grandes villes, où certains genres d'industrie utilisent des débris d'animaux, étaient sans préjudice infectés d'odeur presqu'insupportables. Mais cette source d'émanations putrides est le plus souvent exposée sur une éminence ou des vents rapides divisent et dispersent les miasmes dans une grande masse d'air et neutralisent leur action si funeste.

Maintenant se présente une question plus délicate ? était-ce seulement sous l'influence de causes générales ou propres à la localité que la peste se développait ? C'est là un problême d'une grande difficulté et qui est encore loin d'être résolu.... Car n'a-t-on pas observé maintes fois que le fléau ravageait des villes et des hameaux d'une salubrité reconnue

---

(1) La peste dut souvent son origine à la putréfaction des sauterelles qui couvraient la terre de l'Egypte.

et respectait les cités les plus malsaines. C'est là une bizarrerie des agents épidémiques qui n'a pas encore reçu et qui ne recevra peut-être jamais d'explication plausible. Acceptons les faits tels qu'ils sont, sans nous amuser, pour éclairer les mystères si profonds de la nature, à broder à l'aide de notre imagination de vaporeuses hypothèses trop souvent démenties par l'observation !!!

Il est convenable, je pense, d'exposer du mieux qu'il nous sera possible, quel était le mode de développement de propagation de la peste ? Cette affection était-elle contagieuse, ou bien rencontrait-elle dans les diverses localités où elle exerçait ses ravages une constitution atmosphérique capable de lui donner naissance ? C'est là une question tellement litigieuse qu'elle divise aujourd'hui la corporation médicale en deux camps. Les uns sont contagionistes, c'est-à-dire qu'ils prétendent que la peste ne se produit que par le contact d'un individu pestiféré ou d'un objet lui ayant appartenu. De cette opinion, découlent logiquement les cordons sanitaires, les lazarets, les quarantaines, etc. Les autres sont anti-contagionistes, c'est-à-dire qu'ils pensent que l'air est le véhicule des miasmes pestilentiels, qui, se trouvant en rapport avec la muqueuse bronchique et pulmonaire, ne tardent pas à être absorbés, et à altérer le rouage de l'organisme. Ici proscription des mesures sanitaires, dont nous avons parlé ci-dessus, dispersion des individus contaminés, afin d'empêcher la concentration des miasmes. Des deux côtés se trouvent des autorités recommandables, notre devoir nous commande de rapporter les faits, car c'est avec le flambeau de l'impartialité que nous voulons éclairer notre conviction sur cette question importante.

Le 8 de juillet 1615, la peste fut apportée dans Mons par une femme de Wesel, elle y fit des ravages si terribles qu'en moins de trois mois, elle enleva plus de 1,500 personnes de tout âge.... on ne voyait de toutes parts que des morts et mourants !!! Pringle rapporte qu'une tente qui avait servi à couvrir des militaires attaqués de la fièvre d'hôpital ou typhus, dans leur transport sur des bateaux, fut donnée à 24 ouvriers, à Gand, pour être raccommodée ; dix-sept de ces

malheureux moururent du typhus.... Vers 1667, La peste fut apportée à Tournay, par un négociant de Marseille, les habitans de l'hôtel où il était descendu ne tardèrent pas à éprouver son malheureux sort, et par suite le fléau s'étendit sur toute la cité et ravagea le tiers de la population. Voilà les faits sur lesquels s'appuient aujourd'hui les contagionistes. La plupart des auteurs anciens déclarent que la peste est contagieuse, et de nos jours plus d'un homme de mérite a reçu cette assertion comme une religion. Mais des hommes courageux, et guidés seulement par le désintéressement et l'amour de la vérité ont sapé avec des expériences décisives l'édifice fantastique de la contagion. Desgenettes, Chervin, Clot-Bey et d'autres ont impunément touché des pestiférés. Ils ont reconnu que les lazarets et les quarantaines, et tout le système de cordons sanitaires promulgués par Fracastor, et déjà si puissamment modifié aujourd'hui, loin d'être un préservatif contre la maladie, n'était rien moins qu'un foyer d'infection, que la dispersion des malheureux pestiférés et d'autres moyens hygiéniques devaient être préférés à toutes ces mesures qui n'ont de vraiment sanitaire que le nom. Honneur à ces hommes vraiment philantropes !! Honneur à ceux qui ont bénévolement exposé leur vie pour le triomphe de la vérité !!!

Mais comment expliquer l'histoire du développement des pestes qui ont jadis décimé les peuples, et qui ont été fort souvent transportées a des distances immenses par des corps réputés *contumaces*. Tout le monde sait combien les gaz pestitentiels sont subtilement mortels, je ne puis m'empêcher d'en rapporter ici un exemple frappant : « L'un des fils de » J. P. Franck, après s'être livré à quelques fatigues pen- » dant la nuit, arrive le matin à l'hôpital, près du lit d'un » homme attaqué de typhus ; dans ce moment on découvre » le malade, l'effluve qui s'échappe de son corps, frappe le » jeune étudiant comme un coup de pistolet ; il se met sur » le champ au lit pour n'en plus sortir ; peu d'heures suffi- » rent pour qu'il fut enlevé à son père et à la science qu'il » eut honoré. » Supposez qu'une personne vienne à respirer ces gaz renfermés dans une étoffe, la maladie pestilentielle ne tardera pas à se déclarer, l'individu affecté devien-

dra un véritable foyer d'infection, bientôt ceux qui ont respiré les gaz qui émanaient de son corps ne tardèront pas à payer le fatal tribut, et l'oubli des mesures hygiéniques augmentant avec les ravages du fléau, toute la ville sera décimée par la maladie. Une autre preuve que la contagion n'est pas le mode principal de la peste, c'est que dans une ville infectée, certains individus guidés seulement par les vues étroites de l'égoïsme et de leur propre conservation, oublient tout à fait leurs semblables, et même leurs proches, se barricadent impitoyablement dans leur domicile, et la mort vient pourtant, malgré tous leurs soins, les trouver dans leur retraite où ils se croyaient à l'abri de tout danger !! Les contagionistes eux-mêmes, convaincus par l'expérience avouent: » qu'un air stagnant, surchargé d'exhalalaisons qui lui sont » étrangères, d'effluves marécageux, réunit pour ainsi dire » les malades avec les sains ; qu'il fait l'effet de contact im- » médiat, et qu'il n'est qu'un trop bon conducteur de la » contagion. De là vient que dans les hôpitaux et dans tous » les lieux renfermés, cette masse d'air qui n'est pas renou- » velée, et qui retient dans son sein comme dans une épon- » ge toutes les émanations des corps vivants, a plus d'une » fois communiqué le typhus aux étrangers qui n'avoient fait » qu'entrer dans les salles. »

Voyez encore ce qui est arrivé en Allemagne lors de la dernière invasion du Choléra-Morbus. Certaines villes avaient établi des cordons sanitaires pour s'exempter de la terrible maladie. Les désastres qu'elle produisit furent plus nombreux qu'ailleurs, et ne tardèrent pas à faire reconnaître tous les mauvais résultats de cette espèce de séquestration, et la fâcheuse influence de ces jalons réputés anti-putrides !!!

Nous est-il possible, après cette analyse, de formuler ici notre conviction d'une manière positive? Quoique les hommes les plus recommandables s'enrôlent chaque jour sous la bannière des anti-contagionistes, il nous sera permis, à nous, qui n'avons pas vu les faits, d'avoir quelque circonspection, de conserver quelqu'hésitation sur une question aussi capitale.

Symptômes de la peste. — Le cadre de cet article ne comportant pas une analyse détaillée de tous les phénomènes symptômatiques de la peste observés par les auteurs..... Nous allons seulement en tracer ici les principaux caractères. La maladie débute ordinairement par un frisson suivi de chaleur et de moiteur. Puis il y a grande prostration des forces, et les pauvres malades, comme dit Ambroise Paré, sont tant débiles, et affaiblis, qu'on estimerait qu'ils auraient été vexés de quelque grande maladie. Etat d'inquiétude, de désespoir ; parfois indifférence, hébétude très-prononcée, réveil étonné, rêves d'objets sinistres, etc. Bientôt viennent des syncopes, de la petitesse et de l'inégalité du pouls, éruption de pétéchies, facies injecté et présentant un aspect d'étonnement et de stupeur ; les yeux sont rouges et larmoyans. Ouïe d'une sensibilité exaltée, altération du goût, insensibilité du toucher, carphologie. Bientôt la scène change : des démangeaisons viennent par tout le corps ; facies de couleur plombée, yeux livides étincelants, comme pleins de sang ; le tour de paupières est noir, battements de cœur violens, étouffements avec expectoration muqueuse et sanguinolente, langue sèche et noire, soif ardente, refroidissement à l'extérieur avec sensation d'un feu dévorant à l'intérieur. Vomissements de sang ; céphalalgie très-intense, délire furieux. Certains individus s'enfuient tout nus et se précipitent de leurs fenêtres et dans les rivières. Eruption de tâches par tout le corps avec des sueurs d'une odeur infecte. Les urines offrent tantôt un aspect sain, d'autres fois, elles sont jumenteuses et gluantes. Eruption d'anthrax et de bubons. Les anthrax se manifestent sur les parties découvertes, au visage, à la poitrine, etc. ; les bubons se manifestent principalement aux aines et aux aisselles, etc. Tel est le tableau sommaire des phénomènes morbides qui ont été décrits plus longuement par les auteurs, et que l'on peut du moins en partie, attribuer à d'autres maladies qu'à la peste. (1) En ef-

---

(1) Dugardin qui a observé la peste à Douai vers 1619 et Enghelbert Lamelin, qui a vu celle qui régnait à Valenciennes vers 1625, ont décrit une maladie dont les symptômes sont parfaitement en rapport avec ceux de la peste.

fet, quand on jete les yeux sur les divisions du cadre nosologique, on trouve que certaines maladies ont une affinité remarquable, une espèce de parenté vraiment surprenante. Quel rapprochement n'observe-t-on pas entre la fièvre typhoïde, les diverses espèces de typhus, la peste, la fièvre jaune, la fièvre bilieuse des pays chauds, et le choléra indien. Les symptômes offrent une connexité frappante; des altérations spéciales naissent dans la muqueuse du tube digestif, ou bien ces voies sont le siége de désordres fonctionnels plus ou moins marqués. Assurément l'on se tromperait souvent si l'on voulait établir une ligne de démarcation exacte entre ces affections, car la nature montre par des variétés continuelles toute l'affinité qui unit ces diverses maladies. Il serait trop long d'établir ici tous les rapprochements pathologiques que l'on pourrait énoncer à ce sujet, on comprendra facilement que la distance qui sépare la dothienenterie de la fièvre jaune, peut fort bien dépendre des diverses influences atmosphériques auxquelles nous ne sommes point soumis dans nos climats tempérés.

Prophylaxie. — Nous avons relaté ci-dessus les différentes causes qui pouvaient alimenter si non engendrer la peste ; il nous reste maintenant à étudier l'action des divers remèdes employés par nos pères pour se préserver et se guérir de ses cruelles atteintes. Le premier précepte recommandé par les anciens médecins, c'est de fuir bien loin du lieu infecté, si cela est impossible il faut observer deux choses : c'est de se fortifier le corps par un bon régime, une purgation ou une saignée s'il en est besoin. Il faut ensuite aërer la maison, la parfumer, et y faire bon feu. On recommandait, en outre, de poser au milieu des places quelque réchauffoir ou quelqu'autre foyer dans lequel on jetait du sel, de l'encens de la résine, etc., etc., et mille autres substances à peu près analogues, qui, loin de purifier l'atmosphère, le surchargeaint de vapeurs étrangères et ne faisaient par conséquent qu'accroître son insalubrité. Hippocrate avait fait cesser à Athènes une peste terrible en faisant allumer de grands feux dans les rues, et comme on le conçoit il ne manqua pas par la suite de trouver une foule d'imitateurs empressés....

Malheureusement les grands feux furent loin d'avoir toujours un aussi heureux succès, et furent souvent sans action sur les miasmes pestilentiels. L'histoire rapporte cependant quelques cas où l'emploi de ces moyens fut couronné du plus heureux résultat. « Levinus Lemnius (livre II, *de occultis* » *naturæ miraculis* /, dit que la peste étant à Tournay, les » soldats pour y remédier, mettaient de la poudre à canon » sans boulets dedans les pièces d'artillerie, qu'ils destâ- » chaient la nuit, et sur le point du jour. Aussi par ce son » violent et odeur fumeuse, la contagion de l'air et la ville » furent délivrées de la peste. » — La ville de Rhinberbeck, en Hollande, était assiégée par Mendoze, général espagnol, et de plus ravagée par la peste. On fait tirer à boulets rouges sur la ville, l'un d'eux pénètre dans le magasin à poudre et le fait sauter. La raréfaction de l'air fut si grande que la contagion cessa dans l'instant. Malgré tout la ville fut obligée de se rendre. On portait aussi des sachets d'arsenic ou de tout autre poison, afin qu'il accutumât le cœur au venin, et que par ainsi il en fut moins offensé, d'autant, comme pensaient les anciens, que tous venins cherchent le cœur !! Quelles étranges divagations !! Le vulgaire nourrissait aussi un bouc dans la maison, car sa vapeur ayant empli le lieu qu'il habite empêche que l'air pestiféré n'y trouve place ; il ajoute encore une autre raison, si raison il y a, c'est qu'une mauvaise odeur chasse l'autre. Indépendamment de tous ces préjugés barbares et grossiers, on accordait une confiance illimitée à des recettes plus ou moins indigestes, bizarres et dans lesquelles entraient invariablement la bienfaisante thériaque, et d'autres plantes cordiales et aromatiques. Un autre fait qui prouve qu'on ne connaissait nullement à cette époque toute l'importance de l'hygiène, c'est que lorsque la peste régnait à Valenciennes, les prévôts et échevins de la ville firent établir deux lazarets, l'un situé dans les Marais de Bourlaing, et l'autre dans celui de l'Epaix !!! On conçoit facilement que tous ces préservatifs tant vantés et dont le moindre inconvénient est de ne pas préserver, étaient le plus souvent essentiellement nuisibles. Lorsque tous les secours humains avaient été inutilement employés, les populations sortaient processionnellement de leurs villes pour invoquer

la bienheureuse intervention de la Providence. Ces nombreux déplacements produisaient parfois les plus heureux résultats. . . . et notre fête patronale fut instituée en l'honneur de la Sainte Vierge qui, comme tout le monde sait, délivra en l'an 1008 la bonne ville de Valenciennes d'une peste cruelle qui la ravageait.

Choléra. — La plupart des nosologistes modernes ont pensé que c'était pour la première fois que le Choléra-Morbus Asiatique exerçait ses ravages en Europe, lorsqu'il se répandit sur nos contrées il y a quelque temps. L'histoire nous apprend que vers 1346, sous le nom de *peste noire*, cette affreuse maladie, déboucha de l'extrémité orientale de la Chine, et qu'en 1349, elle désola nos contrées. Notre intention n'est pas d'analyser ici les causes plus ou moins probables de son développement, ni de suivre pas à pas les progrès mortels de sa marche. Nous allons seulement relater ici le nombre des victimes qu'il a faites à Valenciennes lors de sa dernière invasion, et établir comparativement toute l'heureuse influence des moyens hygiéniques employés de nos jours.

RELEVÉ DES DÉCES. (1)

NOMBRE TOTAL DES DÉCÈS PENDANT L'ANNÉE 1831 : 687

PENDANT L'ANNÉE 1832 :	MALADIES accidentelles.	CHOLÉRA.	AUTRES maladies.
Garçons.....	2	66	287
Hommes mariés .	»	69	78
Veufs.....	1	19	38
Filles.....	3	54	216
Femmes mariées..	»	54	76
Veuves.....	1	46	87
	7	308	782
Total....		1097	

NOMBRE TOTAL DES DÉCÈS PENDANT L'ANNÉE 1833 : 686

(1) Ces relevés statistiques sont textuellement copiés sur ceux de l'Etat-Civil de Valenciennes.

Jadis, comme on a pu le voir ci-dessus, le développement de la peste était fort fréquent et ses ravages fort terribles. La moitié ou le tiers de la population était victime de son invasion ; tandis qu'aujourd'hui l'apparition d'une maladie pestilentielle est fort rare, et ses ravages beaucoup moins funestes. A quelles causes devons-nous donc attribuer cet heureux résultat ? Les progrès incessants de la civilisation, la culture plus répandue de l'esprit, les améliorations continuelles propagées dans l'agriculture, l'introduction de nouveaux produits dans l'alimentation, des logements plus salubres et mieux disposés, des vêtements plus convenables, une administration plus éclairée et plus sévère pour tout ce qui a trait à l'hygiène publique et privée, l'aisance devenue plus commune qu'autrefois, les disettes, les famines beaucoup plus rares sont incontestablement les éléments principaux de la disparition des épidémies qui désolaient les temps passés. C'est là la conséquence logique, irrécusable de l'étude à laquelle nous nous sommes livrés ci-dessus, à mesure que la barbarie s'efface, que l'intérêt général n'est plus ténébreusement sacrifié aux caprices insensés d'une ambition personnelle, en un mot que la condition matérielle des individus s'améliore, la maladie respecte presqu'entièrement le corps social ; elle s'amoindrit, se rapetisse, s'humilie comme un ennemi vaincu devant l'égide tutelaire et les dogmes bienfaisants de l'hygiène !!!

STIÉVENART,
Docteur-Médecin.

EXTRAITS

DE MÉMOIRES INÉDITS

LAISSÉS

PAR MONNIER DE RICHARDIN,

Professeur de Droit, et successivement Recteur et Vice-Recteur à l'Université de Douai.

Maintenant que par d'utiles investigations des hommes amis des lettres et de l'histoire cherchent sur tous les points de la France à mettre en lumière les titres de gloire de la province ou de la cité qui les a vus naître, maintenant que partout on encourage ceux qui entrent dans cette voie et que l'on recueille avec indulgence tous les écrits qui ont pour objet soit de rappeler des faits presque tombés dans l'oubli, soit d'en révéler de complètement inconnus, pourquoi nous aussi ne ferions-nous pas tous nos efforts pour ajouter une feuille à la couronne de notre ville natale, en lui signalant l'existence d'œuvres laissées par un de ses enfans adoptifs.

Douai a toujours été une ville de repos, de calme et d'études sérieuses, où loin des hazards et des émotions si vives des affaires commerciales, une jeunesse pleine de gravité et d'une pieuse mélancolie, chantait dans la confrérie des *Clercs Parisiens* les louanges de la Vierge Marie, ou discutait avec ardeur dans notre savante Université les questions les plus difficiles, soulevées par l'étude des lois et de la jurisprudence. Aussi cette ville, où l'émulation du savoir a fait naître tant d'hommes célèbres, a-t-elle mérité qu'un auteur ancien la baptisât du glorieux surnom d'*Athènes des Pays-Bas*.

Si tout le monde connait les travaux historiques des *Gaguin*, des *Caoursin* et des *De Raisse ;* les poésies de *Gandor*

et des *Loys*, les relations des voyages avantureux des *Lesaige* et des *Trigaut*, et les ouvrages de droit et de jurisprudence des *Broïdes*, des *Pollet* et des *Defrance*, on ignore partout que parmi les professeurs de la docte université de Douai, il en est un qui a laissé deux volumes in-4° de mémoires manuscrits, contenant une foule de révélations curieuses sur les différends qui se sont élevés en 1699, entre l'Université de Douai, les jésuites et l'abbaye de St.-Bertin de St.-Omer, sur les missions dont ce professeur a été chargé à Paris et sur son exil à Bourges.

Ces mémoires fourmillent de faits intéressants, car ce jurisconsulte, pendant son séjour dans la capitale, a eu des audiences de plusieurs augustes prélats, notamment de Bossuet et de Fénélon, et a été reçu par quelques ministres de Louis XIV. Homme érudit, à la fois archéologue et jurisconsulte, assiste-t-il à une audience du parlement, si l'affaire est de haute importance, il vous donne l'analyse des plaidoieries; visite-t-il une église, il en décrit les tableaux, les statues et les mausolées des grands hommes qui y ont reçu la sépulture. Va-t-il admirer les monumens de Paris et ceux de Bourges, il nous apprend qui les a élevés, quelles ont été leurs vicissitudes et leurs grandeurs, et enfin les artistes qui les ont décorés de leurs œuvres.

Cependant, pour être juste dans l'appréciation de cet ouvrage, il faut reconnaître que l'auteur a eu le tort de s'arrêter sur des détails oiseux, de consigner des circonstances minutieuses et de laisser quelques incorrections dans son style.

Maintenant que l'on connait sommairement les mémoires dont on a l'intention de donner des extraits au public, on croit nécessaire de dire quelques mots sur leur auteur.

On sait seulement qu'ils sont de *Louis Monnier*, seigneur de *Richardin* et de *Castille*, qui fut professeur royal de droit civil et canonique de 1695 à 1709, et pendant plusieurs années Recteur et vice-Recteur de l'Université de Douai. On ignore l'époque de sa naissance, mais on sait qu'il était fils de Pierre Monnier, lieutenant-général de la Chatellenie de

Bouchain, que sa famille était noble et originaire de St.-Amand. Quant à lui, il est né à Tournai, d'après ce qu'il dit lui-même dans un passage du journal de son deuxième voyage à Paris; il avait pour frère un sieur Monnier de Miranchin, qui demeurait à St.-Amand, et sa famille était alliée à plusieurs maisons nobles du pays, telles que les Dubus de Vailly, les Dusart, les Bailleul et les Duchastel.

Monnier de Richardin a-t-il publié des traités sur le droit ou d'autres ouvrages? Nous nous garderons de répondre maintenant d'une manière positive à cette question, car nous avons parcouru ses manuscrits trop rapidement pour être certain qu'ils ne jeteront pas quelque lumière sur ce point.

Les souvenirs de Monnier de Richardin embrassent le temps qui s'est écoulé depuis le commencement de l'année 1699 jusqu'à la fin de 1705.

Sans suivre rigoureusement dans nos extraits l'ordre chronologique, nous parlerons d'abord des faits qui se rattachent au voyage que Monnier de Richardin fit en février 1799 à Paris, où il avait été envoyé comme député par l'Université de Douai, pour soutenir auprès des ministres du roi les droits et priviléges de ce corps enseignant.

Monnier de Richardin, plein d'ardeur et de zèle pour sa sa compagnie, partit de Douai impatient du succès. Mais alors de rapides malles-postes ne faisaient point franchir 50 lieues en 18 heures, alors la vapeur, moteur docile à la volonté de l'homme, ne rapprochait pas les distances les plus éloignées, n'anéantissait pas les obstacles, ne faisait pas devancer le vol des oiseaux par des trains de cent voitures, partant comme des flèches et marchant comme la foudre; alors, on mettait 7 ou 8 jours pour aller à Paris!....

« Je partis de Douai, dit l'auteur des mémoires, le 28 » février 1699, dans une chaise qui me mena jusqu'à Arras, » où le lendemain je devais rencontrer la carosse de Lille à » Paris. On compte quatre lieues d'Arras à Bapaume, nous » y arrivâmes assez tard. Le deuxième jour de mars, nous » partîmes pour Péronne où nous parvînmes d'assez bonne

» heure. On alla d'abord descendre à la douane, où trois ou
» quatre publicains, qui se donnaient des airs d'hommes
» d'importance, renforcés de quelques gardes et commis,
» vinrent faire visite de nos coffres et de nos malles. Le con-
» trôleur du bureau était en robe de taffetas de Chine et en
» dentelles de Malines. Ces gens ont deux cents écus d'ap-
» pointement, je ne sais comment ils font. »

Malgré le plaisir d'admirer un aussi bel accoutrement, ce n'était pas un médiocre inconvénient que d'être ainsi arrêté dans ses voyages aux frontières de chaque province du même royaume. La grande et belle uniformité de notre législation a détruit toutes ces ridicules entraves.

Le lendemain on alla coucher à Roye, et bref, Monnier de Richardin n'arriva à Paris que le 6 mars.

Comme à cette époque, la cour résidait à Versailles, cette ville était le séjour des plaisirs et le lieu où toutes les affaires du royaume venaient recevoir une solution.

Monnier de Richardin s'y rendit donc : la première chose qui le frappa fut le grand nombre d'équipages qu'il vit sur la route. « Nous rencontrâmes, dit-il, plus de 200 carosses
» à 6 chevaux. Que les hommes sont fols de chercher le plai-
» sir dans le pays des peines et des inquiétudes ! Tant de
» gens ne fatiguaient leurs valets et leurs chevaux que pour
» se trouver au bal. »

Qu'il y a loin de ces somptueux attelages et de ce luxe fastueux, au modeste coche de Marie de Médicis. C'était alors l'unique carosse de la royauté. Quand la reine s'en servait, le bon roi Henri IV allait à pied ou chevauchait dans Paris. « Pendant la route, continue Monnier, quelques of-
» ficiers, qui étaient dans notre carosse, nous entretinrent
» de M. de Chamillard et de sa famille. Un d'entr'eux nous
» apprit que le ministre avait un véritable mérite et qu'il
» ne faisait jamais de mal que malgré lui ; qu'il n'était pas
» prévenu des principes d'une extravagante vanité, qui in-
» fecte et corrompt ordinairement l'esprit de ses pareils. En
« effet, le sieur D'hosier, fameux généalogiste, ayant de-
» mandé audit sieur de Chamillard la permission de travail-

» ler à sa généalogie, il lui avait répondu d'un ton modeste
» qu'il savait bien que son grand-père était un receveur des
» tailles et que c'était tout ce que ledit sieur D'hozier en
» pouvait dire. Ce grand homme a marié ses deux filles ca-
» dettes à des ducs. La première a épousé le duc de Lorges
» et est assez heureuse. La duchesse de la Feuillade a le
» malheur d'être tombée entre les mains d'un homme qui la
» méprise, et qui prend avec elle les mêmes airs de hauteur
« que feu son père prenait avec la fille de M. de Chateau-
» neuf, sa première femme. Celui-ci ayant quelquefois be-
» soin d'argent, en envoyait demander à la duchesse sa fem-
» me en ces termes: Qu'on aille là-haut dire à cette *bourgeoi-*
» *se qu'elle m'envoye deux mille pistoles.* Le feu duc de la
» Feuillade étendait ses mépris sur tous les ministres du
» roi. Un jour, ayant besoin de quelques uns de ses valets et
» ne s'en trouvant aucun, le duc dit à Sa Majesté : *Sire,*
» *vos laquais sont occupés à jouer avec les valets de M. Lou-*
» *vois.* Un autre officier nous conta une répartie que Berrier
» de la Ferrière, maître des requêtes, fit autrefois à son
» père, laquelle approche de l'impiété. Celui-ci étant mé-
» content de ce digne fils, lui dit qu'il n'était qu'un coquin
» et qu'il lui donnerait des coups de baton. A quoi le fils
» répondit: *Vous en avez menti, je ne suis pas un coquin*
» *au moins le suis-je moins que vous, car je suis le fils d'un*
» *secrétaire du roy et vous vous êtes le fils d'un sergent.* »

Une autre anecdote du même genre, rapportée par Monnier, dans le 2e volume de ses mémoires, vient se placer ici et révèle jusqu'à quel point les sentimens de délicatesse et les liens de famille étaient alors relachés dans les sphères les plus élevées de la société.

« M. Tellier de Mazières, professeur de droit à l'Univer-
» sité de Bourges, me conta un jour quelques particularités
» de la famille des Poltier. Le feu duc de Gesvres traitait son
» fils aîné avec beaucoup de rigueur, le laissant manquer
» de tout, de manière que le jeune seigneur faisait sa cour
» d'une façon assez triste. Quand il suivait le roi à la chasse
» ou ailleurs, les petits maistres ses camarades étaient obli-
» gés de lui prêter des chevaux. Le roy fit son mariage avec

» la fille du sieur de Bois-Franc, qui lui donna huit cent
» mille florins. Le vieux duc de Gesvres avait donné son
» consentement à Sa Majesté à cet effet, et il espérait que
» Bois-Franc lui ferait un présent de cent mille écus en re-
» connaissance de l'honneur de son alliance, ainsi que l'avait
» pratiqué Berrier à l'égard du premier président de Novion.
» Mais quand ce duc vit que ce mariage s'allait faire et que
» Bois-Franc ne parlait de rien, il voulut révoquer son con-
» sentement. Le roy voulut absolument que cette affaire
» s'accomplît, et le duc ne pouvant en dédire Sa Majesté
» sortit et s'étant placé près de l'escalier du côté de la salle
» des gardes, il eut l'extravagance de crier : *N'y a-t-il pas*
» *là quelques parents de ma bru pour me reporter en chaise*
» *chez moi.* »

Nos grands seigneurs aujourd'hui plus que jamais vont chercher leurs alliances hors de la noblesse, quand ils trouvent ailleurs l'aristocratie de la richesse élégante, du mérite et de la considération personnelle. Aujourd'hui les noms historiques de la France donnent asyle à l'industrie dans leurs châteaux féodaux, et si comme les chevaliers bardés de fer d'autrefois ils ne brisent pas de lances contre tous venants et ne font pas comme leurs ancêtres flotter au vent leurs bannières armoriées au milieu de leurs vassaux, ils ont toujours leurs bourses ouvertes, pour créer, soutenir ou propager des entreprises favorables au développement de la richesse du pays. Ils ne cherchent pas à humilier ceux auxquels ils s'allient et ne sont fiers que de l'estime de leurs concitoyens.

A tout prendre, ils valent mieux que beaucoup de leurs ayeux.

A son arrivée à Versailles, Monnier de Richardin fut frappé des merveilles qui se présentaient à lui de toutes parts. « Aussi, dit-il, comment décrire ces bosquets, ces
» jets d'eau, ces bassins, ces statues ? Quelques-unes sont
» de bronze, les autres sont de marbre, il m'aurait été trop
» pénible de les compter, j'employai mieux mon temps à les
» étudier : il y en a de telles qu'on a besoin d'une grande
» grâce pour résister à leurs charmes. J'en remarquai une

» entr'autres à l'entrée du jardin, qui m'aurait plus tenté
» que la plus belle dame de la cour, n'en déplaise à toutes
» les duchesses et au fard dont elles sont plâtrées.

» Je fis bien de fuir le démon de marbre pour me fortifier
» contre ses tentations. »

J'ignore si Monnier de Richardin a toujours résisté à Douai, aux tentations que font naître la beauté, l'esprit et la grâcieuse amabilité d'une femme.

On en jugera par la lettre suivante adressée le 17 mars 1799, à Melle. Trigault, sœur du célèbre missionnaire de ce nom. Cette même Marguerite Trigault est aussi connue comme auteur de La vie de Florence de Verquignœul imprimée à *Douay*, 1733, in-8. :

« Ma très-chère, je vous honore et vous aime plus que
» jamais et je prétends, après cet aveu, que dans la première
» lettre que vous m'écrirez, vous me disiez tout net et sans
» railler, comme vous avez fait dans l'autre, que vous vous
» êtes contenté de mon cœur. Cette franchise que vous au-
» rez m'obligera à vous être encore plus fidèle. Et quand je
» ne serais point en amour aussi honnête homme que je le
» suis, la confiance que vous auriez me contraindrait à le
» devenir et m'empêcherait de tromper une aimable *poulotte*,
» qui se reposerait sur moi même de ma bonne foi. Je con-
» sens, ma très-chère, que vous oubliez pendant mon ab-
» sence comment il faut faire pour rire. Je suis bien assuré
» que je vous le rapprendrai quand je serai de retour. Ce-
» pendant j'aurai grand soin de ma santé, et ce ne sera pas
» seulement pour l'amour de moi, ce sera bien plus par rap-
» port à vous. Il faudrait que je fusse bien cruel et bien bar-
» bare à votre endroit pour ne point conserver ma santé de
» laquelle dépend celle d'une personne, qui m'aime autant
» que vous faites. Adieu ma très-chère, faites que je sois en
» bonne santé à Douai, pendant que je ferai en sorte que
» vous vous portiez bien à Paris. »

N'aurait-il pas encore cédé à la tentation envers mademoiselle de S. à qui quelques années plus tard, il écrivait une lettre plus tendre encore ; elle était ainsi conçue :

7 Août 1703.

« C'est tout de bon, ma petite femme, que vous me gron-
» dez et que vous avez enfin résolu de m'abandonner à mon
» sort réprouvé, je suis un sot, un menteur, un perfide, et
» cœtera, comme le reste des hommes. Voyez un peu ce que
» c'est que mariage ! Ce n'est qu'un état de contestations et de
» gronderies. Si j'ay le bonheur de devenir veuf, je vous
» promets de l'être le reste de mes jours. Demandez à ma
» chanoinesse si je n'ai pas raison, il faut pourtant vous dire
» quelque douceur.

» Croyez donc que je vous aime plus que jamais, même
» impatiente, turbulente et grondeuse et que j'aurai trop à
» souffrir étant veuf d'une petite veuve aussi aimable que
» vous.

Mais retournons à Versailles. » Aussitôt que je fus arrivé
» au château, dit-il, toutes les troupes, qui étaient de
» quartier, se mirent sous les armes, parce que le roi reve-
» nait de la chasse. Je vis alors ce grand prince pour la pre-
« mière fois. Il rentrait en carosse après avoir tué quelques
» faisans, il portait un habit de chasse et par conséquent
» fort simple. C'était une espèce de pinchina couleur de mi-
» nime. Il avait un grand chapeau bordé d'un galon d'or et
» sur le chapeau un plumet blanc. Le roi passa suivi d'une
» foule ordinaire de courtisans.

» Je retournai plus tard au château pour y voir souper
» Sa Majesté. La salle se remplit de courtisans de toutes les
» façons. J'y vis le nonce du Pape, le maréchal de Choiseul
» et d'autres seigneurs, j'y vis aussi bon nombre de dames
» qui firent d'abord plusieurs révérences à droite et à gau-
» che, entr'autres la duchesse de Châtillon et présidente de
» Novion. Le roi arriva enfin ayant changé d'habit. Mon-
» seigneur (Dauphin), se plaça et s'assit au côté droit ; vis-
» à-vis de lui, au côté gauche, ici le duc de Bourgogne ;
» Madame, au côté droit, auprès de Monseigneur ; Mon-
» sieur, vis-à-vis de sa femme, près de M. le duc de Bour-
» gogne ; puis de l'autre côté, vis-à-vis du roy, M. et Mme.

» de Chartres. Ils n'étaient que sept à table. Ces personnes
» royales ne se servirent guères de leurs fourchettes. »

De telles habitudes dans les repas contrastent d'une façon singulière avec les mœurs élégantes et grâcieuses de la cour la plus jolie et la plus magnifique de l'Europe.

Toutefois en poursuivant nos citations nous aurons encore à remarquer d'autres bizarreries.

Ainsi il est difficile de concevoir que Louis XIV, qui était si grand et si prodigue, lorsqu'il s'agissait d'afficher du faste se soit laissé vaincre en splendeur par l'ambassadeur d'Angleterre : il en fut cependant ainsi :

« Je vis l'entrée publique de ce seigneur ; le cortége était
» des plus nombreux et des plus magnifiques, les pages et
» les estafiers avaient une livrée éclatante, les carosses de
» l'ambassadeur étaient peints en miniature des plus délica-
» tes ; ils étaient si brillans que celui du roi et ceux de Mon-
» seigneur et des autres princes semblaient être de pauvres
» fiacres en comparaison de ceux-là. Je ne sais pas de quel
» œil le roi Jacques voit tant d'éclat et tant de splendeur qui
» n'était destinée que pour lui. Dieu brise quand il lui plaît
» les sceptres des rois les plus puissans, leur grandeur n'est
» que néant devant ses yeux.

Trois ou quatre ans plus tard, Monnier vit à Fontainebleau le fils de ce malheureux souverain entouré d'une pompe royale qui devait pour un instant lui faire oublier sa mauvaise fortune présente.

« Ce jour là, 15 octobre 1703, partirent de Fontaine-
» bleau le jeune roi d'Angleterre et la reine sa mère. Toute
» la cour les accompagna à la messe qui se dit à la chapelle de
» la Trinité. Je me plaçai dans la galerie de François Ier., où
» je vis passer tout ce qu'il y a aujourd'hui de plus illustre en
» France. Le roi qui me parut véritablement grand en cette
» occasion, donnait la main à la reine d'Angleterre. Je fis
» quelques réflexions sur l'estat de la fortune de cette prin-
» cesse qui, au milieu de ses malheurs, a conservé un grand
» air de majesté sans affectation et sans fard. Monseigneur

» le Dauphin, M. le duc de Bourgogne et M. le duc de
» Berry, précédaient le roi de quelques pas. On y voyait en-
» core M. le duc d'Orléans, M. le prince, M. le duc de
» Bourbon et M. le prince de Conty.

» Toutes les princesses suivaient la reine d'Angleterre,
» tout ce qui avait quelque rang à la cour assista à cette
» messe vraiment royale. J'y vis le cardinal de Coislin, grand
» aumônier de France et le Père de la Chaise, confesseur or-
» dinaire du roi....

Mme. de Maintenon y vint quelque tems après : toute cette foule auguste était pressée dans la chapelle.

De la description de ce tableau pompeux le grave professeur ne dédaigne pas de descendre à des détails de toilette qui peut être ne seront pas sans intérêt pour les dames.

« Un jour, dit-il, je vis madame la duchesse de Bourgo-
» gne qui parcourait les bosquets du petit parc de Versailles
» accompagnée de plusieurs dames qui paraissaient être fort
» étourdies, grandes diseuses de rien qui ne parlaient que
» de Médor, Angélique et Adonis. » (Il paraît que les dames de la cour n'avaient pas le don de plaire autant à l'auteur que les charmantes Douaisiennes à qui il écrivait des lettres si tendres.)

» Mme. de Bourgogne était vêtue, ce jour-là, d'une étoffe
» à fond vert, mouchetée de petites fleurs d'or ayant les
» manches de son habit fort courtes et garnies de grand nom-
» bre de pierreries.

Si les princesses se mettaient avec une richesse en rapport avec leur rang, les princes du sang se permettaient quelquefois des plaisanteries qui étaient fort peu bienséantes chez d'aussi hauts personnages.

En effet, le Monnier de Richardin rapporte le fait suivant:
« Le 18 novembre 1703, je fus, dit-il, à Versailles; à mon
» arrivée, je me rendis dans la grande galerie où je vis M.
» le duc de Bourbon, fils du prince de Condé donner par
» galanterie un coup de pied très-serré dans le c.. d'un sei-

» gneur de la cour de sa connaissance. » Malheureusement il ne fait pas connaître le nom de ce personnage, ni la contenance qu'il fit en recevant une telle grâcieuseté ; nos princes aujourd'hui en usent moins familièrement avec leurs grands officiers qui ne sauraient probablement pas apprécier à la même valeur une semblable marque de bienveillance. En lisant de telles particularités les admirateurs des anciens usages trouveront sans doute que les belles manières se perdent dans la nouvelle France.

Mais continuons. Cela ne se passait à huis-clos et le prince n'était pas un enfant, en effet l'auteur du journal ajoute :

» Le duc de Bourbon peut être maintenant âgé de trente-
» cinq ans. J'y vis encore le prince de Conty, le duc de Ber-
» wik, fils naturel du roi d'Angleterre, s'entretenant avec
» ces deux princes. Le gros président de Mesmes qui faisait
» parade de son cordon bleu et du Saint-Esprit brodé sur
» son manteau, se faufilait avec eux et se donnait des airs de
» *petit maistre.* »

Si ce magistrat excita la gaîté de Monnier de Richardin, un autre sentiment s'empara de lui, quand il rencontra le brillant Lauzun, chez M. de Chamillart.

» Je vis, dit-il, chez ce seigneur, le duc de Lauzun. C'est
» un petit homme fort vieux, âgé de 70 ans, marié depuis
» neuf ou dix ans, à une fille du feu maréchal de Lorges,
» dont il est jaloux jusqu'à la fureur. Le duc fait aujour-
» d'hui à la cour une figure bien différente que celle qu'il y
» fit autrefois. Il y est sans emploi et sans considération. Ce
» n'est plus le tems que de colère, il jetait sa commission de
» colonel-général des dragons en présence du roi et qu'il
» voulait casser son épée se reprochant à lui-même de l'avoir
» portée trop long-temps pour son service. Autrefois il eut
» mis en pièces la porte d'un secrétaire d'Etat qu'il eut trouvé
» trop long-temps fermée, mais aujourd'hui il gratte tout
» doucement comme un autre du pommeau de son épée à
» celle de M. de Chamillart. »

Nous bornerons ici nos extraits qui suffiront à faire connaître comment Monnier de Richardin raconte ses impressions et ses souvenirs. Dans un autre article, nous citerons les passages de ces mémoires où l'auteur met en scène Bossuet, M. de Barbesieux, ministre de Louis XIV et fils de Louvois, ainsi que plusieurs grands personnages, à l'occasion des prétentions de l'Université de Douai, dont Monnier de Richardin allait soutenir à Paris les droits et les prérogatives.

DE F.

SPICILÉGE.

INTRODUCTION.

En histoire, les moindres faits ont de l'importance. Ce sont les détails qui donnent, sinon la vie, du moins la physionomie aux récits de l'historien. Jadis, on les dédaignait trop; aujourd'hui, peut-être, on en est prodigue. C'est au narrateur judicieux à en faire un usage modéré et circonspect. Pour nous, vivant au milieu des dépôts qui recèlent ignorés tant de documents, notre tâche est de les livrer, discrètement aussi, à l'attention publique. A nous donc de choisir au préalable ce qui nous paraît propre à jeter une lumière nouvelle dans l'obscurité de nos annales; mais, à l'histotorien lui-même le soin de démêler parmi ces matériaux divers ce qui lui convient, *quid utile*, *quid non*.

Voici sous le titre de SPICILÉGE quelques épis glanés çà et là. Tous les grains qu'ils renferment ne sont pas de même nature et de même qualité, mais aussi tous les oiseaux ne cherchent pas la même pâture.

Si ce modique tribut payé par nous à la science historique n'est pas trop dédaigné, nous le renouvelerons de tems à autre,

> Car ce champ ne se peut tellement moissonner,
> Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

SPICILÉGE

OU

RECUEIL DE DOCUMENS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES FAITS, DES MOEURS, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS. (1)

Chambre de Jacqueline de Bavière à Valenciennes.

A Jehan de Florence, ouvrier de tappiserie et de haulte liche, demorant à Valenchiennes, pour sen sallaire de avoir renettyet et relavet le blancq cambre de ma très-redoutée dame la ducesse, ycelle ouvree de haulte-liche, de pappegais et figurée de damoisielles juwans de le harpe, restoupet plusieurs traux qui estoient en plusieurs lieux, destachiet et destroet, puis icelle toute fourée de nuefve toile de Bourgogne pour tant que onques ne le avoit estet ; et pour otel avoir fait et ouvrer, nettyer et relaver une autre cambre et une salle verde, l'une semée et figurée de cachevres et l'autre de le battaille de Jhérusalem, ouquel ouvraige faire, mist li dis ouvriers le terme et espasse de XVIII sepmaines accomplies en le moyenne dou mois de juing ; a estet payer au rapport de Thiery, le cambrelent de ma ditte dame XXIIII s. pour cascune sepmaine : font parmi VI lib. XVI s. VI d. à lui payer pour icelles nettyer, relaver et rendre couleur comme dit est, et ainsi en fu marchander par le dit Thieri et que li recepveres compte chiendroit.....
....XXVIII lib. VIII s. VI d. t.

Recette générale du Hainaut. — Compte de 1419.

---

(1) La plupart de ces documents sont extraits des archives générales du département du Nord, à Lille.

Fous des Comtes de Flandre.

Le savant baron de Reiffenberg dans son histoire des fous en titre d'office n'a parlé que très-succinctement des fous des comtes de Flandre. Nous permettra-t-il d'ajouter en complément les notes que nous avons recueillies jusqu'à ce jour sur ces personnages, dont la plupart sont encore inconnus ?

Louis de Mâle avoit trois fous, *Cokinet*, *Coffin*, *Hannin Minne* et *un nain* qui ne porte pas de nom. Nous possédons dans nos archives quelques rôles des années 1380, 1381 et 1382, intitulés : *Chezt les nécessités pour les sots de Monseigneur de Flandre*. Voici un de ces comptes :

Premiers, achaté pour les folz Monseigneur: Cokinet, Coffin et Hannin Minne et le nein et leurs vallés I drap mellé de Menin dont ont a fait pour eux VI houpelandes et IX caperons, coûtant.....	XXXIIII l.	XVI s.
It. Pour eux achaté X aulnes de blanc drap dequoy on fist III blanchetz pour les III sots à XVII solz l'aune; montant.....	VIII l.	X s.
It. Pour I jupon de fustane pour le nein.....		XL s.
It. Pour III fourrures tenant VIII pennes d'angniaux pour fourrer les III houpelandes des folz à XXVII solz le penne, puis le faichon.....	X l.	XVI s.
It. Pour le faichon et estoffes des IX garnemens dessus dits à XV solz le pièce ; montant.....	VI l.	XV s.

Somme de ces parties soixante trois livres quatre sos por mon compte ou compte des despens d'ostel Monseigneur de Flandre et passés présent nous Jehan de Menin, chevalier, et Gilles de le Biest, maistre d'ostel de nostre dit seigneur, tiesmoing de nos scelz plaqués à cest brief donné à Bruges, le pénultième jour de juing, l'an IIII^xx et un.

Nous trouvons dans l'état des dépenses faites à l'occasion de l'institution de la Toison d'or et du mariage de Philippe-le-Bon, en 1431, que ce prince fit bailler robes de soie fourrée de renardeau et chaperons à *Coquinet*, son fou. Ce Coquinet est-il le même que le sot de Louis de Mâle, vivant en 1381 ? Nous avons peine à le croire. Etoit-ce son fils ? Cela est peu probable ? Il vaut mieux penser que Cokinet étoit chez les fous des comtes de Flandre, un sobriquet héréditaire.

En 1433, au temps de Coquinet, vivoit auprès du duc Philippe un autre fou en titre d'office lequel avoit nom *Plateaux*. A son départ de Flandre pour aller en Bourgogne son maître lui fit cadeau, sans doute pour qu'il put l'accompagner, d'un cheval qu'il acheta de Claiz Vanden Bourg, hôte de l'hôtel du Miroir à Bruxelles, moyennant 46 livres XVI solz.

Madame d'Or, folle du même duc Philippe, est plus connue. M. de Reiffenberg en a parlé dans son histoire de l'Ordre de la Toison d'Or. *Introd.* XX. Le duc l'aimoit beaucoup et la combloit de présents. Voici ce que nous extrayons du compte de l'année 1433 : « *ung fermail d'or* garny de III » perles, une esmeraude au milieu et ung rubi dessus que » monseigneur a donné *à la dame d'Or, sa folle* pour ses » étrennes le premier jour de l'an dernier passé XII l.

Il lui donna en outre dans la même circonstance une belle chaîne d'or.

Un des fous de Charles-le-Téméraire avoit nom Pasquet. Au mois d'octobre 1468, c'est-à-dire à l'époque de la célèbre entrevue de Péronne le comte, voulant sans doute que son fou figurât dignement devant Louis XI, lui fit faire une longue robe fourrée, une jaquette, une brigandine et une barrette au prix de 12 livres trois solz pour le tout.

Van Eyck, diplomate.

A Johannes de Eeck, varlet de chambre et peintre de monseigneur, tant pour considération des services qu'il luy a

faiz journelment et espoir que encores fera ou temps à venir ou fait de sondit office, comme autrement, comme en récompensation de certains voyages secrez que, par l'ordonnance et pour les affaires d'icellui seigneur, il a faiz et du voyage qu'il fait présentement avec et en la compaignie de Monseigneur de Roubais, 160 livres.

Recette générale des finances. — *Compte de* 1428, f° 2170 octobre.

Le Comte de Flandre, Louis de Mâle, emprunte 6000 fl. d'or à un bourgeois de Valenciennes.

Le 21 août 1361, le comte Louis de Mâle emprunta de *Jean Moyse*, bourgeois de Valenciennes, la somme de 6000 florins d'or et lui remit en gage ses joyaux, bijoux et diamants. Moyse les lui rendit le 13 juillet 1362 sur paiement desdits 6000 fl. ainsi qu'il appert d'une quittance donnée le même jour à Gand par le prince.

Wenceslas Coberger.

Coberger, architecte et ingénieur du Roi, ne mourut pas en 1630, comme le dit Foppens, mais bien le 23 novembre 1634, ainsi qu'il appert d'une mention de paiement fait à sa femme et inséré au compte de la recette générale des finances de 1635, f° 421.

Abbé des fous de l'église Saint-Pierre de Lille.

A Messire Ector de Mailly, prestre, *abbé des folz de l'église Saint-Pierre de Lille*, pour don à luy fait par mondit seigneur pour luy aidier à supporter les fraiz qu'il luy a convenu soustenir à entrenir la feste de ladite abbaye IX l. XII s

Evêque des fous de Tournai.

A Messire Loys du Lieu, *evesque des folz* de Tournay, pour semblable don à luy fait par mondit seigneur, pour semblable cause..... VI l.

Phillippe-le-Bon apprend les armes.

En 1440 le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon alors âgé de 44 ans, se mit, avec plusieurs chevaliers de son hôtel, à apprendre, d'un nommé maître Ambroise de Milan, *à jouer* de la hache et à tirer l'épée. Il prit des leçons de cet escrimeur pendant longtemps à raison de 12 livres de 40 gros par mois.

Lettre autographe de Charles archiduc d'Autriche, depuis Charles-Quint, à l'âge de dix ans.

1510, 26 mars, Malines.

Charles d'Autriche à Marguerite, sa tante, gouvernante des Pays-Bas.

Madame, j'aie receu les lettres qui vous a pluet m'escrire et suis bien etse d'avoir ouï de vos nouvelles; vous merciant, madame, de vostre visitation et de la bonne souvenance qu' avés de moi.

Madame, quant au chierf de Flandres, sce sera pour unne autre fois; et si ge fuce allé, j'avoie bien voulenté de leur fevre unne venue.

Quant à ceulz de Brabant vous me faites grand plaisir d'avoir la voulenté de les aler visiter et ne les veulx asseurer comme ceulx de Flandres, de vous trouver Madame à mes armes et me tené promesse. Je vous ay tousjours tenu dame de promesse, et suis bien aseuré que n'y fauldrez.

Madame, quant au chanpion de ma cousine de Ravestain, je ne fais doute que ferra son devoir et quant à moy si je puis je ne vous ferai honte et ferai mon mieulx.

Mesdames mes seurs désirent fort vostre venue; elles et moy vous prions demourer en vostre bonne grace, à laquelle nous nous recommandons.

Madame, je prie à nostre Seigneur qu'il vous doint bonne

vie et longue. A Malines, le XXVIe jour de mars l'an XV^c et X.

Vostre humble et bon filz. *Charles.*

Jacques Van Lathen, peintre de l'archiduc.

Jacques Van Lathen, fils de feu Me Lievin Van Lathen, en son vivant orfèvre de l'archiduc, étoit en 1513, peintre du même prince. Il reçut pour gages en :

1513.....	24 liv.	2 s.
1514.....	35	6
1515.....	35	10
TOTAL.....	96	18

Estienne Lullier, bibliothécaire de Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas.

En 1538, le bibliothécaire ou *garde de la librayrie et cabinetz* que Marie, reine de Hongrie, avoit en son palais à Malines, s'appeloit Estienne Lullier. Sa pension étoit de 4 solz par jour, où 72 liv. 8 s. par an.

Son peintre.

Aux comptes de la recette générale de cette même année, on trouve que le peintre de la reine avoit nom Guillaume Scrots. Ses gages montoient à 6 sous par jour.

Cérémonies du baptême de Madame Renée de France, le samedie 26 octobre 1510.

S'ensieult l'ordre du baptême de Madame Renée, fille du Roy Loys douzième et la Royne Anne, ducesse de Bretaigne qui fust faict et célébré en la chappelle Saint-Calet par monseigneur le cardinal Fisval et fust le seigneur Jean-Jacques Triwlchius, maréchal de Franche, son parin, Ma-

dame la ducesse douaigière de Bourbon et madame du Bochaige, ses maraines.

Pour la solemnité duquel baptesme fut toute la térache du chastel de puys l'huys par lequel ladicte dame debvoit sortir et tout le chemin par lequel on debvoit aller à ladicte cappelle emsamble la dicte cappele tendue de belle tapisserie.

Au long de laquelle térasse et de tout le chemin par lequel l'on debvoit passer jusques à ladicte cappelle estèrent deux costés les archiers et suysses de la garde du Roy aians chascun une torse.

Auprès du grant hostel de laquelle cappelle y avoit ung eschafault couvert de tapisserie armoié de fleurs de lys. Au millieu duquel eschafault y avoit une chose ronde couverte de damas blancq où estoient les fons au-dessus desquelz fons y avoit ung pavillon rond de damas blancq, et auprès du grand hostel y avoit ung lieu clos aussi de damas blancq pour deffachiner et refachiner ladicte dame.

En alant auquel baptesme fust gardé l'ordre qui s'ensuit :

Premier.

Les trompettes du Roy.

Les héraulx.

Les Roys d'armes.

Les huyssiers de salle et de chambre.

Quatre varlés servans portans chascun ung torsin de chire vierge.

Monseigneur le conte de Saint-Pol portant les bachins.

Monseigneur le duc de Bourbon portant l'esghière.

Monseigneur le duc d'Alenchon portant le cherge bénit.

Mons..... portant le sel.

Le seigneur Jean Jacques parin portant ladicte dame que assistoit madame fille ainée du Roy et de la Royne.

Mademoiselle de Starch portant la queue d'icelle dame.

Madame la ducesse douaigière de Bourbon et madame du Bochaige, maraines.

Mademoiselle de Bourbon, sœur de monseigneur le duc de Bourbon, portant la queue du drap damas estant sur ladicte dame a dextrée de mademoiselle la princesse d'Orenge qui portoit le cresmyau et de madame de Nevers qui portoit l'oreillier.

Messeigneurs les ambassadeurs de l'empereur, du Roy catolicque, de monseigneur l'archiduc, de la seigneurie de Florence, du duc de Ferraire, du marquis de Mantua, de la communaulté de Lucques.

Et après toutes les dames et demoiselles de la Royne de Madame et de madame de Bourbon deux et deux.

Marguerite d'Autriche fait défendre aux religieux ou prêtres Français de venir aux Pays-Bas, sous peine d'être noyés.

Marguerite archiducesse d'Autrice, ducesse et contesse de Bourgoingne, régente et gouvernante.

Très-chiers et bien amez, pour ce qu'il est venu à nostre cognoissance que nonobstant la guerre d'entre l'empereur mon seigneur, mon nepveu et le Roi de France pluiseurs religieulx des pays de pardeça soubz couleur de religion s'avancent journellement aler et converser au Royaulme de France et les religieulx de France venir et converser esdits pays de pardeça, désirant y remédier, nous vous ordonnons et expressément commandons de par l'empereur, mondit seigneur et nepveu faire promptement expédier placcars et iceulx faire publier par tous les lieux de Flandres esquelz l'on est accoustumé faire publicacions, d'ordonnance et deffence que nulz religieux de quelconques ordre ne aultres prestre ou gens d'église de quelque estat qu'ilz soient des pays de par deça *soubz couleur de religion*, *obédience*, *visitacion* ou autre quelconques occasion ne savancent hanter, converser ou envoyer au royaulme de France ne ceulx du royaulme de France de venir entrer ou converser esdits pays de pardeça, à peine *ceulx qui feront au contraire*, *d'estre noyez* et faire procéder contre les transgresseurs par l'exécution de ladite

paine sans respit, déport ou grace et qu'il n'y ait faulte. Très-chiers et bien amez nostre seigneur soit garde de vous. Escript à Bruxelles le XVIIe de septembre l'an XXIII.

Signé : MARGUERITE.

Et plus bas DUBLIOUL.

L'adresse porte : *A nos très-chiers et bien amez les président et gens du conseil de l'empereur en Flandres.*

Orig. — Arch. gén. du Nord. — Portefeuille.

Erasme protégé par les princes de la maison d'Autriche.

Erasme eut souvent part aux libéralités de l'empereur Charles-Quint. Dès 1504 il avoit déjà une pension de l'archiduc comme le prouve une quittance en date du 21 octobre par laquelle « Frère *Erasme Roterdamensis*, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, déclare avoir reçu 10 livres à lui abandonnées par l'archiduc *pour Dieu et en aumône* pour l'aider à s'entretenir aux écoles à Louvain, où il étudie présentement. » Nous possédons en outre des lettres de l'empereur données à Malines le 1er octobre 1520, par lesquelles sur le bon rapport qui lui a été fait des *sens*, *vertus*, *littérature*, etc., de Me Erasme de Rotterdam, docteur en théologie, il le nomma son conseiller aux gages de 300 livres. — Nous avons en outre les quittances de cet homme célèbre, qui est plus d'une fois inscrit, du reste, aux comptes de la *recette générale des finances.*

Dauphin de France, depuis Louis XI, aux Pays-Bas.

Voici ce que coûtoit au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, l'hospitalité qu'il accordoit au dauphin Louis, depuis Louis XI.

A M. le Dauphin..... (à cause de 2000 liv. pour chaque mois à lui accordées par lettres du duc du 26 février 1456).	6000 l. (de 36 gros).

A lui, pour la dépense de la venue de Mme la Daupline à Namur.	1000 écus d'or (de 48 g.)
A la Dauphine, pour la dépense des mois de septembre, octobre et novembre 1457.....	3000 fr.
(Payé à Jean Bâtard d'Armagnac son conseiller et chambellan.)	
A M. de Montauban, chevalier.	500 écus.
Au maréchal du Dauphiné.....	500 écus.
A MM. Jean Périer, chevalier et sieur de Plessi.....	200 écus.
A Jehan d'Estner, sieur de la Barde, écuyer d'écurie du Dauphin...	100 écus.
A Raoul de Louven, écuyer...	100 écus.
A M. Jean Bourre, le secrétaire du Dauphin...	100 écus.

Comme le compte ci-dessus n'est que trimestriel il résulte que le Dauphin recevait de son hôte 24,000 fr. par an, la Dauphine 12,000 leurs gens 6000 écus, fesant 7200 livres de 40 gros. — Total 43200 l. sans compter les 1000 écus d'or délivrés à la Dauphine pour son voyage. Il faut remarquer que les sommes ci-dessus sont les sommes payées par les officiers comptables seulement. Les gratifications et présents extraordinaires n'y sont pas imputés. En l'année 1457 l'entretien du Dauphin et de sa maison montoit à 51,000 francs.

L'Empereur Maximilien Ier.

SON CERCUEIL.

Le bruit couroit au temps de l'Empereur Maximilien Ier, que ce prince portait avec lui son cercueil en ses voyages : or voici ce que nous lisons dans un compte de la recette générale des finances de l'année 1507 f° 179 v°. — « A Gille » Van Halle, *escrignier,* demeurant à Bruxelles, pour un » lit de camp étoffé de sangles, ferrailles et crampons en-

» voyé au Roi des Romains en Allemagne et pour *deux coffres de cuir bouilli* dans lesquels ledit lit de camp a été renfermé. » Ces coffres qui devaient nécessairement suivre Maximilien partout n'étoient-ils pas ce que l'imagination du vulgaire a pris pour une bière ?

L'empereur Maximilien Ier. et sa cour vont au parc de Bruxelles voir les bêtes sauvages et prendre leurs ébats.

Le 8 septembre 1508, l'Empereur Maximilien Ier, sa fille Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, M. le cardinal, l'ambassadeur d'Angleterre et autres princes, allèrent au parc à Bruxelles, voir les bêtes sauvages qui s'y trouvoient ; ils y prirent leurs ébats, chassèrent le cerf, les dains et la gouvernante gratifia Severin Kathelen, garde de la ménagerie et les neuf compagnons d'un pourboire de six livres en récompense des peines qu'ils se donnèrent pour faire *avoir desduit* aux nobles visiteurs. Outre la ménagerie du parc il y avoit encore à Bruxelles, dans une maison louée à Antoine Handenacke, près la porte de Cauweberge, des vaches sauvages, chameaux, autruches et *autres estranges bestes* que le feu roi de Castille avoit fait amener d'Espagne pour son plaisir. (R. G. compte de 1507 f° 179).

Henri VIII, roi d'Angleterre envoie des présents à l'archiduc Charles.

Le 12 novembre 1508, Henri VIII, Roi d'Angleterre, fit présent à l'archiduc Charles (pour lors âgé de 8 ans) auquel il venoit de fiancer sa sœur, de trois haquenées blanches, trois arcs, trois trousses de flèches, trois gants et trois bracelets. Les deux serviteurs qui remirent ces dons au jeune prince reçurent 20 livres de récompense.

L'archiduc Charles, musicien.

Août 1508. — A maistre Van Viven, organiste, demou-

rant à Liere, la somme de trente une livres cincq solz dudit pris que, par le commandement de mesdits seigneurs et de madite dame (la gouvernante), ledit receveur général lui a baillié et délivré comptant pour un *manicordeom* monté et accoustré comme il appartient. que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui pour ladite somme par marchié fait avec lui pour icellui *apprendre à jouer pour son desduit et passe-temps*, pour ce icy par sa quictance, etc. XXX l. V s.

Merveilles du Chateau d'Hesdin

A Colard le Voleur, varlet de chambre et painctre de monseigneur le duc, la somme de mil livres du pris de 40 gros monnoie de Flandres la livre, lesquels mondit seigneur a ordonné luy estre baillié et délivré comptant pour par son commandement et ordonnance et par marchés à luy fait en tache, avoir fait et fait faire de painterie et aultrement en son chastel de Hesdin, les ouvraiges et devises cy aprez à plain declairés; c'est assavoir d'avoir paint la galerie dudit chastel pareillement et de la devise qu'elle estoit paravant bien richement et des plus fines estoffes de paintrerie que faire à peu. — Item, avoir fait et renouvellé les ystoires et paintures de trois personnages qui vuident eau et moullent les gens quant l'on veult, et à l'entrée d'icelle galerie a ung engien pour moullier les dames en marchant par dessus et un mirouer où l'on voit plusieurs abuz, et avec ce, fait à l'entrée d'icelle galerie un engien, lequel au touchier aux boucles, ledit engien doit venir frapper au visaige de ceux qui seront dessoubz et brouillier tous noirs ou blans; et aussi une fontaine en icelle galerie là où il courra eaue quand l'on vouldra et yra tousjours dont elle vient. — Item, à l'issue d'icelle galerie a ung aultre engien que tous ceulx qui passent parmi seront fériez et batus de bonnes boulées sur leurs testes et espaules. — Item, en la sale devant l'ermite qui fait plouvoir tout par tout comme l'eau qui vient du ciel et aussi tonner et neger et aussi escleter comme si on le véoit au ciel. — Item, au plus près de ladicte salle a ung hermite de bois pour parler aux gens qui vendront en icelle sale. — Item, avoir fait faire pave-

ment pour paver icelle salle semblable comme devant estoit la moitié ou environ, et là a une place que quant les gens vont pardessus pour eulx garantir de la pluie, ilz cheent du hault en bas en ung sac là où ils sont tous emplumez et très bien broulliez. A faire lesquelz ouvraiges mondit seigneur luy a fait livrer bois, charpenterie et maçonnerie, pour faire les édifices propices à faire les choses dessus dictes. — Item, lui a convenu mectre jus et sus, oultre la devise avant dicte, la plus grant partie du ciellement d'icelle sale et lambrouché là où il doit plouvoir, pour ce que trop estoit foible et meschans pour faire les engiens ad ce appertenans. — Item, a fait d'abondance que en icelle galerie a ung pont que, quant l'on veult, l'on fait cheoir en l'eau ceulx qui vont par dessus. — Item, sont en plusieurs lieux, engiens, que quant l'on veult toucher à aucunes touches y estant, on fait cheoir grande habondance d'eaue sur les gens. — Item, sont en la galerie six personnages plus qu'auparavant il n'y avoit qui moillent les gens et par plusieurs manières. — Item, et à l'entrée d'icelles, VIII conduis pour moullier les dames par dessoubz et trois conduis que, quant les gens arrestent par devant, ilz sont tous blanchiz et brouilliez de farine. — Item, une fenestre que, quant les gens la veulent ouvrir, il y a un personnage pardevant qui moulle les gens et reclot la fenestre après elle. — Item, y a ung escaplet ouquel a ung livre de balades, que quand l'on y veult lire, les gens se treuvent tous brouilliez de noir et tantost qu'ils regardent dedans aussi sont-ils mouilliez d'eau quant on veult, et se y a ung aultre mirouer là où l'on envoie les gens pour eulx veoir quant ilz sont broulliez et quant ils regardent dessus, ils sont de rechef tout embouserez de farine et tous blans. — Item, y aung personnage de bois qui vient par dessus ung bang au milieu de la galerie et doit tromper et parler par engien et faire ung cry de par monseigneur, que tout homme s'en voit hors de la galerie et ceulx qui yront à ce cry, seront batus de grans personnages, en manières de sots et sottes, lesquels tendront les boulées dessus dites ou il fauldra qu'ilz cheent en l'eau à l'entrée du pont, et ceulx qui ne se vouldront partir seront telement moulliez qu'ilz ne sauront où aler pour eschever l'eaue. — Item, y a une fenestre en laquele est une boiste pendue

en l'air, et sur icelle boiste a ung huet, lequel fait plusieurs contenances en regardant les gens et fait bailler response de tout ce que on lui veult demander, et en peut l'on oïr la voix en icelle boiste ou en voirre. — Item, a peint la sale devant l'ermite où il doit plouvoir, de coulleurs à huille bonnes et belles, de fin or, fin asur et toutes les autres ensuivant et en plusieurs lieux d'en hault. Dedens les murs sont ystoires de grans ymaiges de paintrerie riches et gentes, et em bas paint de tapisserie vive à veoir. — Item, a fait tout le ciel et lembrouch d'icelle sale tout d'azur et semé de grans estoilles dorées et eslevées de fin or, et les filetz des croisées de fin or, et les natelles et bouchiaux votez de plusieurs couleurs et sont tous les anges pendant ès helles dorez de fin or et argent et bruniz de fin argent, et tous les personnaiges qui sont à la grant clefz pendant sont pains à manière de drap d'or figuré. Et que depuis les devises dessus dites, mondit seigneur lui ordonna faire tout du long la galerie dessus dite au dessoubz du mur d'un pré par embas, conduis et autres engiens qui jetteront eaue par tant de lieux, qu'il n'est personne en la galerie qu'il sache luy sauver qu'il ne soit moullié. Et partout dessoubz le pavement, aultres conduiz et engiens pour moullier les dames par dessoubz, et aussi envers les fenestres et tout du long, afin que nul n'y peust estre asseur. Et plusieurs autres engiens pour espandre eaue à foison quant bon semblera et pour brouillier aussi tous ceulx que l'on vouldra. Si comme tout ce est à plain convenu et déclairé ès lettres patentes de mondit seigneur le duc, sur ce fait et donné en la ville de Brouxelles, le XIXe jour de février, l'an mille IIII^c^ et XXXII, cy rendu avec quittance dudit Colard le Voleur, de ladite somme de V^c^ XLVI[l] et certiffication de Guy Gailbaut, conseillier, trésorier et gouverneur-général de toutes les finances d'icelui seigneur, sur les pris et marchié dessus dits pour ce à luy paié lesdits..... mil livres.

R. G. Compte de 1433.

Vraiment c'était un adroit valet que Colard le Voleur, et le bon duc Philippe en devait faire grand cas! Nous serions fort curieux de savoir si pendant son séjour aux Pays-Bas,

alors qu'il n'était encore qu'un fils maudit par son père, Louis XI alla prendre part aux divertissantes bouffonneries qu'a dû lui offrir son joyeux cousin au château d'Hesdin. S'est-il aussi fait *embouserer* de farine ce sombre et austère visage, qu'on n'aperçoit plus aujourd'hui dans le passé qu'à travers les meurtrières du Plessis-lez-Tours et le prisme sanglant de forfaits que ne pourra jamais effacer une incomparable adresse politique ?

Maximilien Ier met ses tableaux, joyaulx et vaisselles en gage.

Les gens et commis sur le fait des demaine et finances de monseigneur le duc d'Austriche, de Bourgogne, etc., sur ce que nagueres nostre dit seigneur eust escript et ordonné à Guillaume de Wentre, escuier, son conseillier et escoutête de Bruges, de arrester et empescher la délivrance des ymaiges, joyaulx et vaisselles qui estoient engaigées ès mains de Nicolas de Mery et Jehan Nutin, bancquiers, demourans audit lieu de Bruges, lesquelz sans le sceu et ordonnance de nostre dit seigneur et aussi sans faire par lesdits bancquiers les sommations à icellui seigneur et à nous qu'ilz estoient tenuz de faire, ont venduz icelles vaisselles, joyaulx et ymaiges à certains anglois dont nostre dit seigneur ne fut lors content pour ce qu'il désiroit garder lesdits joyaulx, ymaiges et vaisselles, attendu qu'ilz avoient esté de longtemps de la maison de Bourgogne, et qu'il vouloit faire rembourser lesdits bancquiers de ce qu'ilz lui avoient prestez sur lesdits joyaulx. Toutes voies pour ce que depuis icellui seigneur a sceu que iceulx ymaiges, joyaulx et vaisselles ont esté achetez par les gens et pour le roy d'Angleterre, pour auquel tousjours complaire et entretenir les aliances qui sont entre ledit roy et lui, leurs pays, seignouriez et subgets et pour autres à ce mouvans, icellui seigneur a esté et est content que lesdits ymaiges, vaisselles et joyaulx, soient délivrés par ses mains aux gens dudit roy d'Angleterre pour le pris que lesdits bancquiers les dient avoir venduz, pour quoy en ensuivant le très noble plaisir de nostre dit seigneur et qu'il nous a escript et ordonné faire ladite délivrance et oster l'arrest et

tout empeschement qui y avait esté mis par ledit escoutecte, nous consentons et néantmoins, en tant que mestier est, ordonnons de par nostre dit seigneur par les présentes, audit escoutecte, son lieutenant, et à tous autres qu'il appartient, qu'ils ostent et facent ster l'arrest et tout empeschement mis auxditz ymaiges, vaisselles et joyaulx, tant en la maison des Médicis en ceste ville de Bruges, comme aussi en la maison de Charles Stross et ailleurs. — Fait à Bruges au bureau des finances, le XVIIIe jour d'octobre l'an mil IIII^c soixante dix neuf. Ainsi signé moy présent : G. Scolin ; collation faite à l'original : G. Scolin.

S'ensuivent les parties de ymaiges, joyaulx et vaisselles d'argent doré qui estoient engaigiez ès mains de Nicolas de May et Jehan Nuten, bancquiers, demeurant à Bruges, par l'ordonnance et commandement de monseigneur le duc d'Autriche, de Bourgogne, etc., pour le secours de ses pays de Bourgogne, qui présentement ont esté délivrez par juste prix à Pierre Courtois, escuier, conseillier et sommelier de corps du roy d'Angleterre, et à Thomas Graffton, marchant de Londres, pour et au nom dudit roy d'Angleterre, par le commandement et ordonnance de mondit seigneur le duc.

Et premièrement :

	marc	once
Trois grans potz appelez *justes*, qui estoient sur le couvercle armoiez des armes de monseigneur le duc Philippe, qui en ont esté ostez, pesans sans lesdits esmaulx.....	CLVI	VII
Une grant nef à tout neuf bastons où estoient les banerolles armoiez desdites armes, pesans ensemble, sans y comprendre lesdites baneroles ne aussi un esmail armoyé comme dessus qui estoit au pié de ladite nef, lesquelles banerolles et esmail ont été ostez.	IIII xx. XVII m.	VI o.
Ung ymaige de Saint-Jacques à tout ung bourdon en l'une main et ung livre en l'autre, pesant sans l'esmail qui en a esté osté.....	XXVII m.	I o.

Ung autre ymaige de Saint-Thomas à tout une lance en l'une main et ung livre en l'autre, pesant aussi sans l'esmail qui en a esté osté..... XXVI m. IIII o.

Ung ymaige de Saint-Thadeus, tenant en l'une main ung baston à façon de massue et une heures en l'autre, pesant semblablement sans l'esmail qui en a esté osté..... XXIIII m. V o.

Ung autre ymaige, tenant en l'une main ung bracquemart et en l'autre main ung livre, pesant aussi sans l'esmail qui en a esté osté... esterlin
... . XXV m. VII o. V

Ung ymaige de Saint-Pierre, tenant en l'une main une grant clef, en l'autre ung livre, pesant aussi sans l'esmail qui en a esté osté..... .... XXIII m. I o. II e.

Ung ymaige de Saint-Pol, tenant en l'une main une épée, pesant semblablement sans l'esmail qui en a esté osté..... XXVIII m. II o. XVII e.

Ung ymaige de Saint-Mathias, à tout une doloire en l'une main et ung livre en l'autre, pesant sans l'esmail qui en a esté osté... XXVII m. XII o.

Ung ymaige de Saint-Loys, pesant sans l'esmail qui en a esté osté comme dessus... XXVIII m IIII o.

Ung ymaige de Saint Jehan-Baptiste, pesant sans l'esmail qui en a esté osté... XXIX m. III o. II e.

Ung ymaige de Saint-Philippe, tenant une croix droite, pesant aussi sans l'esmail.....
..... XXX m. IIII o. XII e.

Deux flacons qui estoient esmaillez ou ventre, ayant dedens des gobeletz, sallières, escuelles et tasses, pesans le tout ensemble, sans les esmaulx qui en ont esté ostez..... LVI m. V o. II e.

Deux autres grans flacons à deux hommes

sauvaiges tenant les hansses, pesans aussi, sans les esmaulx qui en ont esté ostez..... L m. II o. II e.

Deux autres grans flacons à bouffles à tout ung lyon sur le couvercle esmaillez ou ventre de verdure, pesans à tout ledit esmail qui y a esté laissé..... .... .. LX m. VI o. V e.

Ung ymaige de Saint-Berthelmie, à tout ung rastoir en l'une main et ung livre en l'autre, pesans sans l'esmail qui en a esté osté... ..... XXVI m. IIII o. II e.

Ung ymaige de Nostre-Dame, armoyé des armes de monseigneur le duc Jehan, garny de deux angeles, pesans sans l'esmail qui en a esté osté .... XLI m. V e.

Deux grandes bouteilles à hansse, ayant dedens chacune trois tasses et trois bassins et sur le couvercle ung lyon y compris tous les esmaulx qui y sont demourez..... CXII m. II o. V e.

Deux autres bouteilles à deux esmaulx d'or et en chacun esmail une déesse d'amours, pesans sans lesdits esmaulx et sans deux flacons d'or qui prisent IX s. d'or..... XXIX m. I o. II e.

Deux autres bouteilles à hansses goudronnez à tout ung lyon sur le couvercle, esmaillez ou ventre de danse de morisque et autres personnaiges joustans, pesans sans les banneroles armoyez des armes de Bourgognes que tenoient lesdits lyons qui en ont esté ostez. IIII xx. XIX m. VI o. V e.

Deux flacons platz à deux hommes sauvaiges qui tiennent les hanses et deux enffans dessoubz, pesans sans les esmaulx qui en ont esté ostez, assavoir l'un XXX m. IIII o. et l'autre XXX m. VII o. V e., reviennent ensemble..... LXI m. III o. XV e.

Ung ymaige de Saint-Jehan, évangiliste, pesans sans l'esmail qui en a esté osté.. XXII m. V o. V e.

Ung autre ymaige a tout une soyoire en l'une main et une heures en l'autre, pesant aussi sans l'esmail qui en a esté osté..... XXVII m. I o.

Ung autre ymaige de Saint-Loys, plus petit que l'autre, cy devant, a tout une couronne garnie de perles et de petis grenotz, pesans sans les esmailz qui en ont esté ostez..... XIIII m. II o. V e.

Ung ymaige de Saint-Simon, tenant un baston en une main et une heures en l'autre, pesans aussi sans l'esmail qui en a esté osté ... XXVII m. I o.

Ung ymaige de Saint-Anthoine, encloz en ung tabernacle cloant à deux hays, pesant. IX m. VI o. X e.

Ung petit angèle pesant..... .. III m. V o. VII e.

Ung autre angèle ung peu plus grant, pesant..... V m. IIII o. XV e.

Deux petis ymaiges d'enffans à genoulx, tenant chacun ung petit chandeler pesant. IIII m. IIII o. II e.

Deux flacons platz à deux hommes sauvaiges faisant la hansse et deux enffans dessoubz, pesant sans les esmaulx qui en ont esté ostez... L m. I e.

Deux autres flacons aussi platz, aux armes de Hollande, pesans à tout l'esmail..... XLII m. IIII o.

Et deux esmaulx d'or en chacun desquelz a une déesse d'amours estant en deux boutailles cy devant déclarez, pesans ensemble..... VII o.

Somme du poix desdites ymaiges, joyaulx et vaisselles d'argent doré. XII c. LXXII m. I o. XII e. 1/2.

Et desdits deux esmaulx d'or..... .. VII o.

Toutes lesquelles parties d'ymaiges, joyaulx et vaisselles d'argent dorez et esmaulx d'or cy devant déclarez revenant à juste poix à ladite quantité de douze cens soixante douze mars une once, douze estrelins et demi d'argent doré et à sept onces d'or, nous, Pierre Courtois, escuier, conseiller et

sommelier de corps du roi d'Angleterre et Thomas Graffthon, merchant de Londres, ci dessus nommez, confessons avoir recue pour et au nom dudit roy d'Angleterre aux pris, c'est assavoir chacun marc d'argent doré de quarante six solx, six deniers de gros monnoie de Flandres et l'or à l'avenant de vingt livres de gros, dicte monnoie, le marc, lesquelles vaisselles, ymaiges et joyaulx ont esté pesées et à nous délivrées en la ville de Bruges, par l'ordonnance de monseigneur le duc d'Autriche, de Bourgogne, etc., en la présence de révérend père en Dieu messire Jehan de Lannoy, abbé de St.-Bertin, messire Thomas Malet, seigneur de Berlettes, chevalier, premier maistre des comptes à Lille, Martin Lens et Guillaume Morel, super-intendens, Pierre Lanchals, commis, Nicolas le Prevost, receveur général de toutes les finances, et maistre Gérard de la Roche, maistre de la chambre aux deniers, et tous conseillers de mondit seigneur le duc d'Autriche, dont pour et au nom dudit roy d'Angleterre, nous sommes contens, tesmoing nos seings manuelz cy mis le XIX° jour d'octobre l'an mil CCCC soixante dix neuf.

PIERS COURTÈS. THOMAS GRAFTON.

E. L. G.

ICONOGRAPHIE LILLOISE.

GRAVEURS ET AMATEURS D'ESTAMPES DE LILLE.

Il a été souvent posé cette question : pourquoi la ville de Lille, si féconde en graveurs, n'a-t-elle pas produit aussi un grand nombre de peintres ? Ne pourrait-on pas résoudre ce problême en se retranchant derrière les brumes du Nord qui refroidissent l'imagination des artistes flamands et les privent du génie qui invente, tout en leur laissant l'adresse qui imite ? Cependant on objectera qu'Anvers, plus au nord que Lille, a produit de grands peintres en même tems que de nombreux graveurs : il faut donc chercher autre part une solution à la question proposée. Disons plutôt que les habitans de la ville de Lille, livrés de tout tems à d'heureuses spéculations et à un commerce lucratif, ont été naturellement entraînés vers une branche de l'art se rapprochant davantage des idées spéculatives, et plus facilement applicable à la vie positive et matérielle que l'art de la peinture. La gravure a d'ailleurs dû être facilement encouragée dans une cité, toujours favorisée, comme nous le verrons dans le cours de cet article, par le séjour d'amateurs riches et éclairés, qui ont réuni, avec passion et avec goût, d'immenses collections d'estampes, telles qu'il serait difficile d'en trouver de plus belles dans des villes capitales.

Les flamands ont toujours été regardés comme très adroits pour les ouvrages des mains, comme très soigneux et très

patiens, toutes qualités essentielles pour former de bons graveurs. Ceux que la ville de Lille a produits ne se ressentent nullement d'une éducation provinciale ; ils sont, pour la plupart, sur la première ligne des artistes de ce genre, et ont laissé des œuvres faisant encore aujourd'hui les délices des amateurs d'estampes.

Nous n'avons aucunement l'intention de donner aujourd'hui un ouvrage complet sur les graveurs de Lille ; cette prétention serait exagérée : les notes qui suivent sont prises presqu'entièrement sur les planches et les livres qui composent notre cabinet particulier ; ce ne peut donc être qu'un simple *essai* que nous offrons à nos lecteurs amateurs de ces sortes de recherches, en attendant que de plus habiles, ou de mieux placés pour faire davantage, donnent au public quelque traité plus ample. Nous aurons toujours eu le mérite, si c'en est un, d'ouvrir la voie et de mettre nos successeurs sur la trace des titres à la gloire d'une portion des artistes d'une de nos bonnes villes de Flandre.

La ville de Lille a commencé, comme toutes celles des Pays-Bas, par produire un certain nombre de ces graveurs sur bois, connus sous le nom d'*imaigiers*, qui fabriquaient des images pieuses, des titres et ornemens de livres, des cartes et tarots ; ces productions, souvent grossières, mais quelquefois fines et délicates et presque toujours naïves, n'étaient pas signées, il faut donc renoncer à l'espoir de donner quelques éclaircissemens partiels sur les lillois qui ont travaillé dans ce genre ; leurs noms comme leurs œuvres échappent aux recherches, et force est de se priver du plaisir de les inventorier : qu'il nous suffise de savoir que Lille, non moins qu'Anvers et que Bruges, ne fut pas déshéritée de ce côté, et qu'on y travailla de bonne heure à la taille en bois.

Lorsque les gravures en taille douce se répandirent en Flandre et devinrent populaires, les artistes en ce genre ne manquèrent pas à Lille : les notices qui vont suivre le démontrent assez. Les environs mêmes de cette ville eurent également leurs graveurs : ainsi, *P. Perret*, gravait finement à Audenarde où il est né en 1569 ; Concurremment avec

Vallet et *Antoine Serrurier*, *Martin Baes*, tenait le burin à Douai, sa patrie, vers la même époque; tandis que moins d'un siècle plus tard, *Jean Popels*, maniait la pointe à Tournai, où il vit le jour en 1659; entre ces deux derniers, les frères *Nicolas* et *Conrad Lauwers*, nés à Leuze au commencement du XVIIe siècle, laissèrent des productions de leur burin d'après *Rubens*, *Seghers* et *Jordaens*. Les estampes du premier, élève de Paul Pontius, sont surtout recherchées et s'élèvent à des prix exorbitans dans les ventes. Dans le siècle dernier, Valenciennes produisait deux graveurs amateurs pris dans la classe élevée de la société, MM. *Alexandre de Famars* et *De Pujol de Mortry*, père d'*Abel de Pujol*, aujourd'hui à l'Institut, qui tous deux fournirent de jolies planches aux collections d'estampes formées dans le pays. La même ville a donné naissance à *Antoine Watteau*, *J. Sally*, *Olivier Lemay* et *Momal*, tous graveurs à l'eau forte, dont le petit nombre de pièces n'est pas sans valeur. Ainsi donc, on le voit, non seulement le chef-lieu de nôtre beau département, mais toutes les localités groupées autour de lui, ont payé leur dette à l'art de la gravure et fourni leur contingent d'hommes et d'œuvres en ce genre.

Parce que la ville de Lille a produit un assez grand nombre de graveurs, ce n'est pas à dire pour cela qu'elle n'ait vu naître dans son sein aucun peintre de mérite. Ils sont moins nombreux, sans doute, mais ils n'en existent pas moins. Les frères *Vaillant*, peintres, émules de leurs frères graveurs; un *Vander Meer* (né à Lille en 1627), qu'il ne faut pas confondre avec ceux de Hollande du même nom; les deux *Monnoyer*, à la fois peintres et graveurs; *Louis Watteau*, neveu d'Antoine et directeur de l'Académie de Peinture de Lille, d'où sortirent *Masquelier*, *Helman* et *Liénard*, graveurs; le sculpteur *Roland*, et son frère, peintre; les *Lorthioit* et *Ricourt*, sculpteurs, les *Delrive*, *Donwez* et *Décamps*, peintres; et enfin, le chevalier *Wicar*, si connu par les magnifiques dessins qu'il *emprunta* aux galeries de Rome, de Naples et de Florence, et qu'il laissa en mourant au Musée de Lille, sa ville natale; voilà assez de noms honorablement connus dans les arts qui se rattachent à la cité qui les a nourris et a aidé leur premier essor.

Des graveurs distingués de la capitale, sans être de Lille, ont été affiliés à l'Académie de cette ville; *Lebas*, *Le Mire*, s'en faisaient gloire, et il en est d'autres encore que nous pourrions citer.

Dans ces derniers tems, la ville de Lille a possédé dans son sein des amateurs de gravures, non moins éclairés, non moins riches dans leurs collections, que ceux des tems passés que nous citerons plus bas. Nous pouvons mettre au premier rang M. *L. M. J. Duriez*, receveur des finances, membre de la *Société des Bibliophiles français*, mort en 1827, et dont le cabinet, rempli de livres à gravures, tous d'une superbe condition, se vendit au commencement de 1828; M. *Mannier*, ami des arts, décédé depuis quelques années, qui délaissa en mourant de nombreuses estampes; et M. *Jeuvernay*, ancien munitionnaire, amateur fin et distingué, qui rassembla les plus beaux recueils d'estampes et les livres à figures les plus curieux de la France et de l'étranger. Une partie des richesses de ces habitans de Lille restèrent dans le pays et nous nous applaudissons d'avoir recueilli quelques débris du cabinet de ce dernier.

Aujourd'hui même, Lille est loin d'être dépourvue d'amateurs éclairés qui rassemblent et conservent avec soin les produits anciens et modernes de la gravure : M. le *comte de Hamel de Bellenglise*, possède de nombreux portefeuilles, livres à figures, albums, etc., dont il connaît et apprécie par lui-même le mérite. MM *Tomé Vandercruysse* et *Langlard*, ont aussi des cartons bien choisis. M. *Benvignat*, architecte, artiste distingué et amateur des beaux-arts, a rassemblé des pièces importantes et curieuses qui nourrissent et éclairent son goût. MM. *de Cugnac*, *de Batz* et *Vanderhelle*, possèdent des portefeuilles d'estampes bien garnis. M. *Hochart* est heureux possesseur d'une réunion nombreuse de portraits historiques, collection qui plait et qui parle tout à-la-fois à l'esprit et aux yeux. Enfin, l'on trouve encore chez Mme. veuve *Malfait*, outre une galerie curieuse de tableaux, les gravures rassemblées par son mari pendant une vie passée rapidement dans le goût et la culture de toutes les productions artistiques.

Lille voit dans son sein aujourd'hui des artistes d'un mérite reconnu. Tandis que *Serrur* et *Ducornet*, nés dans ses murs, brillent à Paris; *Pigal*, *Bougron*, *Desprès*, sont venus de l'extérieur, se mêler aux Lillois et enrichir la ville de leurs œuvres. Les *Leplus*, *Biot*, *Gingembre*, *Cadet de Beaupré* et *Wuidier* ajoutent d'ailleurs tous les jours à leur réputation dans l'architecture, le dessin la plastique et la sculpture en bois.

Le personnel des artistes proprement dits qui appartiennent à la ville, et dont les travaux se rattachent de plus près à la gravure, n'est pas moins nombreux : M. *Lallou*, graveur sur bois fort distingué, qui a fait peut-être les plus grandes gravures sur bois debout qui existent et qui de ce chef a obtenu une médaille à l'exposition des arts de Valenciennes en 1835, a quitté momentanément cette partie pour la peinture à laquelle il s'adonne en ce moment (1); M. *Durig* fils, dont le père fut un graveur distingué à la fin du siècle dernier (2), aujourd'hui retiré des affaires, excelle dans la gravure des cachets et des armoiries; M. *Zévort*, taille sur cuivre et sur bois. M. *Bureau*, grave sur métaux les cachets, les armoiries et les étiquettes. M. *Jouvenel*, père d'un jeune graveur enlevé trop tôt aux arts et à sa famille, réunit presque tous les genres de gravure; M. *Bohem*, grave la musique, et M. *Monnier*, dessine sur la pierre.

Il nous reste maintenant un vœu à former dans l'intérêt de l'art, c'est que la ville qui a reçu le legs *Wicar*, c'est que la capitale de l'ancienne province de Flandre où les arts manuels ont été si florissans, c'est que le chef-lieu du plus riche, du plus grand et du plus populeux département de France, fonde pour le public un cabinet d'estampes dans lequel on réunisse d'abord et par préférence toutes les œuvres et productions dues au burin des artistes du pays. Lors-

---

(1) M. *Lallou* a aussi exposé au Salon de Lille, en 1834, des gravures sur bois qui ont été fort admirées.

(2) Voir son article biographique dans les *Archives du Nord*, 1re série, tome 1er, p. 411-415.

que M. *Duchesne aîné*, ce savant appréciateur de la gravure, fit un voyage artistique dans l'Allemagne et dans les Pays-Bas, il rentra en France par la ville de Lille et en visita le Musée et la Bibliothèque. Il demanda à M. *de Gillaboz*, alors bibliothécaire, ce que son dépôt possédait en gravures; il y trouva déjà environ 100 volumes de recueils d'estampes, de figures, portraits, etc., contenant des pièces de *Lucas de Leyde*, *Albert Durer*, *Beham*, *Aldegrave*, et autres vieux maîtres allemands; un œuvre de *Corneille Cort*, quelques eaux fortes du peintre *Francisque Milet*, un beau recueil de portraits gravés par *Crispin de Pass*, *Nanteuil*, *Masson*, et autres, le curieux ouvrage de *Jacques de Ghein*, sur le maniement d'armes, arquebuses, etc., Amsterdam, 1608, in-f° et quelques autres non moins curieux (1); voilà, certes, un bon commencement de collection, mais l'érudit conservateur des estampes du Roi n'y remarqua point d'œuvres de la localité, c'est là une lacune qu'il convient de combler : c'est là un encouragement nécessaire à donner à la jeune génération de la cité qui se destine à la culture des arts. Les honneurs rendus aux artistes qui ne sont plus profitent à ceux qui existent et enfantent ceux qui ne sont pas encore. *Honos alit artes !*

---

(1) Ces détails sont consignés dans le *Voyage d'un iconophile, revue des principaux cabinets d'estampes, bibliothèques et musées d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre*, par Duchesne aîné. *Paris*, *Heydeloff* et *Campé*. 1834, in-8°, p. 333 et suiv.

Wallerant Vaillant.

Wallerant Vaillant, né à Lille en 1623, a acquis une grande célébrité comme peintre et comme graveur : c'est le premier flamand qui grava à la manière noire. Jeune encore, Vaillant se rendit à Anvers, centre de l'école flamande ; il fut admis dans l'atelier du célèbre *Erasme Quellin*, dont il imita l'excellente manière de rendre le portrait. Il se rendit à Francfort en juillet 1658, pour assister au couronnement de l'Empereur Léopold. Il peignit ce monarque d'une façon si heureuse et si vraie, que tous les princes et seigneurs voulurent être peints par lui. Ce fut là le commencement de sa réputation.

Le maréchal de Grammont, qui se trouvait alors à Francfort, pour représenter la France au couronnement de l'Empereur, emmena W. Vaillant en France, où son talent fut très goûté. Il fut présenté à la Reine qui lui fit faire son portrait, celui de la reine-mère et celui du duc d'Orléans : toute la cour suivit cet exemple.

En quatre années, il acquit à Paris de la gloire et de la fortune ; comblé d'honneurs et de richesses, il se rendit à Amsterdam, où il mourut, en 1677, dans un âge peu avancé.

Rupert, prince palatin du Rhin, attaché à Charles Ier, roi d'Angleterre, et propagateur de la gravure noire en Angleterre, qu'il tenait lui-même du *colonel Siegen*, allemand, donna son secret à W. Vaillant, qui bientôt surpassa son maître (1). Toutes ses estampes en ce genre, surtout ses por-

---

(1) Suivant lord Oxford, M. Evelyn et M. Vertue, le prince Rupert et M. Vaillant seraient les deux véritables inventeurs de la gravure à la manière noire. Voici comme ils racontent le fait : le prince étant sorti de grand matin, pendant le tems de sa retraite à Bruxelles, aurait vu une sentinelle très occupée à frotter son fusil ; il s'approcha et remarqua que la rosée de la nuit avait tracé une espèce de figure sur le canon, aux endroits où la rouille commençait à se former. Physicien et chimiste, le prince conçut

traits, sont estimés et méritent de l'être. On y trouve réuni, dit un auteur sur la gravure, ce que la composition a de plus élégant, le dessin de plus correct, et l'expression de plus noble. Le portrait de l'Empereur Léopold, dont nous avons parlé plus haut, qu'il grava au burin en 1658, est un chef d'œuvre de gravure (1).

La plupart de ses estampes sont marquées des initiales W. V. séparées ou liées en monogramme de la manière suivante : WV, ou avec le V enchevêtré dans le W, ou avec le F placé dans l'ouverture du V.

On a de cet artiste un grand nombre d'estampes gravées d'après les meilleurs peintres Italiens et Flamands, avec les marques mentionnées ci-dessus. La marque V, qui diffère des autres, se trouve sur le buste d'une vieille femme, d'après une estampe de *Corneille Visscher*, pièce in-8°, au bas de laquelle on lit : *Aemula lactei color*, etc.

---

immédiatement l'idée de tirer partie de cette observation pour l'appliquer à la gravure. Il confia ses projets à W. Vaillant, qui habitait à cette époque les environs de Bruxelles et ils firent ensemble quelques expériences. Ils inventèrent à la fin un rouleau d'acier avec des pointes saillantes comme une lime ; la plaque de cuivre pressée contre ce rouleau recevait une empreinte qui produisait un fond noir sur le papier, et étant raclée à volonté, laissait paraître toutes les gradations du blanc. Telle serait, suivant les historiens anglais, l'origine de la gravure noire.

On ajoute que le prince avait fait promettre à Vaillant qu'il ne communiquerait à qui que ce soit ce secret ; mais l'artiste, ayant chez lui un pauvre vieillard qui lui préparait ses planches et qui avait lui-même un fils assez mauvais sujet, ce dernier surprit à son père, soit en le menaçant de le quitter, soit en abusant de sa tendresse, ce secret artistique, et alla le vendre immédiatement aux gens peu scrupuleux qui l'avaient engagé à trahir son maître. Il gagna de la sorte beaucoup d'argent, mais son inconduite le conduisit à la misère. Quant à la gravure noire, tombant dans des mains inhabiles et sordides, elle perdit de sa valeur, jusqu'à ce que le graveur anglais *Smith*, lui rendit du crédit en la perfectionnant.

(1) *Joseph Strutt*, dans son *Biographical dictionnary of all the engravers*, London, 1786, in-4°, tome 2, p. 372, est fort sévère à l'endroit des gravures à la manière noire de W. Vaillant. Il dit qu'à la fin ses fonds étaient négligemment rendus et les lumières fort inégales, surtout quand les planches étaient fort raclées.

Ses pièces les plus distinguées sont :

L'histoire de l'enfant prodigue, en 4 petites pièces en travers, d'après *Guerard*.

Jonas sortant de la baleine, gravé en manière noire.

Une compagnie de joueurs, moyenne pièce en trav., d'après le même.

David avec la tête de Goliath.

Une Judith, grande pièce en haut., d'après *Le Guide*.

Une Sainte famille et le petit St.-Jean, m. p. en h., d'après le *Titien*.

La Tentation de St.-Antoine, m. p. en h., d'après *C. Procaccini*.

Un sujet historique. (Catalogue *Libert de Beaumont*, N° 1028).

La mort d'Adonis, grande p. en h., d'après *Er. Quellin*.

Venus et Adonis, id., d'après *Gérard de Lairesse*.

Un enfant caressant un chien, m. p. en h., d'après *Van Dick*.

Un enfant caressant un mouton, m. p. en h., imprimée en bistre.

Portrait de Robert, prince Palatin, tenant une arme d'hast. petite p. en haut.

Le même, à mi-corps et lisant.

Portrait de lui-même, m. p. en h., d'après un tableau de lui. — *Celui de sa femme*, un voile noir sur la tête, ovale avec bordure.

Portrait de Barent Graat, peintre d'Amsterdam, m. p. en h.; bien exécuté, gravé par *Beaumoreau*, un des premiers imprimés en brun.

Portrait d'Antoine Van Dick, assis devant un globe, id. d'après le peintre même.

Portrait d'un jeune homme, entouré d'attributs d'art, lisant dans un grand livre, m. p. en h. de la plus grande beauté; rare, regardé comme le portrait d'*André Vaillant*, frère du maître.

Les joueurs de cartes, en larg. *F. de Wit.* exc.

Une femme et trois enfans, vus à mi-corps. en larg.

Vieille femme tenant deux égingles, à mi-corps.

Une vieille donnant une lettre à une jeune hollandaise, en h.

Un homme portant une trompette et une bandoulière, donnant une lettre à une jeune dame ; m. p. en h., d'après *Terburg*, 1668.

Une dame hollandaise buvant, un page tient l'assiette ; pièce en h., d'après *Gerard Terburg*.

Huit personnes formant un concert.

Un homme irritant un chat, p. p. en h.

Le dentiste de village, en h. — *Le chirurgien de village pansant le pied d'un paysan*, m. p. en l., d'après *Adrien Brouwer*.

Vieillard mangeant sa soupe, en h.

Tabagie hollandaise, en l. — *Fumeurs et buveurs*, m. p. en h., d'après *C. Bega*.

Corps-de-garde hollandais et joueurs aux dés, en l.

Homme dessinant l'amour en plâtre, estampe en h.

Jeune homme vu à mi-corps, portr. anonyme, p. p. en h. *F. de Wit*, exc.

Buste de turc de face, pet. p. en h., *F. de Wit*, exc.

Jeune homme assis et appuyé, en h.

Buste d'un ecclésiastique, ovale en h. } *F. de Wit*. exc.
Femme assise, portrait, en h. }

Buste de Jean Steen, ovale en h.

Gaspar Netscher, à mi-corps, en h.

Sainte-Barbe tenant une petite tour, m. t., d'après *Raphaël*.

Saint-Christophe portant Jésus, m. p. en l., d'après *Adam Elshemer*.

Des joueurs de trictrac, m. p. en l., d'après *David Teniers* le vieux.

Le portrait de Jean Vander Spelt, médecin, m, p., d'après *F. Van Mieris*.

Judith et *Jael*, d'après *G. de Lairesse*.

Portrait de Froben, imprimeur de Bâle, d'après *Holbein*, gr. pièce.

Voici quatre pièces, gravées au burin, et du premier tems de ce maître, qui sont extraordinairement rares.

Leopoldus, Dei gratiâ Rom. imp. W. Vaillant ad viv. fecit, 1658.

Joannes Philippus, Mogunt. Archiep. et Elect. (grande pièce).

Carolus Ludovicus. Comes Palat. Rheni et Elect. (id).

Sophia, Comit. Palat. Rheni. 1658. (id).

—

Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, grande pièce.

Corneille Stadus, recteur au gymnase d'Amsterdam.

Chasseur muni d'un lièvre et d'un canard, gr, p.

St.-Jérôme, d'après un tableau de son frère Jacques Vaillant.

Et un nombre considérable d'autres pièces.

Bernard Vaillant.

Bernard Vaillant, né à Lille en 1625, frère et élève du précédent, accompagna son aîné en Allemagne, en France et en Hollande; il grava plusieurs sujets d'histoire et quelques portraits. Quoiqu'il n'eut pas le mérite de son frère, ses ouvrages sont recherchés, parce qu'il sut rendre avec la plus grande fidélité les originaux qu'il copiait. On le classait dans les bons graveurs en *mezzo tinto.*

B. Vaillant, à la suite de ses voyages, ne revint pas à Lille, mais alla s'établir à Rotterdam; là, en bon flamand, il conserva avec attachement la religion de ses pères, et sa piété et ses bonnes mœurs lui firent donner la place de diacre de l'église Wallonne érigée en cette ville. Il exécuta en Hollande de nombreux travaux. *B. Locteleng*, *Gole* et d'autres habiles artistes ont gravé d'après les dessins qu'il laissa à sa mort arrivée fortuitement: ayant entrepris un voyage à Leyde, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva subitement.

Il signait ses gravures des initiales de son nom B. V. F. (*Bernard Vaillant fecit*), ménagées en blanc dans un fond noir. Ses pièces capitales sont les portraits suivans :

Jean Lingelbach, peintre, m. p. en h., d'après *Schwartz.*

Paul Dufour, id. d'après son frère *Wallerant Vaillant.*

Paul Duson, prédicateur de Leyde, id.

Les bustes de St.-Pierre et de St.-Paul, m. p. en h. de sa composition, en manière noire.

Constantin Hugenius, poète hollandais, ovale en h., huit vers latins au bas. *A. Blooteling*, *sc.* m. p.

Paignon-Dijonval possédait un dessin de lui (n° 1594 de son catalogue, Paris, 1810, in-4°.), représentant une *tête de femme* vue de trois-quarts, coiffée en cheveux avec un rang de perles; colorié au pastel sur papier gris, h. 6 po. sur 5 po.

Il y eut encore *Jean* (1) et *Jacques Vaillant*, tous deux frères des précédens, qui s'adonnèrent à la peinture; Bernard préféra le dessin à la peinture et ses estampes sont plus estimées que ses tableaux.

André Vaillant.

André Vaillant, né à Lille en 1629, est le plus jeune des cinq frères *Vaillant*. Comme Bernard, il devint l'élève de son aîné Wallerant; comme lui, il fit des progrès dans le dessin et la peinture: mais bientôt il rejeta loin de lui le pinceau pour ne s'en tenir qu'au burin qu'il mania avec assez d'habileté et d'adresse, lorsqu'il eut ajouté aux leçons de son frère celles d'un bon maître de Paris où il alla demeurer deux ans.

Dans cette famille d'artistes lillois, l'union était grande, et chaque membre, une fois placé, soutenait les plus jeunes et les plus faibles: Jacques, le quatrième des Vaillant, après avoir parcouru l'Italie, avait été appelé à Berlin à la petite cour de l'Electeur de Brandebourg, dont il était le peintre;

---

(1) Le portrait de *Jean Vaillant* et celui de *Wallerant* son frère aîné, ont été dessinés par *Ch. Eisen*, et gravés, le premier par *Louis Legrand* et le second par le fameux *Ficquet*, pour être insérés dans la *Vie des peintres Flamands, Allemands et Hollandais* par *J.-B. Descamps* (de Dunkerque), Paris, 1753, in-8°, tome 2, pages 332 et 382. Le médaillon de *Wallerant* est entouré de portraits faits par lui, celui de *Jean*, son frère et son élève, est au milieu d'esquisses de batailles.

il fit venir près de lui son frère André, qui s'y posa comme graveur et qui travailla sous lui et d'après lui. Malheureusement, une mort prématurée, comme cela n'arrive que trop souvent chez les artistes, hommes ardens qui mènent une vie dévorante, vint arrêter une carrière qui s'annonçait brillante et belle; déjà le peu d'ouvrages qu'il avait produits étaient appréciés par les amateurs et l'on attendait tout d'un jeune homme qui débutait si bien. Il ne nous reste de lui que deux portraits gravés d'après son frère *Jacques Vaillant*, ils font vivement regretter qu'une vie plus longue ne lui ait pas été dévolue.

Ces gravures sont :

1° *Portrait d'Aloysius Bevilacqua*, patriarche d'Alexandrie.

2° *Portrait de Jean Ernest Sckroeder*, inspecteur du collége ou gymnase de Berlin.

Pierre Rucholle.

Nous ne sommes pas sûr que *Pierre Rucholle*, graveur flamand, ait vu le jour à Lille, mais du moins sommes nous certain qu'il était des environs (1). On sait peu de chose sur son compte : il florissait vers le milieu du XVIIe siècle ; il grava le portrait, des figures pieuses et orna par son burin des livres publiés autour de lui. On lui doit les jolies gravures qui décorent les diverses éditions et traductions des poésies latines de *Jean Vincart*, poète lillois, imprimées à *Tournay*, chez *Adrien Quinqué*, en 1640, 1651, 1653 et 1673 (ces dernières épreuves semblent avoir été retouchées). Ces planches, au nombre de 25, en comptant le frontispice, sont d'une finesse et d'une légéreté de burin qui rappellent

---

(1) Nous avons en main la preuve que Rucholle vivait à Douai en 1638 ; c'est là qu'il grava, pour le livre de *Martin L'Hermite*, intitulé : *Histoire des saints de la province de Lille, Dovay, Orchies, etc.* Douay, Bardou, 1638, in-4°, une jolie planche représentant le *tableau généalogique du saint martyr le duc Adalbalde, et de sainte Rictrude*, composé par *Raphael de Beauchamp*, docteur en théologie et signé de ces mots : *Petrus Rucholle fecit Duaci.*

les premières gravures exécutées sur des feuilles d'or ou d'argent. Rucholle (n'était le manque d'aisance de ses petites figures) est quelquefois assez heureux pour rappeler le genre de Callot, au tems duquel il vivait. Nous pensons que *Basan* et *Strutt* ont été trop sévères envers lui en disant qu'il était un graveur *assez mediocre :* il mérite, selon nous, une mention plus honorable, et ses jolies planches d'emblêmes de *Vincart* le feront toujours classer parmi les bons graveurs de l'époque de Louis XIII. Il n'a fait pour ainsi dire que des petites pièces, on lui doit encore :

1° *Annonciation.* La Vierge est assise ; on voit à sa droite un panier, dans lequel sont des ciseaux. Cette estampe est en h., elle est signée : *P. Rucholle,* sc. *P. de Baillu*, exc.

2° *Portrait de Charles Emmanuel, duc de Savoie*, p. p. en hauteur, d'après *Van-Dyck*, *P. Rucholle* sc. *J. Meyssens*, exc.

3° Plusieurs frontispices de livres, entr'autres celui de l'*Histoire de Valenciennes,* par d'*Oultreman*, 1639, in-f°.

Muette.

Muette ( ), né à Lille, au XVIIe siècle, d'une famille ancienne du pays dont un des membres figure au revers d'une médaille d'un sire de la Gruthuse, seigneur d'A, châtelain de Lille, florissait comme graveur en 1666. On retrouve dans ses productions le genre de *Corneille Blomaert*, dont il pu être l'élève.

On connaît de lui dix pièces représentant : *les dix Pénitens*. Elles sont signalées au N° 960 du catalogue des estampes de M. *Libert de Beaumont*, décédé à Lille le 14 prairial an VI de la République (2 juin 1798).

Le catalogue du cabinet des estampes de la bibliothèque du Roi à Paris, ne fait aucune mention de ce graveur, dont les productions n'ont vraisemblablement pas été beaucoup répandues dans l'intérieur de la France.

G. du Mortier.

G. du Mortier, d'une famille flamande, qui a fourni un poète latin dont les œuvres sont imprimées à Arras, puis un littérateur (*Rumold du Mortier*) qui adressa à Jacques-Auguste de Thou un *Discours sur les querelles littéraires,* est un graveur inconnu jusqu'ici à tous les iconographes. Sa famille, très ancienne dans le pays, et divisée dans les villes de Lille, Douai et Tournai, n'est pas éteinte ; un savant botaniste, député de Tournai à la Chambre des représentans de la Belgique, en est issu.

G. du Mortier, grava à Lille, vers la fin du XVIIe siècle. Nous avons de lui une piéce remarquable, faite pour l'abbaye de St.-Amand, portant ses armes et sa devise *Pacifice,* sur laquelle on pourrait peut-être trouver à redire sous le rapport de la correction du dessin, mais qui n'en est pas moins d'un burin ferme et hardi, à grandes hachures vigoureuses, telles qu'on les remarque aux œuvres des premiers maitres en taille et contre-taille. Ce sujet représente un char monté par la Renommée, traîné par deux éléphans qui foulent aux pieds l'envie et l'ignorance, et escorté de la science personnifiée par des sages et des philosophes. Deux génies, donnant des couronnes, portent au-dessus du char les armoiries de l'abbaye de St.-Amand. Cette gravure nous paraît avoir été faite pour une thèse.

Graveur anonyme de Lille, 1680.

Nous devons mentionner ici les eaux fortes de deux ouvrages imprimés à Lille en 1680, sans nom ni monogramme d'aucune espèce, que nous ne savons à qui attribuer si elles n'appartiennent pas à la jeunesse de *H. L. Padtbrugge,* dont il sera question ci-après. L'auteur des eaux fortes qui nous occupent a gardé l'anonyme par un motif que nous croyons pouvoir expliquer.

En 1680, Louis XIV venait de conquérir la Flandre et le Hainaut, il visitait lui-même ses conquêtes en personne, et les magistrats avaient reçu l'ordre de faire de l'enthousiasme

populaire, et de donner au vainqueur des fêtes pompeuses et solennelles. C'est pour les programmes de ces représentations publiques que les gravures dont nous parlons ont été composées ; or, dans un pays où le cœur des habitans était tout espagnol, quand on ne savait pas si, par suite des hasards de la guerre ou des négociations d'un traité, les français n'auraient pas bientôt à évacuer deux villes qui les festoyaient par ordre, on comprend qu'un graveur de la localité même n'aimait à mettre ni son nom, ni sa marque, au bas d'un ouvrage qu'il ne pouvait refuser de faire, mais qu'il n'était pas obligé de signer. Dans tous les changemens de gouvernement, soit par conquête soit par révolution, on croit toujours, dans les premiers momens, à une restauration ; en 1680, les conquêtes de Louis XIV n'étaient pas encore assez consacrées par le tems pour qu'il ne fût pas permis d'espérer ou de craindre le retour des Espagnols. C'est, selon nous, ce qui a forcé le graveur lillois de cette époque à se priver du plaisir, toujours doux pour un artiste, de marquer ses œuvres, qui, après tout, en valaient bien la peine. Ce qui est à remarquer, c'est que les magistrats de Lille et de Valenciennes, qui ont offert les fêtes au grand Roi, n'ont pas plus signé leur dédicace que le graveur ne l'avait fait pour les figures.

Ces eaux fortes, d'une vigueur peu commune, sont au nombre de deux grandes pièces, représentant le feu d'artifice et de douze petites pièces qui en donnent les détails, dans la relation intitulée : *Description des feux d'artifices faits à l'honnevr du Roy à Lille, par un nouveau témoignage du zèle de MM. du magistrat, ensuite de la venue de S. M. en cette ville, et de la réjouissance publique de la paix.* Lille, J. C. Malte, 1680, in-f° 24 pp.

Celles de la seconde brochure, qui sont évidemment de la même main, représentent également des détails de feu d'artifice. On y compte une seule grande pièce et 13 petites. Le programme explicatif est intitulé, *Hercule, soutenant le ciel, dessein des feux d'artifices dressez pour l'arrivée du Roy en sa ville de Valenciennes,* le 5 août 1681, par le Magistrat et Conseil (composé par le *R. P. Bourla*, de la compagnie de Jésus), Lille, 1680, in-4°, 20 pp.

Monnoyer père.

Jean-Baptiste Monnoyer père, né en 1635, mort le 16 février 1699, est plus connu sous le nom de *Baptiste*. Ce célèbre artiste naquit à Lille, mais fut élevé à Anvers, ville toute artistique. Il débuta par peindre des sujets historiques, puis, à son retour à Lille, il s'appliqua à la peinture des fleurs, et y réussit si bien que Lebrun l'employa pour l'aider dans la décoration du Palais de Versailles. L'hôtel de Bretonvilliers a été décoré par lui. Il fut reçu académicien à Paris, le 3 octobre 1665, et élu conseiller de l'Académie royale, le 1er juillet 1679. Tandis qu'il était à Paris, le duc de Montague fut frappé de la beauté de ses ouvrages, et lui proposa de l'enmener en Angleterre. Monnoyer y consentit, et, d'accord avec Rousseau et Lafosse, il orna la demeure du noble duc, située à Bloomsbury, maintenant le *Muséum Britannique*, d'une infinité de peintures capitales; toutes les fleurs, fruits et autres décorations du même genre sont sortis de sa main. Il fut ensuite employé par lord Carlisle, lord Burlington, et plusieurs autres membres de l'aristocratie anglaise dont il enrichit et embellit les habitations. Toutefois, son plus curieux ouvrage est l'entourage d'une glace au palais de Kensington, qu'il orna de fleurs pour la reine Marie. Cette souveraine le tenait en si haute estime et avait tant de plaisir à le voir travailler, qu'elle assista coustamment à l'exécution de son œuvre jusqu'à sa parfaite conclusion. Monnoyer, devenu véritablement anglais par l'accueil qu'il reçut à Londres, s'y fixa et travailla avec Kneller, le premier peintre de portraits que l'Angleterre comptât alors. Ce dernier composait des fonds dans lesquels il faisait entrer des fleurs, et c'est au peintre lillois qu'il en confiait l'exécution.

Il se mit à publier une vaste collection de gravures de fleurs et de fruits d'après ses propres peintures. Et il grava lui-même, d'un burin large et franc, la plus grande partie de ces estampes, remarquables par leur caractère et leur agencement.

Il mourut à Londres, le 16 février 1699, âgé de 64 ans;

il laissa à l'Académie royale de Peinture de Paris, dont il était membre, un tableau capital de cinq pieds sur quatre, représentant des fleurs et des fruits, un sphinx, deux vases, une horloge, un tapis et un globe. Dans la chapelle du Grand-Trianon, il y a une *Annonciation* de Lafosse entourée de fleurs peintes par Monnoyer.

On connait de Monnoyer une suite de *corbeilles et vases de fleurs*, *bouquets*, etc., 30 feuilles in-f° gravées par lui-même, à l'eau forte ; et *six feuilles de bouquets de fleurs*, inventées par lui et gravées par *Avril l'aîné (Cab. de Paignon-Dijonval*, N°s 6973-74.)

Le portrait de Jean-Baptiste Monnoyer a été peint par *Kneller*, et gravé en manière noire par *George White*.

J.-B. Monnoyer laissa un fils nommé *Antoine*, qui fut son élève et peignit comme lui les fleurs avec succès. Il fut reçu à l'Académie royale de Paris, le 25 octobre 1704. On lui doit un tableau de 3 pieds sur 5, représentant un ensemble de festons, de fleurs, et au milieu un panier également plein de fleurs de toute espèce.

Houriez.

T. Houriez, graveur, à Lille, florissait en 1689. On ne sait rien sur sa vie. Il grava le frontispice et les figures du livre intitulé : *Le chemin frayé et infaillible aux accouchemens, qui servira de flambeau aux sages-femmes pour les éclairer en leurs opérations, cachées dans les plus obscures cavernes de la matrice. Le tout enrichi de diverses figures. Ouvrage non seulement nécessaire aux sages-femmes, mais encore aux chirurgiens qui veulent apprendre à bien accoucher les femmes.* A Lille, de l'imprimerie de François Fievet, à la bible royale, sur le pont de Fin, 1689, in-8°, dédié à MM. les Rewart, Mayeur, Eschevins, Conseil et huit hommes de la ville de Lille, par une épître signée des initiales M. C. I. (74 pages).

Le figures de *T. Houriez* ou *Houriés*, car il signe des deux manières, sont au nombre de *dix-sept ;* son burin est sec et

dur, et a si peu de souplesse et de délicatesse qu'on croirait que ses planches sont des produits de la gravure sur bois plutôt que de la taille douce, si l'on n'appercevait sur le papier la pression de la feuille de cuivre. Houriez a sans doute prêté son ministère à d'autres auteurs qu'à celui du *Chemin frayé et infaillible aux accouchemens,* mais il parait n'être pas sorti de Lille et ne s'être jamais élevé à des compositions d'une grande hauteur de style.

Le livre auquel il a attaché son nom est recherché comme une curiosité du tems.

Tesson.

Quoiqu'il ne fut pas graveur, M. *Tesson*, habitant de Lille, né au commencement du XVIIe siècle, ne peut être passé sous silence dans une notice destinée à parler de l'art de la gravure en Flandre. Ce puissant collecteur d'estampes fut un des amateurs les plus hardis et les plus persévérans de son époque. Il était parvenu à rassembler jusqu'à *trente mille* portraits différens, sans compter *quatorze mille* doubles qu'il avait. Quand on songe qu'alors la lithographie n'existait pas et que tous ces portraits étaient gravées sur cuivre au burin et à l'eau forte, et sur bois, on se fera une idée de la richesse de cette curieuse collection.

M. Tesson mourut vers l'an 1698 et laissa à son fils ses précieux portefeuilles de portraits avec charge de substitution, et de plus, il fonda une rente fixe y annexée, pour acquérir de nouveaux portraits et continuer et compléter autant que possible cette immense collection. En se séparant de ce qui fit le charme de toute sa vie, il ne voulut pas qu'une main avide dispersât ses estampes, et il s'arrangea de maniére à assurer leur réunion bien au-delà du tombeau.

Quoiqu'un siècle et demi soit écoulé depuis la mort de M. *Tesson*, il ne serait sans doute pas impossible de savoir, à Lille, où ont passé les débris de cette précieuse et presqu'unique collection.

H. L. Padtbrugge.

H. L. Padtbrugge, que nous croyons né à Lille ou dans les environs de cette ville, peu après 1650, est un graveur très recommandable, qui s'essaya au burin et à l'eau forte, et qui a beaucoup du genre de Romyn de Hooge et de Schoonebeck. Il composait et gravait lui-même ses figures.

On lui doit les planches d'un livre fort singulier, composé et imprimé à Lille, sous le titre suivant : *Ludus poeticæ veridicus, sive dissertationes dramaticæ piæ juxtà ac lepidæ : omnibus veræ pietatis ac leporis poetici amantibus ac studiosis et expressæ et impressæ tùm litteris, tùm iconibus. Accedunt elegiæ, epigrammata, et alia non omninò carentia pietate ac lepôre. — Insulis*, ex officinâ, *Nicolai de Rache*, sub bibliis aureis. M. DC. LXXXIII. in-8°, 141 pp. Ce livre est de *Louis-François Obert*, qui le dédia à son cousin *Adrien-Ignace Obert*, seigneur de Rakendael et prévôt de la collégiale de St.-Piat, à Séclin.

Les figures, signées en toutes lettres par H. Padtbrugge, sont au nombre de cinq ; elles sont toutes allégoriques et très compliquées quand au sujet. Sous le rapport de l'exécution, on remarque quelles sont très noires dans les parties creusées par le burin. Ces planches sont accompagnées d'un plus grand nombre d'autres non signées, gravées à l'eau forte et paraissant sortir d'une autre main.

H. L. Padtbrugge a gravé un nombre considérable de planches pour l'ouvrage intitulé : *Suecia antiqua et hodierna*, publié vers 1711, en 3 v. in-f°. Ces gravures consistent en cartes et en vues perspectives, prises presque toutes à vol d'oiseau. Celles qui portent le nom de Padtbrugge, sont d'un style libre et hardi, qui dénote un artiste d'une habileté peu commune. C'est sa coopération à cet ouvrage sur l'histoire ancienne et moderne de la Suède qui a fait conjecturer à *Strutt* (Biographical Dictionnary of all the engravers, 1786, in-4°, t. 2, p. 194) que Padtbrugge était *apparemment* né à Stockholm, conjecture que Brulliot a reproduite sans la garantir davantage ; mais l'on conviendra avec nous que, si le lieu de nais-

sance doit être déterminé par l'endroit où un travail aura été exécuté, il y a bien plus de chance de ne pas s'écarter de la vérité en choisissant pour cela une œuvre faite pendant la jeunesse de l'auteur plutôt qu'une autre composée trente ans plus tard. Ainsi donc, il est plus probable que Padtbrugge travaillant à Lille, et pour un ouvrage de Lille, en 1683, se trouvait alors plus près de lieu de sa naissance, que lorsqu'en 1712, il attachait son nom au grand ouvrage sur la Suède. D'ailleurs, on a remarqué que les petits écrits de localité, tels que le *Ludus poeticæ veridicus* et ceux qui lui ressemblent, n'empruntent jamais pour les orner que des mains d'artistes du pays, tandis que les grandes entreprises, en 3 volumes in-f°, s'illustrent par plusieurs graveurs réunis et choisis quelquefois au loin et sur leur réputation.

Bécar.

C. J. Bécar, naquit à Lille à la fin du XVIIe siècle et y demeura *rue d'Angleterre* (ainsi qu'il l'indique lui-même dans ses gravures). Il gravait en taille douce, mais sa pointe est raide, guindée et peu agréable. On pourrait aussi lui faire des reproches fondés sur le peu de correction de son dessin.

Nous possédons de lui une figure de *St.-Dominique recevant le rosaire des mains de la Vierge*. Le saint est à genoux, son chien l'éclaire à l'aide d'un flambeau qu'il porte à la gueule; la Vierge, tenant l'enfant Jésus et entourée de têtes d'archange, descend sur un nuage pour remettre le saint chapelet au bienheureux Dominique en extase.

La famille de Bécar de Lille n'est pas éteinte dans notre province. Un paysagiste distingué du même nom habite Valenciennes; son fils aîné, pensionnaire de Valenciennes à Paris, suit également la carrière des arts où il a déjà obtenu des premiers succès.

Robillart.

Nous n'avons qu'une figure signée par ce médiocre graveur lillois; c'est le frontispice du liv ret intitulé *La règle du tiers-ordre de St-François*, Lille, Ve J.-B. de Moitemont, 1727, in-12.

Merché.

La premiére moitié du XVIIIe siècle fournit peu de graveurs à Lille : cette ville était alors séparée des Pays-Bas, foyer artistique très ardent, et elle n'avait pas encore fondé son école gratuite de dessin qui devait lui produire, dans la seconde moitié du même siècle, un notable contingent de graveurs.

Cependant, nous pouvons citer pour la première époque, *J. C. D. Merché*, graveur passablement habile pour la province, qui travailla à l'eau forte et à la pointe.

Après la bataille de Fontenoy et la conquête de la Belgique qui la suivit, survint la paix de 1749 qui fut célébrée en Flandre et notamment à Lille avec beaucoup d'éclat. Le magistrat fit élever sur la place de cette ville un temple *à la paix éternelle*, qui devait servir de décoration à un feu d'artifice tiré le 16 mars 1749, en réjouissance de la paix. C'est la représentation de cette grande décoration que *J. C. D. Merché* grava avec soin, d'après les dessins de *Ph. J. Verdière*. Cette pièce est, nous le pensons, la pièce capitale de *Merché* père.

Ce n'est qu'à cet artiste que nous pouvons attribuer la *Vue de la Pgramide de Cysoing*, eau-forte de moyenne grandeur, servant de frontispice à la *Description* imprimée à Lille, chez *P. Brovelio*, 1751, in-4°, et la figure entourée d'un cartouche, qui orne l'ouvrage de l'abbé *Hennebert*, chanoine de St.-Martin, à Hesdin, intitulée : *Du plaisir, ou du moyen de se rendre heureux*, Lille, J.-B. Henry, 1764, petit in-8°. C'est encore lui sans doute qui a fourni à *Panckoucke*, libraire à Lille, deux vignettes grotesques représentant l'une le *Sot de Lille*, l'autre *Brule-Maison chantant sur la place*, pour accompagner sa *bataille de Fontenoy, poème héroique en vers burlesques*, *par un Lillois*, *natif de Lille en Flandre*, Lille, 1745, in-8o de 28 pages.

Ce graveur laissa un fils qui suivit la même carrière, mais non avec le même succès. Il se borna à graver des images de saints, des figures grossières pour la bimbloterie, etc., etc. Nous avons de lui un *Saint-Donat*, martyr, et les figures peu recherchées dont il flanqua la collection des *chansons turquennoises*, par de *Cottignies*, dit *Brule-Maison*.

De Longueil.

Joseph de Longueil est généralement regardé par les biographes comme ayant vu le jour dans la ville de Lille. Le rédacteur du catalogue des estampes de M. Libert de Beaumont, suivant en cela des traditions locales, l'indique aussi comme né en cette ville : cependant, ce graveur célèbre naquit fortuitement dans la ville de Givet, en Hainaut, en 1733, d'une famille honorable, et passa toute sa jeunesse à Lille. C'est là qu'il fut élevé, c'est là que se développa son inclination pour les arts : ne nous étonnons donc pas qu'il ait été si souvent revendiqué comme faisant partie des illustres lillois.

Son père fit soigner son éducation, mais lorsque la province ne lui offrit plus de moyens de pousser plus avant sa carrière artistique, il l'envoya à Paris et le fit entrer dans l'atelier d'*Aliamet*, graveur du Roi. Le jeune de Longueil fit des progrès rapides en peu de tems et devint bientôt le rival de son maître. Il se lia d'amitié, chez Aliamet, avec *Jacques-Denis Guérin*, artiste distingué dans ce qu'on appelait l'art du trait, et charpentier du roi et de la ville de Paris. Cette intimité amena une union entre la fille de Guérin et De Longueil, et ce mariage ne contribua pas peu à faire connaître avantageusement à Paris, le jeune graveur flamand.

De Longueil se fit fort aimer par les artistes et même parmi la noblesse qui le recherchait pour son esprit. Il était éclairé, avait de la grâce dans les manières, de la générosité et de la noblesse dans le cœur. Les anecdotes qu'on cite sur sa personne sont toutes chevaleresques et nous reportent presqu'à une époque bien loin de nous. On en jugera. Traversant un jour la rue St.-Martin, il avise un groupe de gens du peuple retenant et molestant un individu qu'il reconnaît pour un de ses amis. Ce malheureux, dont les jours étaient menacés, avait eu l'insigne malheur de tuer un cocher de fiacre qui l'avait grossièrement insulté. On allait le conduire en prison et son procès devait être bientôt fait. De Longueil, se mêlant dans la foule, parvint à embrouiller

l'affaire et à débarrasser son ami en se faisant reconnaître comme le coupable du meurtre. On le mène en prison, on instruit le procès, mais au moment de la confrontation des témoins on s'aperçoit qu'on a arrêté un innocent. L'artiste regagna sa liberté, qui lui parut bien douce, surtout en pensant qu'il avait sauvé un père de famille et un ami.

C'était l'homme des quiproquos. Un autre jour, un individu qui le voyait pour la première fois dans un salon, crut reconnaître en lui une personne dont il avait cruellement à se plaindre, il s'en approcha et lui dit à l'oreille : — » Je vous attends demain, à sept heures du matin, au » bois de Boulogne, près le château de Madrid. » De Longueil ne se le fait pas dire deux fois, il accepte le rendez-vous, s'y rend, se met en garde et reçoit malheureusement un coup d'épée qui ne lui appartenait pas. Au moment même où il tombe baigné dans son sang, son adversaire reconnaît sa méprise, se désespère, l'embrasse et lui demande un million d'excuses. — « Monsieur, lui dit généreusement De » Longueil, vous m'avez pris vour celui qui vous a offensé, » j'ai payé sa dette, pardonnez-lui comme je vous pardon- » ne, et soyons amis. » En effet, les deux champions se lièrent étroitement et restèrent unis jusqu'à la mort.

Le 16 septembre 1776, le Roi Louis XVI, informé des talens, du mérite et de la probité de Joseph De Longueil, jugea à propos de lui conférer un titre, qui, en faisant connaître la protection que le souverain accorde à ceux qui se distinguent, encourage les artistes à se perfectionner dans les différentes branches qu'ils cultivent pour tâcher d'attirer sur eux les regards du monarque. Louis XVI le nomma *Graveur du Roi*, avec les prérogatives qui y sont attachées. Le brevet, signé par le Roi, lui en fut expédié par M. *Amelot*, secrétaire d'Etat.

De Longueil se mit ensuite à voyager ; il parcourut l'Italie, la terre des arts ; l'Allemagne, le berceau de la gravure ; et les Pays-Bas où les artistes foisonnerent. Il fut reçu membre de l'Académie Impériale de Vienne en Autriche, et le 30 novembre 1780, la Société d'Emulation de Liége l'ad-

mit également dans son sein. L'année précédente, le 24 août 1779, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, lui avait fait délivrer un brevet, signé par lui, et contresigné par MM. *Michel* et *Robin de Mainville*, qui le nommait *graveur particulier de S. A.*, en lui permettant d'en prendre le titre dans tous les actes publics et privés.

On conçoit qu'un artiste, pour ainsi dire gentilhomme, et décoré des titres de graveur du Roi et du prince de Condé, dut, à l'époque de la Révolution française, attirer l'attention des hommes qui dirigeaient alors les affaires. Aussi devint-il une victime anticipée des exécutions révolutionnaires. Le 2 juillet 1792, De Longueil dinait chez un ami et la joie et la franchise avaient présidé au repas ; à peine se levait-on de table, qu'on vint le prévenir que pendant son absence une visite domiciliaire venait d'être faite chez lui, qu'on le cherchait pour l'arrêter et que peut-être bientôt on allait venir l'enlever du lieu même où il se trouvait. On sait quelle était la justice expéditive de cette époque, et tout était à craindre de la part des dénonciateurs du graveur du Roi. Une personne présente avait son carrosse à la porte, elle l'offre généreusement à De Longueil pour fuir au plus vite. Celui-ci s'y précipite, on baisse les stores, la voiture vole, mais lorsqu'elle fut arrivée à destination et qu'on ouvrit la portière pour en faire descendre l'artiste qui s'exilait forcément, on n'y trouva plus qu'un cadavre. La révolution causée sur De Longueil par une nouvelle alarmante, apprise sans ménagement à la suite d'un dîner copieux, l'avait tué ; frappé comme d'un coup de foudre, il mourut étouffé.

Cet artiste était plein de force et de vigueur lorsqu'il périt aussi subitement à l'âge de 59 ans ; il était alors occupé à graver, d'après *Moreau*, le frontispice de l'*Histoire générale des Religions ;* il laissa trois enfans en bas-âge, deux filles et un garçon. Son fils, remplissant aujourd'hui des fonctions qui dépendent de la ville de Paris, est resté étranger aux arts, mais son petit-fils, M. *Honoré De Longueil*, est graveur sur métaux à Paris et obtient, jeune encore, des succès qui ne peuvent qu'augmenter. Puisse le nom honorable qu'il porte et le souvenir de son grand-père lui servir d'en-

couragement et de soutien dans la carrière artistique qu'il a embrassée !

Joseph De Longueil a considérablement gravé : il a formé plusieurs élèves, parmi lesquels on compte *Jean Mathieu*, de Paris. Nous n'avons pas la prétention de vouloir énumérer toutes les œuvres sorties du burin habile et exercé du graveur flamand, mais nous ne pouvons résister au plaisir de citer les pièces suivantes que nous avons sous les yeux :

Le portrait de Fontanieu, d'après *Quéverdo*.

Le portrait historié de Mlle. Letancourt, comtesse de Mareilles, d'après *Ch. Eisen*, de Valenciennes.

Concert mécanique, d'après *Ch. Eisen*.

Fidélité héroïque à la bataille de Parie, d'après *J.M. Moreau*

Deux estampes allégoriques sur le roi et la reine, d'après *Cochin*.- Les mêmes changées pour la naissance du Dauphin.

Naufrage près de Naples, sur les côtes de Campanie, et *Vue des environs de Naples*, avec le Vésuve, deux est. en larg., d'après *P. Mettay*

Les caresses dangereuses, est. en h., d'après *Boucher*.

Le mois de mai, petite picce en h., d'après *Ch. Eisen*.

Les amusemens Champêtres et *les plaisirs champêtres*, 2 est. en l., d'après *Eisen*.

Les quatre heures du Jour, 4 petites estamp. en l., d'après *C. Eisen*.

Les quatre saisons, id. id.

La jolie fermière, *la belle nourrice*, *le concert champêtre* et *le bal champêtre*, id.

Trophée avec effigie de Henri IV et de Louis XV, d'après *Ch. Eisen*.

Vignettes d'après le même.

Allégorie sur la mort du maréchal de Noailles.

Le cabaret flamand, dédié à M. de Grimaldi, évêque de Noyon, et *Une halte flamande*, dédiée au comte de Hoensbroech, prince de Liége, deux sujets rustiques faisant pendants, d'après *Isaac Van Ostade*.

Le ménage des bonnes gens et *la correction maternelle*, son pendant, sujets rustiques, d'après *Lépicié* et *Aubry*.

Plusieurs gravures des *Grandes batailles de la Chine*, d'a-

près les dessins originaux envoyés par les missionnaires et publiés par ordre de M. *Bertin*, sous la direction de M. *Cochin*.

Les modèles, ou le peintre russe dans son atelier, d'après *Leprince*, dédié au baron de Breteuil, jolie gravure ou les nus sont burinés avec une rare délicatesse.

Les pêcheurs, d'après *Vernet*, belle estampe, grand in-f°, qu'ou pent regarder comme la pièce capitale de De Longueil.

Pour la Galerie du Palais-Royal.

Les fleuves, d'après *Martin de Vos*.

Assemblée des Dieux, d'après *Théodore Rombouts*.

L'amour piqué, d'après *le Giorgion*, commencé par De Longueil, terminé par *Halbou*.

Diane et Actéon, d'après *le Titien*, commencé à l'eau forte par *Duclos*, terminé par De Longueil.

Pour l'édition in-f° de *la Henriade*.

Le président de Harley conduit à la bastille par les ligueurs, grand médaillon orné, d'après *F. M. Quéverdo*, 1788 (chant 4).

La mort du jeune d'Ailli tué par son père à la bataille d'Ivry, idem, d'après *Quéverdo* (chant 8).

Suite complète pour *la Henriade*, in-8°, d'après *Ch. Eisen*, 12 pièces.

Une partie des figures des *Contes de La Fontaine*, in-8°.

Figure et vignettes pour *la lettre de Barnevelt*, Paris, 1763, in-8°, d'après *Ch. Eisen*.

Suite de figures pour *les Dévirgineurs et Combabus*, etc., 1765, in-8°, d'après le même.

Les gravures et vignettes du volume des *Sens*, Londres (Paris), 1766, in-8°, d'après *Ch. Eisen*.

Plusieurs figures du volume des *Graces*, Paris, Prault, 1769, grand in-8°, d'après *Moreau* le jeune.

Des vignettes et culs de lampes des *Baisers de Dorat*, édition de 1770, in-8°, d'après *Ch. Eisen*.

Figures et vignettes du *Recueil de contes*, de M. D. *(Dorat)*, 1776, in-8°, d'après le même.

Enfin, il a encore illustré, d'une manière fort élégante, d'autres ouvrages de *Dorat*, du *marquis de Pezay*, et d'une

foule d'autres. Il a réussi admirablement dans ce genre et il aura sans doute le talent de faire garder avec soin certains livres de son époque qui, sans le burin délicat de notre artiste, n'eussent pas été conservés.

Masquelier l'aîné.

Louis-Joseph Masquelier, né le 21 février 1741, dans le bourg de Cysoing, près de Lille, reçut de la nature des dispositions extraordinaires pour le dessin. Admis de bonne heure dans l'atelier de *Lebas*, à Paris, l'un des plus célèbres graveurs du royaume, il y fit des progrès rapides et fut bientôt remarqué par son maître qui l'initia aux secrets de son art. Il reçut de lui la perfection du talent et il lui rendit en échange l'honneur qui rejaillit toujours sur un maître quand son élève acquiert de la célébrité. C'est dans l'école de Lebas qu'il se lia avec *Née*, un de ses condisciples, d'une amitié qui grandit avec leur âge et leur talent. Une fois livrés à eux-mêmes, ils s'associèrent pour graver les planches des *Tableaux topographiques, pittoresques, historiques, moraux et politiquos de la Suisse*, publiés par *J. B. de La Borde*, avec le nom de *Zurlauben*, Paris, 1780-88, 4 vol. grand in-f°, et ils produisirent à eux seuls, les trente-six premières livraisons qui contiennent 217 figures, formant plus des trois quarts de l'ouvrage entier.

Cette entreprise n'était que le prélude d'une plus grande encore qui mit le comble à la réputation de Masquelier; nous voulons parler de la magnifique *Galerie de Florence*, à la direction de laquelle il fut placé en 1789, avec *Lacombe*, et où il fournit lui-même un glorieux contingent, en gravures de tableaux, statues, camées et bas-reliefs. Les vingt-trois premières livraisons de ce superbe ouvrage, exposés au Salon de 1802, méritèrent à son directeur une médaille d'or que lui décerna le jury.

Masquelier a beaucoup gravé; la souplesse de son talent lui permit d'aborder presque tous les sujets et de *passer du grave au doux, du plaisant au sévère;* aussi voyons-nous son nom sous des marines, des paysages, des scènes historiques, des

batailles et des scènes champêtres. Il fournit cinq planches au voyage de La Peyrouse, d'après *Duché;* trois sujets pour les *Campagnes d'Italie*, d'après *Carle Vernet;* plusieurs figures pour les *Voyages de Cassas ;* des vues de France, de Suisse; des planches pour le *Gulliver* de *Déterville ;* celle du 4e chant du *Jugement de Pâris*, d'Imbert, 1774, in-8°, d'après *Moreau* le jeune; celle du septième chant du *Temple de Gnide* de Colardeau (1773) in-8°, d'après *C. Monnet ;* celles des vignettes des 2e, 10e, 18e *Baisers de Dorat*, et le cul-de-lampe du 20e et dernier baiser, édition de 1770, in-8°, et une grande quantité de gravures pour l'histoire et la Révolution. Il s'essaya dans tous les genres et ne resta inférieur dans aucun d'eux ; il tenta de graver à l'imitation du lavis et y réussit complètement. Enfin, il était au moment de voir terminer un des plus vastes monumens élevés par l'art de la gravure, la *Galerie de Florence*, dirigée par lui et par *Lacombe*, et dessinée par un autre lillois, le chevalier *Wicar*, lorque la mort le prévint et vint l'enlever à ses travaux et à ses amis, par une attaque d'apoplexie, qui le frappa le 26 février 1811, à l'âge de 70 ans.

Masquelier a un burin vigoureux et brillant qui n'exclut ni la légéreté ni la grâce; sa pointe était facile et courait à son gré: aussi a-t-il buriné, pour son amusement, de charmantes petites compositions pleines d'esprit et de génie. Ce graveur a une courte notice dans la *Biographie Universelle;* on la doit à M. *Emile Dibos*, auteur du *Guide des étrangers dans la ville de Lille.*

Voici la liste, aussi exacte que possible, de ses principales productions.

L'amant de la belle Europe, taureau dans un paysage, d'après *Paul Potter*. (Cat. Favier n° 1293) m. p. avec six vers français au bas.

La mort de la belle Europe, gr. en h., sous la direction de *Lebas*, son maître.

Un paysage de *Ruysdal*, gravé à l'eau forte par Masquelier et terminé par *J. B. Lebas*.

Le portrait du jeune *Marin*, musicien, peint à Rome par

Frontier, et gravé à Paris par *Masquelier*, lorsqu'il était encore chez *Lebas*.

Deux grandes vues d'Ostende, du côté de terre et de mer, grandes pièces en travers, d'après *Olivier Lemay*, peintre de Valenciennes.

Les débris du naufrage, marine, d'après *J. Vernet*, grande pièce en travers.

Première vue de Bechin, en Bohême, avec un pont sur un torrent, d'après *Diétrich*, 1771, gravure fine et piquante, moyenne pièce en travers.

Les garants de la félicité publique ; un jeune prince français regarde le temple de l'immortalité que lui montre la France personnifiée. Cette allégorie sur le sacre de Louis XVI a été gravée, d'apres *Saint-Quentin*, en société avec *Née*.

Les vœux du peuple confirmés par la religion, d'après *Monnet*, pendant de la précédente.

Vue de l'intérieur des bains antiques de Nismes et réunion de divers fragmens qui leur ont appartenu, gravure à l'eau forte par *Masquelier*, et terminée par *Née*.

Vue d'un village prés de la ville de Berne, d'après *Chatelet*, d'un bon burin.

Autre paysage accidenté, d'après le même, faisant pendant, 1783, jolie estampe dont les fonds sont légers et délicats.

Vue du temple de Ségeste en Sicile, d'après *Chatelet*.

Planches de *médailles de la Suisse*, d'après les dessins de *Bertaux*.

Voltaire aux Champs-Elysées, d'après *Le Barbier*.

Un vieillard dans un désert, agenouillé devant un crâne.

Diogène méditant, d'après *Gérard Dow*.

Vue du sérail, paysage, moyenne pièce, d'après *Fauvel*.

Une des seize grandes batailles de la Chine, très grande p. en trav., d'après *Cochin*.

Sixième et septième vues de Flandre, d'après *D. Teniers*, eau-forte et grav. terminée par *Lebas* et *Masquelier*. (Cabinet Paignon-Dijonval, 3742).

Sixième vue d'Italie, d'après *Joseph Vernet*, estampe en largeur.

Lise, jeune fille assise éparpillant une rose, estampe ovale en hauteur, d'après *P. A. Baudouin*, peintre à la gouache.

Le déjeûner de Ferney, d'après *Denon*.

Le lever du philosophe de Ferney, son pendant.

Plan en perspective de l'école militaire.

Piroque de l'île de Pâque, estampe en largeur, d'après *Blondela*.

Sujets pour la GALERIE DE FLORENCE.

1° *Le sommeil de l'enfant Jésus*, d'après l'*Albane*.

2° *Electre*, *Clytemnestre* et *Chryséthémis*, d'après un bas-relief antique.

3° *L'enlèvement de Déjanire*, d'après *Luc Jordaens*.

4° *Polyxène livrée à Pyrrhus*, d'après un bas-relief antique.

5° Paysage dit l'*Effroi*, d'après *Salvator Rosa*.

6° *Le denier de César*, par *Caravage*.

7° *L'enlèvement d'Hélène*, d'après un bas-relief antique.

8° *Femme jouant de la guitare*, d'après *G. Netscher*.

9° *La femme adultère*, d'après *Bronsina*.

Et un grand nombre d'autres pièces que nous n'avons pas eues sous les yeux, comme aussi des vignettes, culs-de-lampes, eaux-fortes, etc., pour la décoration d'ouvrages de librairie.

Nous possédons des pièces, signées *L. J. Masquelier*, qui ne peuvent appartenir qu'à *Louis-Joseph*. Toutefois ces gravures, appartenant au *Théâtre des Grecs*, seraient de la vieillesse de ce laborieux artiste, si tant est qu'elles soient de lui. L'une, d'après *Maréchat*, représente *OEdipe à Colonne*; l'autre, d'après *C. Monnet*, est le frontispice des *Choephores*.

Louis-Joseph Masquelier, eut un fils, nommé *Charles-Louis*, né à Paris en 1781, qui, comme *Nicolas-François-Joseph Masquelier*, fut son élève et se distingua dans la gravure. Il étudia anssi sous *Pierre-Gabriel Langlois*, de Paris; il remporta le grand prix de gravure en l'an XIII de la République, première année de son institution, et précédemment il avait obtenu les seconde et première médailles de l'Académie de Paris.

Charles-Louis demeura plusieurs années à Rome comme pensionnaire de France; il s'y épura le goût par la vue des

chefs-d'œuvre de l'art et par un travail assidu au milieu des bons modèles et des bons exemples ; puis il revint à Paris et fut attaché, comme son père, à l'entreprise de la *Galerie de Florence*, dont il grava plusieurs pièces, entr'autres *Vénus et Adonis blessé et l'Amour rompant son arc*, d'après le tableau de *Frédéric Zucchero* et le dessin du lillois *Wicar*. Cet artiste, qui vit encore, à ce que nous croyons, se livre particulièrement au genre de l'histoire; il a publié une belle *Vierge*, d'après *Raphael*, et plusieurs jolies petites pièces.

Helman aîné.

Hilarion Helman, né à Lille vers 1740, n'eut pas une haute destinée. Il resta attaché à l'art industriel et ne sortit pas de la province. Graveur sur métaux, frère aîné du graveur au burin, élève de l'Académie de peinture de Lille, il exposa des cachets gravés à l'exposition publique de 1777, à Lille. Les empreintes de ces cachets, réunies dans un même cadre, figuraient au catalogue, imprimé chez *J.-B. Henry*, 1777, in-8°, sous le n° 56, page 25. La vie de ce graveur fut fort simple et fort cachée ; elle ne reçut de reflet que par les succès qu'obtint à Paris son frère cadet dont il sera parlé ci-après.

G. Chotard.

G. Chotard, né à Lille, à peu près à la même époque que le précédent, grava en taille douce quelques estampes qui mériteraient à peine le souvenir de ses concitoyens, si elles ne retraçaient des faits historiques de la localité. Nous connaissons de lui :

1° *Vue en perspective du cirque élevé sur la grande place de Lille, en Flandre, le 20 novembre 1781, à l'occasion de la naissance de Mgr. le Dauphin*, grande pièce in-f° en largeur; curieuse pour les costumes de l'époque usités à Lille, mais d'un burin sec et peu séduisant.

2° Des planches pour la *Botonographie Belgique*, par *François-Joseph Lestiboudois*, Lille, Henry, 1781, in-8°.

J. Chotard est mort à Lille un peu avant la première Révolution française. Il demeurait sur la place du *Lion d'Or*.

Durieux.

Durieux, de Lille, imprima et grava des planches de botanique et d'histoire naturelle pour la *Botonographie Belgique, de Lestiboudois*, Lille, 1781, in-8°.

J. Derond.

J. Derond, graveur lillois, d'un burin ferme et net, est auteur de cartouches et d'armoiries fort bien exécutées. C'est à lui qu'on doit la gravure blasonnée placée sur la garde de tous les livres de la bibliothèque de M. *Libert de Beaumont*, amateur distingué de Lille, mort en 1798.

Isidore-Stanislas Helman.

Isidore-Stanislas Helman, dont le nom flamand signifie *homme d'enfer*, fut surnommé *Helman le cadet*, parce que son frère aîné était connu dans les arts comme graveur sur métaux ; il naquit à Lille, en 1743, d'une honnête famille. L'école gratuite de dessin, fondée en 1755, le reçut parmi les premiers élèves qui la fréquentèrent ; il fut aussi un des premiers qui s'y distinguèrent et il fit rejaillir sur elle une partie de la gloire qu'il obtint dans la suite. Elève de *Guéret* à Lille, il remporta dans cette ville d'honorables distinctions, puis se rendit à Paris où il se livra à l'art de la gravure dans l'atelier et sous la direction de *Lebas* dont il fut un des meilleurs disciples. Il obtint bientôt de tels succès dans cette carrière qu'il mérita d'être nommé *graveur du duc de Chartres*, prince aîné d'une famille dont les membres ont de tout tems honoré et cultivé les arts. Il s'établit tout-à-fait à Paris, dans la rue St.-Honoré, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, et y fonda un atelier de gravure qui fut en peu de tems connu des amateurs.

Les productions d'*Helman* sont nombreuses, recherchées pour la légéreté et le moelleux du burin, et payées assez cher par les amateurs d'estampes qui en réunissent la collection.

En 1772, il grave finement la planche du premier chant du *Temple de Gnide de Colardeau*, d'après *C. Monnet*.

En 1775, il retrace par le burin le *Suicide* de Panthée sur le corps d'Abradate, d'après *J. M. Moreau*. Vers le même tems, il fait le cartouche historié pour les livres de la bibliothèque de *N. F. De Douay de Prehédrez*.

En 1777, il expose à Lille, sous les N°s 54 et 55, *le charlatan allemand* et *le charlatan français*, deux estampes de 14 pouces de hauteur sur 11 de largeur, d'après *J. Duplessis-Berthault*. La même année, il travaille à la première et seconde suites d'estampes pour servir à l'*Histoire des modes françaises dans le XVIIIe siècle*, Paris, 1777, avec *Martini*, *Trière*, etc.

En 1780, de société avec *B. L. Prévost*, il grave les figures de l'*Emile* de Rousseau, édition in-4°.

Mais les œuvres les plus importantes d'*Helman*, sont celles qui forment des recueils qui lui appartiennent en propre. Ainsi, nous citerons 1° *Les batailles de la Chine*, gravées en 1785, in-f°, d'après les grandes estampes de *Cochin*, connues sous le titre de *Victoires des Empereurs de la Chine*, 1768-74, 16 planches. 2° l'*Abrégé historique des principaux traits de la vie de Confucius, célèbre philosophe chinois*, orné de 24 estampes in-4°, gravées d'après des dessins originaux de la Chine, envoyés à Paris par M. *Amiot*, missionnaire à Pékin, et tirés du cabinet de M. *Bertin*, ministre et ancien secrétaire d'état, texte entièrement gravé et encadré. 3° *Faits mémorables des Empereurs de la Chine, tirés des annales chinoises*, dédiés à madame (1), 24 estampes in-4°, avec texte gravé

(1) La dédicace à *Madame*, femme du comte de Provence, et née princesse de Savoie, est également gravée par Helman, avec une jolie vignette

(vers 1790) des exemplaires de ces deux derniers ouvrages ont été tirés in-f°, pour faire suite aux *Batailles de la Chine*, c'est ainsi qu'ils furent exposés en vente avec les livres de M. *Lamy*, et adjugés au prix modique de 40 fr.

Le talent d'Helman paraissait devoir se fixer particulièrement sur la reproduction par la gravure des faits historiques frappans ; anssi n'hésita-t-il pas à buriner les actes des principales journées de la Révolution française, d'après les dessins de *Monnet*, son collaborateur et son ami. De l'ouverture des Etats-Généraux, le 5 mai 1789, au 18 brumaire de l'an VIII, l'un le premier, l'autre le dernier fait remarquable de la Révolution, Helman choisit 15 époques frappantes de cette période trop célèbre et les reproduisit par la gravure. Ce recueil d'estampes révolutionnaires, faites au moment même des événemens, est recherché des amateurs, comme peinture véridique et palpitante de cette grande époque. Voici les titres de ces pièces : — *Ouverture des Etats-Généraux.* — *Serment du jeu de paume.* — *Prise de la Bastille.* — *Nuit du 4 août* 1789. — *Fédération du 14 juillet* 1790. — *Journée du 10 août* 1792. — *Pompe funèbre en l'honneur des martyrs de la journée du 10 août.* — *Journee du 21 janvier.* — *10 août* 1793, *fontaine de la génération.* — *Journée du 16 octobre.* — *le 9 thermidor.* — *Assassinat de Ferraud.* — *Le 13 vendémiaire.* — *Assassiat des plénipotentiaires en l'an VII* (1799). — *19 brumaire.* — *Bonaparte à St.-Cloud.*

On peut ajouter à ces gravures historiques, celles de l'*Assemblée nationale* et la *Suppression des couvents dans la Belgique.*

---

dessinée par *C. Monnet*, et un petit portrait dû à madame Lebrun. Le graveur s'adresse en ces termes à sa protectrice :

« Madame,

« La protection éclairée que vous accordez aux arts, m'a enhardi à vous » présenter cet hommage tiré des annales du plus ancien peuple de l'uni- » vers. La bonté avec laquelle vous avez daigné l'accepter, est pour moi, » Madame, le plus honorable et le plus flatteur des encouragemens. Per- » mettez-moi de mettre à vos pieds mes faibles talens et mon éternelle re- » connaissance.

» Je suis, etc. HELMAN. »

Outre ces grands ouvrages, Helman a encore gravé en pièces séparées :

La duchesse de Chartres, en pied, d'après *Ch. Le Peintre*, est. en h.

Les pêcheurs fortunés, d'après *Vernet*, est. en larg.

Cinquième vue d'Italie, d'aprés *Vernet*, id.

Le jardinier galant, d'après *P. A. Baudouin*, est. en h.

La leçon inutile, 1781. } 2 grandes pièces en largeur faisant pendants. { L'une, d'après le tableau de Le Prince, peint en 1773, dédié à M. de ... L'autre, admirable gravure dont nous possédons l'eau forte et la planche terminée avant la lettre.

La précaution inutile.

Le petit temple à Tivoli, d'après *Robert*.

Le médecin clairvoyant. } 2 p. en h. d'après *Le Prince*

Le marchand de lunettes.

La famille du duc de Chartres, d'après *Le Prince*.

Le nécromancien, est. en h.

Le roman dangereux, d'après *Lawrence*.

Deux sujets gracieux, d'après *Moreau*. (Cat. *Libert de Beaumont*, n° 2071).

Les pêcheurs fortunés, d'après *Vernet*.

La musique et son pendant, 2 gravures, d'après *Moreau*.

Paysages et *sujets*, d'après *Lagrénée* et autres.

Helman s'est aussi livré à la reproduction des faits historiques principaux de l'histoire locale de la ville qui l'a vu naître. On lui doit les pièces suivantes, qui sont toutes lilloises.

La quatorzième expérience aërostatique de M. Blanchard, accompagné du chevalier *Lépinard*, faite à Lille le 26 août 1785, dédiée au magistrat de Lille, d'après *L. Watteau*, gr. p. en larg.

Entrée de M. Blanchard et du chevalier Lépinard, cinq jours après leur ascension aërostatique dans la ville de Lille, le 26 août 1785, d'après le tableau de *Louis Watteau*, professeur de l'Académie de Lille. Pendant de la précédente.

Confédération des départemens du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais, faite à Lille le 14 juillet 1790, gravé en 1791, d'après le tableau fait en 1790, par *Louis Watteau*, dédié à MM. le maire et officiers municipaux de la ville de Lille, grande pièce en largeur.

Banquet civique, donné par les gardes nationales de Lille, aux troupes de la garnison, les 27 et 28 juin 1790, gravure en largeur, faisant pendant à la précédente et d'après le tableau de *L. Watteau*, directeur de l'Académie de Lille.

Enfin, Helman a encore laissé quelques planches grand in-4° pour les *OEuvres de Voltaire*, d'après les dessins de *J. M. Moreau le jeune*, et notamment pour la *Henriade*.

On voit d'après tout ce qui précède qu'Helman fut un homme considérable et l'on reste étonné de ne lui voir aucune mention dans la *Biographie Universelle*.

L'abbé Favier.

L'abbé *Favier*, prêtre à Lille, fut un des plus zélés amateurs d'estampes que la province ait possédés. Il avait des correspondans en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Hollande et en Angleterre, qui lui rassemblaient et lui envoyaient ce qu'ils trouvaient de mieux.

Cet estimable ecclesiastique était né dans les environs de Lille. Il entra dans les ordres et fut attaché à la collégiale de Saint-Pierre de Lille en qualité de bibliothécaire. Ses connaissances spéciales et son goût pour les livres et les gravures l'avaient fait choisir pour occuper ce poste. Il conçut le plan d'une *histoire de Lille*, qu'il devait mettre à exécution et publier; malheureusement la mort le surprit en 1765, au moment même où il avait réuni à grande peine tous les livres et matériaux pour ce travail.

Son immense collection d'estampes fut vendue, à Lille, à la fin de 1765. Le catalogue, imprimé chez J.-B. Henry, 1766, in-8°, 143 pages, contient 2205 articles, composés quelquefois d'un œuvre tout entier. On remarqua à cette vente les gravures de *Robert Strange*, le grand *Ecce homo* du Titien, par *Hollar;* la *Chûte des Anges*, de Rubens, par *Vorsterman;* une *Elévation en croix*, par *Witdoeck;* le *Repos de Diane*, par *J. Louis;* les *Batailles d'Alexandre* et le *Calme* et la *Tempête* de Vernet, par *Baléchou*, que les amateurs se

disputèrent assez vivement. Les gravures ordinaires furent données à des prix très bas, même pour l'époque.

Le Chanoine Jorre.

Il est à remarquer qu'il suffit quelquefois d'un amateur d'estampes pour en former plusieurs ; ce goût est contagieux, et il y a plus de chances pour qu'une seconde et une troisième collection de gravures se forment dans une ville où on en compte déjà, que pour qu'il s'en fonde une seule dans le lieu où il n'y en a pas.

Nous venons de voir que le bibliothécaire de la collégiale de Saint-Pierre, mort en 1765, laissa un riche cabinet d'estampes, nous trouvons également que onze ans plus tard, en 1776, Me *Jorre*, chanoine de la même église collégiale, demeurant en sa maison canoniale, rue d'Angleterre, à Lille, délaissa aussi une belle collection de livres, tableaux, gravures, curiosités, chinoiseries, meubles, coquillages, porcelaines et bijoux. Son *Catalogue d'estampes*, Lille, Jacquez, (1776) in-8° de 83 pages, renfermait 1422 lots divisés par école. On y remarquait de fort belles épreuves. Les étrangers affluèrent à cet encan.

Delezenne.

Simon-Jude-François Delezenne, naquit en 1718 au village de Fives, un des faubourgs de Lille ; il fut le fruit d'un commerce adultérin, et né, pour ainsi dire, sans parens et sans ressources, il dut se créer lui-même une existence. Son travail, sa probité, sa conduite, le tirèrent de l'obscurité profonde à laquelle le sort l'avait condamné : il répara par des dispositions particulières, par la lecture et une mémoire surprenante, le défaut d'éducation première inhérent à sa position, et il parvint enfin à se placer parmi les plus honorables citoyens de Lille. Destiné à l'orfévrerie, il réussit dans son état comme ouvrier, puis comme maître, et s'enrichit assez pour se procurer une riche bibliothèque et une plus riche collection d'estampes. Son goût le porta na-

turellement vers l'étude des vieilles gravures, et il devint si bon connaisseur qu'on le consultait de toutes parts. C'est lui qui forma *Libert de Beaumont*, autre amateur plus fortuné que lui, dont il dirigea les études et les appréciations.

A l'époque où Delezenne quitta la vie, le 11 septembre 1778, à l'âge de 60 ans, il avait conquis une honnête aisance, une belle bibliothèque, une riche collection de gravures, et mieux que tout cela, l'estime de ses compatriotes et l'attachement de ses amis. Sa succession fut adjugée au Roi, *à titre de batardise*, par jugemens du bureau des finances de Lille, des 5 novembre et 3 décembre 1778; ses gravures furent inventoriées et vendues le 15 mars 1779; le catalogue imprimé chez *H. H. J. Lemmens fils*, à *Lille*, in-8° de 331 pages, contient 5852 articles, dont quelques-uns renferment des suites de 50 et 80 pièces. Les prix d'ajudication ne s'élevèrent pas à une grande hauteur : les lots les plus chers furent la *Galerie de Dresde*, les gravures d'après *Vernet*, les *Conquêtes de Louis XIV*, les *Artifices de Corneille Vischer*, les estampes du cabinet du Roi et de celui d'Orléans, la Galerie du Luxembourg, le *couronnement d'épines*, par *A. Bolswert*, le *cadet à la perle*, par *Masson*, et les gravures de *Wille*. Presque tous ces lots furent adjugées à des amateurs du pays.

Le Petit.

Louis-Joseph Le Petit, décédé à Lille en 1796, en sa maison, place des Bluets, alors appelée *Place des droits de l'homme*, laissa une jolie collection de gravures disposée et mise en ordre par lui-même, ainsi que les livres qui les accompagnaient. La vente de ces collections fut dirigée par M. *Jacquez*, typographe, qui en avait imprimé la notice sous le titre de Catalogue des livres, tableaux, estampes et desseins rares et précieux de feu L. J. *Le Petit*, Lille (1796), in-8°, 255 pages. Les estampes y occupent les pages 216-255 et comprennent 858 articles en général fort précieux. Les portraits de *Masson* et d'*Edelinck*, les gravures de *Worsterman*, *Wischer*, *Galle* et *Wille* y foisonnent. Malheureusement pour les vendeurs, l'époque de cet encan n'était rien moins qu'ar-

tistique, et, comme on avait mis dans les conditions de la vente que les paiemens se feraient *en écus*, ceux-ci étant alors fort rares, les plus belles estampes furent adjugées à vil prix.

Libert de Beaumont.

M. *Libert de Beaumont*, fils d'un riche financier de Lille (1), conçut dès son jeune âge un grand amour pour les arts; il puisa ses premières connaissances en estampes chez cet autre amateur si connu, *Simon-Jude-François Delezenne*, qui d'abord simple ouvrier et privé des avantages de l'education et de la fortune, trouva le moyen d'y suppléer par le jugement solide et sûr dont la nature l'avait doué, par l'étude persévérante et par la mémoire étonnante qu'il possédait. Libert de Beaumont, son ami, et l'on peut dire presque son élève, gagna dans la conversation d'un tel maître et dans les ressources de son cabinet, toutes les connaissances nécessaires pour éclairer son goût et sa manie. A l'envi de Delezenne, ou plutôt en suivant ses traces, il amassa la plus considérable collection iconographique qu'il soit permis à un particulièr de posséder. Pendant plus de trente années il n'a cessé de l'accroître: nulle peine, nul sacrifice ne l'arrêtaient quand il s'agissait d'acquérir une belle pièce qu'il n'avait pas. L'on raconte encore aujourd'hui à Lille, qu'il arriva un jour que pour obtenir l'œuvre d'un maître qu'il désirait, il vendit une bonne et belle ferme en plein rapport.

On abusa quelquefois de la passion irrésistible qui dominait cet amateur ardent, pour lui faire acheter à grand prix des tableaux altérés ou des copies mal déguisées. Le peintre *Louis Watteau*, de Lille, fit une composition satyrique, qui repose aujourd'hui dans le cabinet de M. *Ducas*, syndic

---

(1) Libert de Beaumont avait des armes qu'il fit graver sur les gardes de tous ses livres; il portait *de gueules aux trois têtes d'argent par deux et une avec les yeux bandés d'azur. Deux griffons pour supports et un lion au simier.*

des agens de change de Lille, où il retrace d'une manière plaisante les ruses artistiques dont les brocanteurs lillois usaient à l'endroit de M. de Beaumont. Ce tableau satyrique est connu sous le nom de l'*Homage au bon laron par les brocanteurs et les rapetasseurs de tableaux*, et tous les amateurs de tableaux et de gravures de la fin du siècle dernier y sont croqués de main de maître. De Beaumont lui-même y figure, mais il tourne le dos aux spectateurs.

Libert de Beaumont fut toute sa vie la providence des artistes; tous ceux qui s'occupaient d'art étaient surs de trouver chez lui bon accueil et bon conseil : Il les encourageait de toutes manières, achetait leurs œuvres, leur ouvrait ses cartons et leur prêtait des modèles. Ce fut un deuil dans toute la ville lorsqu'il rendit le dernier soupir, dans sa maison rue Nationale, n° 32, le 14 prairial an VI de la République (2 juin 1798).

Cet amateur distingué avait dressé lui-même le catalogue raisonné de son cabinet d'estampes, et il comptait même en étendre le plan et y joindre des articles sur tous les maîtres dont il ne possédait rien. Son but était de former un répertoire aussi complet que possible sur les graveurs, depuis *Martin Schoen* (1460), dont il possédait six pièces, jusqu'à lui. La mort l'empêcha de réaliser ce projet.

M. De Beaumont avait aussi réuni une riche et nombreuse bibliothèque, une collection de médailles, des tableaux, des pierres gravées et un cabinet d'histoire naturelle. Les livres et les tableaux ont été gardés par son fils, qui s'en défit plus tard et qui mourut à Lille, il y a peu d'années, dans un état moins fortuné que son père. Quant aux estampes, le catalogue s'en trouvait tout dressé par le propriétaire, on n'eut qu'à raccourcir les articles. Il parut sous le titre de *Catalogue d'une superbe collection* d'estampes, desseins, médailles, coquilles et autres objets rares et précieux, délaissés par le citoyen Libert de Beaumont, dont la vente se fera le 8 vendémiaire an VII, sous la direction des citoyens *Jacquez*, imprimeur, *Laurent*, notaire, et *Dionoq*, juré-vendeur. *Lille*, imprimerie de Jacquez (1798), in-8° de viij et 336 pages. Les estampes, rangées chronologiquement sous les noms des

graveurs, forment 2512 articles; le supplément 74; les recueils ou volumes de gravures, 29; et les estampes sous glace, 64; en tout 2679 numéros, dont un grand nombre porte à lui seul une suite de pièces. Ce catalogue mérite l'attention des curieux; il est d'une utilité plus générale et plus durable que que ceux des collections ordinaires. On y trouve à la fin une bonne table alphabétique des nombreux graveurs cités dans l'ouvrage.

Cette vente attira un grand concours d'amateurs à Lille : *Le grand couronnement d'épines*, par *Bolswert*, s'éleva à 100 fr. — Notre Séigneur guérissant les malades, nommée la pièce de cent florins, par *Rembrandt*, fut vendu 108 fr. — St.-Pierre Nolasque, la plus rare de l'œuvre de *Mellan*, 57 fr. — Le fameux portrait d'*Andrea Winius*, surnommé le portrait au pistolet, par *Corneille Wisscher*, 144 fr. — *Les arquebusiers de Nantes*, morceau unique de *Sébastien Leclerc*, 120 fr. — *Le chien de Goltzius*, gravé par lui-même, 130 fr. — Enfin, le *Saint-Hubert*, d'*Albert Durer*, monta seul à 45 fr.

Houzé de Grandchamp.

Houzé de Grandchamp, fils de M. *Houzé*, avocat distingué à l'ancien parlement de Flandre, naquit un peu avant le milieu du dernier siècle. Son goût pour la littérature et les arts l'entraîna à réunir des collections de livres et de gravures qui devinrent célèbres à Lille où il s'était fixé. Sa maison, rue Française, n'était remplie que d'objets d'arts, de tableaux, de rayons et de cartons. Il amassa jusqu'à *trente mille estampes* anciennes et modernes et les classa lui-même, depuis celles de *Martin Schoen*, maître d'*Albert Durer*, jusqu'aux produits bien inférieures des dernières années de la Révolution française.

A la mort d'Houzé de Grandchamp, qui arriva en 1809, le catalogue de son cabinet fut rédigé par M. *Lehoucq*, ancien libraire à Lille, pour les livres, et par M. *Meurisse*, peintre en la même ville, pour la partie des gravures, qui sont classées par date et par maître. Ces deux catalogues imprimés

chez *L. Jacqué fils* (1809), in-8°, contiennent une foule de raretés. Le premier compte 2594 numéros et 264 pages. Celui des estampes, tableaux et curiosités, dont la vente commença le 6 juillet 1809, renferme 3333 articles, supplément, 407, estampes retrouvées 160, recueils divers 113, gravures sous glace 175, en tout 4190 lots de gravures. Les amateurs trouvèrent à cette vente de nombreuses productions des artistes du pays et des estampes ayant rapport à la localité : on s'y disputa entr'autres choses une *Entrée des archiducs Albert et Isabelle dans la ville de Lille, le 6 février* 1600, faite à la main. Les gravures de *R. Pollart*, furent chèrement payées ; un *Siège de la Bastille*, gravé par W. *Nutter*, les batailles d'Alexandre, le recueil des plus beaux tableaux de Venise, d'après *Piazzetta*, les gravures de *Green*, furent aussi assez poussées. Un coffre de laque de Chine fut payé 96 f. sans les frais, ce qu'on peut regarder comme un bon prix à l'époque où la *curiosité* n'était pas encore en valeur.

La famille de M. *Houzé de Grandchamp* n'est pas éteinte ; plusieurs de ses membres vivent en ce moment à Lille et ne restent pas étrangers aux arts.

Liénard (Jean-Baptiste.)

Ce graveur né à Lille, vers le milieu du XVIIIe siècle, était dans la vigueur de son talent de 1770 à 1795 ; on a peu de particularités sur sa vie. Il fut d'abord elève de l'école gratuite de dessin de Lille, puis de *Lebas*, graveur à Paris. Il a beaucoup gravé, on cite de lui :

Les Délices de l'Eté, estampe en largeur, d'après *Le Prince*. Il y a des épreuves avant la lettre.

Vue des principaux monumens de Rome, grande estampe en largeur, d'après *Hubert Robert*.

Liénard a été chargé de la gravure de plusieurs planches du bel et magnifique ouvrage de M. de *Choiseul-Gouffier*, connu sous le titre de *Voyage pittoresque de la Grèce*, 1782, 2 vol. in-fol. On remarque surtout les deux planches sous l'indication de *Route de Melasso à Boudroun*, pl. 94 et 95, d'a-

près les dessins de *J.-B. Hilair*. Elles sont remarquables par le feuillé des arbres.

Il contribua aussi à la gravure des planches du *Voyage pittoresque ou description du royaume de Naples et de Sicile*, par l'abbé de *Saint-Non*. Paris, 1781-86, 5 vol. in-f°. On y distingue les sujets et paysages dus au burin de notre artiste ; ils sont d'une bonne exécution.

Une autre grande entreprise, à laquelle J.-B. Liénard attacha son nom et sa coopération, fut la publication de la *Galerie du Palais-Royal, dédiée à S. A. R. le duc d'Orléans.*

Le graveur lillois en exécuta avec talent beaucoup de planches. Nous citerons particulièrement :

1° *Un choc de cavalerie*, d'après le *Bourguignon*, dessiné par *Borel*, gravé à l'eau forte, par *Bertaux*, et terminé par *Liénard.*

2° *La rivière*, d'après *Jean Griffier*, peintre hollandais, et le dessin fait par *Mancest*; cette gravure est remarquable par la dégradation des ombres et le recul des différens plans.

3° *Les rochers*, d'après *Bartholomé Bréenberg*, dessiné par *Mancest*, commencé à l'eau forte, par *Pillement*, et terminé par *Liénard.*

La ville de Lille possède encore en ce moment un peintre du nom de *Liénard* : il fait partie de la commission du *Musée Wicar.*

Remi Delvaux.

Remi Delvaux, dont le nom a bien la désinence du Nord, et dont la première syllabe est la marque du génitif dans les mots du vieux wallon, est né à Lille, en 1750, et fut un élève de l'Académie de dessin et peinture de cette ville, fondée en 1755. Il marcha sur les traces d'Helman, son compatriote, et se rendit à Paris, où il reçut les leçons du graveur *Lemire*, dont il obtint la confiance et l'amitié.

Un peu avant la révolution, Remi Delvaux, dont la réputation était déjà faite, fut chargé de graver plusieurs pièces du riche cabinet de M. de Choiseul et des tableaux de la galerie plus riche encore du Palais-Royal. Il illustra un nombre considérable de livres et grava beaucoup de vignettes,

d'après *Moreau*, *Marillier* et autres, pour *l'Histoire de France*, les *OEuvres de J.-J. Rousseau*, *les Mille et une Nuits*, etc., etc. Enfin, il travailla à la belle édition de la *Jérusalem délivrée* (par M. Lebrun), et y grava des figures sur les dessins de *Lebarbier*, en 1803.

Nous ignorons si *Remi Delvaux*, laissa un fils, mais il existe aujourd'hui un graveur en taille douce de ce nom (*Marie-Auguste Delvaux*), demeurant à Paris, rue de Condé, n° 1, qui pourrait bien n'être pas étranger à notre graveur Lillois. Il est auteur d'un grand nombre de portraits et de vignettes pour la librairie, et de fort jolies gravures pour la belle édition des *Mille et une Nuits*, publiée par *Edouard Gauttier*, en 1823-24, in-4°, et pour les *Contes de La Fontaine*, Paris, an X.

Voici les principales gravures isolées de *Remi Delvaux :*

Paysage, d'après *Berghem*. (N° 2289 du cat. de *Libert de Beaumont*).

Portrait historié de Frédéric II, roi de Prusse, d'après M. *Ramberg*, d'un burin fin et hardi.

Torquato Tasso, d'après le dessin de *Chasselas*, d'une pointe négligée.

Marine, pièce en largeur, d'après *G. Van Velde*, tirée du cabinet de M. le duc de Choiseul, légèrement gravée.

Noli me tangere, gravure de la galerie du Palais-Royal, d'après un tableau de l'Albane, représentant le *Christ* qui apparaît à *Madeleine*, sous la forme d'un jardinier. Cette pièce est d'un burin ferme et vigoureux.

Agar chassée avec Ismaël, 1789, in-4°, d'après *C.-P. Marillier*.

Première plaie, eaux changées en sang, 1790, id. d'après le même.

Crime d'Amnon, 1792, id., d'après le même.

Portrait de Gresset.

Remi Delvaux a encore gravé pour les *Contes et nouvelles de La Fontaine*, édition de format *Cazin*, Londres, 1780, trois jolies petites figures intitulées : 1° *Le Mari confesseur*, 1775 ; 2° *le Savetier*, 1775 ; 3° *la Servante justifiée*, 1776. Toutes trois d'après *C.-L. Desrais.*

Masquelier (le Jeune.)

Nicolas-François-Joseph Masquelier, dit *le Jeune*, de la même famille que ceux dont il vient d'être parlé, et portant un nom très-répandu à Lille et dans les environs, naquit au *Sars*, hameau de la commune de *Flers*, situé à une lieue de Lille, sur la route de Tournai, le 20 décembre 1760. Son père était jardinier du château du Sars, appartenant à M. de Fourmestraux d'Hollebèque, et ses ancêtres avaient exercé cette fonction subalterne, de père en fils, pendant plus d'un siècle sans interruption. On sait quel est l'attachement qui règne entre les maîtres et les serviteurs dans ces familles où les emplois sont héréditaires, aussi, M. de Fourmestraux, remarquant des dispositions singulières pour les arts chez le fils de son jardinier, n'hésita-t-il pas à lui fournir tous les moyens pour cultiver cette heureuse inclination. Il prit d'abord soin de son éducation première, puis il le fit entrer à l'école gratuite de dessin de Lille, fondée en 1755, où il reçut les leçons profitables de MM. *Guéret* et *Watteau père*. Enfin, ayant emporté à Lille tous les prix de l'Académie (1) et n'ayant plus d'émules à surpasser ni de leçons à y recevoir, il partit pour Paris, aidé par la munificence du Magistrat de Lille qui s'associa en cette circonstance à la bienfaisance de M. de Fourmestraux, son protecteur et son Mécène.

C'est au commencement de 1781 que *Masquelier jeune*, âgé à peine de 20 ans, arriva à Paris; il fut adressé à Masquelier l'aîné, son parent, dont le nom était déjà célèbre dans la gravure. Celui-ci lui enseigna les principes de son art, et le jeune Lillois, tout en maniant pour la première fois le burin, continua à se fortifier dans l'étude du dessin à l'Académie de Paris où il obtint d'abord une seconde, puis une première médaille. Cette persistance à s'appliquer au dessin, tandis qu'il suivait déjà la profession de graveur, en fit un excellent dessinateur, ayant un talent particulier pour ren-

---

(1) Le 17 octobre 1781, veille de la Saint-Luc, le Magistrat de Lille décerna le *premier prix* de la classe du modèle de l'Académie des Beaux-Arts de Lille, au jeune Masquelier, de Flers, alors âgé de vingt ans.

rendre les mains et les pieds, écueils ordinaires des artistes superficiels. Nous devons dire que son burin n'acquérait pas une perfection aussi prompte, que sa touche restait un peu molle et qu'il manquait de précision et de netteté. L'on désira aussi dans ses premiers essais plus de couleur qu'il n'en mettait.

En 1791, N.-F.-J. Masquelier travailla à la gravure des portraits des membres de l'Assemblée nationale, collection considérable, publiée par *Déjabin* avec précipitation, et à laquelle travaillèrent plusieurs mains. Notre artiste exécuta un certain nombre de ces portraits en médaillons, entr'autres ceux de M. le *chevalier d'Esclans*, député du bailliage d'Amont, en Franche-Comté, et de François-Louis *de Carondelet*, prévôt de saint Piat de Séclin, député du bailliage de Lille. Quelques années plus tard il se livra au travail des planches du *Vocabulaire des termes de marine*, *de Daniel Lescallier*, préfet maritime au Hâvre. Paris, Didot, an VI (1797), 3 vol. in-4°. M. Lescallier, correspondant de l'Institut, fait l'éloge de Masquelier en plusieurs endroits de son ouvrage: il l'avait même déjà cité avec éloge dans son *Traité pratique du gréement des vaisseaux*. Paris, 1791, 2 vol. in-4°.

N.-F.-J. Masquelier employa son talent à l'ornement des livres : il grava de fort jolies vignettes d'après *Moreau*, *Barbier* et Mlle *Gérard*; nous possédons une gravure in-8°, d'après cette dernière, représentant un galant armé d'une lanterne sourde, se glissant auprès d'une femme presque nue et endormie. Il orna aussi à l'aide de son burin la belle édition de *Racine*, donnée par *Geoffroy*, Paris, Le Normant, 1808, 7 vol. in-8°. Mais les principaux travaux de cet artiste sont ceux qu'il entreprit pour le *Musée français*, publié par MM. *Robillard* et *Laurent*, et pour la *Galerie de Florence*, dont son parent et son maître fut le directeur. Ce dernier disait en parlant de son élève : « J'ai toujours entendu vanter les ouvrages qu'il a faits pour moi, et je les » vanterais aussi, si les liens du sang et de l'amitié ne m'in» terdisaient son éloge (1). »

---

(1) Lettre de *Masquelier l'aîné* à M. *Bottin*, secrétaire-général du

Le graveur lillois avait conservé à Paris la simplicité du village ; il était d'une modestie et d'une timidité peu ordinaires, et son plus grand plaisir était de rester en déshabillé dans son atelier et de se livrer aux douceurs de son intérieur. L'application du travail, la vie retirée qu'il menait et même aussi les émanations du cuivre qu'il incisait, provoquèrent chez lui une affection de poitrine qui le conduisit au tombeau. Il mourut à Paris, le 20 juin 1809, d'une phthisie pulmonaire, à l'âge de 49 ans, après 14 ans d'une heureuse union qui lui avait donné deux filles ; la cadette, moissonnée en bas-âge, lui laissa des regrets cuisans ; il concentra toute son affection sur l'ainée, dont il soignait l'éducation, et qui, à l'âge de 13 ans, dessinait et gravait déjà avec talent, quand elle eut le malheur de perdre son père et son professeur. Le portrait de *Masquelier le jeune* a été dessiné en petit, puis peint en grand par M. *Chasselat*, son ami ; sa notice biographique (Lille, *Danel*, in-8°, 10 pages), à laquelle nous avons emprunté quelques détails, a été lue par M. *Bottin*, à la société d'amateurs des sciences et arts de Lille, dans la séance du 11 août 1809, peu de tems après la mort du modeste graveur lillois : cette notice a servi aux auteurs de la *Biographie Universelle* (tome 27, page 398) ; nous allons tenter de la compléter par la liste des gravures de notre artiste :

Le bombardement de Lille, d'après *Louis Watteau ;* plusieurs exemplaires sont avant la lettre.

Le portrait du père Masquelier, dans son costume villageois de jardinier du château du *Sars*, dessiné et gravé par *Masquelier le jeune*, exposé au Salon de Lille de 1809, sous le N° 83.

Estampes pour le poème du *Jugement de Pâris*, d'après *Moreau*.

Pour le *Musée français* de Robillard et Laurent.

1° *Un intérieur de corps-de-garde hollandais*, d'après *Pa-*

---

département du Nord, écrite en 1809, après la mort de *Masquelier le jeune*.

lamèdes selon les uns, et plus justement d'après *Leduc* selon les autres.

2° *César jetant des fleurs sur le tombeau d'Alexandre*, d'après *Sébastien Bourdon.*

3° *L'extrême-onction*, d'après *Jouvenet.*

4° *Un Christ à la colonne*, d'après un tableau de *Vouet*, faussement attribué à *Lesueur.*

5° Plusieurs *Eaux-fortes* pour la même collection et gravures non terminées.

Pour la *Galerie de Florence.*

1° *La chasteté de Joseph*, d'après *Pietre de Cortone.* Une des meilleurs gravures de N. F. Masquelier, et celle à laquelle il travaillait lorsque la mort le surprit.

2° *Un bas-relief.*

3° *Un fragment de plafond.*

4° *Plusieurs camées d'après l'antique*, exposés avec les pièces qui précèdent, au Salon de Lille, en 1809, sous les N°s 77, 78, 79, 80, 81 et 82.

On assure que Masquelier le jeune a gravé avec talent plusieurs estampes, sous lesquelles d'autres artistes, moins modestes que lui, ont mis leur nom. *Sic vos non vobis....!*

Durig.

Jean-Joseph Durig, sur lequel nous avons donné une notice détaillée dans les *Archives du Nord*, tome 1er (seconde série), pages 411-415, mérite bien que nous ne le passions pas sous silence dans notre *Iconographie Lilloise.* Pour ne pas nous répéter, nous ne donnerons que d'une manière concise ses titres au souvenir des amateurs de la gravure.

Ainé des vingt enfans de *Jean Durig*, tourneur tyrolien, Jean-Joseph Durig naquit à Strasbourg, en 1750; il entra au service militaire à 18 ans, mais son goût pour la gravure se développant, il reçut d'un orfèvre les outils nécessaires pour apprendre cet art et s'y essaya presque seul. Il se racheta du service, s'établit à Valenciennes et y burina une foule de cachets, d'armoiries, de cartes et de cartouches, entr'autres la grande gravure destinée à accompagner les qua-

tre pièces de batiste que le commerce de cette ville adressa en 1778, à la reine Marie-Antoinette.

Durig retourna à Strasbourg et y grava, en 1784, des ascensions aérostatiques, passa par Paris, centre des arts, puis enfin s'établit irrévocablement à Lille, vers 1785, y fut agrégé à l'Académie des arts, y travailla beaucoup et y mourut le 16 février 1816, à l'âge de 65 ans, en y laissant un fils qui a suivi pendant vingt ans la profession de son père, et qui vit aujourd'hui retiré dans la commune de Wazemmes, près Lille.

Voici les principales pièces gravées par J.-J. Durig pendant trente ans de séjour à Lille.

Ascension de la nymphe aërienne, à Lille, 1787.

Médaille de l'assemblée provinciale de Flandre, 1788.

Armes de la République de Genève et armes du Roi de Sardaigne, exposées au Salon de Lille en 1788.

Médaillon de Louis XVI.

La valeur n'attend pas le nombre des années, 14 juillet 1790.

Portrait de Vonck.—Le même avec attributs de la liberté.

Portrait de Vandermersch, in-8°.

Clocher de la metropole de Cambrai, 1803.

Pyramide de Cysoing, 1804.

Tombeau du préfet Dieudonné, 1806.

Médaille de Napoléon, 1806.

Pont Napoléon à Lille, d'après *Dewarlez*. — Le même réduit.

Salle de Spectacle, de Lille, 1810.

Le frontispice de Nérelle, ou l'origine de Lille, par *Pelard*, 1810.

Marché au Poisson, d'après *Dewarlez*.

Eglise de St.-Eloi, à Dunkerque.

Loge de Thémis, orient de Cambrai, médaillon.

Durig a encore gravé des diplômes de loges, des attributs de franc-maçonnerie, une foule de vignettes sur cuivre et sur bois, des cachets et des pierres fines, et même des médailles, parmi lesquelles nous citerons les suivantes qui tiennent à l'histoire de notre contrée.

1° *Médaille de la confédération des départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme*, à Lille, le 6 juin 1790, 12 lignes.

2° *Loge de la Parfaite-Union* à *l'Orient de Valenciennes*, idem.

3° *Médaille maçonnique*, avec légende hébraïque, idem.

4° *Loge de l'Heureuse-Réunion, à l'Orient de Lille*, 16 lignes.

François Verly.

François Verly, architecte et dessinateur justement renommé, est né à Lille en 1760; élève de l'école d'architecture de cette ville, puis pensionnaire à Paris, il rapporta dans sa ville natale le fruit de ses études et de ses connaissances acquises. Cet artiste recommandable séjourna quelques années à Anvers, pendant la période de la domination française; il y prenait alors la qualité d'*architecte de S. M. l'Empereur et Roi*. François Verly est mort en 1822, à St.-Saulve, près Valenciennes, chez M. *Bonvié* (1), son ami, dans la maison même où le préfet du Nord *Dieudonné* avait rendu le dernier soupir, le 19 octobre 1805, et où Verly avait préparé et dessiné son monument funèbre, voté par la ville de Valenciennes, puis oublié comme presque toutes les choses promises aux absens et aux morts.

François Verly possédait une belle collection d'estampes; lui-même s'est essayé avec succès dans la gravure à l'eau forte. Ses œuvres sont fort rares, attendu qu'elles n'étaient pas livrées au commerce, mais bien tirées à petit nombre pour être distribuées à des amis. Il existe encore aujourd'hui, chez M. *Verly* (2) son neveu, architecte distingué et secrétaire de la *Société des Sciences*, de Lille, plusieurs planches gravées par son oncle, dont nous donnons plus bas la désignation des

---

(1) C'est la belle propriété qu'occupe aujourd'hui M. *P.-A. Serret*, de Valenciennes.

(2) M. *Charles Verly*, né à Lille, en 1794, est fils de Louis Verly, autre architecte, a uquel on doit la manufacture des tabacs, l'Hôtel-de-Ville à Lille, l'église de Cysoing, etc. Ce dernier était né en 1769.

LE PLAT A BARBE LILLOIS.

après huit jours et huit nuits de Bombardement excédés de veilles et de fatigues vingt deux voisins se firent raser dans un éclat de Bombe qui leur servit de plat a Barbe. Ce fait se passa Rue du vieux marché aux moulons le 6 d'8bre l'an Ier. de la République française.

LA SAINTE CHANDELLE D'ARRAS.
bâtie en et démolie en 1791

F. Verl

sujets, qui tous, sont intéressans pour l'histoire et les souvenirs du pays, et se recommandent par une facilité et un laisser-aller d'exécution qui leur donne du prix aux yeux des collecteurs d'estampes.

Verly a exposé à Lille, en 1782, sous les numéros 87, 88 et 89, 1° *la représentation du feu d'artifice de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, à la naissance du Dauphin, fils de Louis XVI. Ce dessin était de sa composition. 2° *Projet d'un temple de la Paix*. 3° *Suite du même projet pour une salle de bal.*

La ville de Lille est pleine de constructions dues à cet habile architecte.

Quant à ses gravures, voici la nomenclature de celles qui sont sous nos yeux.

I. *Confédération de Lille, du 6 juin* 1790, dédiée aux bons citoyens ; grande pièce en largeur, représentant cette cérémonie civique qui eut lieu sur l'Esplanade entre le canal et la citadelle de Lille, et qu'il ne faut pas confondre avec une gravure analogue, exécutée par *Helman,* d'après L. Watteau.

II. *La sainte chandelle d'Arras,* bâtie en .... et démolie en 1791, moyenne pièce en hauteur. Le moment de la démolition est celui choisi par l'artiste. La grande place d'Arras, avec sa physionomie espagnole est parfaitement rendue ; de fanatiques révolutionnaires démolissent la chapelle de la sainte chandelle.

III. *Le plat à barbe lillois,* moyenne pièce en hauteur. Après huit jours et huit nuits de bombardement, excédés de veilles et de fatigues, vingt-deux voisins se firent raser dans un éclat de bombe qui leur servit de plat à barbe. Ce fait se passa rue du Vieux Marché aux Moutons, le 6 d'octobre l'an 1er de la République française (1792).

Ce sujet est de la composition du peintre *Louis Watteau*, témoin oculaire du fait représenté, qui se passa effectivement rue du Vieux Marché aux Moutons, vers la rue des Augustins, conduisant à la rue St.-Sauveur, à Lille. Watteau, qui aimait les scènes locales, rendit ce trait sur une toile de 3 pieds 1/2 de large sur 2 1/2 de hauteur, qui fait aujourd'hui partie du cabinet curieux de M. *Ducas,* rue des Fossés, à Lille. François Verly, contemporain et ami de Watteau,

put graver son eau-forte d'après ce tableau. Cette planche n'a jamais eu d'autre publicité que la distribution de quelques épreuves faite par l'auteur à quelques artistes et à des amis particuliers : Nous avons été assez heureux pour obtenir de M. *Ch. Verly* la permission d'en faire tirer des exemplaires pour les offrir à nos lecteurs.

Gossard.

Nous avons peu de chose sous les yeux de M. *Gossard*, graveur moderne, dont la pointe rendait avec exactitude les lignes droites de l'architecture.

1° *Feu d'artifice donné par la ville de Cambrai*, le 29 avril 1810, au passage en cette ville de l'empereur Napoléon et de Marie-Louise, d'après *Dewarlez*, architecte. Ce feu d'artifice représentait le passage du Mont St.-Bernard par les troupes françaises.

2° *Marché à la volaille, à Lille*, également d'après *Dewarlez*.

Ces deux gravures ont servi de frontispice aux *Annuaires statistiques du département du Nord* (par M. *Bottin*), pour les années 1811 et 1812, Lille, L. *Danel*, in-8°.

Jouvenel père.

Henry-Joseph Jouvenel père, né à Lille, en 1778, appartient à une famille de graveurs, dont un des membres demeure à Bruxelles et grave encore ; il suivit d'abord la carrière militaire et fit partie de la grande armée en qualité d'officier : l'étoile de l'honneur brille sur sa poitrine comme récompense de ses bons et loyaux services. Il rentra dans ses foyers, et se livra entièrement à l'art de la gravure. Il est aujourd'hui graveur en titre de la Mairie de Lille et de la Préfecture du département du Nord.

On lui doit plusieurs cartes géographiques et militaires, et une foule de travaux destinés au commerce et à l'industrie.

En 1816, il burina la *Carte topographique de la place et des environs de Valenciennes*, représentant les camps, positions, batteries et ouvrages des sièges de cette place, en 1793 et 1815, d'après le capitaine *Coste*, ingénieur.

En 1817, il grava pour le même, deux petites cartes en médaillons, représentant *le Théâtre du siège de Valenciennes*, en 1793, et celui de 1815.

En 1826, il fit *la Carte de l'arrondissement de Lille*, comme fontispice du nouveau conducteur ou guide des étrangers dans Lille et dans ses environs, Lille, *Castiaux*, 1826, in-12.

Jouvenel fils.

Auguste Jouvenel, fils du précédent, vit le jour à Lille, en 1804. Né d'une famille d'artistes, il se livra de bonne heure à l'étude du dessin, y fit des progrès et remporta des prix académiques aux cours publics de la ville de Lille.

Auguste Jouvenel s'adonna à la gravure et se fit un nom dans cet art, à l'âge où d'autres commencent à peine à s'essayer. Il exécuta de fort belles gravures représentant des sujets d'études, des frontispices d'ouvrages de littérature et d'histoire, il grava sur métaux et sur pierres fines, et, comme en province il faut travailler en plusieurs genres et se défier des spécialités sous peine de mourir de faim, il grava même des médailles, des cachets, des armoiries, etc.

On lui doit la belle médaille (faite d'après un dessin pris sur les lieux) constatant la découverte du charbon dans les *Mines de Douchy*, le 28 mars 1834, sous la direction de M. *Charles Mathieu*. Cette pièce est une des mieux gravées de toutes celles qui ont été faites en province.

Il dessina et grava 1° les *Fastes de la France*, ou tableaux chronologiques, synchroniques ou géographiques de l'histoire de France, depuis l'établissement des Francs jusqu'à nos jours, etc., par *E. Mullié*, Lille, 1835, in-f°. — 2° *Tableau synoptique et chronologique de géographie*, par *H. Paradis*, Lille, 1837, in-f°. Ce dernier ouvrage dessiné par M. *Lallou* et gravé sur pierre par *Jouvenel fils*.

Ce jeune graveur était à peine arrivé à l'âge où l'on produit avec le plus de verve et de talent, lorsqu'une mort prématurée l'enleva presque subitement aux arts, à sa famille et à ses nombreux amis. Lui qui annonçait devoir fournir

une carrière si pleine et si honorable pour la cité qui lui avait donné le jour, rendit le dernier soupir, à Lille, le 3 mai 1838, à peine âgé de 34 ans. Cette mort frappante causa une grande sensation parmi ses concitoyens ; on lisait dans un journal de la localité, le dimanche 6 mai suivant :

« Les beaux-arts et la ville de Lille viennent de faire une » perte qui sera longtems sensible. M. *Jouvenel fils*, graveur » et lithographe distingué, vient de mourir à l'âge de 34 » ans. Ses obsèques ont eu lieu hier après-midi ; une foule » considérable accompagnait sa dépouille mortelle ; Jouve- » nel faisait partie du corps des canonniers et presque tout » le corps assistait à son convoi. Plusieurs discours ont été » prononcés sur sa tombe, les honneurs militaires lui ont » été rendus, mais comme dit Chenier :

» Le bruit qu'on fait sur un tombeau ne doit pas réjouir les ombres.

» tous nos talens citadins meurent jeunes : *Fourmantel*, » *Carlos Dathis*, *Hay*, *Printems* et *Jouvenel* l'attestent ; » c'est une fatalité qu'on ne saurait trop déplorer. »

Pour donner à nos lecteurs une idée du talent de ce jeune graveur, nous leur offrons ici une épreuve d'un petit dessin, gravé à plan levé, par Auguste Jouvenel, alors âgé de *vingt* ans, et dédié à son père qui fut aussi son maître. La simple inspection de cette pièce parlera plus éloquemment aux yeux que tout ce que nous pourrions dire.

Le portrait d'Auguste Jouvenel a été lithographié par *Baugnier*, de Bruxelles, en 1836.

Salomé.

Louis-François-Adolphe Salomé, naquit à Bailleul, le 16 avril 1812. Il s'adonna de bonne heure aux arts et vint se fixer à Lille. Graveur sur métaux et en taille-douce, et imprimeur lithographe, il a réussi dans ces diverses branches. M. Salomé est appelé à ajouter encore un nom aux bons graveurs de Lille, si les occasions lui sont offertes de cultiver les dispositions qu'il a déjà montrées. Sa dernière planche en cuivre est d'un travail fin et délicat. Elle contient, dans

un espace assez resserré, la copie de *trente-quatre médailles* (faces et revers) appartenant presque toutes à l'histoire de Lille et des environs. Cette planche curieuse a été faite pour M. *L. Ducas*, de Lille, amateur éclairé de numismatique et heureux possesseur de riches et curieux objets en ce genre.

Les autres gravures de M. Salomé sont :

1° *Antiquités trouvées dans les fouilles faites à la Bassée et dans les marais et étangs de Flines, près Douai*, moyenne p. en h., contenant 17 objets, gravés pour la société des fouilles de Flines.

2° *Quelques empreintes de médailles et de méreaux capitulaires de la ville de Cambrai*, pour M. *Ducas*, amateur.

3° *Carte charbonnière des environs de Valenciennes*, 1837.

M. Salomé a exposé des vignettes gravées, au Salon de Lille, en 1834.

H. Porret.

Henri-Désiré Porret, né à Lille en 1800, s'adonna de bonne heure a la gravure sur bois, dans le genre de *Thompson*, et y réussit complètement. C'est un de ceux qui contribuèrent le plus à faire adopter la mode des vignettes dans les livres, mode, qui, poussée à l'extrême, amena les éditions *illustrées*, aujourd'hui si en vogue.

C'est à M. *H. Porret* qu'on doit les gravures sur bois figurant les costumes bizarres et grotesques de la *Procession de Lille*, en 1825 et 1826, tels que le *tambour-major des hurlus*, *Phinar*, etc., etc., qui dénotèrent déjà, aux yeux des amateurs, une taille ferme et hardie et un artiste qui devait laisser bien loin derrière lui tous ses émules.

M. Porret a été reçu membre de la *Société du département du Nord*, à Paris, qui comprend toutes les illustrations que notre province a fournies dans les lettres, dans les arts, dans l'armée et la magistrature. Il a exposé de jolies productions aux Salons de 1827, 1831, 1833, 1835, etc, etc. C'est lui qui a orné de 50 vignettes spirituelles l'ouvrage de Charles Nodier, intitulé : *Le Roi de Bohême et ses sept châteaux*, Le

Voyage de l'astrolabe, *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo, la *Peau de chagrin*, de Balzac, et plusieurs ouvrages importans de notre littérature moderne qui ne dédaigne pas les ornemens du graveur pour tacher d'attirer l'attention du lecteur. Plusieurs romans du jour devront peut-être la vie à M. Porret, qui leur aura rendu le service que *Ch. Eisen* rendit jadis aux vers de Dorat, qui ne sont plus conservés dans les bibliothèques que pour les charmantes vignettes qui les décorent. M. Porret, jeune encore, a poussé son art à un grand point de perfection ; il marche en tête des graveurs sur bois des tems modernes et une bonne part de sa gloire rejaillit sur la ville qui l'a vu naître et a développé les premières dispositions de cet artiste distingué.

Ce graveur clot dignement la liste des iconographes lillois ; ses œuvres recherchées, sa réputation justement acquise, ses succès dans le monde artistique parisien, montrent suffisamment que les enfans du *Nord* ne dérogent pas dans les arts et soutiennent avec noblesse les anciens titres de gloire de leurs pères. Non, sans doute, il n'y a pas déchéance chez nous ; le vieux sol de la Flandre est toujours plantureux et fertile, non seulement en produits matériels, mais aussi en œuvres intelligentes et artistiques !

Arthur Dinaux.

HOMMES ET CHOSES.

Les deux Cardon, graveurs.

La *Biographie Universelle*, si peu complète sous le rapport des artistes, n'a pas trouvé une ligne à donner, ni dans le corps de l'ouvrage, ni dans son *supplément*, à deux hommes estimables que la ville de Bruxelles vit naître et presque mourir. Nous voulons parler des deux *Cardon*, père et fils, qui ont laissé des ouvrages recherchés à juste titre. A peine si *Basan* et *Brulliot* ont trouvé le tems de citer leur nom en courant, et cependant les ouvrages de ces deux artistes ont acquis une juste célébrité des deux côtés du détroit. Nous ne trouvons que dans les *Lectures* (1re série) de M. F. V. *Goethals*, bibliothécaire de Bruxelles, (1837-38, in-8°) de courtes notices sur ces graveurs qni nous fournissent une partie des renseignemens qui suivent.

Antoine-Alexandre-Joseph *Cardon*, naquit à Bruxelles le 7 décembre 1739. Ses parens, remarquant en lui des dispositions naturelles pour la peinture, le firent entrer de bonne heure dans l'atelier de *De la Peyna*, peintre de l'impératrice Marie-Thérèse, qui emmena son élève, auquel il s'attacha, dans la ville de Vienne où le jeune Cardon resta nne année entière. Le comte de Cobenzl, ministre d'Autriche dans les Pays-Bas, protecteur éclairé des sciences et des arts, servit de Mécène à Antoine Cardon; il lui fit avoir une pension de l'impératrice pour aller se perfectionner en Italie, pension qu'il grossit de ses propres deniers, afin d'augmenter le bien-être et les ressources du jeune Bruxellois.

Cardon commença par s'adonner à la peinture et il resta trois années à Rome cherchant à s'y perfectionner; cependant, comme il s'était essayé à graver quelques sujets pour s'amuser, il se prit de belle passion pour cet art et il s'y adonna tout-à-fait une fois qu'il eut quitté Rome pour Naples où il séjourna également. C'est là, qu'en 1764, à l'âge de 25 ans, il exécuta à l'eau-forte, d'après les dessins de *Joseph Bracci*, des vues et places de cette ville et de ses environs, appartenant à une suite de trente pièces en pe-

tit in-f° en largeur (1), qu'il grava le portrait en pied du prince George, fils du roi d'Angleterre (m. p. en hauteur), et qu'il fut chargé, dans la même année, des planches du précieux ouvrage publié en anglais et en français, sous le titre de: *Antiquités Etrusques, Grecques et Romaines*, tirées du cabinet de M. William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Naples (par d'*Hancarville*), *Naples*, 1766-67, 4 vol. grand in-f, figures coloriées.

A peine les deux premiers volumes de ce magnifique ouvrage étaient-ils terminés, qu'Antoine Cardon fut rappelé à Bruxelles par le comte de Cobenzl, qui voulait le charger des planches de l'*Histoire de l'Ordre de la Toison d'Or*, par le conseiller *De Bors*. Dès cet instant, l'existence et les travaux de Cardon se rattachèrent à son pays natal, où on le vit graver des titres, des frontispices, des vignettes et des culs-de-lampe, pour orner presque tous les livres illustrés qui parurent alors en Belgique. Peu de tems après son arrivée à Bruxelles, il fut aussi nommé professeur à l'Académie de peinture de cette ville, et il forma d'excellens élèves, entr'autres son fils.

Cardon a gravé un certain nombre de portraits estimés, notamment celui *sans nom*, mais qu'on doit supposer représenter le ministre *De Cobenzl* par le dystique suivant qu'on lit au-dessous de son buste :

Eclairé, ferme, actif, et digne de son maître.
Sa gloire est *d'être juste, et non de le paraître.*
A. Aristide.

Il dédia aussi à ce même seigneur, son protecteur et son mécène, *la Vue d'une campagne de Flandre*, estampe en largeur, gravée d'après le célèbre Rubens, et la *Veduta di ponte nuovo*

---

(1) Ce recueil de vues est fort bien exécuté; chaque planche est dédiée à un personnage éminent, soit Anglais, soit Italien ou Français. Nous pouvons citer: le comte de Caylus, le chevalier Th. Worsley, le colonel Gordon, la duchesse delle Grotte (à qui le graveur dédia précisément la *Grotte de Nèron* par égard pour son titre), le prince de Butera, Boy de la Tour l'ainé, Joseph Beaumont, le duc Louis de Wurtemberg, Madame Liguier, M. Malet, Milord Montagu, MM. Teissier, le docteur de Toraine, Forquet, le marquis Dupleix, le prince de Biscari, la comtesse de Kaunitz, le colonel Barré, Birouste, Changuyon, chargé d'affaires à Naples pour S. M. B. 1764, le chevalier des Tournelles et Madame Duval.

A la fin du recueil des vues de Naples et outre le titre qui leur est propre, on trouve quelques sujets détachés, gravés aussi à l'eau-forte par Cardon, et représentant la *Muse de l'Histoire*, traçant sur un bouclier les noms de tous les membres de la famille impériale d'Autriche. — Un *cul de lampe* pour entourer la lettre C. — Un autre pour les initiales I. T.

(à Naples), d'après le dessin original de *Gabriel Ricciardielli*, superbe eau-forte en deux feuilles.

Antoine Cardon fit partie, en 1815, de l'Institut royal des sciences et des arts créé par le Roi Guillaume de Nassau, mais il n'était plus utile alors que pour le conseil; sa main tremblante ne maniait plus le burin. Il mourut, à Bruxelles, le 10 septembre 1822, âgé de près de 83 ans.

On lui doit encore, outre les ouvrages cités plus haut :

I. Une gravure en hauteur, d'après *Ph. Wouvermans*, représentant un *homme à cheval parlant à un homme assis;* on voit derrière ce dernier une femme tenant un enfant. Cette estampe est intitulée *la jeune Pélerine*, et dédiée à Mme *la vicomtesse Désandrouin, née de Walkiers*, dont les armoiries sont gravées au bas de la planche.

II. *La carte topographique de la forêt de Soignies et de ses environs.*

III. *Cinq cartes particulières du parc et du château royal de Marimont avec ses environs.*

IV. *Le bain rustique*, d'après *Watteau*

V. *Un paysage avec bestiaux*, d'après *Berghem.*

VI. *Le portrait de l'archiduc Charles d'Autriche.*

VII. *Icon sinus Baiarum.* Carte en deux feuilles, dessinée à Naples par *J. Aracci*, et gravée par *A. Cardon*, qui l'orna d'un superbe cartouche avec dédicace au prince Michel Impérial de Francoville. L'exemplaire de Gaignat est à la bibliothèque du Roi (cabinet des estampes).

VIII. Portrait de *Charles, prince héréditaire de Ligne*, d'après *C. Le Clercq.*

IX. *La signature du contrat de la noce de village*, grande estampe en largeur, gravée d'après Antoine *Watteau*, de Valenciennes, et dédiée à S. A. Mgr. le duc d'Arenberg, chevalier de la Toison d'Or, grande croix de l'Ordre royal et militaire de Marie-Thérèse, feld-maréchal des armées de LL. MM. II. et RR., etc., etc. Cette superbe gravure, dans laquelle on compte cent personnages, peut être considérée comme la pièce capitale d'*Antoine Cardon.*

Antoine Cardon fils, ne fournit pas une carrière aussi longue que son père, mais elle ne fut pas moins honorable; né à Bruxelles le 15 mai 1772, avec une santé débile qu'un travail assidu affaiblit encore, il fut toujours maladif. Son père lui apprit la gravure à l'eau forte et au burin et lui communiqua son talent. Les troubles de la Révolution, si peu favorables aux arts, engagèrent Cardon fils à se retirer en Angleterre, où il obtint un premier prix à l'Académie royale de dessin, en 1794. Ses succès le firent connaître et choisir pour graver les tableaux du musée de Lon-

dres. Il fut recherché par les riches amateurs de l'aristocratie anglaise, et les cours de Vienne et de Naples se joignirent à celle d'Angleterre pour lui faire des commandes. L'excès du travail acheva de ruiner son faible tempéramment ; il mourut de langueur, à Londres, le 16 avril 1813, âgé seulement de 41 ans. Cardon fils sacrifia au goût de sa patrie d'adoption, il grava beaucoup au pointillé, à la manière noire et au bistre.

Le Musée de Londres renferme ses plus belles estampes, parmi lesquelles il faut citer, 1° *La femme adultère de Rubens*, première gravure qu'il fit des tableaux du Musée et celle qui fonda sa réputation. 2° *La présentation de Catherine de France à Henri V, roi d'Angleterre*, par la reine, sa mère, et le duc de Bourgogne, au traité de Troyes, en 1419, d'après *Stathard*, au pointillé et en noir. Cette estampe est un chef-d'œuvre de gravure. 3° *Victoires remportées par les Anglais sur Tippo-Saëb* (2 pièces). 4° *La bataille d'Alexandrie*. 5° *Le combat de Maïda*. 6° Quatrième estampe des cris de Londres, *la marchande d'allumettes*, d'après *Wherteley*, gravure en hauteur, au bistre, 1794. 7° Huitième estampe des cris de Londres, *la marchande de cerises*, 1795, idem. 8° Onzième estampe des cris de Londres, *la marchande de chansons*, 1796, idem. (Les autres cris de Londres sont de *Schiavonetti*, *Vendramini* et *Gaugain*). 9° *Ganymède*, d'après *Rembrandt*, au pointillé et en noir. 10° Une *sainte famille*, d'après *Adrien Vanderverff*, au pointillé, au bistre. 11° *Le portrait équestre d'Alexandre Sinclair Gordon*, esq^re^. capitaine-adjudant des chevaux-légers volontaires de Londres et Westminster, d'après *A. W. Devis*. 12° Portrait de *sir William Sidney Smith*, d'après *Robert Ker Forter*, avec le siége d'Acre, au bas, gravé par *J. Miton*. 15° *Victor Moreau*, général en chef, publié à Londres par *Barrois*, 15 janvier 1802, 16° *L'abbé Delille*, d'après *J. L. Monnier*.

Cardon fils prit à Londres le surnom d'*Antony* (Antoine), sous lequel il était connu. Un F. (François?) Cardon gravait aussi des portraits en Angleterre, en 1815 ; nous ne savons s'il était parent des deux précédens. A. D.

L'abbé de Marigny et les Chanoinesses de Mons et de Maubeuge.

L'abbé de Marigny accompagna dans les Pays-Bas le prince de Condé qu'il amusait par ses récits. Ce fut alors sans doute qu'il postula la place de directeur et d'aumonier des trois chapitres nobles des chanoinesses de Mons, Maubeuge et Nivelles. On pense qu'il échoua dans cette entreprise à cause du retentissement de quelques coups de bâton qu'il reçut à Bruxelles à l'occasion d'une de ses satyres ;

nous avons une meilleure opinion du bon sens et des mœurs des dames chanoinesses du Hainaut et nous pensons que l'abbé fut évincé de ses prétentions à cause de la manière par trop mondaine dont il présenta sa requête. Les chanoinesses des Pays-Bas n'étaient pas habituées au laisser-aller des petits abbés musqués de France, et elles durent être effrayées de la façon d'écrire de M. de Marigny, qui laissait beaucoup à supposer sur sa façon d'agir.

En effet, la première pièce des *Œuvres en vers et en prose de M. de Marigny*, Paris, 1674, in-12, est une demande en vers et en prose adressée aux demoiselles de *Wilse*, chanoinesses de Mons et de Maubeuge, pour les engager à solliciter des suffrages en faveur de sa candidature aux fonctions de directeur et d'aumonier des chapîtres. Il prétend que personne plus que lui n'est propre aux fonctions qu'il sollicite :

« Je ne suis point de ces porteurs de mîtres,
» Dont l'importune austérité,
» Pourrait troubler la gayeté
» Qu'on voit régner dans vos chapîtres ;
» Je sais l'ordre de vos maisons,
» Qu'on y fait peu de cas des vespres, des épîtres,
» Des matines, des oraisons,
» Et que vos fondateurs, par une loy bien sage,
» Qu'appuyoient cent bonnes raisons,
» N'obligèrent qu'à des chansons
» Les beaux chanoines de vostre âge. »

Passe encore jusques là : il est permis aux poètes d'oser quelque chose ; mais bientôt l'abbé de Marigny ajoute en prose : « Vous » ne devez pas craindre qu'ayant la direction de vos consciences, » j'y jette des scrupules qui les embarrassent. Je ne vous demanderay qu'une dévotion *aisée* et vous aurez en moy un directeur *facile et commode*. »

Puis il ajoute, en parlant des jeunes chanoinesses :

» Je ne prétendray point que leurs yeux se contiennent
» Lorsqu'ils verront entrer des jeunes curieux ;
» Au contraire, en ce cas, je consens que leurs yeux
» Se détournent pour voir ceux qui vont et qui viennent...
» .....
» Et je sais bien que vos bréviaires
» Sont vostre pis-aller...
» Et je seray content, pourveu
» Que je sache comment dedans leurs oratoires
» Elles font, méditant sur ce qu'elles ont veu,
» Leurs oraisons jaculatoires,
» Car il y va de mon devoir
» De m'en instruire, et de savoir
» Ce que font les jeunes novices
» Dans leur chambre au sortir du chœur,
» Afin de leur montrer, comme un bon directeur,
» A bien faire leurs exercices. »

L'abbé, arrivant à parler de charité, en demande un peu à la belle chanoinesse de Maubeuge, Mlle *d'Imersel*, pour laquelle il endure un tourment mortel ; puis il revient aux demoiselles de *Wilse,* en leur disant qu'elles ont de quoi faire du bien à beaucoup de monde :

» Pour faire plaisir aux humains,
» Vous avez des yeux et des mains,
» Des doux propos, des complaisances,
» D'aimables souris, des désirs,
» Quelquefois mesme des soupirs,
» Des secrettes correspondances,
» Du chagrin qui vient des absences,
» Des petits soins, des bracelets,
» Des baisers, des portraits et de la jalousie ;
» Et s'il vous en prend fantaisie
» Vous pouvez donner des poulets.
» C'est un fort grand secours dans une maladie ;
» En l'hiver, comme au renouveau,
» Pour rendre à qui languit une nouvelle vie,
» Un poulet de chapître est un friand morceau. »

L'abbé poète termine sa longue requête en assurant que s'il est aumonier des dames chanoinesses, il ne s'oubliera pas lui-même et que tant de trésors lui passant par les mains, il s'en réservera un peu pour ses propres besoins. « J'ay, grâce à Dieu, dit-il, un » tempérament assez fort pour les fatigues de ces emplois, dont » je m'acquitteray le mieux qu'il me sera possible, quatre mois » dans l'un et quatre mois dans l'autre des chapîtres, offrant » même de faire un noviciat dans l'un et dans l'autre, afin » que l'on juge si je suis digne des charges auxquelles j'as- » pire, et dont la possession me rendra glorieux comme un coq » de chapître.

« Car je vous fais ici serment,
» Si vous agréez mes services,
» De vous servir toutes fidèlement,
» Et vous ayant servi les unes et les autres,
» J'auray moins de plaisir, comme on peut bien penser,
» Si j'employe mes mains pour me récompenser,
» Que si vous employiez les vôtres. »

Et c'est un homme revêtu d'un caractère religieux, postulant une charge ecclésiastique, qui tient ce langage et débite ces phrases lestes et ambiguës, dont les oreilles les plus tolérantes ont dû être blessées ! En vérité, si l'on ouvrait le livre sans aviser le titre et sans inspecter son âge, on croirait plutôt lire les fades galanteries que le dameret *Démoustier* écrivait à son *Emilie,* qu'une lettre d'un abbé à des chanoinesses. A. D.

(Extrait inédit d'un *Voyage dans une bibliothèque de province*).

Martyre d'Edmond Geninges.

La persécution religieuse qui eut lieu en Angleterre sous le gouvernement passablement cruel de la reine Elisabeth, chassa de cette île une foule de zélés catholiques qui se réfugièrent en Belgique et y fondèrent des monastères pour abriter leurs croyances et leur vie. Cette émigration donna naissance, dans les provinces des Pays-Bas, à plusieurs productions littéraires et historiques en langue anglaise, que l'on recherche aujourd'hui à juste titre, comme des monumens irrécusables d'une époque devenue fameuse. Les villes de Saint-Omer et de Douai, où des congrégations anglaises s'étaient établies, sont celles qui ont vu sortir de leurs presses le plus grand nombre d'ouvrages dans la langue originale des pieux émigrés. Parmi les plus curieux livres de ce genre, dont nous possédons un très-grand nombre, on signale justement aux amateurs celui intitulé : *The Life and Death of M. Edmund Geninges, priest crowned with martyrdome at London, the* 10 *day of nouember, in the yeare* (sic) MDXCI. *At St.-Omer's*, by *Charles Boscard*, an. 1614. petit in-4° de 110 pages. Ce volume, devenu extrêmement rare, contient un frontispice gravé en taille-douce, un portrait d'*Edmond Geninges* et onze autres planches très-curieuses dues à *Martin Baes*, graveur de Douai. Chaque planche se trouve en tête d'un chapitre.

Les Anglais recherchent beaucoup cet ouvrage qui touche de si près à un règne célèbre de la monarchie bretonne. *Lowndes* l'indique comme ayant été payé en 1824 jusqu'à 12 livres sterlings, 5 schellings (312 fr. 50 c.), et en 1818, 16 livres, 16 schellings (429 fr). On n'en cite en France qu'un exemplaire défectueux Celui que nous avons sous sous les yeux, d'une conservation parfaite et pure, provient de l'établissement religieux des Bénédictines anglaises de Cambrai, couvent catholique supprimé au commencement de la première Révolution française. Nous en fîmes l'acquisition en mars 1820, lors de la vente des livres doubles ou jugés inutiles provenant de la Bibliothèque publique de la ville de Cambrai. Il n'est pas bien certain qu'un autre exemplaire s'en trouve aujourd'hui parmi les livres de ce dépôt, tant ces sortes d'épurations se firent avec peu de discernement à une époque où les conservateurs des principales bibliothèques de province étaient comme les eunuques du sérail qui ne touchaient jamais et ne regardaient même pas les objets confiés à leur garde.

La vie d'*Edmond Geninges* mérite l'attention des amateurs bien plus encore par le reflet et l'image qu'elle présente d'une époque peu connue que par sa rareté bibliographique. On y suit le martyr anglais pendant les vingt-quatre années qu'il vécut, de-

puis le jour où il naquit avec une dent toute poussée (elle est gravée au bas de son portrait), ce qui fit dire qu'il serait doué d'un corps vigoureux et d'une foi robuste, jusqu'au moment suprême où il fut pendu à Tiburn, traîné sur la claie, dépécé par quartiers et opérant des miracles. Ce quart de siècle embrasse une période importante de l'histoire politique et religieuse de l'Angleterre ; il est intéressant de la voir peinte au vif par une main catholique, libre sur le sol des Pays-Bas, de tracer des tableaux qu'il n'était pas permis de rendre fidèlement de l'autre côté de la Manche.

(Extrait inédit d'un *Voyage dans une bibliothèque de province.*

A D.

Redouté, peintre de fleurs.

Pierre-Joseph Redouté, mort à la mi-juin 1840, d'un coup de sang, était né à Saint-Hubert, en Belgique, le 10 juillet 1759, d'une famille d'artistes. Bien jeune encore, il avait donné des preuves précoces de son penchant naturel pour les beaux-arts. Il n'avait pas treize ans lorsqu'il dit adieu à la maison paternelle, et vécut déjà de son travail en Flandre et en Hollande, entreprenant tout ce qui se rencontrait en son chemin, des tableaux pour les églises, des décorations pour les théâtres, et des portraits. Il y a telle église du Brabant, à Tirlemont, par exemple, qui est remplie des tableaux de M. Redouté. Quand il eut parcouru tout à l'aise les Pays-Bas, dont il comprenait à merveille l'art ingénieux, notre jeune homme s'en vint à Paris, et là, il trouva enfin le genre pour lequel il était né. Il se mit à peindre des fleurs, non pas au hasard, et se contentant d'un à peu près gracieux et facile, mais, au contraire, il fit de cette étude une étude sérieuse, disséquant la fleur, pour ainsi dire, et pénétrant un à un ces fragiles et éblouissans mystères de la création. Le premier qui l'encouragea, ce fut M. L'Héritier, un savant homme qni publiait en ce temps-là (1784) l'*Iconographie botanique.*

Il emmena à Londres le jeune Redouté, qui bientôt se vit appelé par le célèbre Gerard Van Spaëndonck, peintre du cabinet du roi. Van Spaëndonck chargea Redouté de peindre, pour le cabinet du roi, les vingt dessins de plantes nouvelles, que le peintre du roi lui devait chaque année. Ce merveilleux recueil avait été commencé sous le roi Louis XIV.

On ne saurait croire tous les travaux auxquels s'est livré M. Redouté dans cette carrière si longue et si remplie. Il n'y a pas un livre de botanique de quelque valeur auquel il n'ait apporté son concours. Il n'y a pas une belle fleur de nos serres, de nos jar-

dins, de nos prairies, de la plaine ou de la montagne, que disons-nous? il n'y a pas une seule plante exotique dont il n'ait été le peintre bienveillant et dévoué. Il était dans une contemplation muette et presque solennelle en présence de ses divins modèles; il avait peur de les ternir même d'un souffle; il les appelait les étoiles de la terre; à force de les voir, de les admirer, de les aimer, il en savait les noms, les parfums, les mœurs, les tristesses, les joies et les amours. Il était devenu ainsi un très-grand botaniste, un jardinier accompli; son portefeuille lui servait d'herbier, et dans cet herbier admirable, il plaçait la fleur, non pas mutilée, séchée, fanée, flétrie, insultée, comme cela se fait dans les herbiers ordinaires, mais au contraire, la fleur restait brillante et parée; elle restait entourée de son feuillage natif, de son innocente épine, de la mousse qui la recouvrait; elle gardait même la goutte d'eau tombée du ciel, ou l'insecte doré qui vivait dans son calice.

Voici le titre de quelques-uns des livres publiés sous les auspices de M. Redouté. Lui-même il n'en savait pas le nombre : la *Flora Atlantica*, de M. Desfontaines; les fleurs du livre de M. Ventenat, les plantes rares du jardin de Cels; l'*Astragologie*, de M. de Candolle; les fleurs des ouvrages de M. Michaux; nous lui devons aussi la *Flora borealis americana*, l'histoire du *Chêne de l'Amérique septentrionale*, les dessins des quatre premiers vol. de la nouvelle édition des *Arbres et Arbustes* de Duhamel, et ceux de la *Botanique* de J.-J. Rousseau. Il a aussi publié les *Plantes* du jardin de la Malmaison, en deux volumes grand in-folio; la *Flore de Navarre*, l'*Histoire des champignons*, l'*Histoire des plantes grasses*, et nous ne savons combien d'autres ouvrages d'iconographie historique. Mais ses deux plus beaux et plus importans ouvrages sont ceux qu'on appelle les *Liliacées* et les *Roses de Redouté*.

Les obsèques du célèbre P.-J. Redouté ont été célébrées dans l'église de l'Abbaye-Saint-Germain-des Prés.

Les notabilités de l'art et un grand nombre de personnes de tous les rangs de la société, empressées de rendre un dernier hommage au peintre des *roses*, se trouvaient réunies pour cette triste cérémonie.

M. le baron Larrey, M Achille Leclerc, de l'Institut, M. le baron Ladoucette, député, président de la société philotechnique, et M. Jules Janin, tenaient les coins du poêle.

Parmi les assistans, on remarquait M. de Cailleux, directeur-adjoint des musées royaux, et M. de Busne, serétaire-général, M. Chazal et plusieurs autres professeurs du Jardin-des-Plantes, une députation de la Société libre des Beaux-Arts, dont Redouté fut l'un des fondateurs en 1830, M. Abel de Pujol, de l'Institut,

M. Paulin Guérin, M. Steuben, et d'autres sommités artistiques.

Aux insignes de l'ordre de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, on avait joint une large couronne formée des plus belles fleurs naturelles, portée sur un coussin par M. Prevost, l'un des élèves du grand artiste, et déposée ensuite sur le catafalque

Une foule de femmes des plus distinguées parmi ses élèves assistaient à cette cérémonie, et plusieurs répandaient d'abondantes larmes.

Une circonstance fortuite et toute naturelle, remarquée par une partie de l'assistance, a dû agir avec force sur des imaginations d'artistes. A travers les vitraux peints de l'église, un rayon de lumière richement nuancé est venu pendant quelques instans frapper sur la couronne de fleurs déposée sur le cercueil.

A une heure, le convoi s'est mis en marche pour le cimetière de l'Est. M. Jules Baget, au nom des élèves de Redouté, M. Mirault, au nom de la Société libre des Beaux-Arts, et M. Desains, au nom de la Société philotechnique, ont parlé sur la tombe de l'illustre peintre.

Le récit touchant qu'on va lire est emprunté à l'*Artiste*, ce recueil si piquant et si varié qui paraît tous les dimanches, sans épuiser la verve de son principal rédacteur Jules Janin.

« Redouté était pauvre, et, en effet, toute sa fortune consistait en quelques arpens de vieux bois que lui avait accordés, en échange de quelques arpens de terre, dans sa munificence inépuisable, le roi Charles X, ce bienveillant gentilhomme que les arts ont perdu et qu'ils n'ont pas remplacé. Sur le bord de ce bois, Redouté s'était bâti, tant bien que mal, une maison, et il avait planté un jardin admirable. Ce jardin-là, c'était sa caisse d'épargne, son trésor, trésor d'un printemps, caisse d'épargne d'un jour. Là, il passait quelques mois de l'année, heureux et tranquille travaillant comme un manœuvre et préparant ses chefs-d'œuvre de l'hiver. Cette année encore, Redouté avait envoyé à l'exposition du Louvre un de ses plus beaux tableaux. C'était une grande composition achetée par le roi, et qui ne sera pas un des moins beaux ornemens du château de Neuilly ou de Saint-Cloud; mais, soit qu'il eût confusément la conscience de sa fin prochaine, soit qu'il voulût finir par un de ces grands travaux qui n'appartiennent qu'à la jeunesse, Redouté était tourmenté d'une idée qui ne le quittait pas depuis cinq ans, et avec laquelle vous verrez tout-à-l'heure qu'il est mort. Il avait commencé, il y a de cela long-temps, un très-grand tableau à l'huile; de ce tableau, Gérard lui-même, l'ami de Redouté, avait fait les figures, et pour le dire en passant, c'étaient de très-belles figures de Gérard. En

vain Redouté avait-il prié et supplié que ce tableau lui fût commandé, disant que c'était là sa dernière œuvre, qu'il voulait se reposer après, et qu'ainsi il laisserait après lui un chef-d'œuvre impérissable ; on n'avait guère fait attention aux prières du vieux peintre. Tous étaient sourds, tous répondaient que c'était trop entreprendre, qu'un tableau à l'huile était bien difficile, et l'on remettait ce vieillard à une autre année, comme s'il avait le temps d'attendre. A la fin, cependant, les gens qui gouvernent les beaux-arts, Dieu sait comme, avaient paru mieux disposés. Plusieurs hommes puissans des deux chambres, tout étonnés qu'on s'adressât à leur influence pour protéger une pareille gloire, avaient donné bon espoir à l'illustre maître. Chose étrange et lamentable ! au milieu de ces quatre cents mille francs accordés aux encouragemens des lettres et des beaux-arts, sur cet argent, dont le seul bruit fait monter la rougeur à tous les fronts, on ne trouvait pas douze mille francs à donner à Redouté, non certes pas comme une aumône dont il n'aurait pas voulu, car il était fier, mais comme le juste salaire d'un long travail ! Voilà pourtant à quoi en était réduit cet homme, le favori de trois reines ; car Sa Majesté la reine des Français, la bonne reine, l'entourait de sa protection ; il en était réduit à solliciter du travail, comme d'autres sollicitent des pensions, des pensions anonymes, des pensions que personne n'avoue, ni celui qui les reçoit, ni celui qui les donne ; d'affreuses pensions que l'on emporte comme si l'on faisait un vol, et dont il faut se défendre comme d'une accusation capitale ! Les choses en étaient là ; sollicité de toutes parts et même par des membres honorables de sa famille, le ministre se décidait enfin à faire une excellente affaire avec M. Redouté, lorsque dans les bureaux de l'intérieur, un rapport malveillant sur le grand artiste est venu déranger le frêle échafaudage de son dernier bonheur. On a dit, je ne veux pas nommer celui qui a dit cela, c'est un membre honoraire de l'Institut, dont M. Redouté n'était pas ! on a dit au ministre que M. Redouté ne savait pas peindre à l'huile ! et alors voici ce qui est arrivé :

« Toute l'ambition de M. Redouté, sa dernière ambition, se résumait dans ce tableau qu'il voulait faire : tant de promesses lui étaient venues de toutes parts, que maintenant il y comptait, il en était sûr. Il se félicitait tout haut de sa bonne fortune. Il se préparait déjà à partir pour sa maison des champs, pour son beau jardin qu'il ne devait plus revoir. Ses fleurs l'attendaient, disait-il, elles voulaient le revoir, elles allaient poser devant lui, plus belles et plus épanouies que jamais. Il nous disait cela il n'y a pas encore huit jours. Enfin, enfin, jeudi passé, pas plus tard, M. Redouté était seul chez lui, sa femme et sa fille étaient sorties. On frappe à la porte, on lui remet une lettre du ministère de l'inté-

rieur. O bonheur! je tiens donc enfin mon ordonnance! s'écrie le vieillard. Aussitôt, d'une main tremblante de joie et d'émotion, il brise le cachet fatal. — La lettre, (lisez-là bien), contenait ceci :

« Paris, le 13 juin 1840.

« *A mademoiselle Redouté,*

« Mademoiselle, j'ai recu la lettre que vous m'avez fait l'honneur « de m'écrire afin de m'engager à *confier* à M. Redouté, votre « père, l'exécution d'un tableau de fleurs dont le prix serait fixé à « 12,000 fr.

« Il m'eût été *agréable*, mademoiselle, de répondre au désir « quevous m'avez exprimé; mais la *situation des fonds dont je dis-* « *pose*pour encouragement aux beaux-arts ne *m'en offre* pas les « moyens et j'ai le *regret* (c'est le *remords* qu'il faut dire) de *ne* « *pouvoir commander* à M. Redouté le travail *qu'il voudrait obte-* « *nir.* « Agréez, etc.

« *Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur.*

« DE RÉMUSAT. »

« La lettre tomba des mains de Redouté; sa fille, en rentrant, le trouva comme écrasé par cette affreuse nouvelle, à laquelle ses amis n'avaient pas eu le temps de le préparer. — Mon père en mourra, me disait-elle le jeudi 19 juin. — Le lendemain, son noble père était mort! Avec l'ingénieuse et adorable tromperie d'un père, Redouté s'était efforcé d'être plus gai qu'à l'ordinaire, il s'était retiré un peu plus tard que d'habitude; mais, une fois seul, la douleur avait été la plus forte, et ce brave homme d'une santé si forte et si robuste, qui avait conservé dans un âge si avancé toute la verve, toute la fraîcheur de la jeunesse, il était mort d'un coup de sang. »

Imprimerie particulière du prince de Ligne. 1781. — 1787.

M. *Gabriel Peignot*, ordinairement fort exact, a passé sous silence, dans son *Dictionnaire Bibliographique*, à l'article des *imprimeries particulières*, celle que le prince de Ligne, le seigneur le plus spirituel de la Belgique, avait organisée dans son château de Bel-œil, près Mons. Ce prince, homme de lettres, ami de toutes les têtes couronnées de l'Europe et le protecteur de tous les écrivains de quelque mérite, avait voulu avoir sous sa main une presse capable de reproduire à l'instant les bribes qu'il s'amusait, dans ses loisirs, à jeter sur le papier. Ces productions ne sont, à vrai dire, que des secrets de famille, et devraient comme les lettres confidentielles, être mises hors des yeux du public; mais les

bibliographes sont impitoyables dans leurs découvertes, et déjà M. *Chalon* a publié, dans le *Bulletin du Bibliophile* (octobre 1835), une citation de trois ouvrages sortis des presses de Bel-Œil; nous en produisons quatre aujourd'hui et nous restons persuadés qu'il en existe davantage.

1° *Coup d'œil sur Bel-Œil. A Bel-Œil*, de l'imprimerie du P. Charles de — (Ligne), M.D.CC.LXXXI, in-8°, pap. fort, 6 pages non cotées, 150 pp. chiffrées. Cet ouvrage est écrit par le prince lui-même et dédié, par une épître en vers, à l'abbé Delille, qui, dans son poème des *Jardins* avait qualifié Bel-Œil par ce seul vers:

» *Bel-Œil*, tout à-la-fois magnifique et champêtre. »

Il existe une contrefaçon du *Coup-d'œil;* on la reconnait au fleuron de la dernière page, qui est gravé en bois, au lieu de l'être en taille douce comme dans l'édition originale. Le titre porte l'épigraphe suivante tirée d'Horace:

Sit meæ sedes utinàm senectæ!
Sit modus lasso maris, et viarum
Militiæque!

Le prince décrit son magnifique domaine avec un laisser-aller charmant; il parle d'Ermenonville et de tous les grands jardins d'Europe en homme de goût et en fin connaisseur. Ce livre est amusant et curieux.

2° *Poésies du chevalier de Lille* (celui dont la correspondance a été publiée dans les *Tableaux de genre et d'histoire*, Paris, 1828), de l'imprimerie particulière du P. Charles de Ligne, 1782 (très rare), petit vol. format Cazin, 96 pp.

Ce recueil, dont on ne connait que deux exemplaires provenant de M. *Legros*, secrétaire particulier du prince, contient quelques contes assez libres, et plusieurs pièces prétendûment adressées à la reine Marie-Antoinette. Nous sommes fondés à croire qu'il n'en a rien été et que ce petit recueil n'est qu'une débauche d'esprit faite avec des amis pour rester ensevelie dans le secret de l'intimité. Cette circonstance explique, jusqu'à un certain point, pourquoi on y lit les couplets suivans:

LA MESSE.

AIR: *Lisette ramène aux champs, etc.*

Princesse,
Venez entendre avec nous
La messe
Que l'on dira pour vingt sous.
On l'avait pour huit
Avant la semaine,
Mais un J.... C.....
Se vend au prix courant de la farine,
Princesse, etc.

Dieu va bientôt se rendre au gîte ;
Le prêtre est à l'*introïbo*,
Qui sait le latin, sent bien vite
Ce qu'un tel moment a de beau.
Au missel il se place :
Gloria, *Kyrie*,
Evangile et préface,
Tout est expédié.

Après le *sanctus*, chose étrange,
Le prêtre avec des mots latins,
Fait Dieu, le coupe et puis le mange,
Et s'en lave ensuite les mains.
Princesse, etc., etc.

3° *Mélanges de Littérature*. A Philosopolis (Bel-Œil), M. DCC. LXXXIII, 2 vol. petit format Cazin, le tome premier, 162 pp., le tome second, 149 pp. — Volumes très rares, composés en entier par le prince de Ligne : dans l'un d'eux, on lit une dissertation sur les embellissemens de Paris, écrite par le prince sur les frontières de la Hongrie, dans une misérable cabane, à 500 lieues du foyer des plaisirs et des lumières dont il rêvait l'embellissement.

4° *Instruction secrette dérobée à Sa Majesté le roi de Prusse*, contenant les ordres secrets expédiés aux officiers de son armée, particulièrement à ceux de la cavalerie, pour se conduire dans la circonstance présente, traduit de l'original allemand, par le prince de Ligne. *à Bel-Œil*, et se trouve à Bruxelles, chez Hayez, imprimeur-libraire, rue Haute, M. DCC. LXXXVII, in-12, VI et 125 pp. — C'est le moins rare des livres que nous venons de citer ; il parait qu'un certain nombre d'exemplaires en ont été distribués et livrés au commerce.

Au reste, ces quatre ouvrages (1) sont dignes de garnir les tablettes des amateurs de raretés bibliographiques ; pour nous, nous les estimons comme des souvenirs précieux d'un prince littérateur dont nous vénérons la mémoire qui est encore chérie dans la

---

(1) Il est sans doute inutile d'ajouter ici qu'un cinquième ouvrage, annoncé en août 1840, comme devant faire partie d'une prétendue vente des livres d'un soi-disant comte de Fortsas, décédé à Binch, n'a jamais existé et ne forme qu'un des 52 articles d'une mystification littéraire fort spirituellement et savamment ourdie par M. *R. Chalon*, membre de la *Société des Bibliophiles* de Mons. Cet ouvrage fictif, qu'on annonçait comme imprimé à la fin du siècle dernier, portait ce titre : *Mes campagnes aux Pays-Bas, avec la liste, jour par jour, des forteresses que j'ai enlevres à l'arme blanche. Imprimé par moi seul, et pour moi seul, à un seul exemplaire, et pour cause.* — A. B. (Bel-Œil), de l'imprimerie (du prince Charles de Ligne), in-8°, 202 pages. Ce livre, unique en son genre et en son espèce, était, disait-on, relié en chagrin vert avec fermoir à clé en vermeil.

contrée que nous habitons. Ce noble écrivain est mort à Vienne en 1815, pendant qu'on y tenait le congrès Européen, dans un petit pavillon à plusieurs étages qu'il appelait son *bâton de perroquet*.

A. D.

Manuscrit autographe de Sigebert de Gemblours.

Sigebert, né vers l'an 1030, avait pris très-jeune l'habit de Saint-Benoît dans l'abbaye de Gemblours. Ses talens le firent appeler à l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, où il professa longtems; mais il revint à Gemblours et y mourut le 9 octobre 1112. La tradition constante de la maison faisait considérer le manuscrit en question comme l'autographe, et quand Nelis et Schœpflin y vinrent, et qu'on le leur montra en cette qualité, Schœpflin, frappé de vénération pour une pareille relique, tomba à genoux.

L'écriture de ce manuscrit est du Xe siècle; les 42 feuillets de la chronique même ne contiennent pas, chose étonnante, plus de huit fautes d'orthographe. Il y a entre le 12e et le 14e feuillet une de ces lemnisques additionnelles que M. Bethman considère comme une preuve d'autographie dans le *Radulfi Tancredus* qui vient également de Gemblours.

Sigebert travaillait encore à sa chronique l'année qu'il mourut, et Anselme commençait sa continuation, cette année, dans le même volume. Le caractère, dans ces appendices, ne se modifiie en général d'une manière sensible que trois fois, en 1136, à la mort d'Anselme, en 1137 et en 1145. On est donc autorisé à admettre trois continuateurs distincts. Mais la variation de la couleur de l'encre, la dimension et l'attitude non moins variable des lettres, prouvent assez que les annotations, loin d'être copiées, ont été écrites à mesure que les évenemens ont été connus à Gemblours.

Comment ce manuscrit est-il venu jusqu'à nous? M. Baude, fils du dernier propriétaire, a répondu à cette question par une lettre adressée à l'*Emancipation* et insérée dans la feuille du 7 juillet 1840.

Les armées françaises avaient envahi la Belgique. Les commissaires du pouvoir exécutif pour la suppression des monastères, étaient venus à Gemblours, et avaient rempli leur mission avec cette acerbité révolutionnaire dont se faisaient un mérite les philosophes à bonnet rouge de ce temps-là. Chassé de son paisible séjour, dom Romuald Ypersiel, liseur de l'abbaye (on appelait ainsi le bibliothécaire), voulant dérober à la rapacité révolutionnaire quelques-uns des trésors confiés à sa garde, emporta divers ma-

nuscrits, parmi lesquels se trouvait la chronique de Sigebert. Devenu curé à Tongriennes, dom Ypersiel y mourut longtems après. Ses héritiers, ignorant la valeur de tout ce parchemin, vendirent pêle mêle et par sacs aux boutiquiers des environs, ces précieux restes d'une des plus belles bibliothèques de la Belgique, que Sanderus a cependant passée sous silence dans sa *Bibliotheca manuscripta Belgii.*

Entre autres acquéreurs, les sieurs Gilles et Piérart, marchands de tabac à Gemblours, achetèrent assez de ces manuscrits pour en charger une charrette. Avant d'en faire aucun emploi, ils furent visités par le médecin du lieu, à qui ils permirent de choisir dans ce tas les objets à sa convenance.

M le docteur Baude trouva dans ces ruines quantité d'ouvrages rares, mais tronqués, et découvrit enfin la chronique de Sigebert, qu'on lui céda pour une couronne. En 1829, un bibliophile anglais en offrit au propriétaire un prix très élevé, mais M. le docteur Baude ne voulut abandonner son manuscrit qu'avec la certitude de le voir placé dans le seul dépôt qui lui convînt. C'est de son fils, M. l'avocat Baude, que le tient aujourd'hui la bibliothèque royale de Bruxelles; là il occupe le premier rang parmi les manuscrits de Gemblours.

Le baron de Reiffenberg.

Facétie féodale.

Dans un registre intitulé : *Rapports et dénombremens des fiefs tenus de la salle de Lille de* 1613, lequel se conservait, avant la Révolution, aux archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille, on lisait, f.° 130, le rapport que je vais transcrire mot pour mot :

« Item, ledit Nicolas Imbert tient encoires un fief se consistant, etc., lequel fief doibt à ma dicte seigneurie (de Templeuve en Dossemetz près Tournai), le dixième denier à la vente, don ou transport, service en court quant l'héritier requis en est, et *ung jambon de Mayence cuit avec de la moutarde sucrée,* de relief, à la mort de l'héritier, présentant audict seigneur de Templeuve estant à table, et chantant gaillardement la chanson vulgairement appelée :

» Regnauld de Montauban trouve sa mère morte,
» Et lui souffle au c.. et se le reconforte. ».

Ces conditions vraiment comiques, consignées gravement dans des titres originaux, prouvent que, dans ces temps de la féodalité dont on se fait communément une si terrible idée, on ne dédaignait pas le mot pour rire. G.

Processions en Belgique.

La confrérie de Sainte-Gertrude, établie à Nivelle, en Hainaut, fait tous les ans, le lendemain de la Pentecôte, une procession solennelle en l'honneur de cette sainte, qui est la patrone de la ville. On voit d'abord paraître un homme à cheval ; derrière lui est assis en croupe une fille choisie entre les plus belles de la ville, pour représenter Sainte-Gertrude ; elle est habillée en dévote, et d'une manière convenable au personnage qu'elle joue. Devant-elle, un jeune homme alerte, qui représente le diable, fait mille sauts et mille cabrioles, et tâche, par ses gestes bouffons, de faire rire la prétendue sainte, qui de son côté, s'efforce de conserver la gravité qui convient à son caractère et à la cérémonie. De jeunes filles viennent ensuite, portant l'image de la Sainte-Vierge ; le reste de la procession n'a rien de remarquable,

A Courtrai, le vendredi Saint, la ville paye vingt-cinq livres à un pauvre homme, pour représenter les souffrances du Sauveur. On le mène en procession dans toutes les rues, vêtu d'une robe violette, la tête couronnée d'épines, portant une lourde croix sur ses épaules : Douze religieux, six capucins d'un côté, six récollets de l'autre, faisant l'office de bourreaux, le tiraillent à droite et à gauche, par autant de grosses cordes qu'il a attachées autour du corps. Les tourmens qu'ils lui donnent le feraient bientôt périr de fatigue, si un nouveau Simon le Cirénéen ne survenait fort à-propos, lorsqu'il est près de succomber sous le fardeau de sa croix. Il arrive enfin à l'église plus qu'à demi-mort. Au milieu de toutes ces souffrances, il ne laisse pas échapper le moindre murmure ni la moindre plainte, et se croit assuré de son salut, s'il peut expirer sous les coups ; ce que n'ont pas honte de lui faire accroire les ministres de la religion eux-mêmes.

Le même jour, à Bruxelles, on crucifie aussi un homme, pour imiter le crucifiement de Jésus-Christ ; mais au moins choisit-on, pour faire le rôle de crucifié, un criminel condamné à mort, et à qui on accorde la grâce pour l'amour du rôle qu'il doit jouer. C'est l'église des Augustins qui sert, pour ainsi dire, de salle de théâtre à ce spectacle tragi-comique. On y voit, aux pieds sacrés des autels, un vaste échafaud sur lequel est élevé une croix haute de vingt pieds ; de côté et d'autre sont dressées des espèces de loges pour les dames, les gens de qualité, et pour les premiers de la ville ; le reste de l'église, si l'on veut le parterre, ne suffit pas pour contenir la foule incroyable de peuple qui se presse de toute part pour voir enfin terminer le plus curieux de la scène. Il ne commence qu'après la procession. Cette procession se fait au son lugubre d'un grand nombre d'instrumens. On y voit d'abord marcher

les confrères, dits *de la Miséricorde*, le visage masqué, les pieds nus et en habit de la confrérie; viennent ensuite les prisonniers, traînant à leurs pieds de gros boulets de canon qui y sont attachés avec des chaînes de fer; arrivent enfin des religieux Augustins travestis en juifs, et au milieu d'eux le représentant du Sauveur, garotté, couronné d'épines, revêtu d'une robe de pourpre. Après l'avoir ainsi promené en procession par toute la ville, les religieux en bourreaux le conduisent au lieu du supplice; armés de clous, de marteaux et autres instrumens de la passion, le font monter sur l'échafaud, et y montent avec lui. Aussitôt ils le dépouillent jusqu'à la chemise, tirent ses habits au sort, et l'étendent enfin sur la croix, où ils lui attachent les pieds et les mains avec des courroies, sous lesquelles sont de petites vessies pleines de sang, qui, percées par les clous, font croire au peuple qu'on a réellement percé les pieds et les mains du crucifié. A cette vue, tout le peuple se sent les entrailles émues; et se retraçant l'image de son Sauveur, il laisse couler ses larmes. Quelques uns des plus dévots se laissent tellement emporter à leur douleur, qu'ils se frappent rudement la poitrine, et se la meurtrissent à force de coups. Ce sont là des restes frappans de la domination espagnole.

J.-Fr. De la Croix.

La petite ville d'Hesdin.

Entre St.-Pol et Montreuil, dans la vallée arrosée par la Canche, je trouve la ville d'Hesdin dont les habitans prétendent que le véritable nom est Eden et que ce n'est que par une corruption d'orhographe qu'on a écrit Hesdin. J'ai même vu un brave citoyen qui m'assurait avec le plus grand sang froid du monde que c'était sur une des montagnes environnant la ville que s'était arrêtée l'arche du père Noé. Quoi qu'il en soit, la ville est très-agréable et ses environs le sont plus encore. J'y arrivai du côté de l'ouest, de Montreuil dit sur mer. La route est charmante et offre continuellement des paysages dont on n'a aucune idée dans notre pays de plaines. Les villages y sont très nombreux; on en compte, je crois, 8 depuis Montreuil, et la distance entre les deux villes n'est que de 5 lieues; aussi il n'y pas de route de 5 lieues qui paraisse plus courte. Après avoir traversé une superbe allée, ornée d'arbres majestueux, on arrive à Hesdin par la porte Neuve. Je ne sais pourquoi on lui a donné ce nom, car elle m'a paru aussi ancienne que sa sœur qu'on appelle la porte Vieille.

J'ai été très-étonné en entrant de voir dressé au-dessus de la porte un long morceau de bois. Je demandai si c'était quelque symbole ou un épouvantail. — On me répondit que dans les grands jours,

comme lorsque M. le sous-préfet venait voir les Hesdinois, par exemple, on *pendait* à la perche le drapeau tricolore. C'est fort bien imaginé.

La ville se présente très bien : les rues y sont droites et larges et les maisons bien bâties. Parmi les monumens publics on m'a fait voir l'hôpital, l'église, le collége et le manége. Il n'y a de remarquable que le manège : c'est un des plus beaux que j'aie vus.

Par une fatalité assez singulière, depuis qu'elle a élevé ce manège, la ville d'Hesdin n'a plus de garnison de cavalerie. Il n'y a même plus depuis plusieurs années qu'une ou deux compagnies d'infanterie, juste ce qu'il faut pour garder les deux portes, et le magasin à poudre.

Il y a aussi à Hesdin de belles et vastes casernes de cavalerie ; mais la négligence de l'administration voulant sans doute se mettre au niveau de l'indifférence du gouvernement, les laisse dans un état complet de délabrement. Il y en a une près du manége, dont les fenêtres ont toutes leurs vitres cassées.

Le rempart offrirait une assez agréable promenade, si par une précaution assez burlesque, le génie (c'est lui qu'on m'a désigné comme le coupable) n'en avait fait couvrir le sol de cailloux, briques, tuiles cassées, etc., etc. ; de sorte qu'à moins d'avoir une chaussure à très forte semelle, on risque de s'y écorcher les pieds. J'en ai fait le tour avec des dames qui ont juré de ne plus y revenir.

J'ai eu plus de *courage*, moi ; j'y suis revenu avec mon hôte ; j'avais besoin de quelques explications. Après avoir admiré encore une fois le manège dont la charpente hardie me semble un véritable tour de force, après avoir traversé une jolie allée bordée d'un côté par de beaux arbres et de l'autre par de riants jardins, j'arrivai à une grande place à peu près circulaire que je n'avais pas remarquée la première fois. C'était le manège découvert. Les jeunes gens d'Hesdin en ont fait un jeu de balle. Presque tous les jours, quand le tems le permet, m'a dit mon hôte, on trouve des joueurs sur ce champ de bataille. Il y avait ce jour-là lutte entre la partie d'Hesdin et une partie d'un village voisin ; et quoique les vainqueurs ne dussent remporter que l'honneur de la victoire, il y avait entre les joueurs autant d'activité, autant d'ardeur, autant de feu qu'en ont jamais montré les lutteurs qui, à Gayant, viennent se mesurer sur notre place Saint-Jacques.

L'allée suivante offre un inconvénient assez grave. Elle a dans toute sa longueur un précipice à gauche. Il ne serait pas prudent de s'y promener un livre à la main. — Mon hôte n'a pu me dire pourquoi on avait négligé d'y élever des gardes-corps. Quand quelque enfant s'y sera tué ou estropié, on pensera alors à la précaution inutile. Du reste, je ne fus pas trop étonné de cette négligen-

ce, puisqu'au milieu de la ville, dans une rue qu'on appelle rue de l'Empereur, on laisse au dessus de la rivière un trou de deux pieds de diamètre. Si quelqu'un s'y noyait, on le boucherait de suite, mais jusqu'à présent, il n'y a eu personne qui ait eu cette complaisance et ce dévouement.

Un autre inconvénient du rempart, c'est la malpropreté qui y règne en plusieurs endroits : j'ai jugé que M. le maire ou M. le commissaire de police n'y faisaient pas souvent leur promenade.

En continuant notre tour, nous arrivâmes à l'endroit où la Canche entre dans la ville. D'ici, me dit mon hôte en m'arrêtant sur le pont, on voyait il y a quelques années le fleuve débuter par une jolie cascade et faire tourner plusieurs moulins ; mais après une enquête sur le *commodo* et l'*incommodo*, on a remplacé cette agréable perspective par celle que vous avez sous les yeux. — Et j'avais devant les yeux un immense échafaudage garni de tourbes faites avec le tannin, et de peaux qui pendaient en lambeaux et exhalaient une odeur fétide. Après avoir pesé le *commodo* et l'*incommodo*, l'autorité hesdinoise a jugé que le *commodo* l'emportait sur l'autre ; il faut qu'elle ait une singulière balance.— Mais laissons-là le rempart et visitons rapidement les environs. Tout autour de la ville se développe une vaste digue ornée de beaux arbres et bordée d'un côté par un bras de la Canche, de l'autre par les glacis. Le terrain en est un peu sablonneux : on peut s'y promener en toute saison.

Au sortir de là, on peut entrer dans ce qu'on appelle les promenades de la ville : ce sont d'immenses allées qui se croisent en tout sens, c'est réellement admirable. De là, on peut arriver a-village de Saint-Leu, qui est charmant, et monter à la belle forêt qui couronne majestueusement la ville ; puis on descend dans le village de Marconnelle, et on se perd au milieu des milliers d'arbres qui semblent se jouer sur ce vaste territoire. Enfin, de quelque côté qu'on dirige ses pas au sortir d'Hesdin, on est sûr d'y jouir d'une ravissante promenade.

A une lieue d'Hesdin, il faut aller visiter le village du Vieil-Hesdin, qui était jadis une ville assez importante, et que détruisit, en 1553, le lieutenant de Charles-Quint, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. On y voit encore les ruines du château qui dominait la ville, et quelques restes de fortifications.

Rentrons à Hesdin. Voyons la place d'armes : c'est un carré long, comme dit mon hôte ; à chaque angle se trouvent deux rues qui forment un angle droit. Cette place est assez pittoresque, mais elle est très mal pavée. L'Hôtel-de Ville y est situé : c'est un monument assez ordinaire et qui a besoin de réparation. Ce que j'y ai vu avec le plus de plaisir, ce sont les bals qui s'y donnent à la fête. ils sont charmans. On ne croirait jamais qu'une si petite ville puisse

offrir une si nombreuse réunion de charmantes demoiselles. Je ne crains pas de dire qu'elles ne le cèdent en rien à celles de notre ville.

Un avantage qu'on trouve à Hesdin, c'est le bon marché de la vie. Avec 800 fr. de rente, un petit ménage y vivra à l'aise. Pour 200 fr. de loyer, on a une jolie maison. Enfin, rien n'y est cher. Je suis sûr que si cette ville était bien connue, on verrait chaque année augmenter sa population. Si les Anglais, à médiocre fortune, pouvaient la deviner, comme ils se hâteraient d'y accourir.

Je me résume et je dis : allez à Hesdin, vous qui aimez le repos et la tranquillité. Allez à Hesdin, vous qui aimez les accidents de terrain, les jolis paysages, les agréables promenades. Allez à Hesdin, petits rentiers qui êtes obligés de vous imposer mille privations dans les grandes villes, vous y aurez là tout en abondance, vous y ferez même des économies.

Je ne puis trop vous dire, M. le rédacteur, quelle est l'opinion politique de la ville. J'ai dîné avec de braves citoyens qui louaient à toute force le ministère Thiers : j'ai revu quelques jours après les mêmes citoyens qui avaient bonne espérance dans le ministère-Guizot, et ils m'ont assuré que tous les bourgeois pensaient comme eux. Concluez. Je ne sais pas d'ailleurs s'il y a des électeurs à Hesdin ; jusqu'au 15 septembre, j'allai tous les jours à la porte de la mairie pour y lire les noms des électeurs, qui devaient être affichés depuis un mois, je n'y ai jamais rien vu. On m'a dit pourtant qu'il y avait quelques gens riches : probablement leur fortune est en portefeuille.

Agréez, etc.

Un Douaisien.
(Libéral).

Ecroulement du Clocher de la Métropole de Cambrai (30 janvier 1809).

Le clocher de la métropole était la merveille du Cambrésis. Jamais on n'en parlait, dans la contrée, sans emphase et sans complaisance. Si l'on interrogeait un Cambrésien sur ce monument, il ne manquait pas d'en décrire aussitôt les fenêtres aussi nombreuses qu'il y a de jours de l'année, le globe d'airain qui pouvait contenir à l'aise six personnes, et la brillante croix de cuivre fondu, haute de quinze pieds et large de sept et demi, qui surgissait au-dessus de ce globe. Les trente-neuf cloches, à savoir : l'énorme *Marie, l'Argentine, Glorieuse, Aldegonde, Ægidia, Martine, Nicole, Jacobea, Foi, Esperance, Charité*, etc., etc., étaient énumérées impitoyablement et il n'était point fait grâce d'une seule des six cents marches de pierres qu'il fallait gravir

pour atteindre l'extrémité la plus haute ; car depuis le bout de la croix, jusqu'à terre, on comptait trois cents trente pieds d'élévation.

Et afin que rien ne manquât pour attester l'affection populaire vouée à la flèche métropolitaine, il y avait des légendes et des traditions merveilleuses qui se rattachaient soit aux cloches, soit à la flèche elle-même. On racontait entr'autres que l'horloge, autre merveille placée au pied du clocher, avait été ouvrée par un berger, auquel on fit crever ensuite les yeux afin qu'il ne fabriquât plus dorénavant rien de semblable.

Quelque grande que fût cette admiration, elle se trouvait justifiée par le monument qui en était l'objet On imaginerait difficilement une flèche plus grâcieuse et plus aërienne que cette pyramide svelte et transparente construite en pierres grises, et sans qu'aucune ferrure, sans qu'aucun ciment en assujettît les parois. Tout ce que l'architecture arabe et celle du moyen-âge, ont de riche, de parure et de fantastique, avait été prodigué pour cette flèche élégante que l'on aurait dit avoir été légèrement posée sur deux énormes tours massives.

Dépouillée de ses immenses trésors, par les misérables entre les mains duquel l'anarchie avait laissé tomber un pouvoir terrible et destructeur, l'église métropolitaine fut vendue à vil prix, en 1796, comme domaine national, et sous la condition qu'elle serait démolie.

Les clauses du contrat de vente ne furent que trop fidèlement exécutées !

Tandis que les murs de l'église s'écroulaient sous la pioche révolutionnaire, le clocher seul restait debout. Soit respect pour un pareil monument, soit plutôt qu'il se trouvât trop de danger et pas assez de lucre à l'abattre, il fut épargné.

Mais la destruction du corps de maçonnerie et de la charpente de l'église, la démolition de plusieurs voûtes et de plusieurs autres ouvrages importans, laissaient presque sans appui un fardeau aussi énorme. En outre, il ne restait plus, ni chaînes, ni ancres en fer ; et de larges gersures, des lézardes gigantesques en s'ouvrant chaque jour de plus en plus, sillonnaient de toutes parts l'intérieur du clocher.

Un architecte consulté par l'autorité municipale fit connaître en quel état de péril se trouvait le beau monument et indiqua en même tems les moyens de prévenir sa ruine. Ils étaient peu coûteux, et consistaient en contreforts et en travaux de maçonnerie.

On avait, à cette époque, l'intention d'adapter le clocher de la Métropole au monument de Fénélon, projeté dès lors, et dont l'exécution n'a eu lieu qu'en 1826. On s'adressa donc à M. de

Pommereul, alors préfet du Nord, pour obtenir l'autorisation d'entreprendre des réparations aussi urgentes. Le préfet, qui singeait admirablement le despotime *bon plaisir* de son maître, refusa l'autorisation et ajouta même le sarcasme à son refus. « Votre » clocher durera plus longtems que vous! Laissez moi en repos à » ce sujet. »

Et trois mois après, par une tempête violente, on entendit un bruit soudain, terrible, majestueux. Le clocher de la Métropole, renversé par l'impétuosité d'un tourbillon de vent, gissait sur la place Fénelon qu'il couvrait de ses immenses ruines.

Il n'y eut ni plaintes, ni récriminations sur une négligence aussi condamnable. Le pouvoir en ce tems là était ombrageux, arbitraire et il exerçait une censure impitoyable sur les moindres productions de la presse. Quant aux journaux, ceux qui existaient alors dans le département, se bornaient à remplir d'annonces et de charades leurs seize pages in-8°, qui ne voyaient même le jour, qu'après l'examen de l'autorité.

A l'époque de liberté où nous vivons, on conçoit difficilement que l'on ait pu se résigner à un semblable état d'abjection et d'esclavage. Mais sous le rude joug impérial, il ne restait même pas la consolation laissée par Mazarin aux Français de son temps : *Qu'ils chantent*, disait-il, *pourvu qu'ils paient*. En 1809, il fallait payer, se courber et se taire.

S. H. Berthoud.

Ancienne cathédrale d'Arras.

Nous empruntons à la notice sur l'ancienne cathédrale d'Arras, publiée par M. Debray, curé de Saint-Nicolas, une curieuse description de ce monument, que bien peu de nos concitoyens se rappellent avoir vu dans toute sa splendeur. Cette description, fruit de laborieuses recherches, embrasse tous les détails et ne laisse rien à désirer sur ce sujet important et pour l'histoire du pays et pour celle de la religion. Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ce passage remarquable d'un ouvrage qui se recommande si vivement à l'intérêt général par sa nature, la distribution des matières et le charme du style.

La cathédrale affectait la forme d'une croix latine dont les branches allaient du nord-est au sud-ouest ; la tête était figurée par le chœur au sud-est; l'entrée principale était au nord-ouest.

La longueur totale de l'édifice était de 113 mètres ; dans sa plus grande largeur, c'est-à-dire à la croisée, il y avait un peu plus de 70 mètres.

Le chœur avait cinq travées jusqu'à la naissance de l'abside qui

occupait la moitié d'un décagone ; la nef en comprenait onze, y compris celle des transepts (la croisée), dont la longueur était double. Les bas-côtés faisaient complètement le tour du chœur, des transepts et de la nef. Le bras de croix nord-est était un peu plus long que l'autre.

Outre l'autel principal qui, par sa position en avant de l'abside, rappelait à certains égards les autels dits à la romaine, cette église en comprenait encore dix autres. Trois de ces autels étaient renfermés chacun dans des chapelles qui rayonnaient autour du sanctuaire ; deux d'entr'elles étaient placées de chaque côté, à la naissance de l'hémicyle ; celle à droite était la chapelle des évêques, ainsi appelée parce qu'elle renfermait le portrait de chacun des prélats qui avaient occupé le siége épiscopal d'Arras ; l'autre, celle à gauche, était appelée la chapelle de Notre-Dame-de-l'Aurore, probablement à cause de sa position. La troisième de ces chapelles était située au centre du pourtour du rond point ; elle était et plus large et plus profonde ; elle portait le nom de chapelle de Notre-Dame-des-Fleurs.

Six autres autels étaient disséminés dans les transepts ; enfin, il en existait encore un autre vers le milieu du collatéral gauche.

La maçonnerie se composait d'assises de pierres régulières de moyen appareil.

En considérant attentivement le plan de cette église, on pouvait facilement reconnaître qu'elle n'était pas l'œuvre d'un siècle.

Les piliers de la nef, plus lourds que ceux des transepts et du chœur, avaient environ cinq pieds de diamètre, et étaient allégés par quatre grosses colonnes engagées et séparées les unes des autres par quatre autres petites colonnettes. La base sur laquelle reposaient les colonnes était ornée de plusieurs moulures et décorée, aux quatre angles, d'une feuille symbolique. Les quatre colonnes du transept étaient destinées à recevoir la retombée des arcs parallèles des voûtes de la nef et des bras de croix.

Le mur de la nef et le bras de croix à droite étaient décorés d'arcades simulées en plein cintre, soutenues par de petites colonnettes.

Le chœur et la croisée étaient d'une construction plus svelte, ils étaient portés sur des colonnes jumelles d'environ un pied et demi de diamètre et sur des pilliers massifs placés intermédiairement aux angles principaux. Parmi ces piliers, on remarquait spécialement les quatre du transept, à cause de leurs moulures particulières. Tous ces piliers étaient, du reste, décorés de colonnes saillantes, correspondant aux colonnes jumelles ; quant à celles-ci, partant d'une même base, elles s'élançaient d'un seul jet et sans se toucher jusqu'à la retombée des arcs de voûte.

Dans le plein du mur qui surmontait les arcades donnant accès

de la nef dans les bas-côtés, courait tout autour de l'édifice une galerie décorée intérieurement d'arcades subdivisées par de petites colonnes.

Toutes ces colonnes étaient terminées par des chapiteaux profondément fouillés et sur lesquels on voyait figurer fréquemment le règne végétal : l'ornement le plus ordinaire se composait d'un ou deux rangs de larges feuilles qui allaient se rétrécissant jusqu'à ce qu'elles se terminassent par une espèce de volute à crochet.

C'était sur les chapiteaux que reposaient les voûtes dont nous ne pouvons rien dire, sinon qu'elles se composaient d'arcs ogivés parallèles et transversaux à intersection simple.

Les fenêtres, étaient en général, de grandes ogives subdivisées en autres ogives, encadrant à leur tour de petites ogivettes dont la retombée s'appuyait sur des meneaux qui partageaient la fenêtre en divers compartimens garnis de magnifiques verrières.

Cette église renfermait aussi plusieurs objets intéressans, dont nous allons dire quelques mots :

Dans la grande nef, au quatrième pilier, de chaque côté, se trouvaient deux statues ; toutes deux représentaient un chevalier à genoux, armé de pied en cap, la visière du heaume rabattue, les gantelets attachés au pommeau de la rapière, les mains jointes et dans l'attitude d'un suppliant. La tradition rapporte que ces statues étaient celles de deux chevaliers condamnés à cette pénitence pour s'être battus en duel.

En avançant un peu dans cette même nef, au milieu, on remarquait un labyrinthe octogone, dont les côtés avaient pour mesure la largeur de l'entre-colonnement. Ce labyrinthe était en carrés jaunâtres et bleus d'environ 23 centimètres de côté. En suivant à genoux, comme c'était l'usage, la ligne de pierre bleues, et en récitant les prières ordinaires, on mettait une heure à terminer ce pieux pélérinage : aussi, dans certaines localités, appelait-on ces sortes de dédales *la lieue*.

Dans le transept droit, sur le côté le plus rapproché de la nef, à hauteur d'appui, se trouvaient les figures de la passion sculptées, recouvertes de couleurs fines et de dorures.

De ce même côté, à l'angle, on remarquait encore les fonts baptismaux, qui faisaient l'admiration des connaisseurs ; ils se composaient d'une colonnade en rond, supportant un baldaquin orné de sculptures, et au-dessous duquel était une belle cuve en marbre, supportée par des colonnes également en marbre.

Nous avons dit que le transept gauche était plus long que le droit, mais on ne pouvait s'en apercevoir à l'intérieur de l'édifice ; car le prolongement était occupé aux deux extrèmités par deux tours; la partie intermédiaire servait de salle capitulaire.

Le chœur avait à son entrée un jubé en marbre, orné de bas-

reliefs en marbre ou même en albâtre. On y remarquait, à droite et à gauche, les deux ambons, où aux jours de solennité on allait chanter l'épître et l'évangile.

Au premier pilier du chœur, à gauche, se trouvait une magnifique horloge qui, avant de sonner l'heure, faisait défiler, pendant l'espace de cinq minutes, tous les personnages de la passion.

Au dernier pilier, en avant de l'autel du sanctuaire, se trouvait une longue baguette de fer à laquelle était suspendu un grand rideau qu'on tirait immédiatement avant la consécration.

Cette église renfermait encore une infinité de pierres tombales qui se voyaient surtout dans le chœur destiné à la sépulture des évêques. Vingt-cinq y furent inhumés.

Saint-Vaast, en	540.
Lambert	1115.
Robert	1131.
André	1173.
Frémaut	1183.
Raoul de Neuville	1221.
Ponce	1231.
Asson	1245.
Fursy	1247.
Jacques de Dinant	1260.
Pierre de Noyon	1280.
Aimeric du Fourny	1361.
Pierre de Massuyer	1391.
Jean Canardi	1407.
Martin Poré	1426.
Hugues de Cayeu	1438.
Fortigaire de Plaisance	1452.
Pierre de Ranchicourt	1499.
François Richardot	1574.
Mathieu Moulart	1600.
Jean du Ploick	1602.
Paul Bondot	1635.
Etienne Moreau	1670.
Gui de Sève de Rochechouart	1724.
Jean de Bonneguise	1768 ou 69.

Près de la chapelle de Notre-Dame-de-l'Aurore se trouvait un escalier donnant accès dans une crypte dont il nous reste à parler. Elle existe encore aujourd'hui, bien qu'une partie des voûtes ait été crevée et qu'elle soit remplie de décombres; elle s'étendait sous le rond-point du chœur, s'élargissait avec chacune des chapelles de l'hémicycle et se composait d'un certain nombre d'entre-

colonnemens, dont les piliers correspondaient aux piliers supérieurs. Ces piliers présentaient une masse carrée en grès, terminée par un large tailloir, d'où se dégageaient des torses à boudin formant des arcs transversaux et parallèles, dont l'ogive émoussée se rapprochait beaucoup en plein cintre. La date de cette ogive semble être 1030, époque connue d'un des remaniemens de l'église : l'ogive, du reste, offre le plus grand rapport avec celle de l'église Saint Germain (Oise), dont la date certaine se trouve justement aussi être de 1030. Quant à la partie inférieure, dont les matériaux ne sont pas les mêmes, on serait porté à la croire antérieure. Les carènes formées par le croisement des arcs sont occupées par des moëllons beaucoup plus longs que larges, et dont les dimensions vont en décroissant de bas en haut.

L'extrémité droite de cette crypte s'élargissait en formant deux salles : dans la première, était une cheminée pour des chaudières; dans la seconde, on lavait les linges sacrés.

L'édifice était surmonté sur le chœur, la croisée et une grande partie de la nef, d'une charpente en bois de chêne, couverte en ardoises, le reste de la nef était une plate-forme couverte de plomb. Là se trouvaient les quatre réservoirs d'eau, en cas d'incendie.

Quant à l'extérieur, on entrait dans cette église par un grand portail, donnant sur la partie du cloître conduisant à l'évêché, aujourd'hui *la préfecture*. Il était accompagné de deux tours carrées, entre lesquelles s'ouvrait une grande porte double. Les deux tours étaient d'inégale hauteur ; la plus élevée était une tour carrée en grès bien piqués, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, couverte en plomb. On comptait trois cent vingt-neuf marches pour arriver à la chambre du guetteur. Cette chambre carrée avait quatre fenêtres et huit pieds de largeur Le guetteur, payé par la commune, répétait l'heure le jour et la nuit, sonnait pour le feu et l'arrivée des troupes.

Le transept à gauche était flanqué à chaque extrémité d'une tour; celle à droite était celle de St.-Pierre, l'autre celle de Notre-Dame.

Près de ce transept, contre le bout de la nef, s'élevait un autre portail formant un porche, surmonté d'une voûte sous laquelle naissent des arcs ogives, en retrait, les uns au-dessous des autres, garnis de sculptures, représentant Jésus-Christ, les douze Apôtres et un arbre de Jessé.

Au-dessus de la voûte était une chambre à jour, où l'on trouvait encore à l'époque de la démolition, un four où la tradition, d'accord en cela avec l'observation d'un vieillard qui connaissait parfaitement le monument, veut qu'aient été autrefois les fourneaux destinés à la cuisson des vitraux. La tradition prétend encore que c'était là qu'on cuisait le pain destiné au sacrifice.

Pour terminer ce qu'il y aurait à dire sur l'extérieur, il faudrait parler des contre-forts sans nombre, dont les pyramides aiguës s'élançaient vers le ciel ; des arcs boutans, de ces galeries en dentelle qui ceignaient la cathédrale d'Arras. Tout cela existait ; on en a la preuve par les débris qui ont été recueillis et déposés par les soins de l'architecte, au Musée d'Arras.

Telle était Notre-Dame d'Arras, grande, belle et riche, lorsqu'éclala la révolution française. M. DEBRAY.

La Grande-Court à Taisnières-en-Thiérache (1).

Cette cense, située au hameau de *Lez Catiau*, a été possédée de toute ancienneté, par les moines de l'abbaye de Maroilles. Cependant, elle n'a pas toujours existé au lieu où on la voit actuellement : il paraît même que dans la suite des siècles, elle a éprouvé plusieurs déplacemens. On présume qu'elle existait d'abord au nord du *grand chemin du village*, sur un terrain longeant *les aisemens* et faisant aujourd'hui partie de la *pâture du Parc*. cette opinion, déjà accréditée par la tradition, a encore acquis plus de consistance depuis que l'on a découvert, en 1821, sur Ce terrain, presqu'à fleur du sol, sous une couche de cendres mêlées à des parcelles de bois carbonisés, à des tuileaux et à d'autres débris de bâtimens, un très-beau pavé, de plusieurs mètres d'étendue, composé de petites pierres bleues, carrées, bien polies et symétriquement rangées, ayant à peu près les dimensions de nos carreaux de terre cuite, et que malheureusement on n'a pu conserver, parceque, en les déplaçant, elles sont tombées en poussière comme s'ils elles eussent été complètement calcinées. On se perd en conjectures sur l'origine de ces ruines, qui dénotent un certain luxe peu en rapport avec les anciennes habitations villageoises. Elles pourraient bien effectivement provenir de la *Grande Court*, qu'on suppose avoir été brûlée et détruite dans les guerres du 15e ou du 16e siècle. Quoiqu'il en soit, en 1659, on voyait à cent pas de là, de l'autre côté du chemin, sur un fond marécageux traversé par le *ruisseau des Viviers*, dont le cours a été depuis détourné, une vaste cense qui n'était autre que la *Grande-Court*, mais dans un état de délabrement accusant quelque grand désastre. Le corps de logis, bâtiment à un étage dont les fenêtres encadrées et subdivisées par de massifs croissillons en pierre de taille, les hauts pignons à aîles dentelées,

---

(1) *Court, Cort,* pour *Ferme.*

les toits aigus et saillans sur une sorte de corniche ou encorbellement en bois uniformément découpé annonçaient une construction déjà ancienne, n'avait plus ni vitrages ni portes, ni boiseries : il ne restait guère que les murailles nues. Toutefois, il avait encore beaucoup moins souffert que les divers bâtimens ruraux qui l'environnaient, dont les murs dégradés et éboulés, les toits abattus ou enlevés, laissaient à peine reconnaître leur destination primitive. Long-temps abandonnée pendant les guerres qui, à partir de 1635, avaient constamment désolé la contrée, cette ferme alternativement occupée par les armées belligérantes, avait été ainsi dévastée de fond en comble. Elle était dans ce pitoyable état quand l'abbé Alexandre de Brissy entreprit de la restaurer, peu de temps après la paix des Pyrénées (1659).

Cent vingt ans plus tard, vers 1780, le dernier des abbés de Maroilles, dom Maur Senepart, faisait démolir cette même maison qui tombait de vétusté, et la faisait rebâtir dans un goût moderne, à portée de là, sur un sol moins humide où elle subsiste toujours.

Confisquée, lors de la Révolution française, comme les autres biens de l'abbaye, la *Grande-Court* fut acquise par la commune de Taisnières-en-Thiérache, avec d'autres domaines déclarés nationaux, pour le prix de 62,243 livres 5 sols ; mais bientôt disloquée, elle passa en différentes mains. M. Cuel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, possesseur actuel de tous les bâtimens et de quelques dépendances, a transformé le corps d'habitation en une jolie maison de campagne, et a fait, du surplus, une petite ferme qu'il a surtout beaucoup embellie par des plantations de toute nature.

La *Grande-Court* a été louée, en 1659, moyennant un fermage annuel de 1,000 liv. et 150 rasières de grains de diverses espèces, et en 1789, le fermage était plus élevé de 660 livres et de 100 rasières de grains. A l'une comme à l'autre époque, les religieux avaient eu soin d'imposer au fermier, outre certaines prestations, les frais d'une récréation qui devait leur être offerte un jour par an.

La Petite-Court, à Taisnières-en-Thiérache.

Dans des temps déjà fort éloignés, il existait sur la rive droite de l'Helpe-Majeure, entre la cense dite la *Grande-Court* et l'église paroissiale, une maison de quelque apparence nommée la *Petite-Court*,

Assise au milieu des aisemens communaux ou *pâtures de ville*, sur un monticule appuyé contre la rivière et formé à force de bras et à grands frais, de terres rapportées pour élever le sol au dessus

du niveau des plus fortes inondations, cette maison semble avoir été bâtie, en cet endroit, dans un but d'utilité publique. Tout porte à croire, en effet, que ce fut moins une ferme qu'une maison forte destinée à protéger à la fois la cense seigneuriale et le corps du village. Cependant, on manque de renseignemens précis à cet égard.

Mais ce qui est plus certain, c'est que les bâtimens de la *Petite Court*, brûlés et entièrement détruits, comme les autres habitations de la localité, par les troupes de Henri II, en 1552 et 1554, n'offraient plus, en 1559, qu'un monceau de décombres. Le terrain, évidemment d'origine communale, était aussi devenu une propriété particulière.

A une époque où, comme alors, les brigandages n'étaient guère moins funestes au plat pays que les invasions des armées ennemies, et tandis que, dans la partie méridionale du Hainaut, on élevait partout des retranchemens afin de résister aux bandes organisées, sur la frontière de France, pour le pillage et la dévastation des campagnes où, toujours, elles portaient l'épouvante et la mort, il était naturel que, de leur côté, les habitans de Taisnières pensassent à compléter leurs moyens de défense, dont, maintes fois, ils avaient eu l'occasion de reconnaître l'insuffisance. Aussi, immédiatement après la paix du Câteau-Cambrésis (1559), *les bailly, mayeur et eschevins et la plus grande et saine partie des mannans, habitans et communaulté de la ville* de Taisnières, se réunirent, en assemblée générale, pour délibérer et aviser sur cet objet important. Ils convinrent unanimement qu'*une petitte pasture nommée la Petitte Court, tenant de trois sens aux aisemens et à la rivière... estoit fort duisable* (convenable) *à la ditte ville pour édiffier ung fort pour retirer les mannans d'icelle ville et leurs bestiaulx durant la guerre*, et firent incontinent les diligences nécessaires pour en obtenir la propriété par voie d'échange. Cet arrangement ne fut pas plutôt ratifié par le massart, dans un acte du 23 juillet 1559, qu'on se mit à l'œuvre. On poussa les travaux avec une telle activité que, au bout de quelques années, on voyait, sur l'emplacement de la *Petite Court*, une espèce de forteresse formant un carré régulier de 50 mètres de face, et dont les épaisses murailles, renforcées par des terrassemens en forme de parapets, étaient entourées d'un large et profond fossé plein d'eau où passait le *ruisseau des Viviers* avant de se jeter dans l'Helpe. *Le fort* proprement dit, sorte de grosse tour quadrangulaire, très-massive, ayant des souterrains, des meurtrières et des créneaux, occupait, sur l'éminence, la partie la plus occidentale de *l'enclos*, et, du côté opposé, se trouvait une cour vaste et creuse, réservée pour les bestiaux, et que, pour cela, on appelait la *basse cour*. On entrait dans l'en-

ceinte fortifiée par un pont-levis placé vers l'angle N.-O , et aboutissant à une petite chaussée de 7 mètres de largeur , établie à partir du grand pont , sur la digue de la rivière , pour l'exploitation *des pâtures de ville*. Les habitans trouvèrent souvent leur salut dans ce fort qui , pendant plus d'un siècle , fut toujours leur réfuge , en cas d'alerte. Bien des fois ils furent attaqués dans cette retraite et même quelquefois très-vivement. On peut citer principalement l'entreprise faite , le 8 août 1637 , par un détachement de soldats irlandais venus de Maroilles pour surprendre et forcer le fort qu'ils n'abandonnèrent qu'après avoir obtenu , par composition , la somme de 36 livres , prélevée sur les *taxes extraordinaires des bestiaux*.

A partir de la réunion du village de Taisnières à la France par le traité des Pyrénées , en 1659 , le fort ne fut plus que rarement utile. On finit même , dans la suite , par ne plus s'en occuper , et, à la longue les murailles , faute de réparation , s'écroulèrent dans les fossés. Pendant les guerres du commencement du 18e siècle , c'était dans l'église du lieu que les habitans retiraient leurs meubles et effets. En 1706 et 1708 , la commune donna en location moyennant 50 liv. par an , *l'enclos du fort*, les digues et les fossés qui , quoiqu'à sec, ne produisaient que des roseaux et quelques mauvaises herbes ; mais elle s'était réservé , avec *la plate forme* , alors couverte d'épines et de broussailles qui poussaient à travers des tas de cailloux et de débris de maçonnerie , le droit de passage pour y aller au besoin Ce ne fut qu'en 1764 qu'on entreprit de défricher , déblayer et égaliser le terrain qui , en définitive , ne fut mis en culture qu'à partir de 1769. On démolit aussi , en même temps , une ancienne masure qui se trouvait entre le grand et le petit fort, et qui avait long temps servi de corps de-garde pour un poste avancé. Quoique les terres de *la butte du fort* et des parapets appelés vulgairement *les digues du grand fossé* furent jetées dans les excavations pour les remplir , ce fossé ne conserve pas moins en différens endroits , une profondeur de 1 m. 50 c. sur 7 à 8 de largeur.

Comme *la Petite Court* , le fort à son tour a disparu. Bientôt rien ne rappellera , sur le terrain , l'existence de l'un ni de l'autre , et viendra le temps où le souvenir en sera entièrement effacé de la mémoire des hommes. Ainsi passent les choses d'ici bas !

MICHAUX , *aîné*.

Avesnes , le 11 juin 1841.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

76. — Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne, par sire *Simon Leboucq*, prévôt; reproduction du précieux manuscrit appartenant à la bibliothèque publique de Valenciennes, illustrée par des lithographies représentant les anciens monumens de ladite ville, dessinés par M. *H. Macaire*, publiée par les soins de M. *A. Prignet*, imprimeur, et précédée d'une notice sur l'auteur par M. *A. Dinaux*.

Les amis de l'histoire du pays ont souvent regretté que Sire Simon Le Boucq ait été prévenu par le Sire d'Oultreman, son prédécesseur comme prévôt de Valenciennes, dans la publication de l'histoire de cette ville qu'ils administrèrent tous deux longtemps et dont tous deux composèrent l'histoire. Simon Le Boucq, plus exact, plus soigneux, plus lucide que d'Oultreman, était aussi plus versé que lui dans la connaissance des anciennes chartes : son travail était mieux conçu, mieux ordonné et établi sur des pièces et des documens irrécusables dont la plupart se trouvaient en sa possession. Mais il eut le tort de venir après son concurrent, et, lorsqu'après avoir usé une partie de son existence dans l'étude et la transcription de l'histoire de sa ville natale, il se préparait à la mettre au jour, le fils de d'Oultreman le gagna de vitesse et fit imprimer à Douai le travail de son père. Le Boucq alors sentant combien peu d'accueil il trouverait, en arrivant le second, même avec sa supériorité, laissa son histoire en manuscrit, et éprouva le regret de voir répandre autour de lui une publication imparfaite qu'il pouvait si avantageusement remplacer.

Aujourd'hui que l'on revient de toutes parts avec une noble ardeur aux études historiques dont on a senti toute l'importance et l'utilité ; aujourd'hui que le gouvernement même prête l'appui le plus avoué aux recherches de ce genre, et que, d'accord avec le monde savant, il vient d'exprimer le désir de voir cha-

que ville fouiller dans ses vieilles annales, pour arriver un jour à former un tout complet sur l'histoire des communes de la France; aujourd'hui, disons-nous, le temps était venu de reprendre la grande pensée de Simon Le Boucq et de rendre à la lumière son œuvre principale, son HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE VALENTIENNE comme il l'appelle, ensevelie jusqu'à présent dans la poussière des bibliothèques et prête à périr de vétusté et d'oubli.

L'histoire ecclésiastique de Valenciennes est une histoire achevée et complète qui a l'avantage de ne plus attendre de supplément; car aujourd'hui l'église n'a plus de rôle à jouer dans les affaires publiques : c'est en même temps une histoire monumentaire de la cité, puisque cinquante édifices au moins seront gravés dans cet ouvrage, d'après les croquis naïfs et vrais de Simon Le Boucq, qui, *seul*, nous a conservé des monumens curieux dont à peine aujourd'hui on connait l'emplacement. Cette peinture du vieux Valenciennes, si exacte en récit et en image, est un curieux monument historique à mettre sous les yeux de la génération nouvelle qui se doute à peine des souvenirs qu'elle foule aux pieds et des ruines sur lesquelles elle fonde son industrie moderne. C'est à la fois un pieux hommage rendu par des fils à la mémoire de leurs pères, et une œuvre utile à l'art architectural dont elle déroule les révolutions et les progrès. Ce livre, qui rebâtit Valenciennes pierre par pierre, et qui, reculant de plusieurs siècles, nous transporte sous la domination espagnole, aura un attrait particulier par la comparaison que l'on pourra faire de la cité gothique et ornée avec la ville moderne et simplifiée, telle que nous l'ont rendue les siéges, les conquêtes et l'industrie.

Si les dessins des monumens Valenciennois que l'on offre aujourd'hui au public sont purs et authentiques, le style du texte qui les accompagne n'est pas moins simple, naïf et vrai. L'auteur, plein de cette bonhomie des temps antiques, a composé son ouvrage en conscience, et l'a exécuté comme une œuvre pie qu'il devait à ses concitoyens. Animé par une foi vive et pure, il s'est donné à lui-même cette tâche immense et l'a remplie *con amor* et pour ainsi dire par vocation. Son labeur, comme toutes les grandes entreprises de son temps, est dédié *A la glorieuse Vierge mère de Dieu*, et voici en quels termes il place sous la protection de Marie l'histoire sainte d'une ville que les traditions mettent sous sa haute protection : « M'estant, passez plusieurs » années, Vierge incomparable! occuppé à la recerche des fon- » dations des lieux pieux qui sont dans l'enclos de la ville et com- » té de Valentienne, pour en laisser la mémoire à la postérité, » j'en ai dresché au mieulx qu'il m'at esté possible, cette histoire » ecclésiastique, laquelle, Vierge sacrée, je vous viens offrir et

» dédier comme à celle qui est la protectrice et gouvernante, non
» seulement des églises ains aussy de l'enclos et de tout le peu-
» ple dudict Valentienne, et qui l'at tant aymé que de se faire
» paroistre visiblement à iceluy en l'an mille et huict, pour
» les asceurer de l'amour et affection maternelle que leur por-
» tiez, en leur ayant procuré vers son cher fils, nostre Redemp-
» teur Jésus-Christ, la délivrance et guarison du mal conta-
» gieux qui les accabloit et portoit journellement en grand nom-
» bre au tombeau ; ce que ce peuple reçeut avec ung telle con-
» tentement et joye, qu'après les actions de grâces en rendu
» à Dieu ils procurèrent ceste grande besongne et bastiment
» sumptueux de la principalle église dedié en son saint nom,
» qu'on dist de Nostre Dame la Grande ! Grande vraiment,
» puisque ce fut en deseure du lieu de ce sacré bastiment qu'il
» vous at pleu, Vierge sacrée, vous faire paroistre en ung
» trosne magnifique entouré d'anges célestes, l'un desquels par
» vostre charge entoura ceste ville d'ung liceton pour tracher le
» chemin qu'on prenderoit pour faire la procession en actions
» de grâces de ce grand bénéfice reçeu, ce qui s'est continué
» avecq dévotion si grande, que plusieurs personnes zéleuses
» ont à ceste imitation fondé, basti, et érigé quantité d'églises,
» monastères, chappelles, hospitaux et lieux pieux en ceste
» dicte ville et son pourpris, pour tenir rang et compagnie à
» ceste sa grande église, comme le tout se voira en ce volume,
» suppliant, Vierge sacrée, vouloir recepvoir de bonne part
» ce mien labeur et avoir toujours en sa sainte sauve-garde ces-
» luy qui se dict et sera à jamais son très humble, très obligé et
» devôt serviteur. »

Simon Le Boucq.

Cette dédicace présente à-la-fois un *specimen* du style naïf de Simon Le Boucq et l'explication du plan de son ouvrage ; on s'est bien gardé de rien changer à la lettre de cette histoire : c'est le bon prévôt en personne qui est offert à ses concitoyens, on le présente sans altération aucune, mais entouré de toutes les ressources que la gravure, la lithographie et la typographie du XIXe siècle peuvent présenter. C'est une publication *pittoresque* appliquée à nos localités et partant d'un intérêt bien plus direct que toutes celles qui nous viennent de la capitale ; c'est pour ainsi dire un livre de famille, un *Keepsake local*, qu'on gardera, sans doute, comme un titre glorieux pour le pays et la cité. Nous savons que les préoccupations du négoce et de l'industrie ne sont pas inséparables chez nous d'une intelligence éclairée de l'art et d'un sentiment de respect sympathique et religieux pour le souvenir des anciens temps. C'est cette as-

surance qui a engagé les éditeurs dans les frais énormes de la publication luxueuse qu'ils ont entreprise : ils comptent sur l'appui de leurs concitoyens à qui on n'a jamais fait en vain un appel en faveur de l'art et de l'histoire.

Ce recueil des anciens monumens de Valenciennes, qui sera donc ainsi tout-à-la-fois un livre d'étude pour les recherches historiques et les méditations du cabinet, et un livre de salon, un brillant album pour les gens du monde, est publié par livraisons de 1 feuille de texte et 2 lithographies ou 2 feuilles et 1 lithographie, au prix de 1 franc 25 centimes la livraison. Douze livraisons ont déjà paru et sont en vente.

Afin que toutes les épreuves des dessins des monumens soient pures et belles, l'ouvrage entier n'est tiré qu'à 300 exemplaires seulement. Ce n'est pas ici une œuvre de spéculation, c'est un monument communal qu'il s'agissait d'élever; en conséquence les éditeurs n'ont voulu que couvrir leurs frais et tenir avant tout à la perfection du travail qu'ils livrent à la publicité.

Les souscripteurs sont servis par ordre d'inscription, de manière à ce que les premiers inscrits aient les premières épreuves des figures. On souscrit à Valenciennes, chez M. *Prignet*, imprimeur-éditeur; au bureau de l'*Echo de la Frontière;* chez *Lemaître*, libraire, rue du Quesnoi; chez les principaux libraires du département du Nord, et à Paris, chez M. *Téchener*, place du Louvre, N° 12. *

77. — Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord, par M. *Le Glay*, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et Belles-Lettres) des académies royales de Bruxelles, Turin, etc., archiviste-général du département du Nord. Lille (imprimerie de Danel), 1841, gr. in-8° de 496 p. Se vend chez tous les libraires du département, et à Lille, chez le concierge des Archives départementales. Prix : 10 fr.

Voici encore un bel et bon livre dont le docteur Le Glay vient de doter le pays : sous le titre modeste de *Mémoire*, il livre en ce moment à la publicité un traité nourri et substantiel touchant les bibliothèques publiques et privées du département du Nord.

---

* Une colonne indicative porte sur chaque liste de souscription la date de la signature du souscripteur, afin que son rang d'inscription soit bien constaté.

Cet ouvrage est destiné à obtenir un grand succès dans le monde bibliographique, tant par la matière qui y est traitée que par le nom bien connu de son savant auteur. Il fera de ce côté de la frontière un honorable pendant au volume publié à Gand l'an dernier, par M. *Aug. Voisin*, sous le titre de *Documens pour servir à l'histoire des bibliothèques en Belgique et de leurs principales curiosités littéraires*. L'un et l'autre de ces *compendium* bibliologiques ne sont tirés qu'à 150 exemplaires seulement, les personnes désireuses de les acquérir devront se hâter d'en faire la demande.

La première partie de l'intéressant mémoire de M. Le Glay, traite des bibliothèques publiques de Lille, Cambrai, Douai, Valenciennes, Dunkerque, Saint-Amand, Bergues, Cateau et Avesnes. L'auteur, après en avoir énuméré les richesses et raconté les services quotidiens que ces établissemens utiles rendent aux populations, émet le vœu que des bibliothèques publiques soient fondées dans les populeuses villes de Bailleul, Hazebrouck, Cassel, Le Quesnoy, Armentières, Roubaix et Tourcoing : ces deux dernières communes comptent chacune 20,000 habitans, et n'ont pas de bibliothèques ! Nous nous associons volontiers au vœu de l'érudit archiviste de Lille, et nous l'étendons même aux cités de Maubeuge et Condé, villes de garnison, qui, plus que d'autres, éprouvent le manque d'un endroit public où l'on puisse lire et s'instruire avec le calme et la tranquillité convenables. Quand une bibliothèque, dans chacune de ces villes, ne détournerait, par chaque année, qu'un ou deux jeunes gens des habitudes grossières et abrutissantes de la vie d'estaminet, elle aurait déjà fait un grand bien.

La seconde partie du mémoire de M. Leglay comprend la description détaillée, la plupart faites par les propriétaires eux-mêmes, de 26 bibliothèques particulières du département du Nord ; nous n'avions pas le droit d'exiger que l'auteur parlât de la riche collection de M. *Barrois*, ancien député du Nord, puisque bien que formée à Lille, cette bibliothèque est depuis peu de tems transférée à Paris, mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'on ait omis de mentionner les bibliothèques de MM. *de Warenghien* père et *Malotau de Guerne*, tous deux anciens maires de Douai, tous deux heureux possesseurs de belles et bonnes collections de livres. M. de Warenghien, dont la bibliothèque peut être mise au rang des premières du département, l'a parfaitement rangée dans un local bâti à cette occasion. On y remarque une riche suite de classiques *variorum* et autres, presque tous nos poètes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, une masse de livres à figures, et de précieuses curiosités bibliographiques amassées en Belgique, en Hollande et en France durant une longue et honorable carrière

toujours utilement fournie ; la bibliothèque de M. de Guerne contient de beaux manuscrits à miniatures et la plus complète collection qu'on connaisse des livres sortis des presses nombreuses et infatigables de la ville de Douai. L'auteur pourra réparer cette omission dans la seconde édition de son livre, car nous prévoyons bien qu'il sera forcé de bonne heure à en venir là.

Ce savant ouvrage est terminé par des notes additionnelles aussi substantielles que le texte principal, par des pièces justificatives la plupart inédites et curieuses, et par une de ces bonnes tables des matières que les éditeurs modernes dédaignent trop souvent, et qu'il appartenait au bénédictin nouveau de nous rendre à l'instar des anciens. A. D.

78. — Annuaire de la bibliothèque royale de la Belgique, par le conservateur baron de *Reiffenberg*. — Première année, 1840. — Deuxième année, 1841. — Bruxelles et Leipzig. C. Muquardt, gr. in-18, fig.

Du *Mémoire* du docteur Le Glay à l'*Annuaire* du baron de Reiffenberg, la transition est facile ; de même que ces deux savans ont plusieurs points de contact et de similitude, de même leurs livres se rapprochent et se touchent par l'élégance du style, la sûreté de l'érudition, la multitude des sources indiquées et la justesse des jugemens.

Le laborieux baron de Reiffenberg est l'écrivain le plus ingénieux qu'on connaisse pour varier ses formes de communication avec le public. Toujours heureux quoiqu'inépuisable dans ses modes de publication, il a trouvé dernièrement le moyen de lancer dans le monde littéraire, tout en se jouant et sans préjudice à ses autres ouvrages, un annuaire bibliographique, qui serait déjà un livre important pour tout autre que pour lui. Ce joli ouvrage, dont la première année parut en 1840, se continue.

La première année contient une introduction qui traite *de l'amour des livres* en Belgique, dans laquelle le souvenir de M. Van Hulthem tient à juste titre une grande place ; un *coup-d'œil sur la bibliothèque royale*, dont la fondation ne remonte qu'en 1837, mais qui occupe déjà un rang distingué, grâces aux soins de son conservateur ; des *notices et extraits de manuscrits*, des biographies de J.-F. *Foppens*, *Van Bavière* et *Van Praet* ; une liste (fort peu complète) de graveurs belges désignés par *F. Malpé*, de Gand, mort en 1807 ; enfin des *mélanges bibliologiques* très-variés et très-curieux, dans lesquels on rencontre des notions intéressantes sur Juste-Lipse et

Plantin, sur quelques impressions rares exécutées en Belgique, et sur les marques et devises des principaux typographes des Pays-Bas. On voit, par cette courte analyse, que l'espace nous force de resserrer, combien de jouissances l'auteur des *Annuaires* ménage aux véritables bibliophiles. A. D.

79. — Abrégé de l'histoire des établissemens européens dans les Indes Orientales, *depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance jusqu'au traité du* 30 *mai* 1814. Traduit de l'Espagnol, par M. *Bessière*, ex-contrôleur de navigation, ancien interprète de M. le maréchal Ney, en Espagne et en Portugal, expert-juré près le tribunal civil de Valenciennes. Valenciennes, impr. de A. Prignet, 1841, in-8° de 200 p.

M. *Bessière*, retiré à Valenciennes, où il vit dans le calme et la retraite, a dédié cette œuvre à sa ville d'adoption; à la suite d'une existence bien remplie, il a voulu laisser ce souvenir du vieillard avant de quitter le port où il a trouvé le repos. L'histoire des établissemens européens dans les Indes-Orientales est intéressante et dramatique; malheureusement la France y joue un rôle qui n'inspire que des réflexions pénibles au lecteur doué d'une certaine dose d'esprit national. Tous les événemens, arrivés dans les péninsules séparées par le Gange, tournent au détriment de la puissance française, et nous voyons qu'après avoir dépensé des millions et versé le sang de ses enfans, la France perd une à une toutes ses positions dans les Indes. Par le traité de paix de 1814, on restitua aux français les établissemens qu'ils y possédaient en 1792; mais ce traité fut violé dans le Bengale d'une manière éhontée, et les conséquences de cette violation furent des plus funestes au commerce français. Nous ne savons de quel écrivain espagnol M. Bessière a donné sa traduction; mais ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'était pas anglomane. A. D.

80. — Livret historique des peintures, sculptures, dessins et estampes du Musée de Valenciennes, avec des notices biographiques sur les articles dont les ouvrages se trouvent au Musée, et sur les Valenciennois dont les œuvres se trouvent aux Archives de l'école des Beaux-Arts, à la bibliothèque et dans les monumens publics de la ville. *Par A.-J. Pottier*. A Valenciennes, de l'imprimerie de A. Prignet, 1841, in-12 de 186 pages.

On voit, par le libellé du titre qui précède, pourquoi ce livret figure dans le bulletin bibliographique des *Archives du Nord*. Ce n'est pas là un livret ordinaire de Musée de province, c'est un répertoire fort complet, qui ne s'en tient pas seulement à l'énumération des œuvres d'art réunies à Valenciennes, mais qui s'étend aussi sur le compte de leurs auteurs, principalement sur ceux qui ont pris naissance parmi nous. M. *Julien Pottier*, professeur de dessin et de peinture à l'Académie de Valenciennes, était parfaitement en mesure d'établir convenablement ce livret : ceux qui ne recherchent pas précisément l'élégance et le brillant du style, mais qui veulent des renseignemens précis, des détails circonstanciés et exacts, de l'ordre dans les divisions, de la patience dans les recherches sur des hommes souvent obscurs ou inconnus, s'empresseront de se munir du livret du Musée de Valenciennes, et seront fort étonnés d'y rencontrer certaines données artistiques qu'on chercherait difficilement autre part.

A. D.

81. — Scènes historiques flamandes. — *Bouchard d'Avesnes*, 1212-1218. *Schild en Vriend*, 1302-1303. — *Charles-le-Mauvais*, 1356-1386. Par *Henri Bruneel* et *Edward Le Glay*. (H. E. Landsvriend). Lille, Wanackère, 1841, 2 vol. in-18. Prix : 1 fr. 50 c. le vol.

Nous l'avouons, nous sommes, en général, peu partisans des romans historiques : il y eut un temps, peut-être, où ces sortes d'ouvrages eurent leur degré d'utilité en habituant insensiblement les gens du monde aux grands noms de l'histoire et en emmiellant les bords du vase où l'on voulait les faire se désaltérer : il fallait alors façonner l'esprit public aux lectures historiques et l'on eut besoin de l'amadouer doucement pour l'amener à s'instruire en l'amusant. Aujourd'hui cette grande conquête est faite : L'histoire est à la mode, hommes, femmes, vieillards et enfans ne veulent plus que de l'histoire, tant l'amour du *vrai* est impérissable dans le cœur de l'homme ! Il n'y a plus besoin d'user de subterfuge pour attirer l'attention du vulgaire sur les souvenirs historiques ; le grand Walter-Scott, à peu près à lui seul, a fait subir au goût des lecteurs cette immense révolution. Il est vrai que ce grand homme, plus historien que romancier, n'a commencé à écrire que lorsque son esprit était imbu des bonnes notions historiques et sa mémoire chargée des faits et des traditions locales, si bien que chacun de ses romans devint le reflet si exact et si parfait d'une époque, qu'on eut pu le prendre pour des mémoires contem-

porains. Malheureusement Scott, excepté un seul de ses imitateurs, n'eut guères que des parodistes impuissans, qui écrivirent sans études préalables suffisantes, et ne mirent au jour que des pastiches sans couleur, sans vérité et sans fond.

Ceux-là firent grand tort à l'étude des sciences historiques : ils égarèrent bon nombre de jeunes esprits qui crurent connaître le passé pour l'avoir lu dans des œuvres du présent. L'arme du roman historique a donc été dangereuse dans bien des mains !

Tel n'est pas le cas aujourd'hui : Les petits livres que nous annonçons ont été publiés sous le pseudonyme flamand *H.-E. Landsvriend* (ami du pays), qu'on peut traduire par les noms de deux bons français MM. *Henry Bruneel* et *Edward Le Glay,* le premier, secrétaire de la commission historique du département du Nord; le second, un de nos meilleurs élèves de l'école des Chartes, disciple et ami du savant Raynouard qui en faisait un cas tout particulier. Ces deux écrivains ont fait des études sérieuses avant de se livrer à la publication des *Scènes historiques flamandes*, ils ont plongé la main dans les bonnes sources, ils connaissent à fond les siècles où ils transportent leur scène; il n'y a donc pas lieu de craindre qu'ils errent dans leurs peintures, leurs discours et leurs détails. S'ils font apparaître les gais trouvères du pays dans leurs scènes locales, ils les feront parler et chanter suivant la vérité, car ils ont lu leurs œuvres dans leur langage original qu'ils pourront citer quelquefois sans dépayser le lecteur, puisque le patois de nos campagnes n'est encore que de la langue romane dégénérée.

Les auteurs des *Scènes flamandes* nous annoncent *Bertrand de Rains*, ou le *faux Baudouin*, épisode dramatique de l'histoire du Hainaut, déjà traité plus ou moins heureusement. Nous comptons assez sur le talent des deux littérateurs Lillois, pour penser que leur Bertrand de Rains fera oublier tous ceux que nous connaissons jusqu'ici. A. D.

82. — Société des bibliophiles de mons. — Nos 9 et 10 des publications. — *Notice sur M. Ch. J. B. J. Delcourt.* — *Mémoires du Comte de Mérode d'Ongnies.* — *Voyages et ambassades de Guillebert de Lannoy.* 1399-1450. Mons, Em. Hoyois, 1840-1841. grand in-8°.

Il y a trop longtems que nous n'avons parlé des travaux de la Société des *Bibliophiles de Mons;* cette compagnie toutefois n'a pas été inactive. Elle continue le cours de ses publications dont quelques unes sont livrées au commerce, à petit nombre, et recherchées par les amateurs étrangers à la société. Depuis peu

cette réunion des bibliophiles des deux frontières Belge et Française a encore eu à regretter la mort prématurée d'un de ses membres, M. *Charles Delecourt,* décédé inopinément à Mons le 4 juin 1839, au milieu des joies de la fête communale de cette ville, à l'âge de 31 ans seulement. La Société, dont il était un des soutiens, lui a rendu un hommage bien mérité en faisant imprimer une *Notice* sur cet avocat littérateur, suivie de quelques mots prononcés sur sa tombe par l'un de ses nombreux amis.

Il était un petit livre fort rare intitulé: *Les mémoires du comte d'Ongnies*, mince in-32 de 117 pages numérotées et 8 non chiffrées, rédigé, et peut-être imprimé, vers 1665 : il ne portait indication ni de lieu ni de date d'impression; on en connaissait deux exemplaires, l'un venant de chez *Théodore Dotrenge* et disputé à sa vente par les plus ardens bibliophiles, l'autre cédé par M. Bosquet, à M. le comte de Mérode-Westerloo; c'est ce précieux volume, curieux pour l'époque dont il peint la situation politique, et intéressant comme œuvre d'un gentilhomme Douaisien que la Société bibliophile de Mons a reproduit dans le N° 9 de ses publications; mais ici elle ne l'a pas produit dans le monde dénudé et sans parure comme en 1665, elle l'a fait entourer d'un cadre brillant et scintillant de lumière dû à M. le Baron de Reiffenberg, heureux possesseur de l'exemplaire de Dotrenge. Cet habile philologue a fait précéder les mémoires d'une élégante introduction, déjà publiée dans le *Messager des Sciences* à Gand et le *Bulletin de Téchener* à Paris, et il les a fait suivre de 201 notes intéressantes et de tables utiles, de telle sorte enfin qu'aujourd'hui l'avant-garde et l'arrière-garde valent bien mieux que le corps d'armée.

Le N° 10 des publications de la Société contient les *Voyages et ambassades de Messire Guillebert de Lannoy*, chevalier de la Toison d'or, seigneur de Santes, Willerval, Tronchiennes, Beaumont et Wahégnies, faits de 1399 à 1450, et qu'il commença à la suite du comte Wallerand de St.-Pol lorsqu'il fit une descente en Angleterre par l'île de Wight, avec 500 chevaliers, et qu'il finit par un voyage à Rome l'an 1450, l'année du jubilé, où il gagna de grands pardons et beaucoup d'indulgences. L'introduction et les glossaires qui doivent éclairer cette publication sont confiés à M. le professeur *Serrure*, de Gand, et n'ont pas encore paru; ils sont attendus avec d'autant plus d'impatience que le savoir avéré du commentateur nous promet de douces et nouvelles jouissances.

La *Société des Bibliophiles de Mons* a aujourd'hui sous presse les *Mémoires inédits du Sire de Hennin*, seigneur de Louvignies, (1465) tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Flo-

rence; notre aimable et érudit collégue M. *R. Chalon*, président de la Société, s'est chargé du soin de cette publication: c'est dire assez qu'elle ne laissera rien à désirer. A. D.

83. — Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo, Chevalier de la Toison d'or, capitaine des trabans de l'Empereur Charles VI, etc. etc. Publiés par M. le comte de Mérode-Westerloo, son arrière petit-fils. Bruxelles, Société typographique Belge. A. Wahlen et Compagnie. 1840, 2 vol. grand in 8° avec portraits.

Ces mémoires, fort importants pour l'histoire de la Belgique en général, et pour celle d'une famille chère au pays, en particulier, viennent naturellement à la suite de ceux du comte de Mérode d'Ongnies, dont nous venons de parler, et qui n'en sont pour ainsi dire que la préface. Le comte de Mérode Westerloo est un franc militaire, qui a mis par écrit les souvenirs de sa vie, souvent glorieuse, quelquefois agitée, toujours intéressante. Il commence son récit à l'an 1674 qu'il naquit, le matin du 22 juin, à l'hôtel d'Hooghstraeten, près de la Cour, qu'occupait son père au retour de la guerre de Hollande; et il les termine à la fin de l'année 1723, en parlant des morts du Régent de France, du grand duc de Toscane et de l'électeur de Cologne. Ce fut alors que le comte interrompit ses mémoires; il fut atteint d'une attaque d'apoplexie au chateau de Mérode le 12 septembre 1732, étant dans sa bibliothèque. Le comte de Mérode, éditeur des souvenirs de son bisayeul, a eu le soin, outre quelques notes explicatives, d'y ajouter des lettres prises dans la volumineuse correspondance du feld-maréchal afin de combler la lacune qui existe entre l'année 1723 où les mémoires furent arrêtés et celle de 1732 que le maréchal mourut. Ces lettres jettent un jour particulier sur le gouvernement du marquis de Prié dans les Pays-Bas, pendant l'absence du Prince Eugène. Enfin l'ouvrage est terminé par une excellente *table des matières*, complément dont nous faisons un cas tout particulier. Après avoir parlé du fond de cet ouvrage, il ne serait pas juste de terminer sans dire un mot de sa forme et sans adresser de justes éloges à M. *Adolphe Wahlen* pour les soins qu'il a donnés à son exécution. Ce typographe nous paraît appelé à soutenir avec gloire la vieille réputation des presses de la Belgique. A. D.

84. — Annuaire historique, statistique, *administratif et commercial de l'arrondissement de Cambrai pour* 1841, par M. *Eugène Bouly*. Cambrai, 1841, in-12.

Chaque jour la province s'affranchit de la presse parisienne ; nous sommes heureux de le constater. Nous rattachant aux localités, et voulant rendre justice à nos voisins, nous dirons un mot de l'*Annuaire de Cambrai* (1841), remarquable par les documens historiques qu'il renferme dûs à la plume facile de M. *Eugène Bouly*, et par d'intéressantes notes historiques sur les communes du même arrondissement par M. *Bruyelle*, jeune homme déjà connu par des travaux géologiques et par des talens qui l'ont mis en renom.

Le précis *commencé* de l'histoire de Cambrai et du Cambrésis, d'après les historiens qui ont écrit sur cette contrée, deviendra intéressant. M. Bouly, élaguant les faits mystiques et controuvés, qui abondent dans Carpentier et Dupont, a rendu populaire l'histoire de son pays par un style simple et sans emphase.

M. Bouly fait espérer que son travail sera terminé dans trois ans, et comme il offre un grand intérêt, chacun s'empressera d'acquérir l'*Annuaire de* 1841, où commence cette histoire, afin de l'avoir complète lorsqu'elle sera terminée.

(*J. du Pas-de-Calais.*)

85. — Gayant, Poème humoristique, par *Albonnus*, membre d'aucune Académie. 2e édition revue et augmentée d'une *Post-Face*. Douai, chez Ad. Obez, 1841. in-8°. Prix : 1 fr.

Il reste toujours quelque chose de nos *Kermesses Flamandes :* La fête de Douai de cette année a produit un poème, mais un poème qui se sent un peu de son origine, un poème burlesque. Certes, on ne trouvera pas dans cette joyeuse publication l'érudition qu'on rencontre dans la dissertation sur *Gayant* de M. le conseiller Quenson, mais cette bluette n'est dépourvue ni d'esprit, ni de gaîté, et dans elle se révèle cette grosse verve que les anglais appellent *humour :* c'est sans doute ce qui lui a valu cette épithète d'*humoristique* de nouvelle invention. Cet opuscule plus heureux que les gros livres, a eu deux éditions en moins d'un mois ; c'est là un succès qui doit flatter l'auteur et l'encourager à composer des œuvres plus importantes et plus sérieuses

A. D.

NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— Nous avons sous les yeux le catalogue des livres et manuscrits de feu M. *Hoverlant de Beauwelaere*, ancien membre du conseil des Cinq Cents, dont la vente a lieu à Tournai, depuis le 16 août 1841 et doit durer dix jours. Ce catalogue se compose de 1562 articles parmi lesquels on en compte un grand nombre sur l'histoire des hommes et des choses de nos provinces. Toutefois nous devons dire, pour rester dans la vérité, que cette bibliothèque a fait plus de bruit qu'elle ne le méritait. Son possesseur, l'un des hommes les plus excentriques qu'on connaisse, s'imaginait que sa collection était d'une valeur énorme; aussi, la légua-t-il d'abord au roi de Rome, puis au duc de Bordeaux, puis au Roi Léopold, et peut-être à d'autres, têtes couronnées, à la charge par le légataire, de donner comme indemnité, à ses héritiers directs, quelque cent mille francs. Personne n'accepta le legs.

Nous remarquons, parmi une cinquantaine de manuscrits inscrits au catalogue, des pièces curieuses pour la ville de Tournai; il serait à désirer que cette réunion de documens locaux allât enrichir la bibliothèque publique de cette ville. Nous remarquons surtout le livre des *Sermens des prevôts élus de Tournay*, manuscrit de l'an 1362 sur peau vélin, écrit en vieux français, qui mérite l'attention des curieux. Le dernier article de la vente est l'*Histoire de la ville de Condé*, par le maréchal duc de Croy, dont on connaît un exemplaire à la Bibliothèque de Valenciennes, et un autre à celle du château de l'*Ermitage*. Il serait sans doute utile que la ville de Condé acquît celui qui va être exposé en vente, si elle n'en possède pas une copie dans ses archives municipales.

— L'association lilloise pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord propose des médail-

les aux auteurs de compositions littéraires inédites, en vers ou en prose, dont le sujet ne sera point en opposition avec les principes proclamés par l'association ; et aux auteurs de travaux historiques inédits, et surtout de ceux qui concernent les provinces du Nord de la France. Les pièces devront être renvoyées *franco*, avant le premier septembre prochain, au secrétaire général de l'association.

Une médaille de 500 francs devait être décernée, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : *Que doit-on entendre par originalité dans l'art ? Quel est le but vers lequel l'art doit tendre pour obtenir le caractère d'originalité ?* Cette question n'ayant pas été résolue est remise au concours ; les pièces devront être remises avant le 1er septembre 1841.

Des médailles seront décernées aux auteurs de compositions musicales non encore publiquement exécutées.

— Il vient d'être trouvé au milieu des démolitions de l'ancienne église de Câtillon une monnaie d'argent de *Gérard de Dinville*, dit *Gérard II*, évêque de Cambrai, de 1371 à 1378.

Elle a 12 lignes de diamètre et pèse 48 grains. Elle est d'une belle conservation, et présente d'un côté un écusson incliné aux trois lions. Cet écu est surmonté d'une cotte d'armes, elle-même surmontée d'une couronne de comte. Autour on lit :

† *Gerardvs : Dei grat : Episc : Comes : Camera :*

On voit de l'autre côté une croix fleurie, autour de laquelle on lit :

† *Moneta Cameraco* :

Ces deux mots sont entourés d'un grénetis lui même entouré des mots :

† *Benedict* : *qvi* : *venit in nomine* : *Domini* :

Cette monnaie avec le nom de Gérard n'est pas connue de *Duby* ni de *Tribou*, qui la décrivent sous le nom de *Robert de Genève* à qui Gérard II a succédé. Ces deux auteurs parlent d'une autre monnaie d'argent de Gérard II, où sont écrits les mots : *Tvronvs* : *civis* :

Ainsi nous connaissons maintenant deux gros tournois de Gérard II.

— M. Ernst, ancien membre de la chambre des représentans et ministre de la justice de 1834 à 1839, qui, renonçant à la vie politique à cette dernière époque, avait accepté la place de professeur de droit à l'Université de Louvain, est

mort le 10 juillet 1841 à Beaupart, à un âge encore peu avancé. Il n'avait pas plus de 45 ans.

M. Ernst avait cruellement souffert tout l'hiver dernier d'une inflammation des intestins. On lui avait conseillé d'aller prendre les eaux à Beaupart sur les bords du Rhin, et c'est là qu'il est mort.

La mort de M. Ernst est une perte pour l'enseignement. Il était sans contredit l'un des professeurs de droit les plus distingués de la Belgique.

— Un savant d'Allemagne, M. *Bethmann*, membre de la Société historique germanique et l'un des collaborateurs du grand recueil de *Pertz*, est en ce moment dans notre contrée, où il visite les bibliothèques et les archives publiques et particulières, pour y découvrir des documens sur l'histoire d'Allemagne. M. Bethmann s'occupe en même tems à rechercher les textes les plus anciens de l'histoire de *Grégoire de Tours*, dont il prépare une édition curieuse. Il a collationné le manuscrit de ce père de l'histoire de France qui existe à Cambrai, et il collationne en ce moment à la Bibliothèque de Valenciennes, la petite légende de *Sainte-Eulalie*, découverte par son compatriote M. *Hoffmann*, en 1837, et regardée jusqu'ici comme la plus ancienne pièce connue en vers romans (IXe siècle).

— La seconde réunion numismatique, annoncée par divers journaux, a eu lieu le 8 août 1841, au collége de Tirlemont.

Il a été décidé que la société numismatique belge, définitivement constituée, publiera, à partir de 1842, un recueil trimestriel portant le titre de *Revue de Numismatique Belge*.

Ce recueil est destiné à faire connaître les richesses numismatiques du pays, les collections qu'il renferme, les pièces nouvelles que le zèle des amateurs découvre chaque jour et qui n'ont point été décrites ou ne l'ont été qu'imparfaitement. On s'y occupera de l'ancienne administration monétaire des provinces belges des diplômes, chartes, ordonnances et autres documents relatifs à la fabrication de la monnaie. L'archéologie sigillaire y figurera d'une manière honorable et suivant son importance; enfin, l'on y traitera toutes les questions qui, dans les nombreuses divisions de la science ou de l'art, se rattachent directement à l'étude des monuments numismatiques.

M. Lelewel a été nommé président d'honneur de la Société numismatique belge.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. REDOUTÉ*,

PEINTRE DE FLEURS DU CABINET DE LA REINE,

lue à la Société du département du Nord,

PAR M. AUGUSTE DELSART, L'UN DES SECRÉTAIRES.

(Réunion annuelle du 28 avril 1841,)

Le peintre célèbre, objet de nos regrets, dont la perte est si vivement sentie dans les arts (1), *Pierre-Joseph* REDOUTÉ, était né en 1759, à St.-Hubert, petite ville de la province de Liége, située dans la forêt des Ardennes, à proximité de notre frontière. Resté français après la séparation de la Belgique, ce grand artiste appartenait, à plus d'un titre, au département du Nord, dont notre Société porte le nom. Aussi, c'est en le considérant comme *Enfant du Nord,* que vous l'avez admis au nombre de vos membres résidant à Paris.

L'auteur de la biographie Liégeoise ayant trouvé le nom de Redouté dans les archives de Milan, à côté d'un blason de chevalier, avec une tour surmontée d'une croix, présume

---

* Quoique nous ayons donné un court article sur M. *Redouté,* dans les *Hommes et les Choses* de la dernière livraison des *Archives,* nous croyons devoir publier la notice entière que notre concitoyen M. *Auguste Delsart,* sténographe du Roi, a lue devant les membres de la *Société du Nord*, à Paris. Cette biographie a une couleur locale qui appelle l'attention de nos lecteurs et les initie tout-à-fait dans la vie du célèbre artiste que nous regrettons. Elle complète d'ailleurs les renseignemens sur la vie de cet excellent peintre. A. D.

(1) M. Redouté est mort à Paris, le 19 juin 1840.

que sa famille, dont le tombeau se voyait dans l'église des Croisés à Dinant, pourrait être originaire d'un de ces paladins qui ont combattu en Palestine. Quoi qu'il en soit, jamais le modeste artiste, si simple dans ses manières, d'une bonhomie si affectueuse, ne tira vanité de cette origine. M. Redouté n'avait pas besoin de remonter si haut pour se glorifier du titre de chevalier; il était chevalier de la légion d'honneur; et c'est à son propre mérite qu'il le devait.

Dans cette famille d'artistes, qui tirait principalement son lustre de ses talents, l'art de peindre était héréditaire, se transmettait de père en fils depuis plusieurs générations. Notre Redouté eut pour premier maître son père, peintre habile, qui lui enseigna les principes du dessin. Doué des plus heureuses dispositions, le jeune élève fit des progrès si rapides, qu'à l'âge où l'on sait à peine tenir un crayon, il ébauchait de petits tableaux de genre. Le désir de se perfectionner dans son art par l'étude des grands maîtres lui fit abandonner la maison paternelle. Il n'avait pas encore atteint sa quinzième année, qu'il parcourait la Flandre et la Hollande, s'arrêtant çà et là devant les productions les plus remarquables des écoles Flamande et Hollandaise. Il paraît que les tableaux de fleurs de *Van Huysum* et de *Seghers*, attiraient particulièrement ses regards. Déjà se révélait en lui le goût qui se développa plus tard pour la peinture des fleurs, et auquel il ne pouvait alors se livrer entièrement. Léger d'argent, l'artiste voyageur travaillait pour vivre; il peignit d'abord, comme son père, des ornements et des tableaux d'église. Après avoir passé plusieurs années à décorer les églises et les châteaux des productions de son facile pinceau, le jeune peintre revint dans sa ville natale, précédé d'une réputation qui commençait à s'étendre. Son talent s'était fortifié par l'étude des chefs-d'œuvre de la peinture; recherché par les personnages les plus marquants de la province de Luxembourg, il eut un grand nombre de portraits à faire, entre autres celui du gouverneur, le général *Bender*. D'après les succès que M. Redouté obtint dans ce genre, on peut supposer qu'il fut devenu un grand peintre de portraits, s'il eut poursuivi cette carrière. Ne devait-il pas

réussir à peindre les femmes, lui qui peignait les fleurs avec tant de grâce et de légéreté.

Cette réputation, resserrée dans un cercle assez étroit, ne pouvait suffire au jeune peintre, qui, brûlant du désir de se faire un nom, avait sans cesse les yeux tournés vers le centre des beaux arts, où son talent devait prendre un essor plus élevé. Une princesse, amie des arts, lui avait donné des lettres de recommandation. L'artiste insouciant s'avançait gaiment vers Paris, ne songeant qu'à la gloire et nullement aux lettres qu'il portait; il les perdit en route; et en arrivant, il n'avait pour se recommander que son propre talent. Mais il fallait trouver l'occasion de le produire. Heureusement elle lui fut offerte par son frère aîné, qui se distinguait à Paris dans la peinture des décors. Les scènes de la vie pastorale, revenues à la mode, se reproduisaient partout dans les ornements des appartemens comme dans les décors de théâtre. On ne voyait que guirlandes de fleurs et corbeilles de roses. On eut dit le renouvellement de l'époque que notre compatriote *Watteau*, le peintre des fêtes galantes, avait marquée des productions de son grâcieux pinceau. Le jeune Redouté travailla dans ce genre avec son frère. En peignant des roses, il reconnut qu'il était né pour peindre les fleurs, non à la manière heurtée du décorateur, mais en artiste soigneux qui cherche à rendre les plus petits détails. Il abandonna bientôt la peinture de décors qui lui gâtait la main, qui eut pu l'empêcher d'atteindre à la perfection de l'art, et se livra entièrement à son étude de prédilection. Guidé par l'instinct du génie, il voulut pénétrer dans l'organisation de la plante, afin d'arriver à une imitation plus exacte de la nature; et, à l'instar du peintre d'histoire qui étudie l'anatomie du corps humain, il disséqua la plante pour mieux peindre la fleur. C'est par cette étude approfondie qu'il parvint à surprendre les secrets de la nature, et qu'il devint son digne émule.

Les dessins et les tableaux de fleurs de M. Redouté, exécutés avec une rare perfection, le placèrent bientôt au rang des artistes les plus distingués de cette époque. Appréciant ce nouveau talent, comme il méritait de l'être, le célèbre *Gé-*

rard Van Spaëndonck, peintre du cabinet du Roi, lui confia le soin de peindre vingt plantes pour le recueil des vélins, ouvrage commencé sous Louis XIV et qui chaque année s'augmentait de vingt plantes nouvelles. Le brillant pinceau de Redouté les ajouta cette année à la belle collection des vélins. Plus tard l'ouvrage ayant été continué sous les noms de *Vélins du Museum de l'histoire naturelle*, Redouté eut encore l'avantage d'y travailler. Mais, cette fois, il n'y avait plus de peintre du Roi pour le choisir ; la royauté avait disparu dans la tourmente révolutionnaire Un concours fut ouvert, et il l'emporta sur les artistes qui se présentèrent pour lui disputer cet honneur.

Les peintures sur vélins étaient exécutées à la gouache, qui, au défaut de transparence, joignaient l'inconvénient de s'écailler. M. Redouté remplaça la gouache par l'aquarelle, manière de peindre alors peu pratiquée, et dont il fut en quelque sorte le créateur par les perfectionnemens qu'il y apporta. C'est à lui que l'aquarelle doit cette vigueur de ton, cette transparence de coloris, qui semblent n'appartenir qu'à la peinture à l'huile.

M. Redouté succéda, en 1822, à Gérard Van Spaëndonck, comme professeur d'iconographie au jardin du Roi.

Chaque année, le cours qu'il ouvrait dans la galerie de Buffon, attirait un grand nombre d'auditeurs, parmi lesquels les dames se faisaient remarquer par leur assiduité et par l'attention qu'elles apportaient à suivre les leçons de l'habile professeur. S'il n'avait pas l'art de captiver son auditoire par les charmes d'une élocution facile et brillante, il savait du moins l'intéresser par des exposés simples et clairs. Chacun l'écoutait avec plaisir parce qu'il le comprenait. On aimait à le voir démontrer sa théorie le pinceau à la main.

Les principaux ouvrages d'iconographie botanique sont enrichis de dessins et de planches explicatives exécutées par M. Redouté. Ici le talent de l'artiste a rendu la science du botaniste plus attrayante et plus facile. M. l'*Héritier*, fameux

conographe, fut le premier qui découvrit le mérite encore caché du jeune peintre et qui le mit en lumière en associant son nom au sien dans ses savantes publications. Il l'emmena avec lui à Londres, où se publiait alors le *Sertum Anglicum;* une partie des figures de ce recueil ont été dessinées par Redouté.

Il serait trop long d'énumérer tous les ouvrages que son crayon facile a ornés. Nous ne citerons que les principaux.

La *Flore Atlantique*, de M. *Desfontaines.*
La *Flore de Navarre*, de M. *Bompland.*
Les *Plantes rares du jardin de Cels.*
Les *Plantes du jardin de la Malmaison.*
Les *Arbres et arbustes de Duhamel.*
La *Botanique de J.-J. Rousseau.*

M. Redouté a publié lui-même plusieurs ouvrages, dont il a composé le texte et dessiné les figures. Le plus important est *la famille des Liliacées*, grande collection qui lui demanda beaucoup de soins et de travaux, formant 8 volumes grand in folio, avec 486 planches. Cet ouvrage, dédié à l'impératrice Joséphine dont il était le peintre de fleurs, parut sous les auspices du ministre de l'Intérieur Chaptal, qui souscrivit pour 80 exemplaires. Il fut envoyé en présent aux artistes et aux savants les plus distingués de l'Europe et même aux souverains étrangers.

L'ouvrage qui mit le sceau à la réputation de l'auteur, celui qui contribua le plus à le faire connaître du public, comme peintre de fleurs, est *la Monographie des roses*, (3 volumes avec 168 figures). Dès que cette charmante collection de roses parut, elle excita l'admiration générale. Les premières livraisons recherchées avec empressement, firent l'ornement des salons et des boudoirs. On n'entendait parler que des roses de Redouté. On voulait voir jusqu'où l'art peut imiter la nature dans une de ses productions les plus suaves. Le prestige de l'art était si grand, que l'œuvre de la nature semblait s'effacer devant les créations de ce magique pinceau.

La *Monographie des roses* dont le succès fut prodigieux, ne tarda pas à être suivie du *Choix des plus belles fleurs et de quelques branches des plus beaux fruits.*

Cet ouvrage, qui est aussi fort estimé, présente quelques inégalités. La partie des fruits n'est pas exécutée avec autant de perfection que celle des fleurs. Il faut reconnaître que M. Redouté ne peignait pas les fruits aussi bien que les fleurs.

Quelle est la cause de cette différence? L'artiste aurait-il négligé la peinture des fruits, où serait-il par la nature de son talent appelé à les peindre moins bien que les fleurs?

Il est probable que M. Redouté n'aura pas porté sur cette partie de l'art tous les soins, toute l'application qu'il a consacrés à celle qu'il avait choisie, qui faisait ses délices, qu'il aimait passionnément. Peut-être la cause d'une perfection moins grande sur ce point tient-elle au sentiment qui l'inspirait dans ses compositions. Toutes les affections de l'artiste se concentraient sur les fleurs; il leur avait voué une espèce de culte; il en avait fait comme des êtres animés, doués de sentiment; il était heureux de les voir, et les peignait *con amor*. Aussi, les fleurs de Redouté, se balançant mollement sur leurs tiges, semblaient répondre au sentiment qui leur avait donné la vie. Il n'en était pas de même des fruits. Les fruits, aux yeux de Redouté ne présentaient qu'une nature morte, qui ne pouvait produire le même prestige.

C'est un trait de ressemblance de plus que le talent de Redouté eut avec celui du célèbre *Van Huysum*, si admirable dans la peinture des fleurs, et qui ne put réussir à peindre les fruits.

Si, nous avons fait cette remarque, c'est qu'elle fait ressortir les qualités éminentes du talent de l'artiste. Tel excelle dans un genre, qui souvent est médiocre dans un autre. Le véritable artiste est celui qui se passionne vivement, et il n'atteint à la perfection de l'art qu'autant qu'il est fortement impressionné. Nous l'aimons mieux supérieur dans un genre, que médiocre dans plusieurs.

Le dernier ouvrage publié par Redouté présente un *Choix de soixante roses nouvelles, non encore figurées* ; il est dédié à S. M. la Reine des Belges, sa royale élève.

La jeune Reine n'a pas oublié celui qu'elle appelait son *bon maître*. Avant de quitter la France, elle lui laissa un précieux souvenir : un bouquet, dont les fleurs, peintes par elle-même, étaientdisposées de manière à former un ingénieux emblême de sa reconnaissance.

M. Redouté était peintre de fleurs du cabinet de la Reine des Français ; il avait eu le bonheur d'approcher souvent de la famille royale, d'enseigner l'art de peindre les fleurs à Sa Majesté, alors duchesse d'Orléans, à Mme Adélaïde et aux jeunes princesses Louise et Marie. La princesse Marie, enlevée sitôt aux arts qu'elle cultivait avec tant de distinction, objet d'éternels regrets, quittait quelquefois le ciseau du statuaire pour saisir d'une main légère le pinceau dont elle savait aussi se servir avec habileté.

Peintre favori des reines, Redouté avait été admis par Marie-Antoinette au Petit-Trianon. La jeune et infortunée princesse était alors l'objet de tous les hommages, et l'éclat dont elle brillait rejaillissait sur le trône. L'artiste qu'elle honorait d'un grâcieux sourire eut le bonheur de lui plaire en reproduisant les fleurs des parterres qu'elle cultivait elle-même. Il fut aussi accueilli avec une affectueuse bienveillance par l'impératrice Joséphine, qui aimait à le voir dans ses jardins de la Malmaison, dont il peignit les plus belles plantes. La bonne Joséphine, succombant au chagrin d'un cruel abandon, le reçut encore la veille de sa mort, et lui adressa de touchantes paroles.

A l'art de peindre les fleurs, Redouté joignait le talent de l'enseigner et le secret de le faire aimer. Grâces à ses leçons, à l'attrait qui s'y attachait, ce genre de peinture, qui convient si bien aux femmes, se répandit de plus en plus. Les élèves qu'il forma sont en grand nombre. Nous citerons parmi les dames qui l'ont eu pour maître et qui se distinguent par un beau talent : Mesdames *Panckoucke*, de *Chantereine*, *Olympe Arson*, *Janet* et *Delaporte-Bessin*.

Pour faciliter l'exécution des dessins coloriés, Redouté inventa un procédé de tirage en couleur, d'après lequel les couleurs primitives sont appliquées sur les planches. Lorsque le papier en a reçu l'empreinte, le pinceau n'a qu'à la retoucher légèrement et à étendre dessus des teintes plates et transparentes. Ce procédé a contribué aux progrès de l'art en multipliant les copies, en leur donnant une perfection qui les rapproche davantage du modèle. M. Redouté, sur le rapport du jury des arts, chargé d'examiner les produits de l'industrie nationale, a obtenu une médaille pour cette invention dont il ne profita guères, et qui fut exploitée au préjudice de ses droits.

Les nombreux ouvrages que Redouté publia sur l'iconographie des plantes, avec des planches coloriées, le firent connaître plutôt comme savant iconographe que comme habile peintre de fleurs. Car quelque perfectionné que soit le procédé de tirage en couleur, jamais il ne rendra la finesse de la touche originale, ni toutes les nuances du modèle. C'est dans les admirables aquarelles, peintes par l'artiste lui-même, que se retrouve son talent tout entier. C'est par là que son nom brille à côté des noms des artistes modernes les plus célèbres, de *Van Spaëndonck* et de *Vandaël.*

Les bouquets de Redouté sont composés avec beaucoup d'art ; et pourtant l'art ne s'aperçoit pas ; ils semblent sortir des mains de la nature. Comme toutes les fleurs se groupent avec grâce ! comme les oppositions sont habilement ménagées ! Quelle harmonie au milieu de cette diversité de couleurs ! Quelle savante combinaison dans la distribution des demi-teintes et des ombres ! L'éclat trop vif de certaines fleurs est amorti dans la demi-teinte ; celles dont les tendres nuances seraient perdues dans l'ombre, ressortent au grand jour avec tous leurs avantages. Comme la lumière circule largement partout ! La vigueur du coloris n'ôte rien à la transparence des tons ; la couleur n'est pas moins suave que brillante. Sous la grosse main de Redouté qui peignait avec tant de légéreté, les fleurs ont conservé toute leur fraîcheur ; la rosée du matin couvre encore leurs feuilles ; la goutte

d'eau brille sur leurs corolles. On reconnaît que le goût le plus pur a présidé à tout cet arrangement. Les diverses parties du tableau concourent à l'effet de l'ensemble et forment un tout harmonieux.

Qui pourrait compter les fleurs que Redouté a fait éclore! Il en ignorait lui-même le nombre. Chaque exposition du Louvre offrait à notre admiration quelques-unes de ces charmantes productions. Cette année encore la place qu'il avait conquise à l'entrée de la grande galerie était honorablement occupée par les dernières fleurs sorties de son brillant pinceau.

Vous vous rappelez, messieurs, le jour de notre dernière réunion, il y a un an, à cette même place !.. Redouté y assistait... Je vous entretenais des productions de nos collègues exposées au Louvre, et pour couronner les éloges donnés aux fleurs de Redouté, je citais les beaux vers de M. *Jules Baget.* Vous avez applaudi à cet hommage rendu au talent du grand artiste par un de ses élèves qui ne se distingue pas moins dans la poésie que dans la peinture. Comme le bon vieillard octogénaire, encore jeune par la vigueur et la fermeté de son pinceau, paraissait heureux au milieu de ses collègues! Avec quelle effusion de cœur il répondait à l'expression de nos sentimens, à notre admiration pour son beau talent? Hélas! c'était le dernier jour de bonheur qu'il devait passer avec nous !

EXTRAITS

DE MÉMOIRES INÉDITS

LAISSÉS

PAR MONNIER DE RICHARDIN,

Professeur de Droit, et successivement Recteur et vice-Recteur à l'Université de Douai.

(SECOND ARTICLE.)

Les personnes avec lesquelles Monnier de Richardin avait les relations les plus fréquentes à Paris, appartenaient à l'état ecclésiastique. Ce qui s'explique par l'intérêt qu'il avait à s'assurer la protection des hauts dignitaires de cet ordre pour faire triompher les prétentions de l'Université de Douai.

Dans ses rapports avec le jeune abbé de Guébriant, parent du célèbre maréchal de ce nom, il apprit de cet ecclésiastique diverses particularités de la guerre atroce suscitée dans les Cévennes par l'inflexible volonté de Louvois et par l'intolérance ombrageuse d'une partie du clergé.

« Cet abbé me conta quelques désordres et cruautés com-
» mises par les fanatiques des Cévennes, entre-autres,
» qu'ayant rencontré un officier de l'armée du Roy, ils lui
» coupèrent la langue et lui tirèrent les yeux de la tête avec
» un tire-bourre. Une autrefois, ils traitèrent d'une manière
» étrange un curé qui les avait reçus chez lui et à qui ils di-
» rent à la fin du repas : — *Nous vous sommes bien obligés*
» *M. le curé de toutes vos civilités, mais il nous vient une envie*
» *qu'il faut que nous nous passions, de vous fouetter vous ou*
» *votre chat.*

« — *Eh! Messieurs*, répartit le curé, *fouettez non seu-*
» *lement mon chat, mais encore mon chien s'il vous en prend*
» *envie.* Aussitôt ils prirent le chat et l'attachèrent au col
» de ce pauvre prêtre, lui laissant seulement la tête et les
» pattes libres et fouettèrent le chat jusqu'à ce qu'il eut dé-
» chiré tout le visage du curé.

« Ils ont aussi inventé un nouveau genre de supplice
» qu'ils exercent d'une manière impitoyable sur tous les
» prêtres et religieux qui tombent sous leurs mains; ils leur
» mettent dans la bouche une petite grenade chargée de pou-
» dre et de plomb, cousent les lèvres, mettent le feu à une
» petite mèche, qui pend de la grenade, et font sauter la
» cervelle à ces pauvres gens. »

Crimes affreux qui font rougir l'humanité, mais qui en définitive ne furent que les tristes représailles des dragonnades et du massacre de plusieurs ministres calvinistes.

M. l'abbé de Guébriant vous vous êtes laissé attendrir par la mort des prêtres catholiques, cela est bien ; mais si vous eussiez été un vrai chrétien, imbu de la morale de l'Evangile, vous eussiez aussi jeté un coup-d'œil de compassion sur les malheureux protestans, qui, contre la mort, ne trouvaient de refuge que dans l'exil, ou dans l'abjuration de leur foi.

Ces sombres épisodes du règne brillant de Louis XIV, jetèrent un sanglant reflet sur l'azur et l'or, qui resplendissaient à l'éclat de mille bougies dans les fêtes de Versailles, au milieu de la cour la plus élégante et la plus voluptueuse de l'Europe.

Si Louis XIV était sans pitié pour ceux qui ne partageaient pas ses croyances religieuses ; s'il n'hésitait pas à briser les résistances qui auraient voulu entraver son pouvoir jaloux, il faut aussi reconnaître, pour être juste, qu'il exigeait que la loi fut respectée par tous ses sujets, et même par un courtisan blasonné. On verra, en effet, combien il fut difficile à un gentilhomme campagnard, qui avait com-

mis un meurtre, pour faire respecter les couleurs de son blason, de soustraire sa tête à la hache du bourreau.

En effet, un crime d'homicide fut commis en Flandre, dans le village d'Arleux, par le vicomte de ce nom, seigneur dudit lieu, sur la personne du nommé Jacques-Polrus Vaillant, fort mauvais sujet d'ailleurs, s'il faut en croire le mémoire justificatif du vicomte, qui le fit rédiger par Monnier de Richardin.

L'auteur indique ainsi qu'il suit, comment il se mit à l'œuvre :

« Le chevalier de Vignacourt, beau-frère du vicomte » d'Arleux, me remit toutes les informations et procédures » criminelles faites à la charge du nommé Vaillant, tué de- » puis par le vicomte d'Arleux.

» On avait fait venir toutes les procédures de Flandres » pour justifier que ledit Vaillant était un homme séditieux » et animé contre le vicomte d'Arleux, son seigneur. On » voulait, par là, faciliter la grâce que l'on demandait pour » ce pauvre gentilhomme.

» Le chevalier de Vignacourt me pria donc de dresser les » mémoires nécessaires à ce sujet, je parcours la plume à la » main toutes les informations et procédures, en mettant » à l'écart celles que je trouvais moins fortes, et en particu- » lier certain arrêt du parlement de Tournay, rendu sur » un appel dudit Vaillant, d'un décret de prise de corps » exécuté à sa charge par les hommes du fief de la ville d'Ar- » leux, à la requête du procureur d'office de ce lieu; lequel » arrêt émendant ladite sentence ou décret, ordonne seule- » ment que Vaillant serait admonesté pour les excès par lui » commis à l'endroit du vicomte d'Arleux, avec défense de » récidiver sous peines plus grièves, mettant dis-je à l'écart » ces sortes de pièces, nous nous arrêtâmes aux documens » suivans :

» 1° Certain procès-verbal tenu par quelques échevins du » dit Arleux, par lequel il était justifié que ledit Vaillant,

» en 1689, au mépris des défenses faites par son seigneur, » avait pris une bande de violons avec laquelle il avait par- » couru tout le village, disant qu'il se moquait desdites dé- » fenses, et sur les représentations que le bailly vint lui » faire, il menaça ce bailly de lui couper la tête en lui met- » tant la main sur le col. Il était en outre prouvé qu'il » avait frappé d'une épée nue un des valets du vicomte, re- » vêtu de ses couleurs. »

» 2° Autres informations par lesquelles il était justifié » que ledit Vaillant avait menacé de couper le nez et les » oreilles à tous les échevins d'Arleux, et l'un d'entre-eux, » de mettre le feu à sa maison. »

Certes, cet exposé en le supposant exact, pouvait atténuer le crime imputé au vicomte. « Aussi le chancellier reçut-il » favorablement le chevalier de Vignacourt, et lui promit » d'écrire au bailly du Cambrésis, pour lui demander les » informations tenues contre le vicomte d'Arleux. Quant à » M. de Vignacourt, il partit aussitôt à l'effet de faire sur- » seoir le cours de la procédure criminelle, de peur, ajoute- » t-il, que les juges s'avisassent de condamner son beau- » frère à mort, et de faire exécuter leur sentence en effigie, » pendant qu'on était occupé à solliciter sa grâce. » Le cri- me était si grand que la grâce ne pouvait être obtenue qu'après bien des démarches. En effet, Monnier de Richar- din nous apprend tout ce qu'eut à souffrir le bon abbé de Vignacourt. « Il vint, dit-il, me faire part du chagrin que » lui causait une lettre écrite par M. le maréchal de Bouf- » flers au comte de Montbron, par laquelle il lui marquait » qu'il avait remis à M. de Chamillart un mémoire certifié » véritable à tous les articles par ledit sieur de Montbron; » mais que le sieur Chamillart avait témoigné au maréchal » de Boufflers que les informations qu'il avait vues char- » geoient trop le sieur d'Arleux pour pouvoir obtenir sa » grâce, et qu'il était nécessaire de faire tenir sur les lieux » d'autres informations qui pussent adoucir l'énormité du » crime. Le sieur de Vignacourt, me fit voir encore une » lettre du procureur-général du parlement de Tournay,

» écrite à M. de Boufflers, par laquelle il lui marquait qu'il
» avait donné ordre au bailly de Cambrésis de ne point
» presser l'instruction du procès extraordinaire, à la char-
» ge dudit vicomte, circonstance favorable aux desseins du
» sieur de Vignacourt, lequel résolut de partir le lendemain,
» afin de prendre des mesures plus certaines sur ce qu'il
» aurait à faire. La grande difficulté consistait à trouver des
» témoins, qui déposassent que Vaillant avait insulté de
» paroles le vicomte d'Arleux ; pour cela il eut fallu ache-
» ter des témoins en Normandie, et le bon abbé de Vigna-
» court n'était pas d'humeur d'engager sa conscience et de se
» damner pour l'amour de son beau-frère. Il eut donc re-
» cours à un autre expédient, il alla rejoindre à Bruxelles,
» le vicomte d'Arleux pour lui inspirer, dit-il, l'envie de se
» jeter dans les troupes du roi d'Espagne, et par là, facili-
» ter davantage sa grâce, qui serait aisément demandée par
» le marquis de Bedmar, à la sollicitation du prince de
» Grimberg, gouverneur de Bruxelles, et parent du vi-
» comte d'Arleux. »

En effet, il paraît qu'à l'aide de ces hautes protections, et de l'appui de M. le duc d'Orléans, de plusieurs princes et princesses, de Mme de Chatillon, dame d'atours de Madame, le vicomte d'Arleux obtint sa grâce lors de l'accouchement de Mme la duchesse de Bourgogne.

Puisque nous sommes revenus en Flandres pour nous occuper du vicomte d'Arleux, nous y resterons pour rechercher l'origine des différends qui eurent lieu entre les Jésuites et l'Université.

La compagnie de Jésus, de tout temps jalouse des prérogatives de l'Université de Douai, chercha sans cesse à se soustraire à sa juridiction. Tantôt elle lui fit une guerre sourde, tantôt elle l'attaqua à visage découvert.

Les hostilités commencèrent de la part des jésuites en 1690, à l'occasion d'une thèse soutenue dans le collége du Roi, entre le sieur Déligny, professeur de l'Université, et le père Beeckman, professeur des jésuites.

Ce dernier se trouvant vaincu par la logique de son adverversaire, le menaça de s'en venger en lui disant : « *Flagellabo te.* — Je te fustigerai. »

Dès-lors, la compagnie de Jésus tendit des pièges odieux à ses adversaires. En effet, un jésuite écrivit des lettres au sieur Déligny et à d'autres professeurs de l'Université, sous le nom d'Antoine Arnauld. Ces lettres avaient pour objet de provoquer de la part des théologiens de l'Université des réponses que leurs ennemis espéraient pouvoir incriminer.

De plus, le faux Arnauld, afin de faire croire à l'authenticité de ses lettres, et aussi pour détourner les soupçons des jésuites que l'on aurait pu reconnaître comme auteurs de ces productions, attaquait les pères de cette compagnie.

Ce sont ces honteuses manœuvres, qui firent donner à cette affaire le nom de fourberie de Douai. Elle eut alors un grand retentissement. Par leurs intrigues, les jésuites obtinrent des lettres de cachet pour MM. de Laleu, Rivette, Malpaix et Déligny ; ces lettres portaient à chacun l'ordre de sortir de Douai, et d'aller incessamment aux lieux qui leur étaient assignés. Ils furent envoyés en exil ; le 1er au Mans ; le 2e à Coutance ; le 3e à Saintes, et le 4e à Tours. Si l'on avait eu recours à la justice régulière, la vérité aurait paru au grand jour, et la mauvaise foi n'aurait pas obtenu ce honteux triomphe. Enhardi par ce succès, l'esprit d'envahissement de la société de Jésus se signala de nouveau en 1699.

Voici comment Monnier de Richardin s'exprime sur ce sujet :

« L'Université me députa pour Paris, par acte du 23 fé-
» vrier 1699 ; je n'insère point ici ma procuration, il suffit
» de dire qu'elle contient un pouvoir assez ample de négo-
» cier à la Cour pour le paiement de la pension de 4,000
» livres, et même de 6,000 livres, que l'abbé Joseph Bertin
» doit à l'Université de Douay. Mais j'avais à cœur une
» affaire de toute autre importance, concertée depuis six
» mois entre M. l'Evêque d'Arras, M. le Recteur et moi, de

» laquelle affaire dépendait le salut de toute l'Université,
» notre intention était de demander au roy une visite, et des
» commissaires qui pussent nous rétablir (1); je fis insérer
» dans ma dite procuration une clause générale contenant
» pouvoir d'agir pour toutes les affaires concernant le bien
» et l'avantage de ladite Université. »

« J'avais dressé un mémoire fort ample contenant l'état
» moderne de notre Université en général, tant pour la
» doctrine que pour la discipline et son temporel. J'y des-
» cendais ensuite dans un détail exact de l'estat des cinq fa-
» cultés. Je concluais enfin, en montrant la nécessité d'une
» visite. »

« Il fallut donc trouver un prétexte spécieux pour me
» députer, il n'était pas possible que je quittasse l'Univer-
» versité, en ce temps là, sans que notre secret courut risque
» d'être découvert; mais Dieu qui nous regarde peut-être
d'un œil de miséricorde, fit naître à point nommé la con-
» joncture de cette pension de Saint-Bertin, ce qui donna
» lieu à cette députation. »

» Je fais ce voyage à mes dépens : mais j'espère que Dieu
bénira mes desseins, et qu'il aura pour agréable ce sacri-
» fice que je lui fais de mon bien, de mon temps et de ma
» vie. »

» J'arrivai donc à Paris, chargé de plusieurs titres,
» lettres, mémoires, et particulièrement de ceux que M.
» d'Arras avait demandés de M. le Recteur et de moy. La
» première chose que je fis fut d'aller trouver le saint et
» aymable prélat (Guy de Sève de Rochechouart), qui me
» reçut avec sa bonté ordinaire. J'eus la satisfaction de lui
» ouvrir mon cœur sur le chapitre des jésuites. Je lui dis
» que ces pères levaient enfin le masque à Douai, qu'ils ne

---

(1) Il s'agissait surtout de ne donner les chaires de l'Université qu'au concours, qui avait été supprimé en 1690, après l'exil des quatre professeurs dont on a parlé plus haut.

» gardaient plus de mesures avec l'Université, et qu'ils s'é-
» taient vantés depuis deux mois qu'avant qu'il fust peu ils
» monteraient la chaire de théologie, qu'ils obsédaient main-
» tenant le pauvre M. de la Verdure, à qui ils tâchaient
» d'inspirer l'envie de quitter incessamment sa leçon pour y
» placer encore une de leurs créatures avant que le concours
» fust rétably. M. d'Arras me dit que les jésuites étaient
» moins en état que jamais d'envahir notre Faculté de théo-
» logie. »

« Je répondis, qu'en cas qu'il fut nécessaire de produire
» des certificats des forfanteries des jésuites, on était bien
» seur d'un trouver plus d'un. » — Maintenant que nous avons montré le but de la mission de Monnier de Richardin, nous allons faire connaître les démarches qu'il fit pour le conduire à fin heureuse.

« M. d'Arras me chargea d'une lettre pour M. de Meaux,
» j'allai à la place des Victoires où loge ce prélat. . . . . .
» . . . . . J'entrai d'abord dans sa chambre, il était en robe
» et en bonnet de nuit. Ce grand prélat était comme à son
» ordinaire parmi les livres et les paperasses, il écrivait, il
» me pria de me mettre dans un fauteuil pour un moment
» pendant quoy il acheva de décharger son imagination
» sur le papier. Ensuite, il m'entretint avec autant de
» liberté d'esprit que s'il n'eut pas étudié toute la matinée ;
» m'écouta pendant une heure avec beaucoup de bonté, et
» même de confiance. Il souhaita que je lui fisse un long
» détail de notre Université, s'informa du temps de sa fon-
» dation, de son fondateur, et d'autres circonstances : il
» voulut encore être éclairci de l'estat de la Faculté de théo-
» logie : il me parla avec beaucoup d'estime d'Estius et de
» Sylvius. »

« Je vis même qu'il était bien informé de notre affaire de
» St.-Bertin. Je lui en fis un long détail, il me témoigna as-
» sez clairement qu'on nous trompait. L'ordre de notre ju-
» ridiction le surprit, et il fut fort étonné du récit que je

» lui fis de l'article 3 de nos lettres d'érection (1). Après
» l'avoir entretenu fort long-temps, je voulus le quitter
» pour faire place à un ecclésiastique de mérite, qui l'atten-
» dait dans son cabinet. M. de Meaux me pria avec beau-
» coup de bonté de continuer à l'entretenir de nos affaires
» de notre Université ; il conclut par dire qu'il était du
» bien de la religion de la conserver, car il savait qu'elle
» était fort fameuse ; il me promit de conférer incessam-
» ment avec M. l'archevêque de Rheims, sur les moyens
» de la rétablir. J'oubliais de marquer ici que je lui fis
» une longue histoire de la charge de Protecteur de l'Uni-
» versité, que j'avais supplié mon dit sieur de Rheims d'ac-
» cepter pendant mon rectorat. Je lui parlai de la lettre du
» père La Chaise ; il me parla aussi de la fourberie de Douai
» et de l'histoire du faux Arnauld ; il me demanda si M. de
» la Verdure était aussi bon thomiste (2) qu'on le disait, et
» s'il était vray qu'il allast quitter l'Université. Voulant
» prendre congé de ce prélat, il me demanda si je n'avais
» pas reçu de nouvelles de Flandres touchant le bref de con-
» damnation du livre de M. de Cambray. Je lui dis que je
» ne doutais pas que ce bref ne fit pour le moins autant de
» bruit dans nos provinces, comme il en fesait à Paris et à la
» Cour : qu'on m'avait mandé de Flandres que M. de Cam-
» bray avait reçu ce bref avec beaucoup de soumission, et
» qu'il avait ordonné à tous ceux de son diocèse qui avaient
» son livre de le brusler incessamment. J'ajoutai que je

---

(1) Cet article était ainsi conçu :

« Pourront lesdites facultés (de la sainte théologie du droit canon, du
» droit civil, de la médecine et des arts), avoir leur conseil et faire leurs
» statuts particuliers sur la direction de leurs affaires, chacune en son
» égard, sauf toutefois qu'iceux statuts, tant généraux que particuliers,
» ne se pourront publier, par lesdits Recteur et Université ou Faculté, n'y
» en user sans préalablement être par nous approuvez et autorisez. »

(2) Les professeurs de l'Université de Douay étaient thomistes, en ce sens qu'ils faisaient profession de soutenir la doctrine de l'école de Saint-Thomas sur la grâce de Jésus-Christ, efficace par elle-même, en combattant toutefois quelques erreurs de Molina, et en résistant avec énergie aux attaques des jésuites.

» n'avais point osé d'abord le féliciter sur le triomphe qu'il » venait d'emporter, parceque je doutais qu'il l'eut trouvé » bon ; que je m'en réjouissais avec toute l'Eglise, qu'il y avait » lieu d'espérer que ce bref ferait grand bien à la religion, » par rapport même à M. de Cambray, qui ayant d'un côté » toutes les qualités qu'un grand prélat peut avoir, et d'au- » tre part beaucoup de douceur d'esprit, ne manquerait pas » de se réconcilier avec ses anciens amis : Que nos provinces » et notre Université, en particulier, retireraient de grands » avantages de cette union. M. de Meaux m'écouta avec » beaucoup de plaisir, et me dit en me quittant, que ce » n'était pas sa cause particulière qu'il avait gagnée, mais » celle de tous les évêques et de toute l'Eglise. »

La publication du livre de Fénélon intitulé *Maximes des Saints* avait soulevé de grands orages ; la Sorbonne (1) en avait censuré douze propositions, et tous les prélats du royaume prenaient un vif intérêt à cette affaire. En effet, ajoute Monnier de Richardin : « Quelques jours après je fus chez M. » d'Arras ; nous parlâmes de l'affaire de M. de Cambray, sur » quoi M. d'Arras, me dit : il faut, Monsieur, que je vous » fasse une amitié : ensuite des bruits que la condamna- » tion du livre de M. de Cambray faisait à la Cour, je me » suis donné une hardiesse que peu de gens se seraient crû » permise dans la conjoncture où nous sommes ; ce fut de » lui écrire, poursuivit-il, pour le presser de déclarer ses » sentimens sur ce bref, et de lui dire que toute la cour » était en peine de savoir ses dispositions sur ce chapitre. » M. d'Arras, là dessus, prit un papier sur sa table. »

« — Voici, continuât-il, la réponse que M. de Cambray » m'a faite, M. d'Arras me la lût toute entière, je ne vis » jamais rien de mieux écrit, rien de plus poli, ni de plus » naturel. Il y avait un juste mélange de soumission et de » noble fierté. »

Nous nous abstiendrons de donner cette pièce qui se trouve

---

(1) Voir Vie de Fénélon, t. 2, page 221, par le cardinal de Beausset.

dans la Vie de Fénélon, par le cardinal de Beausset, t. 2, page 258.

Si Monnier de Richardin recevait les confidences intimes de plusieurs grands prélats du royaume, il n'était pas toujours traité avec les égards qui lui étaient dûs par des ministres, dont le devoir était de l'entendre, puisqu'il parlait au nom d'une des Universités les plus célèbres du royaume. On en jugera par la conversation qu'il eut avec M. de Barbesieux.

« Je fus sur les huit heures du matin chez M. de Barbe-
» sieux. Ayant dit à un de ses valets de chambre que j'étais
» député de l'Université de Douai, et que je venais de la
» part de M. de Rheims, il me fit passer de l'anti-chambre
» dans une salle, et me dit que je pouvais attendre là M. de
» Barbesieux, qui devait sortir bientôt pour se trouver au
» lever du roy. Il sortit effectivement sur les neuf heures,
» j'avançai et je lui dis que j'estais le député de l'Université
» de Douai, dont M. de Rheims lui avait parlé ; il me ré-
» pondit qu'il estait nécessaire qu'il me parlast, et que je
» pouvais le voir lorsqu'il serait sorty de chez le roy. Cet
» accueil me fit beaucoup de plaisir, et je jetai dès lors les
» fondemens de plusieurs châteaux en Espagne. Mais mes
» espérances furent bien confondues, et je n'eus que trop
» lieu d'être persuadé que la Cour n'est que *vanité des*
» *vanités*. »

« Estant allé à la chapelle du roy, entendre la messe, et
» vous remercier de cette grâce, ô mon Dieu, avec un esprit
» distrait, tout remply de l'idée des créatures et tout prêt à
» vous oublier parmy tant de prospérités apparentes, dont
» je me formais de vaines images; je revins enfin chez M.
» de Barbesieux, que j'attendis avec impatience dans l'espoir
» d'être bien reçu. Une foule de courtisans l'attendaient à
» l'ordinaire aussy bien que moy. Plusieurs officiers don-
» nèrent des placets, mais ils furent tous rebutés, et la plus-
» part même avec beaucoup d'aigreur. Le duc de Noailles
» y vînt, M. de Barbesieux le fit entrer dans son cabinet,
» d'où ce seigneur estant sorty un moment après, M. de
» Barbesieux, qui m'avait aperçu dans la foule avança deux

» pas vers moy, et me demanda d'un air assez brusque ce
» que je demandais au roy. Je lui dis : que je demandais
» une visite de l'Université et des commissaires qui pussent
» nous rétablir. *Quelle nécessité*, reprit-il, y a-t-il, de de-
» mander cette visite? Votre Université n'est-elle pas tou-
» jours la même? Non, Monseigneur, lui répondis-je, elle
» n'est plus la même, on peut dire qu'elle n'a plus cette ré-
» putation de doctrine qu'elle avait autrefois. Comment,
» dit-il, avec un air moqueur, n'y a-t-il plus que des ânes
» dans votre Université? Mortifié au dernier point d'un
» discours si outrageant, je restais un moment sans répon-
» dre. Je repris mes esprits, et luy dit qu'il y avait encore
» des gens de mérite, mais que l'Université n'avait plus la
» même réputation de doctrine; j'ajoutai que la discipline
» n'était pas en meilleur état. Doucement, reprit-il, trève
» de complimens, je ne les aime pas, et ce n'est point me
» faire la cour que de les mettre en usage. Je poursuivis et
» me jetai sur le chapitre du temporel. Je dis que la dot
» estait ruinée, et qu'il y avait cinq ans que nos professeurs
» n'avaient rien touché de leurs gages. Ah! dit-il, je com-
» mence à pénétrer le mystère; vous me demandez une visite
» pour tirer des pensions du Roy. Je lui protestais que ce
» n'était pas là notre but; il reprit : Eh! pourquoi avez
» vous laissé perdre vos revenus? Je luy répondis que notre
» Université avait eu autrefois une pension de trois mille
» florins perpétuelle assignée sur l'abbaye St.-Waast, d'Ar-
» ras, dont le cardinal de Bouillon, abbé de ce monastère
» s'estait fait décharger par arrest du grand conseil, que le
» roy, pour nous dédommager de cette perte nous en avait
» accordé une autre à vie sur l'abbaye de Saint-Bertin, de
» Saint-Omer, de laquelle nous ne pouvions être payés. M.
» de Barbesieux, prévenu par l'abbé de Saint-Bertin et par
» les courtisans, tels que le chevalier de Tilladet et autres,
» me mortifia sur ce chapitre d'une manière étrange. Il me
» dit que l'Université avait embrouillé cette affaire, qu'elle
» m'envoyait à la Cour avec de mauvaises instructions, que
» je n'avais qu'à me faire mieux instruire, que l'abbé de St.-
» Bertin estait content de nous payer. Je lui répondis que si
» M. de Saint-Bertin voulait nous payer, nous n'aurions

» rien à demander au roy à cet égard. Je sais mieux que
» vous me dit M. de Barbesieux qu'il veut vous payer. Ouy,
» Monseigneur, lui dis-je, il le veut sous une condition,
» dont l'exécution est impossible. Il convient de nous payer
» quand la pension sera homologuée en cour de Rome, et
» Rome ne réserve jamais ces sortes de pensions, qui ne
» sont que pour la vie d'un titulaire. Eh ! bien, dit-il,
» c'est donc un débat à vider entre Rome et vous, et la
» dessus il me quitta : cecy se passa en présence de plus de
» 50 officiers. J'eus la consolation au moins que personne
» ne m'insulta, et qu'au contraire la plupart me plaignirent
» par rapport à la manière dure et mortifiante dont M. de
» Barbesieux les traita à leur tour. »

« J'eus une autre consolation bien plus grande sans com-
» paraison, ô mon Dieu, c'est que je me sentis en ce moment
» pénétré d'un rayon de votre grâce. J'allai me jeter aux
» pieds de votre autel avec un cœur humilié et contrit, et
» vous rendre grâce de cette injustice des hommes, dont
» vous vouliez vous servir peut-être pour me rappeler à
» vous : Ce fut vous seul, ô mon Dieu, qui fûtes mon ap-
» puy, et je dis avec le roy prophète : *Nolite confidere in*
» *principibus, in filiis hominum in quibus non est salus.* Je
» fondai sur vous seul toutes mes espérances, et si après
» tant de traverses vous vouliez bien bénir mes entreprises
» et faire que nous puissions rétablir les murs de Sion, je
» vous diray encore : *Non nobis, Domine, non nobis, sed no-*
» *mine tuo da Gloriam.* Faites, Seigneur, que la semence de
» votre parole fructifie de plus en plus dans mon cœur :
» *Confige timore tuo carnes meas a judiciis enim tuis timui.* »

« Je me souvins en cette occasion de la manière dont Phi-
» lon fut traité dans son ambassade vers l'empereur Caïus,
» et le seul parti que j'eus à prendre fut de tourner mon
» esprit et mon cœur vers Dieu, ainsi que fit ce célèbre
» juif. »

Deux choses frappent dans ce récit : d'un côté la fierté insultante du grand Seigneur, de l'autre la fermeté calme et

noble du digne professeur qui trouve dans ses sentimens religieux la force de supporter un outrage afin de ne pas compromettre les intérêts du corps, auquel il a voué son temps et sacrifié ses affections de famille, en venant à Paris où il a épuisé généreusement sa bourse pour servir l'Université.

Au milieu de toutes ces traverses, Monnier de Richardin ne se décourageait pas; revenu à Paris, continue-t-il, « j'allai chez M. d'Arras pour lui rendre compte de mon » audience, je lui contai mon entretien avec M. de Barbe- » sieux. Ce prélat me dit qu'il ne fallait pas perdre courage » pour cela, que M. de Barbesieux n'était pas d'une humeur » égale, et il m'en rapporta plusieurs exemples. J'eus lieu de » faire quelques réflexions morales sur la bizarrerie de » l'humeur des grands; sont malheureux ceux qui ont besoin » de leurs secours même dans des affaires très-justes. Ce n'est » pas la justice qui règle les mouvemens de la Cour, c'est le » crédit, et les pauvres y sont toujours opprimés.» Mais ce n'était pas assez d'avoir eu à supporter les brusqueries humiliantes de M. de Barbesieux, il fallut encore que Monnier de Richardin descendit à des sollicitations d'une autre nature, au surplus laissons-le parler lui-même.

« Un amy me mena chez la maîtresse d'un nommé Nouet, » secrétaire de M. Legendre de Saint-Aubin, rapporteur » de notre procès contre l'abbaye de Saint-Bertin; elle me » promit de parler à Nouet, dans trois jours au plus tard, » et me conseilla de ne lui donner d'abord qu'un louis d'or, » ce que je fis le lendemain. Condition sans laquelle ces sortes » de gens ne font rien pour vous. Il me promit de remettre le » procès à M. de Saint-Aubin vers la fin de la semaine, et » m'assura qu'il possédait parfaitement notre affaire. »

» A quelques jours de là, je retournai chez la demoiselle, » bonne amie du secrétaire du rapporteur, qui me dit avoir » parlé au Sr Nouet, qui lui avait fait connaître que c'était se » moquer de luy que de luy donner un louis d'or dans une » affaire de cette conséquence; elle me chargea de lui en don- » ner encore deux, et nous convîmes de l'aller trouver ensem-

» ble ; l'après-midi, je fus prendre cette demoiselle à l'issue
» du dîner. Nouet parust d'abord fort froid. Il s'humanisa
» ensuite davantage après que je lui eus étalé les deux louis
» sur la table. Il me pria de lui donner un petit mémoire de
» tout ce qu'il y avait de plus essentiel dans ce procès, et
» me promit de faire bien son devoir auprès du rapporteur.
» Je conçus quelques espérances que la pension pourrait
» nous être payée sur le pied de 6,000 livres. » Ayant été obligé d'agir de même envers un greffier du grand conseil, il s'écrie avec indignation :

» — Si je voulais faire des exclamations sur la corruption
» et la vénalité qui règnent aujourd'hui dans les tribunaux,
» et sur la misère des plaideurs, je n'en trouverais que trop
» de matière ! »

Si ces réflexions l'affligèrent un instant, il eut toutefois la satisfaction de revenir à Douai, après avoir rempli avec succès à Paris la mission dont l'avait chargé l'Université.

En effet, le procès contre St.-Bertin fut gagné par l'Université ; seulement la pension fut fixée à quatre mille florins à partir de 1696, et la chaire de M. la Verdure fut mise au concours, malgré la résistance des jésuites, en exécution des arrêts du Conseil d'estat du 12 octobre 1680 et du 30 avril 1681.

Cette mesure importante paraît même avoir été prise sans qu'une visite eut été ordonnée.

Ces services ne devaient pas être les seuls que Monnier dut rendre à sa compagnie. En effet, quoique le concours qui avait été abrogé en 1690, après l'exil des professeurs de théologie eut été rétabli en 1699, les jésuites qui ne se regardaient jamais comme battus, cherchèrent en 1703 à faire casser le concours, qui venait d'être célébré dans l'Université de Douai pour une chaire de théologie.

Aussi voyons-nous que Monnier de Richardin fut alors de nouveau député à Paris avec M. Coll, chef des échevins,

pour résister aux prétentions des pères de la compagnie de Jésus, mais cette fois ses efforts ne furent point heureux.

En effet, voici ce que Monnier de Richardin écrivait à M. Plaisant, recteur de l'Université de Douai, le 14 octobre 1703.

« Enfin, nos adversaires l'ont emporté, et viennent de » faire nommer d'office à la chaire de catéchisme, la per- » sonne du sieur de Marcq. On a fait comprendre au Roy que » c'était l'unique moyen de concilier les esprits et le seul » tempéramment que Sa Majesté pouvait garder pour étein- » dre les contestations mues dans notre Université, entre » les proviseurs de la dot et la Faculté de théologie. Pour » dorer la pilule on ordonne que le concours subsistera à » l'avenir (1), conformément aux arrêts du conseil d'estat » de 1680 et 1681. Nous vîmes hier M. de Chamillart, à » qui nous nous plaignîmes d'une nomination aussi irré- » gulière. M. de Coll eut même le courage de dire à ce mi- » nistre, que celui sur qui Sa Majesté avait jeté les yeux, » était le plus incapable de tous ceux qui avaient paru au » concours, à quoy, M. de Chamillart répartit que le roy » l'avait choisy, et que Sa Majesté aurait passé au-dessus » de tout ce qu'on pourrait dire au contraire. »

La fermeté de Monnier ne fut cependant pas encore vaincue, il chercha à faire revenir le roy contre le brevet qui nommait d'office et de pleine autorité le sieur de Marcq.

Ses démarches ayant été vaines, il pensa que le seul moyen de résistance qui restait à l'Université était de faire protester les cinq principaux concourans, lors de l'installation du sieur de Marcq par les proviseurs, qui, en installant ce professeur protesteraient, mais avec force. A la

---

(1) Le concours fut définitivement rétabli par un arrêt du Conseil d'Etat du 6 octobre 1736. Et enfin, l'Université reçut par la déclaration du mois de juillet 1749, un réglement général qui fixa d'une manière certaine la discipline.

même époque, c'est-à-dire, en 1703 et 1704; il s'opposa encore aux empiétemens des jésuites en les empêchant de s'emparer de la chaire de mathématiques, dont ils s'efforçaient depuis long-temps d'obtenir la concession.

Adversaire infatigable de cette compagnie, il s'attira sa haine et ne pût en détourner les effets. Aussi, le 7 février 1705 reçut-il une lettre de cachet du roy. « Elle m'ordon-
» nait, dit-il, de me retirer à Bourges; cet ordre fut adressé
» à M. de Bagnols, intendant de Flandres, qui l'envoya à
» M. Hustin, son subdélégué à Douai. »

« Celui-ci n'eut pas la force de me l'apporter lui-même;
» il en fut plus touché que moy, j'écrivis aussitôt un billet
» audit Hustin, par lequel je lui marquais que quoique le
» public fut bien convaincu de mon innocence et de la droi-
» ture de mes intentions, j'avais néanmoins reçu cet ordre
» avec toute la soumission possible, et que pour mieux mar-
» quer cette soumission, j'étais résolu de partir sur-le-
» champ; mais que comme garçon, j'avais une famille assez
» nombreuse, composée de plusieurs proches parens et de
» quelques domestiques, et qu'il estait nécessaire de donner
» quelques ordres à mes affaires avant mon départ, j'étais
» persuadé que M. l'intendant ne trouverait pas mauvais
» que je ne partisse que le lendemain. Le jour fut donc em-
» ployé à régler ma famille autant que la briéveté du temps
» le pouvait permettre. J'eus la consolation de trouver une
» multitude considérable d'amys très-solides, entre lesquels
» plusieurs m'offrirent leur crédit, d'autres leurs secours,
» et quelques-uns même leurs bourses. Je reçus ce jour-là
» les visites et les complimens de tous les corps de notre
» ville, tant de l'Université que de l'Estat major de la Gou-
» vernance et du Magistrat. Tous les honnêtes gens de la
» ville, et en particulier les écoliers des Facultés de Droits
» vinrent en foule, entre lesquels j'eus la consolation d'en
» voir plusieurs pleurer à chaudes larmes. Dieu me fit la
» grâce d'être le moins affligé de tous, et ma fermeté se re-
» doublait pour deux motifs principaux : le premier, que
» je n'avais rien fait que pour le salut de l'Université et de

» toute la ville ; et le deuxième, que tout le pays était per-
» suadé que je ne souffrais persécution que pour la justice.»

Les regrets touchans exprimés par tout ce que la ville possédait alors de personnages notables, soit par leurs fonctions ou leurs lumières, étaient une protestation digne contre la mesure arbitraire prise à l'égard d'un homme de conscience et de résolution.

Cette protestation calme honore à-la-fois ceux de qui elle émane, et celui à l'occasion de qui elle fut faite.

La noblesse du caractère de Monnier de Richardin se révèle dans une lettre qu'il écrivît de Bourges, le 18 mars 1705, à Mlle Du Bellay, chanoinesse de Denain, et dans laquelle on trouve le passage suivant :

« Je ne serais pas fâché d'avoir M. de Boufflers pour juge.
» Je ne crois pas à propos d'employer encore la protection
» de Mme la princesse de Conty, ni même le crédit de M. Le-
» Pelletier ; tant d'intercesseurs pourraient me nuire. Sou-
» vent plus un homme est innocent et considérable par son
» caractère, plus on s'attache à faire durer la persécution :
» si ce n'estait qu'un malheureux, et qu'il fust véritable-
» ment coupable, on n'y regarderait pas de si près. A l'é-
» gard de la demoiselle, amie de M. le chancelier, je déclare
» que ce canal ne me plaist nullement. Car outre l'antipa-
» thie qu'on dit y avoir entre M. le Chancelier et M. Cha-
» millart, c'est que cette demoiselle ne se remue que par le
» métal ; et telle est mon humeur que j'aimerais mieux être
» exilé toute ma vie, que de donner seulement une pistole
» pour accélérer mon retour. Il n'appartient qu'à un cri-
» minel de racheter son supplice, et je ne veux pas qu'il soit
» dit que j'aye fait finir à beaux deniers comptans une dis-
» grâce que je ne me suis attiré que pour être trop fidèle au
» roy, et pour n'avoir fait que ce qu'un honnête homme
» aimant son devoir a dû faire. »

Ces sentimens élevés aident à supporter ce que l'exil a de pénible, mais non à en abréger la durée ; aussi celui de

Monnier de Richardin ne cessa-t-il que le 2 septembre 1707, par suite de la puissante intervention de M. l'évêque d'Arras.

« Le 16 octobre, Monnier arriva à Douay ; la nouvelle de » mon retour, dit-il, s'estant répandue dans la ville, grand » nombre d'honnêtes gens vinrent m'en féliciter. Je vis M. » de Pontmarie, gouverneur de Douai, mon généreux amy, » lieutenant du roy, au même gouvernement. J'eus la con- » solation d'être convaincu que la joie publique estait sin- » cère, et je fus rendre grâce à Dieu avec plusieurs de mes » amys dans la chapelle de l'abbaye de Paix. »

Monnier de Richardin reprit aussitôt ses fonctions ; ses collègues qui devaient élire un nouveau recteur deux jours après son arrivée, voulaient l'élever à cette dignité, mais il refusa, dit-il, par diverses raisons qu'il ne donne pas. Cependant, on peut à bon droit, supposer qu'il craignit d'appeler de nouveau sur lui par cette distinction la haîne de ses ennemis.

Le journal de Monnier s'arrêtant presque aussitôt après son retour à Douai, on terminera cet article en rapportant une solennité Universitaire, qui eut lieu à cette époque : « Le » 25 octobre, dit-il, se célébra au collége St.-Waast, l'acte » de licence des maîtres-ès-arts ; j'y assistai, et on me fit » beaucoup d'honneur. Cette cérémonie se pratiqua de cette » sorte ; premièrement, le bédeau de la Faculté des arts ap- » pela à haute voix ceux du collège St.-Waast (ils avaient la » préséance ce jour-là, parceque la cérémonie se faisait dans » leur collége) ; puis ceux du collége du Roy ; et enfin, ceux » du collége d'Anchin : Ensuite le sieur de Meuricourt, » professeur de philosophie, prononça un discours latin » qu'il partagea en deux parties ; dans la première il fit voir » qu'il n'y avait rien de si précieux que l'or : dans la se- » conde, il n'y avait rien de plus vil. Il adressa la fin de son » discours au chancelier de l'Université, en lui présentant » les candidats là présens au nom de la Faculté des Arts ; le » bedeau relut de rechef tous leurs noms, et ils prêtèrent » ensuite le serment de Foy, suivant le formulaire prescrit

» par le concile de Trente. Puis, ils jurèrent d'observer les
» statuts de la Faculté, que le bedeau lut à toute voix ;
» enfin, ils se mirent à genoux et reçurent la bénédiction
» du chancelier qui les créa : *Artium licentialos autoritate*
» *apostolicâ et regiâ.* »

Cette séance universitaire prouva qu'alors la direction donnée aux études était peu éclairée. En effet, quelle opinion peut on avoir des connaissances acquises par la jeunesse de cette époque, quand on voit un professeur de philosophie développer sérieusement devant un nombreux auditoire des thèses puériles. Ce n'est point avec de frivoles controverses et d'ingénieux paradoxes qu'on forme des hommes capables de servir utilement leur pays.

On a restreint autant que possible les citations que l'on a faites relativement aux affaires de l'Université de Douai, parce que les contestations qui ont eu lieu alors ont perdu une grande partie de leur intérêt.

Toutefois, on doit dire, que ces Mémoires seraient fort utiles à consulter si l'on voulait écrire l'histoire de cette Université. On puiserait à cette source des documens curieux qu'on ne pourrait rencontrer ailleurs pour la période de temps que l'auteur embrasse dans son journal.

On y trouverait surtout des renseignemens et des faits pleins d'intérêt sur les professeurs de l'Université, notamment sur MM. Gallois, Denys, Turpin, Plaisant, Delcourt, etc., etc., sur le rétablissement du collége de Marchiennes et sur la Faculté de médecine. On publiera peut être ailleurs quelques articles relatifs au séjour que Monnier de Richardin a fait à Bourges en 1705, 1706 et 1707 ; intéressans pour le Berry, ils ne pourraient trouver leur place dans un recueil où l'on ne s'occupe que de la Flandre et du Haynaut. F.

MARTIN DE VOS.

Martin de Vos, artiste d'une imagination inépuisable, d'une conception hardie et riche, d'une exécution aussi prompte que facile, est trop peu connu, même dans le pays qu'il illustra par ses talens et qu'il orna de ses innombrables ouvrages. Sorti d'une famille que l'on peut comparer à ces arbres qui donnent à la fois de belles fleurs et de bons fruits, il eut pour ancêtres et pour parens des peintres et des poètes : sa famille, féconde surtout en artistes, produisit *Pierre, Paul* et *Simon de Vos*, peintres, et *Laurent de Vos*, musicien, auteur de motets imprimés, mort décapité à Cambrai, dans les troubles de 1580 (1).

Martin de Vos, vit le jour à Anvers, la ville commerçante et artistique, où les richesses et les chefs-d'œuvre abondaient, où les négocians habitaient des palais, et où les peintres, riches et considérés, formaient une corporation aussi nombreuse que celle des bouchers ou des boulangers dans d'autres villes; il prit naissance au commencement de ce XVIe siècle, si remué, si remuant, si novateur, si guerroyant et si fécond en grands hommes de tous genres, dans les lettres, dans la guerre et dans les arts.

Martin eut pour père et pour maître *Pierre de Vos*, assez

---

(1) Voir la notice que nous avons donnée sur *Laurent de Vos*, maître de chapelle de la cathédrale de Cambrai, dans les *Archives du Nord*, première série, *Hommes et Choses*, p. 231.

habile peintre d'Anvers, et membre de l'Académie de cette ville. Il naquit en l'année 1519, au moment où Charles-Quint était élu Empereur et lorsque Luther commençait à prêcher la Réforme : deux circonstances qui devaient singulièrement agiter le siècle dans lequel le jeune Anversois était appelé à fournir sa carrière toute artistique, toute calme, toute étrangère aux affaires publiques.

Destiné à la peinture par l'auteur de ses jours, le jeune Martin fit sous lui des progrès étonnans; il est vrai que les attentions d'un père pour un fils qui embrasse sa profession sont ordinairement plus ingénieuses, plus soutenues que celles d'un maître étranger. Comme le dit *Descamps*, dans son ouvrage sur *La vie des peintres flamands* (tom. 1, p. 117), la véritable mère a plus de soins de son enfant qu'une nourrice. Ainsi, notre jeune peintre fut heureusement ébauché par son père. De cette instruction particulière et toute paternelle, il passa à celle du célèbre *Franc Flore*, dans l'atelier duquel il trouva de jeunes condisciples très forts qui excitèrent en lui cette louable émulation d'où sortent toujours les grands talens et les grands hommes.

Martin de Vos avait reçu du ciel l'ardeur du travail, l'aptitude pour apprendre, la facilité pour exécuter; il dépassa bientôt tous ses émules et voulut aller chercher ailleurs qu'en Flandre de nouvelles difficultés à surmonter, de nouveaux rivaux à vaincre, d'autres modèles à suivre et de plus grands maîtres à imiter. La terre classique des beaux arts, la riante Italie, offrait tout cela à sa jeune et active imagination : il partit donc pour Rome, qu'il salua de ses acclamations de jeune homme et de jeune artiste, comme un port où devait se terminer ses essais et ses efforts d'écolier. Là, il étudia surement et fructueusement, il vit et il compara entr'eux les chefs-d'œuvre que cette capitale des arts renferme, et il devint en peu de tems un peintre d'un dessin correct et d'une exécution franche et naturelle.

Mais il lui restait encore quelque chose à acquérir : il avait remarqué la richesse et le brillant du coloris de l'école

vénitienne, il se doutait qu'il y avait là des secrets d'art, des moyens traditionnels qu'il chercherait en vain d'obtenir par des essais : il voulut voir travailler les peintres Vénitiens et devenir coloriste comme eux et près d'eux. Il se rendit donc à Venise, où il fit connaissance avec le *Tintoret*, et sut gagner son amitié et sa confiance. Ce grand peintre, charmé de la facilité et du bon vouloir du jeune flamand, l'employa aux paysages de ses tableaux et se fit un plaisir de l'initier dans tous les secrets de la couleur. Dès lors, Martin de Vos d'élève devint maître; d'imitateur, original; et cela sans cependant s'écarter du genre de faire de celui qu'il avait choisi pour modèle. Les voyageurs, les passagers, qui fréquentaient alors Venise, la belle reine de l'Adriatique, reportèrent bientôt dans toute l'Italie le bruit des succès de De Vos, et sa réputation s'étendit au loin. Plusieurs portraits qu'il fit pour les Médicis et pour quelques grands seigneurs Italiens, grandirent à la fois sa renommée et sa fortune, et ses tableaux d'histoire, exposés en public, mirent le comble à sa jeune célébrité.

Si Martin de Vos eut voulu rester en Italie, il ne tenait qu'à lui de parcourir une carrière brillante et fortunée sur cette terre des arts; mais l'amour du sol natal, inhérent à tous les enfans de la bonne Flandre, le rappela dans son pays, et, après avoir laissé au grand duc de Florence un *Paradis terrestre* fort estimé pour le paysage et les animaux, il quitta le Midi pour le Nord, et revint grossir et fortifier cette riche école flamande qui a jeté tant de lustre sur nos contrées.

L'Académie de peinture d'Anvers s'empressa de l'admettre dans son sein en 1559; il était alors âgé de 40 ans et dans toute la force de son talent et de son génie. Aussi composa-t-il une immense quantité de dessins et de tableaux que le burin de *J. Bussemecher*, des *J.* et *A. Wierix*, *de Crispin de Pas*, *N. de Bruyn* et *Collaert*, des *Sadeler*, et des *Galle* nous a reproduits. Il débuta par faire des tableaux d'autel, et presque toutes les riches corporations de métiers de la puissante ville d'Anvers voulurent avoir leurs chapelles ornées de sa main. Ce fut alors qu'il fit les *Nôces de Cana*, pour l'autel des mar-

chands de vin, qui ne s'aperçurent sans doute pas de l'idée satyrique qui dominait dans le sujet du tableau et qui payèrent fort cher l'épigramme de l'artiste contre leur profession. Les boulangers d'Anvers ne furent pas plus heureux; au retable de leur chapelle, le malicieux Martin peignit la *Multiplication des pains*. Les pelletiers obtinrent de lui un tableau à deux volets, représentant *saint Thomas l'incrédule* qui touche la plaie saignante de Jésus: du moins ne put-on pas faire, sur ce sujet, d'allusion maligne, ni au poids, ni à la qualité de la marchandise de ceux qui payèrent le tableau (1).

Dans une autre chapelle d'Anvers où les chasseurs avaient coûtume de célébrer leur fête et d'entendre la messe, Martin de Vos, chargé de la décorer, et toujours légèrement satyrique, plaça une *Tentation de saint Antoine* au désert, avec deux volets représentant *saint Roch et son chien* et *saint Hubert et son cerf*. Dans la chapelle de la confrérie des arbalétriers, il mit au tableau d'autel Notre Seigneur accompagné des saints Pierre, Paul, George et Marguerite; aux volets, on voit le baptême de l'Empereur Constantin et la construction de St.-Pierre de Rome. La chapelle des tisserands offrait aux curieux la Résurrection de Jésus-Christ; la chapelle du nom de Jésus, le tableau de l'Adoration, et enfin, l'église de St.-Jacques d'Anvers, une magnifique *cène* au fond de l'autel de la chapelle du St.-Sacrement. Tous ces tableaux, remarquables par la vivacité des couleurs, sont parfaitement et également finis.

Pour avoir une idée de la fécondité de cet artiste, qu'il suffise de savoir que la seule cathédrale d'Anvers comptait avant la Révolution jusqu'à quatorze grandes compositions de ce maître, tandis que la galerie du Louvre n'en possèda jamais que deux sous l'Empire, encore n'étaient-ce que des

(1) A l'autel des monnoyeurs de l'église St.-André d'Anvers, ce peintre narquois plaça un tableau représentant un sujet tiré des Actes des apôtres, bien peint quoiqu'un peu dur, qui offrait une double idée d'éloge ou d'ironie, appliquée aux gens de la monnaie du souverain, suivant la manière dont on voulait le prendre.

portraits : celui du maître et une autre tête inconnue. Comme ces deux toiles provenaient de la galerie de Vienne et avaient été enlevées par la conquête, elles furent reprises par la conquête et rendues à l'Autriche, en 1815.

La ville de Valenciennes est plus heureuse sur ce point que la galerie du Louvre ; elle possède deux grandes productions du maître Anversois. L'une, dans l'église paroissiale de St.-Géry, représente l'*Adoration des Mages* (1) et fut composée en 1569 pour l'église de Notre-Dame-de-la-Chaussée à Valenciennes, et payée 500 florins à son auteur. Elle a été heureusement conservée pendant les troubles révolutionnaires. L'autre, dans le Musée municipal, fruit de la vieillesse de Martin de Vos, datée de 1593, est une *Présentation au Temple*. La Vierge tenant l'enfant Jésus est entourée de jeunes mères qu'elle protège ; Jésus bénit saint Jean. On reconnait dans cette vaste composition la carnation, le sang, le teint flamand, le coloris des chairs des Anversoises, la couleur de leurs cheveux et jusqu'à leur coiffure, qui, certes, n'approchait en rien de celle des dames de la Judée. Martin de Vos travailla encore une autre fois pour la ville de Valenciennes : il peignit le retable de l'autel de la première église des Capucins, située dans la rue Montoise, qui fut incendiée sans qu'on put en découvrir la cause, le 21 avril 1604, à dix heures du soir. La belle peinture de De Vos périt ainsi l'année même de la mort de son auteur.

La *Galerie du Palais-Royal*, gravée à la fin du siècle dernier, contient aussi deux tableaux de Martin de Vos : le premier représente les principaux fleuves de l'Asie et de l'Afrique, des naïades, des tigres et des crocodiles ; les figures y sont de grandeur naturelle. Ce tableau a été gravé par Joseph de Longueil. Dans le second, Pan est arrêté par Syrinx qui l'empêche de combattre des tigres. D'autres galeries françaises possédaient également des pages de ce maître; M. le marquis de Lassay avait une *Nativité* de lui ; Paignon-Dijonval,

---

(1) Ce même sujet a été composé, par Martin de Vos, sur la demande d'un couvent de la ville d'Audenarde, pour lequel il fit aussi une *Nativité*.

l'esquisse d'un *Martyre de saint Etienne*, composition de trente figures, et M. Poullain, un portrait qui a été gravé dans la galerie de ce connaisseur; enfin, d'autres riches amateurs ou de grandes abbayes obtinrent aussi des produits de ses habiles pinceaux.

Mais c'est la Belgique, puis l'Italie, qui réunissent la majeure partie de ses productions. Elles sont si nombreuses qu'il y a peu de nos cathédrales du Nord qui ne possèdent quelque tableau de lui. Quant aux collections de gravures, nous pouvons hardiment avancer qu'il n'en existe aucune sans une portion de l'œuvre de ce maître. Il avait pour habitude de faire ses dessins au crayon noir et à la plume, tantôt lavés au bistre, et tantôt à l'encre de la chine. Les nombreux graveurs de la ville d'Anvers burinaient d'après ces modèles. Le cabinet des estampes du Roi à Paris, possède trois volumes in-f° atlantique, renfermant ensemble environ 500 pièces d'après Martin de Vos : et encore cet œuvre est-il bien loin d'être complet. Il y a en outre des volumes entiers de lui, représentant des hermites et des hermitesses, des grandes et petites passions de Jésus-Christ, avec encadremens pleins de détails curieux, etc., etc.

Il est une remarque à faire, c'est que tous les sujets traités par De Vos, sous des formes si diverses et si variées, avec tant d'esprit, tant d'imagination, et quelquefois même tant d'énergie, sont tous des sujets saints et pieux. Une seule fois, à notre connaissance, le peintre Anversois s'est laissé aller à composer des sujets mondains, mais encore avait-il un but moral dans ces tableaux profanes qu'il présentait aux regards ds ses contemporains : seulement la manière de dire les choses et de les dessiner au XVIe siècle, tout en voulant prêcher le bien, était toute différente de celle usitée au XIXe, et l'on serait aussi embarrassé aujourd'hui de répéter *mot à mot* les sermons de ce tems, que de présenter aux dames les estampes morales de la même époque (1).

---

(1) Nous n'en voulons citer pour exemple que les *Aornemens* des bibles imprimées dans les Pays-Bas de 1550 à 1660, les *chastes* Suzanne à la flamande, et les Thamar de *Van Sichem*.

Nous devons nous arrêter toutefois sur les quatre (1) compositions de Martin de Vos qui ne traitent pas de religion, précisément parce qu'elles peignent au vif son tems et son pays, et sont justement pour nous des renseignemens précieux sur les mœurs et les usages de nos provinces vers le milieu du XVIe siècle. Nous savions déjà quelle ardeur nos pères avaient pour les fêtes, les bombances et les plaisirs de tous genres; nous connaissions leur goût pour les banquets, l'amour et le bon vin (2), mais Martin de Vos fait plus que les chroniqueurs qui nous racontent, il nous montre ces mêmes flamands, hommes et femmes, dans leurs occupations mondaines, et son crayon est si naturel, il les a pris si bien sur le fait, que nous croyons véritablement assister à leurs *Kermesses* du XVIe siècle. Nos lecteurs en jugeront par la figure ci-jointe que nous leur offrons, la plus *présentable* des quatre du même genre que le religieux Martin de Vos a composées et que le scrupuleux *Jean Galle* a gravées (3).

---

(1) Outre ces quatre petits tableaux profanes, nous devons dire encore que Martin de Vos composa aussi quelques vues d'intérieur de cuisine flamande, genre de production auquel nul peintre de ce pays, si grand fut-il, ne resta tout-à-fait étranger; toute l'école mordit plus ou moins à la tentation, et sacrifia au dieu de la table dans des momens de débauche d'esprit et de pinceau. Les galeries flamandes et hollandaises en font foi.

(2) Voir l'article sur les *Habitudes conviviales et bachiques de la Flandre*, par M. *Arthur Dinaux*, pages 504-536 du tome II de la nouvelle série des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*. Valenciennes, 1840, in-8°.

(3) *Jean Galle*, quoique portant un nom fort célèbre dans l'iconographie, est très-peu connu; il appartient sans nul doute à la famille de *Philippe* et *Théodore Galle*, et des deux *Corneille Galle*, tous graveurs distingués de la ville d'Anvers qui en produisit par douzaine; mais on ne connaît rien de particulier sur sa vie et les biographes se taisent à son endroit. Cependant, nous possédons un certain nombre de pièces signées de lui qui annoncent un talent assez remarquable. Nous soupçonnons toutefois qu'il était plutôt imprimeur en taille-douce que graveur lui-même quoiqu'il ait aussi manié le burin: ce qui le prouve c'est qu'il ajoute plus souvent à son nom les mots *excudebat* et *edebat* que celui de *sculpsit*. C'est ainsi qu'il a tiré les estampes des *huit merveilles du monde*, d'après *Martin Heemskerck*, gravées par *Ph. Galle*, son parent; le *Vermis sericus*, suite

Le bien-être dont en général les flamands jouissaient, l'égalité de naissance et des fortunes acquises par l'agriculture et le commerce, la richesse et le doux loisir du clergé, l'uniformité des occupations, avaient répandu vers le milieu du XVIe siècle, dans les fertiles et grasses provinces des Pays-Bas, un laisser-aller général, une facilité de mœurs, qui donna quelqu'apparence de succès aux partisans de la Réforme religieuse. Ceux qui restaient fidèles aux croyances de leurs pères, sans vouloir de changemens dans les dogmes religieux, n'appelaient pas moins de tous leurs vœux quelques modifications dans les formes et les usages qui avaient dégénéré en abus: des satyres, des pamphlets, des vers, avaient paru contre le relâchement et les mauvaises mœurs de toutes les classes; Martin de Vos, souvent piquant dans ses compositions, crû devoir aussi lancer son manifeste de Réforme: il consistait en une suite de quatre petits *tableaux de mœurs*, qu'on appellerait aujourd'hui *tableaux de genre*, expliqués par des légendes et versets, et désignés sous les majuscules A. B. C. D. Nous ne savons si l'idée du peintre était de continuer et d'aller ainsi jusqu'au fond de l'alphabet, ce qui aurait pu le mener loin. Quoi qu'il en soit, les quatre premières lettres sont les seules qui soient parvenues à notre connaissance et dont nous puissions parler avec détail.

---

gravée par *J. Collaert;* le *Litis abusus*, autre suite du même genre gravée par *Théodore* et *Corneille Galle*, *Adrien Collaert* et *Mallery;* enfin le *Juditii popvlaris vanitas et stoliditas,* qui n'est autre chose que la fable du Meunier, son fils et l'âne, mise en gravure par *Charles de Mallery* d'après *Ambroise Franken.*

Jean Galle a gravé une suite de *Jean Stradan* sur la chasse et les divers métiers; il a signé une *Judith*, donnant à sa suivante la tête d'Holopherne, des mots *Jo. Gallaeo fe. et ex.* Cette pièce fut composée par *H. Goltzius* et déjà gravée en bois par *Ch. Van Sichem.* Enfin J. Galle sacrifiant, comme tous ses compatriotes, au goût des flamands, a exécuté d'après *Pierre Breughel-le-Vieux*, deux pièces in-f° en largeur, intitulées: *La grasse cuisine* et *La maigre cuisine*, qui sont aujourd'hui fort recherchées. Les époques de la naissance et de la mort de cet imprimeur et graveur en taille-douce sont inconnues; d'après ses relations nous voyons qu'il florissoit à Anvers de 1560 à 1570: c'est vers cette période qu'il faut reporter la mise en lumière des quatre gravures de Martin de Vos qui nous occupent.

La gravure A représente des femmes qui se masquent et qui se font poser des *tournures* et des hanches empruntées : on voit que les *sous-jupes* bouffantes d'aujourd'hui, bien que munies d'un brevêt d'invention, ne sont pas d'origine moderne; on aurait dû ne leur accorder qu'un brevêt de renouvellement. L'estampe montre une espèce de boutique de marchande de modes ou de revendeuse à la toilette de l'époque; au haut on lit cette manière d'annonce :

« Venez, belles filles, avecq fesses maigres :
« Bien tost les ferai-je rondes et alaigres. »

Effectivement on voit une certaine quantité de belles dames du tems qui se font ajuster des appas postiches en plusieurs endroits et encore autre-part; puis, au bas de l'estampe, vient la morale du sujet en un quatrain flamand, vis-à-vis duquel se lit le soi-disant quatrain français que voici :

« Voicy la boutiquel des enragez amours,
« De vanité, et d'orgueil et d'autres tels tours
« Dont plusieurs qui parent la chair puante
« S'en vont avecq les diables en la gehenne ardente. »

On voit que si Martin de Vos était fort en peinture, il n'en était pas de même en poésie, si tant est qu'il soit aussi l'auteur des méchans vers de ses estampes.

Dans la gravure B, on aperçoit un homme et une femme du beau monde qui se font empeser des fraises et collerettes d'une taille démesurée dans une sorte d'atelier de lingerie; dans un coin des diables ricanant font chauffer, sur un fourneau, les fers qui doivent plisser ces parures mondaines.

Le titre de la gravure est ainsi conçu : *Diaboli partus superbia. — La superbe germeau du diable.* Au bas, on voit également un quatrain moral en flamand, et en regard les quatre vers suivans de la même fabrique que ceux ci-dessus :

« Hommes et femmes empèsent par orgueil
« Frases longues pour ne trouver leur pareil
« Mais en enfer, le diabe soufflera
« Et à bruler les ames, le feu allumera. »

La troisième figure, sous la lettre C, représente un sujet populaire souvent et diversement rendu ; ce sont huit femmes fort acharnées, qui se disputent la partie du haut-de-chausse que l'on nommait au moyen-âge *la gaîne* ou *la brayette*. Ce bizarre débat est dessiné par le peintre flamand avec une singulière énergie et un naturel précieux. La légen- suivante se trouve en tête :

Væ Tibi si consveta colis nunc tecta Priape.

et au bas on lit, en guise de morale :

« Traités modestement, amoureuse cohorte,
« Ce membre, car ce n'est pied, teste, épaule, ni main,
« Pour quy vous vous donnez la bataille sy forte,
« Mais le père germeux de tout le genre humain. »

La dispute du haut-de-chausse, soit entre des femmes, soit entre l'époux et l'épouse, fut de tout tems un sujet à la portée du vulgaire qui a été traité par les peintres et les poètes. Nous en trouvons des exemples jusques dans les œuvres des premiers chanteurs du pays. Sire Hain et dame Anieuse, dans un fabliau composé par *Hugues Piaucelle*, l'un de nos plus anciens Trouvères et imité par Imbert, s'étaient longtems disputé le droit de gouverner la maison. Sire Hain porte devant sa femme :

« Une culotte au milieu de la cour :
« Disputons-nous, dit-il, ce joyau-là, ma belle ;
« Celui qui s'en rendra le maître, dès ce jour
« Prendra l'autorité, mais entière, éternelle. »

Après un combat long et opiniâtre, dont les témoins sont la commère Maupais et le voisin Simon, et à la suite duquel dame Anieuse est tombée à la renverse dans un baquet plein d'eau,

« Sire Hain, fort content d'être libre à ce prix,
« La laisse là noyer ou boire,
« S'en va de la culotte amasser les débris,
« Et les étale en signe de victoire.

Anieuse promet obéissance, parle avec douceur, demande à sortir du baquet :

« On la retire enfin. Anieuse moins fière,
« De ce combat judiciaire
« Garda long souvenir avec longue douleur.
« Elle comprit enfin que si la providence
« A la force ici bas attache le pouvoir,
« La femme à son époux doit pleine obéissance :
« Aussi toujours depuis elle en fit son devoir ;
« Cette leçon eut pleine réussite.
« Mon fablier ajoute : ô vous, maris souffrans !
« A faire comme lui, sire Hain vous invite ;
« Mais n'attendez pas si longtems. »

Les trouvères étaient gens de bon conseil comme on le voit.

Enfin, pour en revenir à la quatrième figure de Martin de Vos, cotée D, et dont nous joignons une épreuve à cette notice (1), elle représente une fête villageoise sous ce titre, pris pour moitié au moins dans la 2e satyre de Juvenal : *Has dvcvnt choreas, qvi Bacchanalia Vivvnt.* (Ceux qui conduisent ces danses vivent dans une orgie perpétuelle). La scène se passe devant un cabaret qui porte pour enseigne *une gaîne*, ou *une brayette* (2) de haut-de-chausse. Deux couples amoureux sont attablés sous une treille, causent, mangent et boivent de la bière que leur verse une femme. Un jeune flamand, se tenant le ventre, danse dans un cercle au milieu duquel se trouvent des œufs et un plateau retourné ; il est

---

(1) Nous devons la communication de ce cuivre original à la complaisance de M. L. *Ducas*, agent de change à Lille, qui a bien voulu le tirer de son curieux cabinet pour le mettre à notre disposition.

(2) Au XVIe siècle on nommait *braguards* les hommes qui se distinguaient par la magnificence de leurs *bragues* ou *brayettes*. Cette espèce de gaîne ou d'étui admettait divers ornemens et se fermait avec une aiguillette. Les seigneurs de la cour de Charles-Quint se faisaient remarquer par la richesse de leurs *brayettes*. Il n'y a point de folie qui, dans un tems ou dans un autre, ne trouve son analogue : Voyez *Martial*, livre VII, épigramme 81, édition de *Blaeu*, Amsterdam, 1644, in-12.

HAS DVCVNT CHOREAS, QVI BACCHANALIA VIVVNT.

Un: malade riroit, voiant ces fous danser,
Mais quel Amant si sain ne deuendroit malade,
Voiant ces te Beaute mignarder son oeillade,
Quy peut en sa peinture vn coeur viuant percer?

Ghÿs bollaert, bouwen blaupype, en mancken claes
Tēunen stortbier, Roeltken drafsack, en diel fransen
Mocnen slodderbroeck, heyn droochbroot, en huyben maes,
Ick heroep v allen ouer deÿ te dansen.

accompagné par un second, faisant charivari sur un gril avec un couteau, et ayant la tête couverte d'une marmite renversée au devant de laquelle se dresse une gauffre *colliche*. Ce particulier, sorte de fou, est armé d'un sabre de bois qui pend inoffensif à son côté. L'orchestre n'est pas seulement composé de lui seul ; outre un joueur de cornemuse assis, et dans un état de repos, un autre individu drapé jusqu'au menton, accompagne le charivari avec des pincettes ; ses attributs sont particuliers : son aumonière contient un verre et peut-être une fourchette ; son chapeau est armé de deux cuillers à potage, d'un jeu de cartes et de plumes de paon, apanage ordinaire de la vanité et souvent de la folie. Sur le second plan un jeune gars, d'une mise riche et distinguée, fait quelque galanterie à une jeune et jolie damoiselle, qui, par ses œillades, paraît sensible à ces avances. Dans le lointain, trois couples dansent sous l'ormeau au son de la cornemuse La servante de l'auberge examine ce tableau animé du seuil de sa porte. Voici le quatrain, français si l'on veut, placé en regard de quatre vers flamands :

« Un malade riroit, voiant ces fous danser,
« Mais quel amant si sain ne deviendroit malade,
« Voiant ceste beauté mignarder son œillade,
« Quy peut en sa peinture un cœur vivant percer ?

Ce qui veut dire que, toute peinte qu'elle est, cette figure de damoiselle pourraient enflammer des cœurs vivans ; nous espérons bien, pour le repos de nos lecteurs, qu'il n'en sera rien, et Martin de Vos, cette fois du moins, se sera trompé : mais, on le sait, aux peintres et aux poètes il est permis de tout oser, et dans cette circonstance l'artiste flamand a usé, sinon abusé, de la permission.

Comme tous ses collègues en peinture, Martin de Vos avait une marque ou monogramme pour signer ses tableaux et ses dessins, il en avait même plusieurs, toutes composées d'un M, d'un D et d'un V entrelacés ; quant aux estampes que nous venons de signaler, fiers de les avoir composées, il les signe à peu près en toutes lettres ; du moins y lit-on au bas: *M. de Vos inuent.*, pour en réclamer l'invention.

D'autres fois, il voulut mettre plus d'esprit dans sa signature, et, se conformant au goût de son époque il la traduisit en rébus ; C'est pourquoi on voit au bas de quelques uns de ses tableaux, dessins et gravures, un singe et un renard qui se regardent, séparés par un D, et au dessous le mot *figuravit* (1), Pour expliquer ce rébus de Picardie, il faut savoir qu'un *singe* se nomme en flamand ou en hollandais *Marten* ou *Martin*, et que *Vos* signifie un *Renard* : il en résulte que pour les bons entendeurs les tableaux marqués ainsi sont comme signés en toutes lettres. Là encore on reconnaît l'esprit malicieux de l'artiste Anversois qui voulut bien cacher ses nom et prénom sous l'enveloppe d'animaux qui passent pour les plus fins et les plus adroits de la gent quadrupède : il crut qu'ainsi le voile ne serait pas trop épais et laisserait deviner le vrai nom de l'auteur. Ce rebus artistique se voit entr'autres, au bas d'une pièce, gravée par *J. Sadeler*, qui représente Adam et Eve dans le paradis terrestre, entourés de plusieurs animaux et dominés par Dieu le père reposant dans les nues.

Martin de Vos vécut heureux et choyé dans sa bonne ville d'Anvers ; il acquit de grandes richesses dont il fit bon usage : il vivait bien, *largiter atque gaillardè* comme disaient les latinistes de cuisine de son tems. Il eut pour élève Wenceslas Kobergher, anversois comme lui, qui devint peintre et architecte des Archiducs Albert et Isabelle et fonda plus tard les Monts-de-piété en Belgique. Martin de Vos eut une fille charmante dont Koebergher, qui appréciait toutes les productions de son maître, devint amoureux fou ; mais la belle flamande resta insensible à sa passion, et l'élève, après avoir tout fait pour l'obtenir, quitta son maître désespéré et partit pour l'Italie, afin de se guérir d'une passion devenue sans espoir. Là aussi il trouva une jolie fille de peintre,

---

(1) Dictionnaire des monogrammes, marques figurées, lettres initiales, noms abrégés, etc. avec lesquels les peintres dessinateurs, graveurs et sculpteurs ont désigné leurs noms par *F. Brulliot*, 2e édition, *Munich*, 1833. gr. in-8° T. 2. p. 398.

celle de *Franco*, à Naples, mais plus sensible que la flamande et vivant sous un ciel qui invite davantage à l'amour, elle répondit à la tendresse de l'élève du peintre Anversois et l'épousa.

Quant à Martin de Vos, il tint le pinceau et le crayon jusqu'à la fin de ses jours, quoiqu'il atteignit l'âge de 84 ans révolus. Il amassa beaucoup de gloire et d'écus, et mourut riche et considéré, en l'année 1604, lorsque les Archiducs Albert et Isabelle soumettaient à leurs armes la ville d'Ostende le dernier refuge des Réformés en Belgique. Il fit bien de mourir à cette heure, la gravité de l'époque permettait sans doute encore de faire de beaux tableaux d'église et de chapelle, mais on ne riait plus guères dans les Pays-Bas, et les compositions malicieuses et fines n'étaient plus de saison.

Arthur Dinaux.

MÉMOIRE

SUR

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ET

LES PRINCIPALES BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES

DU DÉPARTEMENT DU NORD

par M. Le Glay, in-8°, Lille, 1841. (1)

En 1708, le chapitre général de la congrégation de St.-Maur résolut d'envoyer des religieux recueillir, dans les archives et les bibliothèques des églises et abbayes du Royaume, tous les documents nécessaires à la nouvelle édition ou plutôt à la refonte de la *Gallia Christiana*. Le choix tomba sur dom *Martène* et dom *Durand*. Moins flattés d'un tel honneur qu'effrayés de la responsabilité qu'il faisait peser sur eux, les deux bénédictins se conformèrent toutefois à la décision du chapitre, et après s'être recommandés aux prières de leurs frères, ils partirent forts de la bénédiction du R. P. Prieur. A leur retour, ils avaient visité près de cent évêchés et huit cents abbayes En 1717, ils publièrent sous le titre de *Voyage*

---

(1) Il été question de ce *Mémoire* dans le *Bulletin Bibliographique* de la dernière livraison de nos *Archives*; mais les matières contenues dans ce livre sont tellement variées, et tellement du ressort de notre publication, que nous n'hésitons pas à en publier une longue analyse, une sorte de quintessence qui nous est offerte par M. *Jules Deligne*. Nous y joignons même quelques notes additionnelles. Le livre de M. Le Glay étant tiré à petit nombre, nous mettons ainsi nos lecteurs, qui n'ont pu se le procurer, au courant de cette production bibliographique. A. D.

littéraire de deux Bénédictins, le journal de leurs laborieuses recherches, livre plein de renseignements sur l'état des bibliothèques monastiques de France à cette époque.

Où trouver aujourd'hui de pareils hommes? où trouver tant d humilité, tant de défiance de soi-même, unie à tant de foi en l'assistance divine? Ce n'est pas cependant, si la chose est rare, qu'elle soit impossible. Je ne recourrai même pas à la lanterne de Diogène pour découvrir quelques uns de ces hommes de science en qui la modestie rehausse le mérite. Certes

Il en est *plus* de trois que je pourrais compter

et nul ne me contredira si je mets au nombre des vrais bénédictins des temps nouveaux, l'auteur du *Catalogue raisonné des Mss. de la bibliothèque de Cambrai* et du *Mémoire* dont je dois vous entretenir (1).

Chargé par l'autorité supérieure de rédiger un rapport sur les bibliothèques communales du Département du Nord, M. L. G. n'a pas voulu se borner à dresser une statistique uniquement propre à satisfaire aux besoins de l'administration. Ce n'est pas une tournée rapide, mais un véritable voyage bibliographique qu'il a entrepris. Après avoir passé en revue les collections littéraires livrées au public dans les villes de Lille, Cambrai, Douai, Valenciennes, Dunkerque, Avesnes, le Câteau et St-Amand, il a fait un appel aux bibliophiles et aux amateurs du pays; et, s'inspirant des paroles de l'Ecriture : *thesaurus invisus et sapientia absconsa, quæ est utilitas in utrisque?* (2) il les a invités à ouvrir à tous les amis de l'étude les trésors cachés dont ils n'avaient jusqu'alors partagé la jouissance qu'avec un petit nombre de privilégiés. C'était une autre application de cette mesure si libérale qui permit à l'Association Lilloise, en 1838, d'offrir aux méditations des artistes et à la curiosité de tous, les produc-

---

(1) En décernant ce titre à M. L. G., je ne suis que l'écho de plusieurs juges plus compétents.

(2) Eccl. XX, 32.

tions des Beaux-Arts renfermées dans les musées particuliers de la localité. Tous ou presque tous, ont gracieusement répondu à cet appel. Parler de ses livres à un bibliophile, n'est-ce pas ajouter encore au plaisir qu'il a de les posséder? Aussi ne faut-il pas s'étonner de leur empressement à se mettre en relation avec l'homme qui était capable, parmi nous, de signaler à l'attention publique les curiosités de leurs collections. M. Le Glay a transmis dans son ouvrage quelques unes de leurs réponses : c'est là qu'il faut aller chercher l'expression la plus vraie de l'amour des livres. C'est qu'en effet, comme dit l'un d'eux (1), on est bien heureux avec des livres, ou plutôt on est bien moins malheureux.

Suis-je seul? je n'ai qu'à former le vœu de Socrate (2) et je me trouve aussitôt entouré d'amis sincères et dévoués, et cela, sans effort, sans démarches, sans lettre d'invitation. Je n'ai qu'à allonger le bras vers ma bibliothèque, sans me lever de mon siège, et Homère, Virgile, Horace, La Fontaine, Molière ou tout autre *intime*, viennent amicalement se placer près de moi pour chasser la tristesse ou l'ennui, et je vous assure qu'ils y réussissent toujours. Ai-je le désir de philosopher? A moi Platon, Descartes, Bacon, Malebranche! Et voilà que ces illustres penseurs m'entretiennent de leurs belles conceptions. Je puis donc aussi tenir *cercle* chez moi, cercle choisi et de haut lignage, encore. Et quels immenses et précieux avantages me procure cette société?

1° Je n'ai pas besoin d'ouvrir la bouche : ces grands hommes se chargent des frais de la conversation : Ce qui conviendrait à beaucoup de personnes et ce qui me met parfaitement à mon aise, car j'avoue que je ne saurais leur parler en face sans rougir d'une *honnête pudeur*.

2° Si je viens à différer d'opinion avec eux, je ne crains pas qu'ils me taxent de folie ou d'ignorance, et me proposent

---

(1) M. Aimé Leroy.

(2) Phœd. lib. III, Fab. 9.

un coup d'épée ou de pistolet pour me prouver qu'ils ont raison : Ce qui s'accorde à merveille avec mon caractère pacifique, car je redoute les disputes et j'ai en horreur les duels.

3° Si d'aventure je me prends à bâiller en les écoutant, *quandoque bonus dormitat homerus* (1) je les congédie à l'instant même : Ce qu'on ne peut guères se permettre dans la bonne compagnie.

4° Je ne crains pas que *ma société* profite de mon absence pour me censurer et me déchirer.

5°..... Mais nous n'avons pas mission de commenter le premier chapitre du *Philobiblion*. Revenons à notre sujet.

Tout le monde connaît, tout le monde a déploré les désastres du vandalisme auquel les excès révolutionnaires livrèrent les monuments des sciences et des arts. Mais ce que l'on connaît moins peut-être, ce sont les mesures conservatrices que prirent la Constituante et la Convention, lorsqu'à la rage de détruire eut succédé cette *démangeaison d'innover sans fin* dont parle Bossuet (2), inévitable tourment des sociétés qui prétendent rompre avec le passé.

Le 15 mai 1791, instruction qui ordonne de dresser le catalogue des livres provenant des établissemens religieux. Le travail fut effectué à la bibliothèque de St.-Pierre de Lille par le sieur *Saladin* et expédié en mai 1792 au président de l'Assemblée nationale. On avait eu soin de rédiger à part le catalogue des livres *contenant des titres quelconques de noblesse, ou propres à retracer les idées de l'ancien despotisme de cette espèce d'hommes* (sic).

Le 8 pluviose an II, la Convention nationale décrète l'établissement d'une bibliothèque publique dans chaque dis-

---

(1) *Horat. De arte poeticâ.*

(2) Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

trict, mais elle n'accorde que quatre mois pour la rédaction des catalogues. Elle s'entendait mieux à l'organisation des armées qu'à celles des dépôts littéraires ; aussi fut-elle obligée, quelque temps après, de prescrire l'usage d'une *nouvelle méthode* pour corriger les premières opérations. Le 14, elle ordonne de rassembler dans les chefs-lieux de district tous les ouvrages appartenant aux arts et aux sciences. Le 18, elle nomme les membres de la *commission temporaire des Arts*, adjoints au comité d'instruction publique et chargés d'inventorier et de réunir dans les lieux convenables tout ce qui concerne les sciences et les arts. Ces membres, dont le choix fait honneur à la Convention sont : pour inventorier les bibliothèques, diriger et surveiller la confection des catalogues, les citoyens *Langlès*, *Ameilhon*, *Barrois l'aîné*, *Poirier*.

En ce qui concerne les bibliothèques de district, nous nous contenterons de consigner ici quelques données sur celle du district de Lille.

Le 17 janvier 1791, les officiers municipaux prirent la résolution de rédiger une adresse à l'assemblée nationale sur l'établissement d'une bibliothèque publique à Lille. On composa en conséquence un mémoire sur la matière. Cette pièce intéressante repose dans un carton des archives de la ville et nous a été officieusement communiquée par M. *Brun-Lavainne*. La municipalité sollicite du corps législatif un décret qui lui permette la mise à exécution de son projet. La requête se divise en trois parties. Dans la première, on démontre l'opportunité de la proposition, opportunité qui ressort des besoins de l'enseignement et de l'importance de la ville. Dans la deuxième on traite des moyens et des ressources. Le dépôt sera formé des livres du chapitres St.-Pierre, des Abbayes de Loos, de Cysoing, de Phalampin, et des couvents des Augustins, des Carmes, des Jacobins (1).

---

(1) Ici s'offre une objection : ces livres, ne devrait-on pas les vendre au profit de la nation? les céder, n'est-ce pas, de la part du gouvernement, un grand sacrifice? Le rédacteur du mémoire affirme que si l'on prenait le

Il sera commis à la garde de la municipalité qui y entretiendra deux bibliothécaires. De plus, on demande que la rente annuelle de 2000 fr. sur les petites assennes de Lille, que le chapitre de St.-Pierre consacrait à l'entretien de sa bibliothèque, soit versée dans la caisse municipale pour y être affectée au même usage et à l'achat de publications nouvelles. Quant aux ouvrages en double, en triple, on les enverra aux principales communes du district, telles que Tourcoing, Armentières (1), La Bassée etc. où ils formeront le noyau de collections littéraires analogues à celle du chef-lieu. (2) Dans la 3e partie, discussion sur l'emplacement de la bibliothèque, le choix de la municipalité se fixe sur le couvent des Récollets où l'on réunirait le collége communal, les cours gratuits de mathématiques, de botanique, d'architecture et de dessin. Pour mieux assurer le succès de la pétition, on termine en formant des vœux pour l'établissement d'un cours de droit à Lille. Il est indispensable que la jeunesse connaisse de bonne heure les principes de la constitution et les travaux de l'auguste Assemblée.

Ce projet fut adopté par l'administration départementale. Quelque temps après, l'auteur du Mémoire précité rédigea un *second aperçu sur l'utilité et la nécessité d'une bibliothèque*

---

barbare parti de les vendre, on risquerait de n'en retirer que les *faux frais de la vente.* Tant il y avait à cette époque d'amateurs et de connaisseurs !

(1) En émettant le vœu louable qu'une bibliothèque soit fondée à Armentières, M. L. G. désigne quelques écrivains que cette ville a produits ; il a oublié dans cette momenclature, un savant qui comme lui fut docteur en médecine, *Pierre Hassart*, auteur d'une traduction de Paracelse qui parut sous ce titre : *La grande, vraye, et parfaite chirvrgie du tres doct et tresçavant prince de philosophie et de médecine Philippe Aureole Théophraste Paracelse, comprinse en deux livres.* En Anvers, G. Silvius 1567. In 8°, dédié au malheureux comte d'Egmond exécuté par ordre du duc d'Albe. A. D.

(2) Si cette proposition avait été accueillie, les villes de Tourcoing, Roubaix, Armentières, etc. ne seraient pas aujourd'hui sans bibliothèque.

publique à Lille, dans lequel il proposait de former un muséum des tableaux provenant des églises, et de l'établir dans l'église des Récollets où les statues de marbre remplaceraient les confessionnaux.

Des libraires procédèrent au triage et à la classification des livres de St.-Pierre, mais ce ne fut qu'en l'an V que cette bibliothèque fut définitivement mise à la disposition des lecteurs.

Le département avait décidé que le dépôt de St.-Pierre serait affecté à l'école centrale ; c'était le confisquer au profit de la nation. La municipalité protesta énergiquement contre cet arrêté : « Cette bibliothèque, écrivit-elle aux » administrateurs, n'est point une propriété nationale com- » me sa première dénomination pourrait le faire croire » (Bibliothèque St.-Pierre) ; elle fut formée de dons et de » legs faits par des particuliers. Le chapitre y entretenait » bien un bibliothécaire, mais il n'en avait pas la propriété » il n'y prétendait même pas..... Vous ne nous expo- » serez pas, citoyens administrateurs, à l'alternative ou de » réclamer contre votre décision ou de trahir les intérêts de » nos commettants. Tenant de la loi des pouvoirs qu'elle » ne nous accorde pas, tenant de plus près au centre du » gouvernement, vous serez au contraire notre appui et vous » soutiendrez des droits que, sans la violation de tout prin- » cipe, on ne peut nous ravir. » L'arrêté du département fut rapporté, et Lille dut à l'opposition ferme de ses magistrats la propriété d'une des plus belles bibliothèques du pays.

Disons un mot des *bibliothécaires nationaux*. Mais d'abord, écoutons M. L. G., sur les qualités que doit réunir tout conservateur d'un dépôt littéraire. « Après le choix des » livres, rien n'importe plus que le choix des hommes pré- » posés à leur garde. Pour être apte aux fonctions de biblio- » thécaires, il ne suffit pas d'être savant mathématicien ou » littérateur habile, il faut moins et plus que cela. La con- » naissance des livres est aujourd'hui une science toute spé- » ciale, science vaste qui est comme la servante et la messa-

» gère de toutes les autres, et qui, par conséquent, ne peut » rester étrangère à aucune d'elles. Très-familiarisé avec » l'histoire littéraire et ses diverses branches, le bibliothé- » caire doit en outre connaître à fond la paléographie de » tous les âges, être initié aux mille secrets de la bibliio- » logie, posséder l'art épineux du catalogue et de la classi- » fication, discerner à première vue la contrefaçon de l'é- » dition légitime et appliquer même, à force d'habitude, » sur l'in-folio *sine nota* du XVe siècle, la date, le nom du » lieu et de l'imprimeur. » Je doute fort que tous les biblio- thécaires nationaux aient pleinement satisfait aux exigences de leur position, du moins si j'en juge d'après les singuliers titres que fesaient valoir certains aspirans (1).

Le citoyen *Saladin*, bibliothécaire national, est appelé à d'autres fonctions. Le citoyen *** adresse en conséquence à la municipalité une pétition ainsi conçue : « Le soussigné, » *apothicaire* à Lille, croit pouvoir remplir cette place avec » zèle et assiduité. Son *civisme* et le *degré d'énergie* qu'il a » montré de concert avec vous, citoyens administrateurs, » lors du bombardement de Lille, le sollicite à croire que » vous aurez égard à sa demande. » Le pétitionnaire pré- sentait d'ailleurs à l'appui de sa requête, outre son *énergie*, plus d'un *argument irrésistible*, entr'autres un certificat de satisfaction signé de son professeur de chimie, alors qu'il était élève en pharmacie, une lettre datée de *Lille-la-Bom- bardée*, dans laquelle la *Société des Amis de la liberté et de l'égalité*, le proclamait *excellent patriote ;* puis, une autre lettre de recommandation où l'on vantait son *civisme imper- turbable*.

M. de Châteaubriand rapporte qu'un comédien ambulant, ensuite garde-magasin, sollicitait une place de conservateur

---

(1) Le malheureux choix des premiers conservateurs des bibliothèques du Nord s'est surtout fait sentir dans les soi-disant *épurations* qui eurent lieu à plusieurs reprises à Valenciennes, à Cambrai, etc., etc., où l'on vendit comme livres *inutiles* des ouvrages gothiques fort précieux, qui la plupart furent détruits par les épiciers qui les achetèrent. A. D,

des Mss. , et qu'interrogé s'il pourrait les lire , il répondit : sans doute , j'en ai fait (1). — « Sans doute j'en ai relié » aurait probablement répondu à la même question l'honnête citoyen qui se *flattait d'être capable* de remplir avec succès les fonctions de bibliothécaire de Lille , attendu qu'il *exerçait depuis quatorze ans la reliure et la librairie.*

Nous ne sommes plus , heureusement , dans ces temps de confusion , et la bibliothèque publique de Lille est aujourd'hui confiée à la garde d'un homme spécial dont les lumières égalent le patriotisme.

Maintenant que nous savons quelque chose de l'origine et de l'organisation primitive de nos bibliothèques communales , tâchons de donner une idée du travail dont elles ont fourni les éléments.

Ce n'est pas seulement l'histoire bibliographique, c'est aussi l'histoire littéraire du pays que M. L. G. a cherché dans ces dépôts. De là , sur les productions indigènes et sur les auteurs , quelques détails intéressans qui déguisent l'aridité des nomenclatures que comportait la matière. Il y avait en effet autre chose à faire que d'énumérer des raretés typographiques ou manuscrites; il y avait à en donner la description et l'histoire , *habent sua fata libelli* , il y avait surtout à explorer les monumens calligraphiques du moyen-âge , et à produire au grand jour ces œuvres trop peu connues ou tout-à-fait ignorées que récèlent les bibliothèques locales. Certes , il est bon de savoir que la collection littéraire de Lille , formée du fonds de Saint-Pierre , et de la plupart des livres provenant des abbayes de Cysoing , de Loos , de Marquette, de Phalempin , des Frères prêcheurs , etc. . . , se compose actuellement de 22,370 volumes imprimés , et de 357 volumes manuscrits, — que celle de Cambrai riche des dépouilles du chapitre métropolitain , des abbayes de Saint-Aubert , du Saint-Sépulchre, de Vaucelles, de Cantimpré , de Saint-André du Câteau , des Bénédictines anglaises , de Prémy ,

(1) *Etudes historiques*, Préface.

etc.... , renferme 32,000 volumes impr, , et 1,247 mss.; — que celle de Douai où les livres de Marchiennes , d'Anchin, de Flines , de Saint-Amé , de Saint-Pierre, des Augustins , des Bénédictins anglais , des Capucins , des Carmes , des Dominicains , des Oratoriens, des Récollets anglais , etc.. , trouvèrent un asile auprès des débris de l'Université, compte aujourd'hui 31,000 impr. et 980 mss. ; — que celle de Valenciennes où vinrent se réunir , au fonds légué par le collége des Jésuites , les ouvrages provenant de St.-Amand (1) , d'Hasnon , de Vicoigne, de Crespin , des Chartreux de Macourt (2), comprend environ 13,000 impr. et 200 mss. (3) ; — que Dunkerque possède 5,000 volumes ; — Saint-Amand 637 , dont 7 mss. ; — Bergues 200 environ , dont 5 mss. ; — Le Câteau 1,700 ; — Avesnes , 1,023 ; — Bailleul , 50. — Ces données de pure statistique ont bien leur intérêt, mais elles ne suffisent pas à notre curiosité. Il faut lui parler de l'origine de ces bibliothèques ecclésiastiques d'où sont sortis les dépôts actuels, de l'esprit qui a présidé à leur formation, des ressources qui ont contribué à leur entretien comme à leur accroissement. Et dans les rui-

---

(1) Page 108 de son *Mémoire*, M. L. G., parle d'une belle Bible manuscrite qui paraît avoir été faite pour une noble maison. Le magnifique ouvrage, dont il est question, a été donné en cadeau à l'abbaye de Saint-Amand, par *George ab Edmond*, abbé commandataire de ce riche monastère, qui voulut lui laisser ce souvenir précieux. Ses armoiries et les alliances de sa maison sont enluminées sur la première page. A. D.

(2) Il faut ajouter à cette nomenclature les couvents de Saint-Jean et des Capucins de Valenciennes, qui avaient des bibliothèques assez nombreuses, et l'abbaye de Saint-Saulve dont le dernier abbé, *Don Buvry*, était très-amateur d'histoire locale et avait réuni de nombreux et précieux manuscrits et documens sur le pays. A. D.

(3) Les deux chiffres donnés pour les imprimés et les manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes, sont tous deux fort au-dessous de la vérité. Quant à l'énumération des provenances, on doit ajouter, aux couvents qui sont cités, la bibliothèque des ducs de Croy, à l'*Ermitage*, près Condé, qui a fourni à celle de Valenciennes des imprimés et des manuscrits bien précieux, et la collection formée par M. *Crendal de Dainville*, dont partie est arrivée par legs au dépôt public de Valenciennes, et partie à la bibliothèque du tribunal civil de cette ville. A. D.

nes de ces abbayes, de ces collégiales, de ces couvens, n'a-t-on rien découvert qui intéresse les lettres et les sciences? Quelque vieux manuscrit, quelque vieux *bouquin* échappé au pillage ou à l'ignorance, et qui signale un typographe inconnu ou révèle un nom de plus à inscrire dans nos fastes littéraires ?

Puis, il faut répondre à d'autres questions. Quelle est la nature des ouvrages qui doivent composer le fonds des bibliothèques communales ? Doit-on y admettre les journaux, les romans ? Les manuscrits sont-ils du domaine public ? Sur quelles considérations faut-il baser le choix des livres nouveaux ? N'y a-t-il rien à dire sur le mode d'admission du public et la communication des livres ? Quels sont les qualités et les devoirs des bibliothécaires, etc..., etc... ? Ce n'est pas tout. On exigera encore de l'auteur, avec l'exactitude du fond, l'élégance de la forme. Et bien, que la matière soit de celles dont on peut dire :

Ornari res ipsa negat, contenta doceri,

Vous n'en êtes pas moins tenu, quoique savant, à ne pas ennuyer vos lecteurs.

L'auteur du *Mémoire* sur les bibliothèques a répondu à ces questions, satisfait à ces exigences. Son travail est divisé en deux parties. La première, consacrée aux bibliothèques communales du département du Nord, comprend XI chapitres, dont les neuf premiers contiennent les détails qui concernent chaque dépôt. Le Xe traite des bibliothèques à créer dans les villes de Bailleul, Hazebrouck, Cassel, Le Quesnoy, Armentières, Roubaix et Tourcoing, et le XIe offre une récapitulation accompagnée d'observations sommaires sur l'organisation des bibliothèques publiques. La seconde partie, relative aux bibliothèques privées, se subdivise en XXVI chapitres, nombre égal à celui des collections qui y sont mentionnées. Puis vient une série de pièces justificatives toutes ou presque toutes inédites. De plus, en tête du Mémoire est une introduction où l'écrivain résume

avec bonheur tout ce qui a été dit jusqu'à présent sur les bibliothèques en général.

Maintenant, puisque l'auteur s'offre à borner auprès de nous son ambition au rôle de *cicerone bibliographique*, nous allons visiter les dépôts qu'il a explorés. Parcourons, s'il vous plaît, Lille et ses environs.

Il conviendrait peut-être de vous entretenir d'abord des collections de livres plus ou moins remarquables qui existaient dans la châtellenie de Lille avant la révolution, et des hommes qui les ont formées ou enrichies, mais notre savant *cicerone* vous éclairera suffisamment sur ce point. Qui mieux que lui, connaît les anciens bienfaiteurs des lettres dont s'honore le pays, *Auger de Bousbecque*, *Georges d'Hallewin*, *Alexandre Le Blanc*, seigneur de *Meurchin* (1), et ces généreux bourgeois de Lille qui contribuèrent avec tant d'autres à doter d'une bibliothèque les Dominicains de leur ville? Il vous donnera même dans ces notes relatives à la bibliothèque protypographique de Saint-Pierre, la nomenclature des ouvrages dont elle se composait en 1397, et le texte des trois chartes portant donation de livres sous leurs dates respectives 1212, 1289, 1386.

Les raretés et les curiosités que l'on recherche dans une bibliothèque sont de deux sortes. Il y a les raretés qui font la joie des bibliomanes, des antiquaires, des typographes; et les raretés qui intéressent tous les amis des sciences et des lettres. Les premières consistent toutes dans le matériel du volume. Elles sont purement du ressort de la typographie, de l'enluminure, du dessin, de la gravure, de la calligra-

---

(1) On pourrait ajouter à cette nomenclature *Claude Doresmieux* qui fit imprimer à *Lille*, chez *Toussaint Leclercq*, son *Bibliographicus belgicus*, 1641, in-4°, et qui avait une bibliothèque aussi riche en imprimés qu'en manuscrits, suivant ce qu'en disent *Sanderus* dans sa *Bibliotheca manuscripta* et *Louis Jacob*, dans son *Traité des plus belles bibliothèques*. Paris, 1644, in-8°, p. 390. A. D.

phie, de la reliure. Elles se rattachent à la gloire des *Jarry*, des *Thielman Kerver*, des *Estienne*, des *Eslzevier*, des *Plantin*, des *Bodoni*, des *Didot*, des *Simier*, des *Thouvenin*, des *Padeloup*, des *Bradel*, etc... Les secondes sont du domaine de l'histoire littéraire qui note avant tout la valeur intrinsèque des volumes ; valeur due parfois, il est vrai, autant, même plus, à la singularité du sujet, à la bizarrerie du titre, à la position sociale ou à l'origine de l'auteur, qu'à l'importance de la matière ou au mérite de l'écrivain ; mais cependant valeur réelle. Je sais bien qu'*en général et à peu d'exceptions près, ce sont les livres médiocres et oubliés qui sont devenus rares* (1). Gardons-nous toutefois de les dédaigner. Il se peut que tel auteur n'ait eu aucune influence sur son époque, n'ait rien ajouté aux connaissances de ses contemporains, mais son livre n'en est pas moins né, lui, d'une influence quelconque, et il est là pour témoigner de l'esprit du temps et de l'état des lettres ou des sciences lors de son apparition. Sur ce point de vue les inventaires bibliographiques fournissent d'excellens renseignemens pour l'histoire générale des travaux de l'esprit. C'est à signaler principalement les raretés du second genre que M. L. G. s'est attaché, et c'est là, sans doute, ce qui donnera le plus de prix à son Mémoire. Nous suivrons son exemple dans notre excursion.

Le local de la bibliothèque de Lille se compose d'une vaste salle destinée au public et d'un cabinet particulier où sont renfermés les manuscrits et les monumens les plus précieux de l'art typographique. Dans la salle de lecture on lit au haut des rayons les cinq grandes divisions suivantes : Théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres, histoire. Cette dernière division comprend 10,236 imprimés ; c'est-à-dire, qu'elle renferme à elle seule autant d'ouvrages que les quatre autres ensemble.

---

(1) Voyez, sur la bibliomanie, la lettre de M. *G. Duplessis*, recteur de l'Académie de Douai, insérée dans le Mémoire, p. 318.

Parmi les ouvrages rares, l'auteur du *Mémoire* signale : 1° un exemplaire du fameux *Speculum salvationis humanæ*, dans lequel est inséré un portrait de Laurent Coster avec cette inscription : *Laurentius Costerus Harlemensis, primus artis typographicæ inventor, circa annum* 1440 ; 2° Le *Donat espirituel que fist honnourable et discret maistre Jehan Jerson, en son vivant docteur en sainte théologie et chancellier de Paris*, translaté de latin en français et imprimé à Bruges, par Colard Mansion, avec les mêmes caractères que le *Jardin de Dévotion*, premier produit des presses Brugeoises, vers 1475 ; 3° Les recueils d'estampes dus à la munificence du roi Louis XIV ; 4° Quelques ouvrages capitaux d'histoire naturelle de la collégiale de Saint-Pierre, etc....

M. L. G. cite aussi les éditions remarquables du XVe siècle, dont la plus ancienne porte la date de 1470. Une seule est sur vélin ; c'est le traité *De septem christiferæ Virginis doloribus Mariæ*, composé en 1494, au couvent des Frères Prêcheurs de Lille, par le P. *Michel Francisci*, natif de Templemars, évêque de Salubrie, précepteur et confesseur de l'archiduc Philippe-le-Beau. Au *verso* du dernier feuillet, le bon père sollicite l'indulgence du lecteur bénévole et rejette les défauts de l'ouvrage sur le peu de temps dont il a pu disposer, attendu les nombreuses occupations qui l'accablent quotidiennement. Aveu naïf, auquel nous ne sentons pas le courage de répondre sèchement comme le misantrophe : *Le temps ne fait rien à l'affaire.* Dans cette série d'éditions du XVe siècle on rencontre beaucoup de *Sommes* : *Summa theologiæ, Summa de ecclesiâ Domini, Summa de casibus, Summa baptistina, Summa aurea de virtutibus et vitiis, Summa de articulis fidei et ecclesiæ sacramentis, Summa de sponsalibus et matrimoniis*, etc., etc...? Notre époque n'est guère fécondes en *Sommes*, mais en revanche elle produit force Résumés, force Précis, force Manuels. *Les longs ouvrages nous font peur.*

En 1828, un bibliophile anglais, sir *Thomas Philips*, publia un catalogue des manuscrits de Lille Cet opuscule n'offrait qu'une nomenclature aride, incomplète, sans ordre,

dépourvue d'éclaircissements. M. *Arthur Dinaux* l'a corrigé en le traduisant dans les *Archives du Nord*. M. L. G. vient de réparer quelques-unes des omissions du baronnet en attendant que M. Lafuite les répare toutes dans le catalogue général dont il a déjà imprimé les deux premiers volumes.

Après la théologie qui comprend 120 mss., l'histoire est la division la mieux partagée. On y remarque des relations de voyages en terre sainte (XVe siècle) , des traités historiques sur les îles occidentales et sur la Chine , des documents sur les rois et sur les fêtes solennelles de l'Epinette, une histoire du siége de Nuitz (1474), une chronique des comtes de Flandre (621-1490) , une chronique de Tournai , un recueil de 220 chartes en copie (1176-1310), relatives pour la plupart à l'histoire du Hainaut , etc. , etc....

Parmi les manuscrits de cette division , il faut mentionner particulièrement le N° C. Q. , 36. C'est un recueil de pièces originales (traités et mémoires) concernant les règnes, démêlés et prétentions des rois Charles VII et Edouard d'Angleterre. On y trouve, entr'autres , un mémoire *pour oster de l'erreur ceulx qui sans avoir certaine cognoissance de la vérité des matières ou à l'appétit des partis ausquels ilz sont plus affectionnés parlent des questions et débatz qui ja pas long tems ont esté et encores sont et durent entre les roys et royaumes d'Angleterre et de France.* Ce traité se divise en trois parties. Les arguments de l'auteur sont renforcées de citations tirées de la loi salique, des opinions de plusieurs rois de France sur la succession au trône, notamment celle du roi Philippe de Valois. Puis viennent des exemples pris dans l'histoire romaine d'où l'on déduit que « le royaume de » France ne peult tumber en fille, car les roys de France ont » trois dons singuliers envoyez des cieulx que nul autre roy » a : C'est assavoir les trois fleurs de lys , la saincte ampoule » et l'oriflamme..... L'oriflamme ne peut tomber en » femme , car se seroit bien estrange de veoir une femme » porter une épée nue en sa main la pointe dessus. Ce que » doivent faire tous roys pour deux causes : l'une pour faire » justice , l'autre pour deffendre le royaume. » Du reste ,

l'auteur donne ces raisons comme venant de Philippe de Valois qui en concluait : « Il est impossible que les filles puis-
» sent bailler droit à autre, lequel ilz n'avoient point, et
» par conséquent, que au moyen d'elles le roy Edouard, ne
» autre que lui, ne povoit demander, ne réclamer, aucun
» droit à la couronne, ne au royaume de France. »

M. L. G. signale sous la rubrique *théologie* un manuscrit qui ne figure pas dans le catalogue de sir Philips. Ce manuscrit contient différens traités de morale chrétienne. Dans le prologue de l'un d'eux on lit cette énergique expression des droits de la mort sur l'homme : « Quant tu commenchas à
» vivre, tantot commenchas à morir ; et tout ten eage, qui
» passés est, li mors a conquis et tient. Tu dis que tu as LX
» ans, n'est mie voirs (vrai) ; li mors les a, ne jamais ne te
» les rendra. » Quatre siècles plus tard, un célèbre missionnaire, le P. Bridaine répandait l'effroi dans son auditoire, en s'écriant : « Eh ! sur quoi vous fondez-vous
» donc, mes frères, pour croire votre dernier jour si éloi-
» gné ? Est-ce sur votre jeunesse ? Oui, répondez-vous ; je
» n'ai encore que 20 ans, que 30 ans. Ah ! vous vous trom-
» pez du tout au tout. Non, ce n'est pas vous qui avez 20
» ou 30 ans ; c'est la mort qui a déjà 20 ans, 30 ans d'avan-
» ce sur vous, 30 ans de grâce que Dieu a voulu vous ac-
» corder en vous laissant vivre, que vous lui devez, et qui
» vous ont rapproché d'autant du terme où la mort doit
» vous achever. »

L'auteur a extrait du ms. côté BB., 12 (division *Grammaire*) une pièce de vers intitulée : *Escript est ce qui s'en suit à l'entrée de la chambre des Comptes de monseigneur le duc de Bourgogne, à Lille.* En voici les premières strophes :

« Se vous pensez par follie ou erreur
Que nul ne rende enfin compte sy non
Ceux qui ont title et nom de recheveur
Ou singulière aministracion
Des biens d'aucuns princes, seigneurs ou villes,
Ostés de vous tels pensers inutilles.

» Nous sommes tous recheveurs, et fault bien
Que rendons compte au prince souverain ;

Tout ce que avons et sommes est du sien ;
Riens n'est nostre, fors par ce soubz sa main
Tout vient de lui : ame, sens, volenté,
Mémore, corps, agillité, beaulté.

» De tous ces dons et d'autres biens mondains,
De richesses, d'offices et de honneurs,
Dont il nous a l'un plus et l'autre moins
Fait recheveurs à temps et gouverneurs,
Il conviendra une fois rendre compte :
Pappe, empereur, prélat, roy, duc et conte.
.....

Il y avait peut-être hardiesse à dire au prince : il est de notre devoir de vous rendre nos comptes, mais n'oubliez pas que, vous aussi, vous en avez à rendre, et que vous êtes comptable envers Dieu de toutes vos actions.

Nous ne quitterons pas la bibliothèque de Lille sans exprimer un regret, celui de n'y avoir pas trouvé toutes les productions dont s'honore la littérature locale. Du reste, elle possède un exemplaire d'Alain-le-Grand, le *docteur universel*, comme l'ont surnommé ses contemporains. *Alani magni de Insulis..... opera moralia, paræneticа et polemica, quæ reperiri potuerunt.... opere et studio A. D. Caroli de Visch.*, *in-f°*. *Antverpiæ*, 1654 (1).

Non loin de la bibliothèque communale est situé l'hôtel des Archives départementales du Nord. « Ces archives, dit » M. L. G., que nul autre établissement dans nos provin- » ces n'égale pour la richesse des documents historiques, » peuvent être considérées elles-mêmes comme une immense » bibliothèque manuscrite où reposent les titres les plus » précieux de l'histoire des Pays-Bas, et de leurs rapports » avec toutes les contrées de l'Europe. » A ce vaste dépôt est annexée une petite bibliothèque dont les manuscrits, non compris ceux que l'auteur a mentionnés dans sa *Notice* sur

(1) Le ms. de Cysoing intitulé *Alani enchiridion de naturis rerum*, et dont Ch. de Vich parle dans la préface du livre de *planeta naturæ*, se trouve inséré dans le ms. E N, 21, sous la rubrique *Histoire*.

lesdites (1) Archives, sont au nombre de soixante-quinze. Tous ne sont pas d'une égale importance, mais aucun n'est complètement dénué d'intérêt. Nous noterons pour l'histoire religieuse : un répertoire des antiquités de l'abbaye de Loos, deux recueils de particularités et faits mémorables concernant l'abbaye de Marquette, dans l'un desquels on remarque, entr'autres pièces dont le sujet paraît étranger à l'abbaye, *la doctrine que Aristote envoya au roi Alexandre-le-Grand par la quele ung chascun peut estre instruict* (2). — Pour l'histoire civile : Mémoires de Théodoric Sonoy, gouverneur de la Nort-Hollande et lieutenant du prince d'Orange, au 16e siècle ; mémoires du duc d'Angoulême sur les événemens qui suivirent la mort de Henri III, jusqu'à l'avénement de Henri IV à la couronne ; journal historique des rois Henri III et Henri IV (1585-1590). — Pour l'histoire locale : une nomenclature des magistrats de Lille (1463-1728) ; une histoire des premiers comtes de Flandre, des notes sur l'histoire et les institutions de Lille. — Pour l'histoire artistique et littéraire : Inventaires de joyaux ; documents sur l'Université de Douai ; recueil de mélanges (3),

---

(1) Broch. in-8°. Lille, 1839.

(2) Voici cette doctrine :

Cele ton secret. — Parle peu. — Sois véritable. — Ne sois hastif. — Ne te courouce sans cause raisonnable. — Fuy toutes noyses. — Ne blasme persone. — Ne desprise les povres. — Honnore les grans. — Ne te trouble de vin. — Te souviègne de morir. — Soys miséricordieus. — Ne t'acompaigne à incongneuz. — Ne crois de legier. — Sois bening à tous, familier à peu, flatteur à nulluy. — Ne te fie à celuy qui ara esté ton ennemy. — Ne te tourmente de la chose irrécupérable. — Ne te resjouys de l'adversité d'autruy. — Ne prens question à plus grand que toy. — Soys droicturier, ferme en adversité, en prospérité humble et cault. — Songe devant ton parler ce que tu auras à dire. — Ne dis ton secret à folz ne à enfans, car ilz celent seulement ce dont ilz sont ignorant.

(3) Ce sont pour la plupart des oraisons funèbres ou des épitaphes. Dans une de ces pièces on lit cet éloge pompeux du *peuple Lillois :*

Venez Lillois, peuple fort estimé,
Peuple à bon droict sur tout peuple famé,
Qui abondez en richesse et honneur.....

prose et vers, de *Familiâ Hangouartianâ.* — De plus, collections diplomatiques concernant les abbayes de Marquette, de Loos, de Flines et de Marchiennes, l'église collégiale de St.-Amé, les Jésuites de Douai et le collège d'Anchin, les couvents de l'Abbiette, des Dominicains, des Minimes et des Augustins de Lille, l'échevinage et le Franc de Lille, Etats de la Flandre-Wallonne, le comté de Hainaut, la cour souveraine de la dame de Cassel (1386), les domaines du Roi, etc.

Mais là ne doit pas se borner notre visite à l'hôtel des Archives. Avant d'en sortir, frappons à la porte du cabinet de M. le Secrétaire-général de la préfecture et de M. l'Archiviste, et sollicitons de leur obligeance une revue de leurs trésors diplomatiques et bibliographiques.

Le style c'est l'homme même, a dit Buffon. Cette observation du grand écrivain nous donne la mesure du prix que l'on doit attacher aux collections d'autographes et particulièrement à celle que M. *de Contencin,* secrétaire général de la Préfecture du Nord, a formée dans l'intérêt de l'histoire des faits politiques et militaires, des Lettres (1), des Sciences et des Arts. Cette collection qui embrasse toute la période de l'histoire moderne, se compose d'environ 1800 à 2000 lettres dont un grand tiers accompagnées de portraits.

En fait d'autographes M. l'Archiviste général du département n'a guères à nous offrir qu'un certain nombre de lettres des plus célèbres écrivains ou savants contemporains et autres, jointes à un exemplaire de leurs œuvres. Mais en revanche, il peut présenter aux érudits plus d'un manuscrit curieux sous le rapport historique et philologique. C'est un exemplaire de la fameuse chronique de Martin le Polonais, heureusement sauvé, en 1559, des mains *libricides* d'un

---

(1) M. L. G. a extrait de cette collection une lettre inédite de Voltaire adressée au Cardinal de La Tour d'Auvergne, et qui ne déparerait pas la *Correspondance* de ce grand écrivain. Voyez le *Mémoire*, *p.* 474.

pharmacien de Gand; c'est une chronique anonyme de l'an MI à l'an MCXXXIII, celle-là même dont vous avez lu un fragment important dans la nouvelle édition *de Balderic* (1); un recueil de lettres du P. André, de l'Oratoire, à l'appréciation desquelles M. V. Cousin vient de consacrer deux articles dans le *Journal des savants;* un petit in-folio intitulé *livre bleu*, dont la communication n'a pas été inutile à M. A. Thierry pour l'histoire du Tiers-Etat; une vie du bienheureux Jean, 1er abbé de Cantimpré, que M. *Edw. Le Glay* n'a pas consultée sans fruit pour son intéressante histoire de Jeanne de Constantinople, etc (2).

Une bibliothèque publique, par cela seul qu'elle est ouverte à tous, doit être utile à tous, et embrasser en conséquence toutes les branches des connaissances humaines. Cependant ce n'est pas dans ces sortes de dépôts qu'il faut aller chercher des collections faites uniquement en vue de telle ou telle science, de tel ou tel art. C'est plutôt dans le cabinet de l'homme spécial dont les goûts exclusifs ou la profession lui en font pour ainsi dire une loi. Ainsi vous trouverez chez M. *Th. Lestiboudois*, héritier de la science de son père et de

---

(1) Cette chronique va être publiée en entier dans le 8e volume des *Monumenta Germaniœ historica* de M. Pertz.

(2) Depuis l'impression de son Ouvrage, M. L. G. a acquit deux manuscrits dont l'intérêt n'est pas douteux :

Io Un in-4o, papier, écrit au XVe siècle, contenant les pièces suivantes : *Petrarcha de constantiâ Griselidis mulieris — Epistola Enee Silvii de amoris remedio — Epistola Petrarche ad Nicolaum de Florentia magnum Sicilie senescallum — Pii pape secundi bulla retractationum — Epistola Enee poete de fortuna — Tractatus de pomo et de morte Aristotelis — Liber differentie spiritus et anime - Philobiblion Richardi de Buri — Tractatus de origine nobilium — Tractatus Johannis Gerson de nobilitate — Poggii Florentini invectiva in Laurentium Vallam — Mafei Vegei dialogus inter Alithiam et Philaliten.* etc. etc.

IIo L'autre manuscrit sur papier, est du XVIe siècle. Il a pour titre : *Hagioglypta, sive picturæ et sculpturæ sacræ antiquiores, præsertim quæ Romæ reperiuntur explicatæ à Johanne L'Heureux Macario Greveningano.*

son grand père, une belle bibliothèque médicale et botanique. M. *Macquart*, connu dans le monde savant par ses travaux entomologiques, vous montrera une série complète d'ouvrages correspondant aux différentes périodes de la science qu'il cultive avec tant de succès, et M. *Desmazières*, auteur de plusieurs beaux ouvrages sur les végétaux cryptogames, vous présentera une bibliothèque spéciale qui ne le céde en rien à celle de M. Macquart. Ces deux collections se distinguent, par des ouvrages d'une grande rareté, que ne possèdent pas même les dépôts publics les plus riches du pays.

Peut-être avez-vous lu la grande épopée romane publiée en 1832-35 par M. Paulin Paris, sous le titre de *Li romans de Garin-le-Loherain* ou du moins la traduction du bel épisode qu'en a extrait M. Edw. Le Glay (1). Si, outre les aventures de Garin-le-Loherain et de son frère Bègues, vous voulez connaître celles de Gerbert, fils de Garin, d'Hernaut et Gérin, fils de Bègues, c'est-à-dire ce qui reste inédit de cette immense chanson de geste, transportez-vous à Loos, dans la solitude champêtre de M. d'*Herbigny*, qui possède le manuscrit de l'épopée entière.

Archéologues et bibliophiles, allez chez M. *Ducas* et chez M. *Gentil-Descamps*, membres de la commission historique du département. Ce dernier, tout jeune, tandis que son père (2), homme dont la mémoire sera toujours chère à la cité, mettait son dévouement et ses lumières au service du nouvel ordre de choses créé par la révolution française, ce dernier, dis-je, recueillait avec amour les débris d'un passé que tant d'autres reniaient. Il avait pris à tâche de sauver de l'oubli ou de la destruction les antiquités qui intéressent les arts, surtout l'histoire du pays, et il consacrait à sa pieu-

---

(1) *Fragments d'épopées romanes*, in-8°, Lille, 1837.

(2) Voyez une *Notice* sur M. Gentil-Muiron, maire de Lille, insérée dans les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique* (2e série). Tome III, 1re livraison, 1841. p. 129.

se investigation, quoi? ses loisirs? Bien plus, ses économies d'enfant. Objets de sculpture, de peinture, ustensiles, armes, tout cela était acquis avec bonheur; et tout cela rangé aujourd'hui avec un goût exquis, forme un véritable *musée local* que s'empressent de visiter l'artiste, l'antiquaire et le vrai patriote. Seulement notre *Cicerone*, que je soupçonne être un peu plus bibliophile qu'antiquaire, regrette de n'y pas trouver plus de livres et de manuscrits. Il en a toutefois noté quelques-uns. Mais chez M. Ducas, indépendamment des curiosités que renferme son cabinet d'antiquités, l'un des plus riches du pays, vous trouverez une bibliothèque remarquable où, après avoir admiré de beaux manuscrits orientaux et de belles heures manuscrites, vous rencontrerez dans le reste des manuscrits une foule de pièces d'un véritable intérêt sur la France, les Pays-Bas, le duché de Bourgogne, les provinces de Bretagne, de Languedoc, du Cambrésis, les villes de Lille, Valenciennes, Cambrai, etc. sur quelques établissements religieux, sur le comte Louis de Mâle, sur les amours de Henri IV, sur madame de Pompadour, sur le chevalier de Boufflers, etc., etc. N'oublions pas de mentionner le manuscrit authentique d'une tragédie de La Harpe, *les Brames*, représentée à Versailles le 4 décembre 1783 et restée à peu près inédite. M. Ducas (1) et M. Gentil-Descamps sont encore renommés comme d'heureux collecteurs de médailles et de monnaies (2).

Quant aux amateurs de raretés bibliographiques, qu'ils se présentent chez M. *Vander Cruysse de Waziers*. C'est là qu'il trouveront des trésors dignes de toute leur attention, j'allais dire de leur convoitise: Manuscrits in-folio, beaux carac-

---

(1) M. *Ducas*, outre un travail tout préparé sur les médailles et monnoies du Cambrésis, a également réuni des matériaux considérables sur l'histoire monétaire du comté du Hainaut et sur celle de la ville de Lille. Il possède sur nos contrées des richesses numismatiques très précieuses.

A. D.

(2) M. Gentil s'est spécialement attaché à recueillir les médailles relatives à l'histoire des Pays-Bas et à la Révolution Française. Cette dernière collection est une des plus complètes qui existent.

tères gothiques, grandes marges intactes, lettres majuscules or et couleurs, miniatures en camaieu sur vélin, anciennes reliures en bois revêtues, anciennes dorures sur tranche, magnifiques monuments du luxe dont on enrichissait jadis ce que j'appellerais volontiers les *joyaux littéraires* du moyen-âge (1). M. Vander Cruysse possède des manuscrits qui, sous le rapport de l'exécution, n'ont peut-être pas de rivaux à la bibliothèque du Roi à Paris. Toutefois ce n'est pas là leur seul titre de gloire. Le Quinte-Curce translaté de latin en français par le Portugais Vasque de Lucène en 1468; le prologue et les huit livres de la guerre macédonienne de Tite Live, manuscrit fini en 1358, — La Somme rurale de Jean Boutillier, 1459 à 1460, — L'histoire des Belges et princes de Hainault, par Jacques de Guise, traduit en français, 1404, — La science des politiques d'Aristote, traduit de latin en français par Nicolas Oresme, doyen de l'église de Rouen et précepteur de charles V, roi de France, manuscrit fait pour ce prince. — Les problèmes d'Aristote, traduits de latin en français par le physicien du roi Charles V vers 1360, — Le traité des quatre dernières choses, translaté de latin en français par Jean Miélot, chanoine de St.-Pierre à Lille, manuscrit fait en 1453, pour Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, — L'histoire de Tristan, dit le Bref, Les aventures de Clériadus etc. etc.... Ces manuscrits, pour la plupart mentionnés ou décrits par les bibliographes les plus distingués, ne se recommandent pas seulement aux bibliomanes par la singularité ou la richesse de leurs ornements, mais encore aux érudits par leur valeur intrinsèque.

Parmi les imprimés, indépendamment des éditions remarquables du XVe siècle et dont la plus ancienne est de 1474, il faut signaler l'*Art au Morier*, exemplaire unique d'une traduction française inconnue jusqu'à ce jour, du fameux *Ars moriendi* et dont vous pouvez lire la description dans Maittaire et dans Brunet; précieux monument typographi-

(1) Cette expression n'a rien d'exagéré, puisque dans ces temps anciens la garde de la *librairie* était confiée au *garde Joyaulx*.

que qui, par parenthèse, ne coûta, dit-on, à son heureux acquéreur que le prix d'une feuillette de vin ordinaire.

M. J. L. Hebbelynck, maître de pension, peut aussi offrir aux bibliomanes quelques curiosités. « Cet amateur » éclairé, dit M. L. G., s'est attaché à n'avoir, autant qu'il » lui a été possible, que des exemplaires de choix, tant » sous le rapport de l'édition que sous celui de la condition. » Il a toujours préféré un livre dans sa reliure primitive, » telle ordinaire qu'elle fût, à ces riches parures modernes » qui jurent avec l'âge du volume qu'elles recouvrent. »

Pour moi, je ne vous parlerai ni des charmants livres d'heures, ni des éditions recherchées des classiques grecs et latins, ni des recueils de pièces historiques, rangés et catalogués avec tant de soin par M. Hebbelynck, mais je vous communiquerai quelques vers extraits d'un manuscrit, lequel écrit en 1635-1636, ne porte pas de nom d'auteur.

On remarque dans une paraphrase sur le Cantique des enfans de Babylone, outre les deux strophes sur la *lune* et les *étoiles*, citées par M. L. G., les deux suivantes :

Les montagnes. — Grands degrés, superbes étages,
Immobiles digues de l'air,
Arcades qui marchez de pair
Avec la lune et les nuages ;
Informes crêtes de rochés,
Piliers qui nous semblez cachés
Dans le haut payis de l'orage,
Bénissez Dieu qui vous a mis
Comme le temple où son visage
S'est souvent découvert aux yeux de ses amis.

La terre. — Table d'attente journalière
Où la main d'un peintre nouveau
Passant chaque jour son pinceau,
Fixe une couche de lumière.
Solide fondement des corps,
Ciel des vivants, tombeau des morts,
Vieille qui fait quatre visages,
Adore les augustes mains
Qui t'ont basti pour notre usage
Et solidé ton fond pour les pieds des humains.

Voici quelques exemples de style figuré.

Les prairies : Tapis faits des mains du printemps.

La terre : Blême héritière du soleil.

La lumière : Ame invisible des couleurs (1).

La rosée : Fluides perlés du matin.

Les nuages : Monts portés sur l'aîle des vents,
Fleuves suspendus et mouvants (2).

La neige : Fragments de lys éparpillés.

Dans une pièce intitulée *le rêveur imaginatif*, se trouvent d'assez jolis tableaux, celui-ci par exemple :

Je vis des nymphes à merveilles
Qui soufflants sur l'azur des eaux,
Avec le bout d'un chalumeau
Faisaient enfler mille bouteilles.
Mais l'haleine des aquilons
Brisant l'argent de ces bouillons,
Les faisaient bientôt disparaître,
Et par un admirable sort
Un souffle les ayant fait naître,
Un souffle leur donnait la mort.

Il y a là certainement des vers que ne renierait pas la nouvelle école poétique. Toutefois notre auteur est loin d'être toujours aussi heureux dans la hardiesse de ses images, dans l'originalité de son style. Croirait-on que le même poète put dire de la neige :

Pure moisson de *blanc d'Espagne*,
Tremblante *crême* des vapeurs,
Eaux *confites* par les froideurs,
Suc espandu par les campagnes,
Molles boules de vif argent
De qui le ciel se dégageant
Semble pleuvoir la *cassonnade*, etc...

---

(1) Ce vers est d'un physicien.

(2) Image imposante.

Du reste, cette disparate dans le style et dans les idées était un des vices littéraires du temps.

Il y a dix ans, M. L. G. aurait pu vous montrer la belle bibliothèque de M. *J. Barrois*, l'éditeur de la *Bibliothèque Protypographique;* mais M. Barrois a échangé le séjour de Lille contre celui de Paris et il a emporté son trésor avec lui (1). M. *Ch. de Godefroy*, qui habite aussi Paris, a du moins laissé dans cette ville l'importante collection qu'y ont formée ses illustres ancêtres. Cette bibliothèque, je parle des manuscrits, riche en recueils ou en inventaires de titres originaux et surtout en copies de chartes authentiques et annotées par les Godefroy, est proprement une bibliothèque diplomatique. Elle renferme une grande quantité de documents sur l'histoire des Pays-Bas, spécialement sur la période qu'embrasse le gouvernement des princes de la maison d'Autriche.

Ici se borne notre excursion, non pas que nous pensions avoir fait connaître toutes les richesses littéraires de l'arrondissement de Lille (2), car après les bibliomanes et les bibliophiles, il y a les amis de l'étude, et, Dieu merci, ces derniers ne sont pas tellement rares dans le pays, qu'on ne sache où les trouver; mais il me semble que vous pouvez maintenant tracer vous-même votre itinéraire et le suivre sans moi. D'ailleurs, je me serais bien gardé de me produire

---

(1) M. J. Barrois, outre la *Bibliothèque Protypographique*, 1830, in-4°, a encore publié l'*Histoire du chevalereux comte d'Artois*, 1837, in-4°, fig., et cette année même, le second volume de *Robert Maquériau*, chroniqueur de Valenciennes. La Bibliothèque de M. J. Barrois, transportée aujourd'hui rue des Pyramides, à Paris, a été formée dans le département du Nord et contient environ 1000 manuscrits, dont une grande partie sur l'histoire locale. A. D.

(2) Nous regrettons de ne pouvoir donner une idée des livres de M. Lafuite. La collection de ce laborieux bibliophile ne brille pas par les curiosités bibliographiques, par le *luxe des choses inutiles*, comme dit quelque part M. L. G., mais bien par le choix des ouvrages et des éditions. La littérature latine, objet de l'affection particulière du possesseur, y occupe une place considérable.

en la présente circonstance, si je n'avais eu l'espoir de recueillir ce que laisse au pauvre glaneur le moissonneur généreux. Mais j'ai parcouru les champs d'alentour, les autres sont loin de ma demeure et je ne puis m'y rendre après ma journée.

Parlons sans figures. Si vous désirez visiter, ce dont je ne doute pas, les autres dépôts littéraires, il est un guide sûr, plein de zèle et de savoir, que vous connaissez, du reste, et qui n'a pas besoin de nos recommandations pour s'acquérir votre confiance. Avec lui, point d'arcanes si cachés que vous ne pénétriez ; édifices publics, cabinets particuliers, s'ouvriront devant vous, et vous y aurez libre circulation. A Cambrai (1), dont certes il *peut parler tout à son aise*, au moins aussi bien que Montesquieu d'Alexandre-le-Grand, vous aurez accès dans le cabinet de M. Defrémery (2) et deM. Failly, ainsi que dans l'*ermitage* du poète (3) dont vous connaissez les charmantes productions. A Douai, M. le recteur de l'Académie, MM. Bigant, Quenson, E. Coussemaker, Tailliar (4) ; à Valenciennes, MM. Aimé Leroy, Arthur Dinaux (5), Regnard, Louis

---

(1) M. L. G. a complété, dans son *Mémoire*, autant que la chose était possible, le *Catalogue des MSS. de Cambrai*, qu'il avait publié en 1831.

(2) La Bibliothèque de M. Defremery a pour fonds celle de feu notre vieil ami, *Pascal-Lacroix*, qui aimait à se donner le titre de *soldat laboureur*, et qui fut dans son tems bibliomane au premier chef. Bien que M. Defremery ait fait un choix parmi les livres de Pascal-Lacroix qu'il acheta en masse, toujours est-il que sa collection date de cette acquisition.
A. D.

(3) M. Fidèle Delcroix.

(4) On peut ajouter à Douai, parmi les heureux possesseurs de belles bibliothèques, M. *De Warenghien*, ancien maire, qui a fait bâtir un local particulier pour recevoir ses livres, tous parfaitement choisis et bien conditionnés ; et M. *Malotau de Guerne*, aussi ex-maire de la même ville, qui possède de riches et curieux manuscrits et une collection unique de livres imprimés à Douai. A. D.

(5) M. *Arthur Dinaux* a écrit sur sa propre collection de livres un opuscule intitulé : *Voyage dans une bibliothèque de province*, dans

Boca (1) ; à Maubeuge, M. Estienne, et M. le président Lebeau, à Avesnes, s'empresseront de vous montrer leurs belles collections, et vous n'aurez qu'à vous féliciter de votre pélerinage bibliographique.

Pour nous, nous sommes heureux de n'avoir qu'à louer dans le nouveau travail que nous analysons. Nous signalerons cependant une erreur échappée à la modestie de l'auteur et que sa modestie lui aura sans doute interdit de relever dans l'*errata* : Je lis dans le préambule . « Cet *opus-* » *cule*, pour lequel nous sollicitons l'équitable indulgence » des bibliophiles et des érudits. » Un opuscule de 496 pages in-8°, à justification large ! Un bénédictin ne se serait pas plus étrangement trompé.

Lorsque Jean Lomeier publia en 1680 son ouvrage, intitulé : *De Bibliothecis liber singularis*, un de ses amis lui écrivit : « *Fœtus* profectò te dignus, et qui variâ eruditione » refertus diffusam tuam lectionem singulis paginis nequa- » quam tacitus clamat. »

Cet éloge du *fœtus* de J. Lomeier s'applique de point en point à l'*opuscule* de M. Le Glay.

JULES DELIGNE.

---

lequel il passe en revue une soixantaine d'articles curieux de son cabinet. Des extraits de ce voyage encore inédit ont été publiés dans *le Bulletin du Bibliophile* de Téchener et dans les *Archives du Nord.*

(1) On pourrait ajouter aux bibliothèques de l'arrondissement de Valenciennes, celle de M. *Bénézech de St.-Honoré*, à Vieux-Condé, qui bâtit en ce moment une galerie pour la contenir ; il a déjà réuni une assez importante collection de livres sur le pays. A. D.

SPICILÉGE

OU

RECUEIL DE DOCUMENS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES FAITS, DES MOEURS, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

(SUITE.)

PETITE CHRONIQUE

DE FLANDRE ET DE HAINAUT (1).

De Bauduin Coste-Férée.

Quant li rois Edufles ot tenu son regnum une pièche en pais et en grant prospérité, une griés maladie le prist dont il morut. Après lui tint le roiaume Aldebos ses aisnés fils, mais il ne régna ke V ans, et pour chou ke il morut sans hoir de son cors, Aldebris, ses frères, saisi le régné. Cil avoit tenu le roiaume de Kent au vivant son frère. La roine Judith lor mère ne volt plus demourer ou païs. Ains prit

---

(1) Extrait de la chronique générale anonyme, ms. de la bibl. de Cambrai, n° 623, p. CCCIII et suiv. Le manuscrit a 324 feuillets à 2 col. par page. Ecriture du XIIIe siècle, initiales en rouge et en bleu. Très belle conservation. La chronique finit à 1090. Voyez *Catalogue descriptif et raisonné des Mss. de Cambrai* par M. Le Glay, p. 125. N° 623.

deniers de son douaire et s'en r'ala au roi Charlon-le-Cauf, son père, ki le mist manoir à Senlis. Li rois Aldebris tint le roiaume X ans et puis morut. Apriès lui tint le régné Adelrés, ses tiers frères, pour chou ke li rois n'avoit nul enfant. Au cinkisme an de son roiaume, ki estoit l'an del incarnation Nostre Signeur VIII C LXX, vinrent li Danois à grant forche ou roiaume des Merciiens et firent grant occision en la terre, et adont fu occis sains Aymes et martyriiés de sajetes par trahison en une foriest. Quant li rois Adelrés et Aunrés, ses frères, entendirent le grant desrois que li Danois faisoient, il assamblèrent chou ke il porent avoir de gent et s'en alèrent cele part et orent pluisours batailles contre iaus et moult en i ot de périlleuses. Car en auchunes il estoient audeseure et en auchunes audesous. Entre ses choses morut li rois Adelrés par maladie. Si tint Aunrés ses frères le régné, car il n'avoit nul hoir de sa char. Cil maintint la guerre contre les Danois tant com il vesqui. Il régna XXXVIII ans et moult souffri de paines et de travaus. Quant il fu mors, il laissa II fils de sa feme. Li aisnés ot non Edouars et li autres OEdons. Edouars tint le régné qui aisnés estoit. Ses frères OEdons ot moult grant descort contre lui. De coi il ot moult à souffrir, car avoec chou avoit-il guerre contre les Danoys ki tenoient grant partie de la terre dès le tans son père. Mais à une bataille ke il ot contre les Danois il occist Aldene lour roi et la plus grant partie de lour gent. Li remanans s'en fui. Si reconquist Edouars le roiaume des Merciiens et quant il ot régné XXXVI ans si morut à Ferandonne, si fu ensevelis à Vincestre. Apriès lui régna Adelstans ses fils. Or lairons à parler d'Engletière, si dirons dou roi Carlon-le-Cauf. Entrues ke li rois Charles-li-Caus régnoit en Franche, maintenoit Bauduins Coste-Ferei la conté de Flandres. Il fu moult vaillans et pour sa proueche l'ama tant la roine Judith, ki estoit fille le roi Charlon, que elle s'en ala de Senlis où elle manoit en Flandres avoec lui et l'espousa. De coi li rois Charles fu si iriés ke il semonst grant ost pour guerroiier le conte; mais par la proiière pape Nichole et par le conseil Loeys, son fil, ki moult amoit le conte, fu faite pais et furent racordé au roi.

La Mort Charlon-le-Cauff.

Pour chou ke je vous ai parlé dou conte Bauduin de Flandres et parlerai encore de ses successeurs. Vous dirai-jou dont il vinrent. Au tans ke Charles li grans rois ot régné en Franche XXV ans, entreprist Liédris li sires de Harlebieke la terre de Flandres à gouverner. Elle estoit basse et plainne de palus. Il i habitoit poi de gent. Che fu l'an del incarnation nostre Signeur VII c XIII el tans pape Adrien. Il fu hardis et entreprennans, et quant il ot conquise cele sauvage terre, il se fist apieler quens. Quant il morut ses fils Odoacres tint la terre apriès lui. Cil Odoacre engemra Bauduin Coste-férée de cui nous avons touchié desus qui espousa Judith fille Charlon-le-Cauf. Cil Bauduins ot de Judith Ifil ki ot non Bauduins-li-Caus.....

Quant Bauduins Coste férée fu mors, Bauduins-li-Caus rechut la conté de Flandres. Il prit à feme Elfrede, fille le roi Egier d'Engleterre, de cui il engenra Ernoul-le-Grant. Bauduins ot descort contre le roi Œdon de Franche et apriès contre Charlon pour l'ocoison dou chastiel Saint-Vaast d'Arras. De coi Wanemers de Lissers, seneschaus de Flandres, occist Foukon l'archevesque de Rains pour chou ke il avoit grevé le conte Bauduin envers le roi de Franche. Apriès morut li quens Bauduins-li-Caus l'an del incarnation nostre Signeur IX c XIX. Ernoul ses fils rechut la conté. Il ot à feme Adle, fille le conte Herbert de Vermendois, de la quele il engenra Bauduin et Liégart. Il fu moult cavilleus et engingneus et moult estudioit comment il porroit les marches de sa conté estendre. Il tolli au conte Herluin le chastiel de Mostruel. Cil ki n'avoit pooir contre lui quist aide au duc Guillaume de Normendie ki li ot en convent d'aidier. Et tant fist que li quens Herluins r'ot son chastiel. De coi li quens Ernous fu si iriés ke grans guerre en esmut entre lui et le duc. Mais or vous lairons i poi à parler de lui. Si vous dirons dou roi Raoul de Franche ki gouvrena le roiaume III ans et puis morut. Dont re-

manderent li baron par le conseil le duc Guillaume de Normendie ki moult s'en traveilla Loeys le fil Charlon ki estoit en Engletierre avec le roi Antiaume, si com nous avons dit desus.

Quant il fu venus en Franche il fu courounés à Loon. Il avoit II serours ke ses pères avoit mariées à son vivant. Li aisnée ot non Helvys. Cele ot espousée li dus Garyns ki tenoit Vimeu et Pontiu et les allues Saint-Waleri. Ele fu mère Yzenbart ki amena le roi Gormont decha la mer pour Franche guerroiier. L'autre suer ot non Aelaïs. Si fu dounée à Taillefer de Cambresis qui ot Raoul ki puis ot grant guerre contre Bernenchon de Saint-Quentin. Cil rois Loeys prist à feme Gerberge, la fille le roi Othon de Saissongne ki puis fu mpereur de Roume.

Charles, li frères au roi Lohier, ot II filles. L'une ot non Ermengars et li autre Gerberge. De Ermengart issi Aubers li quens de Namur. Cil Aubers engenra Aubert ki après lui fu quens de Namur et Henri ki fu quens de Durbyns. Li secons Aubers engenra Godefroi et Henri ki fu quens de la Roiche. Cil Henris ot une fille ki ot non Mehaus. Cele ot dou signour de Walecourt Weri de Walecourt et Beatrix ki fu feme Winant le signour de Hufalise. Et quant li sires de Walecourt fu mors, Mehaus prist Nicholon d'Avesnes. Si ot de lui Jakemon d'Avesnes et Mechaut ki fu feme le chastelain de St. Omer. Godefrois quens de Namur, aisnés frères le conte Henri de la Roche, engenra Henri et Aélis ki fu douné au conte Bauduin de Hainau de cui ele ot Bauduin ki apriès son père tint la conté de Haynau. Cil Bauduins prist à feme Margherite, fille Tierri, conte de Flandres, de laquelle il engenra Bauduin ki puis fu emperere de Constantinoble et Phelippe et Henri et III filles. L'une fu mariée au roi Phelippe de Franche ki ot de li Loey ki tint le roiaume apriés son père. L'autre fu dounée au signour de Biavin (?) La tierche ot li quens Pierre d'Aucoirre. — Gerberge, l'autre fille Charlon, frère le roi Charlon (*Lisez* Lohier) fu mère Henri-le-Vieil de Brousielle. Cil Henris engenra Henri, Lambert et Mehaut. Cele Mehaus ot

dou conte Eustasse de Bouloigne Wistasse et Lambert. Cil Wistasse ot de Ydain fille Godefroit ki puis fu roi de Yberlem et Bauduin et Wistasse. Wistasses engenra de Marie, fille le roi d'Escoche, Mehaut. Mehaus engenra de Estievenon, fil Estievenon conte de Blois, Marie. Cele Marie se rendi et fu puis abbeesse et pour chou que li oir défaillirent en Boulenois, Mahius frères le conte Phelippe de Flandres prist à feme cele abbeesse et tint la conté de Bouloigne tant ke il ot de la dame II filles et puis le remist arrière en s'abeye.

. . . . . si vous dirons dou conte Ernoul de Flandres. Il assanbla grant ost, si entra en Haynau et saisi le conté de Mons contre Renier et Lambert ki furent fil Renier Lonc-Col, conte de Mons, et abati li quens le chastiel de Boussut et guerroia tant les enfans ke il les convint fuir en Franche pour querre aide. Lambiers avoit à feme Gerbierge, fille Charlon, qui puis fu feme au conte de Brousielle, si comme nous avons dit desus. Et Reniers avoit à feme la fille Huon Capet Quant il furent venu en Franche, il assamblèrent grant ost et rentrèrent en Haynau, si conquirent toute leur terre.

Poi apriés morut li quens Ernous de Flandres, l'an del incarnation Nostre Signour IX^c IIII XX et X. Si tint apriès lui la conté de Flandres Bauduins-li-Barbés ses fils. Il prist à eme Ogive la fille Gillebert conte de Lusenbourch, etc.

En che tant requist Bauduins-li-Barbés, quens de Flandres, au roi Robiert de Franche Alle sa fille ki gisoit encore en bierch avœc Bauduin son fil. Li rois li otria volentiers, si l'emporta li quens en Flandres. Et quant ele ot eage, Bauduins l'espousa Mais petit apriès guerroia-il son père pour chou k'il voloit avoir plus de terre ke li quens ne li voloit douner et li fist tant d'anui ke li quens s'en ala au duc Robiert en Normendie ki li vint aidier à grant forche et entra en Flandres et fist tant ke Bauduins vint à merchi à son père et puis s'en ala li dus en son païs. Apriès ces choses, quant li quens Bauduins-li-Barbés ot tant travaillié et guerroié contre

l'empereour d'Allemaigne et molt d'autres, si morut. Bauduins de Lisle ses fils rechiut le conté apriès lui. etc.

Apriès lui entreprist l'empire Conras, l'an del incarnation Nostre Signeur mil et XXV, à la nativité Nostre Signour. Apriès fist-il courouner Henri, son fil, à Roi d'Alemaigne et à le paske apriès ala à Roume et fu sacrés à empereour. A son tans fu Gérars li vesque de Cambray de grant renon en son palais. Contre cestui Conrat mut grans guerre li quens Bauduins de Flandres et Godefrois li duc de Loherainne. Papes Lyons ki dont estoit au païs se mesla de la pais, mais elle ne pot venir. Ains passa li quens parmi Haynau et ala jusques à Huy. Si arst le chastiel et puis s'en repaira en son païs. Si frema le chastiel d'Audenarde. Apriès fist dou chastiel de Ham une abbaie et i mist moignes et puist saisi Braibant jusques à la rivière de Tenre. Adont clamoit-on Loherainne toute la terre jusques à la rivière d'Escaut de là où ele sourt, juesques là où elle pert son non. Quant li empereres Conrars entendi ces choses, il assambla grant ost et chevaucha vers Flandres. Il passa par devant Arras où li quens Bauduins estoit, mais il ne pot gaires aler avant pour les passages ke li quens avoit bien garnis. Dont s'en retourna li empereres vers Alemaigne et li quens ki sa gent avoit assanblée le suii jusques au Rin et en son retour arst le palays de Nymaie. De çou fu li empereres moult dolans, mais pour chou ke il estoit ensongniiés de grans besoignes, li convint délaiier la venganche priès de VII ans, et quant il ot ses besoignes achievées, il fist grant semonce, si entra en Flandres à grant forche par Lescluse, si se venga bien de ses anemis, car il en occist grant plenté et prist plusiours riches hommes en la cité de Tournai. Prodoume se mêlèrent de la pais ki fu faite en tel manière que li empereres rendi tous les prisons au conte et li otria le Braibant dalès Audenarde et li confrema Wancres et li quens l'en fist hommage et li jura féauté. Après s'en retourna Conras en Alemaigne et quant il ot régné XV ans si morut. Après lui régna Henris li tiers ses fils.

La Mort Henri roi de Franche.

Entre ces choses li roi Henris de Franche morut quant il ot regné XXX ans, si fu ensevelis en l'albeïe Saint-Denys. De lui remesent doi fil. Phelippes ot non li aisnés, si fu couronnés à Rains. Li autres ot non Hues en sornon li maisnés. Et pour chou ke li rois Phelippes estoit encore trop jouenes, fu li quens Bauduins de Lisle qui avoit à feme la serour son père baus du royaume et garde dou roi. Cil Bauduins fonda l'église Saint-Pierre à Lysle et l'église Saint-Pierre à Aire et l'église Nostre-Dame à Herlekeke et mist canoines en ces trois églyses, si lour douna grans rentes et grans teneures, et la contesse Alle sa feme fonda l'albeïe de Messignes et i mist noires nonnains. Après toutes ces choses quant li quens Bauduins se fu bien maintenus et droiturièrement il morut l'an del incarnation Nostre Signeur mil et LXVII. Il fu ensevelis en l'église Saint-Pierre à Lysle.

De lui remesent doi fil ke il avoit eu de la contesse Alle. Li aisnés ot non Bauduins. Cil tint la conté de Flandres apriès son père. Li autres ot non Robiers. Et pour chou ke cil Robiers avoit fait semblant d'avoir plus grant partie de terre en Flandres ke raisons ne portoit, li avoit li pères douné dou sien et li avoit fait jurer, voiant les barons de Flandres, que il ne demanderoit jamais riens en la conté fors par la volenté son père. Pour chou s'en ala Robers en Frise et fu avœc le conte Flourent qui le retint honorablement. Apriès moru li quens Flourens et Robiers prist à feme la contesse de Frise. Elle avoit une fille dou conte Flourent ke li roi Phelippe de Franche ot puis à feme, si com nous dirons cha avant. Or dirons de Bauduin conte de Flandre son aisné fil. Ses pères l'avoit marié à son vivant à la contesse Richaut de Mons qui avoit esté feme Hermant de Mons.

Pour chou ke nous vous avons touchié des contes de Mons et toucherons encore en autres lius, vous dirons de leur ancisseurs chou ke nous en poons trouver. Nous avons veu auchune cronike ki dient que sains Wabers ki gist à Cousorre,

dalès Beaumont, en Haynau, fu dus de Loherainne et duroit sa signorie en Cambrésis, en Haynau, en Braibant, en Hasbain et en Ardane jusques au Rin. Sa feme ot non Bertille, bonne dame et sainte. Sains Waubers ot de li 11 filles. L'aisnée ot non Waudrus et l'autre Audegons. Apriès la mort Saint Waubert, Waudrus s'aisnée fille espousa 1 grant signeur ki avoit non Maldegar et puis fu-il apielés Vincens. Elle ot de lui 11 fils. Li aisnés ot non Landris et li autres Denyn. Encore ot elle de Vincent 11 filles. L'une ot non Aldrut et l'autre Maldeberte. Audegons, li maisnée suer Waudrut, refusa moult de grans signeurs ki le voloient prendre à feme. A daerrains édéfia l'églyse de Maubuege et se rendi laiens et donna tous ses alues.

Vincens, li barons Waudrut, establit une abbeie à Sougnies et i mist moignes et leur douna grans rentes. Cele églyse fu puis destruite par les Hons et grans tans apriès fu-ele reédifiée et i mist on canoines. Li dus Vincens fist tant envers Waudrut sa feme que elle li douna congié d'entrer en relegion et il se rendi en l'abbeye d'Omont dalès Maubuege et mena si sainte vie ke apriès sa mort il fu sains et chanonisiés de par Romme et est enfiertré à Songnies. Après chou ke sains Vincens ot laissié le siècle, la ducesse Waudrut, sa feme, édifia une églyse en 1 lieu ke on clamoit adont Chastiel-Mont et i mist nonains et avec chou ele i mist canoines pour procurer les besoignes del églyse et douna al églyse grans teneures de ses alues. Apriès ces choses, si fil ne ses filles ne volrent demourer au siècle. Ains se rendirent en divers lius et menèrent moult sainte vie. Quant la ducesse Waudrus vit ke elle n'avoit nul hoir de sa char ki tenist sa terre apriès li, el se rendi en l'albéie de Chastiel-Mont ke on clayme orendroit Mons en Haynau et laissa sa terre à une soie cousine ki avoit non Aye. Cele prist à mari 1 haut houme ki avait non Ydulphes. Cils fu ensevelis apriès sa mort en l'albeie à Lobes, et quant la ducesse Aye fu veve, ele dona à l'églyse de Mons, Quèmes, Nimi et Brainne la Wihote. Ensi fu grant tans l'églyse ke il avoit abbeesse ki estoit esleue par les damoisielles de laiens et puis présentée à l'empereour d'Alemaigne. Grans tans apriès ot 1 conte en Hay-

nau ki fu moult bien de l'empereoure d'Alemaigne, et tan fist envers lui, ki li empereres lui otria la présentation de l'abeesse de Mons li et ses hoirs. A son tans morut l'albeesse de Mons. Li capitles en volut eslire une autre, mais li quens fu encontre et dist ke il ni averoit jamais abbesse, mais il meisme seroit abbés et bien les deffenderoit. Quant li capitles entendi chou, eles prisent des plus souffisans de leur maison et de lour canonnes, si sen alèrent à l'empereour et moustrèrent li le grief ke li quens de Haynau lor faisoit, et en sa présenche eslurent une d'elles abbeesse. Cele ot non Oede. Apriès s'en revinrent à Mons, mais gaires ne lour valut, car li quens ne le volt tenir pour abbeesse. Elles commenchièrent le plait ki dura grant pièche, mais en la fin elles ne le porent souffrir; si demourèrent en la subjection le comte et à sa volenté. Li autre conte ki apriès vinrent demorèrent ensi com abbé del église et donnèrent les provendes dès lors en avant et pluisours contes i ot apriès de coi nous n'avons pas trouvé les cronikes jusques à 1 conte ki ot non Hermans. Cil ot espousée la contesse Richaut. Si ot de li 1 fil et une fille. A son tant morut li quens de Valenchiennes sans oir de sa char, et cil quens Hermans et Richaut sa feme firent tant par droit lygnage et par achat envers chiaus ki droit i clamoient ke il l'aquisent. Si tinrent les 11 contés en yretage. Et quant li quens Hermans fu mors, la contesse Richaus espousa Bauduin le fil le conte de Flandres, si com nous avons dit desus. Elle ot de lui 11 fils. Elle les ama tant ke elle fist clerc son fil ke elle avoit eu dou conte Hermant, et puis li pourcacha l'éveskié de Chaelons et la fille fist nonnain. Apriès fist tant li quens Bauduins et la contesse Richaus envers le veske de Chaelons, son fil, ke par deniers ke par autre chose, ke la conté de Haynau demoura en son propre yretage à leur enfans.

Cil Bauduins fu si doutés, ke nus ne portoit armes en sa terre por pavour d'autrui, ne son huis ne clooit pour larrons. Li vesques de Cambray l'escumenia pour le mariaige ke il avoit fait à la contesse Richaut, car li quens Hermans ot esté ses cousins. Mais papes Lyons ki estoit oncles la contesse Richaut, le rasost et leur desfendi le lit. Cil quens

Bauduins osta les canoines de Hasnon et i mist moingnes noirs et en cacha Winteri ki là manoit et moult faisoit de malisces ou païs. Apriès li prist une griès maladie dont il morut à Audenarde l'an del incarnation nostre signeur mil LXX. Il avoit assené Ernoult, son aisné fil, la conté de Flandres et Bauduin, le maisné, la conté de Haynau. Il avoit fait faire sairement as hommes de Flandres et de Haynau ke il tenroient cele assente. La contesse Richaus maintenoit les terres et les enfans ki estoient moult jouene. Robiers ki estoit sornoumés li Frisons pour chou ke il repairoit en Frise et avoit espousée la contesse de Frise, quant il sot la mort le conte Bauduin, son frère, il ala en Flandres et atraist pluisours des barons de la terre à son acort. Il avoit béanche de retenir la conté à son aés, car si neveu estoient encore moult jouene. Il s'entremétoit plus de la conté de Flandres ke la contesse Richaus ne volsist. Et quant Ernous, le fils Richaut, ot eage, il s'en ala au roi Phelippon, son cousin, ki le fist chevalier. Puis revint en Flandres, et quant il volt maintenir la conté, Robiers-li-Frisons, ses oncles, fu du tout contre lui et avoit grant plenté de gens assamblées, si saisi la ville de Gant, et puis traist vers le chastiel, si le prist.

Quant la contesse Richaus le sot, elle assambla grant ost entre li et Ernoul son fil et envoièrent querre le roi Philippe de Franche ki i vint à grand gent. Quant il aprochièrent Cassiel, Robert li Frisons, ki bien s'estoit pourveus, leur issi à l'encontre, si commencha la bataille entr'iaus ki dura grant pièche. Assés i ot mort de gent d'une part et d'autre. En cèle bataille fu prise la contesse Richaus des gent Robert le Frison et li Haynuier prisent Robert, mais pour la grant amour ke il avoient à la contesse Richaut, il delivrent et on lour rendi la contesse. Quant Robers fu délivrée il rassembla sa gent et recommencha la bataille ki moult fu crueuse, car moult i ot occhis de gent, et entre les autres, Ernous, quens de Flandres, i fu occis et tornèrent ses gens à desconfiture. Si se retraist li rois moult iriés à Monstruel-sour-la-mer et la contesse Richaus et Bauduins ses fils furent en grant porpens comment il se porroient esforchier

contre Robert-le-Frison ; pour chou firent une aloianche à Thiédelon, le vesque dou Liege, ki fu tèle :

La contesse Richaus et Bauduins, ses fils, reprirent Haynau dou vesqueet en devinrent si houme lige, en tel manière ke li quens de Haynau doit servir le vesque dou Liège as ses besoins de toute sa forche au despens le vesque puis ke li quens sera issus de Haynau, et se li quens va al éveske pour relever son fief, li vesques li doit son despens puis ke il sera issus de Haynau. Encor li doit li vesques on despens quant il le semont à la court ou à parlement, et se li empereres semont le conte à sa court pour auchune chose, li vesques li doit mener et ramener à son propre despens et respondre pour lui à court et demourer pour lui ; et se auchuns voloit grever le conte de Haynau, li vesques li doit aidier au sien coust à grant forche, et se li quens assiet auchun chastiel ki apertiegne à s'ounour, ou aucuns l'assiet contre lui, li evesque li doit aidier à V^c chevaliers; et li doit li quens faire avoir loial marchié de viandes, et puet li evesques prendre par les chans herbe et fourage à chevaus. A ceste chose faire est li évesques tenus III fois l'an et à chascune XL jours, et avoec l'oumage le conte doit avoir li évesques l'oumage le chastelain de Mons et le chastelain de Beaumont et le chastelain de Valeuciennes. Li évesque doit au conte à chascun Noel trois paires de roubes, de coi chascune doit valoir VI mars au marc dou Liège et à chascun chastelain une roube de VI mars ; et se li quens acquiert dedens la conté auchun aluet ou on li dounast et il le rendist avant en fief ou il aquesist auchun serf, il le tenrait tout avoec son autre fief del évesque et dendroit le païs dou Liege; de coi pluisour baron et leur houme sont tenu à respondre, li quens ne li houme n'i sont de riens tenu. La contesse reprist en acroissement de son fief l'abbeie et l'avouerie de Mons et la justiche de la conté de Haynau ke elle avoit tenue de l'empereour d'Alemaigne, car li vesques avoit tant fait vers l'empereour ke il li avait douné ces fiés. Li évesques douna si grant avoir à la contesse et à son fil ke moult en furent grevées les églyses de l'évesquié.

Ceste convenanche fu faite à Fosses, en la présenche le duc Godefroi de Buillon, le conte Aubert de Namur, le conte Lambert de Louvaing, le conte de Cigni, le conte de Montagu en Ardane et pluisours autres. La contesse retint en aluet les propres alues de saint Waudrut à Mons ou chastiel et en la ville, Quaregnon, Gamapes, Frameries, Kiévi, Brainne la Wihote, Brainne le Chastiel, Hal, Castres, Herines, Quêmes, Nimi, Vil-sor-Hainne et auchune autre ke je ne noume mie.

Or vous dirons dou roi Phelippe de Franche. Quant il fu venus à Monstruel apriés la déconfiture de Kassiel, il envoia en Franche et fist assembler grant ost. Si ala devant Saint-Omer et l'assist. Il arst le forborch. Foukes li éveskes de Parys, ki estoit frères le conte Wistasse de Boulogne, séjournait lors à Esperleke. Il envoia à Robiert le Frison et li manda ke se il li voloit douner le foriest d'Esperleke il feroit le roi lever dou siège et r'aler en Franche. Robiers li Frisons li otria volentiers. Dont manda li vesques au roi privéement ke il estoit trahis se il ne s'en aloit. Li roi ki quida ke il desist voir, se leva dou siège et s'en ala en Franche. Robers douna la foriest devant dite à l'évesque et li vesques le laissa au conte de Bouloigne apriès sen déchiés.

Or dirons de la contesse Richaut et de son fil Bauduin. Quant il orent fait leur aloianches au vesque dou Liege, il assamblèrent grant ost et recommenchièrent la guerre contre Robert le Frison. Quant elle ot une pièche duré et il i ot assés mort de gent d une part et d'autre, Robert le Frisons vint à grant pooir en Haysnau vers Brokeroie où il mist à mort grant nombre de gent. Encor a li lius à non *Morteus Haie*. Apriès passa Robers la rivière de Hayne et vint vers Valenchiennes; si fist à Wavrechin-sous-Escaut une forterèche de fossés et de palys; si laissa grant garnison pour destraindre les Haynuiers. Li quens Bauduins ki chou sot, ala querre aides au veske dou Liège et aillours, si ramena tant de gent ke il prist Wavrechin, si l'abati et occist pluisours de chiaus dedens. Quant la guerre ot grant pièche duré, preudome se meslèrent de la pais, si le firent. Entre les au-

tres devises de la pais fu otroié ke li quens Bauduins prenderoit à feme une nièche le conte Robert. De chou à retenir mist li quens Bauduins en gage la ville de Douay ke il tenoit adont, et jours fu prist dou mariaige faire ; mais quant li quens Bauduins vit la damoisielle, ele li sanbla si laide ke il dist ke il ne l'averoit jà. Pour chou retint li quens Robert Douay, ne puis n'en fu li quens de Haynau saisis. La contesse Richaut frema le chastiel de Beaumont et fist le chapiele Saint Venant. Elle establi les offisces des mestiers en son hostel.

Comment Anchins fu estorée.

En son tans avoit 1 chevalier en Artois ki avoit non Soihiers de Loo, qui estoit sires de Courcièles dalés Douay. Il avoit grant guerre contre monsigneur Gautier de Montegni en Ostrevant. I jour issi mesires Soihiers de sa maison pour aler en une besoigne Ses gens chevauchoient devant et il venoit pensant derrière. Quant il ot grant pièche chevauchié et il se trova seul. Il hasta son oirre pour rataindre ses gens, mais il fourvoia car une grans bruine estoit levée. Si entra en 1 bois de coi il avoit grant plenté à che tans et chevaucha parmi la foriest jusques à la nuit ke il vint en 1 tertre ke on claime ore Le Warde Saint-Remi et il vit devant lui lumière de feu, si ala cele part tant ke il vint à la porte d'une maison. Il requist le portier ke il le laissast (entrer) ens pour herbregier cele nuit Li portiers ouvri la porte et dist ke bien fust il venus, car ses sires hebrégoit molt volentiers les chevaliers. Quant mesires Sohiers fu entrés en la court, li portiers ala à la maison à son signour ki séoit au mangier et li dist ke il avoit laiens venu un chevalier tout seul ki voloit hébregier. Li sires respondit ke bien fust il venus. Tantost envoia 11 varlés en la court aval qui prisent le cheval monseigneur Soihier, si l'en mena li uns en l'estable et li autres mena monseigneur Soihier lassus.

Quant mesires Gautiers le vit, il sailli de la table et dist ke bien fust il venus. Apriès l'avisa tant ke il le reconnut. Mesires Sohiers s'aperchut ke c'estoit mesires Gautiers de

Montegni ses morteus anemis. Si fu moult esbahis. Mais mesires Gautiers li dist : « Sire, vous estes enbatus en mon hostel et je vous ai salué. Saschiés ke vous n'averés anuit garde. Ains vous hebregerai bien et ferai demain conduire hors de mon pooir, mais apriès vous gardés de moi. » Il le prist par la main et l'assit à la table. Mesires Sohiers li conta comment il estoit fourvoiiés. Quant il orent mangié si alèrent reposer. Au matin se levèrent li doi chevalier. Mesires Gautiers demanda à monseigneur Soihier comment il avoit la nuit dormi. Mesires Soihiers dist ke il avoit esté trop travilliés car il avoit songié ke il estoit en 1 islet priès d'illnec et uns blans cers li traioit les boiaus dou cors et les trainoit tout entour l'yslet. « Certes, dist mesires Gautiers, aussi m'est-il anuit avenu. » Dont dist mesires Soihiers ke il venroit volenters l'islet. Mesires Gautiers dist ke il l'i menroit car bien savoit le liu. Il s'en allèrent ensamble et entrèrent en l'yslet à grant paiune pour le marés ki grans estoit. Tantost virent 1 cerf blanc. Lors dist mesires Soihiers à monseigneur Gautier : « Sire, nous avons eut guerre longement ensamble, de coi pluisour de nos amis sont occis. Il me samble ke nostre sires nous a monstré ke nous en faichiens la pénitanche en cest yslet, et se vous i voliés demourer je vous i tenroie compaignie. » Mesires Gautiers respondit ke il en avoit moult grant talent.

Dont revinrent à l'ostel ; si mandèrent lour amis et firent boine pais ensamble, et disent k'il voloient demourer en cel liu pour servir nostre signour. Auchun de lour amis demourerent avoec iaus. Si estorèrent une religion en l'yslet par l'assent Gérart l'évesque de Cambrai et par la volenté Ansiel de Rubeumont ki sires en estoit et leur donna le liu. Mesires Soihiers i donna Loo et Corciellès qui sienes estoient et mesires Gautiers de Montegni i donna la vile de Peskencourt et grans rentes entour. Apriès iaus si i rendirent pluisour chevalier et gentil homme ki i donnèrent grans terres. Quant il furent si mouteplliié ke il furent IX compaignon, il orent 1 abbé par l'assens le vesque de Cambray. Li abbés ot non Alars et fu pris en l'abbéïe de Hasnon. Ensi et par tel myracle commencha l'abbéïe d'Auchin, l'an del incar-

nation nostre signeur mil LX et XVIII, le daerrain jour de novembre.

Or vous diroins de la contesse Richaut de Mons et de Bauduin son fil ki encor estoit assés jouenes. Bauduins prist à feme Yde, la serour le conte Lambert de Louvaing, ki moult fu boine dame. Cil Bauduins et la contesse Richaus sa mère édifièrent l'abbeïe de saint Denys en Brokeroie et leur donnèrent cele vile meisme et pluisours autres teneurs. Apriès chou ke la contesse Richaus ot bien maintenue la terre et vighereusement ele morut l'an d'el incarnation nostre signeur mil IIII^xx et VI. Li quens Bauduins ses fils ot de la contesse Yde sa feme II fils et III filles. Li aisnés des fils ot non Bauduins et li autres Ernous.

De le Contesse Richaut.

Pour chou ke nous volons ke vous saichiés la génération ki issi de la contesse Richaut de Mons et dou conte Bauduin son fil, nous vous nommerons grant partie de chiaus ki en descendirent. Ernous, li maisnés fils le conte Bauduin, engenra le viel Wistasse du Rues, cil Wistasses-li-Viels ot a feme la fille à 1 riche homme du Haynau ki avoit non Jehans et estoit pers de Mons, et quant cil Jehans fu mors, Wistasses-li-Viels tint la partie de Mons de par sa feme. Wistasses édefia Lerues et Morlainwes. Il ot de sa feme II fils et III filles. Li aisnés des fils ot non Nicholes. Cil demoura clers, par coi li maisnés ki ot non Wistasses-li-Vallés tint la terre dou Rues apriés la mort son père. Des III filles Wistasses le-Viel, ot mesires Wautiers de Lens l'aisnée; cele ot non Beatrix. Mesires Wautiers de Lens ot de li I fil et II filles. Li fils ot non Wistasses et des II filles, ot non l'une Yde et l'autre Marie. La seconde fille Wistasse-le-Viel ot non Aélis. Ele prit mari dont elle n'ot nul hoir et quant ses maris fu mors, elle se rendi à saint Fuelliien dou Rues. La tierche fille Wistasses-le-Viel ki ot non Ade fu mariée à monsigneur Nicholon de Boulers ki ot de li une fille ki apriès lui tint son yretage. Apriès la mort monsigneur Nicholon de Boulers, Ade, sa feme, reprist monsigneur de Bousies.

Wistasses-li-Vallés, li fils Witasses-le-Viel, prist à feme Raberte, la fille mon signeur Rason de Gavre; cheli avoit mesires Rasses eue de madame Doumison de Cyrue, sa feme. Wistasses ot de li I fil ki ot non Wistasses Kanivés et une fille ki ot non Béatrix.

Nous vous avons dit de chiaus ki issirent de Ernoul, le fil au conte Bauduin, le fils Richaut. Or vous dirons de chiaus ki issirent des trois filles Bauduin, le fil Richaut. L'aisnée ot non Yde. Cele fu mariée à monsigneur Thumas de Marle. Mesires Thumas ot de li une fille ki ot non Yde. Cele fut mariée à monsigneur Alart de Cysmai que on apièloit en sour-non Polière. Cil Alars estoit pers du chastiel de Mons. Il ot de Yde sa feme 1 fil ki ot non Gilles ki apriès lui tint sa terre. Quant mesires Alars de Cismay fu mors, Yde sa feme reprist à mari 1 haut homme ki avoit non mesires Bernars d'Orbais, qui ot de li 1 fil ki ot non Engerrans d'Orbais. Li autre fille le conte Bauduin, le fil Richaut, ot non Richaus. Cele fu mariée au conte de Monfort en Franche; et apriès la mort le conte de Monfort, la dame se rendi en l'abbéïe de Maubuege. La tierche fille le conte Bauduin de Haynau, le fil Richaut, ot non Aélys. Cele fu mariée à monsigneur Huon, signeur de Rumigni. Mesires Hues ot de li I fil et VI filles. Li fils ot non Nicholes. Cil Nicholes tint apriès son père la terre de Rumegni et cheli de Florines. L'une des VI filles monsigneur Huon de Rumegni ot non Richaut. Cele fu mariée au signeur de Kons. Li sires de Kons ot de li 1 fil ki ot non Gilles. La seconde fille monsignour Huon de Rumegni ot non Béatrix. Cele fu mariée à 1 riche houme de Haynau ki avoit non mesires Gossuins de Mons. Il estoit de grant poissanche ens ou païs. Il tenoit le paerie de Mons et le paerie de Valenchiennes et le paerie de Biaumont. Mesires Gossuins avoit 1 frère ki avoit non Nicholes. Cil Nicholes fu clers et puis fu vesques de Cambrai. Mesires Gossuins de Mons ot de Béatrix sa femme I fil et VI filles. Li fils ot non Gossuins. L'une des filles, ki ot non Yde, fu mariée à monsigneur Soihier, signeur d'Engien. Et apriès la mort monsigneur Soihier d'Engien reprist-ele à mari monsigneur Renier de Jauche, et apriès la mort monsigneur

Renier de Jauche, reprist-ele à mari I vaillant chevalier ki ot non mesires Bauduin-le-Karon. La seconde fille monsigneur Gossuin de Mons ot à non Mehaus. Cele fu mariée à monsigneur Wautier de Ligne et puis reprist elle à mari monsigneur Wautier de Fontainnes. La tierche fille monsigneur Gossuin de Mons ot à non Aaelis ; cele prist à feme mesires Rogiers de Condet. La quarte monsigneur Gossuin de Mons des fille ot non Ruesse. Cele fut mariée à monsigneur Estievenon de Denaing. La quinte fille monsigneur Gossuin de Mons ot à non Béatrix ; cele fu mariée à monsigneur Baudri de Roisin. La sisime fille monsigneur Gossuin de Mons ot à non Agnès ; cele fu mariée à monsigneur Huon d'Espinoit et d'Antoing.

Quant mesires Gossuin de Mons fu mors, sa terre eschaï à monsigneur Gossuin son fil. Mais cil Gossuins morut sans oir de son cors. Pour chou eschaï la plus grant partie de sa terre et des parries à monsigneur Renier de Jauche qui encore vivoit en chelui tans et avoit I fil de sa feme Ydain ki avoit à non Gérars ki tint la terre à Jauche apriès la mort monsigneur Renier son père. Et la dame se remaria à monsigneur Bauduin-le-Karon, si comme nous vous avons dit ci-dessus. Nous vous avons dit de chiaus ki issirent de monsigneur Gossuin de Mons et de Béatrix, la seconde fille monsignour Huon de Rumegni. Or vous dirons de la tierche fille monsigneur Huon de Rumegni qui ot non Aelis apriès sa mère. Cele fu dounée en mariage au signeur de Cyri en Retelois et apriès la mort le signeur de Chyri, la dame se remaria, si prist le signeur de Doncheri. La quinte fille monseigneur Huon de Rumegni fu mariée au signeur de Balehaim en Retelois. La sisime fille monsigneur Huon de Rumegni fu mariée à Ysaac qui estoit sires de Barbenchon ki ot de li I fil ki fu apiéles Nicholes. Cil Nicholes tint la terre de Barbenchon apriès la mort Ysaac son père.

Nous vous avons dit des VI filles monsigneur Huon de Rumegni. Or vous dirons de Nicholon son fil. Quant mesires Hues fu mors, mesires Nicholes ses fils tint la terre de Rumegni et la terre de Florines. Cil Nicholes prist à feme

madame Doumison de Chyrue apriès la mort monsigneur Rasson de Gavre qui l'avoit eue à feme. Cele dame tenoit Cyrue en aluet et grant terre entour. Il ot de li 11 fils. Nicholes li aisnés tint Rumegni, li autres, ki ot non Hues, tint Florines. Cil fu de moult grant vaillanche. Encore ot Nicholes de madame Doumison pluisours filles. L'une ki ot non Juliane ot Renaut de Ronsoi qui ot de li 1 fil ki ot non Rogiers. L'autre fille qui ot non Clémenche et Gérard de Halut. La tierche fille ki ot non Yolens ot Henri de Hierge, avouest de Hasbaing. Quant mesires Nicholes de Rumegni fu mors, Nicholes ses fils tint Rumegni. Il prist à feme Mehaut, fille monsigneur Jake d'Avesnes. Il ot de li trois fils. Li aisnés ot non Nicholes, li secons Hues et li tiers Jakes.

Or vous dirons de Robert-le-Frison. Quant il ot conquis Flandres, si comme nous avons dit desus, et il ot une pièche gouvrené, il morut. Si fu ensevelis à Kassiel. De lui remesent doi fil et trois filles. Li aisnés des fils ot non Robers qui tint le conté apriès lui. Li autres ot non Phelippes. Cil ot 1 fil ki ot non Guillaumes de cui nous dirons cha avant. L'une des filles ki ot non Adle ot li rois Conus de Danemarche ki ot de li 1 fil ki ot non Charles. L'autre fille ot li quens de Brouxielle, et quant il fu mors elle prist Thierri, comte d'Aussay. Si ot de lui 1 fil ki ot non Thierri. La tierche se rendi à Messines. Robert, li quens de Flandres, prist à feme Clymenche, fille le duc Guillaume de Borgoigne. Il en ot en mains de III ans III fils, et pour chou ke elle douta kéle n'eust trop d'enfans ele but 1 buverage par coi elle devint brehaigne. — Or revenons à la matière de l'empire de Constantinoble car grant pièche nous en somes tenut.

Détails inédits sur la bataille de Guinegate.

Henri VIII, Roi d'Angleterre, annonce à Marguerite d'Autriche le gain de la bataille de Guinegate. (1)

« Au campz-lez-Guinegate devant Térouanne, le 19 août 1513.

« Très haulte et excellente princesse, notre trés chère et » trés amée cousine et bonne commère, à vous très cordial- » lement nous recommandons et vous plaise savoir que hier » au matin ainsi que notre très honneuré frère et cousin » l'empereur vostre père et nous avions passé la rivière du » Lys qui passe devant Therouenne en partant de nostre » camp qui estoit de là ladite rivière tirans vers Gynegate pour » loger nostre dit camp deça icelle rivière, nouvelles nous » vindrent que toute la bande des gens de cheval des fran- » çois qui estoient logés à Blangy et aux environs, tiroient, » party vers ledit lieu de Gynegate, une autre vers le lieu » où nostre grand maistre d'ostel le seigueur de Talbot tient » le siége devant ladite ville de Therouenne pour l'empe- » cher qu'il ne les déstourbase de ravitailler ladite ville de » Therouenne; avec lesquels notre grant maistre escarmou- » cha tellement qu'il en fut prins de sa part quarente per- » sonnes et quatre hommes d'armes et XXII tués. Et pen- » soient lesdits français que nous feussions encore delà » ladite rivière du Liz et que nous viendrions assez à temps » pour les destourber qu'ils ne ravitaillassent icelle ville. » Toutefois tous nos hommes d'armes et gens à cheval es- » toient tous prets en armes et sen allèrent cotoyant ladite » ville de Gynegate et advisèrent lesdis françois qui estoient » en ung très grant et puissant nombre plus que les nostres » assavoir trois pour ung. Néantmoins aucuns de nosdis » gens à cheval chocquèrent ensemble, et en eust aucuns de » blessés aussy bien de l'une part que d'autre.

---

(1) Cette lettre et les suivantes reposent aux Archives générales, à Lille.

» Après ce, nous nous meismes en armes en la compaignie
» de nostre dit très honouré frère et cousin l'empereur avec
» nosdits gens de cheval et gens de pied en bon ordre en
» laissant nostre camp fourni pour la garde d'icelui, mar-
» chasmes en avant droit ausdits françois et leur feismes
» tirer certaines pièces d'artillerie, et incontinent ils se
» commencèrent à retirer, ce voyant ledit seigneur empe-
» reur et nous, ordonnasmes nosdis gens de cheval d'aller es-
» carmoucher avec eulx, et fut la chose si bien exploictée que,
» graces à Dieu, nos gens leur donnèrent la chasse plus de
» deux grosses lieues et en desconfirent beaucoup d'eulx
» sans grand perte des nostres, et prindrent nosdits gens de
» guerre de IX à dix enseignes, estendars, penons et guyctons,
» et nous admenèrent prisonnier devant ledit empereur vos-
» tre père et nous le duc de Longueville, marquis de Rothe-
« lin, comte de Dunois, messire René de Cleremont
» vis admiral de France, le maistre d'ostel dudit duc, plu-
» sieurs gentils hommes de la maison du roy françois, ar-
» chers de sa garde, et hommes d'armes des ordonnances
» avec plusieurs autres archiers desdits ordonnances, les
» noms desquels vous envoions ci dedens enclos en ung bil-
» let (1). Et nous a esté rapporté que le seigneur de Piennes
» a été tué, car le cheval sur quoy il estoit est en notre camp,
» et sa trompette pareillement; il y a aussi icy prisonnier ung
» genthillomme qui portoit l'étendart du grant écuyer de
» France le conte Galeasse de St.-Severin; l'on dit aussi que
» le sieur de la Palice est blessé ou tué, nous n'en scavons
» pas encore la vérité, mais dès que nous aurons la con-
» gnoissance et certenneté de toutes choses vous en adverti-
» rons.

» Et pour ce que nous suismes certains que vous prendrez
» plaisir d'entendre de nos bonnes nouvelles, nous vous
» avons bien voulu advertir de la bonne fortune que Dieu
» nous a donnée en vous advisant, très haulte et excellente
« princesse, nostre très chère et très amée cousine et bonne

---

(1) Ce billet n'a pas été retrouvé.

» commère, que nous suysmes grandement tenus et obligés
» audît seigneur empereur vostre père, car il ne nous a pas
» seulement donné son bon avis, saige, vertueux, discret, pru-
» dent conseil et bonne conduicte, mais nous a en sa propre
» personne avec ses gens donné assistance en armes, prest
» de vivre et mourir avec nous à la bataille si le cas feust ad-
» venu, et quant il eust esté nostre propre père charnel il ne
» nous eust sceu plus faire, et vous asseurons que à jamais
» nous le tiendrons pour nostre bon, loyal, cordial frère et
» bon père, aimant et desirant l'augmentation et accroisse-
» ment de son honneur et estat autant que le nostre mesmes
» et lui faire tout honneur plaisir et service en l'advenir et
» de ce se peult assurement confier, priant au surplus nostre
» créateur qu'il vous ait, très haulte, et excellente princesse,
» nostre très chère et très amée cousine et bonne commère en
» sa très saincte et digne garde. Escript à nostre camp lez
» Gynegate devant Therouenne, le XVII jour d'aoust, l'an
» XV^c XIII^c Signé *vostre loyal cousin et bon compère*

» HENRY, «

et plus bas :

» MEAUTIS. »

Le 15 août au soir Paul Armestorff, sommelier du corps de l'archiduc Charles, écrivoit à Marguerite.

«.... .....
» Madame, l'empereur comme espérimenté de la guerre
» avecques son conseil a trouvé plusieurs grandes difficultés
» d'assaillir la ville de Thérouanne pour plusieurs grandes
» et bonnes raysons, toutes foys le roy d'Engleterre et son
» conseil désirent et requièrent grandement à sa Magisté de
» leurs oultroyer l'assault promettant à sa Magisté pour
» dedens troys jours faire brèches souffisantes, etc. Je croy
» que sy dedans icelluy temps l'empereur peult veoir quel-
» que apparance, ou que ledit Roy et son conseil ne veuillent
» changer de propos, que sa Magisté les laissera essayer la

» fortune de la guerre, en quoy Dieu leur vaille donner bon-
» heur, combien que l'Empereur avoit ung aultre chemin
» meilleur entre mains, mais les Englois ce sont avant la
» venue de sa Magesté fourré sy avant que l'on ne les en
» peult bonnement retirer. Les François ce monstrent sou-
» vent et ce retirent bientost. Aultres nouvelles n'avons pou
» le présent sinon l'espoir de recouvrer ceste ville à l'aide de
» Dieu auquel je prie, Madame, vous donner très bonne vie
» et longue. Escript en l'ost devant Thérouanne du XVe de
» aougst.

» Vostre très humble très obeyssant serviteur,

» P. Armestorff. »

Le lendemain 16 à 7 heures du soir Baptiste de Taxis, maître des postes de l'empereur annonçoit le premier en ces termes à l'archiduchesse la victoire remportée près de Guinegate sur l'armée françoise.

« Madame, très humblement je me recommande à vostre
« bonne grace.

» Madame, à quatre heures après midy de ce jour l'Em-
» pereur et le Roy de France et d'Angleterre ont eu rencon-
» tre contre bien VIII M chevaulx françois lesquelz dez le
» bien matin estoient venus près du champ des deux sei-
» gneurs dessusdits qui cedit jourduy ont mis leur champ
» delà la rivière, mais ledit seigneur empereur avec l'armée
» les ont tous jours fait retirer jusques ausdittes quatre
» heures que seullement II M chevaulx ont frappé sur les-
» dits VIII M. et lesdits VIII M rechargié, mais bien tost se
» sont mis en fuite et n'en y a point quatre demeuré des
» nostres, et desdits François peut estre demeuré sur le
» champ de C hommes d'armes et prisonniers plus de cent
» et des plus grans de France comme le seigneur de Pien-
» nes, le marquis de Rotelin et autres dont plus à plain
» serez advertie, Dieu en ayde, qu'il vous doint bonne vie et
» longue. A Ayre le XVIe à VII heures. — Vostre humble

» serviteur Baptiste Tassis, mestre des postes.« — L'adres-
» se: « A ma dame en ses mains. *cito*, *cito*, *cito*, *cito*, *cito*,
» *cito*. »

Le même jour l'empereur Maximilien mande à l'archiduchesse Marguerite sa fille la défaite des François devant Thérouane, la prise de plusieurs gentils-hommes notables et divers détails.

16 août 1513.

« Très chiére et très amée fille, nous sommes la nuyt
» passée venu logier au camp de nostre bon frère et cousin
» le roy de France et d'Engleterre pour mettre ung meilleur
» ordre et conduite ou fait de son emprinse de Thérouenne
» et aussi affin de lui faire changier logiz vers ung autre
» costé de la ville outtre la rivière du Liz. Aujourd'huy en
» asseant ledit logiz nous est venu rapport que les François
» venoient à grosse puissance de gens à cheval pour ravi-
» taillier ladite ville de Thérouenne; incontinent feismes
» mettre en bon ordre de bataille les gens de nostredit bon
» frère et tirasmes en avant allencontre desdits François et
» les avons sievy bien prez de deux lieues. A la parfin les
» gens de cheval de ceste armée ont chergié et rué sus les-
» dits François bien vaillamment, tellement qu'ilz les ont
» mis en fuyte et les ont chassé bien long et ont esté prins
» beacop de bons personnages si comme le duc de Longeville,
» seigneur de Havrez, et beacop d'autres dont ne sommes
» bien averty des noms ne de leur qualitez; mais ce soir et
» demain en aurons plus ample informacion dont vous aver-
» tirons. Lesdits François estoient en nombre de IIII à V
» M. chevaulx comme dient les prisonniers. Yl y a eu aussi
» desdits François tuez environ L ou LX hommes; des-
» quelles choses vous avons bien voulu avertir pour vous
» donner à congnoistre que le commencement est très bon et
» espérons bien à l'ayde de Dieu tellement faire que les cho-
» ses succéderont de bien en mieulx. A tant, très chière et
» très amée fille, nostre seigneur vous ait en sa garde. Donné
» audit camp devant Thérouenne, le XVIe d'aoust XV^c.
» XIII, du soir. (*sic*)

» L'on a aussi prins V ou VI des principalles enseignes
» desdits François ensemble le porteur d'enseigne de la com-
» pagnie du s^r d'Angoulesme ; le capitaine Fayette est aussi
» prins et avoit charge de L lances.

Per regem,

Hannart « (1)

A cette lettre est annexé un billet ainsi conçu :

« Madame, il estoit nuyt quant l'empereur vostre père
» arriva à son logiz de retour de la deffaite et chasse des
» François ; et à son souper luy a esté rapporté que Monsr.
» de Humbercourt et Monsr. de Piennes estoient prisonnier
» et que Monsr. de La Palice avoit esté prins mais qu'il
» avoit esté rescouz. Madame, demain ce saura la certaineté
» de tout car l'Empereur et le Roy feront visiter tous les-
» dits prisonniers.

» Votre très humble serviteur.

J. Hannart. »

---

(1) Cette lettre de Maximilien est inédite: elle n'a été découverte que depuis l'impression de la correspondance de ce prince avec sa fille, publiée par le docteur *Le Glay*, archiviste général du département du Nord. 2 forts vol. in 8°, Paris 1839.

SUPPLÉMENT A L'ARTICLE

MARTIN DE VOS.

Un beau portrait du célébre *Martin de Vos* a été fait par *Joseph Heinz*, peintre de Berne, vers 1580, et gravé à Rome par *G. Sadler*. L'artiste Belge est représenté dans un médaillon fort orné, entouré de cette légende : *Martinvs de Vos, Belgi, Antverpianvs, pactor solertiss. Aetatis svae LX.* Minerve et une autre divinité qui préside aux arts, soutiennent au-dessus de la tête de De Vos, une couronne dans laquelle on voit un renard portant un oiseau sur le dos et tenant une bêche dans les pattes ; autour est la devise du peintre narquois : *Pvro astv et labore.* Au bas de la planche, on lit le dystique suivant qui explique l'emblême de l'entourage :

Ad. M Vvlpivm in ejvs imagine.

« Hinc Pictura tibi, hinc cedit Tritonia laurum
» Illa manum VVLPI, hœc suscipit ingenium. »

A. D.

HOMMES ET CHOSES.

Le Chevalier Delesalle.

Notre pays est fécond en braves militaires qui sont sortis de nos villes et de nos campagnes, il y a cinquante ans, au cri de guerre qui émut le monde, pour parcourir bientôt en vainqueurs toutes les capitales de l'Europe et y faire flotter le drapeau francais. Parmi ces guerriers, dont nous nous plaisons quelquefois à reproduire les faits d'armes, nous pouvons citer le chevalier *Delesalle*, mort lieutenant-colonel en retraite, à Lille, il y a peu d'années.

Joseph-Augustin Delesalle naquit accidentellement à Neuve-Eglise en Flandre, de père et mère français, le 22 mars 1773; il revint à Lille avec ses parens et fut appelé au service militaire par les magistrats de cette ville, en vertu du décret de la Convention du 23 août 1793. Le 8 septembre de la même année, il entra dans le 3e régiment de dragons et passa successivement par tous les grades subalternes, qu'il gagna sur les champs de bataille, aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, d'Italie, d'Helvétie et d'Egypte. Il reçut un coup de sabre au poignet, le 14 mars 1797, à Ste.-Justine près Feltre, en Italie, et fut fait maréchal-des logis. Il commença la campagne d'Egypte comme adjudant-sous-officier, et le 11 août 1798, il donna des preuves du plus grand courage à l'affaire de *Salahier*, où, étant enveloppé par les Mamelucks, il parvint à se dégager quoique blessé de plusieurs coups de sabre.

Nommé sous-lieutenant le 20 janvier 1799, en Syrie, et faisant partie de la division de cavalerie du général Murat (dont il resta l'ami), il poussa une reconnaissance le 13 mars suivant, entre Jaffa et St.-Jean-d'Acre, à la tête de 25 hommes, et fut surpris par un corps nombreux d'Arabes (250 hommes environ) qui l'entourèrent et lui tuèrent presque tous ses dragons qui vendirent chèrement leur vie. Delesalle, blessé de plusieurs coups de lance, terrassé, désarmé, fut fait prisonnier, garotté et conduit à la queue d'un cheval arabe devant le farouche *D'Gezzard*, pacha de St.-

Jean d'Acre, qui lui fit souffrir tous les supplices en attendant qu'il l'envoyât à la mort. Réclamé enfin par le Commodore sir Sydney Smith, il fut arraché des mains du bourreau, et renvoyé en France le 15 avril de la même année, sur un bâtiment russe frêté par sir Sydney-Smith. Cet épisode dramatique de la vie militaire de J. A. Delesalle est détaillé dans une brochure attachante intitulée: *Cent heures d'agonie ou relation des aventures d'A. Delesalle, sous-lieutenant au 3e régiment de dragons, fait prisonnier par les Arabes, en Syrie, le 23 ventose an VII,* publiée (sur les notes de Delesalle) par *P. Villiers*, capitaine au 3e dragons. *Paris, Favre.* Vendemiaire, an IX. in-8° (*).

(*) Cette brochure étant très-rare, et aucun exemplaire ne s'en trouvant dans le commerce, nous en extrayons deux passages qui donneront à nos lecteurs une idée des tortures qu'endura le prisonnier français au milieu des Arabes.

« Tourmenté par la fièvre, étendu sur la terre humide, j'y restai jusqu'à minuit que l'on vint me saisir pour comparaître une seconde fois devant le chef des cannibales; il me commanda de réciter mes prières à Mahomet; je refusai; les signes les plus menaçans furent employés pour me décider à invoquer le grand prophète; je bravai toutes les menaces, on me mit hors de la chambre, et je trouvai à la porte trois Naplousains à cheval qui m'attachèrent les mains derrière le dos, me lièrent fortement les poignets et les pouces, et me firent marcher devant eux.

« Me voilà donc au milieu de la nuit, garotté comme un criminel, souffrant des douleurs inimaginables, seul avec trois Naplousains dont le caractère féroce m'était connu, et qui, s'ils ne m'expédiaient pas en route, me conduisaient peut-être au supplice. A peine j'eus fait quelques pas que mes forces m'abandonnèrent et que je tombai en défaillance: l'un d'eux descendit de son cheval et me mit en croupe sur celui de ses camarades. Après une heure de marche, la jument qui nous portait s'abattit en passant un tourniquet. Le turc et moi nous nous trouvions dessous de manière à ne pouvoir nous débarrasser. Je tachai de faire entendre qu'en me mettant entre les dents les rênes de leurs chevaux, ils pourraient s'y prendre de telle et telle manière pour relever notre monture empêtrée dans le tourniquet; ils me comprirent assez bien, et nous voilà tous quatre remis en selle. Arrivé dans un petit village, on me mit dans l'arrière-fond d'une mauvaise baraque, sous la garde de quelques Maures, dont la conduite à mon égard me fit regretter mes premiers bourreaux. Enfin je cherchai à les attendrir en leur montrant mon corps couvert de blessures et mon bras droit surtout que la corde, par sa trop grande pression avait fait enfler considérablement. Rien ne put adoucir leur rage cruelle: Voyant qu'ils demeuraient insensibles, je feignis d'être calme et je m'occupai des moyens de ne devoir qu'à moi quelqu'allégement à mes souffrances. Après des efforts aussi douloureux qu'incroyables, je parvins à porter mes bras derrière le dos et assez bas pour les faire revenir par devant en passant mes cuisses et mes jambes au dessus de la ligature de mes poignets Dans cette position, bien moins difficile, je rongeai avec les dents les nœuds de la corde; je me trouvai libre, et je goutai une heure de repos.....»

Augustin Delesalle eut occasion de raconter lui-même ses périls et ses aventures en Syrie, au consul Bonaparte, au ministre Carnot et aux généraux Murat et Lasne, qui lui firent compliment sur son courage et son bonheur. Bonaparte, qui aimait les gens braves et heureux, et qui commençait à s'entourer d'hommes d'exécution et de valeur, jeta les yeux sur Delesalle pour le faire entrer dans la garde des consuls, première souche de cette fameuse garde impériale qui devait conquérir tant d'honneurs et de lauriers; mais Delesalle, attaché à son régiment comme à une seconde famille, refusa cet honneur et perdit peut-être en ce jour l'occasion d'arriver aux premiers postes militaires.

Il fut nommé lieutenant le 15 février 1802, adjudant-major le 30 avril même année, et avec rang de capitaine le 1er octobre 1803. Il reçut la croix de la légion-d'honneur le 15 juin 1804, et entre tems fit toutes les campagnes, toujours dans le 3e régiment de dragons, aux côtes de l'Océan, en Autriche, en Prusse et en Pologne. Il reçut plusieurs blessures légères à l'affaire du bois de Zédenich, en Prusse, le 26 octobre 1806, où il eut le bonheur de dégager le général Becker sur le point d'être pris. Le 22 novembre suivant il fut nommé chef d'escadron à Berlin.

A la bataille d'Eylau, il fit preuve de présence d'esprit et de tête : démonté au milieu de l'infanterie et de la cavalerie russe, après une brillante charge, il se mit, quoiqu'à pied, à la tête de son escadron qu'il ramena au pas sans que l'ennemi put l'entamer.

Le 3 mars 1807, à l'affaire de Guttsdat, il montra de la hardiesse et du tact: 15 à 1800 cosaques se disposaient à charger le régiment qui sortait d'un défilé, quand il prit lui-même l'initiative et fit une charge utile qui permit à la division de sortir du défilé où elle se trouvait engagée.

Mais c'est surtout à Friedland qu'il se couvrit de gloire: par ordre du général Milet, il fit, avec le 1er escadron, une brillante charge sur une batterie ennemie qu'il enleva; l'officier d'artillerie fut tué de sa main sur ses pièces; il essuya le feu d'une embuscade d'infanterie, ce qui ne l'empêcha pas de culbuter des escadrons de cosaques et de hussards, chargés de soutenir la batterie enlevée.

Envoyé en 1808, 9 et 10 en Espagne, il y rendit des services de plus d'un genre : à Zamora, il commanda un régiment provisoire de 600 cavaliers du 2e corps d'armée; il fit la guerre durant trois mois à la tête de ce nouveau régiment; remplit plusieurs missions difficiles et hardies sur les frontières de Portugal par ordre de Kellermann, et en fut félicité par le maréchal Soult et par le général *Milet*, dont il rapporta des marques de satisfaction:

C'est qu'en effet cette courte expédition avait fourni à Delesalle de nombreuses occasions de faire preuve d'un désintéressement qui ne le cédait en rien à son intelligence et à sa bravoure.

Il fut nommé officier de la légion d'honneur, étant en Espagne, le 15 janvier 1809, et brêveté du titre de *Chevalier de l'Empire* le 11 juillet 1810 avec dotation de 2,000 fr. de rentes sur des biens situés en Westphalie. L'Empereur, plaçant un casque d'or en ses armes, le fit entrer dans cette noblesse impériale dont les premiers membres excitent encore aujourd'hui l'enthousiasme même des peuples qui nous combattirent. Entretems, Delesalle, qui avait toujours été assez heureux dans les combats pour ne recevoir que des blessures guérissables, n'eût pas la même chance le 23 novembre 1809 à l'affaire de Carpio en vieille Castille, où, commandant l'avant-garde de la dernière brigade avec 150 chevaux et une compagnie d'Hanovriens, il tint tête au corps du duc Del Parque; ce ne fut pas sans payer de sa personne : A la fin de la journée, il reçut un coup de feu à l'articulation du genou droit; après être resté trois mois sur un lit de douleur à Valladolid, cette blessure grave et incurable le força de quitter le 3e régiment de dragons le 1er janvier 1811, après y avoir servi avec honneur et distinction près de 17 ans et demi, sans avoir jamais voulu le quitter sous quelque prétexte que ce fut, et même au détriment de sa fortune et de son avancement.

Mais si Delesalle devait renoncer à un service actif, sa tête ferme et son cœur chaleureux le rendaient propre à plus d'un genre de fonctions. Nommé commandant d'armes de 4e classe le 14 mars 1811, le gouvernement lui confia la citadelle de Lille, le 9 octobre suivant, et il y commanda jusqu'au 3 mai 1815, époque à laquelle il fut mis à la tête de la place d'Hesdin, ville où les esprits étaient en mouvement et où la guerre civile eut immanquablement éclaté sans la fermeté de ce brave militaire. Il ne cessa ces fonctions délicates que le 28 juillet 1815 par ordre de M. de Bourmont qui commandait pour le Roi dans le département du Nord.

Le vieux soldat de l'Empire devait baisser la tête devant un nouveau système; comme tant d'autres, il fut en but à plus d'une calomnie, et les injustices ne lui manquèrent pas; abreuvé de dégoûts il se résigna et prit sa solde de retraite, mais en 1820, il demanda une révision des mémoires qui concernaient sa conduite politique et militaire pendant les événemens de 1814 et 1815; Les passions politiques commençaient à se refroidir, on rendait plus de justice aux vétérans de l'armée, Delesalle obtint satisfaction et le grade honorifique de lieutenant-colonel lui fut accordé.

Heureux de ce résultat, il rentra dans la vie privée et s'occupa de quelques travaux commerciaux dans l'intérêt de sa famille; et dans

le citoyen, on retrouva toujours ce zèle consciencieux, cet attachement au devoir qui avait distingué le militaire. Cette vie si bien remplie et si honorable fut terminée le 17 juillet 1838, à l'âge de 65 ans, après une courte mais douloureuse maladie. Le Chevalier Delesalle fut vivement regretté à Lille; il emporta en mourant l'estime des habitans: Les honneurs militaires lui furent religieusement rendus et son corps fut inhumé au cimetière d'Esquermes près Lille, où M. *Lestiboudois* prononça un discours chaleureux sur sa tombe. A. D.

Vincent de Stochove.

Vincent de Stochove, seigneur de Sainte Catherine, naquit à Bruges, vers la fin du XVIe siècle, d'une famille de bons gentilshommes flamands. Il était l'aîné de cinq enfans; son père, *Jean Stochove*, mort le 29 octobre 1615, gît en l'église Saint-Gilles, à Bruges, auprès de *Marie Reynaert*, sa femme, décédée le 24 septembre 1619. Dès son jeune âge, leur fils aîné se sentit du goût pour les voyages, et c'est ce qui fait qu'à cette époque, où chacun adoptait une devise personnelle, il choisit celle de: *Omne solum viro patria est* Là dessus les beaux esprits du tems s'évertuèrent: *Don Antonio de Fuertes* lui décocha un sonnet espagnol dont nous ferons grâce à nos lecteurs; Antoine de Bourgogne, archidiacre de Bruges, lui adressa maints vers latins, dont nous ne citerons que ce dystique:

« Omne solum in patriam Deus ut donavit Adamo:
» Sic tibi et in patriam vita dat omne solum. »

C'était prendre les choses d'un peu haut. *Jacques-Philippe de Dongelberge*, autre Brugeois, lui fabriqua le sixain suivant qui n'est pas le plus mauvais de tous:

« Le style vous donne à la France,
« L'extraction vous dict flamang:
« Mais vos œuvres en leur substance
« Font mescognoistre vostre sang;
« Et vous donnent sans flaterie,
« Chaque province pour patrie. »

Vincent de Stochove épousa à Bruges Marie Van Marcke, fille de Jean Van Marcke, commis du Franc de Bruges; cette alliance ne le retint pas longtems dans ses foyers et ne l'empêcha pas de voyager. Il avait conçu le projet de visiter l'Italie et de faire un pélerinage à Jérusalem: il exécuta cette grande entreprise au commencement de l'année 1630. Vers le 1er mars, il quitta Bruges et se réunit à Paris le 9 du même mois, avec MM. *Fermanel*, conseiller au Parlement de Rouen, *Fauvel d'Oudeauville*, maître

des comptes de Normandie, et *Baudouin de Launay*, également de Rouen. Ils partirent ensemble de Paris, vers la mi-mars, pour Lyon et Grenoble, s'arrêtèrent à Avignon pour voir les fêtes de Pâques dans la *ville sonnante*, comme dit Rabelais, et s'embarquèrent à Cannes pour l'Italie. Ils virent Livourne, Florence et Gênes, prirent terre à Smyrne et débarquèrent à Constantinople, où ils passèrent cinq mois, c'est-à-dire tout l'hiver de 1630 à 1631. Ce fut comme attachés à l'ambassade que Stochove et ses compagnons furent reçus dans l'ancienne Bizance et obtinrent du sultan un passeport pour visiter toutes les Echelles du Levant et les terres de la domination Ottomane. Munis de guides et de recommandations, ils quittèrent Constantinople le 31 mars 1631.

Après avoir visité les îles de l'Archipel, et toutes les côtes de l'Asie mineure, nos voyageurs voulurent aller en Perse ; ils traversèrent l'Euphrate à Bir et vinrent sous les murs de Bagdad assiégé par le grand-visir. Craignant d'être pris pour des espions, ils revinrent à Alep, cotoyèrent la Syrie et gravirent le Liban. Ils manquèrent périr de froid dans les neiges des montagnes ; ils virent Balbec, Damas, Beirouth et Seyde où ils rencontrèrent l'émir Facardin. Enfin ils pénétrèrent dans les lieux saints, après avoir traversé Sour, Acre, Nazareth, le Mont-Thabor, Tibériade et Naplouse. De Jérusalem, qu'ils quittèrent le 13 septembre 1631, ils allèrent à la mer Morte et à Jéricho, s'embarquèrent à Jaffa, et parvinrent au Caire par Damiette et le Nil alors à sa plus grande hauteur. Ils firent des excursions aux Pyramides, à Suez et au Mont Sinaï, puis revinrent au Caire et à Damiette, parcoururent les côtes de Syrie, ce qui leur demanda presque tout l'automne de 1631. Ils repartirent de Seyde le 2 novembre, restèrent deux mois dans la Méditerranée, à Candie, Malte et en Sicile, et abordèrent enfin le dernier jour de l'an 1631 au port de Livourne.

Stochove et ses amis employèrent l'hiver et le printemps à visiter toute l'Italie, la Toscane et les Etats de Venise, évitant autant que possible la peste qui régnait en Romanie ; ils virent Rome et Naples et s'embarquèrent à Civita-Vecchia pour la France et prirent terre à Toulon le 27 juin 1632. Ils parcoururent le midi de la France, allèrent à Nimes, Toulouse, Bordeaux, La Rochelle, rentrèrent le 4 août à Paris, y restèrent quelques jours ; puis enfin, Stochove ayant reconduit ses camarades à Rouen, revint le 1er septembre à Bruges, après une absence de deux ans et demi.

Rentré dans ses foyers, De Stochove mit en ordre les souvenirs et les notes rapportés de ses voyages et il les publia sous le titre de : *Voyage du Levant*, *Bruxelles*, *Hubert Velpius*, 1642, in-8°. Cet ouvrage eut un tel succès qu'une seconde édition en fut donnée en 1650, chez *Hubert-Antoine Velpius*, *à Bruxelles*, in-8°, avec un frontispice et le portrait de l'auteur, tous deux

gravés par *W. Hollar*. En 1662, une troisième édition fut encore jugée nécessaire ; le même imprimeur la donna in-8°, de 9 f°s et 508 pages. Cette relation fut fort goutée, bien qu'écrite dans un style plein de Flandricismes ; mais on y remarque du naturel, de la vérité, et une foule de renseignemens curieux sur les lieux innombrables que l'auteur a visités. Son chapitre sur le débordement du Nil et ses causes est très-satisfaisant.

Le succès de ce voyage donna aux libraires de Rouen l'idée de le réimprimer en y mettant les noms des voyageurs Rouennais à côté de celui de *Stochove*, leur ami ; ils y firent quelques changemens dans les premières pages, donnèrent le livre comme une refonte générale, et en définitive, ne supprimèrent que quelques mots wallons qui n'eussent pas été compris en France. Ils publièrens cette espèce de contrefaçon, sous ce titre : *Le voyage d'Italie et du Levant, de Messieurs..... contenant la description des royaumes..... avec plusieurs remarques, merveilles et prodiges, desdits païs, recueillis des écrits faits par lesdits sieurs pendant ledit voyage*, Rouen, 1664, in-12. — Seconde édition, *Rouen*, chez *Antoine Maurry*, 1670, in-12, de 4 f°s et 481 pages. Le succès de la relation de Stochove, soit originale, soit contrefaite, donna encore naissance à un autre ouvrage intitulé : *Observations curieuses sur le voyage du Levant, fait en 1630, par MM. Fermanel, Fauvel, Baudouin de Launay et de Stochove*. Rouen, 1668, in-4°. Ce dernier livre ne contient rien de nouveau ; l'éditeur dit en avoir tiré le fond des mémoires d'un des quatre voyageurs, mais cette assertion nous paraît hasardée. Il n'y est nullement question de rien qui ait rapport au voyage ; c'est une réunion de lieux communs sur les contrées du Levant : ce ne peut être qu'une spéculation de libraire.

Vincent de Stochove avait sur les Turcs une opinion contraire à celle répandue jusqu'à lui. Il pensait que la puissance Ottomane était faible et sur son déclin ; il appuyait son dire sur la défaite de l'armée d'Osman, battue en 1621 pas 60,000 polonais, bien qu'elle fut composée de 300,000 hommes ; sur le siége d'Asac fait par 100,000 Ottomans, en 1642, et levé après quatre mois d'une attaque soutenue seulement par 1500 cosaques ; enfin sur la guerre des Turcs et des Vénitiens qui eut lieu pendant 20 ans, ces derniers ayant seuls résisté à toutes les forces de la Sublime Porte. Cette opinion de notre voyageur Brugeois le mène à désirer que les puissances chrétiennes s'entendent et se réunissent pour chasser d'Europe ces infidèles qui ne respectent ni le droit des nations ni celui de l'humanité. Il a développé et soutenu cette thèse dans un petit ouvrage, fruit de sa vieillesse, qu'il a abrégé de *Nicolas Chalcondyle*, athénien, pour les tems anciens, et tiré de ses propres observations pour les tems modernes. Ce traité,

devenu peu commun, a pour titre : *L'Othoman, ou l'abrégé des vies des emperevrs Tvrcs, depuis Othman Ier, jusques à Mahomet IV à présent regnant.* A Amsterdam, chez Jean Schipper, M. DC. LXV. pet. in-12 de 8 f's et 149 pages.

Dès que V. De Stochove fut stable à Bruges, il devint souvent échevin et bourguemestre de cette ville, dont il était une des notabilités. Ses armes étaient d'or, au chevron de gueules, avec deux pointes d'hermines au chef, et une tête de lion de sable, lampassée de gueules à la pointe. Son portrait fut fait par *J. Van Oost*, peintre de Bruges; on mit au bas les vers suivans :

« Stochovio, pictor, similes in imagine vultus
« Ingenium calamo prodidit ipse suo,
« Tot terras obiisse viro quæ gloria major
« Spectandas doctes exhibuisse libris. »

J P. de Dongelberge, que nous avons déjà cité, composa à cette occasion ce quatrain :

« Le désir de savoir qui vous mit en voyage,
« Portera ce pourtraict où vous fustes jadis :
« Et les lieux qui pour lors revirent vos espris
« Seront charmés assez en voyant vostre ouvrage. »

Enfin, pour terminer ici les hommages littéraires rendus à De Stochove, nous dirons que lorsqu'il fut nommé bourguemestre de sa ville natale, *Olivier de Wrée*, trésorier de Bruges, le gratifia des quatre vers suivans :

« Qui mores hominum multorum vidit, et urbes,
« Græcus cum Vates pro sapiente tenet.
« Consulis officium geritur sapienter agendo,
« Hinc populus gaudet consule Stochovio. »

A. D.

Le chanoine Stiévenard.

Simon-Pierre Stiévenard, naquit à Valenciennes, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, d'une honnête famille qui n'est pas éteinte en cette ville. Il reçut une bonne et solide éducation et se destina à l'état ecclésiastique. Ce fut ainsi qu'il s'attira les bontés de l'illustre Fénélon, archevêque de Cambrai, qui lui donna les moyens de terminer ses cours de théologie à Paris. Ce fut en la Faculté de cette ville qu'il prit le grade de licencié en théologie; il revint ensuite à Cambrai où il s'attacha à la personne de Fénélon, qui en fit son secrétaire. A compter de l'année 1707, tous les mandemens archiépiscopaux sont contresignés par l'abbé *Stiévenard*.

La *Biographie universelle* dit que Stiévenard fut nommé en 1703 à un canonicat de la métropole de Cambrai, il doit y avoir

erreur dans cette date, à moins qu'elle ne porte que sur une promesse particulière faite par Fénélon, et réalisée plus tard; car nous trouvons que cet abbé fut seulement reçu chanoine de Cambrai *le* 20 *avril* 1709, par *provision apostolique*.

Stiévenard était capable, éclairé, spirituel, dévoué à son archevêque, et lui devint fort utile pour la publication de ses mandemens et de ses instructions pastorales. Le choix que Fénélon fit de lui pour l'attacher à sa personne en dit plus que l'éloge le plus éloquent. C'est lui qui composa la longue préface de l'instruction en forme de dialogue, sur le système du jansénisme. C'est lui qui en soigna la seconde édition en 1715, après le décès de son patron, qui lui recommanda à son lit de mort d'y intercaler ses additions, entr'autres deux dialogues sur la *volonté de Dieu de sauver tous les hommes*, qui furent placés après le XIe dialogue. Ce fut encore lui qui devint éditeur d'un volume, devenu très-rare, et intitulé : *Recueil des lettres sur des matières importantes de messire François de Salignac de la Motte Fénélon*.., avec un discours prononcé par le même auteur devant S. A. S. E. de Cologne, le jour de son sacre. (Cambrai, Douillez), M. D. CC. XIX, in-12, 246 p., qui eut une seconde édition sous le titre de *Recueil de quelques opuscules de... Fénélon...*, avec un catalogue exact de tous les ouvrages de l'auteur, M. D. CC. XXII, pet. in-8° de 252 p., et 10 f^os^ non chiffrés. Ce volume, signalé comme excessivement précieux, par M. *Villemain*, dans son article sur *Fénélon* de la *Biographie universelle*, est possédé par cet homme de lettres-ministre qui en fait grand cas Nous en avons les deux éditions sous les yeux.

Le chanoine Stiévenard est auteur d'une *Dissertation* inédite *sur la chronologie des évêques de Cambrai*. M. le docteur Le Glay en a publié un long extrait dans les preuves qui terminent ses *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, 1824, in-4°, pages 153-160. Le même écrivain lui attribue une autre *Dissertation sur le pontificat de Saint-Géry* que l'on trouve à la suite des *Mémoires historiques de l'église collégiale de Saint-Géry, à Cambrai*, par l'abbé Tranchant, Ms. in-4° qui repose dans la bibliothèque publique de Cambrai, sous le n° 885. Le style et la division des deux dissertations, la nature et la forme des citations dont elles sont enrichies, prouvent assez qu'elles sont l'œuvre de la même personne, et que la seconde fut composée pour faire suite à la première.

Stiévenard partageait la manière de voir de Fénélon sur le jansénisme; son zèle pour son ancien protecteur, joint à son opinion arrêtée sur ce point, l'engagea, quelques années après la mort du prélat, dans une polémique qui lui donna du renom parmi les théologiens. L.-P. *Billuart*, dominicain, né à Révin, et

professeur à Douai, publia en 1725, in-4°, sous le voile de l'anonyme, le *Thomisme triomphant*, etc., dans lequel il reprochait à Fénélon de confondre le système des thomistes et celui des jansénistes, et de les envelopper dans la même condamnation ; il appuyait ce dire d'une citation fausse (page 8), tirée de la première lettre de Fénélon à Quesnel. Stiévenard prit chaudement la défense de son archevêque, et traita le P. Billuart de *calomniateur* dans son *Apologie pour feu M. de Fénélon contre le Thomisme triomphant*. Douay, J.-F. Willerval, 1726, in-4°. Le Dominicain flamand fit paraître une *Réponse de l'auteur du Thomisme triomphant, à M. Stiévenard, chanoine de Cambrai, au sujet de son apologie pour feu Mgr. de Fénélon, Arch. de Cambrai*, in-4°, 8 pages. Là, il avoue qu'il a cité à faux, trompé qu'il fut par un ami qui lui communiqua une note mal indiquée sur Fénélon ; mais il prétend que son observation subsiste, et que, dans d'autres écrits, le prélat avait mérité le reproche qu'il lui avait fait dans son premier ouvrage. Cette mince brochure fit éclore la même année une *Seconde apologie pour Mgr. de Cambrai*, par le chanoine Stiévenard, Douay, Willerval, in-4°. Le Dominicain controversiste ne demeura pas en reste et enfanta incontinent et *ab irato*, un *Avis d'un ecclésiastique de Paris à M. Stiévenard, sur la seconde apologie pour feu M. de Fénélon*, in-4°, 21 p., avec supplément. Sur cela le chanoine décocha sa *Troisième apologie en forme de dialogues, divisée en trois parties*, Douay, J.-F. Willerval, 1726, in-4°, 56 p., dans laquelle il combat avec beaucoup de force et de logique. Enfin, l'impôli *Billuart* termina par une *Justification de l'avis d'un ecclésiastique de Paris*, etc. In-4°, 21 p., dans laquelle il traite son adversaire sans aucun des ménagemens qu'on se doit entre écrivains, et surtout entre hommes d'église. Nous pensons que cette querelle infiniment trop prolongée en resta là. On peut savoir gré à l'ancien secrétaire de Fénélon de ses bonnes intentions dans la défense qu'il entreprit ; mais la grande renommée du prélat n'avait que bien peu à craindre des attaques du régent de l'Université de Douai, et nous ne voyons pas que la réputation littéraire et de Stiévenard et du Père Billuart ait beaucoup grandi à la suite de ces publications successives : L'imprimeur seul et le marchand de papier y ont gagné.

En 1730, Stiévenard, dont l'esprit était tourné et exercé à la controverse, et qui entendait fort bien les subtilités théologiques, donna, dans un ouvrage latin, une idée des disputes sur la *grâce*, et soutint la doctrine de l'*équilibre* contre un livre récemment publié à Utrecht. La dernière œuvre du chanoine Cambrésien est intitulée : *Concertationes Jansenianorum contrà Ecclesiam et scholæ theologorum inter se circà gratiam, et orthodoxia æqui-*

librii quod negant Janseniani, tuentur orthodoxi, vindicata adversùs tractatum de voluntatis æquilibrio gallicè recens editum à Jansenianis Ultrajecti in Hollandiâ... Coloniæ, 1750, in-8°, malgré la souscription de *Coloniæ*, mise sous le titre de ce livre, nous le soupçonnons imprimé dans le pays, et vraisemblablement à Douay, chez Willerval.

Simon-Pierre Stiévenard mourut à Cambrai, dans un âge peu avancé, le 19 août 1735, à deux heures du matin. Il fut enterré dans le cloître de la métropole. On trouve des notes sur les derniers momens et la mort de ce chanoine dans un manuscrit de la bibliothèque publique de Cambrai, intitulé : *Antiennes pour les Rogations*, in-8° vélin, inscrit sous le N° 127.

A. D.

L'abbé Delobel.

Les célébrités montoises dans les sciences, dans les arts comme dans les lettres, sont si rares que nous devons arrêter les regards sur ces réputations qui, sans être brillantes, sans avoir eu un grand retentissement au dehors, ont du moins, attiré l'attention de leurs concitoyens.

La poésie française était bien peu cultivée dans la ville de Mons à la fin du siècle dernier. La langue de Pascal et de Boileau y était si ignorée qu'un homme qui la possédait, qui en avait fait son étude, y méritait l'admiration.

Delobel, Louis-Charles-Albert-Joseph, naquit à Mons le 7 août 1746. On peut dire qu'il fut poète en naissant, comme le voulait Boileau. Il n'avait pas encore terminé ses études de collége qu'il était déjà auteur de deux grands ouvrages en vers. Un de ses condisciples, qui passa d'une profonde insouciance à des progrès rapides et surprenants, excita sa jeune verve poétique. Dans son admiration, il fit un poème en huit chants et en vers alexandrins où il célébra les hauts faits de son ami. L'autre est un poème en vers de dix syllabes et en six chants ; il est intitulé : les *rimailleurs condamnés*. Nourri de la lecture de Boileau et de Gresset, l'étudiant s'exerce quelquefois avec bonheur à imiter la manière de ses maîtres. Ces productions incohérentes renferment des vers qui annoncent un talent naissant.

Delobel suivit les cours de l'Université de Louvain. Bien qu'il se destinât à l'état ecclésiastique, ses nouvelles études ne lui firent pas négliger celle de la poésie. Il consacra encore, comme on disait autrefois, quelques instans aux muses ; une traduction du commencement du 2e livre de l'Enéide fut par ses soins imprimée et publiée en cette ville, l'année 1770. Une lecture attentive et

souvent répétée de Virgile et d'Horace, de Boileau et de Racine avait formé le jeune versificateur; il sut prouver par de beaux vers qu'il avait senti les véritables beautés de ces poètes célèbres. Son goût, la finesse de son oreille lui avaient appris que le mérite poétique ne consistait pas dans un assemblage de mots plus ou moins sonores, plus ou moins bruyants.

Nous avons peu de renseignemens sur la vie de Delobel. Il fut professeur de poésie au collége de Houdain, à Mons, et puis chanoine de Saint-Germain en la même ville. Il séjourna en Allemagne pendant la Révolution française, et revint ensuite dans sa ville natale, où il mourut le 1er mai 1813.

Pendant qu'il professait la poésie, il jouit de toute la plénitude du privilége qu'avaient alors les régents de son rang, de complimenter en vers les nobles personnages qui visitaient la cité. Plusieurs de ses discours en vers ont été imprimés; nous citerons celui à l'archevêque de Cambrai, à l'occasion d'une tournée de ce prélat dans son diocèse, en 1765; un autre discours à Joseph II, que l'on attendait à Mons à son retour de France, en 1777, celui-ci ne fut point prononcé, l'empereur ayant pris une autre direction; un troisième au duc d'Arenberg, lors de son entrée en cette ville comme Grand-Bailli du Hainaut, le 11 janvier 1780; et un quatrième à Joseph II, le jour de son inauguration en qualité de comte du Hainaut, le 27 août 1781.

La deuxième de ces pièces est une composition importante pour la matière qu'elle renferme; son étendue et le grand nombre de beaux vers qui l'embellissent en font une œuvre poétique fort estimable.

Les amateurs conservent dans leurs bibliothèques ces divers ouvrages de l'abbé Delobel. Son neveu, M. *Louis Delobel*, est dépositaire des manuscrits qu'il a laissés. Parmi ceux-ci l'on distingue un poème en six chants, intitulé *Folette*. Le sujet est une épagneule objet de petits soins de la part de sa maîtresse. Cet ouvrage est écrit en vers de dix syllabes. On y trouve de jolis détails et des vers agréables: c'est une imitation du genre de *Vert-Vert*. Il existe encore parmi ces manuscrits un autre poème en cinq chants et en vers de dix syllabes ayant pour titre: l'*Hymen*, écrit pendant le séjour que l'auteur fit en Allemagne.

L'extrême complaisance de l'abbé Delobel lui fit composer beaucoup de vers de société. Ses manuscrits renferment une quantité de bouquets, de stances, de chansons, d'épithalames, etc. Nous transcrivons les stances suivantes sur l'*Amitié*.

Jadis d'un forgeron l'amour fit un Appelle,
Aujourd'hui l'amitié par un charme nouveau
Pour fêter une amie au Parnasse m'appelle,
Et de douces vapeurs énivre mon cerveau.

Je vous dois ce prodige, ô ma chère Eugénie !
Pour vanter vos vertus et vos talens divers,
La touchante amitié me tient lieu de génie
C'est elle qui m'inspire et me dicte ces vers.

Ce langage des Dieux que tant d'auteurs profanent
S'il chante tes attraits mérite nos amours.
Les beaux vers sont des fleurs qui jamais ne se fanent
Et que la faulx du temps respectera toujours.

Dans le cours orageux de cette triste vie
Malheureux le mortel qui n'a point un ami ;
En proie aux noirs accès de sa mélancolie,
Il est seul dans le monde et ne vit qu'à demi.

Il existe des stances du même auteur sur la mort de Marie-Thérèse ; elles ont eté imprimées de même que celles adressées aux confrères de la Miséricorde, à Mons, par un jubilaire de la confrérie.

La fondatrice de Mons, Sainte-Waudru, fut chantée par notre poète ; il fit des hymnes latines en son honneur.

L. F.

Le prince de Ligne, graveur.

Gentilhomme dans toute l'acception du mot, brave comme son épée, brillant, plein de grâce, étincelant d'esprit, d'une étourderie charmante, d'une loyauté à toute épreuve, le prince de Ligne courtisait les lettres et les arts avec plus de zèle que les rois, avec autant d'assiduité que les belles. Il avait à Belœil une imprimerie qu'il ne laissait pas chômer ; non content de faire des vers, d'écrire en prose sur tous les sujets, et de jouer de la flûte, il lui vint dans l'idée d'apprendre à graver. M. Adam Bartsch, garde des estampes de la bibliothèque de la Cour, à Vienne, lui donna en 1786 quelques leçons. S'il n'en fit pas un écolier très-habile, on ne peut s'empêcher néanmoins de voir avec satisfaction un grand seigneur ambitionner de modestes talens et s'en parer plus fièrement que d'un cordon ou d'une plaque.

M. François Brulliot dit qu'il a gravé une suite de six eaux fortes, petit in-folio en travers, qui portent son chiffre formé d'un C. et d'un L., et ont pour titre : *Recueil de six paysages : Premier essai d'un amateur.*

L'œuvre du prince de Ligne à la bibliothèque royale de Belgique se compose jusqu'ici de 14 pièces ou espèces de grifonnemens très-imparfaits, il faut l'avouer. En voici la liste :

1. Un paysage oblong d'après le Guerchin : Simples contours, cinq figures.

2. Paysage plus petit, au trait, chaumières et trois figures. A

droite, dans la marge : Hélène. Au-dessous : *Dédié à ma femme*, n° 83 ou 85.

3. Esquisse d'un tableau du Guerchin, représentant deux femmes, un enfant et un homme du peuple; fond sale, quelques ombres en manière noire ; au bas : *Guercino da Centa.*

4. Une tête d'apôtre, quelques ombres sales en manière noire; à gauche, dans l'encadrement : *Léonard da Vinci*, p.... ; à droite, n° 1 ; dans la marge : *Dédié à M. Hazard, de la collection du prince Charles de Ligne.*

5. Un homme couché qui sonne de la conque marine ; un autre homme debout. Épreuve sans encadrement et sans monogramme ; au bas : *Guercino da Centa.*

6. Epreuve avec encadrement et monogramme.

7. Epreuve avec une hachure qui coupe l'encadrement par le bas à droite.

8. Une tête de vieille en médaillon, tournée à gauche du spectateur. En haut : *Dédié à ma femme*; au bas : *Léonard da Vinci, de la collection du prince Charles de Ligne*, n° 4, dans le coin à droite : 1783 ou 1788

9. Epreuve retouchée, le n° 4 est surchargé, point de millésime.

10. Une tête d'homme dirigée vers la droite et coiffée d'un bonnet ; ombres noires et sales ; en haut, dans le coin à droite ; n° 5 : en bas à gauche : *Alolidor. f.*

11. Epreuve moins barbouillée, sous le n° 5.

12. Paysage oblong de la grandeur n° 1 ; au fond un clocher, à droite un bouquet d'arbres ; sur le premier plan trois hommes, dont l'un fait tenir son chapeau à un chien; dans la marge : *Guercino da Centa.*

13. Deux têtes en rouge dans deux médaillons, en forme de baisoir ; au bas : *Annibal Carrache del., de la collection du prince Charles de Ligne.* Cette légende est en lettres bien formées, ce qui ne s'observe pas dans les autres.

14. Une tête de femme tournée vers la droite ; un lis s'élève de ce côté jusqu'à hauteur du nez.

Toutes ces gravures, excepté le n° 5, portent le monogramme de l'auteur. DE REIFFENBERG.

Les Citoyennes de Valenciennes.

Si la Révolution française a fourni les actes les plus remarquables d'héroïsme et de dévoûment, elle a aussi quelquefois été témoin de faits singuliers et outrés qui ne s'expliquent que par la

surexcitation des esprits et l'enthousiasme patriotique qu'on répandait dans toutes les classes. Sans parler ici des égaremens et des excès à jamais déplorables qui ensanglantèrent cette époque, nous pourrions citer des actes bisarres et empreints de sentimens, au moins exagérés, qui se firent jour alors : nous choisissons entr'autres, parmi un recueil curieux de pièces de cette époque qui se trouvent dans le cabinet de M. *Gentil-Descamps*, de Lille, une proclamation des dames de Valenciennes, qui aura probablement pour tous nos lecteurs le mérite de la nouveauté.

A. D.

Lettre des dames citoyennes de Valenciennes, à MM. les grenadiers du 24e régiment d'infanterie.

« Valenciennes, 6 octobre 1791.

« Votre lettre en réponse à celle du lâche et déserteur *Bardin*, nous a, chers amis, chers camarades, causé moins de surprise que de satisfaction. C'est à votre fermeté, à votre énergie, que nous vous avons reconnus pour de véritables amis de la liberté, de zélés défenseurs de la patrie. Déjà vous avez reçu, sans doute, d'un grand nombre de compatriotes, l'expression de leur reconnaissance. Nous partageons leurs sentiments, mais les éloges étant à nos yeux un tribut peu digne de votre noble courage, nous *vous réservons un tout autre prix.*

» Oui, frères et amis, ce sont des citoyennes, inspirées du patriotisme le plus pur et de l'amour du bien public qui, comme vous, sont dévouées au maintien de la Constitution et au soutien de la liberté. Si votre lettre jointe à l'acceptation donnée par le roi à notre bienfaisante Constitution, ne suffit pas pour ramener au même but tous les individus de l'empire français ; s'il reste encore à nos ennemis quelqu'espoir de contre-révolution, qu'ils tremblent ces vils partisans du despotisme et de la féodalité. Ceux du dedans auront à redouter les amis de la Constitution, surveillans, actifs et capables de déjouer leurs projets. Ceux du dehors rencontreront sur leur passage une barrière invincible, composée de braves et courageux soldats, guidés par l'honneur, l'amour de la liberté et de la patrie. Oui, frères et amis, nous vous le jurons, si nous ne vous suivons pas sur les remparts pour combattre avec vous les ennemis qui oseraient en approcher les armes à la main, nos soins ne vous seront pas moins utiles, nous vous inviterons au combat, nous vous ferons renforcer par vos camarades d'armes que nous remplacerons dans les casernes, pour nous occuper à vous préparer des vivres, tandis qu'ils iront partager votre gloire.

« Qu'ils seraient heureux, qu'ils seraient contents, nos ennemis, s'ils pouvaient se flatter d'un pareil espoir ! Les monstres,

en avançant, ne rencontreront que sang et carnage ; en reculant, ils ne trouveront que rage et désespoir.

» Jugez des sentiments des autres citoyennes par les nôtres ; ayant peu à redouter les efforts de nos ennemis, livrons-nous à la félicité, au bonheur que nous assure la Constitution nouvelle, et répétons ce refrein chéri, *Ça ira, ça ira*, etc.

» Pour les dames citoyennes et patriotes de
» Valenciennes,
» F. BAREZ.
» F. ROLAND l'aîné, Md. sur la Place. »

Ducasse d'Armentières sous la République.

République française. — Liberté, égalité, fraternité ou la mort !

Extrait du registre aux délibérations de la commune d'Armentières *intrà-muros*, séance du 19 fructidor, 2e année républicaine, a été extrait ce qui suit:

Le conseil-général de la commune sur la déclaration d'un membre que plusieurs citoyens se disposent encore de chaumer le jour de la dédicace, jour proscrit par notre révolution, établi par les agens du despotisme pour satisfaire l'ambition et l'orgueil des ci-devant seigneurs qui ces jours-là exigèrent que les habitans qu'ils appelèrent leurs vassaux vinssent, tambour battant battre le drapeau sous leur croisée, considérant qu'il n'y a que les amis de la royauté et du despotisme qui peuvent tenir de ces sortes de fêtes,

ARRÊTE :

1° Qu'il sera pris des mesures vigoureuses pour connaître les personnes qui fêteront le jour de la ci-devant dédicace ;

2° Qu'il charge son comité de révision de s'assembler séance tenante pour prendre les mesures nécessaires à ces fins.

Pour extrait conforme :
Signé, COTTIGNY, secrétaire.

RAPPORT DES COMMISSAIRES.

Les citoyens Cottigny et Wiart rapportent que s'étant rendus chez les citoyens Rotru et de Wulf, ils auroient trouvé dans leur cour respective chacun un jambon qui dessaloient, lesquels ont de suite été transporté en l'hôtel commun, avec offre auxdits Rotru et de Wulf, de les indemniser s'ils le vouloient.

Les citoyens Bayart et Burier s'étant rendus chez la citoyenne veuve Blauwart où étant ils ont trouvé un petit jambon, lesquels

ils ont fait transporter en l'hôtel commun en faisant à cette citoyenne les mêmes offres.

Le comité réuni s'étant fait représenter les trois pièces dont l'une cuite, a répandu dans la salle une odeur qui enjambonoit tous ces membres, au point qu'une discussion vive, mais courte, s'est ouverte si on mangerait le jambon cuit.

Après les débats, le comité a pris et exécuté l'arrêté suivant, séance publique les portes ouvertes :

1° Que les deux jambons crues seroient mis de suite à la disposition des administrateurs de l'hospice d'humanité des vieillards, sauf à eux d'en payer le prix d'après les mémoires qui seront fournis par les commissaires de Wulf et Rotru, lesquels devront passer à notre comité pour en faire le rapport au conseil.

2° Que le jambonet cuit sera mangé séance tenante par le comité, sauf à eux à en payer le montant d'après le mémoire de la propriétaire Blauwart, qui sera visé à notre comité pour être rapporté au conseil.

Le présent arrêté sera adressé aux citoyens de Wulf, Rotru et Blauwart, et à la Société populaire à la séance de demain.

Pour extrait conforme :

Par ordonnance, MEURILLE, commissaire.

« Arras, ce 11 vendémiaire, an 3 de la Rép. franç. »
Une et Indivisible.

— LIBERTÉ, — — ÉGALITÉ. —

Le représentant du peuple envoyé dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais à l'agent national du district de Lille.

Citoyen,

Je t'envoie l'extrait d'une délibération sur laquelle j'appelle toute ton attention.

Je ne sais si la bêtise plus que tout autre motif a donné lieu à cet acte digne du tems des Vendales.

Les membres d'une autorité constituée, décider qu'ils mangeront séance tenante un jambon que le propriétaire est invité à donner ; c'est le comble de la déraison.

Il paraît difficile que de pareils hommes restent en place.

Je t'engage à recueillir mieux encore les circonstances de cette singulière affaire, et surtout à me désigner des citoyens propres à remplacer ceux qui y ont joué un rôle.

Salut et fraternité,

F. BERLIER.

Serment du Magistrat de Valenciennes.

Le Serment des anciens magistrats de Valenciennes, dont nous donnons ci-dessous littéralement la teneur, est des plus remarquables; c'est une pièce d'un intérêt tout local qui vaut à elle seule une peinture de mœurs. On y voit en première ligne la profession de foi catholique intercalée dans le serment pendant la domination espagnole; vient ensuite la promesse de garder fidèlement les droits et franchises de la ville qui étaient considérables, celle de ne point vendre la justice à beaux deniers comptans, puis enfin de ne pas fréquenter les tavernes et cabarets à certains jours: on a dû restreindre cette abstinence aux veilles des enquêtes, le sacrifice eut paru par trop dur de fermer totalement l'entrée des cabarets à des Magistrats flamands. Le serment se termine par les clauses libérales, celles qui auraient dû être placées en première ligne; savoir: de juger le riche et le pauvre dans une balance égale, de n'employer que des gens probes, loyaux et éclairés, et de ne mettre ni haîne, ni passion dans les jugemens.

Le magistrat de Valenciennes prêtait ce serment en public, sur un perron de l'hôtel-de-Ville, à un endroit d'où il pouvait voir les clochers de l'abbaye de St.-Jean, vers lesquels il étendait la main.

Formulaire du serment que doivent prêter Messieurs les Prévôst, juréz et Echevins de la ville de Valenciennes au renouvellement du Magistrat.

« J'EN jure par le Dieu Tout-Puissant et sur la damnation de mon âme, que je crois tout ce que croit l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et que je tiens la doctrine qu'elle a tenue et tient sous l'obéissance de nostre Saint père le Pape; détestant toutes doctrines contraires à icelles; si comme des Luthériens, Calvinistes, Anabatistes et tous autres hérétiques et sectaires; et qu'en tant que moy sera, je m'opposeray et contrarieray à icelles. Ainsy m'ayde Dieu et tous ses Saints.

« Vous jurez et promettez sur la foy que vous tenez de Dieu, que vous garderez bien et loyalement tous les droits, loix et ordonnances du Roy, et pareillement les droicts et franchises de cette ville, et ferez droit entre les parties toutes les fois que vous en serez requis, et que vous maintiendrez la ville en ses loix; coûtumes et usages selon qu'anciennement a esté faict, et que vous ne prendrez directement ni indirectement don, loyer, promesses, ny service pour la bonne administration de la justice que vous rendrez à vostre loyal sens et pouvoir, et celerez les avis et résolutions qui se donneront et rendront sur le fait de la justice, et n'irez en tavernes ou cabarets pour y boire ou y manger le

jeudy avant que les enquestes soient rendues, si avant quelles se puissent rendre lors, ny le vendredy tant et jusques à ce que les plaids du Prévost-le-Comte soient achevez, et jugerez un chacun suivant ce qu'il se trouvera avoir mal faict, autant bien le riche que le pauvre, et le pauvre que le riche, sans aucun support ni connivence.

« Davantage que vous serez Prévost, Mayeur et Treize hommes de la Halle-Basse, de Gens Preud'hommes, loyaux et suffisans; et que vous leur enjoindrez de se régler en conformité des chartes et statuts d'icelle Halle-Basse sans laisser passer aucun drap ou autre chose qui dépend d'icelle.

« Vous jurez de plus que vous ne serez présens à aucun don, vente, transport ou autre espèce d'aliénation qui se feront au profit de quelqu'un de main morte, et ne prendrez pour sergens de cette ville que preud'hommes suivant votre pouvoir. Toutes lesquelles choses et chacune d'icelles, vous jurez et promettez sur la foy que vous devez à Dieu et sur ses saintes Evangiles de tenir et accomplir à vostre loyal sens et pouvoir, et que vous ne détournerez de faire loyal jugement pour parenté, amitié, haîne, ou autre occasion que ce puisse estre. » A. D.

Archives du département du Nord.

Dans ce département, où les intérêts sont aussi considérables que multipliés, les archives de l'administration moderne ne peuvent manquer d'être précieuses. Toutefois, celles qui sont antérieures à 1790 n'ont pas une moindre importance comme documents historiques et politiques. Ce sont en effet les archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille, archives souveraines d'un état jadis étendu et puissant, et dont la célébrité, dans les deux derniers siècles, a égalé celle des dépôts les plus importants de l'Europe.

La chambre des comptes de Lille, instituée vers 1380, à l'instar de celles de Paris et de Dijon, par le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, lorsqu'il fut devenu comte de Flandre, et qui n'a cessé d'exister qu'à la prise de la ville de Lille, par Louis XIV, en 1667, n'eut d'abord de juridiction que sur les comtés de Flandre et d'Artois et la seigneurie de Malines; mais, par l'accroissement des domaines des ducs de Bourgogne, elle réunit à son ressort, en 1421, le comté de Namur; en 1436, le Hainaut; puis le Tournésis et quelques autres portions de territoire. Il fut aussi ordonné de porter à cette chambre les comptes des receveurs généraux de tous les domaines et finances, tant de ce pays que du Brabant, de Gueldres, de Limbourg, de Luxembourg, de Bour-

gogne, de Frise, de Hollande, et de la généralité des Pays-Bas.

Cette centralisation eut pour effet de rassembler dans un même dépôt, indépendamment des pièces comptables en quantité presque innombrable, les registres des délibérations et des affaires de la chambre; ceux des chartes de l'audience, des graces et rémissions; les actes d'aliénation et d'engagement des domaines royaux; les aveux, dénombrements et reconnaissance de fiefs, terres et seigneuries; les procès-verbaux pour limites du royaume, par suite des conférences et traités; enfin, des mémoires, des rapports, et une foule de documens remarquables.

L'intérêt de ces collections précieuses fut rehaussé encore par la réunion des archives particulières des souverains du pays, comtes de Flandre, ducs de Bourgogne. Philippe II, roi d'Espagne, les plaça, vers la fin du 16e siècle, sous la garde d'officiers de la chambre des comptes. Avant de tomber au pouvoir de la France, elles furent encore augmentées tant par Maximilien, empereur d'Autriche, auquel était échu, par alliance, l'héritage des ducs de Bourgogne, que par ses successeurs. De là vient qu'on y trouve une foule de documents du plus haut intérêt sur les affaires de l'Autriche et de l'Espagne, pendant le temps que ces puissances possédèrent la Flandre et les Pays Bas. Là sont les traités de paix et d'alliance, de mariage et de commerce; les testaments des comtes et comtesses de Flandres; les lois et priviléges, donnés par le souverain aux provinces et aux villes; les donations aux établissemens religieux et de bienfaisance; enfin, les originaux de la majeure partie des actes émanés des souverains du pays, et des princes avec lesquels ils ont été en relation.

Le nombre des titres en parchemin, tant originaux que copies anciennes et authentiques, est, en résumé, de près de 15,000; la série commence à l'an 706. La charte originale la plus ancienne remonte à 1008; bon nombre appartiennent au 11e et au 12e siècles.

A cette partie se rattachent vingt-quatre cartulaires dont cinq appartenant au 13e siècle, et quatorze, au siècle suivant, contiennent environ 6,000 pièces qui remontent à l'année 819, et se terminent à la fin du 15e siècle. En outre, les registres des chartes, en quatre-vingt-deux gros volumes in-folio, comprennent tous les actes émanés des souverains du pays depuis 1358, jusqu'en 1687, savoir: traités, édits et lettres patentes, titres de fondations, d'acquisitions, de propriétés seigneuriales, anoblissements, légitimations, priviléges, ordonnances sur les affaires de domaines, police, commerce, finances, monnaies.

La masse du dépôt comprend plus de 6,000 portefeuilles, registres, fardes et liasses, qui offrent des documents curieux et in-

connus sur l'histoire de France en général ; sur celle des provinces de Flandre, Artois, Hainault, Bourgogne ; sur celle de toutes les provinces des Pays-Bas.

Parmi les pièces originales on remarque des autographes des rois de France Charles V et Charles VII ; de Réné, roi de Sicile ; d'Edouard IV, roi d'Angleterre, et de Jacques III, roi d'Ecosse ; de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et de sa fille Marie ; de Ferdinand Ier, roi de Sicile ; de Christian Ier, roi de Danemarck et de Suède ; de Louis XI ; de Charles VIII ; de Louis XII ; des rois d'Angleterre Henri VII et Henri VIII. Une partie des chartes se rapportent aux grands faits de l'histoire de France, dans lesquels les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne ont été souvent les principaux acteurs, et particulièrement aux guerres de Philippe-Auguste, de Philippe-le-Bel et de Charles VI, avec la Flandre et l'Angleterre, ainsi qu'aux alliances entre ces puissances ; à la guerre de cent ans, entre la Flandre et l'Angleterre ; aux dissensions entre les branches d'Orléans et de Bourgogne ; aux troubles du royaume pendant la minorité et la démence de Charles VI ; à la régence des ducs de Bourgogne, de Berry et d'Anjou ; aux assassinats du duc d'Orléans et de Jean-sans-Peur ; à l'alliance de Philippe-le-Bon, fils de Jean-sans Peur, avec Henri V, roi d'Angleterre ; à la prise de Paris, après cette coalition ; enfin, au traité d'Arras, dans lequel Charles VII et le duc de Bourgogne signèrent, en 1435, une réconciliation.

Entre autres pièces de l'époque suivante, on remarque la ratification originale, signée par Louis XII et le roi d'Espagne, du traité conclu entre eux, relativement au partage du royaume de Naples (1512) ; la confirmation et ratification faite par le roi d'Angleterre ; le traité de mariage entre Charles d'Autriche depuis Charles-Quint, et Marie, fille de Henri VII, roi d'Angleterre ; enfin, le mémoire original que Catherine d'Aragon fit présenter au commissaire du pape, pour soutenir la validité de son mariage avec Henri VIII (1531).

Une collection fort précieuse encore, et qui forme en quelque sorte le complément des chartes et traités, se compose de 12 à 15,000 lettres autographes, mémoires historiques et instructions aux ambassadeurs. Ces lettres, retirées, vers la fin du dernier siècle, d'un réduit où elles gisaient ignorées, forment un ensemble de pièces du plus haut intérêt à consulter pour l'histoire de France, sous les règnes de Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV ; pour celle d'Allemagne sous Maximilien Ier ; pour celle d'Espagne sous Charles-Quint et Philippe II ; pour celle d'Angleterre sous Henri VII et Henri VIII ; enfin pour celle des Pays-Bas sous la régence de Marguerite d'Autriche.

Une autre partie d'un grand prix est relative à l'élection de

Charles-Quint à l'empire d'Allemagne, aux campagnes d'Italie et de Milan sous François Ier, et à la captivité de ce prince.

Le règne de Charles IX, les guerres religieuses qui le remplirent, et la mise à exécution des édits de pacification des troubles, ont donné naissance à une correspondance composée de lettres autographes du duc d'Alençon, du prince de Condé, du duc de Montpensier, du cardinal d'Armagnac, de Montmorency, du président de Thou, de Villars, de Cossé, de Strozzi, etc.

Parmi les pièces originales et inédites sur les temps de la Ligue et le commencement du règne de Henri IV, on remarque des lettres autographes de ce prince, de Catherine de Médicis, des ducs de Guise et de Mayenne.

Quoique les autres documens ne puissent avoir, en regard de tant de richesses historiques, qu'une importance secondaire, il en est cependant encore d'une haute valeur.

Quand la chambre des comptes, après le traité d'Aix-la-Chapelle, eut cessé d'exister, ou du moins, eut transféré son siège à Bruges, sous l'autorité espagnole, l'administration du pays appartint aux intendances de Flandre et de Hainault, aux états de Cambrésis et au bureau des finances établi à Lille, en 1690. Six à sept cents liasses proviennent spécialement de ce bureau ; les autres documents, parmi lesquels se trouvent des mémoires d'un grand intérêt, composent environ 660 registres et plus de 600 liasses. Ceux qui se rapportent au Hainault en forment une grande partie ; mais ils ne remontent qu'à 1668 ; il y en a de plus anciens, en assez grande quantité, qui sont relatifs aux états du Cambrésis sous la domination espagnole : le plus faible nombre concerne les Flandres française, wallonne et maritime.

A ces archives des anciennes administrations la révolution a réuni, en outre, celles des communautés religieuses, qui se composent de 900 liasses, 809 registres, 173 layettes et plusieurs cartulaires. Les plus importantes sont celles des collégiales de Saint-Pierre de Lille, de Saint-Amé de Douai et des abbayes de Cysoing, Loos, Anchin, Flines, Denain et Saint-Jean de Valenciennes. Elles concernent, dans leur ensemble vingt abbayes, sept collégiales ou chapitres et vingt-neuf couvents ou communautés secondaires ; ce sont des titres de propriétés, lettres de fondations et donations, contrats de vente et échange, baux et transactions ; les plus anciens remontent au 11e siècle.

On trouve encore, dans les archives du département, une collection de plans, cartes et tableaux généalogiques, au nombre de plus de 700 articles ; quelques tabellionages, des aveux et dénombrements de fiefs et seigneuries.

Mais les anciens titres des communautés religieuses n'ont pas été exclusivement concentrés au chef-lieu du département ; il en

existe à Cambrai une assez grande masse, qui forme une sorte de succursale du dépôt central. Ils concernent l'archevêché de Cambrai et le chapitre métropolitain, cinq abbayes, quatre chapitres et quelques communautés.

Cet aperçu succinct des richesses historiques contenues dans les archives du Nord doit être complété par l'exposé des soins et des travaux qui y ont été consacrés. Les archives de la chambre des comptes et des souverains de Flandre furent de tout temps l'objet d'une vive sollicitude ; mais, en particulier, depuis 1668 jusqu'en 1791, quatre archivistes du nom de Godefroy, dont plusieurs se sont fait connaître honorablement par leurs travaux dans la diplomatique, eurent, successivement et comme par héritage, la garde du dépôt de Lille. Le dernier des quatre, invité à participer à l'exécution des grandes recherches littéraires entreprises par ordre du roi Louis XVI, sous la direction du garde des sceaux, avait commencé, en 1782, dans ce but, un inventaire analytique qu'il rédigea pour les pièces comprises entre les années 706 et 1307.

Les archives de la chambre des comptes ne purent échapper entièrement aux dévastations de la révolution : la partie la plus précieuse fut même un instant menacée par des ordres de destruction ; on en dut la conservation à la courageuse résistance d'un archiviste ; mais trois cents voitures de papiers furent envoyées à l'arsenal. Dans les années subséquentes, diverses parties des archives furent bouleversées par des déplacements. Enfin, en 1819, l'état de désordre et de dépérissement de cet immense et précieux dépôt fixa la sollicitude du conseil-général qui, pendant plusieurs années consécutives, vota avec une honorable persistance au budget départemental des allocations toujours réduites par l'autorité ministérielle, et qui n'assurèrent que d'une manière imparfaite la simple conservation du dépôt ; il a été reconnu depuis que des titres précieux en ont disparu. Enfin, depuis la mort du savant Godefroy, le classement était resté à peu près stationnaire, lorsqu'en 1835, le conseil-général a pourvu à une organisation complète aux frais de laquelle le Ministre de l'Instruction publique a consenti à s'associer, en considération de l'intérêt national qui s'attache à ces archives et des travaux qui s'y exécutent, pour concourir aux publications historiques auxquelles les Chambres consacrent des allocations annuelles. 7,500 francs sont imputés annuellement sur le budget départemental pour l'entretien des quatre employés et d'un conservateur. Ce dernier, correspondant de l'Institut, reçoit sur cette allocation 3,000 fr., et pareille somme est allouée sur les fonds du Ministère de l'instruction publique. Aux fonctions d'archiviste en chef, il joint celles d'inspecteur des archives communales. Déjà des résultats fort remarquables ont été

obtenus : les inventaires de Godefroy se poursuivent ; des titres déposés depuis 1793 dans le magasin militaire en ont été extraits. D'un autre côté, le gouvernement de la Belgique, faisant recueillir de toutes parts des documents sur l'histoire nationale de ce royaume, a fixé naturellement son attention sur le dépôt de Lille, qu'il regarde comme le plus précieux qu'il puisse faire explorer à l'étranger. Au mois de décembre 1837, les archives du Nord, ayant cédé aux archives du royaume de la Belgique divers documents en langue flamande, qui ne peuvent avoir d'intérêt spécial que pour ce pays, ont obtenu en échange 67 registres fort importants sur le Hainaut français, le Cambrésis, l'Artois et la Champagne. Enfin, un grand nombre de copies de chartes et pièces ont été extraites des archives du Nord pour servir au grand recueil des documents inédits sur le Tiers-Etat.

A tant de renseignements satisfaisants, il reste à ajouter que le conseil-général, de mieux en mieux pénétré de la nécessité d'organiser convenablement ce riche dépôt, a décidé qu'un édifice, réunissant toutes les conditions désirables, serait construit sur un emplacement isolé, voisin de la Préfecture. Les travaux, dont la dépense totale a été évaluée à 170,000 fr., se trouvent maintenant en cours d'exécution.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

86 Corneille et Gerson, réhabilités dans l'Imitation de Jésus-Christ, par *Onésime Leroy*. Un beau volume in-8°, orné de miniatures historiques. Prix : 6 francs. Imprimerie de *A. Prignet*, à Valenciennes, 1841.

M. O. Leroy publie un volume du plus haut intérêt sur *Corneille et Gerson dans l'Imitation de J.-C* Après y avoir, à l'aide d'éditions rares, restitué au grand Corneille, à nos bibliothèques, à la jeunesse, les plus beaux vers peut-être qui soient dans notre langue, et les avoir habilement interprêtés par Saint François de Sales, Fénélon, Massillon, etc., M. Leroy reprend, complète son travail sur Gerson, déjà couronné par un corps illustre, nous montre l'auteur primitif de l'*Imitation* dans le texte même du livre, dans le manuscrit français de la bibliothèque de Valenciennes, dans les miniatures qui le décorent, dans la vie entière de Gerson, dans ses confidences intimes et dans d'autres écrits inédits de ce grand homme. La lettre de M. Leroy sur l'*immortel inconnu*, et la réponse de M. de Lamartine, sont aussi d'un haut intérêt. Enfin des trois lettres qui terminent le volume, l'une à M. Villemain, sur l'éducation des femmes, offre une critique piquante et des conseils dont les familles pieuses profiteront; les autres, relatives à l'établissement d'une bibliothèque populaire à Valenciennes, destinée à combattre la vie de cabaret, ont déjà trouvé dans cette ville et dans plusieurs autres d'honorables sympathies.

(*Moniteur des villes et campagnes*. Lettre de M. l'abbé Dassance).

87 Mémoires de la Société d'Agriculture des Sciences et des Arts de l'arrondissement de Valenciennes, tome III, Valenciennes, *A. Prignet*, 1841, in-8°, fig.

Ce volume est remarquable par l'extrême variété des matières

qui y sont traitées. Il aura le mérite qu'on ne rencontre pas toujours dans les publications du même genre, d'être d'une lecture agréable, facile et qui ne fatigue pas l'attention. On y trouve un peu de tout : poésie, histoire générale, histoire locale, biographie, bibliographie, agriculture, chimie, critique, archéologie, beaux-arts, économie politique, et médecine, tels sont les sujets qui ont occupé les membres résidens et correspondans. Il serait trop long d'analyser des matières si diverses, mais qu'il nous soit permis de signaler du moins les pièces qui nous semblent devoir attirer l'attention du lecteur : nous citerons en première ligne, *Notre-Dame du Saint-Cordon*, légende en vers, de M. *H. Carion*, qui emporta la coupe d'argent au concours de 1839 ; les poésies de M. *J. Audenelle*, membre correspondant ; les rapport et compte-rendu de MM. *de Warenghien* et *Auguste Dubois ;* les souvenirs de Thérouane, par M. *Courtin*, la lettre de Maffei à Voltaire, traduite par M. *Mangeart*, avec une élégance qui laisse bien loin derrière la traduction publiée en 1785 ; enfin, une notice sur *Molinet*, chanoine de Valenciennes, et une revue des recueils de proverbes, qui, si elle était plus complète, serait un des meilleurs titres littéraires de feu M. *Hécart*, le doyen des hommes de lettres. Il serait injuste de passer sous silence, dans la partie scientifique, les rapports de MM. *Evrard*, ingénieur civil, et *Edmond Pésier*, et le mémoire de M. le docteur *Castiaux*, de Vieux-Condé, sur la revaccination. Nous devons dire, en finissant, que l'exécution matérielle de l'ouvrage est soignée et fait honneur aux presses de M. *A. Prignet*. Parmi les figures qui ornent le volume, on doit citer le portrait de Molinet, dessiné par M. *Léon*. A. D.

88 Bibliotheca Gandavensis. Catalogue méthodique de la bibliothèque de l'Université de Gand ; précédé d'une histoire de cette bibliothèque et suivi de tables de noms d'auteurs, etc., publiée par le bibliothécaire *Aug. Voisin*, Jurisprudence. Gand, Annoot-Braeckman, 1839, in-8°, avec une gravure de Ch. Onghena.

M. *Aug. Voisin* est un des plus laborieux et des plus intelligens écrivains de la Belgique : placé à la tête de la bibliothèque de Gand, qui est le 5e dépôt public du royaume, par ordre d'importance, et qui ne compte pas moins de 52,000 volumes, il donne à cette collection tous les soins qu'un amant dévoué donnerait à l'objet de ses amours. Arrivant dans ses fonctions après les honorables et savans *Van Hulthem* et *Lammens*, M. Voisin est digne de leur succéder, et si pas de les faire oublier, au moins d'adoucir les regrets de leur perte. Annaliste distingué du pays, son premier

soin, après avoir été installé à son poste, fut de tracer l'histoire de sa bibliothèque et d'en compléter le catalogue. Le conseil communal de Gand comprit l'importance de ce travail et en ordonna l'impression : c'est la partie de la *Jurisprudence*, qui ne compte pas moins de 4559 articles, qui eut les honneurs de la préférence pour l'ordre de mise en lumière (1). M. Voisin la fit précéder de *Recherches historiques et bibliographiques sur la Bibliothèque de Gand*, dans lesquelles on trouve des renseignemens curieux sur le monastère de *Baudeloo*, dont l'église sert aujourd'hui de vaisseau à la bibliothèque, sur les commencemens, les vicissitudes, les accroissemens et les dispositions de ce même dépôt, sur les savans que la ville de Gand a produits, les manuscrits les plus précieux que sa bibliothèque possède, les incunables, l'origine de l'imprimerie en cette cité, les productions du père de la typographie à Gand, les bibliothèques et cabinets particuliers de cette même ville, etc., etc. Tout cela fournit des préliminaires qui n'ont pas moins de LXXXII pages in-8°, qu'on regrette encore de voir si courts quand on les a parcourus. Le volume est terminé par d'excellentes tables qu'apprécieront tous les hommes appelés à faire des recherches bibliographiques.

Nous n'avons que des éloges à faire sur l'érudition du bibliothécaire Voisin; pourquoi faut-il que nous trouvions, page LIII de ses préliminaires, une de ces petites faiblesses, puisées dans des sentimens honorables d'amour du pays, qui tendent à grossir, aux dépens des voisins, la liste des célébrités de la Belgique. Ainsi, *loco citato*, M. Voisin affirme que *Jean le Bouteiller*, auteur de la *Somme rurale*, naquit à Mortagne (ce qui est vrai), *aujourd'hui dépendance de la commune de Forest, arrondissement de Tournai* (ce qui est erroné). *Il était donc Belge*, ajoute M. Voisin. Mortagne, qui ne dépend nullement de Forest, fait partie aujourd'hui de l'arrondissement de Valenciennes, comme avant la Révolution française, il faisait partie du Hainaut français. Par une circonstance fort connue dans l'histoire, Mortagne a même appartenu presque de tout tems à la monarchie française et on

---

(1) L'impression du catalogue des ouvrages d'histoire générale et de l'histoire du pays, portion si intéressante de la bibliothèque publique de Gand, pour la publication de laquelle le conseil communal a voté un subside de 1200 fr., et qui devrait être maintenant terminée, a été ralentie par la maladie de M. *de Laval*, sous-bibliothécaire, qui a été frappé d'une cécité presque complète. Ce travail va être repris avec une nouvelle vigueur, de même que celui du catalogue alphabétique général. Le zèle toujours soutenu de M. Voisin est un garant du prompt achèvement de ces utiles travaux.

avait surnommé cette place ainsi que Thérouane, les *deux oreillers* sur lesquels pouvait se reposer le Roi de France. Une chose malencontreuse pour l'opinion de M. Voisin, qui ajoute en parlant de *Bouteillier :* « donc il était Belge, » c'est que précisément, Jean le Bouteiller, de Mortagne, se trouvait né sujet du Roi de France, et vécut et mourut serviteur du Roi de France qui le combla de bienfaits ! Si nous relevons cette légère erreur de presse, c'est qu'en Belgique on est coutumier d'en commettre du même genre : ainsi, nous voyons tous les jours qu'on met Comines et Froissart parmi les Belges, qu'on y ajoute les autres célébrités du Hainaut et de l'Artois, et qu'on fait ainsi un faisceau de fort belles et bonnes illustrations auxquelles il n'y a autre chose à reprocher qu'un péché originel. Nous savons bien que du moment où l'on remonte dans l'histoire, nos annales et nos limites se confondent, et c'est bien pour cela, que nous-mêmes, qui avons plus à démêler avec le passé qu'avec le présent, nous avons réuni dans le plan de notre publication le Midi de la Belgique au Nord de la France, mais en réservant toutefois à chaque contrée ses droits de nationalité et ses archives de noblesse.

A. D.

89. — Etudes sur l'histoire de Hainaut, de Jacques de Guyse, traduite par M. le marquis de Fortia d'Urban ; par *J.-M.-G. Benezech*, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences et Arts de Valenciennes. Imprimerie de A. Prignet, à Valenciennes, 1839, in-8°, 100 p., avec cartes et *fac-simile*.

Nous avons déjà annoncé brièvement ce travail estimable avant qu'il fut terminé, nous y revenons aujourd'hui qu'il est entièrement achevé. Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de l'immense et louable entreprise de M. le marquis de *Fortia d'Urban*, qui, aidé par ses connaissances si diverses et si étendues, et sa grande fortune, a livré au public le texte latin des *Annales du Hainaut* de *Jacques de Guise*, accompagné d'une traductiou, de notes et d'éclaircissemens. Certes, il fallait un courage de Bénédictin et les forces d'une association pour mener à bien une œuvre aussi colossale : M. de Fortia l'a seul terminée. C'est un bienfait que les lettres lui doivent, et le Nord lui porte d'autant plus de reconnaissance, que M. Fortia, né dans le comtat Venaissin, n'a pas ainsi que nous l'intérêt des souvenirs du pays comme moteur et comme encouragement. Mais la science véritable est de tous les pays, et le respectable membre honoraire de l'Académie des Inscriptions nous a prouvé qu'il avait pour le Nord, qu'il ne connaissait que par ses études, autant d'attachement que pour sa terre

natale. Sachons lui gré de cette largeur d'idée et de cette générosité de pensée, et qu'il en trouve ici l'expression de notre reconnaissance.

Cependant, une traduction d'un ouvrage local faite au loin par un savant étranger au pays, a dû nécessairement laisser échapper quelques erreurs dans les noms de lieu et les noms d'hommes que d'anciens manuscrits écrivirent négligemment et quelquefois d'une manière très-fautive. Cette circonstance a suggéré à M. *Benezech*, notre compatriote, l'idée de faire des études sur la traduction de M. de Fortia, et d'expliquer certaines positions de villes, bourgs et villages, de rétablir une foule de lieux inexactement indiqués, de mettre ses conjectures à côté de celles du savant marquis, et enfin d'expliquer par les traditions locales, des points qui ont dû paraître obscurs dans la traduction Parisienne. M. Benezech a de plus enrichi ses *Etudes sur J. de Guise*, d'une carte des villes et villages du Hainaut qui réclamèrent en 1186, l'appui de Baudouin, leur comte, contre les prétentions des évêques de Cambrai et d'Arras. Cette carte, partagée suivant les divisions ecclésiastiques anciennes, qui ne sont autres que la continuation des divisions romaines, est, selon nous, d'un haut intérêt historique. Nous remarquons aussi, à la fin de ce travail utile (septième étude), une indication des sept chaussées romaines qui partaient de Bavai pour aller à Mons, Tournai, Cambrai, Pont, Avette et le Câteau, et la huitième, mentionnée par Bucherius, se dirigeant vers Audenarde et Gand. Nous aurions désiré, à la vérité, que M. Benezech, si bien placé pour cela, donnât à ce chapitre de plus grands développemens ; nous l'engageons à y revenir et à diriger ses investigations vers ce point d'archéologie qui mérite bien d'être traité à fond. A. D.

90. — Histoire de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, par *Edward Le Glay*. Lille, Vanackère, 1841, in 8°. Prix : 4 fr.

M. Edward Le Glay, dont nous annoncions naguères les romans historiques, vient de publier un ouvrage *purement* historique, et nous l'en félicitons. C'est l'histoire de la fille de Baudouin de Constantinople, de cette femme qui fut tant éprouvée par la perte de son père, la longue captivité de Fernand de Portugal, son époux, les malheurs de famille de sa sœur Marguerite, l'audace d'un imposteur qui voulut usurper sa souveraineté par la ruse, et la dureté de Philippe-Auguste et de Louis VIII pour les Flamands ses sujets. Cette sage comtesse, qui eut une vie courte par les années, mais bien longue par les événemens et les peines, est un type historique qui réclamait les honneurs d'une monographie.

Elle comptait Charlemagne parmi ses ancêtres, et Charles-Quint pour arrière petit neveu et pour héritier ; elle mérite bien, comme l'insinue M. E. Le Glay, d'être le lien qui doit unir dans la pensée des Flamands ces deux grands empereurs.

L'*histoire de Jeanne de Constantinople* a déjà paru dans le *Messager de Gand* et dans quelques journaux belges qui l'ont découpée en feuilletons ; mais là, elle était dénudée, mutilée, privée de notes et de pièces justificatives, et ne présentait point un corps d'histoire complet comme celui que nous avons sous les yeux.

Les faits importans pour l'histoire de Flandre traités dans cet ouvrage, le sont avec conscience, lucidité, et surtout vérité. L'auteur a puisé aux bonnes sources : il a enrichi son livre de notes instructives et il l'a fait suivre de *pièces justificatives*, très-souvent inédites, et prises dans le vaste et riche dépôt des Archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Lille. Si nous ajoutons qu'au mérite de la sûreté des recherches l'*histoire de Jeanne* joint celui d'un style coulant, naturel et souvent élégant, nous n'aurons fait que rendre justice au jeune historien que nous voyons avec plaisir entrer dans une carrière qu'il ne peut manquer d'illustrer. A. D.

91 Histoire de Tournai et du Tournésis, depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours, par *A. G. Chotin*, licencié en droit, juge-de-paix (d'Anthoing). « Mon pays avant tout. » T. Ier, Tournai, Massart et Janssens, 1840, in-8°, 376 pp.

Déjà la ville de Tournai comptait trois histoires : *Cousin*, *Poutrain* et le sénateur *Hoverlant*, avaient payé leur dette à leur cité natale en écrivant ses annales. M. Chotin, arrivant après eux, a pris tacitement l'engagement de les faire oublier. Si d'un côté il a trouvé le chemin frayé, d'autre part, il a rencontré la difficulté d'être supérieur à tous ses devanciers. Certes, l'histoire, dont la première partie seulement vient de paraître, eut été très remarquable dans une ville qui ne possédait encore aucune chronique particulière, mais nous devons dire qu'elle laisse peut-être à désirer comme quatrième histoire, comme le dernier mot sur une cité aussi connue et aussi remarquablement célèbre que la ville de Tournai. Le style de l'écrivain n'est pas toujours parfaitement égal et pur, ses citations auraient pu être souvent mieux choisies que dans Jacques de Guise et autres annalistes peu exacts; les chartes originales et les sources authentiques n'ont pas toujours été bien fouillées ; l'auteur s'est laissé quelquefois emporter trop avant dans l'histoire générale et d'autre part a négligé les faits particu-

liers et restreints à la cité ; on y regrette l'absence de la partie littéraire des tems anciens du berceau de la langue comme de la monarchie française ; enfin, on y désire des peintures franches et larges des mœurs et des coûtumes de la ville pendant les siècles du moyen-âge qui occupent ce premier volume. Si nous entrons dans les petits détails, nous n'admettons pas l'étymologie de *Bricq-el* (poncel) donnée au village de *Bruyelles*, qui, comme *Bruille*, *Brillon*, *Bruay*, etc., signifie véritablement *marais*, *marécages ;* sa position topographique explique assez cette étymologie naturelle. En somme, l'histoire de Tournai aurait pu satisfaire davantage, mais elle tiendra une place honorable sur les tablettes des amis de l'histoire locale. A. D.

92 Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord, séant à Douai, 1839-1840. Douai, *V. Adam*, imprimeur de la Société, 1841, grand in-8° de 500 pages, figures.

Les Sociétés ont leur destinée comme les livres : il y a 20 à 25 ans, on ne parlait dans le département du Nord que de la Société d'Emulation de Cambrai, ou du moins ce corps savant, brillant sous le rayonnement de la gloire de Fénélon, donnait le mouvement du progrès littéraire dans le pays, et marchait en tête des associations scientifiques du Nord. Aujourd'hui, la ville de Fénélon semble avoir déposé pour quelque tems le sceptre glorieux qu'elle tint si bien pendant plusieurs années, et c'est Douai, la ville parlementaire, qui paraît l'avoir relevé. Nous n'examinerons pas les causes de ce détrônement qui n'est peut-être que passager, mais nous avons à en constater les effets. La publication que nous venons à annoncer aujourd'hui en est un des principaux : il y a peu de villes en France qui puissent offrir un volume de mémoires d'une société de province d'une telle importance. Nous passons sous silence les documens d'agriculture qui l'enrichissent et qui ne sont pas du ressort des *Archives ;* mais en ne citant que les pièces historiques et littéraires (et elles sont bien assez nombreuses), nous avons ample matière à louer et à donner en exemple. Le compte-rendu des travaux de la Société, par M. *Parmentier*, avocat, ouvre cette série de morceaux d'une lecture agréable et utile. Le rapport de M. *Deledicque*, sur les divers concours, appelle également l'attention ; et bien qu'on ne lise plus guères de vers aujourd'hui, on ne saurait s'empêcher de s'arrêter sur ceux de MM. *Wains-des-Fontaines* et *d'Erbigny*, et sur quelques chansons inédites de *Marguerite de Navarre*, communiquées à la Société par M. *Foucques*. Mais la pièce capitale de ce volume, est sans contredit le *Mémoire sur Hucbald*, *moine de Saint-*

Amand, et ses traités de musique, par *E. de Coussemaker*, collecteur infatigable de tout ce qui regarde l'histoire ancienne et moderne de la musique, et l'un des hommes consciencieux et patiens qui entendent le mieux les origines d'un art qui fait les délices du monde. Le mémoire de cet érudit rechercheur est nourri, curieux, savant et lucide, il est orné de figures et *fac-simile* nombreux, qui le rendent précieux pour tous les antiquaires. Ce beau travail prend rang dès à présent à la tête des meilleurs ouvrages sur l'histoire de la musique. M. *Tailliar* a mis à la suite de ce mémoire une notice sur la langue romane d'*Oïl*, ou du Nord, qui aura bien des charmes pour les amis de notre vieille littérature et de nos vieux monumens du langage; enfin, le volume est terminé par une notice nécrologique de M. Delecroix, par M. de *Warenghien*; il appartenait à ce vénérable et ancien magistrat de la ville de Douai de jeter quelques fleurs sur la tombe de son vieil ami et de celui qui lui avait succédé dans la même carrière.

Nous ne quitterons pas la Société d'Agriculture de Douai, sans citer honorablement le *Catalogue* de la Bibliothèque que M. *Brassart* vient de publier; cette notice, de plus de 100 pages, établie dans un ordre bibliographique rigoureux des matières, indique déjà quelle est l'importance du corps savant duquel il émane. A. D.

93 Documens Biographiques sur P. C. F. Daunou, par M. *A. H. Taillandier*, député du Nord, Conseiller à la Cour Royale de Paris; un volume in-8°, imprimerie et librairie de *Firmin Didot* frères, imprimeur de l'Institut de France, rue Jacob, 56. — Se trouve aussi à la librairie de *Téchener*, Place du Louvre, 12.

Sous ce titre fort simple, M. Taillandier vient de publier un remarquable écrit que nous allons essayer d'analyser, et où il embrasse toute la carrière politique et littéraire de l'un des hommes les plus purs et les plus honorables qui aient traversé nos troubles civils; de l'un de ces hommes qui, dans leur vieillesse, portent la couronne des vertus et des talens, et auxquels toutes les opinions ne sauraient refuser leur estime.

Daunou, que nous devons revendiquer comme un des fils de cette contrée, est né à Boulogne-sur-Mer, en 1761 (*). Il entra,

(*) L'Académie d'Arras a mis au concours, pour le mois de juillet 1841, l'*Eloge de Daunou*.— Une délibération du Conseil municipal de Boulogne-sur-Mer, a décidé qu'un buste en bronze sera érigé à Daunou, dans la bibliothèque de cette ville.

dès 1777, dans la congrégation de l'Oratoire, qui a fourni tant de sujets distingués. Déjà connu par plusieurs prix académiques et par sa défense de la constitution civile du clergé, il dut à sa réputation naissante d'être appelé par le suffrage de ses compatriotes à la Convention nationale, en 1792. Il s'y fit remarquer par sa conduite tout à la fois ferme et modérée. Parmi les onze députés du Pas-de-Calais à la Convention, il en est, dit M. Taillandier, qui devaient devenir célèbres à divers titres, notamment Carnot, Le Bas, Thomas, Payne et Daunou : arrivés d'abord avec une pensée commune, celle de donner à la France un gouvernement libre et fort, ils ne tardèrent pas à se séparer et à suivre des chemins différents, au milieu des partis qui déchirèrent cette grande assemblée.

Daunou ne vota point la mort de Louis XVI, et il contesta à l'Assemblée Nationale le droit de le juger. Il fut de cette honorable minorité qui, frappée de stupeur aux fatales journées du 31 mai et du 2 juin, se hâta de signer une protestation énergique contre ces attentats. Le parti de la Montagne, instigateur d'une populace furieuse, avait renversé celui de la Gironde. *La Révolution fait comme Saturne*, dit Vergniaud en mourant, *elle dévore ses enfans!* Ces nobles mandataires, bientôt décrétés d'accusation, se virent aussi eux-mêmes à la veille de faire l'épreuve de cette vérité. Leur courageuse protestation appela sur leur tête les plus imminens périls. « Elle fournit le prétexte à de prétendus patriotes d'Arras d'envoyer deux députés extraordinaires à la Convention, qui les admit à la barre, dans la séance du 18 juin, pour dire que Daunou avait perdu la confiance de ses concitoyens. » Exemple frappant des écarts où peuvent entraîner les passions politiques dans ces temps de trouble et d'anarchie ; lorsque les notions du juste et de l'injuste se trouvent confondues, le conseil de la violence est le seul qui prévaut chez les esprits malades !

Le 9 thermidor rendit Daunou à la liberté, et le réintégra dans le sein de la Convention, épurée des monstres qui la souillaient. « Douze députés, dit M. Taillandier, et nous ne pouvons mieux faire que de le citer souvent dans cette analyse, étaient renfermés à l'ancienne abbaye de Port-Royal, qui, par une amère dérision, était alors appelée *Port-Libre*. Parmi eux se trouvaient, indépendamment de Daunou, Dusaulx, le traducteur de *Juvénal;* Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris;* Guiter, etc. Ces douze députés et leurs compagnons d'infortune ignoraient les événemens qui se passaient dans Paris, et attendaient d'un jour à l'autre le moment où ils seraient envoyés à l'échafaud. Mais voilà que, dans

un pain adressé à Mercier par sa femme, se trouve un petit morceau de papier sur lequel sont écrits ces mots : *Robespierre est renversé*. L'impression produite par cette nouvelle sur les prisonniers qui se la communiquent en cachette, est plus facile à concevoir qu'à exprimer. Les uns n'y croyaient pas et pensaient qu'une main ennemie leur tendait un piège, lorsque la voix rauque des crieurs publics, perçant les murs de leur prison, vint confirmer l'heureuse et éclatante nouvelle. Plus de doute, Robespierre est anéanti ; il a succombé devant le courage de Tallien et l'énergie de la Convention rendue à elle-même..... M. Daunou n'a jamais pu croire, dit ailleurs son biographe, qu'un si effroyable régime ait été de nature à rendre à la patrie un service quelconque. Loin de penser, comme quelques historiens modernes, qu'il en était résulté pour la France la conservation intacte de son territoire, il était profondément convaincu que si ce règne de sang, ces désordres de l'administration, les rapines qui en étaient la suite, se fussent prolongés de quelques mois, la nation courait à sa ruine la plus complette. Mais ces excès même étaient trop opposés au caractère national, pour que l'heure de la délivrance tardât à sonner. «

C'est à Daunou qu'on doit attribuer la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), qui, sur tant de ruines qu'avait faites le règne de la terreur, réorganisa l'instruction publique en France. Il peut être considéré comme le principal fondateur de l'Institut national, magnifique couronnement de son œuvre régénératrice. La création de ce grand corps savant dont lui-même, dans la loi que nous venons de citer, prit soin de développer l'organisation, résultait d'ailleurs de l'une des dispositions de la Constitution de l'an III, à laquelle on sait que Dauuou a eu la plus grande part, comme à toutes les lois organiques que l'esprit des temps commandait d'appliquer à nos destinées toujours flottantes et incertaines. Dans une fête funèbre qui eu lieu au Champ-de-Mars, il fut choisi pour payer, au nom de la patrie, un tribut de regret et d'admiration à la mémoire du général Hoche, et de cette circonstance est née l'honorable amitié qui le lia depuis à Madame de Staël. Daunou se rendit à Rome, la même année, avec une mission importante de son gouvernement Nous ne le suivrons pas au Conseil des Cinq-Cents, au Tribunat, comme dans toutes ses législatures. « Quoiqu'il put paraître timide dans les habitudes ordinaires de la vie, dit son historien, jamais il ne recula devant l'accomplissement d'un devoir, quelque danger qu'il y eut dans cette manifestation ; lors de la discussion de la Constitution de l'an VIII surtout, il déploya un noble courage, car il luttait pour la liberté expi-

rante, comme un homme qui ne déguisait pas sa pensée de dictatuer. »

Daunou fut tour à tour professeur aux écoles centrales de Paris, membre de l'Institut dans la classe des sciences morales et politiques et de celle des inscriptions, qui l'élut son secrétaire perpétuel, à la mort de M. Sylvestre de Sacy, arrivée en 1838 ; bibliothécaire en chef du Panthéon, sous le Directoire, professeur au collége de France, garde général des archives de l'empire, puis du royaume, *fonctions dont il était si digne*, dit M. N. de Wailly, *qu'on aurait dû les lui confier s'il n'en avait pas été investi*, et que la Restauration commit la faute de lui ôter, au commencement de 1816. Appelé à la direction du journal des Savans, par les sollicitations du vénérable Barbé-Marbois, alors garde-des-sceaux, et qui voulut contribuer à réparer autant qu'il dépendait de lui, cette injustice, il était aussi président du comité historique établi près du ministre de l'Instruction publique, et membre de la commission de l'école royale des chartes ; le roi le nomma pair de France en 1839 : M. Daunou a rempli toutes les fonctions que nous venons d'énumérer, et toujours il a noblement et largement satisfait aux obligations qu'elles exigeaient de lui. Sa modestie fut telle, que de tous ces titres, il n'en a recherché aucun, et que tous lui sont arrivés sans qu'il ait fait la moindre démarche pour les obtenir ; son désintéressement fut si grand, que toujours il se hâta de résigner tout emploi rétribué des deniers de l'Etat, dès l'instant qu'on lui en conférait un autre ayant le même avantage ; poussant jusqu'au scrupule le soin de le bien gérer et de s'y consacrer de tous ses moyens. Enfin, soit à la tribune nationale, soit dans les travaux de sa vie studieuse, Daunou a toujours été *le vir probus, dicendi peritus*, si bien caractérisé par l'orateur romain. Il est peu d'exemples d'une existence plus laborieuse et de longs jours mieux remplis. Aucune branche des connaissances humaines ne lui fut étrangère, et l'on doit s'étonner du grand nombre d'écrits sortis de sa plume, au milieu des agitations et des devoirs de la vie publique. « Vous êtes jeune, lui écrivait en 1788 le savant Formey, secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, vous faites les premiers pas dans une carrière dont je suis surpris de n'avoir point encore atteint le but, près d'accomplir ma soixante-dix-septième année, et conservant, par la grâce de Dieu, mes facultés intellectuelles dans leur intégrité et la facilité du travail qu'une habitude de douze lustres m'a donnée. Puissiez-vous en dire autant dans un demi-siècle et vous souvenir alors de mon vœu ! » M. Daunou a pu, en effet, comme le remarque M. Taillandier, se souvenir de ce vœu, cinquante ans après, en 1838, car il écrivait

alors son éloge de M. de Sacy, véritable chef d'œuvre de style et de raison.

« Cette vie solitaire, laborieuse, modeste (ainsi s'exprime en terminant, l'ami et le biographe de Daunou, désigné par lui pour être son exécuteur testamentaire), avait quelque chose de pur et d'admirable que nous ne pouvons plus connaître que par tradition. Il est permis de dire que la France a perdu en lui un grand citoyen, un habile écrivain, un savant illustre. De semblables pertes se sentent d'autant plus profondément qu'elles ne se réparent pas. » Ajoutons que les idées de la génération actuelle ont pris une autre direction ; les études sérieuses et longues ne sont plus de notre époque. Elles serviraient mal cette fièvre de parvenir vite qui tourmente aujourd'hui toutes les classes de la société. On se persuade qu'on sait tout à vingt ans ; à trente, on veut être riche, avoir fait sa fortune. On oublie que les vrais trésors du savoir ne s'obtiennent que par le temps et la réflexion, de même que les fortunes solides sont celles qui ont été laborieusement et honorablement acquises.

Retracer la vie d'un homme tel que Daunou, c'est faire pour ainsi dire l'histoire de toute une époque. Et quelle époque plus féconde en grands événemens et où furent agitées des questions plus hautes que tout le temps qu'embrasse cette carrière ! Simple biographe, l'auteur pourrait prétendre au titre d'historien. Il n'est nulle part au-dessous de la tâche qu'il s'est imposée. Ses matériaux qui étaient abondans, nous semblent très-heureusement coordonnés On a pu prendre une idée de son style par la lecture des nombreux passages que nous avons cités, et, dans le tableau de nos dissentions politiques, ayant à peindre souvent par un seul trait les divers personnages qui viennent poser devant lui, il apprécie avec beaucoup de tact et de sagacité les hommes et les choses. Il sait aussi l'art d'animer sa narration par d'intéressantes anecdotes. Qu'on nous permette d'en reproduire une, ponr clore l'analyse, sûrement très-incomplète, que nous venons de faire de cet ouvrage : « L'abbé Raynal avait chargé l'*Académie des sciences, belles Lettres et arts de Lyon,* de proposer un prix sur le sujet suivant : *Quelles vérités et quels sentimens importe-t-il d'inculquer aux hommes pour leur bonheur ?* — M. Daunou eut pour concurrent dans cette paisible arène, un homme qui, plus tard, remplit le monde de son nom : Napoléon Bonaparte. Ce dernier a révélé lui-même, à MM. O'Méara et de Las-Cases, cette circonstance singulière. Ces deux fidèles compagnons de son exil ajoutent même qu'il remporta le prix ; mais « Bonaparte, dit avec esprit et vérité l'historien de l'académie de Lyon, s'est attribué

un assez grand nombre d'autres couronnes, il faut laisser celle-ci à M. Daunou (*). » F. D.-X.

(Echo de la Frontière, 6 mars 1841).

94. Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome IV (supplément). Amiens, *A. Caron*, 1841, in-8°, figures.

Il ne faut qu'un petit nombre d'hommes pour apporter dans un pays le goût de l'étude et de la littérature. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler les travaux utiles et estimables de MM. *Rigollot*, *Bouthors*, et quelques autres de la ville d'Amiens; ces hommes laborienx et érudits ont suffi pour donner à la *Société des Antiquaires de Picardie* une impulsion qui la place aujourd'hui au premier rang des associations savantes. La portion du IVe volume de ses mémoires que nous annonçons aujourd'hui, est digne de fixer l'attention des antiquaires et des érudits de tous les degrés; elle contient une *Notice sur une découverte de monnaies picardes du XIe siècle, recueillies et décrites par Fernand Mallet et le docteur Rigollot*, avec neuf planches de monnaies lithographiées. On sait quel intérêt se porte en ce moment vers l'étude de la science numismatique du moyen-âge restée si obscure jusqu'à ce que les savans modernes, et notamment le président *Lelewel*, soient venus y porter le flambeau; les monographies numismatiques sont surtout nécessaires pour bien récolter dans ce vaste champ à peine défriché; les savans membres de la Société des Antiquaires de Picardie, rendent donc un service immense à la science, en expliquant une masse de monnaies picardes, presque toutes inédites ou peu connues, et appartenant à Montreuil-sur-Mer, au Ponthieu, à la ville de Laon, à celle de St.-Quentin, et autres lieux du Vermandois. Ces monnaies sont expliquées d'une manière claire, quoique savante, et la description en est appuyée par des figures exactes prises sur les pièces originales trouvées, il y a près d'un an, dans un sac apporté chez un orfèvre d'Amiens. Les recherches de MM. Mallet et Rigollot, nous paraissent du plus haut intérêt et leur mériteront la reconnaissance de tous les vrais et zélés numismatistes. A. D.

(*) Histoire de l'Académie de Lyon, par J.-B. Dumas; Lyon, 1840, 2 vol. in-8°, t. 1, p. 144.

Le discours de Bonaparte a été publié par le général Gourgaud (Paris, Bauduin, 1826, in-8°), d'après une copie conservée par l'un des frères de l'auteur; car celui-ci, si l'on en croit O'Méara, aurait brûlé l'original que Talleyrand avait envoyé chercher à Lyon. Ce discours est au-dessous du médiocre, et l'empereur a fait une plus grande preuve de bon-sens en le brûlant que le jeune Bonaparte en l'écrivant. (Note de M. Taillandier).

NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

Depuis la fin du siècle dernier, les savans de Belgique s'occupaient de recueillir les chroniques et les monumens inédits de leurs pays, pour faciliter la composition d'une histoire complète de la Belgique. Cette pensée fut suggérée à Marie-Thérèse, qui résolut cette publication. Mais la réalisation de ce projet fut entravée presqu'à sa naissance, et plusieurs années s'écoulèrent depuis sans qu'il pût en être question. La révolution française arriva, puis l'empire, et on ne put s'occuper de travaux historiques.

L'année 1815 ayant placé la Belgique dans des conditions d'avenir très-favorables, on vit le goût de l'histoire se propager et se développer dans ses provinces. Toutes les études se dirigèrent de ce côté, l'histoire se présenta sous toutes les formes.

Le gouvernement protégeait de toute sa puissance ce genre de travaux, et le 23 décembre 1826 parut un arrêté royal qui ordonna qu'il serait pris des mesures pour faire rechercher, examiner et mettre au jour, dans l'intérêt de l'histoire des Pays Bas, les documens qui la concernent. Ce même arrêté invitait tous les savans nationaux qui s'occupaient de travaux historiques, de faire parvenir au ministère de l'intérieur : 1° Un plan détaillé de la manière qu'ils croiraient convenable d'écrire une histoire générale des Pays-Bas, basée uniquement sur des documens authentiques et justifiée par eux dans toutes ses parties ; 2° une indication des moyens les plus propres à mettre ce plan à exécution. Celui dont les vues auraient été reconnues les meilleures, et qui aurait pu se charger de la partie principale du travail, eût été nommé historiographe du royaume. L'arrêté royal promettait en outre des distinctions et des récompenses à ceux qui dans la suite auraient composé le meilleur ouvrage sur quelque partie séparée de l'histoire des Pays-Bas, en réponse à des questions proposées.

Le travail de M. Groen van Prinsterer fut reconnu le

meilleur, mais l'auteur n'obtint pas le titre d'historiographe des Pays-Bas.

Au mois de septembre suivant, une commission instituée par le gouvernement pour la publication des monument inédits de l'histoire du pays, détermina ceux dont on devait s'occuper d'abord. Cette commission fut surprise au milieu de ses travaux par les événemens de 1830. La révolution ferma l'imprimerie normale, où la chronique de van Heelu était déjà sous presse, et chassa en Hollande une partie des personnes chargées de publier les chroniqueurs. Mais en suspendant quelque temps ces publications, elle donna un élan immense aux études historiques dans la patrie indépendante qu'elle avait faite aux Belges. Aussi, dès lors, avec quelle ardeur on explore, on fouille, on creuse l'histoire de Belgique dans tous les sens ! Le grand sol des faits est mis en exploitation par les hommes d'étude, comme le sol matériel l'est depuis quelques années par diverses sociétés. De beaux résultats sont déjà venus couronner ce vaste travail.

En 1834, le gouvernement nomma une nouvelle commission chargée de reprendre les travaux que celle de 1827 n'avait pu achever. Elle retrancha des ouvrages à publier la chronique de Jehan Molinet, mise au jour depuis par M. Buchon, Antoine de Lalaing, et la relation des troubles de Gand Mais elle y ajouta Philippe Mouskes, une collection d'itinéraires et des voyages des anciens souverains de la Belgique, un corps de chroniques latines de Flandres, et la continuation des *Acta sanctorum*.

Ainsi, la grande idée de Marie-Thérèse et du gouvernement déchu fut enfin réalisée ; et tout promet de voir s'élever un jour l'édifice de cette histoire, dont les travaux commencés sont déjà de solides fondemens.

— On annonce la prochaine apparition d'un ouvrage qui ne peut manquer de jouir des plus grands succès auprès du monde aristocratique auquel il s'adresse. *Les Archives de la Noblesse Belge*, paraîtront par livraisons, imprimées sur papiers superfin, illustrées par MM. de Keyser et Hendriky, gravées par Brown, et accompagnées d'un texte dû à la plume élégante et savante de M. le baron de Reiffenberg. Ce magnifique recueil, édité par le capitaine Seghers, imprimeur des *Belges peints par eux-mêmes*, dépassera en luxe typographique le *Voyage autour de ma chambre*, de M. Wahlen ; ce sera même à cet égard le travail le plus remarquable produit par la typographie Belge. Il contiendra l'histoire des familles nobles du pays avec le dessin de leur armoiries, le tableau des plus belles actions de leurs chefs.

— Le dernier descendant des ducs de Bourgogne est mort à Bruxelles, il y a environ dix-huit mois. Il a été enterré à Lacken, au cimetière commun, où l'on a placé l'inscription suivante sur sa tombe, au dessous des armoiries de la maison de Bourgogne :

Ici repose
Monsieur le chevalier Jacques Joseph Louis
De Bourgogne Herlaer,
Né à Bruxelles le 17 décembre 1768,
Ancien directeur de la Monnaie de Bruxelles,
Epoux en premières nôces
De dame Susanne Elizabeth Boursewils,
En secondes nôces
De dame Marie Thérèse
Anne Petit-Jean de Prez.
Décédé
A Bruxelles le 4 mars 1840.

Il existe encore à Valenciennes des descendans d'une branche bâtarde de la maison de Bourgogne, qu'on dit en possession de prouver sa filiation. Le membre actuellement vivant se nomme M. *Prévost de Bourgogne*.

— On a publié le catalogue de la bibliothèque de feu M. *Farez*, président de la Cour royale de Douai, dont la vente aux enchères a commencé le 13 décembre 1841, à Douai. Cette bibliothèque fondée par M. *Bracq*, curé de Ribecourt, député à l'assemblée nationale, et continuée par son neveu, M. *Farez*, législateur, procureur-général et président de chambre à la Cour, est intéressante pour nos provinces Elle contient environ 2400 articles ; on y trouve des manuscrits qui appartiennent essentiellement à la localité. Nous citerons entr'autres : les Chartes de la ville du Chastel en-Cambrésis, les notes de *Godin* sur la coûtume de Valenciennes ; les Chroniques de Cambrai, par *Adam Gelicq*, in-f°; d'autres chroniques de Cambrai, in 4°, qui sont peut-être les *Mémoriaux de St.-Aubert*, perdus depuis longtems; Annales des Archevêques, évêques, ducs de Cambray et comtes du Cambrésis, depuis Saint-Diogènes, premier évêque, jusque vers 1557, in-4°; une tragédie de Ste.-Maxellence; un poème inédit de Marchand, de Cambrai, etc.

Parmi les imprimés de cette collection, on remarque une réunion d'ouvrages de droit ancien et moderne, beaucoup de livres imprimés à Douai, d'autres sur l'histoire civile et littéraire des Pays-Bas et les opuscules de M. Farez, dernier possesseur de cette bibliothèque, entr'autres les *Développemens de la proposition de loi sur la responsabilité des ministres*, et les rapports et discours y relatifs; Paris, 1814, in-8°.

— Malines vient de perdre un des bibliophiles les plus distingués dans la personne de messire Albert-Philippe-Charles de Vaernewyck, ancien membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, et avocat au ci-devant grand conseil de S. M. l'empereur d'Autriche; il était un rejeton d'une des plus antiques et illustres maisons des Flandres, si connu dans l'histoire des comtes de Flandre; il laisse une bibliothèque très-considérable.

— La beau bâtiment nommé la *Maison du Roi*, situé sur la Grand'Place, à Bruxelles, et occupé en grande partie par la Société de la *Loyauté*, est réparé sur toute sa façade sans aucun changement au type antérieur ni aux ornemens. Le cadran solaire qui la surmonte est terminé, avec cette devise: *Sit patriæ aurea quævis*. Les deux inscriptions latines presqu'effacées par le temps, commencent à apparaître en grosses lettres d'or. Elles s'étendent, comme on sait, en une seule ligne sur toute la largeur de l'édifice; voici la première;

A PESTE, FAME ET BELLO LIBERA NOS MARIA PACIS.

La seconde offre le chronogramme suivant:

HIC VOTUM PACIS PUBLICÆ ELISABETH CONSECRAVIT.

Ainsi, il y a 213 ans, en 1625, que la princesse Elisabeth fit tracer cette inscription comme vœu de paix publique; mais alors les lettres étaient en relief et en cuivre doré; elles ont, dit-on, disparu par un acte de vandalisme républicain. D'après l'abbé Mann, c'est en 1518 que cet édifice, anciennement nommé *Broot-Huys*, fut rebâti en pierres de taille, tel qu'on le voit aujourd'hui. En 1131, il existait déjà depuis longtems, car cette même année, lorsque le pape Innocent II fût obligé de quitter l'Italie à cause du schisme de Pierre de Léon, il passa par Bruxelles, et S. S. avec tout son cortége, ainsi que le duc de Brabant et sa cour, furent traités deux jours de suite par le magistrat de la ville à cette même *Broot-Huys*, et tout ce traitement coûta à la ville trente-deux livres tournois. C'était alors la maison de ville, et elle servit à cet usage jusqu'en 1446 que fut achevé l'hôtel-de-ville actuel.

— Les archives de la Belgique, si riches déjà en documens historiques, viennent de faire l'acquisition de plusieurs manuscrits précieux. Parmi ces manuscrits sont: 1° un recueil volumineux de pièces originales émanées de l'archiduchesse Marguerite, duchesse douairière de Savoie, gouvernante des Pays-Bas, dans les années 1521 à 1530; 2° un recueil très-

volumineux, de documens relatifs aux assemblées des états-généraux qui se tinrent en Belgique, dans les années 1557, 1558 et 1559; 3° un pareil recueil concernant la célèbre assemblée des états-généraux qui s'ouvrit à Bruxelles en 1632 et ne se sépara qu'en 1634. Nos archives possèdent fort peu de chose sur la régence de l'archiduchesse Marguerite; c'est à Lille que se sont conservés les actes de cette époque: elles ne renfermaient que de rares documens sur les diètes nationales de 1557, 1558, 1559, et elles n'en contenaient aucun sur les états de 1632-1634. On peut juger par là de l'importance de l'acquisition qu'elles viennent de faire.

Tout récemment, un respectable négociant de Bruxelles, M. Sirejacobs, a remis aux archives du royaume, une collection considérable et intéressante de registres, actes et papiers provenant de l'ancienne corporation des merciers de cette ville, et qu'il avait conservée avec soin depuis la suppression des maîtrises jurandes. Ce trait honore infiniment son auteur. Il serait à désirer que l'exemple de M. Sirejacobs fut suivi par toutes les personnes entre les mains desquelles se trouvent encore aujourdh'ui, par succession ou d'une autre manière, des documens qui appartenaient à des corporations supprimées par les lois, et qui sont devenus en conséquence la propriété de l'état.

— Il existe à Bruxelles une société composée d'un petit nombre d'amateurs de bons et beaux livres, qui font imprimer pour leur satisfaction particulière de magnifiques volumes dont ils livrent quelques exemplaires d'une exécution moins splendide, au public ou aux profanes qui n'ont pas l'honneur d'être de leurs confrères. Cette société réunit des sommités de plus d'un genre, le duc d'Arenberg, le prince de Ligne, M. Nothomb, M. Van Praet, le chanoine De Ram, le comte d'Hane de Potter, le comte Amédée de Beaufort, M. Thiry, président de la commission des monnaies, le président de la cour de cassation, chevalier de Sauvage, le premier président de Gerlache, M. Van de Weyer, ministre à Londres, M. de Bonne, le baron de Stassart, le baron de T'Serclaes, le baron de Reiffenberg, MM. Catoir, Haumann, Théodore De Jonghe, Charles Pieters, le baron de Wyckersloot, M. Hipp. Vilain XIIII, notre chargé d'affaires à Turin et à l'étranger; M. le comte Maurice de Dietrichstein, grand maître de l'impératrice-reine; Charles Nodier, etc. Or, cette société vient de mettre au jour la *Correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II, suivie de l'interrogatoire du comte d'Egmont et de quelques autres pièces inédites*, le

tout recueilli et annoté par M. de Reiffenberg, qui y a ajouté une introduction brillante de style et d'idées. Ce volume a été exécuté avec un véritable talent typographique.

— L'inauguration de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, réorganisée par un arrêté récent, a eu lieu le 16 décembre 1841.

Cette Académie existait en quelque sorte sous le titre de Corporation de St.-Luc, dès le 15e siècle. Il se trouve dans les archives de la ville un registre contenant l'inscription de tous les peintres, graveurs, sculpteurs, etc., admis dans cette corporation dès 1454. En 1663, David Teniers, alors doyen, présenta au nom de ses confrères, une requête au roi d'Espagne Philippe IV, pour obtenir l'institution d'une académie à Anvers. Par octroi du 6 juillet de la même année, ce monarque a fait droit à cette demande, en accordant en même temps à la nouvelle institution le titre d'Académie Royale.

— Lors de la vente de livres de feu M. Hoverlant, de Tournay, un incident passablement singulier a signalé la vacation du vendredi 20 août, cinquième jour de la vente, à propos des Nos 565 et 601, réclamés comme appartenant à la bibliothèque de la ville, ce dont, après beaucoup de raisonnemens échangés avec le conservateur de cet établissement, a bien dû convenir l'exécuteur testamentaire, au moyen des preuves que portaient les livres mêmes, preuves contre lesquelles le doute même n'était pas permis. Pour donner de l'apaisement à certaines susceptibilités et simplifier la gestion dudit exécuteur testamentaire, il fut convenu d'exposer chacun de ces livres à vingt centimes et que personne ne dirait mot, ce qui eut lieu, et au moyen de quarante centimes la restitution se fit. Démonstration nouvelle de la bonté et de l'avantage du système du prêt des livres !

— M. Schavye, qui a exposé au Salon de l'industrie de si belles reliures, a voulu laisser à la Bibliothèque royale un échantillon de son savoir faire. Dans cette vue, il a demandé l'autorisation de relier gratuitement un exemplaire du livre des tournois de Ruxner, et il a épuisé sur ce volume tout son art et toute son habileté, soit sous le rapport de la reliure, soit sous celui de la réparation intérieure. Ce petit chef-d'œuvre est maintenant visible à la bibliothèque sous une cloche de verre. L'inventaire des acquisitions de ce grand dépôt, donne pour le dernier trimestre les chiffres suivans : impri-

més 900, médailles 10, manuscrits 14 ; dans le nombre des imprimés ne sont pas encore compris les 587 volumes achetés à la veuve de M. Garnier et qui figureront dans l'inventaire du quatrième trimestre de 1841. Parmi ces ouvrages, beaucoup sont d'une grande valeur : on y remarque le *Plotin* de Creuzer, édition d'Oxford, la *Bibliothèque grecque*, de M. Didot, le *Grand bullaire* qui s'imprime actuellement à Rome, le *Livre des Rois de Ferdousi*, donné par le gouvernement français, le *Voyage de M. d'Orbigny en Amérique*, les suites des collections d'ouvrages en anciennes langues du Nord et en langue romane; plusieurs ouvrages orientaux, beaucoup d'autres sur l'histoire naturelle, les mathématiques, la jurisprudence historique, les lettres, l'histoire, l'économie politique, etc. Le total depuis le 1er juillet 1838 est pour les imprimés de 13,059 volumes, pour les manuscrits de 216, pour les estampes d'environ 25,000, pour les médailles de près de 5,000. On est occupé en ce moment à classer et à monter les estampes. Dans l'intérêt des artistes, on a déjà mis en ordre une grande partie de la riche et considérable collection des portraits. La moyenne d'accroissement est, d'après ce qui précède, d'environ 12 volumes par jour. De pareils résultats méritent quelque reconnaissance à M. le baron de Reiffenberg et à ses collaborateurs.

— On vient de mettre en vente, chez M. Hattu, libraire à Cambrai, *un Plan* de l'ancien Cambrai, très-remarquable par son exécution et surtout par son exactitude. Ce plan est une copie scrupuleuse de celui de Blaère, le plus ancien que l'on connaisse. Il est encore fort curieux en ce qu'il reproduit la forme des divers monumens de la ville ; on retrouve là les figures d'une foule de ces monumens détruits par le temps ou par les hommes.

—Il n'est bruit depuis quelques jours, dans le monde littéraire et dans la librairie belge, que d'une grande et magnifique publication, consacrée à faire revivre tous les grands hommes et tous les grands artistes. Tout ce que la Belgique compte aujourd'hui de littérateurs vraiment distingués. MM. Moke, Baron, Van Hasselt, Victor Joly, le baron de Reiffenberg, Jules de St.-Génois, Altmeyer, etc., etc., participeraient à la collaboration de ce livre ; l'élite des premiers artistes, peintres, dessinateurs, graveurs, se joindrait aux premiers écrivains et leur prêterait le concours puissant de leur talent pour illustrer une publication qui doit rivaliser pour le luxe et la magnificence avec tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

NOTICES ET EXTRAITS,

par Aimé Leroy.

PREMIER ARTICLE.

X. 5-5. — **CHRONIQUES DE FLANDRE ET D'ARTOIS**, partie en prose, partie en vers.

Deux volumes in-folio, papier, longues lignes, à l'exception des vers écrits sur deux colonnes ; XVIe siècle (1574 à 1580 environ); écriture très-fine et peu facile à lire ; grand nombre d'initiales et de blasons coloriés ; images du temps, sur bois, et généalogies. Reliure uniforme du XVIIIe siècle, veau fauve, fermoirs en cuivre. Provenant probablement de la maison de CROY. Au verso du premier feuillet, on lit: E. LALAING ; peut-être ces volumes ont-ils aussi appartenu à la noble famille de ce nom, qui plusieurs fois s'allia par mariage avec les CROY.

Ces deux volumes paraissent dignes du plus grand intérêt, et j'ai pensé que les lecteurs me sauraient gré de leur en avoir donné une description détaillée.

Le premier volume commence par trois feuillets blancs ajoutés, sur le second desquels on lit, en caractères récents : *Traité des antiquités de Flandre par Louis Bresin.*

Cherchons d'abord quel était cet auteur et à quels titres il peut mériter notre attention. Voici les renseignements que nous avons recueillis sur Louis Bresin et ses travaux historiques : nous les donnons en suivant par ordre de date d'impression les livres auxquels nous les empruntons.

Ferreoli Locrii Chronicon, 1616, in-4o, p. 691.— Ludovicus Bresinus, Ariacensis, Chronicon Artesiae ac Flandriae, tribus ingentibus tomis, stylo patrio complexus est, additis passim illustrium familiarum gentilitiis insignibus. Chronicon istud necdum est editum.

Bibliotheca Belgica Valeri Andreae, 1623, in-8o, p. 582.— Lud. Bresinus, Ariensis, *annalium* sive *chronicorum Artesiae ac Flandriae* volumen ingens ad an. 1572 deduxit. Lecta fuit prior pars ms. Atrebati, apud Ferreolum Locrium qui ex eo suum fere contexuit : altera latere alibi putatur.

Athenae Belgicae etc. Fr. Swertii, 1628, in-fo, p 527. — Lud. Bresinus, Ariensis, historiographus, scripsit *Chronicon Artesiae ac Flandriae* III ingentibus tom., sermone patrio, et deduxit ad annum M D LXX, additis passim illustrium familiarum gentilitiis insignibus, propediem lucem visurum. Usus eo frequens Locrius in chronico suo belgico.

Bibliotheca Belgica J. F. Foppens, 1739, in-4o, 2e vol., p. 829.— Lud. Bresinus, Ariensis, *Annalium* seu *Chronicorum Artesiae ac Flandriae* volumen ingens ad annum 1560 (*sic*) deduxit. Lecta fuit prior pars ms. Atrebati, apud Ferreolum Locrium qui ex eo suum fere contexuit: altera, apud dom. Castellain, patricium audomarensem.

Voilà tout ce que nous savions sur Bresin il y a quelques années; toutefois ces courts fragments peuvent donner lieu à quelques remarques : suivant Sweerts, Ferry de Locres se serait contenté de faire de fréquents emprunts à Bresin; Valère André semble l'accuser de plagiat; Ferry de Locres aurait fait son livre avec celui de Bresin.

On voit que du temps de Valère André, la seconde partie était déjà cachée dans un lieu qu'il ne peut désigner; cependant, en 1628, Sweerts nous dit que cette chronique était sur le point de voir le jour, circonstance curieuse non révélée avant Sweerts, et que personne n'a

voir les Ann: di Flandr: par Sieyro (Ann: 1624) Tome 1. p. 19

songé à reproduire. C'est à Foppens surtout que ce reproche s'adresse, à Foppens dont l'utile mais inexacte compilation ne peut nous dispenser de recourir aux ouvrages originaux de Valère André, Le Mire et Sweerts.

En 1836, M. H. Piers, connu par plusieurs ouvrages remplis de faits intéressants pour l'histoire de nos contrées, publia un volume dans lequel il nous donna des détails plus précis et plus étendus sur Louis Bresin (1); nous croyons nécessaire de les reproduire ici :

Louis Brésin est né en la paroisse de Vandringhem, châtellenie de St.-Omer, le lundi 10 octobre 1519; il eut pour parrain Louis Dausque, qui était peut-être l'aïeul du savant Claude Dausque. Il reçut une éducation soignée, et à l'âge de 44 ans, résidant en la prévôté de Watten, dont il était sans doute l'un des membres, il rédigea ses *Chroniques de Flandre et d'Artois*. Malbrancq, Ferry de Locres et Deneufville ont cité souvent ce chroniqueur, et en ont tiré un parti avantageux. Son ouvrage était en trois volumes in-f°, et n'a jamais été imprimé. Il paraît que la première partie du manuscrit est restée entre les mains de Ferry de Locres, à Arras, et la suivante en celles de Dom Castellain, notable audomarois. Le tome 1er prenait le récit depuis le commencement du monde et s'arrêtait à l'an 1405; le tome 2e le continuait jusqu'en 1482, et le tome 3e le terminait à 1571. D'après une lettre de Chifflet, datée de Bruxelles le 26 juillet 1628, le tome 1er se trouvait alors entre les mains de M. Fulters, avocat en cette ville; Aubert Le Mire en a possédé une copie; le tome 2e est demeuré ignoré. Puisse quelque antiquaire de la Morinie le découvrir ! »

Ce vœu est maintenant accompli, sauf que je ne suis ni antiquaire, ni Morin. Cette deuxième partie, s'étendant de 1405 à 1482, qui dès l'année 1623, comme le dit Valère André, se trouvait cachée, il ne sait où, et qui depuis lors jusqu'à nos jours était restée ignorée, j'ai eu le bonheur de la rencontrer avec la première, dans la bibliothèque de Valenciennes; elles remplissent

---

(1) Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lyzel. — Iles flottantes. — Portus Itius. — Histoire des abbayes de Watten, etc. *St-Omer, Lemaire*, 1836, in-8o, p. 143 et suiv.

le premier des deux volumes objet de cet article. Cette seconde partie est bien autrement considérable que celle qui la précède ; elle occupe seule les cinq sixièmes environ de ce volume.

Le tome 3e, signalé par les auteurs cités plus haut, n'existe pas dans cette bibliothèque ; mais on n'en a guère jamais perdu la trace, et aujourd'hui même on sait où le trouver, ainsi que nous allons le voir.

Le tome 3, continue M. Piers, noté exactement sous le no 38,974 de la bibliothèque du père Lelong, existe dans la collection de Gaignières, à la Bibliothèque royale, où il est indiqué sous le no 684.

Ce tome 3, en deux parties, est autographe. Claude Doresmieulx l'avait à Lille dans sa bibliothèque.

La première partie comprend la période de 1482 à 1537, la seconde finit en 1571. Ces deux gros volumes, reliés en parchemin, contiennent 892 pages de papier commun, d'une écriture très-fine et assez difficile à lire. On y voit le portrait de l'auteur, avec la mention de son lieu de naissance à Vandringhem, contrairement à l'opinion erronée qui lui avait assigné la ville d'Aire pour patrie, et qui a été exprimée par la Bibliothèque Belgique, par Sandérus, le père Lelong, Ferry de Locres, l'abbé Coupé, et par M. de Smyttère. Sa devise était *Tout pour bien*. Son style respire l'amour de sa contrée et semble convenablement adapté au sujet. Cette chronique est un curieux journal d'éphémérides ; la narration est plus ou moins rapide selon l'importance des événements ; c'est ainsi que le dernier siége de Thérouanne est raconté en 17 pages ; on y rencontre aussi des détails étendus sur les points principaux de l'histoire de ce pays à la fin du XVe siècle, et pendant les deux premiers tiers du XVIe, entr'autres sur la prise de St.-Omer par le maréchal Desquerdes, sur la destruction d'Hesdin et sur la bataille de Gravelines. Ces deux volumes, ornés de fort jolies vignettes, renferment en outre diverses complaintes et plusieurs généalogies de familles illustres, des légendes d'abbés et d'évêques, des tableaux de sépultures, et de nombreuses armoiries coloriées, parmi lesquelles on peut remarquer les insignes de Thérouanne entourés de vairs dans le genre du blason de la carte publiée à Paris en 1547, par Jehan de Gourmont, libraire-juré de l'Université. La chronologie est toujours exactement placée en marge des pages, ainsi que les noms des écrivains mis à contribution, et Louis Brésin a constaté lui-même qu'il avait écrit et rédigé ce tome 3, au monastère de Watten.

La longueur de cette citation se justifie par son utilité. Entre autres choses, elle nous fait connaître de

quoi se compose la totalité de l'ouvrage de Bresin, et nous donne l'appréciation de cet ouvrage par un homme qui paraît l'avoir, du moins en partie, parcouru avec soin.

Aux détails qui précèdent sur Bresin, nous allons en ajouter quelques autres, d'une légère importance peut-être, mais que nous ne devions pas omettre, parce qu'ils concernaient un assez vieux chroniqueur presque encore enterré dans un oubli, d'où quelqu'ami des travaux historiques, ressuscitant l'idée conçue du vivant de Sweerts, pourrait penser qu'il convient de tirer ses écrits.

M. Piers a trouvé dans le tome 3, reposant à la Bibliothèque royale, le véritable lieu de naissance de Bresin; il avait été fort longtemps ignoré; mais ce ne fut pas par la faute de Bresin qui semble au contraire avoir pris plaisir à en redire le nom, soit par affection pour sa terre natale, soit qu'il ne voulût pas qu'elle fût privée de l'honneur de lui avoir donné le jour. J'ai aussi découvert ce berceau chéri, près duquel rayonnaient des figures inconnues, et c'est ce qui me détermine, au risque d'une toute petite répétition, à l'exposer ici aux regards des lecteurs tel qu'il s'est offert aux miens.

Armé d'une loupe et frissonnant d'aise, je parcourais amoureusement la première partie de notre précieux manuscrit: je fis une pause devant le 38e feuillet qui, sur le recto, présente d'abord le titre suivant: Bref recueil des gestes des comtes et comtesses d'Artois jusques a Louis de Male, puis un beau blason d'azur, avec un lambel de gueule, des fleurs de lis d'or, une couronne; tous gens et toutes choses qui brillaient dans une région élevée, entre le ciel et la terre, d'où ils attiraient les hommages et les respects, et répan-

daient au loin, en échange, un enivrant parfum de grandeur bien altéré de nos jours. Je soupirais involontairement en songeant à toute cette vieille et vénérable noblesse de l'Artois ensevelie, à ces insignes splendides d'une glorieuse province, quand tout à coup, au verso de cet aristocratique feuillet, à son extrémité inférieure, dans un endroit désert, puisque le reste de la page est inoccupé, je trouvai, avec la surprise qu'on éprouverait en trouvant un enfant abandonné au détour d'une forêt royale, un acte de naissance et de baptême, d'une écriture plus que bâtarde, dont les jambages déliés se déployèrent en s'allongeant sous ma loupe étonnée, et je lus :

Nativité de l'acteur de ceste présente cronique.

Je Loys Bresin, acteur de ceste cronique, fils de Rasse Bresin et de Bonne de Rene, nasquis au village de Vandringuen, secours de la paroisse de Nielles-lez-Boulonois, chastellenie de Saint Aumer, le dix d'octobre, jour de lundy, l'an mil cinq cens XIX, à quatre heures après midi, et fus baptisé environ deux heures après audit lieu de Vandringhen. Mes parrains furent Loys Dausque, lequel me donna son nom, et Jan de Latre, et ma marraine fut Adrienne du Croe, aux âmes de tous les susdits, Dieu, par sa misérieorde, face mercy et les veule mettre en repos éternel, amen.

Rien ne manque, on le voit, à ce document d'une bonhomie charmante. Le pieux et reconnaissant filleul sauve même de l'oubli les noms de ses deux parrains et de sa marraine. Comme homme de précaution, Bresin laisse Homère bien loin derrière lui.

A la suite de cette naïve révélation, on lit une petite note qui montre que M. Piers a eu raison de penser que Bresin fut attaché à la prévôté de Watten ; voici cette note :

Je Loys dessus nommé, en l'an 1574, avais exercé l'office de *Custos* en la prévosté de Watène, l'espace de 32 ans continuels, pendant lequel temps rédigeai par escrit *ce présent volume*, le retirant hors de plusieurs auteurs. »

Ce titre de *Custos* indique assez un gardien, un conservateur; cependant on n'est pas toujours d'accord sur l'étendue des attributions de cet office, parce que dans certains monastères elles ont été parfois, à raison de circonstances particulières, rattachées à d'autres fonctions. En général, et c'est probablement ici le sens de ce mot, *Custos* signifie garde du trésor, des ornements, des vases sacrés, des tableaux et des livres. Ce mot tient une assez grande place dans les fameuses contestations entre l'abbaye de St.-Bertin et l'église de St.-Omer.

Maintenant que nous avons lié connaissance avec la personne de Louis Bresin, nous allons nous occuper plus spécialement de la description de notre manuscrit, et signaler quelques observations particulières qui avaient dû céder le pas aux faits les plus essentiels d'abord à exposer.

Le premier volume, renfermant la première et la seconde partie (laquelle est intitulée second volume), est complet. Il se compose de 545 feuillets qui contiennent considérablement de matière (1).

Après les trois feuillets blancs ajoutés, comme nous l'avons dit au commencement de cet article, on lit sur le quatrième, qui est véritablement le premier du volume :

Devant toute œuvre, en toute place et lieu,
Donne louenge et gloire à ung seul Dieu.

---

(1) Ce volume offre, dans le haut, une pagination différente pour l'une et l'autre partie. La table de la première partie occupe un feuillet environ; le texte, 84 feuillets compris un feuillet blanc; la table de la deuxième occupe cinq feuillets environ et le texte 333. Au bas se trouve une pagination unique pour tout le volume, de 1 à 515.

Et plus bas :

Tout pour bien.
Bresin.

Vient ensuite un crayon généalogique, portant en tête *Bourbon ;* commençant à Archembaut, sire de Bourbon, 1200, et finissant à Antoine, père du *roy de fortune* Henry IV (1).

Après cela on trouve le véritable titre de la première partie, ainsi conçu :

TRAITÉ EN BREF EXTRAIT DES ANTIQUITEZ DE FLANDRES, CONTENANT PLUSEURS CHOSES SINGULIÈRES DUDIT PAIS ET DES COMTES D'ICELUI, JUSQUES AU DUC JAN DE BOURGOGNE, PAR LOUIS BRESIN.

Plus bas la devise ci-dessus, un blason, puis enfin sous ce blason, la note suivante :

Je Lois Bresin, ici dessus nomé, ordonne que après ma mort, *ce présent volume* soit mis et enchaigné en la librairie de la prévosté de Watène, pour y estre conservé avec ceulx qui y sont.

L'écriture de ce volume est très fine et par suite difficile à lire ; les sources et les dates sont assez exactement indiquées à la marge (2) ; circonstances qui se rencontrent dans le tome 3, de la Bibliothèque royale, qui, selon M. Piers, est autographe. Ces raisons jointes à je ne sais quelle heureuse tournure qui inspire la confiance, m'avaient tout d'abord fait penser que nous possédions ici

---

(1) Henri IV ne fut reconnu roi, par une partie de ses sujets, qu'en 1589, ce qui ne permet pas d'assigner à la confection de cette généalogie une date antérieure à celle-là ; mais remarquons qu'elle est ajoutée sur onglet à ce volume, et que l'écriture, qui semble se rapprocher de celle du corps de cet ouvrage, n'en est cependant pas la même.

(2) *Assez exactement* : Cette restriction porte principalement sur les sources, qui ne sont pas toujours énoncées : ainsi au f° 182, on lit une longue épitaphe, en vers, de Philippe-le-Bon, commençant par ces mots :

Jehan fut nez de Philippe quy du roy Jan fut filz,
Etc.

et Bresin n'en indique pas l'auteur ; mais on sait qu'elle appartient à Molinet qui l'a placée dans ses *Faictz et dictz*,

l'original de ces deux premières parties, écrit par Bresin, et cette opinion a pris une nouvelle consistance vis-à-vis de la curieuse note qu'on vient de lire, note que je ne suis pas sans peine parvenu à déchiffrer, parce qu'on a cherché à la faire disparaître en la surchargeant de traits de plume dont le temps heureusement a altéré l'effet.

Les doutes qui resteraient encore à cet égard dans certains esprits, ne peuvent être entièrement levés que par la vérification faite de tout l'ouvrage, à Paris et à Valenciennes, par une même personne.

Le tome premier de l'ouvrage de Bresin, nous a dit M. Piers, *prenait le récit depuis le commencement du monde et s'arrêtait à l'an* 1405. Ce qu'on nomme ici le tome premier, c'est la première partie; or cette première partie, dans notre ms., s'arrête bien à 1405, mais ne remonte pas au commencement du monde, et elle est pourtant bien entière. Elle débute par une *description du pays de Flandre;* le fait le plus ancien qu'elle signale est l'invasion des Normands sous Charles *le Calve*, et la première date chronologique mise à la marge est 863.

J'ignore où M. Piers a pris cette indication, mais ce n'est pas sur le texte même, car il n'aurait pas manqué de le dire; et où aurait-il rencontré ce texte? Remarquons le bien, cette première partie, beaucoup moins étendue, il est vrai, que la suivante, ne nous paraît pas aujourd'hui plus facile à trouver que cette dernière, et l'exclamation de M. Piers : *Puisse quelque antiquaire de la Morinie la découvrir !* serait tout aussi heureusement tombée sur l'une que sur l'autre : elle a existé, comme nous l'avons vu, dans les cabinets de Ferry de Locres, d'un avocat de Bruxelles, d'Aubert

Le Mire ; mais depuis ces temps éloignés jusqu'à nos jours qu'est-elle devenue? et où est-elle maintenant, si ce n'est à la Bibliothèque de Valenciennes? A moins de nouvelles révélations ou de révélations antérieures qui me seraient inconnues, ce n'est que de ce dépôt qu'on pourrait la tirer, de même que la seconde, si l'on avait un jour intention de les publier. En attendant que cet heureux jour se lève, nous allons faire connaître les deux prologues qui a accompagnent le travail de Bresin.

Voici celui de la première partie, l'autre viendra plus bas :

Aux lecteurs.

Pour ce que tous nobles, honestes et bons courages desirent sçavoir et ouyr réciter des choses passées quy sont dignes de mémoire, et du temps d'icelles, dont la recordation est honeste et prouffitable. Combien que, par cy deuant, par pluseurs grans clercs et historiografes, ayent estez rédigez et mis par escrit les faitz et gestes des très haulx et victorieux princes, les comtes de Flandres et d'Artois, quy ont esté par cy devant, la haultesse et prouesse desquels resplendyt en toutes régions. Et se leurs faitz et gestes eussent esté mis par escrit, et en langage éloquent, ainsy qu'ont estez les faitz des Romains et autres, on trouveroit que leur vertu, vailance et prouesse, précéderoit et surmonteroit les faitz desdits Romains, quy plus ont fait de langue que d'espée, et aussy ceux des Assiriens, Grecs, Troyens et autres nations. Et entre les autres vertus et biens qu'ils ont faitz, ils ont toujours estez vrays protecteurs et zélateurs de la foy catolique. Et affin qu'on puisse mieulx entendre le fait d'iceux, me suis délibéré d'extraire et rédiger en bref dont sont venus et procédées les lignés desdits très nobles princes, mettant leurs noms par ordre et notter le temps de leurs règnes, et aussy réciter aucun peu de leurs principaux faitz, gestes et autres choses quy sont bien à recorder, et dignes de mémoire, tant pour mouuoir les courages à bien faire, à l'exemple des bons, que pour eschiver et soy garder des inconvéniens, où plusieurs par cy-deuant sont tresbuchez par leurs deffaultes et inadvertences.

Arrivons maintenant au titre du second volume ou de la seconde partie :

Le second volume du recoeul des croniques de Flandres et Artois, començant l'an mil quatre cens et cinq et finissant l'an mil quatre cens quatre vingtz et deux, par Lois Bresin.

Plus bas sa devise deux fois exprimée.

Après ce titre et avant le texte : trois feuillets couverts de nombreux blasons coloriés ; une généalogie fort étendue des comtes de Flandre, contenant cinq feuillets ; un tableau, sur trois feuillets, contenant les *noms, décès et sépultures des comtes et comtesses de Flandres et de leurs enfans*, puis la table.

Nous venons de voir que cette seconde partie doit s'étendre jusqu'en 1482, année par laquelle commence la troisième partie ; et en effet, presqu'à la fin de ce volume, au f° 511, nous trouvons le décès de l'intéressante Marie, duchesse de Bourgogne, moissonnée à la fleur de l'âge. « Estant doncques ladite dame constituée en » icelle extrémité de maladie que tout art de médecine » ne le peult secourir, au moien d'une fièvre trop véhé- » mente, environ l'heure de midy, le XXVIIe jour du- » dit mois de mars, par un merquedy, audit an 1481, » devant Pasques flories, rendit son esprit à Dieu le » créateur, en ladite ville de Bruges.

En continuant, on trouve : « L'ordre tenue à porter » le corps de ladite deffuncte en sépulture, en l'église » Notre-Dame de Bruges et des obsèques d'icelle » dame. » Cet article aurait dû être le dernier du volume, comme il est le dernier indiqué par la table ; à la suite cependant, et de la même écriture, on a ajouté le récit de quelques petits événements. Cette annexe, contenant six pages environ, a pour titre : « Discours en » bref des choses plus mémorables advenues depuis l'an » 1481 jusques à l'an 1488. » Le premier fait rapporté n'est pas de 1481, mais du 27 juillet 1482.

De la fin de ce volume, retournant au commencement, nous en transcrirons ici le prologue :

Prologue du second volume.

Pour continuer le narré des guerres et autres choses mémorables, advenues ès pais de notre Gaulle Belgique et autres pais circonvoisins, selon la manière et contenu déclaré au premier volume de ce présent recoeul, commenceray le second volume au commencement du règne de Jan duc de Bourgongne, l'an mille quatre cens quatre, continuant jusques l'an mille quatre cens quatre vingt et deux. Auquel volume seront récitez les grans troubles, différens et discordz advenus au réaulme de France, au moien des partialitez des maisons de Bourgongne et d'Orléans, qui ont esté occasion de la ruine dudit réaulme et de la république crestienne, avec le domage irréparable du povre peuple d'iceluy qui a tant souffert de paine et travail, durant l'espasse de trente-deux ans que a continué ceste guerre, et autres divisions civiles et particulières qu'il n'est possible le réciter au long; durant lesquelles le Turc, ennemy de notre foy catholique, s'est enhardy faire grosses conquestes sus ladite crestienneté, estans ainsy les princes chrestiens si enflambez à se destruire et ruiner l'ung l'autre. Mais le seigneur Dieu ayant compassion du povre peuple chrestien, a envoié le bon duc Philippe de Bourgongne, comte de Flandres, Artois, etc., pour redresser et restaurer ladite république crestienne tournant ainsi à décadence; lequel, par bons moiens, a tellement traveillé qu'il a réduite en toute tranquilité et repos ceste dite Gaulle-Belgique, ainsy que tout au long sera déclaré icy après.

Les allures de Bresin, sa bonhomie, sa devise, annoncent un homme du meilleur naturel. Partout il laisse percer son amour pour cette grande et somptueuse maison de Bourgogne ; mais il parle avec modération et ménagement de ceux qui n'en avaient pas suivi la bannière, ou qui, comme Commines, l'avaient quittée.

Nous aurions désiré ne pas encore terminer ici notre travail sur Bresin; il nous semblait intéressant de publier la table qui précède chaque partie : l'intitulé d'un chapitre peut éveiller l'attention, exciter la curiosité et donner envie de recourir au livre; l'énonciation de tous ces intitulés, avec indication du f°, en donnant une idée de l'ensemble de l'ouvrage, aurait en même temps fait connaître, à peu près, l'étendue de chaque récit, ce qui n'eût pas été sans utilité ; car Bresin n'est pas un de ces historiens habiles qui proportionnent la dépense des

moyens à l'importance des faits ; c'est un collecteur qui raconte longuement quand ses matériaux sont abondants, et qui dit peu ou rien lorsque ses mémoriaux sont pauvres ou muets. Cependant j'ai reculé devant cette publication trop longue, trop aride pour beaucoup de personnes. Je leur demande, comme une faible compensation de ce sacrifice, de pouvoir signaler quelques articles, en petit nombre, de cette seconde partie :

Prix de rhétorique à Bruxelles, en 1460, et noms de ceux qui ont concouru, f° ..... 140.

Nous donnerons ailleurs cet article qui occupe un feuillet.

La journée de Montléry selon les plus véritables rapports ..... 176.

Voyage du grand bâtard de Bourgogne en Angleterre, pour faire armes contre le seigneur d'Escalles..... 180.

Ce défi solennel qui nous montre si bien les mœurs guerrières de cette époque, qui contraste si vivement avec les doctrines peu chevaleresques, mais bienfaisantes de M. Dupin et de la cour de cassation sur le duel, est imparfaitement décrit par nos annalistes. Comparer ce qu'en dit Bresin avec de la Marche, et voir surtout une narration étendue, insérée dans les *Excerpta historica or Illustrations of english history*, (London, Samuel Bentley, 1831, in-8°) sous ce titre : *Tournament betwen lord Scales and the bastard of Burgundy*, A. D. 1467.

Le perron de la cité de Liége conquis par Charles-le-Téméraire..... 187.

Mariage, en 1468, de Charles-le-Téméraire avec Marguerite d'Yorck ..... 188 bis à 192

Ce chapitre renferme des détails qu'il convient de rapprocher de ceux donnés par

de la Marche, et encore de ceux que renferme un long et intéressant article qu'on trouve dans les mêmes *Excerpta historica*, sous ce titre : *Marriage of the princess Margaret, sister of Edward IV*. A. D. 1468.

Il est assez singulier qu'un même volume, récemment publié en Angleterre pour servir à l'illustration de l'histoire de ce pays, nous donne des renseignements qu'on ne rencontre pas ailleurs, sur deux faits de notre histoire locale, si peu distants l'un de l'autre. Ce curieux recueil en contient plusieurs autres non moins dignes de notre attention.

Cloître de Watène brûlé et catalogue des prélats de cette prévôté (1)..... 197.

Longue épitaphe en vers du comte de Warwich, occis en Angleterre, en 1471..... 212.

« *Je Richard de Neufville fus comte de VVarwich*, « etc. »

Lettre envoyée par le duc d'Autriche à la duchesse douairière de Bourgogne, marguerite d'Yorck..... 306.

Plus loin on parle encore à diverses reprises de cette princesse sur laquelle la plus grande partie de nos historiens gardent un injuste silence.

Je me borne à ces courtes citations pour qu'on ne

---

(1) Au tome deuxième de ce ms., f° 63, R°., on dit un mot de la fondation de Watten, et à cette occasion, l'on renvoie, pour de plus longs détails, à ce f° 197, ce qui indique que celui qui réunit les pièces composant ce tome deuxième, connaissait parfaitement, avait bien présent à la pensée le contenu du premier, et n'en était pas le simple copiste.

m'accuse pas d'abuser de la permission demandée, et je passe au volume suivant.

Sur le dos ce volume ou tome deuxième, beaucoup moins gros que le précédent, le relieur a mis pour titre : *Chroniques en rimes ;* mais il renferme aussi de la prose.

Exactement relié comme le premier, et écrit de la même main, il y fait suite à tel point que la pagination d'en bas, se terminant au n° 515 dans ce premier volume, est ici continuée. Si elle commence par le chiffre 517, c'est qu'un feuillet, sans doute resté en blanc ou servant de titre, adisparu. La chronique en vers qu'on y lit d'abord reprend également la série des faits où les a laissés le premier volume, en 1488.

Une question se présente d'abord à l'esprit: puisque la chronique de Bresin, troisième tome compris, s'étend, sans interruption, jusqu'à 1571, comment se fait-il qu'au lieu de compléter, dans notre exemplaire, le premier travail de Bresin par son travail postérieur, on ait remplacé ce complément si rationnel, si désirable, par des fragments versifiés et autres qui, à raison de leur forme et de leur peu d'étendue, ne nous offrent plus, au lieu d'un récit suivi et à peu près régulier, que des évéenments décousus et pour ainsi dire en lambeaux ?

Cela, nous semble-t-il, peut facilement s'expliquer : il est probable que Bresin, après avoir terminé sa première et sa seconde partie, n'aura pas voulu d'abord aller plus avant ; il les renferma dans notre premier volume, volume de plus de mille pages, et ordonna qu'il serait enchaîné, *après sa mort*, dans la librairie de Watten. Ce volume, il le rédiga pendant les trente-deux années de l'exercice de sa charge de *Custos*. C'est à l'âge de 55 qu'il constate ces faits, puisqu'il dit qu'on était alors en

1574; précision d'époque, indication de travail accompli, qui annoncent bien un temps d'arrêt. Alors, dans l'intervalle qui sépara la composition des différentes parties de sa chronique, l'idée lui sera venue de faire une annexe, formée de pièces diverses, à son premier volume, en lui donnant, de sa propre main, pour frère, celui qui va nous occuper et dont il aura sans doute puisé les éléments dans cette même prévôté. Ce qui corrobore cette dernière conjecture, c'est qu'on trouve dans ce deuxième tome un catalogue intéressant et fort étendu des prévôts de Watten.

Ce n'est que postérieurement que Bresin se sera remis à l'œuvre pour rédiger ses deux dernières parties formant à elles seules, comme nous l'avons vu, deux gros volumes.

Par sa note, il n'avait *légué* qu'un unique volume : *ce présent volume*, dit-il en deux endroits différents. Peut-être ne jugea-t-il pas convenable de léguer le tout; autrement il l'eût dit plus tard en modifiant sa note. Des motifs particuliers ont pu au contraire le conduire à la supprimer; ou bien encore c'est la main de ses héritiers qui, à la suite d'une transaction avec le ciel, aura cru pouvoir tenter de détruire la trace de cet acte de générosité.

Ce second tome collecté par les soins présumés de Bresin renferme trois parties; savoir : une chronique en vers de Ladam, une autre aussi en vers de Du Crocq, et un recueil de pièces diverses en prose (1).

---

(1) Le tout contient 217 feuillets, dont un assez grand nombre en blanc. Les deux chroniques en vers ont, dans le haut, une même pagination. Le recueil de prose est côté à part. Au bas, se trouve une pagination unique pour les trois parties s'étendant de 517 à 733.

Voici le titre de la première chronique :

CRONIQUE ABRÉGÉE FAIT EN RIME PAR NICAISE LALDAM (*lisez Ladam*), ROY D'ARMES DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN, INTITULÉ GRENADE, COMMENÇANT L'AN 1488 ET CONTINUANT JUSQUES L'AN 1547 (1).

M. Weiss, ce docte Franc-Comtois qui, par sa vaste érudition littéraire, semble appartenir à toutes les provinces, a consacré (dans sa *Biographie universelle*, t. XXIII, p. 90) l'article suivant à Ladam :

Ladam (Nicaise), chroniqueur, né dans le XVe siècle à Béthune, entra au service de l'empereur Charles-Quint, et remplit les fonctions de l'un de ses rois-d'armes sous le nom de *Grenade*. Il se retira, sur la fin de sa vie, à Arras, où il composa une *chronique* qui s'étend de 1488 à 1545. Le dernier éditeur de la *Bibliot. hist. de la France* en cite deux copies, qui étaient conservées, l'une dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Waast-d'Arras, et l'autre dans celle du chancelier d'Aguesseau (2). On en cite une troisième (voyez le *Dictionnaire universel*, art. *Ladam*), appartenant (en 1810) à M. Dulaure. « *C'est un volume in-fol. d'environ 600 pages, contenant la généalogie de la maison d'Autriche, dont l'auteur recule l'origine jusqu'à Pharamond; viennent ensuite diverses pièces en vers et en prose, des récits de batailles, des négociations, des traités de paix, des lettres, des éloges, des satires contre les Français, etc.* » Le rédacteur de l'article ajoute qu'on peut y puiser des lumières sur les règnes de Charles-Quint et de François Ier, et qu'on y trouve des détails qu'on chercherait vainement ailleurs. Mais ce manuscrit est-il bien une copie de la *chronique* de Ladam ? N'est-ce pas plutôt le recueil de ses autres ouvrages, en vers et en prose, qu'on assure dans le même article être *assez nombreux* ? Ou enfin ne serait-ce pas une collection qu'il aurait formée lui-même de pièces qui pouvaient lui être utiles pour la

---

(1) Les derniers vers de la chronique ne vont pas au-delà de 1542. On y a ajouté plusieurs pièces dont l'une s'étend à 1545. Peut-être, et c'est ce qui expliquerait la date de 1547, devait-on y joindre encore d'autres pièces pour se rapprocher davantage de la première date de la chronique suivante.

(2) Suiv. la *Bibl. hist.* l'exemplaire de cette abbaye s'étendait de 1488 à 1545, et l'exemplaire de d'Aguesseau s'arrêtait à 1541 : cette dernière date présente une légère contradiction avec la note du catalogue de Dulaure rapportée plus loin.

rédaction de sa chronique ? On ne peut répondre à ces questions d'une manière satisfaisante qu'après avoir comparé le manuscrit de M. Dulaure avec les copies de la chronique qui doivent exister dans quelques unes de nos nos grandes bibliothèques.

Sanderus (Bibliot. des mss. de la Belgique t. 1er, p. 200), bien avant Lelong, avait signalé une copie de cette chronique, existant à Arras dans le cabinet de M. de Cardevack, sous ce titre :

Cronique en vers et en prose de Nicaise Ladam, natif de Béthune en Arthois, et roy d'armes intitulé Grenade, contenant les choses advenues de son temps et principalement dessous l'empereur Charles Quint, in-fo (1).

Foppens (t. 1, p. 560) a aussi dit un tout petit mot de Ladam que, par erreur, il nomme Jean.

Celui qui, dans un temps déjà éloigné, nous fit le plus connaître ce chroniqueur, fut le père Menestrier, dans un de ses curieux ouvrages si bien remis en honneur aujourd'hui. Voici ce qu'on lit dans ses Recherches du blason (t. 1er, de l'usage des armoiries, p. 145 et suiv.), à la suite d'observations sur l'ignorance de la plupart des hérauts d'armes et sur leur tendance à commettre des mensonges héraldiques :

Nicaise L'Adam, héraut d'armes de Charles-Quint, inventa quantité de fables de cette nature, dont il fut nommé le *Songeur*, et il est dit dans son épitaphe: *Qu'entre les chroniqueurs et historiographes, il fabriqua maints dictiers.* Voici son épitaphe, telle que je l'ai trouvée à Arras, à Saint-Jean de Ronville, sous son portrait (2).

---

(1) Dans le catalogue de M. Hoenel, on trouve encore à l'article Arras, col. 41 : « Nic. Ladam. Chroniques jusqu'en 1488 ; Saec. XVI. 4. (2 » exempl.); col. 43 : Chronique de Nic. Ladam, Saec. XVII. (2 vol.).»

(2) Un homme d'un grand mérite, un homme dont les recherches, les découvertes, les nombreux et utiles travaux confondent ma faiblesse, M. de Reiffenberg, à qui je crois rien n'échappe de ce qui intéresse nos contrées, a publié, il y a bientôt un an, cette épitaphe dans le *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire de la Belgique*, t. 5, p. 33; antérieurement, le hazard me l'avait fait découvrir dans Menestrier, et elle rentre si parfaitement dans mon travail que je ne puis me dispenser de la reproduire.

Précogitant que l'homme est serf à pourriture,
En ce tableau est mis du corps la Pourtraiture,
Auquel Dieu doint que l'âme enfin au Ciel repose,
Qui Rhétorique aima fut en rime ou en prose,
Par ses œuvres appert écrites en son temps,
Et qui se porront lire après sa mort cent ans.
Entre les fils sortis du premier père Adam.
Son nom et son surnom fut Nicaise l'Adam,
Combien qu'en sa jeunesse on l'appella *Songeur* (1).
Roy d'armes fut créé par Charles l'Empereur,
Auquel estat voulant augmenter son regnom
L'intitula *Grenade* en la cité de Nom.
Les hauts princes servit en maints divers réames,
Bien exalta les corps desquels Dieu ait les âmes.
ENTRE AUTRES CHRONICQUEURS ET HISTORIOGRAPHES
FABRIQUA MAINTS DICTIERS, ET PLUSIEURS ÉPITAPHES.
Pérégrinant servit aux deux saints lieux, si comme
Saint Iacques de Galice et plusieurs fois à Rome;
Et premier que venist en son anchienneté,
Circuist la plus-part de toute chrestienté.
Surquoy voyant venir son règne en décadence,
L'Empereur très illustre, et tout plein de prudence,
Ordonna le susdit roy d'armes ordinaire
Demourer domestique et son pensionnaire,
Par mandement patent, seellé et signé,
Pour sa vie durant sur Flandres assigné;
Et pour vivre de mieux, joindant à Dieu les palmes,
L'establit et commist son prévost de Bapalmes,
Et portier du chasteau audict lieu scitué,
Aux gages anchiens par droict institué.
Mais parce qu'en Arras conclud soy transporter,
D'estat dudit prévost se voulut déporter.
Deux femmes épousa, l'une Iehanne Ricquart,
Et puis Claire Grarder ici mise à l'escart.
Trois fils et quatre filles acquist de la première,
Puis après seulement ung fils de la dernière.
Si cinquante et six ans régna en mariage,
Et à octante deux expira son éage,

---

(1) Dans un catalogue qui vient de paraître à l'instant à Gand, (avril 1842) celui de M. *Rymenans*, on trouve n° 8211 : « Epitaphe de feu digne de bonne memoire très hault, très puissant et très illustre empereur Maximilien d'Austrice (par le *Songeur*). — Plaquette in-4°, *s. l. n. d.*, de la plus grande rareté. » — Voir Robert Macquereau I, 129 et suiv.

L'an, le mois et le jour icy bas par écript,
Vœüilliez priez pour l'âme au benoist Iésus-Christ,
L'an mil cinq cents quarante et sept, bien se ramembre,
Au vingt huitième jour et vray mois de septembre.
Le vray Dieu par sa grâce veüille à son âme aydier
Qu'elle puist face à face le voir à souhaitier,
Comme il en a mestier en luy estant propiche,
Afin que il puist estre éternellement riche.

C'est bien longuement discourir quand on est mort; mais beaucoup d'épitaphes, dans ces siècles reculés, offraient de véritables notices nécrologiques tracées, à défaut de journaux, sur les marbres funéraires de nos temples : lourds et massifs feuillets, dont le recto était pour l'orgueil, le verso pour un cadavre, et que le Temps retourna et broya des tenailles de ses mains comme nous pourrions faire d'une gazette.

Depuis les détails donnés par la *Biogr. Univ.*, Ladam et sa chronique continuaient à dormir dans l'oubli, lorsqu'en 1835, M. Lambin, alors archiviste de la ville d'Ipres, publia dans le *Messager des Sciences et des Arts* (t. 3, p. 271 et suiv.), un article, avec extraits, sur un exemplaire de cette chronique qui était en sa possession; en voici le titre :

« *Croniques abrégiez commenchans l'an* 1492 *et continuant jusques en lan* 1528 *includ de pluseurs choses advenues ès pays de Flandres, d'Arthois, Brabant et aultres lieux voisins, ensamble de Franche, d'Angleterre, des Espaignes et Allemaignes, des Italles et aultres lieux marchissans aux contrées dessus dictes, tirées de prose en ryme par Nicaise Ladam, roy d'armes de l'Empereur, intitulé Grenade, en la manière qui s'ensuit* (1).

M. Lambin étant décédé, ce livre fut acquis à sa vente, en 1841, pour la Bibliothèque royale de Bru-

(1) Il est remarquable que cet exemplaire provient aussi de la maison de Croy. Il a appartenu, dit M. Lambin, à Philippe de Croy, 3e du nom, sire de Croy, duc d'Aerschot, prince de Chimay, mort le 15 décembre 1595, et qui s'est distingué pendant les troubles des Pays-Bas. Il a inscrit son nom sur ce volume.

xelles. Ce fut alors que M. de Reiffenberg fit aussi paraître, dans le recueil précédemment indiqué de la *Commission d'histoire* (t. 5, p. 33), un article sur ce même exemplaire et sur Ladam, en ajoutant quelques citations à celles de M. Lambin (1).

M. de Reiffenberg cite, comme M. Weiss, le ms. de M. Dulaure, signalé par le *Dictionnaire universel* et qui, tel qu'il est décrit, ne semblerait pas être une copie de cette chronique (2). Cependant M. Dulaure la possédait, renfermée dans un volume qui ne paraît être autre que celui énoncé par le *Diction. Univ.* comme contenant 600 *pages environ*, *in-f°*; en effet, dans le catalogue des livres de ce même Dulaure, publié en 1835, et dont la vente eut lieu en novembre et décembre de cette même année, on lit, n° 597 :

---

(1) Dans l'intervalle de l'article de M. Lambin à celui de M. de Reiffenberg, M. Gachard donnant, le 7 mars 1840, lecture d'un mémoire sur les mss. de feu M. Goethals-Vereruysse à ladite Commission d'histoire, en fit connaître un de la même *chonique abrégée*, formant un gros volume in-f° et s'étendant de 1492 à 1545, et ajouta les observations qu'on va lire :

« Dans le prologue, Ladam dit qu'il est natif de Béthune et qu'il de-
» meure, au moment où il écrit, à Arras ; qu'il a parcouru la plus grande
» partie de la chétienté ; qu'il est âgé de 69 ans ; qu'il a voulu employer
» ses loisirs à translater de la prose en rimes alexandrines le traité qui
» suit. Il le dédie, ainsi que toutes ses œuvres, à Messire Adrien de Croy,
» comte de Rœulx, grand-maître d'hôtel, gouverneur d'Artois, Lille,
» Douai et Orchies, etc., fils de feu Ferry de Croy, qui avait été son pro-
» tecteur.

« Cette chronique est rimée ; mais les pièces intercalées sont en prose.

« Il s'y trouve plusieurs traités de paix, et, vers la fin du volume, on
» lit le voyage de Charles VIII à Naples, dédié par Molinet au comte de
» Ligny. Le ms. se termine par des poésies et des ballades. »

L'ouvrage de Ladam est loin de former dans notre manuscrit un gros in-folio ; il n'a qu'une soixantaine de feuillets d'une écriture très-fine. Ce sont les pièces ajoutées qui ont pu seules grossir ce volume, et c'est ce qui existe probablement aussi dans l'exemplaire Dulaure.

(2) Voir la note qui précède.

Histoire (en vers et en prose) commençant en l'année 1488 *et finissant l'an* 1543, *composée par Nicaise Ladam de Béthune. Vol. in-f° de plus de* 600 *pages.*

Dulaure avait joint à ce ms. le note suivante : « Cette » chronique n'a jamais été imprimée. Voyez *Bibliothè-* » *que de la France*, t. 2, p. 223, qui n'indique que » deux copies connues, et celle-ci paraît être celle du » chancelier d'Aguesseau, l'une des deux indiquées. »

Ce volume, m'a-t-on dit, fut acheté par le libraire Techener, j'ignore en quelles mains il se trouve aujourd'hui.

Notre exemplaire, comme il apparaît de la seule vue des titres, est bien autrement complet que celui de Lambin : nous commençons en 1488, il ne commence qu'en 1492; nous allons au-delà de 1542, il s'arrête aux premiers événements de 1528 ; car quoiqu'il dise : *jusques en l'an* 1528 *includ*, il n'offre que cinq strophes pour toute cette année, tandis que notre ms. en contient trente (1).

Pour faire connaître le travail de Ladam, il est nécessaire d'en donner quelques extraits; je prendrai, à une ou deux exceptions près, mes citations en dehors des années écoulées de 1492 à 1528, puisque c'est à cette époque intermédiaire que MM. Lambin et de Reiffenberg ont dû emprunter les leurs, et j'en serai très-sobre ; d'abord parce que plusieurs copies de cette chronique sont déjà connues, et que sans doute il en sera encore découvert d'autres par la suite, en second lieu, parce que je craindrais d'exciter la fatigue et l'en-

(1) Chaque strophe de cette chronique est d'ordinaire de quatre vers, mais il y en a de huit vers, et même parfois on y lit des tirades d'assez longue étendue. Le génie se plie difficilement à la régularité.

nui. Ce qu'il faut chercher dans Ladam, ce sont quelques faits historiques; comme versificateur, c'est le dernier des manœuvres. Aux difficultés du vers, qu'il n'aurait jamais dû aborder, il joint de ridicules tours de force; tel que de faire rimer le premier hémistiche du premier vers avec celui du second et ainsi de suite. C'est semer des pierres pour se rompre le cou.

Avant de choisir quelques citations dans l'ordre chronologique, il m'a semblé curieux, l'occasion s'en présentant, de montrer Ladam luttant comme rimailleur contre un autre rimailleur de nos pays; et, à cet effet, je vais lui emprunter le quatrain suivant appartenant à l'année 1513:

L'anglois por tournerie devant Tournay tourna
Qui par retournerie dit que ne destourna;
Mais por estre atournée d'impériaux atours,
Tournay fust retournée, tournant portes et tours.

L'un des auteurs de la *Recollection des merveilleuses advenues* dit:

J'ay veu Tournay tournée
En un mauvais tournant,
Sans estre retournée,
Ses voisins bestournant;
Noz maisons, nos tourelles
En cendre contourner,
Et Flamens entour elles
Durement attourner.

N'est-il pas plaisant de voir sur le même terrain, ces deux athlètes efflanqués, s'attachant à la même proie, se prendre pour ainsi dire corps à corps, se débattre, se rouler dans ce fatras de niaiseries et de mauvais goût? Pourtant, il est tel moment chagrin de la vie où, au lieu de rire, on se fâcherait de tant d'extravagance, où l'on jetterait à d'aussi barbares combattants une couronne de chardons!....

Appliquons-nous toujours soigneusement à conjurer

ces accès d'humeur noire dont beaucoup de nos écrivains, depuis le XVe siècle jusques et compris M. le Mayeur de Merprès et compagnie, deviendraient les victimes. Ici surtout n'oublions pas que nous ne voulons qu'interroger l'histoire, et soyons indulgents pour les formes qu'elle peut revêtir.

Cette résolution charitable une fois arrêtée, nous allons transcrire par ordre de date quelques courts extraits; parfois au lieu de citer les vers, je ne relaterai que les faits. Suivent des strophes prises dans la première année, en commençant par celle placée en tête :

1488. En l'an mil quatre cens et quatre vingtz et huit,
De pécune et de sens ne trop plain ne trop wit,
Ayant vingt et deux ans, de bien petit estime,
A Rome fus du temps pape Innocent huitiesme.

Flandres voit renommer Hesdin, Aire et Béthune,
Arras et St.-Omer, en leur bonne fortune;
France les entretient avec force de vivres,
Et Tournay ne retient que famine en ses livres.

Les Flamens sont troublez de guerre et de famine,
Leurs villes n'ont nulz bledz, quy leur cause famine;
France de tous costez fait clorre les passages,
Pour lesquels faits notés Flamens ne sont point sages.

Sur les frontières ils ont trois villes desbauchies
Quy de nommer ce sont Douay, Lille et Orchies.
Ils sont couchez sur foin, ils n'ont nulles garbées (1),
Vont regrettant leur fain, bailant à gueules bées.

Voici maintenant la première stance de 1492, et la cinquième de 1528, stances qui forment le commencement et la fin de l'exemplaire Lambin :

1492. En l'an mil quatre cens et quatre vingtz et douze,
Non trop promeu de sens, aussy non trop harouze (2),
Suivis les courtz des princes comme à XXIIII ans,
Et en pluseurs provinces escris selon le tamps.

---

(1) Gerbes. — (2) Vain.

1528. Dont puisque trèves sont en Artois et sur Somme ;
Gens de guerre n'y font chose quy rompe somme ;
Pour bouter en escrit ailleurs je me retire,
Priant à Jésucrit me faire au vray escrire.

Franchissant et dépassant ainsi toutes les années comprises dans ce même exemplaire, arrivons à 1533. A cette époque, l'auteur quitte l'Espagne, de même que beaucoup de princes et seigneurs de la suite de Charles-Quint ; mais ces grands personnages retournant aux Pays-Bas, vont revoir leurs belles dames et rentrer dans leurs brillantes demeures, tandis que Ladam, qui ne s'est pas enrichi à la cour, ne retrouvera rien parce qu'il n'a rien laissé. Ecoutons sur ce point ses plaintifs accents :

1533. Je me voy en Arras, viel, povre et misérable,
Faible (1) comme un viel ras en vielesse incurable ;
De tous biens à foison quy me sont hors de veue,
Une bonne maison en serait bien prouveue.

Pourveu ou improuveu, Dieu me doint pacience !
Priant qu'il me soit veu à mon trespas science.
Fy d'argent et d'or fin ! d'honneur et d'avarice
Ne me chault en la fin ; mais que l'ame soit riche.

Adieu, mon tamps jadis, plaisirs et accolades,
Chantz royaulx et beaux ditz, chansonnette et balades,
Adieu pour mon congé ! Louenge au Roy de gloire !
Mon chronique abrégé j'ay volu ycy clorre.

Bravo ! mon pauvre Ladam : la misère porte vraiment bonheur à ta triste muse ; il y a quelque naïveté, de la philosophie, une piété touchante dans ces vers, d'ailleurs moins malheureux d'expression et moins tourmentés que tous ceux qui précèdent.

L'auteur ne tint pas la résolution qu'il avait prise ; et revenu à meilleure fortune, peut-être quand l'Empereur l'eut nommé son prévôt de Bapaume, il continua

(1) Mot incertain ; peut-être *famé* pour affamé.

son récit, après une certaine interruption, mais sans en mettre dans les faits, qu'il reprend à 1533, en ces termes :

1533 J'ai conclud ; néantmoins raison me veult contraindre
De réveiller mes mains et ma langue destraindre,
Voiant paisiblement pape Clément septiesme
Escouter francement France de grand estime.

1535. Conquête de Tunis par Charles-Quint.

A cette occasion, l'auteur croit devoir substituer le huitain au quatrain :

De la Goulette vient (*Charles V*) vers Tunes pour le prendre :
Et pour ce qu'il convient bien dire sans m'epprendre,
J'ay mis par vers huitains le contenu de l'oeuvre,
Pour estre plus certain comme droit les descoeuvre.

Ladam consacre 38 stances de huit vers à cet événement.

1537. Mort de *Martin Asset*, abbé de St.-Vast ; longue épitaphe en vers de cet abbé inhumé en la chappelle dudit St.-Vast.

1538. Mort de l'évêque d'Arras.

1539. L'ordre tenu aux obsèques de l'impératrice *Ysabeau* de Portugal, épouse de Charles-Quint, célébrées en l'église Ste.-Goule, à Bruxelles, le pénultième jour de mai. — Passage de l'Empereur par la France pour retourner d'Espagne aux Pays-Bas. — Entrée de Charles-Quint à Paris, longs détails à ce sujet.

1541. Edit sur les habits de soie.

1542. Mort et épitaphe de monseigneur Jan de Strecy, abbé de Henin Liétard et du Mont-St.-Eloi.

La chronique de Ladam se termine à cette année par des plaintes sur les malheurs de la guerre qui accablent le peuple que l'auteur appelle *Bonhomme*.

En voici les derniers vers, que je rapporte surtout pour servir à constater si d'autres copies, qui pourraient se rencontrer, sont plus ou moins étendues que celle-ci :

Les gens d'honneur jadis trouvoie en ma jeunesse ;
Mais en faits et en dits pour le présent quy esse ?

Que prouffite un Dieu gard (1) avec la capsonade (2) ?
Mieux vouldroit un regard au *pluque bien Grenade* (3).

Avarice est au guet, les limites sont sèches :
L'or se prant au biguet (4) par le dieu des richesses ;
Aucuns particuliers sont hors de république,
Leurs prouffitz singuliers pluquent (5) le bien publique.

Je ne sçay de quel saint je doibs faire ducasse,
Pour bouter en mon sain, sans paier la fricasse ;
N'est que le bon saint Va (6) me guide sans moy tordre,
Car du corps bien ne va pour que je trouve à mordre.

Combien que Notre-Dame, humble mère de Dieu,
Nourrit de corps et d'âme à heure tamps et lieu ;
Mais je n'y puis aller car le traveil me blesse,
Parquoy à bref parler je me rends à noblesse.

Labeur ne peult avant, mais sainte église prie,
Et noblesse servant aux armes bénit et crie ;
Toutefois sy labeur ne recouvre la terre,
Chacun mourra brimbeur (7) au moien de la guerre.

C'est ainsi que finit misérablement cette chronique métrique au verso du 50e feuillet. Suivent six feuillets blancs, après lesquels on trouve :

1° Une très-longue épitaphe en vers de Réné de Châlons, tué au siége de St.-Dizier, en 1544, et commençant ainsi :

Je Réné de Chalon, qu'entre les morts on range,
Alors que je vivois, j'estois prince d'Orange.

2° Complainte de Bolonois, composée sur le psaume *Deus, venerunt gentes*, et dont voici le commencement :

---

(1) Dieu vous garde. (2) Poignée de grains. (3) *Plus* ou *pluque bien Grenade*, qui se rencontre plusieurs fois dans cette chronique, paraît être la devise de l'auteur. (4) En Rouchi, un biquet est le fléau d'une balance : l'or se prend au poids. (5) *Pluquer*, becqueter. (6) St-Vaast. (7) Mendiant.

O seigneur Dieu ! les anglois , plains de rage,
Ton héritage ont par force occupée.

3° Complainte des pauvres laboureurs sur *Da pacem*. J'en donne ici, comme échantillon, la première stance, dans laquelle il ne semble pas qu'on ait voulu parler le langage des dieux:

O Dieu ! que nul ne peult desdire,
Tu sçais et cognois si je mens,
Que plus n'ay chevaux ne jumens ;
A quy donc pourrai-je dire
Da?
Etc.

4° Noms et titres des chevaliers de la Toison d'or, à l'assemblée d'Utrecht, le 2 janvier 1545.

Et 5° les vers qu'on va lire, en l'honneur de Ladam, sur le Discours de la guerre d'Alemaigne contre les protestans :

Voiés lecteurs, voiés les haulz faits d'armes
Des protestans et des autres aussy,
Voiés les tous préparez aux alarmes,
Voiés l'Alemaigne en trouble et en sousy.
Mais en quel lieu verrés vous tout cecy ?
Vous fauldra-il leurs champs cercher et suyvre ?
Certes nenny ; ce sera dans ce livre
Du bon Grenade, quy vous offre et présente,
Comme ayant sceu l'oeuvre tant bien poursuyvre,
Que le vif vif et le mort représente.
Par le discours de cette guerre austère,
Princes puissans, clèrement povés voir,
Qu'humain effort a bien peu de povoir
S'il n'est conduit par cil qui tout tempère.
Quand aucun pense avoir le sort prospère,
Par grand amas de gens qu'il peult avoir,
Souvente fois Dieu lui fait recevoir
Tout le rebours de ce qu'il en espère.
Donques mettés désormais votre appuy
Et votre espoir totalement en luy,
Sy vous volés aquérir loz et gloire.
Estant pour vous, croyés sans aucun doubte
Que vous mettrés vos enemis en route;
Car c'est luy seul quy donne la victoire.

Ces vers ont sans doute été composés par quelque poète ami du mensonge et de Ladam, pour être placés, comme signe d'admiration, en tête d'un discours de celui-ci, sur le sujet indiqué ; nous n'avons pas connaissance de cette production.

Il nous reste à signaler dans l'ouvrage de Ladam quelques fragments historiques, en prose ou en vers, qui, sans faire précisément partie de sa chronique, y ont été intercalés par lui, selon le temps auquel ils appartiennent.

Ainsi, en plusieurs endroits, il donne les noms des chevaliers de la Toison d'or assistant à des assemblées tenues par cet ordre célèbre. En sa qualité de héraut d'armes, Ladam devait attacher une haute importance à ces brillantes réunions.

En 1506, mourut Philippe-le-Bel, en Espagne. Cette mort paraît avoir vivement ému Ladam qui était sur les lieux, et aux longs détails que sa chronique renferme sur cet événement, il joint une pièce de vers de sa composition, qui occupe à elle seule un feuillet et demi, et portant ce titre :

Déploration sur la mort du roy Philippe de Castille.

Cette pièce n'est pas sans intérêt à cause du personnage auquel elle s'applique. Nous verrons que quelques uns des vers qu'elle contient auraient été choisis pour être placés sur le cercueil de cet illustre mort. L'auteur y fait aussi une énumération assez curieuse de plusieurs *grands* poètes, dont il regrette modestement de n'avoir pas le talent.

Cette déploration commence de la sorte :

En ung climat plain de grèves alarmes,
Plongez aux fons de mervileuses larmes,
Etc.

Me suis trouvé, par manière de dire ;
Là où je vis, *etc.*
Raison pourquoi ? le chef de la maison,
Prince puissant, *etc.*
Avoit sentu la cruelle morsure
De la mort dure, exécrable mort sûre !
Etc.

Effrayé de tout ce lugubre appareil, Ladam voudrait fuir ; mais un chevalier l'arrête :

Alors me dit : *Songeur,* pense et regarde,
A maintenant, de voloir prendre garde
Au bon deffunt, prince de grand renom,
De fabriquer chose digne de nom.

L'auteur, après quelques objections, obéit. Il éprouve une espèce de vision dans laquelle s'offrent à lui : Noblesse, Prudence, Justice, Raison, Humilité, Force et Largesse. Telles sont, selon lui, les vertus qui ornaient la personne royale et débauchée de Philippe. Elles se lamentent à qui mieux mieux en l'honneur du défunt, et lorsqu'elles ont fini leur lugubre *complainte*, Ladam y ajoute les vers suivants :

LACTEUR.

Tous honneurs mis en bien et tous biens en riens ;
Comme la fin tesmoigne en délaissant tous biens.
Alors comme il pensoit vivre en paix tout son temps,
En la fleur de jeunesse, comme á vingt-et-huit ans,
A Bourgues, en Espagne, ung vendredy au soir,
Une doleur le print, quy trop mal le fit choir ;
Tant que huit jours après, quy fut un vendredy,
Rendit son âme à Dieu, proprement à midy,
L'an mil cinq cens et six, sur le mois de septembre,
Le jour vingt et cinquième, dont le vray nous remembre.
Celui Dieu quy mourut à telle heure et tel jour,
Luy veule donner lieu en son divin séjour.

Robert Macquereau (t. 1er, p. 19 et suivantes) nous donne des détails sur la maladie et la mort de Philippe-le-Bel. Il ajoute que les Espagnols visitaient journellement le lieu de sa sépulture, priant Dieu pour

son âme et y lisant son épitaphe. Cette épitaphe, qu'il rapporte, est composée de 39 vers, et les douze derniers sont les mêmes que ceux qu'on vient de lire. Ladam aurait donc été appelé à l'honneur d'assembler les lignes rimées qui servaient d'enseigne funèbre à la tombe du monarque, ou bien il s'est rendu coupable de plagiat en plaçant ici ces douze vers sous son nom. Nous les avons rapportés parceque, comparés à ceux imprimés dans l'ouvrage de Macquereau, ils présentent plusieurs variantes : voici, par exemple, les deux derniers tels qu'ils sont donnés par ce chroniqueur :

Celuy dont qui mourut, et telle heure et tel jour,
Luy voeille donner lieu et son trosne majour.

Cependant cette longue élégie par personnages, que nous venons de parcourir, ne suffit ni à la douleur ni à la fureur poétique de Grenade ; et il entame aussitôt une seconde déploration sur le même sujet ; écoutons :

Par quy suffisamment déplorer justement
Pourra ce noble prince ?
Par quel gémissement, ô lecteur ! et comment
Gémirons ce domage ?

La peste de la chûte !.... On a dit que le mot *prince*, à la rime, annonçait presque certainement l'arrivée de son ordinaire compagne, *province ;* mais l'habitude routinière révolte le héraut d'armes et il veut du neuf à tout prix.

Remarquons encore qu'il vient d'embarrasser son style d'une nouvelle entrave : dans tout le cours de cette seconde déploration, il fait rimer entre-eux les hémistiches du premier et du troisième vers. Que d'efforts d'imagination ! que d'esprit pour se rendre.... ! Un mot de plus, et la vérité renversait la barrière établie tout-à-l'heure par l'indulgence.

En 1513, lorsque le chroniqueur nous a raconté la prise de Thérouanne, il nous donne une complainte, au nom de cette ville, en seize strophes de huit vers :

Moy Térouène, cité très renommée,
La plus gastée, *etc.*

1539. — Entre les stances consacrées à la description des funérailles de l'auguste épouse de Charles-Quint, on lit les noms de tous les seigneurs, prélats et chevaliers de la Toison-d'or qui y assistèrent.

1541. — Complainte sur la mort de Charles, comte d'Egmont, décédé cette année.

Autre complainte de la ville d'Armentière sur la mort dudit comte, son seigneur naturel.

Epitaphe, en vers, du même.

Nous avons pensé que ces diverses indications pourraient intéresser les personnes qui s'occupent de recherches sur notre histoire locale. Passons maintenant à la seconde chronique métrique dont voici le titre :

CRONIQUE ABRÉGÉ FAIT EN RIME PAR JAN DU CROCQ, DE SAINT-OMER, CONTENANT LES GUERRES DEMÉNÉES ENTRE L'EMPEREUR CHARLES, SON FILS LE ROY PHILIPPE ET LE ROY DE FRANCE ET AUTRES, COMMENÇANT L'AN 1550.

Toutes nos investigations pour trouver le moindre petit renseignement sur cet auteur ont été vaines. J'ai consulté infructueusement presque toutes les sources de notre histoire littéraire. Il paraît bien étonnant que l'ouvrage de Jean du Crocq ait pu échapper, jusqu'à ce jour, aux regards des hommes laborieux de la province qui l'a vu naître, aux regards surtout des honorables membres composant la docte *Société des Antiquaires de la Morinie ;* pourtant je n'ai lu nulle part qu'il soit parvenu à leur connaissance. M. Piers, qui a publié en 1835 une biographie spéciale de St.-Omer, n'y nomme même pas du Crocq (1).

---

(1) Bresin nous a dit que sa marraine s'appelait Adrienne du Croc.

Comme on le voit par le titre, cette chronique commence en 1550, c'est-à-dire, à peu près où celle de Ladam finit; et du Crocq n'a pas seulement continué celui-ci, suivant l'ordre des temps, il semble avoir pris à tâche de reproduire les formes et les fatigantes puérilités de son style. La critique actuelle dirait que ce sont deux poètes de la même *école*; il y aurait bien mieux que cela à dire si les jeux de mots n'étaient pas défendus.

Cette dernière chronique, beaucoup moins étendue que la précédente, se compose d'environ 600 strophes de quatre vers, auxquelles sont ajoutées quelques pièces qui s'y rapportent. Le tout occupe vingt-deux feuillets bien remplis, c'est-à-dire d'une écriture serrée et sans beaucoup de blanc.

Nous allons donner une idée de cet ouvrage, en réunissant dans une analyse fort abrégée la chronique et les fragments y annexés; ayant soin de désigner de préférence les faits d'intérêt local. Voici d'abord les trois premières stances de la chronique.

1550. Ainsy qu'on va passant le temps de lieu en place,
Monts et vaulx traversant, souvent l'esprit se face
S'il ne prend exercite de fait solacieux (1);
Anoy (2) le précipite ou rend fort paresseux.

Selon mon rude esprit et petit sens rustique,
Vœulx mettre par escrit, en forme de chronique,
Aucunes advenues commençans l'an cinquante,
Bien les ay retenues, say (3) preuve suffisante.

Ce temps, en tous provinces paix fut universelle;
Tous monarces et princes avoient mis jus querelle;
Mais aucuns hérétiques et Germains protestans,
Malheureux scismatiques, n'y estoient consentans.

---

(1) Récréatif.
(2) Ennui.
(3) Je sais, peut-être faut-il lire *sur*.

1551. Entreprise des François sur Aire.

En la même saison, *François, que peu on prise*,
Par faulse trahison pensèrent Aire avoir prise,
Par ung jour St.-Michel, fort tempre au matinet,
Que le reluisant ciel estoit ung peu brunet.

Nous ne rapportons ces vers que comme un exemple des dispositions hostiles de l'auteur envers la France : nous le verrons aller bien plus loin tout-à-l'heure.

Cette haine qu'il manifeste à chaque instant contre un peuple voisin, il ne l'avait pas empruntée à Ladam bien plus équitable et plus modéré que lui ; il l'avait puisée dans de mauvaises passions, ou dans un patriotisme étroit et mal calculé. Cette malveillance n'a rien qui doive trop nous surprendre.

1552 — Hesdin pris par le comte de Rœulx. — Chymai brûlé. — Thérouenne ravitaillé. — Noyon brûlé par les Bourguignons. — Complainte de Noyon sur sa destruction, en douze stances dont voici la première :

Je suis Noion de chacun appellée ;
Fort extollé on vit ma gloire et son,
Et mes dongeons de bon vin consolée ;
Mais ravalée je suis et désolée,
Toute bruslée avec pois et buisson.
Plourés Soissons, Paris, Rouen, Lion,
Plourés Noion, votre sœur et cousine,
Quy boutée est en totalle ruine.

— Hesdin assiégé et pris par les François.

1553. Mort de M. du Rœulx. — Sac de Thérouenne. — Thérouenne pris et brûlé. — Hesdin pris par les Impériaux. — Son château rasé.— Maurice occis — Mort d'Edouard VI. — Northonbelland décollé avec ses complices. — Complainte de Thérouenne sur sa destruction, en 40 strophes ; nous donnons la première :

Moy Thérouenne, cité épiscopalle,
Quy chambre et sale euz jadis bien ornée,
Et maintenant voy ma beauté totalle
Noircie et pâle, de dueil avironnée,

J'ay prospéré en honnenr mainte année ;
Mais ruiné je voy tout mon pourpris,
Trop envis meurt quy point ne l'a apris.

Autre complainte de la même ville sur ces paroles : *ô vos omnes !* commençant de la sorte :

Naguère estant bien à mon aise,
Thérouenne vis lamentant,
Quy souspirant sur son mésaise,
Ces motz disoit fort dementant :
O triste sort et détestable,
Exploit cruel, soubdain meschef!
Moy qu'on disoit inexpugnable
Et l'oreiller du Roy mon chef,
Abbatue suis de rechef.
Laisse ma mon *Custody nos ;*
Soubs Bourgongne est tombé mon fief,
François adieu, *Nescio vos.*

Après cette complainte, vient :

Succinte narration des choses advenues à la ville de Thérouenne, depuis sa première fondation jusques sa dernière extermination, 1553, commençant ainsi :

O noble cité jolie !
Ville ancienne et fort prisie,
Quy Morienne euz à nom ;
Tu estois belle et polie,
Très famée et enrichie
Jadis, et de grand renom ;
Et sy les coups de canon,
Par guerre et de son brandon,
T'ont destruit par feu et flamme,
Tu n'en dois recevoir blasme.

Cette pièce contient près de quatre pages, toujours de cette écriture si déliée.

1554. Henri II marche vers le Hainaut avec son armée. — Prise de Marieburg, Bovines et Dinant. — Bins brûlé. — Reulx brûlé — Renty assiégé.

1555. Du Crocq laissant un instant la rime, nous donne ici la description d'une assemblée de l'ordre de la Toison-d'or à Anvers. Il entre dans des détails assez

circonstanciés pour faire penser qu'il assista aux cérémonies qui précédèrent le chapitre par lequel se termina cette réunion. Il rapporte les noms et titres de tous les chevaliers présents.

Le duc d'Arscot s'échappe des prisons de France.

1557. Lens, en Artois, pris, pillé et brûlé par les François. — Bataille de St.-Quentin. — Chant de triomphe sur la bataille de St.-Quentin, en vingt quatre strophes de huit vers.

Ce n'est pas trop pour Jean du Crocq qui devait nager dans la joie à l'aspect de Français baignant dans leur sang ! Voici la première strophe :

Nimphes des bois et marines seraines (1)
D'organes saines faites l'air résonner ;
Et toy Echo faitz retentir les plaines
De voix hautaines, de grande frayeur plaines,
Par les alaines fais forests hant tonner;
Faitz bruit donner pour François estonner,
Et animer tous soldats à conquerre
Los et honneur pour le roy d'Angleterre.

Cette chronique n'est pas seulement intéressante pour les hommes éclairés de nos pays, mais aussi, et en divers endroits, pour les Anglais, si ardents à rechercher tout ce qui concerne leur histoire et peut contribuer à leur illustration nationale.

Prise de St.-Quentin par Philippe II.

Soldats prins ou tuez là furent entièrement,
Les bourgois desnuez de leurs biens nettement :
Tout fut mis au pillage, de ce ne fault doubter,
N'y eut varlet ne page quy s'en sceust déporter.
Mais le sexe muliebre, en ce mortel défroy,
Fut, par acte célèbre, préservé par le Roy,
Lequel les fit conduire dehors, sans nul danger,
Et devers France duire sans en riens atarger.

Du Crocq de la même main dont il noircit les Fran-

(1) Sirènes.

çais, pare ses protégés de toutes les vertus : ici, la continence aurait été mise par le roi à l'ordre du jour de l'armée victorieuse; car cet *acte célèbre* ne peut être autre chose que la mesure dont *Laurent Surius* parle en ces termes (traduction de *Jacques Estourneau*) : « Le roi Philippe feit prohibition et défence à tous les » gens-d'armes de ne violer les saincts sacremens, et » de ne point toucher aux reliques de St.-Quentin, de » ne faire aucun tort aux prestres ou aux vieillards, aux » religieux et religieuses. » Pareille prohibition est facile à faire, difficile à faire respecter par des soldats en délire, et d'ailleurs la défense exprimée ci-dessus s'applique aux saints sacrements *etc.* et aux religieuses, et laisse le champ libre pour le reste ; même, l'exception en faveur de celles-ci était bien compromettante pour les autres dames. Je ne sais pas au vrai comment les choses se sont passées à l'égard du sexe mulièbre, mais je crains fort que dans cette circonstance, comme dans toutes les grandes misères de la guerre, il n'y ait eu plus de place pour l'exécration que pour la louange (1).

Dans cette même année 1557 (l'année commençant à Pâques), nous trouvons encore : *Marche de M. de Guise sur Calais. — Bugnicourt à St.-Omer.— Prise de Calais par les François.*. Après cela, l'auteur arrive à l'attaque de Guînes par les mêmes ; et comme c'est là le dernier événement qu'il décrit, nous le rapporterons en entier, pour nous excuser quelque peu près de certains lecteurs, c'est-à-dire des lec-

---

(1) Coliette, t. 3, p. 209, dit que tout fut livré à l'avidité et à la fureur du soldat.

teurs plus sérieux, qui seraient tentés de nous reprocher la briéveté de nos citations.

Celles qu'on va lire, un peu plus étendues que les précédentes, nous permettront de voir du Crocq déployer avec complaisance sa haine contre les Français, exagérer à dessein leurs infortunes, en rire et en parler avec une sorte de cruauté. Nous le verrons aussi faire preuve par son silence autant que par son langage d'une partialité affligeante ; affligeante pour ceux qui ont le malheur de s'en rendre coupables, comme la chose, depuis du Crocq, est arrivée plusieurs fois à d'autres.

François expolièrent Calais net de tous biens,
Et sy au plat pillèrent qu'il n'y demeura riens.
Quy ne se montroit nice (1), remis (2) ou négligent
Fut ce jour là fait riche de biens, d'or ou d'argent.

De piétons vingt enseignes Guise en Calais laissa,
Et soubdain devers Guines avec son camp marcha,
Le très sumptueux fort, lieu d'antique renom,
Molesta par l'effort du fulmineux canon.

Milord Grès s'y estoit chef du lieu sumptueux,
Quy beaucoup ne doubtoit François présumptueux,
Avoit en affluence vivres, canons et dars,
Mais il avoit carence de gens et de soldars.

Ce saçant Bugnicourt, lui transmit trois enseignes,
Lesquels, en terme court, ils entrèrent audit Guines;
Ce renforça la place, les tours et bastillons
Et réprima l'audace de tous ces *Francillons*.

Ce dernier mot a besoin d'un léger commentaire, après quoi je reprens le récit de l'auteur.

---

(1) Novice.

(2) Inactif, remettant ; peut-être faut-il lire *renois*.

A la suite de la révolution de 1830, en Belgique, contrée amie, hospitalière et aussi digne en général d'affection que d'intérêt, des hommes de parti, en petit nombre il est vrai, importunés sans doute de ce que le nom de *Français* a de sonore et de respectable, s'assemblèrent un jour et se cotisèrent pour lui chercher un diminutif moins blessant pour leurs oreilles: certes, ils étaient bien aptes à peser, à jauger le mérite d'autrui, ces gens, car beaucoup d'entre eux se distinguaient principalement par la majesté du ventre, la capacité de l'estomac, leur ardeur pour la table (1). Ces hardis compères, ainsi réunis pour rebaptiser la France, dans la personne de ses habitants, et la tenant comme suspendue au-dessus d'un bachique comptoir, imposèrent fièrement à tous les individus de cette puissaute et généreuse nation le surnom de *Fransquillons*. *Fransquillons*, c'est-à-dire de chétifs bons hommes, pauvres de taille et d'embonpoint, sans grand appétit, sans grande soif, partant sans vigueur, d'un courage équivoque, d'une intelligence peu développée. Pas mal imaginé vraiment! et que de finesse et d'adresse tout à la fois! car ces dodus parrains se fesaient ainsi une excellente part; mais hélas! rien de nouveau sous le soleil ni sous les quinquets, pas même les injures, pas même les fanfaronnades: vous le voyez, nos héros d'estaminet n'étaient que de

(1) Rien de tout cela ne s'oppose aux qualités d'un individu, rien de tout cela ne les suppose; l'obésité n'est ni un défaut ni une vertu, le mal seulement est de s'en montrer fier. Qu'on n'aille pas s'aviser surtout, en partant de là, de se vanter de sa maigreur, comme d'un indice de supériorité: malheur à l'homme qui n'a pour tout mérite que la peau sur les os!

malheureux plagiaires, Jean du Crocq les avait tous devancés en malice. Continuons :

Guise sans variance, par marcial effort,
Fit getter par outrance gros canons sur le fort.
Ce gasta la fortresse, rompant tours et rempars,
Tant qu'il y avoit bresse en deux ou en trois pars.

Fit ses gens ahorter pour y faire ung assault,
Prétendant emporter Guines tout de prinsault.
En bataille rengie faindant d'avoir audace,
Comme gent enragie assailirent la place.

Lupars et lionceaux ont François répulsez,
Par tas et par monceaux les ruans aux fossez ;
Frapans sus pour amorse (?) mailets de fer pointus,
Froissans corps et caboche, en ont mille abatus.

Par deux fois rassailirent lendemain ledit fort,
De le prendre failirent par belliqueux effort ;
Ceulx du lieu, diligens, leur firent tel encombre
Que François de leurs gens y laissèrent grand nombre.

Les grans fossez remplis estoient tous de François,
Dans l'eaue ensevelis pour boire à leur franc chois.
Firent sonner retraite, voians l'occision,
Considérans leur perte et grande occision.

Le château deschiré estoit de toutes pars,
Rompu et lachéré de murs, tours et rampars.
Du fort, grand et menu estoient las et recrans (1)
Por avoir soustenu trois assaux sy très grans.

Supposons que l'on ne connaisse pas l'histoire de ce temps ; après avoir lu ce récit, à l'aspect surtout de cet intrépide milord Gray, qui ne redoute pas les Français, en voyant la grande occision qu'on en fit, et les fossés remplis de leurs cadavres, ne croirait-on pas, d'abord qu'ils éprouvèrent des pertes considérables,

(1) Fatigués.

ensuite qu'ils n'auront pu sans de longs et terribles efforts, l'emporter sur un ennemi si formidable ? — Or, voici ce qui se passa : Guînes fut investi, par le duc de Guise, le 13 janvier (1557) et presqu'aussitôt emporté d'assaut. La troupe, oubliant un moment la prudence pour mieux se livrer au pillage, en fut punie, et reçut un échec, mais de peu d'importance, dont elle se vengea presqu'à l'instant et si bien, que huit jours seulement après l'investissement, la ville et le fort, ou vieux château, étaient en son pouvoir, et que l'Anglais, plein de surprise et de regrets, fuyait enfin et pour toujours le sol de la France, sur lequel il pesait depuis plus de deux siècles.

Et jugez de la bonne foi du chroniqueur : il n'a rien voulu nous dire de tout cela ; les vers qu'on vient de lire sont les derniers de sa chronique. Il a cessé tout-à-coup, sans nous prévenir, d'une manière brusque, inattendue. Deux conjectures sont vraisemblables : ou il a brisé sa plume de dépit en voyant les Français triompher, en les voyant ces Francillons, emmener et charrier glorieusement après eux les étendarts conquis, tout l'attirail de guerre, tout le matériel, et milord Gray lui-même, ce fier léopard, fait prisonnier ainsi que ses compagnons d'armes ; ou bien le malheureux du Crocq, à la vue de ce spectacle poignant, sera mort de chagrin :

Dieu lui pardoint (1).

---

(1) La chronique de du Crocq finit tout au commencement du f° 90. Les feuillets suivants jusqu'au 97e sont en blanc, à l'exception du f° 95 sur lequel on lit les noms des chevaliers de la Toison-d'or qui assistèrent au chapitre tenu à Gand, en l'église de Saint-Jean, le 25 juillet 1559. Pourquoi ces feuillets blancs ?

Nous voici arrivés à la troisième et dernière partie de ce second tome, laquelle a pour titre :

RECUEIL DES ORIGINES ET FONDATIONS DE PLUSEURS ÉVESCEZ ET MONASTÈRES.

Le feuillet qui suit ce titre nous offre la *table des choses contenues en ce traité* (1). Nous nous bornerons à en indiquer les chapitres les plus dignes d'attention :

Description des patriarcatz, archevescez et évescez instituez par les apostres et papes de Rome, par tout la crestienneté, ... f° 1.
Mode de eslire le pape . . . . . 3.
Catalogue des évesques de Cambray. . . . . 12 à 15.
— d'Arras . . . . . 16 et 17.
— de Tournay. . . . . 18 à 21.
— de Tongres, Mastrech, Utrech. . . 21 à 27.
— de Térouenne. . . . . 29 à 33.
Du cloistre de St.-Bavon, à Gand. . . . . 34.
Abbez de St.-Bertin . . . . . 38 à 55.

Travail d'une grande étendue, car ces 18 feuillets renferment bien de la matière.

Cloistre de St.-Pierre, de Gand. . . . . 56.
Catalogue des abbez d'Aucy . . . . . 58 et 59.
— Du monastère de Saint-Wignoc, à Berghes . . . . . 60 et 61.
— Du monastère de Clermarais, près St-Omer. . . . . 68.
— des prévostz de Watêne . . . . . 78 à 86.

NOTA. Ce dernier catalogue est fort intéressant. Il est beaucoup plus complet et plus détaillé que tout ce qui a

(1) Cette troisième partie, dont le texte commence au f° 1° d'une pagination nouvelle, se termine au f° 118, le dernier du volume.

été imprimé jusqu'à ce jour sur cette Prévôté. Le blason colorié de chaque prévôt est placé à la marge. Nous nous proposons de publier dans quelque temps ce curieux document historique.

Sur le concille de Trente . . . . . 87 à 108.
Concille provincial de Cambray, tenu en l'église métropolitaine dudit Cambray, le 24e de jung 1565 . . . . . 109 à 115.
Catalogue des pères du sacré concille provincial de Cambray, et des autres quy, par eulx-mesmes ou par procureurs, ont comparu en iceluy. 115 vo à 117.
Concille provincial de Malines, en 1570. . . . . 118. »

Il paraît que lorsque Bresin *rédigea* le tome 3e de sa chronique, il ne voulut pas la prolonger au-delà de l'époque ou s'arrête le second volume de ce manuscrit, car ce tome 3e finit à 1571. (Voir ci-dessus le commencement de la longue citation empruntée à M. Piers).

En terminant cet article, disons quelques mots des nombreux blasons coloriés qui ornent ces deux remarquables volumes.

Ils me semblent ajouter encore beaucoup à leur valeur. Ces blasons peuvent faire retrouver ou servir à reconstituer des armoiries perdues ou altérées, ayant appartenu à une commune, à un monastère, à une famille ; ils peuvent aussi nous révéler des additions contestées, et nous montrer comment telle pièce honorable, tel meuble est venu prendre place dans un écu près de ceux qui y brillaient antérieurement.

Si ces enseignements ne tendaient qu'à satisfaire une vaine curiosité, comme beaucoup de personnes paraissent le penser, il ne faudrait guère s'y arrêter ; mais il n'en est pas ainsi.

Dans tous les temps et surtout de nos jours, de malins frondeurs parfois, et parfois des esprits austères ou moroses ont jeté du ridicule ou du dédain sur les distinctions nobiliaires et les insignes héraldiques. On a dit des derniers que c'étaient les hochets de la vanité, admettons cela pour un instant; mais si les gens d'une condition élevée en ont besoin pour étourdir leurs maux? tout grands qu'ils soient, ce sont pourtant des hommes; eh bien! dans toutes les classes de la société n'avons nous pas aussi nos marottes, nos dadas? car c'est ainsi qu'on nomme les manies plus ou moins raisonnables, plus ou moins folles qui remplissent et charment notre vie.

Certes, en cette matière, quelque grave, quelque délicate qu'elle soit, comme en toute autre, l'Opinion doit avoir ses coudées franches, dût-elle froisser de hautes prétentions; mais il faut qu'elle se montre sincère et désintéressée. En nous attaquant, sans prudence et sans mesure, aux hommes titrés, alors que nous ne le sommes pas, n'avons nous point à craindre qu'on ne nous soupçonne atteints d'une jalousie de bas étage? De l'obscure voie où ils circulent, bien des piétons font volontiers la mine aux brillants équipages; il n'est pas impossible que je me trompe, mais je m'imagine toujours que si quelque vigoureux réformiste était assez heureux, selon ses idées, pour parvenir à faire disparaître entièrement la noblesse et toutes ses importunes splendeurs, il ne tarderait pas à se pourvoir en grande chancellerie, ou près de l'autorité qui en tiendrait lieu, pour se faire délivrer des lettres constatant le service rendu, et qu'une fois sur ce chemin, l'impétrant ne ferait pas trop de grimaces pour se laisser représenter,

en tête de sa pancarte en parchemin, sous la forme d'Hercule vengeur ou de tout autre bienfaiteur de l'espèce humaine, non pas pour lui philosophe, mais pour ses enfants, c'est un jouet.

Reprenons notre hypothèse : on vient d'abolir et les titres, et les armoiries, et la morgue des nobles ; en un mot, on a fait table rase, pour permettre aux théories et aux institutions nouvelles de fonctionner plus librement sur un terrain où, comme on dit vulgairement, il n'y ait pas de pierres.

Voilà qui est parfait pour aujourd'hui, pour demain ; mais d'hier, qu'en ferons-nous ? ou qu'en ferez-vous ? — Car la réponse paraissant devenir difficile, j'aime mieux me borner au rôle d'interrogateur. — Qu'en ferez-vous d'hier ? le passé vous échappe, le temps lui-même n'a plus d'empire sur le temps écoulé. Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas anéantir le souvenir de ce qui fut, surtout de ce qui fut souvent grand et digne. Quand des hommes désireux de s'instruire, amis de leur pays, voudront en parcourir les annales et remonter aux jours de sa vieille gloire, à chaque pas, ils heurteront et entendront gémir d'antiques armures, de larges pavois ornés de mystérieuses allégories, d'élégants cimiers aux galantes et héroïques devises, des écussons résumant en bronze les services du citoyen, la récompense du prince. Alors ils s'efforceront de déchiffrer ces gothiques pages rouillées de l'histoire nationale, d'en recueillir, d'en interprêter le langage emblématique ; le blason sera leur guide ; le blason tient essentiellement à nos anciennes mœurs, à plusieurs de nos anciennes institutions, il fait corps avec elles ; il retrace, il rend vivants, par-

lants, les actes qui illustrèrent la carrière militaire, politique ou civile de nos pères.

Ainsi, en arrêtant vos plans de réorganisation, modifiez, réformez, rejetez comme inutiles, comme humiliantes, ces orgueilleuses démarcations sociales et les attributs qui les distinguent, à la bonne heure; mais vous ne disposerez que pour l'avenir; ces mêmes choses, vous les reconnaîtrez, vous les subirez dans le passé, comme intéressantes et comme présentant une instruction nécessaire et patriotique.

L'art héraldique, convenez en de bonne grâce, n'est donc pas sans quelque utilité, et, ne fût-ce que considérée sous les rapports historiques,

La noblesse, Dangeau, n'est pas une chimère.

AIMÉ LEROY.

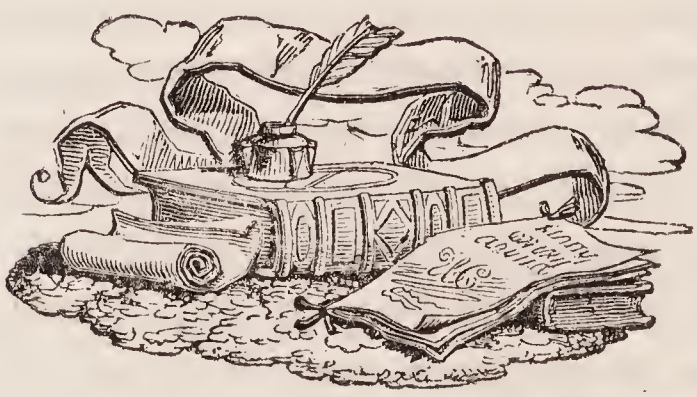

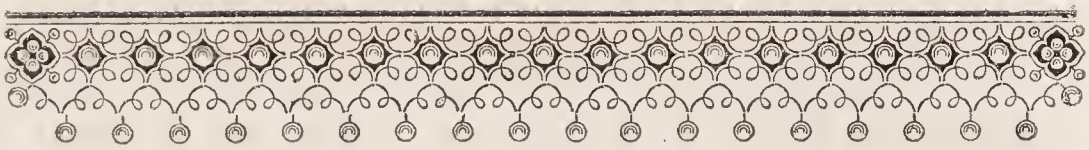

NOTICE

SUR

LE CHATEAU DE SELLES,

A CAMBRAI.

« A côté du pouvoir spirituel apparaissait le pouvoir » temporel, qui se résumait dans un château-fort, » situé ordinairement sur une éminence, ou quelque » fois sur le bord d'un fleuve. »

(*Des Villes de France au moyen-âge.*)

« C'était une demeure terrible et mystérieuse que » ce château : ses vestibules noirs de prêtres, ses cours » étincelantes de soldats . . . lui donnaient le double » aspect d'une citadelle et d'un couvent. »

HÉGÉSIPPE MOREAU. (*La Souris blanche.*)

La terre dans son sein garde bien ce qu'on lui confie ; et rien n'est stable à sa surface, où tant d'intérêts s'agitent constamment : aussi, n'est-ce plus que dans sa partie souterraine que nous pouvons retrouver l'ancien château de Selles, j'entends le véritable, car des constructions modernes ont remplacé sur le sol cette sombre forteresse épiscopale qui joue un rôle si important dans l'histoire du Cambrésis. Elle a du moins l'avantage de n'avoir pas disparu totalement, comme, sous le ciel de Paris, l'antique château de Vauvert, séjour des démons et des enchanteurs, et la trop fameuse tour de Nesle, aux amoureux et sanglans mystères. Si les générations qui se succèdent n'ont qu'un temps donné pour venir, l'une après l'autre, occuper leur place au soleil, une existence plus ou moins longue est assignée pareillement aux édifices. En outre, ici, bien des transformations, bien des changemens durent s'opérer, dans les premiers siècles, à travers les

invasions si fréquentes des barbares. Et qui me dira tout ce qu'on a pu voir déjà à la place où nous sommes, depuis la hutte grossière, depuis le toit de roseaux qui abrita le vieux gaulois, pêcheur sur cette rive, jusqu'aux murs de l'hôpital militaire, que voici sur le terrain où fut longtemps le château de Selles? Naguères encore ces bâtimens étaient affectés aux divers services d'une *manutention*: aujourd'hui l'Etat prend soin de ses soldats malades ou blessés, au lieu même où il faisait confectionner le pain qui les nourrit.

Le fort de Selles passe pour être d'origine romaine : toutefois cette origine est loin d'être prouvée, si on l'appuie, comme on l'a fait, sur l'étymologie (1). Mais primitivement, ce fort dut être élevé pour défendre le passage de l'Escaut, là où se réunissent plusieurs bras de ce fleuve. Nous laissons l'historien Carpentier rechercher l'opinion de ces chroniqueurs qui, sérieusement, attribuent à Servius Tullius, roi de Rome, ou tout au moins à un certain Cambro, *duc* des Huns, qui aurait vécu à la même époque que ce roi, la fondation de notre forteresse (2). Ce qui paraît beaucoup plus avéré, c'est qu'elle fut réédifiée vers l'an 1270. On était alors tout au beau milieu des guerres de la féodalité. Les croisades avaient offert un but, une proie, en même temps qu'une sainte espérance à cette ardeur inquiète et belliqueuse qui tourmentait nos ayeux. Mais l'Europe, après s'être précipitée en torrent sur l'Asie, venait d'être refoulée sur elle-même ; Richard et Philippe-Auguste avaient tourné l'un contre l'autre, au cœur même de la France, ces armes qu'un élan fraternel, de trop courte durée, rendit fatales aux infidèles. Alors surtout c'était le temps où l'on élevait des châteaux-forts : le premier de ces princes, au mépris du

---

(1) Le radical *sca*, de *Scaldis*, ne se retrouve nullement dans Selles, *salæ*, *sala*.

(2) Ces chroniqueurs sont *Jacques de Guise* et les deux *Gélicq*, que Carpentier a souvent copiés. Ils disent, en outre, qu'après la conquête de J. César, des proconsuls romains bâtirent un capitole dans le voisinage du château de Selles, y établirent un amphithéâtre, des bains et des aqueducs.

traité conclu avec son rival, construisait en un an son formidable *Château-Gaillard*, sur la rivière de Seine, tout près des Andélys. Dans un grand nombre de localités, les Communes s'étaient constituées; mais la lutte ne cessait pas d'être flagrante entre les émancipés et leurs maîtres. A Cambrai, ville relevant de l'Empire, le pouvoir, d'abord aux mains des évêques et des comtes, qui se partageaient ainsi le spirituel et le temporel, avait fini par écheoir tout entier à celles de l'évêque. Au milieu de nombreux élémens de trouble, et parmi des dissentions toujours renaissantes, nierons-nous que des motifs de répression aient été étrangers à l'œuvre de Nicolas de Fontaines, puisque c'est, en effet, à cet évêque que l'on doit le château de Selles, tel à peu près qu'on l'a vu pendant le moyen-âge (1)?

Voici tous les renseignemens historiques, anciens ou modernes, que nous avons pu recueillir sur ce fort, comme sur la porte qu'il domine :

D'anciens titres donnent aussi à la porte de Selles le nom de *porte Saint-Jean*. Un droit de péage, fort onéreux aux paysans et aux marchands étrangers, se percevait aux trois

---

(1) Ecoutons Carpentier qui nous raconte, à sa manière, l'affreuse anarchie qui régnait dans ce temps là : « Il fut fort travaillé (l'évêque Nicolas de Fontaines) par les révoltes des habitans de Cambray, mais » toujours assaisonné de prudence et de sel, il tascha de jouer à tous ressorts pour le bien de son clergé et le repos des affligéz. A la fin voyant » sa ville toute confuse en l'horreur de sa désolation, toute enyvrée du » sang, du fiel et du vinaigre de la discorde, toute semblable à l'eau du » Nil remplie de crocodiles, de bestes cruelles et malfaisantes, et où toute » fidélité perdue, comme on dit qu'autrefois la sainte lampe s'esteignit a » Athènes et en Delphes, voyant, dis-je, celle qui lui servait de séjour être » toute à pièces et à lambeaux..... en mourut de regrets, l'an 1275, et » fut inhumé dans sa cathédrale. » Nicolas de Fontaines se comporta *honorablement dans ses guerrés*, dit l'épitaphe retrouvée en 1822, *in guerris suis laudabiliter se habuit.* Cette épitaphe a fixé toutes les incertitudes sur l'époque précise de la mort de Nicolas, que Carpentier place si mal à propos en l'an 1275, et qui eut lieu *le* 18 *mars* 1272, *à Andernach, en Allemagne, au-delà de Cologne, d'où son corps fut rapporté à Cambrai.* Il est vraisemblable, dit M. Le Glay, dans ses *Recher-*

ponts qui étaient alors en face des moulins de Selles ; il fut racheté, les uns disent par l'évêque Burchard lui-même, d'autres, avec raison, par un bourgeois nommé Wirembauld ; et pour qu'il fût aboli sans retour, ce dernier affecta une partie de ses biens à la réparation des ponts, de ce côté de la ville. Il existe une charte de l'évêque Burchard, relative au rachat dudit droit, cause de beaucoup d'iniquités et qui faisait répandre aux pauvres des larmes sans nombre. Or, ajoute la charte, Wirembauld, inspiré de l'esprit de Dieu, rendit libre de toute redevance ce péage que tenait en fief de l'évêché un chevalier nommé Fulcard, de manière qu'à l'avenir, on ne puisse plus exiger là *ni dénier, ni obole, ni avoine, ni autre chose que ce soit.* Des malédictions sont prononcées contre les infracteurs de ce pacte.

Sous Godefroi de Fontaines, le gouverneur du château de Selles était *Hugues de Marnix.* Dans la liste des châtelains on peut placer : *Wyon de Lafayette,* en 1239 ; *Régnauld de Haucourt*, en 1341 ; *Jacquemart Cabus*, qui, sacrifiant au goût du temps, avait pour armes un chou cabus, avec cette devise : *Tout n'est qu'abus* ; le même figure, avec sa qualité de châtelain, ou capitaine du château de Selles, dans un acte du 8 octobre 1354 (1) ; *Hugues de Warfusée*, mort en 1372, le 30 septembre, et inhumé, ainsi que sa femme, *Alix de Saveuse*, en l'église Cantimpré ; *N... Godin*, en 1410 ; *Aubert de Sorel*, en 1429, *Jean le Baudain*, 5e du nom, en 1480, etc.

---

ches sur l'Eglise métropolitaine, p. 57, qu'au moment où notre évêque fut surpris par la mort, il se trouvait en Allemagne, pour y remplir les fonctions qui lui étaient dévolues par son titre de chancelier du roi des Romains.

L'épitaphe précitée qui attribue au même prélat l'érection des châteaux de Thun et de la Malmaison, ne parle pas de celui de Selles. Est-ce une omission fondée, ou n'est-ce là qu'un simple oubli ? Nous nous rangeons à ce dernier avis, quant à la réédification de notre château-fort. L'Histoire, un flambeau à la main, n'en marche pas moins ainsi parfois environnée de ténèbres, ou bien d'incertitudes.

(1) Voy. Mém. pour M. de Choiseul, p. 101.

Au temps de l'évêque Gérard, le comte Robert de Flandre s'empara du château de Selles par surprise, et s'y établit comme en un lieu sûr, d'où il pouvait faire ses excursions, puis, y serrer son butin. On raconte que ses gens, à la suite d'une orgie, voulant partager le fruit de leurs déprédations, s'entretuèrent. La voix du comte Robert ne fut pas entendue, et le château de Selles devint un horrible champ de bataille, où bien des soldats laissèrent leur vie et la part du butin pour laquelle ils s'étaient battus.

Nous avons dit que ce fort, où l'évêque entretenait garnison, devait servir particulièrement au maintien de son autorité; et cependant, enlevé comme on vient de le voir, par un chef ennemi, il ne fut pas davantage à l'abri d'un coup de main, du côté de la bourgeoisie, dans les révoltes alors si fréquentes! En 1314, sous l'épiscopat de Pierre de Mirepoix, la plus terrible émeute éclate soudainement à Cambrai, à propos d'une assise qui avait levé quelque nouvel impôt. Une populace furieuse, bannières de la ville déployées, se dirige vers le palais épiscopal, compris dans l'enceinte qu'on nommait *le Château*, et qui renfermait, outre la demeure de l'évêque, l'église de Notre-Dame et l'abbaye de Saint-Aubert; elle enfonce la grand'porte, massacre impitoyablement cinq des officiers du chapître; et de là, se portant au châtel de Selles, non préparé à une telle attaque, s'en empare de prime-abord. En vain l'évêque, qui se trouvait dans sa résidence du Câteau, jette l'interdit sur sa ville rebelle : les mutins n'en tiennent compte; leur fureur, au contraire, ne fait que s'accroître, et marchant de crime en crime, ils mettent à mort sur la place du marché, et sans aucune procédure, cinq des principaux bourgeois qui n'avaient pas voulu prendre part à leurs excès (1); puis, se rendant au château de Cuvilers, lequel appartenait à Pierre Dehennin, pair du Cambrésis, ils l'incendient, ainsi que plusieurs

(1) On peut voir, dans le dépôt des Archives générales du département du Nord, à Lille, une enquête relative à cette révolte des bourgeois de Cambrai, au 14e siècle.

maisons de Thun-Lévêque. La conduite de Pierre de Mirepoix, dans cette circonstance difficile, fut ferme mais prudente. Il prévoyait que cette bourasque soulevée, le repentir la ferait retomber bientôt, comme la voile qu'un vent violent a cessé de gonfler ; la crainte de l'intervention des princes voisins fut surtout efficace pour amener à componction et à merci le peuple égaré ; les fauteurs même de la sédition déclarèrent qu'ils se soumettaient, *vie et membres saufs*, à tout ce que voudrait leur imposer un arbitre, qui fut Ferri de Pecquigny, sire de Saluel, homme respectable et très-considéré de l'évêque (1). Entr'autres conditions, chaque famille de la ville dut payer par année six déniers parisis pour l'entretien du château de Selles et de la garnison, droit qui fut plus tard racheté moyennant quinze cents livres, payables à Watier, seigneur de Bousies, préposé par Pierre de Mirepoix à la garde de la forteresse, en reconnaissance de ses services, plus, soixante livres tournois de rente annuelle, en faveur des évêques, pour dédommagement du droit seigneurial.

Nonobstant l'intérêt qu'un tel genre d'études aura toujours pour nous, lecteurs Cambrésiens, bourgeois aux habitudes paisibles, qui, Dieu merci, avons su dépouiller cet esprit sauvage et turbulent de nos ancêtres, peut-on regretter le temps que l'on passe à compulser des annales souvent obscures, quand plus d'un fait isolé s'y rattache à l'histoire générale ? Le Cambrésis, autrefois pays neutre, enclavé dans l'Artois, le Hainaut, la Picardie et la Flandre, n'a qu'une étendue de territoire fort minime : cependant, s'il est une histoire particulière de ville ou de province qui ne le cède à aucune autre sous le rapport de son importance relative, assurément c'est l'histoire de Cambrai, et c'est là son trait le plus caractéristique. L'Europe eut maintes fois les yeux fixés sur cette ville, où de graves et hautes questions s'agitèrent ; où

---

(1) Voy. Dupont, hist. de Cambrai. Il donne à tort à cet arbitre le nom de *Ferry de Piquini*, seigneur de *Pallué* : il faut lire *Pecquigny*, sire de *Saluel*, erreur rectifiée par M. Le Glay, dans sa *Notice sur le château de Relenghes*, T. 4, p. 494, des *Archives du Nord*.

se formèrent des ligues, où se signèrent des traités, au nom des plus grands princes ; où s'élaborèrent pour les peuples des plans, toujours trop tardifs, de pacification ; d'où partit aussi le signal d'hostilités nouvelles..... Alors que tout le reste est dans l'ombre, c'est sur tel ou tel point de l'horison que le rayon solaire va faire éclater la lumière : un petit coin de terre attire ainsi soudainement les regards, et pour le mettre en évidence, il suffit même d'un incident où les destinées de plusieurs nations interviennent. Ce sera tout à l'heure l'histoire de notre forteresse.

Le puissant duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, trahi par son lieutenant Campo Basso, avait trouvé la mort dans la bataille qu'il livra sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477 : Louis XI, qui convoitait bon nombre de nos villes de Flandre, d'Artois et de Picardie, se rendit maître de Cambrai, grâce aux intrigues de Louis de Maraffin, son agent secret, dépêché par lui en toute hâte vers cette localité (1). Maraffin, à qui on avait livré le château de Selles, ne tarda pas à s'y établir, comme gouverneur de la cité, et c'est là qu'il reçut Louis XI. Les ressources que ce point présentait pour maintenir les Cambrésiens dans l'obéissance, ne pouvaient échapper au rusé et prudent monarque ; il fit ajouter de nouvelles fortifications au châtel, et le ferma de bons boulevards du côté de la ville (2). Bientôt après, la plus grande tyrannie pesa sur les habitans. Une contribution de 40,000 écus d'or, des otages, qui pour

---

(1) C'est cette promptitude de coup-d'œil qu'a montrée Louis XI à saisir tout le parti qu'il pouvait tirer de la mort de son ennemi, que M. Casimir Delavigne a rendue admirablement dans les vers suivans (*Louis XI*, trag. act. III, sc. XIII) :

« Montjoie et Saint-Denis ! Dunois, à nous les chances !
» Sur Péronne, au galop, cours avec six cents lances.
» En Bourgogne, Torcy ! que le pays d'Artois,
» Par ton fait, Baudricourt, soit France avant un mois.
» A cheval, Dammartin ! main-basse sur la Flandre !
» Guerre au brave ; un pont d'or à qui voudra se vendre. etc. »

(2) Ms. d'*Adam Gélicq*.

la plupart moururent en prison, sont d'abord exigés d'eux par le lieutenant du roi de France ; il convient d'ajouter que le seigneur de Lude, à la tête d'une nombreuse escorte, était venu prêter main-forte à l'autorité de Maraffin. Les échafauds dressés, les emprisonnemens, le pillage et les extorsions de toute espèce signalèrent la domination de ces deux hommes. Mais voilà que Louis XI conclut une trève d'un an avec Maximilien, devenu l'époux de Marie, l'héritière de Bourgogne ; Louis XI, au milieu des hallucinations de son état maladif, allant de Notre-Dame en Notre-Dame, sans cesse tourmenté par la crainte de la mort, entreprend un pélerinage à Cambrai, pour y implorer l'intercession de la Vierge, devant la miraculeuse image rapportée de Rome, par Fursy de Bruile. Touché, dit-on, d'un remords de conscience, ou plutôt prenant encore ici conseil de son intérêt, car le renard prévoyait que cette proie lui devait tôt ou tard échapper, *il reconnait au pied du grand autel que la ville est vrayment impériale, et renonce à toutes les prétentions qu'il y pouvait avoir*. Il promet, en outre, de réparer, autant que possible, les sévices commis envers les habitans, et surtout envers le clergé, à qui on avait imposé un évêque étranger, à l'exclusion de l'évêque Jean de Bourgogne. Maraffin quitta le château de Selles ; toutefois une garnison française y dut encore rester. On rendit à l'archiduc Le Quesnoy et Bouchain ; Cambrai redevint ville neutre. Jacques de Luxembourg fut désigné pour commander au château de Selles, au nom du roi ; M. de Fiennes, pour l'archiduc. Ces deux gouverneurs, nommés en même temps les conservateurs de la trève, vinrent tous deux habiter la forteresse qu'ils devaient garder de concert. Ils avaient chacun sept hommes-d'armes et vingt-sept archers. Nous allons dire pourquoi ils mêlèrent leurs gens.

Les français d'abord étaient seuls en cette garnison : la bourgeoisie voulut les en chasser ; et comme elle allait posséder le château, sans doute pour le démolir, car les villes n'ont jamais aimé les bastilles qui les commandent, les bourguignons vinrent au secours des français. Après sept jours de siége, un accord intervint : il fut convenu que la place

serait gardée simultanément par les deux nations. Cette union dura dix mois, ce qui ne laisse pas que d'être un assez long espace pour des gens ennemis.

Le sire de Luxembourg avait nommé pour son compte Jean Dolé, capitaine du château ; Jacques de Fouquesolles reçut la même commission de M. de Fiennes. Un soir, revenant de Douai avec dix hommes-d'armes, de Fouquesolles trouve moyen de les introduire dans le château de Selles, sans qu'ils fussent vus des français qui étaient peu sur leurs gardes. Une fois ce renfort entré, le chef bourguignon fait prendre les armes à tout son monde, surprend les français et leur capitaine Dolé, et les déclare ses prisonniers. Il enferme les hommes-d'armes dans une tour très-haute, et met les archers dans un souterrain très-bas. Cela fait, de Fouquesolles lève tous les ponts, double les sentinelles, et leur ordonne de ne laisser approcher personne des murailles. Une garnison de deux cents lances bourguignones arrive le lendemain de Douai, et s'empare de la ville, non sans rançonner les habitans, surtout ceux qu'on supposait du parti du roi. Les captifs désarmés sont en même temps renvoyés en France. De Fouquesolles avait répondu aux plaintes des bourgeois, qui craignaient les vengeances de Louis XI, que tout se faisait pour leur bien, refusant de recevoir leurs députés ailleurs que sur le pont de la forteresse. Il n'avait agi, au surplus, disait-il, que par les ordres de M. de Fiennes, et du consentement de l'archiduc. C'est ainsi que s'exécutaient souvent les traités dans ces temps qu'on appelle encore chevaleresques, et où la ruse, les trahisons, les surprises, jouaient des deux côtés le principal rôle, et décidaient le sort des siéges et des batailles. Ceci se passa les 26 et 27 avril 1479 (1).

Parmi les prisonniers remarquables qui furent détenus au château de Selles, il convient de nommer Marie du Gavesh et son frère Gérard, qui tous deux, pour leur profit et aux

---

(1) M. *De Barante*, Histoire des ducs de Bourgogne, t. 12, p. 56, a rapporté plusieurs des circonstances de la prise du château de Selles.

dépens du pauvre, s'occupaient du change des monnaies, contrairement aux ordonnances de l'évêque Pierre D'Ailly, depuis cardinal (1400) (1).

Vers le 15 août 1527, des sectateurs de Luther commencèrent à prêcher à Valenciennes. Un prêtre, appelé Antoine Rudan, chanoine de La-Salle le-Comte, ayant prêché la réforme, fut saisi et emmené prisonnier au château de Selles, à Cambrai, appartenant à l'Evêque. Là, il trépassa, dit-on, vers la fin de l'année (2).

Le gardien des frères mineurs récollets du couvent de Valenciennes prêcha également la réforme, et eut le même sort que le chanoine de La-Salle-le-Comte. Il mourut au château de Selles, sans qu'on sut comment (3).

Charles-Quint, respectant peu la neutralité d'une ville libre, se saisit de Cambrai, en 1543, pour empêcher les Français de s'en emparer, et le lendemain de son entrée, « il alla voir autour de la ville, tant à Cantimpré qu'au » mont St.-Géry, pour y faire une citadelle, *et prit les clefs* » *des portes du châtel de Selles.* » (4).

Au siège de 1595, par le comte de Fuentes, lorsque les habitans de Cambrai, las de l'usurpation de Balagny, retournèrent avec joie sous la domination espagnole, le château de Selles souffrit de notables dommages, et par le feu des assiégeans, et par les mesures même que prirent les assiégés. Une fort belle tour en briques, ouvrage de l'évêque Robert de

---

(1) Voy. *Hist. de Cambrai*, par *Dupont.*

(2 et 3) *Robert Macquériau*, t. 2, p. 12.

Au mois de septembre 1824, nous visitâmes, une première fois, M. Le-Glay et moi, les souterrains du château de Selles. Ayant fait creuser à l'entrée d'un cachot, où le sol venait de s'affaisser sous nos pas, nous trouvâmes des ossemens humains... Serait-il impossible qu'ils appartinssent à l'un ou à l'autre de ces prêtres ?

(4) *Chronique des évêques de Cambrai*, manuscrit provenant de l'abbé Mutte.

Croy, fut démolie, sous prétexte que ceux du camp pouvaient l'abattre, et tuer ainsi du monde à la garnison du fort de Selles (2).

Nous transportant par la pensée au simulacre de siège que tenta le comte d'Harcourt en 1649, au temps des guerres de la Fronde, nous voyons l'artillerie du château de Selles se montrer la digne émule des canons du fort de Cantimpré, élevé par le comte de Fuentes, après sa conquête ; elle appuye au dehors mainte escarmouche de la garnison, et fait bien son devoir contre les assaillans, qui avaient établi des quartiers du côté de St.-Olle, la Neuville et Tilloi.

Vingt-huit ans nous séparent maintenant d'un nouveau siége, et bien plus important dans ses résultats, puisqu'il amena la prise de Cambrai et sa réunion définitive à la monarchie française. Louis XIV en personne parut devant Cambrai, le 22 mars 1677 ; la tranchée fut ouverte le 27, et la ville se rendit le 5 avril. La citadelle ne tarda pas à l'imiter. Il n'est pas à notre connaissance que le château de Selles ait joué un bien grand rôle dans ces événemens. Le front d'attaque fut pourtant établi non loin de là, entre la fontaine Notre-Dame et le chemin de Valenciennes. Nous ne trouvons rien non plus sur notre forteresse, pendant la péripétie de 1581, qui amena à Cambrai le duc d'Alençon, après la levée du siége de cette ville, par Alexandre Farnèse, prince de Parme.

La partie supérieure, c'est-à-dire habitable, de ce sombre manoir, fut démolie au 18e siècle, et fit place à des constructions qu'élevèrent les Etats du Cambrésis, pour servir de magasins et de boulangerie militaire. La porte de Cantimpré fut aussi rebâtie par les Etats, à la même époque ; et ainsi disparurent deux vénérables boulevards du vieux Cam-

---

(2) *Retour à la domination espagnole*, manuscrit inédit d'un moine de l'abbaye St.-Sépulcre, recueilli et publié par Mme *Clément-Hémery*. Cambrai, J. Chanson, 1840.

brai, qui donnaient de ce côté à la ville une toute autre physionomie que celle d'à présent.

Au commencement de la première révolution, un caisson chargé de poudre, qui s'acheminait vers la porte de Selles, fit explosion un peu avant de s'engager sous la voûte. Ce malheur eut, dit-on, pour cause l'imprudence du voiturier qui fumait. Les maisons voisines et une partie du bâtiment munitionnaire furent beaucoup endommagées.

L'épidémie du mois de décembre 1813, ce cruel typhus qui marchait à la suite de nos armées forcées d'abandonner leurs conquêtes d'outre-Rhin ; l'occupation anglaise, au mois de juin 1815, transformèrent en hôpital militaire les salles du nouveau château de Selles. Sa situation et l'air libre qui l'environne de tous côtés, le rendaient tout à fait propre, d'ailleurs, à cette destination.

Le jour des revers était venu pour la France, et Cambrai ne fut pas épargné : cette ville eut, comme beaucoup d'autres, une large part aux calamités publiques. Quel noble dévouement montrèrent, en ces tristes circonstances, soit les administrateurs du bureau de bienfaisance, soit les médecins et chirurgiens attachés à l'hôpital ! Citons parmi les premiers, M. Piquet-Bris, que la maladie emporta : parmi les seconds, le docteur Le Glay, fort jeune alors, qui n'échappa qu'avec peine à l'horrible fléau, et faillit lui donner sa vie, cette vie depuis si chère à la science, aux lettres, à l'amitié ! Le docteur Laborde et son fils étaient morts ; nombre d'employés, d'infirmiers avaient succombé au Château de Selles ; et de ce réceptacle de douleurs, la contagion s'était répandue dans la ville.

Dès la fin de mai 1814, l'administration des hospices de Cambrai avait reçu du gouvernement l'ordre de disposer à l'avance un hôpital militaire, pourvu de tout son matériel : c'était pour les blessés qu'allaient faire les batailles que Napoléon était à la veille de livrer sur les frontières du Nord ; là se rassemblait alors un grand corps d'armée. C'est ainsi

qu'on établit cet hôpital au château de Selles, et son personnel fut composé d'un chirurgien en chef, M. Cambray, de deux aides-majors, MM. Lefebvre fils et Lemaire ; d'un directeur, de divers employés de bureau, d'infirmiers et d'une partie des sœurs de l'hôpital civil de Cambrai.

Deux jours après Waterloo, du 18 au 19 juin, on commença à voir arriver, en grand nombre, des voitures de blessés ramassés sur le champ de bataille, ou qu'on évacuait des hôpitaux placés sur l'extrême frontière, tels que ceux de Maubeuge, Avesnes, Rocroy, Valenciennes ; et de telle sorte que, dans l'espace de deux jours, le château de Selles se trouva non seulement plein, mais déjà insuffisant, car les convois ne cessaient pas d'arriver ; il en repartait, il est vrai, pour les hôpitaux de l'intérieur, mais ce ne pouvaient être les malheureux que leur situation déplorable et la gravité de leurs blessures mettaient hors d'état de voyager et d'aller plus loin. Alors beaucoup subirent là de douloureuses opérations ; on comptait là 300 amputés...!

Cependant les événemens marchaient avec rapidité : l'ennemi se montra bientôt aux portes de Cambrai ; il tenta même une espèce de siége, pendant lequel il y eut plusieurs blessés, soit parmi les habitans, soit parmi les quelques militaires que renfermait la place. Les portes s'étant ouvertes au roi de France, les Anglais, qui l'avaient précédé dans la ville, et qui s'en éloignèrent aussitôt son arrivée, laissèrent à l'hôpital de Selles le peu de blessés qu'ils avaient eus durant le petit siége de 24 heures environ. Un chirurgien anglais était venu se charger du service, pour les hommes de sa nation. Tout demeura dans le *statu quo*, jusqu'au moment où le roi Louis XVIII fit son entrée à Cambrai, au milieu d'un grand concours et d'une ivresse inexprimable, à la suite de périls si soudainement évités.

Enfin, le temps, ce grand changeur des choses, ce grand changeur aussi des hommes, dans les phases diverses de leurs déplorables dissentimens, améliora la situation des malheureux blessés ; beaucoup guérirent ; ce qui restait de

la triste population du château de Selles fut, vers le mois d'août, transféré à l'hospice St.-Julien : on ferma ces salles désolées qui virent tant de souffrances. Bientôt après toutefois, le duc de Wellington établissant à Cambrai son grand quartier-général, le château de Selles fut r'ouvert, et devint pendant l'occupation, un hôpital militaire anglais.

Nous venons de consigner ici beaucoup de souvenirs historiques qui se rattachent à notre sujet : mais de combien d'impressions et d'angoisses, dont l'histoire ne parle pas, de combien de drames mystérieux, les tours et les cachots de l'antique forteresse auront été les complices et les témoins pendant une longue suite de siècles ! Assurément ceux qui l'ont bâtie ont bien fait les choses, et n'ont surtout rien épargné pour la solidité de ces vieilles casemates. Jamais précautions plus grandes, murailles bien épaisses, triples barreaux, espacés dans les longues meurtrières qui vont s'élargissant à regret vers la lumière du jour, guichets multipliés dont les gonds sont aujourd'hui le seul reste, jamais enfin mesures préventives de toute espèce, n'ont mieux assuré la captivité d'un homme. En parcourant ces galeries souterraines, où vous apparaissent les sombres figures de Louis XI et du cruel Maraffin, on songe malgré soi aux cages de fer, aux carcans et aux culs-de-basses-fosses de cet autre château, bien plus célèbre, du Plessis-les-Tours (1).

Prison ecclésiastique, et même prison civile, pendant le

---

(1) Ces lieux nous ont aussi rappelé la partie souterraine du château de Bade, que nous avons visitée l'année dernière. Toutefois, les tribunaux Weymiques, s'il faut, en effet, leur attribuer la construction de ces autres prisons, y ont déployé un plus grand luxe de mesures de sûreté. Là, ce n'est pas une porte en chêne, ni même en fer, que vous rencontrez à l'entrée des cachots, mais bien une seule pierre dure, lourde et massive comme celle du sépulcre. Elle tourne lentement sur ses pivots, et semble dire au prisonnier, par son bruit sinistre :

« *Voi qu'intrate lasciate ogni speranza !* »

Outre la chambre des jugemens et celle de la torture, on peut voir là l'étroit et sombre corridor *des oubliettes*.... Ainsi se trouvaient réunis dans le même lieu, le juge, le bourreau, le supplice !

moyen-âge, le château de Selles a son histoire écrite sur les parois intérieures de ses loges : c'est une suite de noms et de caractères gothiques, nombre de dessins, de sculptures évidées au couteau ou à l'aide d'un simple clou ; et toutes ces figures ont trait à la religion, car la religion était toute la pensée de l'époque ! C'est un Christ en croix, avec les saintes femmes, une madone dans sa niche aux dentelures moresques, l'image symbolique de la Trinité, même toute une procession, disposée sur deux lignes, long travail qui atteste le long séjour d'un prisonnier dans l'une de ces cellules ; ailleurs, c'est un Saint Michel, armé de toutes pièces et terrassant le démon. Quant aux dates, la plus grande partie est du seizième siècle.

Les cellules sont rondes et superposées dans les tours ; leurs voûtes en plein cintre, ayant forme de dôme, rappellent quelque peu l'architecture de l'Orient. M. De Baralle, architecte, et il sera facile de le voir aux détails qui suivent, nous accompagnait dans notre exploration souterraine. Descendus par un large escalier d'une seule rampe, dans la partie qui sert aujourd'hui de cave à l'hôpital, nous trouvâmes à droite un passage étroit qui nous conduisit d'abord au pied d'un petit escalier tournant, construit en pierres sur noyau, mais intercepté pour sa montée supérieure. C'est par là qu'autrefois on descendait de l'une des tours. Trois berceaux se commandant les uns aux autres, une galerie de quelques mètres de long, et au bout, une baie de 1 mètre 60 centimètres de hauteur, sur 0,95 de largeur, qui donne entrée à une chambre dont la voûte est décorée de deux nervures d'arètes, posant à la retombée sur une sorte de console en grés, voilà de quoi se compose cette première partie des souterrains (1). Comme les anciennes issues ont été murées,

(1) Il y a similitude, sauf les nervures et les corbeaux qui les supportent, entre les voûtes de ces cellules et celle d'une ancienne tour, située commune d'Haussy, arrondissement de Cambrai. Cette dernière construction paraît remonter au 12e siècle ; ainsi, elle aurait précédé les souterrains du château de Selles, qui tiennent de l'architecture *Romane* du treizième, époque antérieure à l'origine de l'architecture *Gothique*, qui elle-même fut remplacée, vers l'an 1500, par la *Renaissance*.

nous dûmes revenir sur nos pas pour visiter l'autre partie, qui a beaucoup plus d'étendue, et dont l'entrée est sur le rempart, au nord de l'hôpital. En descendant par ce nouvel escalier, on parvient bientôt à une ouverture avec cintre surbaissé, dont la clef est décorée d'un écusson ; il porte des armoiries surmontées d'une couronne, travail, à n'en pas douter, du seizième siècle, mais le tout est malheureusement trop endommagé pour qu'on s'y reconnaisse. Tout près de là, et à ciel ouvert, on peut jeter un pont-volant sur l'Escaut, qui coule au pied du rempart. Le passage du côté des souterrains est voûté ; au centre de la voûte existe un trou d'aérage fermé d'une grille en fer. A gauche du passage, et descendant par un escalier en grés, vous trouvez une longue galerie qui est parallèle aux murs extérieurs que baigne l'Escaut, ainsi que nous avons pu nous en assurer, par les barbacanes à travers lesquelles on aperçoit les moulins de Selles.

Cette galerie communique à deux chambres prises dans les deux tours qui sont en saillie de la forteresse. Les chambres ou cellules sont en tout semblables à celle que nous avons décrite précédemment.

Vers l'extrémité de la noire galerie, dont la voûte se continue en berceau, nous avons remarqué, à gauche, un couloir très-étroit qui communique à une espèce de puits ; plus loin, un escalier en grés, d'une montée très-raide, dont les girons ont peu de largeur, et pour plafond les marches interrompues d'un escalier supérieur auquel il nous a été impossible d'atteindre, cette issue étant bouchée.

En revenant nous vîmes, au bout des longues meurtrières, un peu de verdure... Le chant des oiseaux volant en liberté, une brise pure et embaumée, arrivant là par bouffées, durent bien des fois dire à ceux qui se trouvaient forcés d'habiter ces sépulcres, que la vie était au dehors.

Il n'y a, du reste, qu'un peu de fatigue à craindre dans cette promenade, où il faut se résigner à marcher longtemps

très courbé, si l'on veut suivre jusqu'au bout la longue galerie que nous avons décrite, et qui est toute obstruée de décombres. Là, ni reptiles, ni chauves-souris, mais en revanche, une foule de mouches et de cousins fort incommodes. Le suintement de la voûte a produit en quelques endroits de légères flaques d'eau. A l'aide des chandelles dont nous avions eu soin de nous munir, et grâce à l'obligeance de M. Donnier, directeur de l'hôpital, qui nous avait donné pour guide un infirmier, nous avons parcouru plusieurs de ces galeries. Sans les fermetures qu'on y a pratiquées, nous ne savons dans quel but, il nous eut été facile, en menant à fin notre reconnaissance, de rétablir le périmètre souterrain de l'ancien château de Selles.

Ce fort, fièrement assis sur une des portes de la ville, a toujours eu un caractère de vieille suzeraineté féodale, et par les fours-banaux qu'on y a connus, et par les moulins, mus par l'eau, qu'il a vus de tout temps au pied de ses murailles. Que si, à l'extérieur, vous voulez l'examiner dans son état présent, rendez-vous à la sortie de la ville, et près du premier pont-levis : là, que votre œil se porte à droite, du côté des moulins, vous voyez se dresser des ouvrages de fortification encore imposans dans leur vétusté ; deux tours massives (celles-là même où nous étions tout à l'heure) sont reliées l'une à l'autre par une courtine ; en face de vous, une longue muraille que percent à jour des embrasures de fusil, présente à sa bâse plusieurs arcades de forme ogivale, par où s'échappe et fuit, encore blanche d'écume, l'eau qui vient de passer sur les vannes ; une barque, amarrée au rivage, attend le meunier des moulins de Selles, soit qu'il jette l'épervier aux poissons, soit que dans les viviers voisins il veuille aller chasser ou la poule d'eau ou la sarcelle : arrêtez-vous là, le soir, aux rayons de la lune, lorsqu'ils se brisent et s'éparpillent dans l'onde, en paillettes argentées; lorsque la roue ruisselante des moulins ne cesse de vous envoyer ce clapotement égal et mesuré qui par degré nous captive : et vous vous surprendrez à rêver au passé, à remonter les âges, à vivre de la vie des vieux contemporains de ces murailles. Alors pour vous, ce n'est plus un fantassin moderne, une

sentinelle à l'habit bleu, au pantalon garance, qui se promène là haut sur les tours : l'homme-d'armes du 16e siècle vous est apparu, et c'est le fer poli de sa hallebarde qui vient de briller soudainement à vos yeux sous un rayon de l'astre nocturne ... Tel est l'effet ordinaire, tel est le prestige des ruines. Cette vue, qui pourtant manque de fuite et de lointain, a souvent tenté les crayons du dessinateur : c'est que là, en effet, est tout le pittoresque actuel de l'ancien château de Selles.

FIDÈLE DELCROIX.

27 septembre 1841.

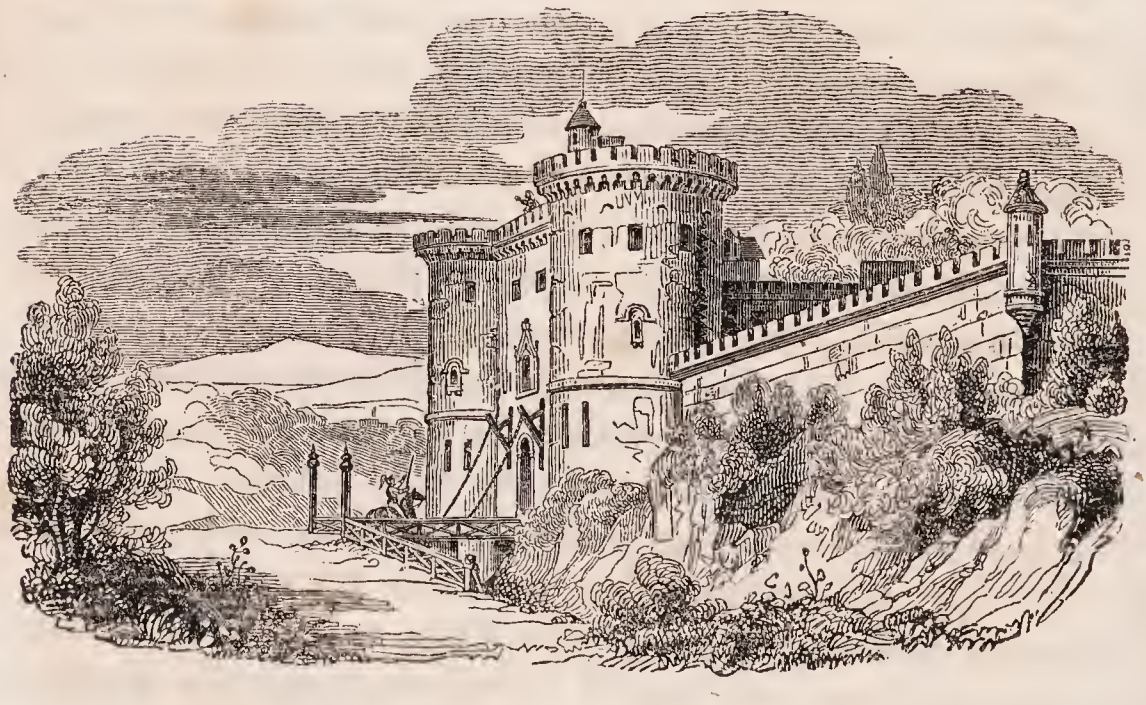

J.F.J. SALY,
Sculpteur du Roi, né à Valenciennes en 171
Décédé en 1776.
N. Cochin, 1752
Gravé par Malfeson, à Valenciennes. 184

LE SCULPTEUR SALY.

Sculpturam canere aggredior, seu marmora circùm,
Aut lapides versatur agens; seu marmoris expers,
Aut lapidis, vitam infundit sensumque metallo.
DOISSIN. *Sculptura carmen.*

S'il est un art dont les produits donnent une haute idée du génie de l'homme et portent le plus à la méditation et à l'admiration, c'est sans doute la sculpture, que les hommes apprirent presqu'avant toute chose, et que l'antiquité perfectionna à un point désespérant pour notre époque, qu'on dit si progressive et si avancée. Soit que le génie des anciens se portât plus naturellement que celui des modernes vers l'art de la statuaire, soit qu'ils eussent des modèles plus parfaits que ceux de notre ère décrépite sous le rapport des formes humaines, et qu'imitant le créateur qui fit l'homme à son image, ils aient pu trouver parmi eux des Apollon, des Hercule et des Vénus, encore est-il que la sculpture antique reste pour nous à l'état de beau idéal, et que depuis deux mille années, qui ont vu surgir tant de choses, personne n'a reçu du ciel la somme de génie et d'adresse suffisante pour créer une production sculpturale, non pas capable de faire oublier les statues antiques, ce qui est impossible, mais d'entrer en comparaison avec elles et d'en balancer les beautés. Cependant, disons-le, le découragement ne s'est jamais emparé des hommes courageux qui se sont voués à la statuaire, et, à toutes les époques, des efforts généreux ont été tentés pour tâcher de soutenir et de ranimer cet art sublime. Notre contrée a constamment vu sortir de ses écoles, surtout

parmi ses enfans placés sur les derniers degrés de l'échelle sociale, d'inappréciables artistes dont la vie et les travaux méritent la reconnaissance particulière des citoyens du même pays et l'hommage de tous les vrais amis des arts. Le sculpteur qui va nous occuper est de ce nombre. On en jugera par les détails qui suivent et qui sont presque tous inédits et inconnus.

La ville de Valenciennes avait déjà produit des artistes célèbres quand naquit dans son sein *Jacques-François Saly*, le 20 juin 1717, l'année même qu'Antoine Watteau, autre enfant de la même cité, était reçu tout d'une voix membre de l'Académie royale de peinture de Paris. Jacques-François était fils de *François Saly*, bourgeois de Valenciennes, et de *Marie-Michele Jardet;* il appartenait à une famille obscure, mais honnête, et ses parens voyant se manifester en lui de bonne heure d'heureuses dispositions pour les arts, le mirent entre les mains de *Pater*, sculpteur de Valenciennes, et de *Gilis*, à la fois peintre et sculpteur, qui tous deux développèrent le germe de son génie, et guidèrent ses premiers pas. Saly, d'une nature ardente et précoce, acquit bientôt tout ce qu'on pouvait apprendre, en dessin et en sculpture, dans une ville de province, et ses essais furent si heureux que ses maîtres et ses parens n'hésitèrent pas à faire quelques sacrifices pour l'envoyer continuer ses études à Paris, premier but des vœux de tous les jeunes gens qui suivent la séduisante carrière des Beaux-Arts.

Avant même qu'il eut vingt ans, Saly fut donc adressé à Coustou le cadet, sculpteur distingué dans l'atelier duquel il entra et où il puisa de bonnes inspirations. Guillaume Coustou, admirateur de la nature et de l'antique, perfectionna par l'inspiration de l'une les principes puisés dans l'autre. Saly, qui saisissait comme une cire molle toutes les impressions que son maître lui faisait subir, se modela bien vîte sur son genre et fit des progrès étonnans. En 1737, il fut admis au concours de sculpture, et remporta deux petits prix et un second grand prix à l'Académie royale de Paris. Il n'avait guères plus de vingt années; si cette date n'était pas

consignée dans les registres de l'école des Beaux-Arts de Paris, on croirait à une erreur, mais ce fait remarquable, et si honorable pour le jeune Valenciennois, est garanti par des pièces officielles. Après ces succès, il revint à Valenciennes, et le 23 octobre 1737, le corps des magistrats de cette ville, qui de tout temps sut honorer ceux qui faisaient rejaillir quelques rayons de gloire sur la cité, fit présenter les vins d'honneur au jeune médailliste à son arrivée de Paris. Saly retourna chez Coustou et reprit ses travaux; de plus grands triomphes l'y attendaient encore : au commencement de l'année 1740, il emporta sur ses rivaux, tous plus âgés que lui, le premier grand prix de Rome. Sa pièce de concours fut un bas-relief représentant *David admis devant Saül*. Il a été malheureusement détruit comme tant d'autres qui n'ont pu traverser l'époque de nos discordes civiles. Le 9 mars de la même année, il reçut de M. Orry, contrôleur-général des finances le brevêt de pensionnaire du Roi à Rome.

Avant de partir pour la terre classique des arts, Saly revint à Valenciennes; il voulut embrasser ses parens et revoir encore ses maîtres qui l'avaient si bien ébauché et lui avaient ouvert cette carrière qui se présentait à lui désormais brillante et facile. Son entrée dans sa ville natale, qui eut lieu le 1er avril 1740, fut un véritable triomphe. Le Magistrat en corps lui présenta de nouveau les vins d'honneur, une partie de la population se porta à sa rencontre et le jeune Saly, qui n'avait que 22 ans et demi, fut presque porté par la foule jusqu'à son logis. Valenciennes, qui depuis compta parmi ses enfans : *Milhomme*, *Abel de Pujol et Henri Lemaire* qui enlevèrent le grand prix de Rome, n'avait pas encore vu alors obtenir cette distinction par quelqu'un de ses habitans, et l'enthousiasme public n'eut pas de bornes. Plein de reconnaissance, le jeune sculpteur employa son premier loisir à modeler le buste d'*Antoine Pater*, son ancien maître, alors âgé de près 70 ans. Il le rendit avec une naïveté, un naturel de modelure qu'on peut admirer encore aujourd'hui dans l'œuvre conservée au musée de Valenciennes, malgré tout ce qu'elle a souffert dans ses diverses vicissitudes.

Après avoir satisfait à tous ses devoirs de famille et d'amitié, Saly partit pour Rome ; c'était pour un jeune homme, il y a cent ans, un voyage immense, une entreprise considérable, une séparation qui semblait devoir être éternelle : il resta au moins six ans dans la capitale du monde chrétien et artistique, car nous voyons qu'il s'amusa à y composer, dessiner et graver lui-même, à l'eau-forte, en 1746, une suite de vases, qu'il dédia à J.-F. de Troy, directeur de l'Académie française à Rome, sous la surveillance duquel il travaillait ; ces vases élégans et coquets, agencés avec beaucoup d'esprit et d'imagination, et dans un style qui rappelle tout-à-fait le siècle de Louis XV, sont des études qui résument parfaitement ce genre rocaille, dit *Pompadour*, qu'on a nommé de notre tems *rococo*, à cause des ornemens recoquillés qui y dominent. Ces vases, du reste, d'où l'esprit et l'imagination débordent de toutes parts, sont au nombre de 30 pièces, plus le frontispice, et l'on y ajoute quelquefois quatre gravures de tombeaux, également de la composition de Saly ; cette suite est assez rare et recherchée des amateurs d'estampes comme étant les seules pièces connues gravées par Saly (1).

Pendant son séjour à Rome, la réputation du sculpteur Valenciennois grandit par ses envois faits à Paris ; les plus remarquables furent une Tête de jeune fille, un Amour, et un jeune Faune portant un chevreau. Cette dernière composition réunit tous les suffrages. Aussi quelques années plus tard, lorsqu'il fut question d'admettre Saly au sein de l'A-

---

(1) M. *Brunet*, dans son *Manuel du libraire*, annonce que cette suite doit être composée de 30 pièces *non compris le texte*; je pense que c'est *non compris le titre* qu'il faut lire, car je ne sache pas qu'il y ait jamais eu un texte à cet ouvrage. Le titre gravé sur un cippe où s'appuie une divinité présidant aux arts, est ainsi conçu : *Illmo. Viro. Dno. I. F. De Troy, Regi Xmo. à. Sanct. consiliis ordinis. Regii. S. Mich. equiti. Torquato. Regiae. Artium. de Urbe Academiae. praefecto. Vasa. à. se. inventa. atq studii. causa. delin. et incisa; D. V. C. Jacobus. Saly in. praed. Academia. alumnus* S. H. M. DCC. XLVI. In-f° p. fort. Au bas on lit : *J. Saly inv. et sculp.* 1746.

cadémie royale, ce fut ce sujet qu'il choisit pour sa pièce de réception et il l'exécuta en marbre. On le trouva généralement bien : son Faune était hardi et d'un bon mouvement, on ne lui reprocha que d'avoir l'air trop galant, trop petit-maître, et de n'être pas assez sauvage; mais c'était-là un défaut d'époque: qu'est-ce qui était sauvage sous Louis XV ? Cette statue doit être dans un des châteaux royaux ; quant au modèle en plâtre, il fut acquis par M.de La Live, introducteur des ambassadeurs : il figure dans le catalogue de la galerie de cet amateur, imprimé en 1764, in-4°. Le même seigneur possédait encore dans sa collection un groupe en terre cuite de Saly représentant *Pan et Syrinx*, morceau touché avec goût et légèreté qui n'a jamais été exécuté en marbre.

Saly était de retour en France en 1748, fortifié par ses études d'Italie, et grandi de toute la hauteur qui sépare un artiste d'un élève. Le 8 mai 1749, il assista à l'assemblée du Conseil de Valenciennes, à l'Hôtel-de-Ville, où le Prévôt lui demanda, au nom du corps du Magistrat, une production de lui pour être gardée par la cité comme un souvenir du talent déjà célèbre d'un de ses fils. On convint de demander au Roi la permission d'ériger sa statue pédestre sur la place de Valenciennes, et Saly offrit généreusement de consacrer gratuitement son talent et son tems à l'exécution de cette œuvre. Le 19 juin suivant, la Cour donna son consentement à cette érection, et un bloc de marbre blanc fut livré à l'artiste pour procéder à ce travail important.

Le 29 mai 1751, Saly fut reçu membre de l'Académie royale de Sculpture. Il offrit pour sa réception son Faune composé à Rome, mais exécuté en beau marbre ; ce morceau fut généralement apprécié et chaleureusement loué : il plaça de suite l'auteur au rang des maîtres de l'époque (1). Cependant ce jeune sculpteur, né sans fortune, et soutenant sa famille qui s'était épuisée pour lui procurer de quoi pous-

(1) On lit dans un écrit du tems: « M. Saly, dès ses premiers ouvrages

ser ses études à Paris, avait besoin de gagner quelqu'argent. Jusque là il n'avait obtenu que de la gloire : ce Faune sculpté pour l'Académie royale ne lui avait pas plus rapporté que sa statue de Valenciennes ; il dut donc travailler pour le public et surtout pour la noblesse qui alors protégeait plus particulièrement l'art de la sculpture. Saly fit un *Amour* en marbre de trois pieds de hauteur qui devait être placé au chateau de Bellevue et une *Hébé* colossale en pierre de Tonnerre, pour la marquise de Pompadour ; il sculpta deux cariatides de 24 pieds, aussi en pierre de Tonnerre, pour madame Geoffrin ; pour M. Calabre, il exécuta un bronze de son *Faune ;* pour M. le comte de la Marche, il fit un tombeau en marbre, de près de 10 pieds, placé à l'église de St.-Roch à Paris, et un autre pour M. Valory, en marbre et en plomb doré, érigé dans l'église du Quénoy ; pour M. Pineau de Lucé, un petit tombeau en marbre et bronze doré posé à Tours ; enfin, il fit le portrait en marbre de M. le duc de Beauvilliers. Tous ces ouvrages lui rapportèrent environ 22,000 livres et différens cadeaux en vaisselle d'argent.

En 1752, Saly avait terminé la statue de Louis XV ; on l'embarqua sur la Seine, et de là, en remontant l'Oise, elle parvint à St.-Quentin d'où elle fut conduite par terre à Valenciennes, sur un traîneau et à l'aide d'une machine de l'invention du mécanicien Laurent. Ce fut le 5 septembre que la statue arriva intacte dans cette ville. Elle fut placée le 7 sur son piédestal préparé sur la grande place vis-à-vis le beffroi et l'hôtel des Fermes, et la cérémonie de l'inauguration eut lieu le 10, jour de la fête patronale de la ville, en présence du prince de Tingry, gouverneur des ville et citadelle de Valenciennes, de M. de Lucé, Intendant du Hai-

---

» commence à se faire un nom. On est d'autant plus fâché de ne point voir » de ses esquisses qu'elles sont touchées avec plus d'esprit qu'il n'en répand » dans son marbre. Son Faune est dans un bon mouvement, etc., etc.

(*Extrait des jugemens sur les principaux ouvrages exposés au Louvre, le* 27 *août* 1751, Amsterdam, 1751, in-12, p. 30).

naut, du Magistrat en corps, des compagnies bourgeoises, de toute la garnison et d'une foule innombrable d'habitans de la ville et de la campagne accourus pour assister à cette imposante solennité. Le sculpteur Saly déchira lui-même le voile qui couvrait la statue, au son des tambours, des musiques militaires, au bruit des décharges de mousqueterie des troupes, des salves de toute l'artillerie de la place et des sonneries de tous les carillons et cloches de la ville. Il descendit alors du piedestal et fit son offrande à sa ville natale dans la personne des magistrats, en les priant de recevoir cette preuve de son amour, de sa reconnaissance et de son attachement pour les lieux qui l'avaient vu naître et pour les citoyens qui avaient encouragé ses premières études. M. *Blondel*, échevin, prononça un discours d'inauguration et de remercîment (1). Le prince de Tingry, gouverneur, fit don à Saly, au pied de la statue même, d'une magnifique boîte d'or enrichie du portrait du Roi. L'Intendant de la province, M. le baron de Lucé, y ajouta un superbe étui de mathématiques en or, et le lendemain, M. Desbleumortiers, Lieutenant-Prévôt de Valenciennes, lui présenta une vaisselle d'argent aux armes de la ville, du gouverneur et de l'Intendant, en accompagnant de paroles flatteuses ce témoignage honorable de la satisfaction des magistrats et de la population de la cité.

La statue de Louis XV, avait environ neuf pieds de proportion ; le roi était représenté en héros de l'antiquité, couronné de lauriers, tenant à la main gauche la poignée de son épée à demi tirée du fourreau, et étendant la droite comme pour donner des ordres. Elle était placée sur un piédestal de marbre blanc veiné de onze pieds de hauteur, élevé lui-même sur trois marches. Un trophée ornait le bas du piédestal, dont les quatre faces étaient disposées pour recevoir deux

---

(1) Cette pièce a été imprimée séparément sous ce titre : *Discours d'un citoyen au nom de la patrie, prononcé sur la place royale de Valenciennes, au moment de l'érection de la statue de Louis XV, le* 10 *septembre* 1752. A Valenciennes, de l'imprimerie de J.-B. Henry, in-4°, 7 pages.

inscriptions et deux bas-reliefs relatifs aux victoires remportées par le Roi, dans les environs de Valenciennes, en 1745.

La première inscription, due à M. de Boze, de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, était ainsi conçue :

LUDOVICO XV
Regi Christianissimo
Et dilectissimo,
Pio felici,
Semper Augusto,
Valentianis civitas
Almæ pacis otia spirans
Statuam hanc marmoream,
Civis manu elaboratam,
Æternùm
Amoris et obsequii
Monumentum
Dat, dicat et consecrat.

On lisait sur la seconde face :

Præfectus et Ædiles,
Acclamante populo,
Posuere,
Anno M. DCC. LII.

Des fêtes brillantes furent données à Valenciennes, ce jour et le lendemain, à l'occasion de cette inauguration, cérémonie si rare dans une province écartée. Des fontaines de vin coulèrent dans les lieux publics, des distributions d'argent et de vivres furent ordonnées dans les hôpitaux, les couvens des ordres mendians et autres établissemens ; des tables furent dressées dans les casernes, par ordre du gouverneur, pour tous les soldats et sergens de la garnison, et les dames et la noblesse du pays assistèrent à ce spectacle animé ; des feux de tonneaux, un feu d'artifice et des illuminations prolongèrent la clarté de ce jour mémorable ; un bal brillant et un souper de 400 personnes furent offerts aux dames par le prince de Tingry, tandis que le peuple terminait cette

sonnablement écrit, pour prouver sa loyauté et son de-

Esquisse de la statue de Louis XV.

par Saly.

fête en assistant à une représentation gratis qu'on lui donnait à la salle de spectacle.

Cette statue d'un Roi, surnommé *le Bien-Aimé*, inaugurée au milieu de tant de joies populaires et saluée par les acclamations de tout un pays, devait, quarante ans plus tard, être renversée et mutilée par ce même peuple, qui avait dansé lors de son élévation. Le mérite de cette œuvre artistique, le talent qu'y avait déployé un enfant de la cité, l'art qui ressortait si bien dans le seul monument public que la ville possédât, rien ne put la sauver : les fureurs populaires s'attachèrent au marbre insensible, et, puisqu'il n'y avait pas de Roi vivant à frapper à Valenciennes, on renversa l'effigie d'un Roi mort et on en traîna les débris à la voierie. Il n'en demeura même pas un fragment assez entier pour nous transmettre quelques empreintes du ciseau de Saly ; les plus épais morceaux du tronc de la statue servirent à la confection de cheminées de marbre blanc qu'on peut encore voir dans des salons Valenciennois ! Quant à l'œuvre de l'artiste, il n'en reste aujourd'hui que l'esquisse en terre faite par l'auteur et possédée par M. *Royer*, avoué de Valenciennes ; cette pochade de Saly, premier jet de sa pensée, est exécutée avec beaucoup d'esprit et de vigueur : nous en offrons ici le trait exact dessiné par notre concitoyen M. *Louis Auvray*, sculpteur à Paris.

Cependant, la renommée du statuaire grandissait et s'étendait au loin ; dans la même année 1752, la cour de Danemarck conclut un accord avec lui pour élever la *Statue équestre du Roi Fréderic V*, sur la principale place de Copenhague ; on lui offrit 150,000 livres seulement pour le grand modèle, puis, en 1760, le roi de Danemarck le gratifia de 4,500 livres de pension pendant tout le tems que durerait son travail, et 4,500 livres de pension viagère. De plus, le même monarque le nomma directeur de l'Académie de peinture et sculpture de Copenhague et le combla de cadeaux. Ce fut pendant qu'il habitait la capitale du Danemarck qu'il adressa le 1er mai 1760, aux autorités de Valenciennes, un mémoire aussi noblement pensé que raisonnablement écrit, pour prouver sa loyauté et son de-

sintéressement dans le travail de la statue de Louis XV, sculptée par lui sans honoraires, à une époque où il ne possédait rien et où il envoyait des secours à sa famille (1).

La statue du monarque Danois fut érigée le 16 août 1768. La compagnie danoise des négocians du Levant, qui avait beaucoup d'obligations à Frédéric V et qui était présidée par M. de Moltke, voulut faire tous les frais de la statue équestre de ce prince, qui fut coulée en bronze par Gor, d'après le beau modèle du sculpteur Valenciennois et érigée, aux acclamations du peuple Danois, sur la place de Frederichstaett à Copenhague: elle a été gravée avec soin par *J. M. Preisler*, né à Nuremberg, établi en Danemarck où il est mort (2).

S'il faut en croire les auteurs du *Manuel des curieux et amateurs de l'art*, Saly aurait, pendant son séjour en Danemarck, élevé une seconde statue équestre, exécutée en bronze, au roi Christiern V, érigée sur la place Amaliembourg; nous ne savons où MM. *Hubert* et *Rost* ont eut connaissance de ce fait, consigné page 172 du tome VIII de leur ouvrage (Zurich, 1804, in-8°); nous le mentionnons sans y croire, et pour l'acquit de notre conscience seulement, car nous ne trouvons nulle part de traces de cette composition, dont l'in-

---

(1) Saly fournit à l'appui de son mémoire plusieurs pièces importantes, et entr'autres, une décharge de M. Rasoir de Croix, prévôt de Valenciennes, et datée du 9 septembre 1753, qui constate que les débours du sculpteur ont été de 27,233 livres 5 sols, et qu'il a reçu en quatre années 27,736 livres 17 sols, et qu'en conséquence il reste chargé de 503 livres 12 sols, applicables aux frais des bas-reliefs et cartels. Il parait d'après ce mémoire, dans lequel l'âme généreuse et noble de Saly se peint toute entière, que la voix publique, qui n'est souvent que l'écho de la calomnie, avait propagé de faux bruits sur l'emploi des fonds alloués à l'artiste pour les frais et débours de la confection, du transport et de l'élévation de la statue du Roi. Les misérables accusations, émanées d'envieux, d'intrigans ou de niais, auxquelles le sculpteur Valenciennois s'est trouvé en butte, seraient de nature à dégoûter les artistes de vouer leur talent à leur patrie.

(2) Un exemplaire de cette belle estampe existe à Valenciennes dans le cabinet de notre collaborateur et ami M. A. Leroy, bibliothécaire de cette ville.

dication n'est sans doute qu'un double emploi, avec celle de la statue de Frédéric V.

Ce dernier et magnifique travail fit demander Saly à St.-Pétersbourg par l'impératrice de Russie, pour y exécuter la statue de Pierre-le-Grand ; mais il déclina cet honneur : sa santé affaiblie le forçait à rentrer en France, où de nouveaux honneurs l'attendaient. Il fut nommé professeur de l'école royale de peinture et de sculpture de Paris, décoré de l'ordre de St.-Michel et anobli par le Roi Louis XV, choisi comme associé libre honoraire de l'Académie impériale de St.-Pétersbourg, nommé membre de l'Académie des Arcades, de celles de Florence, de Bologne, de Marseille, et élu, le 29 juillet 1775, professeur de l'Académie d'Amiens. Tous ces honneurs, tous ces titres pompeux et honorifiques n'avaient rien enlevé à la modestie de Saly ; possédant ce goût naturel à tous les hommes nés dans la bonne Flandre pour le pays natal, il avait fait le projet de finir ses jours dans le calme à Valenciennes, lorsque la mort le surprit à Paris, en 1776, à l'âge seulement de 59 ans.

Les ouvrages du sculpteur Saly ne sont pas communs ; le motif en est simple : il a passé la partie la plus active de sa vie à l'étranger, et il est mort jeune encore. L'Italie le retint près de huit années et il resta le double de ce tems en Danemarck ; ne nous étonnons donc pas s'il existe si peu de traces en France des œuvres d'un artiste qui néanmoins travailla beaucoup. Il a laissé quelques dessins originaux qu'on trouve signalés dans les meilleures collections. Claude-Henri *Watelet*, receveur-général des finances, graveur amateur, a reproduit, d'après un dessin de Saly, un *Cuisinier tenant un poêlon d'où il sort de la fumée :* c'est une jolie estampe in-f° en hauteur, qui est un portrait au naturel du cuisinier de l'Académie française à Rome. M. De la Live de Jully, autre graveur amateur qui honorait Saly de son amitié, grava d'après lui une suite de caricatures, composée de plusieurs pièces petit in-f°. Nous avons aussi dans notre cabinet un vase entouré de guirlandes de fleurs et d'amours, inventé par Saly et finement buriné, en 1754, par le même noble graveur.

M. *Paignon-Dijonval,* qui possédait la plus riche collection particulière d'estampes et de dessins de maîtres de la France et peut-être de l'Europe, avait plusieurs dessins originaux de Saly ; on cite de lui, dans le catalogue du cabinet de ce curieux, 1° deux dessins de portraits de *Frédéric V, roi de Danemarck* ; 2° un de *Ticho-Brahé*, astronome danois ; 3° une *Tête d'homme* vue de profil à la sanguine sur papier bleu ; et 4° trois *figures académiques d'homme*, à la sanguine sur papier blanc, genre de dessin très en vogue à cette époque.

Ce statuaire célèbre avait véritablement l'âme d'un artiste; il était chaleureux, généreux, désintéressé et aimant. Il s'était formé presque lui-même; mais la nature l'avait doué de tant de qualités qu'il devint presque sans efforts un des hommes remarquables de son tems par la vivacité de son esprit et la bonté de son cœur. Il passera toujours pour un de ceux qui, en France, excellèrent le plus dans cet art merveilleux qui anime la pierre même, fait respirer le marbre, et donne au bronze insensible le sentiment et la vie.

Les traits de Jacques Saly nous ont été conservés par C. N. Cochin le fils, et par le Lorrain (1); M. *Louis Auvray*, de Valenciennes, a sculpté son buste en marbre qui est déposé au Musée de cette ville, et qui est jusqu'ici l'œuvre que le jeune statuaire a rendue avec le plus de bonheur ; enfin, M. de Pujol a gravé la tête de Saly dans sa *Galerie universelle*, mais cet ouvrage étant devenu fort rare, nous avons pensé qu'il n'était pas hors de propos de donner une nouvelle

---

(3) L'auteur de cette notice possède dans son cabinet le dessin original de *Le Lorrain,* représentant le portrait de J. Saly. Ce dessin, en médaillon, est au centre d'un cadre et entouré de quatre médaillons semblables que nous supposons des portraits des membres de la famille du sculpteur. Ils sont parfaitement exécutés à la mine de plomb. On peut supposer que l'artiste qui a signé ces cinq petits portraits est *Louis-Joseph le Lorrain*, peintre et graveur, né à Paris, en 1715, mort à St.-Pétersbourg en 1760, après avoir été un des bons élèves de Dumont et membre de l'Académie de peinture, à son retour de Rome.

publicité au portrait du plus célèbre sculpteur dont Valenciennes s'honore, et nous l'avons fait exécuter au burin par M. *Malfeson,* graveur de notre pays, artiste estimable et trop peu connu, qui cultive dans l'obscurité de la province un art de plus en plus abandonné, mais que la lithographie ne parviendra pas à faire totalement oublier. L'autorité municipale de Valenciennes a donné le nom de *Saly* à une des rues neuves de cette ville; c'est une justice rendue à une des gloires de la cité : on reste étonné de ne pas voir figurer ce nom honorable dans la *Biographie universelle,* ouvrage estimable à tant de titres, malheureusement trop souvent incomplet sous le point de vue artistique : c'est cette omission qui nous a engagé à consacrer une notice un peu étendue à cet excellent artiste; puissions nous contribuer à empêcher sa mémoire de se perdre dans le souvenir de nos concitoyens!

Arthur Dinaux.

L'ABBAYE

DE

MARQUETTE-LEZ-LILLE.

La comtesse Jeanne de Constantinople joue assurément un grand rôle dans l'histoire de Lille. Elle avait été éprouvée par de cruelles infortunes : son père, mort misérablement après avoir tenu avec gloire les rênes de l'Empire d'Orient ; son époux vaincu et captif, lui qui s'était audacieusement vanté de charger de chaînes, le sage et vaillant Roi de France ; un imposteur, honteusement puni, mais qui sur des esprits crédules et presque toujours enclins à la rébellion avait laissé de terribles impressions contre sa piété filiale, et des doutes effrayants sur la fin véritable du grand Baudouin ; enfin, la perte prématurée de son enfant unique, n'avaient que trop porté la riche souveraine de Flandres à réfléchir sérieusement sur le néant des grandeurs humaines et à tourner à jamais ses regards vers un monde plus heureux. Dans son siècle, les puissants du jour, lorsqu'ils étaient désabusés des illusions de la fortune et de la renommée, songeaient ordinairement, pour rendre plus efficace leur paix avec le ciel, à fonder un couvent, ou à enrichir quelque communauté naissante. Ainsi l'Abbaye de Clairmarais avait eu pour fondateur Thierry d'Alsace, ainsi *l'Abbaye de Marquette* s'eleva par les pieuses prodigalités de Jeanne de Constantinople.

Les premières constructions de l'Abbaye de Marquette, dont la célébrité dura jusques à la révolution française, furent commencées en octobre 1226, dans un lieu dit la *Vieille Cour*, proche de la rive gauche de la Marque, et non loin du Pont-à-Marque. Trois ans après on l'édifia définitivement, par suite d'arrangement pris amiablement avec l'Abbaye de Loos, dans une métairie appelée *la Cour de Marquette*, contenant à peu près 40 bonniers avec un moulin à vent, près du confluent de la Marque et de la Deûle.

Le nouveau cloître fut habité en 1233. Le Comte Ferrand y fut enterré, et on lui érigea dans le chœur un beau tombeau de marbre.

L'Auguste fondatrice avait assigné à l'abbaye, entr'autres bienfaits, le don annuel de 14,000 (ou 4000) harengs secs à prélever sur ses revenus de Mardick. Cette redevance fut ensuite convertie en une somme déterminée de monnaie de Flandre. Le dénombrement des propriétés du monastère ne tarda pas à recevoir la sanction de St.-Louis.

Cette puissante princesse avait en outre établi dans le monastère un hôpital pour les pauvres malades avec une dotation annuelle de 200 livres. C'est l'origine du fameux *Hôpital-Comtesse* de Lille.

Trente-quatre abbesses, toutes filles de qualité, gouvernèrent l'Abbaye de Marquette depuis son origine jusqu'à la fin du 17e siècle. Toutes remarquables par leurs vertus, plusieurs de ces bonnes filles possédaient une instruction profonde, un caractère élevé, et une prudence exemplaire. Diverses religieuses sous leurs ordres furent placées à la tête d'autres institutions semblables. La *Gallia Christiana* donne le sommaire de 35 abbesses jusqu'en 1707. Buzelin n'en cite que 31. Elles eurent beaucoup à souffrir des tourments de la guerre. Souvent, elles se retirèrent dans leur refuge à Lille et quelques unes furent captivées par l'ennemi (1).

---

(1) Les premieres familles du pays se glorifient d'avoir fourni des abbes-

A l'exception d'un petit nombre d'événements importants, le plus souvent communs au canton où elle est située, que peut contenir l'histoire d'une communauté de filles? La narration aride des acquisitions des rentes, des donations, des échanges, des ventes, des bulles papales, des chartes des Souverains, des sauve-gardes, des décisions des magistrats, des contestations de juridiction, de droits de pêche et de cygnes ; des relations de pieux pélerinages, et de miracles stupéfians; des guérisons merveilleuses, des tableaux de pensions et de contributions de guerre, de dettes libérées; des descriptions de processions, de prises d'habits et de cérémonies religieuses; des épitaphes, des chronogrammes, des visites pastorales, des entrées de baillis et de confesseurs, des éloges réitérés aux régularités monastiques, des détails multipliés sur les mœurs et les usages des cénobites; tout cela compose en très grande partie les Annales de l'Abbaye de Marquette.

Sous la 1re Abbesse Berthe de Marbais, jadis épouse du seigneur de Molembais, la comtesse Jeanne dont elle était parente, se dérobant aux tracas des affaires, reçut de ses mains le voile de novice, devint le modèle des religieuses, et mourut dans le cloître, entre les bras de ces pieuses filles, le 5 décembre 1244 (1). Le petit corps de logis qu'elle habitait ne

---

ses à Marquette. On peut citer la 4e abbesse, *Eustachie de Prats*, proche parente de la comtesse de Flandre Marguerite; la 6e *Berthe de Croix*, nièce de l'évêque de Tournai; la 7e *Agnès Leneveu*, sous laquelle le monastère fut pillé et brûlé le 25 juin 1297; la 17e *Marguerite d'Anthoing*; la 19e *Marie de Licques*; la 23e *Gillette de Badizelle*; 24e *Catherine de Berges*; 27e *Agnès de Croix*; 29e *Antoinette de Maulde*; 30e *Jacquette de Bailleul*; 31e *Marguerite du Châtel*; la 33e *Louise de Gand*, fille du comte d'Isenghien, gouverneur de Lille et de Douai, laquelle mourut le 18 juillet 1683; la 38e abbesse, de la famille de *Franqueville*, fut nommée en 1766. A. D.

(1). — « En l'an d'el incarnation mil CC et XLIIII, el mois de décembre, le vigille St.-Nicholai, trespassa me dame li noble contesse Jehane, et avoit adont à marit le noble conte Thumas de Savoie ki fu frères à le bele Bietres contesse de Prouvenche et fu mere à le royne de Franche jadis espeuse au saint roy Loys. Et avant ke me dame li noble contesse Jehane

fut démoli qu'en 1775 (1). On lui fit des funérailles magnifiques, et on lui éleva, au nom de la ville de Lille, un mausolée en marbre, auprès de celui du comte Ferrand (2). En

---

trespassat, pour le grand affection et le grand tenreur de dévotion k'ele avoit au couvent de chaiens et pour le fianche Thumas son marit de prendre les dras d'el ordene, et il dolans et courchié de cuer de le desservanche de tel dame, asseurés des phississiens k'ele ne pooit respasser, en grant tristeche et en grans larmes li otria. Et me dame li abbeesse Bierte et tous li couvens ki nuit et jour estoient enteur li, en gémissemens et en pleurs, en doleur de le pierte de si haute, de si noble, de si gentille dame et de si douche et loial mère ki nouvielement avoit fondée ceste maison et avoit tant fait et encore entendoit à faire grans biens, li donnèrent l'ordene en habit de novisse et de le rechut en grant joie et en grant fianche de son salut et tantost prist ses coingiés à me dame l'abbéesse deseure dite de parler et d'autres choses, et trespassa chaiens en le sale de piere, le jour deseure nommé. » (Extrait d'un manuscrit reposant aux Archives générales de Lille, sous le titre de: *Particularités sur l'Abbaye de Marquette*, in-4°, du XIIIe siècle, vélin).

(1) « Elle avoit, dit dom Gouselaire, historien de l'Abbaye de Marquette, fait bastir un hostel dans l'enceinte de ce monastère, que l'on void encore aujuord'hui, où elle avoit coustume de venir de temps en temps, et d'y rester quelques jours hors du bruit et de l'embarras de la cour pour vacquer avec plus de repos aux affaires de son salut; mais quand elle eust obtenu la permission de son époux de quitter tout-à-fait les vanités du monde, elle vint en ce monastère, non plus pour estre la maistresse ainsy qu'elle avoit toujours esté, mais pour estre la dernière de toutes, à l'exemple du Sauveur du monde, qui dit de luy-mesme qu'il y est venu pour servir et non pas pour y estre servi. »

(2) « Son corps fut icy enterré, dit dom Gouselaire, avec les cérémonies et solemnités deues à son mérite, et mis dans un tombeau de marbre, au milieu du chœur des dames, au devant de celui du comte Ferdinand (Ferrand de Portugal), son premier mary que l'on voit encor aujourd'huy. Il y avoit allentour diverses effigies relevées en bosse, qui furent toutes défigurées par les hérétiques, lorsqu'ils pillèrent cette abbaye en l'an 1566. Dom Chrisostome Henriquez, en son ménologe, rapporte l'épitaphe suivant, qu'il dit avoir esté autrefois gravé sur le tombeau de notre comtesse et dont il ne parait plus aujourd'hui aucun vestige.

Est sita Flandrensis princeps et Hannoniensis
In tumulo tali : vita vivit speciali,
Sicut Susanna cœlebs fuit ista Joanna
Nobilitas talis, proles fuit imperialis,
Justa, potens, fortis, clemens, ac horrida mortis.
Angelicis mixta sit turbis hæc comitissa.

mourant, elle légua encore à l'abbaye une rente annuelle de 400 livres, et lui accorda l'exemption de divers droits (1).

En 1297, le 25 juin, après le sac de Lille, le monastère fut totalement brûlé et dévasté; les murs calcinés restèrent seuls, et tout fut perdu, même le grain qu'on avait dépouillé sur 160 bonniers de terre. Les religieuses y retournèrent deux ans après.

« En voicy un autre que nous y avons veu quoyque les caracthères dont il estoit gravé, ne parussent pas fort anciens :

M. II. C. Juncta bis, et X quater bis sibi
Bina obiit quinta decembris.
Anno milleno migravit cum quadrageno
Quarto et bis centum quinta luce
Decembris. Orate pro ea.

« Ce double épitaphe nous a paru, aussi bien qu'à d'autres, si désagréable pour son obscurité et pour le peu de sens et d'esprit de son autheur, que nous l'avons jugé indigne d'être plus long-temps sur le tombeau d'une si grande et vertueuse princesse. C'est pourquoy nous l'avons fait effacer en l'an 1693, et fait graver en sa place le suivant, que nous croyons que le lecteur trouvera un peu plus raisonnable, quoy qu'il soit bien au dessouz des mérites de la personne dont il parle :

Hac, quam fundavit, requie Joanna quiescat
Flandrorum princeps, Hannoniœque comes.
Prœtulit his velum titulis, et juncta sacratis
Virginibus, superis est quoque juncta choris.
Obiit V decembris, anno M. CC. XLIV. »

A ces épitaphes recueillies par Gouselaire, il faut encore ajouter la suivante rapportée dans les *Notes critiques de l'histoire de Lille* (de Tiroux) 1730, in-12, p. 22 :

Fernandi proavos Lusitania, Gallia servat,
Viscera quod super est, corporis iste locus.
Æthra pio servet cara cum conjuge manes,
Et simul œternâ luce fruantur. Amen.

Le même auteur donne des traductions de ces mêmes épitaphes en vers soi-disant français que nous nous dispenserons de citer par ménagement pour nos lecteurs. A. D.

(1) La comtesse Jeanne, dès le mois de novembre 1233, exempta l'abbaye de Marquette de tous droits de tonlieu, péage, vinage, etc. La Charte d'exemption repose aux Archives générales de Lille et a été imprimée dans *Miræus*, tome 3, p. 394. A. D.

Vers 1337, les Anglais et les Flamands réunis pillèrent Armentières; ils voulaient rejoindre Jacques Artevelle auprès de Tournai, mais ils ne tardèrent pas à être défaits, au moment même où ils défilaient le long de l'Abbaye de Marquette, par une sortie inopinée d'une portion de la garnison de Lille sous les ordres du Seigneur de Roubaix. Beaucoup de Flamands restèrent sur le champ de bataille, et au nombre des prisonniers se trouvèrent les Comtes de Suffolk, de Salisbury, Raymond de Limoges, et le seigneur d'Ypres.

Le 5 novembre 1382, Charles VI, que la victoire attendait à Rosebecque coucha une nuit avec ses trois oncles dans l'abbaye de Marquette. C'est dans ce lieu qu'il rangea son armée en bataille, et le monastère, au rapport d'une vieille chronique, n'en reçut pas *moins de dommage que d'honneur.*

Le 16 août 1566 fut un jour fatal. Les Huguenots se présentèrent inopinément, dans la matinée, sous la conduite du prédicant *Cornille*, au nombre de trois à quatre cents, et brisèrent toutes les statues et les images dans l'église. 12 autels furent alors saccagés, les orgues et les ornemens arrachés, les religieuses insultées, les reliques tournées en dérision, et tous les tombeaux des fondateurs indignement profanés. Ces bandits se jetèrent ensuite sur les provisions de la maison, et se retirèrent pleins d'ivresse aux cris répétés de *vivent les gueux!* La perte fut évaluée à 10,000 florins (1).

---

(1) La chapelle de St-Jean de l'église de ce monastère eut beaucoup à souffrir à cette occasion : elle renfermait le mausolée du fameux Gui de Dampierre, fils aîné de la comtesse Marguerite, que l'on avait surnommée à juste titre la *Fleur de la Chevalerie.* Ce brillant seigneur fut traitreusement tué dans un tournois, au château de Trazegnies, par la trahison de ses deux frères naturels, Jean et Baudouin d'Avesnes.

Les reliques précieuses du monastère de Marquette furent aussi pillées, pour la plupart, par les brise-images en 1566; à l'époque ou Arnold de Raisse composa son *Hierogazophylacium Belgicum* (en 1628) il ne restait plus dans les reliquaires de Marquette que des os des onze mille

Pendant l'année 1578, une garnison avait été établie au couvent par ordre du gouverneur de Lille. Un jour cette garnison étant sortie, huit soldats restaient seuls avec le capitaine nommé *Tincelle*. Tout-à-coup, *Bras de-fer*, chef intrépide de partisans, arriva devant l'abbaye avec plusieurs chariots vuides parce qu'il se proposait de les remplir de butin. La petite garnison fit cependant une défense héroïque. Le cheval du chef ayant été blessé, une terreur panique se répandit parmi les assaillants; ils crurent apercevoir des signes miraculeux, et leurs chariots s'en retournèrent pleins de morts et de blessés. Cette délivrance inespérée fut attribuée à la protection de la Ste-Vierge, et on incrusta son image dans la grande muraille qui depuis 1459 environnait et fermait les jardins. Depuis lors. la mère de Dieu y fut vénérée sous l'invocation de *Notre-Dame de la Barrière*. — La chapelle de ce nom ne fut bâtie qu'en 1647.

L'année suivante, en 1579, le vaillant de Lanoue, dans l'intention de se venger du refus fait par les bourgeois de Lille de le recevoir en garnison avec ses nombreux compagnons, fit des courses spoliatrices dans les environs de cette ville, mais il attaqua infructueusement l'abbaye de Marquette. — En 1620, une grande mortalité affecta l'abbaye.

En 1667, Louis XIV, sur le faux bruit que le couvent recélait des Espagnols, avait ordonné d'y mettre le feu, mais on parvint à temps à désabuser ce prince.

Le 9 août de cette année, le duc d'Enghien passa la Deûle au joli village de Wambrechies et vint camper entre Lambersart et Marquette.

Le 24 mai 1670, à quatre heures après-midi la reine de France se rendit à l'abbaye de Marquette. Elle y resta une

---

vierges, quelques épines de la couronne du Christ, des dents de St-Jean-Baptiste et de Sainte Apollonie vierge et martyre, et un morceau de la croix de St-André, apôtre. A. D.

heure. Sa réception fut solennelle. Après le *Te Deum* de cérémonie, elle fit la visite générale de la maison, et porta principalement son attention sur les superbes tombeaux des fondateurs. Une magnifique collation lui avait été préparée dans la grande salle, là où l'on voyait comme servant de cheminée une très-belle pierre en grès d'une grandeur extraordinaire, où étaient taillées au milieu les armoiries de Charles-Quint; mais cette princesse ne voulut toucher à rien à cause du jeûne de ce jour. C'était la veille de la Pentecôte. Là, toute la communauté vint faire la révérence à cette reine trop tôt enlevée à l'estime du grand roi, et lui baiser sa robe.

On avait encore préparé une autre collation dans une chambre particulière pour la comtesse de Molina, espagnole et première dame d'honneur. Elle fut acceptée très-gracieusement, et il en fut de même d'une troisième collation qui fut servie dans une salle voisine pour les dames d'honneur, et de laquelle les pages et autres gens de suite mangèrent ou emportèrent toutes les sucreries. Le même scrupule n'était pas entré dans tous les esprits.

La reine accueillit particulièrement les religieuses espagnoles, une surtout avec laquelle elle avait été élevée. En partant, elle fit de riches présents au monastère, et en confirma tous les priviléges.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, le prince de Nassau-Frise, le 12 août 1708, voulant commencer l'investissement de Lille fit d'abord avancer jusqu'à l'abbaye de Marquette 31 bataillons et 31 escadrons. L'illustre prince d'Orange qui allait faire devant Lille, son premier siège et sa première conquête, et y éprouver le premier de ses merveilleux dangers, arriva le même jour, au matin devant les murs du monastère. Le poste français qui s'y trouvait établi fut culbuté à la bayonnette par des grenadiers qui avaient traversé la Deûle à la nage. La nuit suivante, à deux heures, le prince Eugène y arriva, et là il prit le commandement du siège de l'importante capitale de la Flandre Fran-

çaise. Le parc d'artillerie appuyait sa droite au Pont de Marquette. Informé que le duc de Bourgogne, enhardi par la jonction de Berwick, était en marche pour lever ce siège, Eugène assembla les officiers généraux de son armée dans l'abbaye ; là se tint un conseil de guerre avec les députés Bataves. Il y fut résolu d'aller au secours du duc de Malboroug. Le quartier - général de l'armée ennemie fut donc installé au monastère ; l'on y donna souvent le mot d'ordre, et l'abbaye qui d'abord avait été destinée pour la résidence du roi Auguste de Pologne, que le fameux comte Maurice de Saxe était venu rejoindre, fut ensuite convertie en hôpital militaire. Là encore se tinrent les conférencss pour la reddition de la Place, les ôtages français y furent conduits pendant les préliminaires, et la capitulation de Lille y fut enfin signée le 8 décembre 1708.

Le Reclinatorium de Marquette, diocèse de Tournai, Parlement de Douai, était placé sous le vocable de la Vierge Marie, appelée là *Notre-Dame du Repos*. La maison était de l'ordre des Bernardines de Cîteaux. La dernière abbesse portait le nom illustre de Rohan (1). Louis XV fit, dit-

---

(1) C'était la troisième princesse de cette famille qui fut abbesse de Marquette; la première, *Angélique Eléonore, princesse de Rohan*, a été transférée à l'abbaye de Préaux à Marquette au mois d'août 1731. Quinze ans après son entrée au monastère, on y fit une grande fête dont il est resté des traces par deux brochures imprimées à cette époque, l'une est intitulée : *Vers présentés à son altesse madame la princesse de Rohan au jour de sa fête de quinze ans, par les dames de Marquette.* Lille, Ve. Danel et fils, 1746, in-8° 15 pages; l'autre porte pour titre : *Pastorale dédiée à S. A. M. Angélique Eléonore, princesse de Rohan, abbesse de Marquette pour son demi-Jubilé, représentée par les demoiselles pensionnaires de ladite abbaye le 3 de septembre* 1746, Lille, veuve Ch. M. Cramé, 1766, in-4o de 4 feuillets. Cette brochure n'est qu'un programme dans lequel on nomme les personnages (et les jeunes filles qui les remplirent) du prologue d'une comédie héroïque en 3 actes, intitulée *La vie est un songe*, et d'une autre comédie en un acte sous le titre du *Retour imprévu.* Plusieurs ballets ont terminé cette fête.

La seconde princesse de Rohan, abbesse de Marquette, était *Geneviève-Armande-Elisabeth*, fille du prince de *Guemenée*, sœur de l'évêque de

on, présent à une abbesse de ce nom d'une croix en or, du poids de 1,500 louis. Envoyé à Lille à l'époque de la Révolution, ce bel ornement resta égaré. L'église était ornée de tableaux de grande dimension parmi lesquels on distinguait une *Adoration des Mages*. On y admirait un beau tabernacle d'écailles de tortue, enrichi de belles figures d'argent et de cuivre doré très-bien ciselées. Le clocher fut frappé de la foudre le 23 août 1542. La crosse d'argent dorée que portait l'abbesse avait coûté 1,500 florins (1).

Les tombes de divers personnages éminents apparaissaient dans le cimetière.

L'histoire de l'abbaye de Marquette a été écrite par plusieurs religieux. On trouva dans ses archives un manuscrit rédigé en 1299, en très-vieux gaulois, contenant les sommaire des vies des 8 premières abbesses. Les registres, titres et mémoriaux du monastère furent ensuite d'une grande utilité pour cette histoire.

Dom Claude de Brouseval, religieux de Clairvaux, composa en latin, en 1542, le recueil historique des fondateurs et bienfaiteurs de cette abbaye, en cinq chapitres, concernant les 27 premières abbesses.

En 1566, les archives de la communauté de Marquette subirent une déprédation complète. On imprima à Douai, en 1637, et à Lille, en 1662, l'histoire de l'*Abbaye de Marquette et de Notre-Dame de la Barrière*. Enfin, Michel Gou-

---

Strasbourg et de l'archevêque de Bordeaux, et qui passa du couvent de Panthemont à Paris, à l'abbaye de Marquette, au mois de novembre 1753, lorsqu'elle n'était encore âgée que de 29 ans. A. D.

(1) Cette abbaye jouissait de plus de 60,000 livres de revenu. On visitait jadis avec intérêt son église et surtout le chœur des dames dont la vénérable antiquité et le demi-jour inspiraient le recueillement le plus profond. Il était entièrement garni de boiseries sculptées; et les stales, d'un style gothique, se faisaient remarquer par la finesse et la délicatesse du travail.

A. D.

selaire, religieux de l'abbaye de Loos, syndic-général de l'ordre de Citeaux, dans les Pays-Bas Français, directeur de ladite abbaye de Marquette, dédia à Elisabeth de Crévant de Humières, 34e abbesse, en l'an 1695, l'histoire de cette sainte maison, bel in-f° sur papier de 347 pages (non compris les tables des chapitres et des matières, et sans l'épître dédicatoire) en 52 chapitres. Ce manuscrit est aujourd'hui à la bibliothèque de Lille (1). On y rencontre, comme dans la plupart de ces compositions monastiques, le récit sommaire des événemens généraux de l'histoire de Flandre, mais l'auteur est toujours dominé par cette juste doctrine : « Les » exemples domestiques ont quelque vertu particulière pour » se faire imiter que n'ont pas les étrangers. » On y trouve aussi des documens utiles pour l'histoire de Lille, et une curieuse relation de l'exécution par les religieuses elles-mêmes d'une sentence rendue contre un profanateur de leur enceinte. L'ouvrage est terminé par un obituaire de 18 feuillets. Ce même écrivain rédigea encore, en 1699, à la prière de l'abbesse, un volume qu'il intitula : *Sommaire et répertoire des titres de l'abbaye de Notre-Dame du repos à Marquette.* En 1758, l'abbesse, princesse de Rohan, fit recueillir en 10 volumes in-folio tous les titres de sa communauté. Il existe encore quelques chartes isolées de cette maison, et un petit registre en parchemin, intitulé : *Particularités sur l'abbaye de Marquette* (2). Simon de Marquette était abbé de Clairmarais, en avril 1247.

Ce fut dans l'abbaye de Marquette que fut placée dans le 17e siècle, par l'archiduc Léopold, avec une pension de retraite, la célèbre *Anne de Lavaux*, digne émule des héroïnes

---

(1) Dans le dernier ouvrage de M. Leglay concernant *les bibliothèques* se trouvent énumérés les divers mss. relatifs à l'abbaye de Marquette (*Archives du nord*, 2e série t. 3, p 356. 365-6). — En 1837, d'après le journal *L'Institut historique*, M. de Rieffenberg avait annoncé une *Chronique de l'abbaye de Marquette* que M. L. de Rosny devait publier.... (t. 6 p. 268.)

(2) Les collecteurs de brochures sur l'histoire locale conservent aussi un

gauloises, pauvre fille du village de Lomme, qui, admise déguisée en homme, dans l'armée Espagnole, s'y signala par de nombreux exploits. Son nom de guerre était *Antoine de Bonne Espérance*. Elle eut de singulières aventures, et tua un major qui avait tenté de l'outrager (1).

Voici les réflexions de l'abbé Gouselaire sur cette amazone : « Elle s'est toujours ressentie de son éducation rustique et des méchantes habitudes qu'elle avait contractées dans la milice, notamment dans ses entretiens qui étaient pour l'ordinaire parsemés de ces sortes de juremens dont les soldats ont coutume d'orner leurs discours. » Elle fut transférée ensuite dans un hôpital à Gand, où l'on paya pour son admission une somme annuelle de 300 livres, jusqu'à sa mort.

L'eau de l'abbaye de Marquette qui se puisait dans le grand jardin, commencé en 1684, a eu pendant plusieurs siècles une grande renommée d'efficacité contre différens accidens.

Le village de Marquette, à une lieue de Lille, dans l'ancienne Flandre wallone, est beau, grand et d'un aspect agréable. En 1766, on y comptait 101 feux, et en 1804, 210 maisons. Sa population, qui était en 1800, de 900, et en

---

opuscule intitulé : *Oraison funèbre de très haute, très noble et très-puissante dame Elisabeth de Crévant de Humières, abbesse de Marquette*, (morte en 1707) Lille, Ign. Fievet et L. Danel, 1708, in-4° 17 p. Cette abbesse, sœur du maréchal d'Humières, Gouverneur de Flandre, transférée de Monchy à Marquette en 1684, répara les bâtimens du monastère et rétablit la discipline. A. D.

(1) Voyez l'histoire singulière d'*Anne de Vaux* ou *de Lavaux* dans les *Hommes et les Choses* de la première série de nos *Archives*, pages 29 et 30. Cette héroïne Lilloise après avoir commencé sa vie dans les camps, la termina dans le cloître lorsque son sexe, qu'elle était parvenu à cacher à tous les yeux, excepté à ceux de *la Jeunesse*, son camarade de lit, qui était une fille comme elle, fut malheureusement découvert à la suite d'une escarmouche où elle perdit sa liberté et fut dépouillée. La protection de l'Empereur Léopold lui fit ouvrir les portes du monastère. A. D.

1830, d'environ 1200 habitans, est aujourd'hui de 1366 âmes, mais il s'y rencontre une infinité de pauvres, et il n'y a qu'un siècle, les manants étaient encore les seigneurs du lieu. — Sa kermesse arrive le troisième dimanche de septembre. — Dans la nuit du 18 au 19 février 1689, la maison du meunier fut entièrement consumée, mais elle fut reédifiée par les soins de l'abbesse. — Les échevins de Lille avaient construit en 1691, un pont-levis, en face de l'abbaye, où l'on percevait un péage. — Un léger tremblement de terre se fit sentir à Marquette, le 18 septembre 1692. — L'abbaye de Marquette éprouva, dit-on, en 1742, un incendie considérable. Vendue et démolie à la Révolution, comme toutes les autres communautés, que reste-t-il aujourd'hui de ce royal établissement qui jouissait de plus de 50,000 livres de rente ? Un portique élégant portant le chiffre de 1742, une superbe avenue et une blanchisserie de fil. *A la porte de l'abbaye*, on voit une fabrique d'azur, couleurs et produits chimiques, brêvetée en 1837, un débitant de bière et un débit de tabac ; puis, quelques vieux piliers, deux tilleuls séculaires, et deux pavillons d'un style semblable à celui du portique, se découvrent encore dans le vaste et beau terrain où fut jadis le monastère.

Le 8 septembre 1827, Charles X, accompagné de son fils et du prince d'Orange, arriva à quatre heures après-midi à l'écluse de Marquette, et posa la première pierre de taille de cette écluse, formant l'angle rond d'aval du Bayoyer, droit du sas. Charles X avait alors 70 ans ; il était venu dans ce lieu solitaire pour honorer une entreprise utile au commerce de son royaume. Le curé de la commune, M. *Lancel*, âgé de 85 ans, donna l'encens au Roi qui se rendait au *camp de St.-Omer*, et bénit l'œuvre des hommes. Aujourd'hui, ces vieillards ont disparu comme l'antique abbaye, comme les grands personnages du camp, et le peuple paisible des campagnes jouit depuis plusieurs années des communications favorables du beau canal, si solennellement commencé, si habilement terminé.

L'église de Marquette qui est presque neuve, sans être au-

cunement remarquable, est décemment entretenue. On aperçoit dans le cimetière un coin réservé pour les dames du Sacré-Cœur de Lille. L'ancien autel de Marquette appartenait au chapitre de St.-Pierre de Lille : il n'existe pas d'archives communales à Marquette. On y portait jadis pour armes *d'or au Lion rampant de sable.* — Cette commune a aujourd'hui pour maire, M. *Lesaffre*, et pour curé, M. *Delannoy*.

Le hameau de Lommelet est une dépendance de Marquette : une maison de santé y est desservie par les frères de *St.-Jean de Dieu.* Cet ami de l'humanité, Portugais de naissance, né en 1495 et mort en 1550, se montra le digne précurseur de St-Vincent-de-Paule. Ses disciples furent attirés en France par Marie de Médicis, et maintenant ils y possèdent encore trois établissemens principaux à Lyon, à St.-Aubin en Bretagne, et à Lommelet. Ce dernier est tenu avec tous les soins convenables : vaste et majestueux édifice, jardins salubres et étendus, infirmerie bien montée, salle de bains grandiose et prudemment distribuée, corps de logis séparé et affecté au besoin à un médecin spécial, chapelle de bon goût, construite en 1829, et desservie sagement par le vénérable Père Vincent, bibliothèque choisie de 5 à 600 volumes, reclassifiée de nouveau régulièrement, récréations et promenades salutaires, salon de billard élégamment décoré, utiles exercices de piété, air favorable, solitude pittoresque, attentions empressées et de tous les instans d'une vingtaine de frères, rien ne manque aux malades et aux pensionnaires de cette maison, dont le nombre actuel est bien près d'atteindre au chiffre de 150. Charles X, à son passage à Marquette, donna la somme de 1000 francs à l'hospice de Lommelet.

H. Piers.

DISCOURS
MIRACULEUX INOUY
ET EPOUVENTABLE,

Avenu à Envers, Ville Capitale de la Duché de Brabant, d'une jeune Fille Flamande, qui par la vanité et la trop grande curiosité de ses habits et collés à fraize, goderonez à la nouvelle mode, fut étranglée du Diable, et son corps après telle punition divine étant au cerceuil, transformée en un chat noir, en présence de tout le peuple assemblé en 1582.

Traduit de la Langue Flamande, en notre Langue Françoise. Avec une remontrance aux Dames et Filles.

(Imprimé à *Paris* par *Benoist Chaudet*).

Il ne faut s'étonner si Dieu nous châtie ordinairement de tant de sortes de verges et tribulations, que nous sommes quelquefois contraints de ploier et demeurer sous le faix, avec une si étrange et admirable condamnation, que le Diable non seulement sert d'exécuteur et de bourreau à nos corps : Mais aussi s'empare de nos ames et les rend hôtesses des enfers, pour éternellement avec pleurs et grincement de dents, comme témoigne l'écriture sainte ; les gêner et tiranniser, sans espoir de grace ni pardon, vû que nous sommes si débordés et remplis de blasphêmes, méchancetés, infamie, voluptés et autres vices de même étoffe, qu'à juste occasion, l'on nous devroit appeler le vice et le pêché même. Et quoique le divin Créateur de toutes choses pour nous rappeler à la suite de ses saints commandemens, et nous remettre à la droite et

juste voye de salut, ayant l'heure de devenir sages par le malheur et par le suplice d'autrui selon le dire du Poëte Latin (*felix quem faciunt aliena pericula cautum*) pitoyable et benin, épargne notre imbécilité d'esprit, en nous représentant les châtimens, desquels il use sur les contempteurs de sa loi, en nos voisins et étrangers; néanmoins endurcis et invéterés en notre mal, et retenant le lourd et sanglant naturel de notre mere la terre, de laquelle fut poché et bâti notre premier Pere Adam, nous ne nous éveillons non plus à tels exemples qu'un Roc Marin à entendre les plaintes du pauvre Nautonnier, qui opressé de la tempête et des vents impétueux en pleine mer, lui demande secours, ne sachant (proche de l'inondation,) à qui s'adresser (ayant fait sa priere à Dieu) fors à ce que se présente devant ses yeux, et encore pour accumuler sur nos têtes l'ire et indignation de notre Sauveur, nous nous mocquons de telles afflictions, et pensons jamais ne tomber en tels périls, n'ayant en recommandation que les pompes et vanités des habits somptueux pour paroître grands et trancher des Princes d'une part et d'autre, et pour dire en un mot, complaire du tout au monde, et désobéir au Toutpuissant; car, dit l'Ecriture Sainte, (*nemo potest duobus dominis servire.*) Si donc nous nous étudions misérablement à complaire au vicieux monde par la singularité des draps d'or, d'argent, velours, soye, et autres damnables fatras, il est sans doute que nous nous retirons du tout de l'obéissance de Dieu, d'autant que ce qui est de Céleste et Divin, est du tout contraire aux façons et sensualités humaines. Or telle mondanité, non-seulement en plusieurs pays, tant de la Chrétienté que du Paganisme, mais aussi en la France principalement, où si nous voulons commencer aux hommes, la bravade et parade est maintenue tellement, tant en pourpoints, colletins, chausses, manteaux et grands et superflus collets à fraizes mignonement empesés et tant goderonnés, que l'on ne peut par tels habits distinguer un Roi, un Prince ou Grand Seigneur d'avec un homme mécanique, et n'étoit la connoissance que l'on a des Grands pour les voir et servir ordinairement; je crois que l'on prendroit un valet et un courtaud de boutique pour un Gentilhomme et Seigneur d'authorité; joint que

c'est une coutume en la France que le François est si curieux en ses habits, que tout ainsi que la corneille de Virgile, qui se voulut enrichir et farder des plumes de tous les autres oiseaux, il faut qu'il diversifie et mélange ses accoutremens selon toutes les modes étrangeres, et ayant bien fait gagner les Tailleurs, ne sçait enfin comme il se doit difformer. Quant aux femmes, c'est bien encore plus grande pitié, car c'est la dissolution même et la consommation et dernier periode de toutes superfluités mondaines et diaboliques, tant en robes, cotillons à trois et quatre bandes de velours arrierepointés et passementés, chaperons et coëffures mistes, chausses de soye, ou du moins d'estame, collets (pour maniere de dire) hauts d'une perche, et à double mont, c'est à sçavoir fraize à renvers, et un arpent de cheveux pillés et dérobés de la tête d'autrui, assemblés et frisés par une Perruquiere, en une masse dite rattepennage, et d'abondant pour forcer la nature comme si elle avoit oublié quelque chose à leur nativité, se masquent de tant de fars, qu'elles changent par tel artifice de peau et de couleur, le tout pour tromper, piper et émouvoir à la volupté la plus grande part des hommes, même ceux qui auroient fait état de la chasteté. O changement damnable! perdition d'ames, habit infernal et réprouvée façon, qui vous conduit (pauvres femmes miserables) à la peine et au jugement inestimable d'une jeune fille Flamande de laquelle l'histoire s'ensuit.

Le vingt-septième jour de May dernier mil cinq cens quatre-vingt-deux, en la Ville Capitale de la Duché de Brabant dite Anvers, et en langue Flamand Opdemer, se trouva une jeune et belle au possible et fort aimable fille, au demeurant riche et de maison opulente qui la rendoit d'autant fiere et orgueilleuse à ses désirs charnels, ne cherchant tous les jours que les moyens par le fard et les habits somptueux à complaire à une infinité de mignons qui lui faisoient la cour. Cette fille, suivant la coutume, est envoyée et invitée à certaines nôces d'un des amis de son pere, qui se marioit; elle n'y voulant faillir, et aise au possible de se trouver à tel festin pour paroître en beauté et bonne grace par-dessus toutes les autres Dames et filles, se décora et accomoda de ses

meilleurs et plus somptueux vêtemens, n'oubliant sur toutes choses se farder de vermillon et autres diverses drogues propres en tel art, tirée de l'exercice et attrayante accoutumée des Italiennes courtisanes, même de joindre à ses cheveux une frisée et grande rattepennage, attachée d'épingles d'argent, et pour élucider cette somptuosité et superstition de bravade (comme il est vraisemblable que les Flamandes sur-tout aiment le beau linge, ayant les toiles fines à commandement,) fit faire quatre ou cinq collets, dont l'aune de toile coutoit neuf écus. Ces collets achevés, elle manda une empeseuse de la Ville, à laquelle elle pria de lui en empeser deux fort magnifiquement afin de lui servir pour le jour et le lendemain des nôces, lui promettant pour sa peine la valeur de vingt-quatre sols. L'Empeseuse au mieux qu'il lui fut possible empese lesdits collets, mais ils ne se trouverent au gré de ladite fille, qui à l'instant envoya querir une autre Empeseuse à laquelle elle bailla lesdits collets et sa coiffure pour l'empeser, moyennant un écu sol qu'elle lui promit bailler, pourvû que le tout fut accommodé mignonnement. Cette seconde empeseuse mit toutes ses forces à bien accommoder lesdites fraises et coiffures ; mais elle ne put si bien faire que cela fut au gré de la jeune fille, qui dépitée et comme enragée, reprend et jette de dépit par la chambre ses atifés, coiffures et collets, jurant et blasphemant le nom de Dieu, qu'elle aimeroit mieux que le Diable l'emportât que de se transporter aux nôces revêtue d'une telle sorte. La pauvre et forcenée fille n'eut sitôt achevé tels propos, que le Diable qui étoit aux aguets ayant pris l'apparence d'un des plus favorisés amoureux de ladite fille, se présente à elle ayant les fraises à son col, bien dressées et accommodées, la fille abusée le voyant et estimant celui-ci être l'un de ses principaux mignons, lui commence à dire doucement: Mon grand ami, qui est-ce qui vous a si bien dressé vos fraises, elle sont ainsi que je les demande. L'Esprit malin à l'instant répond que lui-même les avoit ainsi dressées ; et ce disant, les ôta de son col, et les mit joyeusement à celui de la fille, au grand contentement et appetit désordonné d'icelle, puis pour la perfection de ce stratagême, ce maudit Satan qui ne prétendoit autre chose qu'à perdre l'ame, embrasse la pau-

vrette par le milieu du corps, feignant la vouloir baiser, et avec un horrible et épouventable cri, lui tord et rompt misérablement le col, et la laisse morte et désanimée sur le plancher de ladite chambre. Ce cri fut si haut qu'étant entendu par le pere de la fille et ceux de sa maison, il leur donna incontinent présage de quelque malheur advenu, et sur ces entrefaites montent en la chambre où ils trouvent cette fille gissante en terre roide morte, ayant le col et le visage noir et meurtri et la bouche bleuâtre et toute défigurée, tellement que tous ceux qui regardoient cette avanture étrange demeuroient si épouvantés que les cheveux leur hérissoient et dressoient d'horreur en leurs têtes. Le pere et la mere crioient très-piteusement et avec un monde de sanglots et soupirs, lamentoient le désastre de leur fille. Et après avoir consulté de ce qu'ils avoient à faire, firent ensevelir la fille et mettre en cercueil, et pour n'encourir le deshonneur et notte d'infamie, donnèrent à entendre aux voisins que d'une appolexie ou autre mal ladite fille étoit décédée subitement. Mais Dieu qui ne permet rien sans grande cause, et duquel les jugemens sont inconnus et incompréhensibles, ne voulut telle chose être cachée et ensevelie au tombeau d'oubli; ains permit qu'elle fut manifestée à un chacun, afin de servir d'exemple à nous et à la postérité, pour ne plus user de telles voyes. Car comme le pere eut mis ordre à l'enterrement de sa fille, et préparé les plus visibles pompes funèbres, dont il se put aviser, il se trouva que quatre hommes forts et puissans ne purent jamais enlever ni mouvoir seulement la biere où était ce malheureux corps; le pere voyant ceci, ne voulut épargner ni or ni argent pour honorer le corps de sa fille, et fit outre les premiers hommes venir encore deux, qui faisoient le nombre de six, mais ce fut vainement, car la biere tant étoit lourde et pesante qu'elle demeuroit comme clouée et attachée à jamais. Ce que voyant le peuple tout épouvanté d'un commun accord conclud que la biere seroit ouverte, ce qui est fait à l'instant; mais à l'ouverture (ô chose admirable!) ne se seroit trouvé dedans qu'un chat noir, qui sortit dehors incontinent et se disparut sans que l'on pût sçavoir ce qu'il devint, tellement que la biere demeura vuide et sans corps, et le pauvre pere frustré de son

attente, contraint de déceler comme le tout s'étoit passé à la honte de leur maison et à la confusion et condamnation de leur fille dissolue, enterrée avec Jesabel et Hérodias ses semblables, et comme le mauvais riche, qui pendant sa vie ne se déjettoit qu'aux vêtemens d'or et de pourpre, et enfin reçut son payement aux Enfers. Par cet exemple véritable et nouvellement advenu, vous devez, (Mesdames) prendre garde à vous, et croire que Dieu vous manifeste, afin que vous ayez non-seulement à corriger vos vices, mais aussi à modérer vos habits effrénés et voluptueux, pour enfin avoir une mort et un trépassement honorable qui vous conduise au Ciel en la dextre de Dieu, avec les heureuses Vierges et Saintes, ce que je prie Notre Seigneur vous accorder.

HOMMES ET CHOSES.

Trahison de Martin Calmon.

« C'était un homme aussi léger qu'audacieux, il ne savait ni taire ce qu'il avait entendu, ni cacher ses propres excès, ni parler ou agir avec la moindre circonspection. »
SALLUSTE.

« Nous avons toujours tort de nous livrer à notre ressentiment, en quelque circonstance que ce puisse être... COOPER.

Bien des tentatives ont été faites par les Français, de Louis XI à Louis XIV, pour s'emparer de la bonne, forte et avantageuse ville de Saint-Omer, passée après la mort de Charles-le-Téméraire sous la domination Espagnole. En vain, l'astucieux rival du duc de Bourgogne fit entendre ses perfides promesses; ses espions et ceux aussi de son fils étaient impitoyablement mis à mort. Les Audomarois restèrent fidèlement attachés à Charles Quint, ainsi qu'à ses successeurs. En vain, le généreux Henri IV chercha à opérer le retour de cette place à la couronne de France, il fut moins heureux que Philippe-Auguste. Châtillon se trompa grandement ensuite lorsqu'il promit au cardinal de Richelieu de la remettre en son pouvoir. — C'est vainement qu'on veut lutter contre la fortune. Pour achever cet important dessein et réaliser cette glorieuse entreprise, il ne fallut de rien moins que la présence du grand Roi lui-même. Mais auparavant plus d'un obscur Catilina paya de sa vie les trames ourdies pour arracher violemment nos ancêtres au gouvernement qu'ils chérissaient. — Le supplice de Jacques Gournay, en 1626, qui avait comploté principalement pour livrer Renti et Aire à l'ennemi, aurait dû être un avertissement salutaire, mais ne sait-on pas à quelle extrémité de malice et de fureur se porte l'esprit de l'homme qui ne se conduit que par l'aveugle passion?

Martin Calmont tenait, il y a deux siècles, un commerce de soieries dans la rue des Clouteries, à Saint-Omer. Tuteur de plusieurs jeunes neveux, il géra mal leurs biens. Le magistrat le ré-

primanda d'abord, et puis le menaça de poursuites judiciaires. L'affaire allait devenir sérieuse, lorsque n'écoutant que son mécontentement, Martin Calmont sortit furtivement de l'enceinte intérieure, se jeta dans l'Au qu'il traversa à la nage, et se retira dans les Pays-Bas. Le magistrat, instruit de sa fuite le décréta de prise de corps, et lui interdit l'entrée de la cité. A cette nouvelle qu'il considéra comme un surcroit d'outrage, l'Audomarois, troublé par son ressentiment, alla trouver le maréchal de Gassion, qui parcourait alors le comté d'Artois avec un corps considérable de troupes, et lui proposa, au moyen des instructions qu'il lui donnerait, de soumettre à ses armes la ville de Saint-Omer. Gassion, brave et impétueux, applaudit à son projet, le questionna vivement, et se croyant déjà sûr de son succès, s'écria avec feu : « Il y a peu de Gassion au monde ! »

L'attaque fut fixée au jour de la Trinité, le 16 (ou 22) juin 1647. On devait commencer au point du jour, par la surprise d'un petit fort, près des quatre moulins; les maréchaux de Ramsai et de la Viefville (ce dernier déjà nommé gouverneur de la place), accompagnés du traître Calmont, auraient été prêts ensuite à descendre par les faubourgs et à s'avancer à la lueur de leur incendie, pendant que Gassion lui-même essayerait de tourner le fort St.-Michel, et s'approcherait vers la porte Sainte-Croix, le point le plus faiblement fortifié. Mais tout ce beau projet s'écroula bien vite.... Des torrens de pluie empêchèrent le gros des français de passer à travers Arques et Blendecques, et ceux de leurs camarades qui étaient déjà arrivés à Clairmarais, ayant appris que l'escalade pratiquée sur le fort des quatre moulins avait complètement échoué, à cause de l'active vigilance de la garnison, s'empressèrent prudemment de rétrograder. — Gassion ne tarda pas à terminer vaillamment sa carrière devant Lens.

La trahison de Martin Calmont ainsi éventée, fut bientôt connue de tous ses compatriotes. Il s'était hâté de s'éloigner, mais peu de temps après, il eut l'imprévoyance de reparaître à Cassel sous le costume d'un tambour. Malgré son déguisement, il fut reconnu et appréhendé par plusieurs soldats de la garnison de St.-Omer, que son malheureux destin avait amenés au *Castellum Morinorum*. Son procès s'instruisit, et sa détention fut longue. Enfin, en 1650, il fut condamné à être pendu et décapité. Après l'exécution, son corps fut exposé sur une roue à l'endroit des quatre moulins, et sa tête resta plantée sur la porte du Haut-Pont, tournée vers Watten, jusqu'en 1714, a-t-on écrit, ce qui n'est guère probable, parce qu'en 1677, les Français l'auraient fait disparaître. Ainsi avaient été fixées sur des verges de fer au haut du même mur les têtes d'Aimery de Pavie et de Tarmaker. — Vers la fin du même siècle, des enfans jetèrent à bas la tête de Martin Calmont,

et l'on vit longtems le fer, qui l'avait suspendue. — La fille de cet infortuné était obligée de passer souvent sous la porte du Haut-Pont, et (cruel spectacle !) d'apercevoir attachée au-dessus la tête de son père... La douleur la rendit folle. On dirait que nos pères, comme on vient de l'observer justement, se mettaient l'esprit à la torture pour inventer les moyens les plus atroces de faire souffrir leurs semblables.

Louis XIV, en apprenant le mauvais succès de cette échauffourée, avait dit avec humeur : « Ces deux *trous* de Saint-Omer et d'Aire me choquent plus que toutes les forces d'Espagne ! » Mais trente ans après, il pensa tout différemment.

A. Piers.

Origine de l'Imprimerie à St.-Omer.

« Imprimeurs, les âges vous nommeront les bienfaiteurs de la raison. » Monteil.

Une société savante du Nord de la France invita, il y a quelques années, le congrès de Blois à provoquer la confection des bibliographies locales, et à donner l'histoire de l'imprimerie dans les différentes localités. Cette invitation fut-elle suivie de quelques résultats positifs ? nous l'ignorons ; mais nous ne pensons pas qu'aucune ville du Pas-de-Calais ait encore sa bibliographie. C'est qu'une entreprise semblable est réellement colossale et que pour l'essayer même un peu décemment, il faut être doué d'une patience infinie, se livrer à de fort longues et minutieuses recherches, être favorisé par des découvertes inattendues, et avoir eu au moins en communication les catalogues des bibliothèques publiques et particulières de son département.

Depuis la découverte de l'imprimerie, « le génie partagea avec le soleil le droit d'éclairer le monde. » Pour un infortuné, « un livre devint un ami. » Tout changea dans les conditions sociales, et aujourd'hui le silence de la presse serait la mort de la liberté. Pierre Caron publia, dit-on, à Paris, en 1474, le premier ouvrage en français. C'était la traduction de l'*Aiguillon de l'Amour divin*. — Une œuvre d'une nature semblable, *Le Traité de l'amour de Dieu*, in-12, 1603, par Grégoire Martin, maître-ès-arts, à Oxford, paraît être le premier produit certain des presses de François Bellet, à St.-Omer. Cependant les ouvrages suivans semblent avoir quelque antériorité : *Apologie de la hiérarchie ecclésiastique et catholique, établie par le pape Clément VIII*, St.-Omer, 1601, par Robert Parsons. — *Défense de la cause catholique*, St.-Omer, 1602, par Thomas Fitz-Herbert de Staf-

ford. (Biographie Universelle, T. 33. — Table universelle des auteurs ecclésiastiques, T. 2.)

Nous n'avons pu découvrir le lieu où fut imprimé, en 1495, l'opuscule intitulé : *Statuta synodalia ad usum Morinensem*, in-4° de 16 feuillets gothiques, inclus dans le n° 580 des mss. de la Bibliothèque de St.-Omer, mais nous sommes à peu près convaincu qu'aucune imprimerie n'a jamais été fondée à Thérouanne.

François Bellet fut nommé imprimeur à St.-Omer, le 4 décembre 1601. Déjà il résidait en cette ville, au moins depuis quelques mois, peut être même dès l'année précédente.

Voici à ce sujet les opinions de nos annalistes : Hendricq dit qu'au commencement d'août 1601, vint notre premier imprimeur « demeurant du premier en la Tenne-Rue près le Blanc Chapon. » — Le grand cartulaire de St.-Bertin énonce une date identique — Deneufville allègue que François Bellet était venu à St.-Omer, en l'an 1600. — Don Devienne est muet. — Collet mentionne la date de 1601. On trouve dans nos Archives communales des lettres d'Albert et d'Isabelle, du 4 décembre 1601, qui reçoivent François Bellet pour exercer l'imprimerie à St.-Omer. — Une délibération du magistrat de la même année, accepte ledit Bellet comme imprimeur, et lui donne cent florins. Il n'est donc pas impossible, d'après l'autorité de Deneufville, que François Bellet soit d'abord arrivé à St.-Omer, dans l'année 1600, mais nous avons vainement cherché dans le manuscrit de Hendricq après cette indication de M. Eudes à l'égard dudit Bellet : « C'est dans cette rue, *La Litte Rue*, que le 4 septembre 1600, François Bellet, élève du célèbre Christophe Plantin, établit la première imprimerie qui oncques fut en cette ville. (Mémoires de la Morinie, T. 2. — Archives du Nord, 2e S., T. 1, p. 38). Hendricq déclare qu'il y est venu au commencement d'août 1601 : alors, il ne lui aurait pas été impossible d'imprimer en cette même année, *L'Apologie de la hiérarchie ecclésiastique*, et certes l'auteur de la *Biographie Universelle* peut avoir raison en assignant à cet ouvrage la date remarquable, *St.-Omer*, 1601.

Les ouvrages ascétiques de Jean Wimbrot, religieux de Clairmarais, furent imprimés de 1605 à 1608, par François Bellet, ce qui est attesté par le manuscrit incomplet de cette abbaye. — En février 1610, environ six semaines après son départ, (Biographie de la ville de St.-Omer, p. 104), Charles Boscard (Deneufville *seul* le nommé *Jacques*), le remplaça à St.-Omer. C'est par erreur aussi qu'on l'a confondu avec Jean Bogard, de Douai. (Mém. de la Morinie, T. 2, p. 151). Ce dernier, dont le nom est différent d'ailleurs, imprimait encore en 1616, la traduction de la *Vie du B. L. Gonzaga*, in-8°, par Antoine de Balinghem.

Charles Boscard imprima entr'autres à St.-Omer, en 1612, le

Traité dela nature des viandes et de boire, mis en notre vulgaire par Pouvillon, ainsi que *l'Oraison funèbre de l'abbé Mainfroy*, par André Couvreur, d'Aire ; en 1614, la traduction de *Studio perfectionis per Joannem Crombesium*, par le père René Chesneau, in-4°. — *The Life and Death of Edmund Geninges*, in-4°, fort rare et de prix ; en 1615, la *Vie de St. Thomas de Cantorbery*, in-4°, par Ducanda, livre également rare et recherché en Angleterre. C'est la composition française la plus ancienne d'un Audomarois sortie des presses Audomaroises. Charles Boscard imprima encore en 1620, le *Voyage du chevalier errant*, par Jean de Cartheny.

La veuve de Charles Boscard continua son établissement en 1626. — Nous connaissons ensuite comme imprimeurs à Saint-Omer, Thomas et Pierre Genbels, Carlier et Lamy, et nous possédons l'indication d'un grand nombre d'ouvrages émanés de leurs presses, pendant le 17e siècle. — Dans le 18e, le nom de Fertel a justement joui d'une réputation européenne.

Le 3e tome d'Hennebert fut imprimé chez Boubers, en 1789. Maintenant, sans compter les lithographes, St.-Omer a trois imprimeurs, et un Audomarois exerce dignement à Aire cette honorable profession. François Bellet, le plus ancien imprimeur de St.-Omer, était Audomarois, s'il en faut juger par cette expression de reconnaissance qu'il adressa aux magistrats d'Ipres, après avoir quitté sa ville natale : *Vestrâ liberalitate à patrio toto avulsus*. — Que penser de la mention typographique concernant cet ouvrage : *Réglements et ordonnances faites par Philippe de la Chambre*, St.-Omer, 1530, in-12, et où trouver ce précieux volume ?

Avant la Révolution, l'abbaye d'Auchy faisait imprimer toutes ses archives à ses dépens. — Le collége Anglais de St.-Omer avait aussi son imprimerie particulière. — Louis XVI, dans l'imprimerie qu'il avait établie au Louvre, faisait lui-même l'office de prote. —Sir Thomas Phillipps a imprimé dans son château de Middlehill son fameux catalogue de 8,000 manuscrits.

Les découvertes bibliographiques sont loin d'être épuisées ; souvent même les ouvrages les plus familiers excitent les investigations des amateurs. Sait-on par exemple, sans incertitude, dans quelle ville de Flandre ou d'Artois, Dom Devienne a fait imprimer ses cinq parties de l'histoire d'Artois? N'a-t-il pas agi comme l'a fait sir Phillipps ?

Jadis les imprimeurs étaient fort instruits. Le célèbre Guillaume Rivière d'Arras, se plaisait souvent à enrichir de préface et d'une petite pièce de vers les ouvrages qu'il imprimait. Mais en 1569, le savant Henri Etienne mit au jour un poème latin, contre leur gnorance. Actuellement, tout démontre de plus en plus que sen-

tant enfin l'importance de leur haute mission, nos imprimeurs mettent un soin scrupuleux à remplir convenablement leur noble tâche. « Et puis, ma foi, le jour viendra, comme l'observait le poète Burns, où tout s'imprimera. »

H. Piers.

Isaac et Jacques Le Maire.

Isaac Le Maire, né à Valenciennes, dans le courant du XVIe siècle, au dire du baron de Vuoerden (1), se livra au commerce qui faisait alors la principale richesse de cette ville. Doué d'un caractère hardi et entreprenant, il se lança bientôt dans les plus hautes spéculations, et la fortune ayant jeté sur lui un regard favorable, il vit, en peu d'années, des navires frêtés pour son compte sillonner les mers des deux mondes. Tandis qu'Isaac Le Maire marchait ainsi à grands pas vers la richesse et la prospérité, son pays s'enflammait dans les querelles de religion et s'abimait dans les troubles. Il quitta Valenciennes, probablement à cette malheureuse époque de 1567, où une réaction cruelle, dirigée par l'inflexible duc d'Albe, faisait tomber les têtes des principaux bourgeois de cette ville, accusés de révolte et d'hérésie. Le Maire, comme beaucoup de ceux qui avaient voyagé en Allemagne, avait peut-être adopté les principes nouveaux de la Religion réformée. Dans son émigration, il choisit pour demeure la petite ville d'Egmont, puis Alkmaar, en Hollande, et l'on ne doit pas s'étonner de ce choix, bien naturel chez un négociant, car c'était alors une terre où régnaient la liberté et le commerce.

Ce déplacement, qui d'abord dut contrarier Le Maire et l'atteindre dans sa fortune, fut cependant la source de l'illustration attachée depuis à son nom. Confiné à Valenciennes, il n'eut été que riche et bientôt oublié; retiré en Hollande, sa famille acquit de la célébrité, et voici à quelle occasion.

Pour favoriser le monopole de la compagnie des Indes Orientales, les Etats-Généraux de Hollande défendirent à tous les habitans des Provinces-Unies de passer au Sud du Cap de Bonne-Espérance ou de franchir le détroit de Magellan pour aller aux

---

(1) *Journal historique contenant les événemens les plus mémorables de l'histoire sacrée et profane*, par M. A. Baron de Vuoerden, Lille, 1684, in-8o, tome 1er, p. 131 (12 février 1616). Le baron de Vuoerden dit en cet endroit : « Isaac Le Maire, pilote *natif de Valenciennes*, fit la découverte.... etc. »

Indes. Isaac Le Maire, dont cette défense gênait le commerce, chercha les moyens d'éluder cette loi rigoureuse et léonine. Il imagina qu'on pouvait pénétrer dans la mer du Sud par une route jusqu'alors inconnue. Il fit part de ses idées à *Guillaume Cornelis Schouten*, navigateur expérimenté, qu'il trouva lui-même enflammé du désir de faire de nouvelles découvertes, et dont il eut d'abord à se louer, mais dont plus tard il eut à se plaindre gravement. Tous deux se flattèrent d'éluder la loi des Etats et de rendre vain le privilége de la Compagnie des Indes, en doublant la terre de Feu, au delà de laquelle ils pensaient, et avec raison, que le continent de l'Amérique du Sud devait se terminer. Le Maire se chargea de la moitié des frais de l'expédition; l'autre moitié fut supportée par *Pierre* et *Jean Clément Kies*, et *Jan Janszon Molenwerf*, négocians éclairés, exerçant les premières fonctions municipales de la ville de Hoorn, en Hollande. Le patron de navire *Schouten* reçut la mission d'équiper un vaisseau de 360 tonneaux, monté par 65 hommes d'équipage et armé de 26 pièces de canon de petit calibre : on l'appela *la Concorde* pour montrer l'union de tous les négocians intéressés dans l'entreprise ; on équipa également un second bâtiment plus léger qui devait suivre le premier ; on le nomma *le Hoorn*, du nom de la ville des armateurs. Les officiers et marins engagés pour faire ce voyage, firent le serment d'aller partout où on les conduirait, et l'homme de mer est tellement aventureux de sa nature que tous étaient charmés de faire cette campagne et que pas un ne recula devant la prestation de ce serment solennel. Au reste, on tint le secret sur la destination de l'armement. *Schouten* commanda *la Concorde*, et *Jacques Le Maire* (1), fils de l'auteur du projet, s'y embarqua avec le titre de directeur-général de l'association. Son frère *Daniel Le Maire* l'accompagnait.

Le 27 mars 1614, les Etats-généraux avaient pris une délibération en faveur des marchands qui voulaient tenter des découvertes ; Maurice, prince d'Orange, avait délivré des lettres de permission à Jacques Le Maire et à G. Schouten, et enfin, le 14 juin 1615, les deux vaisseaux *la Concorde* et *le Hoorn*, quittèrent le

---

(1) Les Hollandais, glorieux de la vie et des découvertes de *Jacques Le Maire*, le font naître à Amsterdam ; c'est du moins le lieu de naissance qui lui est assigné par les lettres de Maurice de Nassau, grand amiral des Pays-Bas, qui lui accorde l'octroy d'aller faire de nouvelles découvertes. Peut-être Jacques Le Maire était-il réellement né en Hollande pendant l'émigration d'Isaac, son père, et après sa sortie de Valenciennes, peut-être aussi s'est-il dit gratuitement né à Amsterdam, pour obtenir facilement l'octroi qu'il demandait.

port du Texel, et mirent à la voile pour courir à leurs découvertes.

La navigation fut pénible : au commencement de décembre, à 100 lieues nord du détroit de Magellan, le plus petit des deux bâtimens faillit se perdre : il demeura couché sur le côté pendant toute une marée ; la mer montante, le remit à flot, mais il n'y resta pas longtemps. Le 19 décembre, se trouvant en face des terres Magellaniques, le navire *le Hoorn* fut incendié pendant qu'on le réparait. Le 25 janvier 1616, Le Maire découvrit une terre qu'il nomma *Ile des Etats*, et une autre vis-à-vis qui fut appelé *Maurice de Nassau*. Le 29, le navigateur baptisa les *Iles Barnevelt*, et il découvrit le cap le plus au sud de l'Amérique, qu'il nomma *Cap Hoorn*, du nom de la ville d'où l'expédition était partie. Dans les premiers jours de février, *la Concorde* trouva enfin le passage si désiré, qu'on appela d'un commun accord *Détroit de Le Maire*, et l'on se reconnut dans la *grande mer du Sud* ou *Pacifique*, le 12 du même mois.

Schouten, découragé depuis longtems, suscitait à Le Maire des embarras de plus d'un genre, il abattait le moral des matelots, négligeait ses devoirs, laisser gâter les provisions et contrariait le directeur de l'expédition qui en souffrait beaucoup : ces vives contrariétés minèrent son tempérament et le jetèrent dans une espèce de langueur.

La Concorde est donc le premier bâtiment qui soit entré dans le grand Océan, après avoir contourné le continent entier de l'Amérique ; ce que cette entreprise offre de remarquable, c'est la conception qui l'a fait commencer ; elle ne peut être comparée sans doute à celle de Magellan, mais elle a montré la route qui mène le plus promptement et avec le moins de danger dans la grande mer du Sud. C'est un service rendu dont l'influence se fait sentir tous les jours et s'offre à chaque instant à la reconnaissance des navigateurs. Le nom du Valenciennois qui a conçu le projet et de son fils qui l'a exécuté, est maintenant consacré en géographie.

Nos heureux navigateurs, après avoir aussi donné le nom de *Schouten* à une île assez grande, et avoir découvert et longé une grande partie du rivage de la terre des *Papouas* ou de la *Nouvelle-Guinée*, arrivèrent dans le groupe des iles Moluques et mouillèrent enfin dans la rade de *Iacatra* (aujourd'hui *Batavia*), le 1er novembre 1616, après seize mois de navigation et n'ayant perdu que trois hommes dans ce long et pénible voyage ; malheureusement l'un d'eux était un des jeunes fils d'Isaac Le Maire et un autre le frère de Schouten. Ce fut en vain qu'on s'était flatté d'avoir éludé le privilége de la Compagnie des Indes ; rarement le pouvoir pardonne au génie qui met au grand jour l'insuffisance de

ses défenses ; le vaisseau *la Concorde* fut saisi et mis en séquestre par le président du Conseil des Indes, qui fournit aux navigateurs les moyens de retourner en Hollande et d'y aller plaider leur cause.

Jacques Le Maire et *Daniel* son frère partirent de Bantam le 15 décembre, sur le navire l'*Amsterdam ;* malheureusement, le premier ne devait plus revoir sa patrie : ce courageux navigateur, après avoir fait le tour du monde, après avoir mis fin à une entreprise grandement et utilement conçue, vit sa santé se miner par suite des contrariétés qu'il éprouva de la part des agens qui auraient dû le seconder et lui obéir. Le sequestre de son vaisseau à Batavia acheva de le tuer : Il mourut en mer le 31 décembre 1616, et fut pleuré amèrement par ses compagnons de voyage et vivement regretté dans sa patrie, quand ceux-ci y arrivèrent six mois après, le 2 juillet 1617.

La relation originale du voyage qui porte le nom de *Le Maire* a été faite en forme de journal et transmise par *Adrien Claesz*, jeune commis hollandais, employé sur le *Hoorn*, et qui passa à bord de *la Concorde*, tandis que le premier brûlait. Ce journal fut en partie dérobé et altéré par Schouten, qui le fit publier à son profit par *Willem Iansz*, libraire à Amsterdam ; c'est du moins ce que prétendirent les auteurs de l'expédition dans un avis au lecteur de la véritable relation. La première publication en a dû être donnée en Hollandais ; une version en fut faite en latin pour la rendre commune à tout le monde civilisé. Elle se trouve sous ce titre : *Speculum orientalis occidentalisque Indiæ navigationum quarum una Georgii à Spilbergen, altera* Jacobi Le Maire, *auspicius directa, annis* 1614-18. Lugduni Batavorum, 1619, in-4° oblong. La traduction française, encore plus recherchée que le texte latin, porte pour titre : *Miroir Oost et West Indical, auquel sont descriptes les deux dernières navigations faictes ès années* 1614-18, *l'une par le renommé guerrier de mer George de Spilbergen.... l'autre faicte par* Jacob Le Maire, *lequel au costé du Zud du destroict de Magellan, a descouvert un nouveau destroict. Avec la description de tous pays, gens et nations. Le tout embelli de belles cartes et figures à ce servantes.* A Amsterdam, chez Ian Iansz, sur l'eau, à la Pas Carte, l'an 1621, in-4°, obl. figures, 172 pp. Le voyage de Le Maire tient les pages 117-172. — La meilleure et la plus complète relation française de cette curieuse pérégrination maritime est celle qui porte le titre de *Journal et miroir de la navigation avstrale du vaillant et bien renommé seigneur* Iaqves Le Maire *chef et conducteur de deux navires Concorde et Horne*, contenu entre les pages 105-175, à la suite de la *Description des Indes occidentales qu'on appelle aujourd'huy le Novveav monde, par An-*

toine de Herrera, grand chroniqueur des Indes, etc. A Amsterdam, chez Emanuel Colin de Thovoyon, marchandt libraire, anno MDCXXII, in-f°, fig. et cartes. — On en trouve encore une reimpression dans le tome VIII du *Recueil des voyages de la Compagnie des Indes Orientales de Hollande;* enfin, De Brosses en a donné un *Précis* dans son *Histoire des navigations aux terres australes*, 1756, 2 vol. in-4°.

Il faut bien se garder de confondre le premier voyageur qui découvrit les terres australes avec celui du même nom qui parcourut l'Afrique et sur lequel on a publié un volume intitulé : *Les Voyages du sieur Le Maire aux îles Canaries*, etc., Paris, 1695, in 12, fig. A. D.

La Fournée de l'Ours.

Les droits féodaux avaient souvent des origines singulières; il arrivait même souvent qu'un don ou un hommage de bonne volonté dégénérait en tribut et devenait obligatoire par suite d'un usage invétéré. Le fait suivant puisé dans les annales de l'Artois en fournira une preuve. Arnoul II, baron d'Ardres, dans le Boulonnais, étant à la cour de Guillaume II, roi d'Angleterre, reçut en cadeau de ce monarque, un ours d'une grandeur prodigieuse. Le baron le ramena sur le continent et le logea dans son château d'Ardres où il le faisait quelquefois combattre contre des chiens. Ses vassaux s'amusèrent tellement de ce spectacle semi-sauvage, qu'ils demandèrent avec instance qu'on voulut bien les en régaler tous les jours de fête : ils offrirent même de prélever sur chaque fournée un pain qui servirait à la nourriture de l'animal qui faisait leurs délices. Cet acte de bonne volonté dégénéra bientôt en une coûtume onéreuse: l'ours faiblit, ne se battit plus, mais mangea encore le pain des vassaux ; puis il mourut, et le seigneur d'Ardres exigea de la ville, à titre de tribut, le pain par chaque fournée, par la raison, comme disait *Basile*, que ce qui est bon à prendre est bon à garder. Ce tribut fut appelé *la fournée* ou *le fournage de l'ours*, tant qu'il fut libre, et le *pain d'angoisse* quand il fut forcé. A. D.

Diane.

Diane (Emmanuel-Joseph), né le 2 octobre 1765, à Namur, d'un huissier du Conseil provincial, fit ses humanités avec une grande distinction, au collége de sa ville natale, et sa philosophie

à l'Université de Louvain. Il achevait ses études en médecine lorsqu'il apprit, en septembre 1789, qu'une armée d'insurgés Belges s'organisait à Breda ; il s'y rendit croyant y remplir les fonctions de chirurgien-major, mais arrivé là, des idées belliqueuses s'emparèrent de son esprit, et il obtint un brevet de lieutenant. Le combat de Turnhout (le 27 octobre) et la prise de Gand le mirent à même de donner des preuves éclatantes de sa bravoure. Ses lectures l'avaient familiarisé de bonne heure avec les doctrines philosophiques du 18e siècle ; il adopta les principes du parti Vonckiste (1), fit partie de l'état-major de Vander Mersch et partagea la disgrâce de son général. Au retour des Autrichiens, en décembre 1790, il passa sur le territoire français, et, pendant un séjour de quelques mois à Lille, il publia son *Mémoire historique sur Vander-Mersch, avec pièces justificatives*, 3 *vol. in*-8°, *Lille, Jacquez*, 1791. Il se rendit bientôt après à Paris, fut un des membres les plus actifs du comité Belge, reprit du service et mérita, par sa belle conduite, le grade de capitaine et celui de lieutenant-colonel ; il se distingua surtout à la glorieuse journée de Jemmappes, qui lui permit de revoir son pays et sa famille ; mais il fut contraint de les quitter de nouveau après la défaite de Nerwinden, au mois de mars 1793. Il servit ensuite dans la Vendée, où, sans se laisser intimider par la présence des farouches proconsuls qu'envoyait sur tous les points la Convention nationale, il ne signala pas moins son humanité que son courage ; il fut tué près de Nantes, en 1795 ; il venait d'obtenir le rang d'adjudant-général.

Diane aimait passionnément la littérature et cultivait la poésie avec quelque succès ; sa famille conserve les quatre premiers actes d'une tragédie intitulée : *Richilde, veuve de Baudouin, comte de Flandre*. De beaux vers et même de belles tirades y rachètent de nombreuses négligences que l'auteur sans doute aurait fait disparaître en revoyant son travail. Il avait composé une tragédie de Saül qui doit avoir été présentée à la Comédie-Française ; on ignore ce qu'elle est devenue.

Le baron De Stassart.

Notice sur Moreau de Brioul.

Moreau de Brioul (Jean-Michel-Raymond-Gislain de), naquit

(1) Cette dénomination lui vint de l'avocat Vonck, chef de la faction démocratique.

à Namur, le 16 décembre 1765. Ses ancêtres avaient donné au commerce de la forgerie des développemens qui leur avaient valu des titres de noblesse. Destiné à jouir d'une grande fortune, il reçut une éducation soignée ; ses études furent dirigées par un ancien jésuite français, de mœurs douces et d'une instruction solide, l'abbé Blanchard, qui était venu chercher un asile sur le sol hospitalier de la Belgique. Ce fut en préparant des thèmes pour son élève, ce fut en recueillant des anecdotes propres à lui former le cœur et l'esprit qu'il composa, sous l'ombrage bienfaisant des vieilles charmilles du parc de Brioul, *l'Ecole des mœurs*, dont les nombreuses éditions attestèrent le mérite.

Le jeune Moreau se rendit à Reims pour y faire sa philosophie et son droit. A son retour, en 1787, il crut devoir répondre au vœu de ses concitoyens en acceptant un brevet de capitaine dans un de ces corps de volontaires que Namur, à l'exemple des autres villes, venait d'organiser ; c'était le resultat de l'effervescence qu'avaient provoquée les innovations introduites par l'Empereur Joseph dans le gouvernement des Pays-Bas Autrichiens. Néanmoins, lorsque le mécontentement public prit un caractère plus sérieux, vers la fin de 1789, Moreau de Brioul donna sa démission, et de 1790 à 1793, il visita la France, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. Partout il se montra passionné pour les arts ; les monumens archéologiques attiraient particulièrement ses regards. A ces occupations si douces, si séduisantes, succédèrent bientôt, pour lui, les soucis inséparables des procès qui péniblement absorbèrent ses plus belles années et firent à sa fortune une brèche assez considérable, par suite du mariage de sa mère avec un gentilhomme du Bourbonnais (le comte de La Roche) porté sur la liste des émigrés.

Le 18 brumaire rapprocha du gouvernement français tous les Belges instruits ; Moreau de Brioul devint membre du Conseil-Général du département de Sambre-et-Meuse. Il accepta plus tard (en 1812), sur les pressantes instances du préfet (Pérès de la Haute-Garonne), les fonctions de Sous-Préfet à Dinant, mais il ne consentit à les remplir que par intérim et sous la condition que la veuve de son prédécesseur jouirait du traitement. La chûte de l'Empire lui fit éprouver des regrets ; il se tint quelque temps à l'écart, et ce loisir lui permit de mettre la dernière main à sa traduction de l'*Architecture de Vitruve*. Ce livre, qui parut en 1816, fut l'objet de nombreux suffrages. On applaudit principalement au mérite des remarques instructives et neuves qui l'accompagnaient. Le Roi Guillaume nomma l'auteur Chevalier de l'Ordre du Lion Néerlandais.

Membre du corps équestre et des Etats provinciaux de Namur, Moreau de Brioul fut élu membre de la seconde Chambre des Etats

généraux en 1818 ; un nouveau système d'impôts y fut adopté, en 1820, quoique repoussé par les Belges qui le considéraient comme contraire aux intérêts de leur pays Le député de Namur ne partagea point cette opinion ; il s'associa aux vues du Roi ; les services qu'il avait rendus jusques là furent méconnus et les journaux de l'opposition se déchaînèrent contre lui avec une inconcevable persévérance d'acharnement. Il fit preuve, dans ces circonstances, de modération et même de magnanimité, car plus d'une fois il obligea des solliciteurs qu'il savait bien avoir figuré parmi ses plus fougueux adversaires. N'ayant pas, en 1821, été réélu par ses commettants, il fut nommé membre de la première Chambre... Le Roi des Pays-Bas n'abandonnait jamais les hommes qui s'étaient dévoués à sa cause ; la reconnaissance est une vertu dont il faut lui tenir compte ; il n'avait pas admis en principe cette maxime de la plupart des rois constitutionnels, qu'*on doit des égards à ceux-là seulement qui se font craindre*, maxime parfois utile le jour même, mais à coup sûr dangereuse le lendemain, tant elle est encourageante pour l'opposition, tant elle favorise l'audace de l'intrigue éhontée.

En 1830, lorsque la Belgique se sépara violemment de la Hollande, Moreau de Brioul sut concilier les sentimens d'une affectueuse gratitude envers le Roi Guillaume avec les devoirs que lui imposait sa qualité de Belge. On ne le vit pas faire antichambre chez les personnages en faveur, mais il ne refusa point d'être utile à la patrie, et les habitans de Brioul l'élurent presque à l'unanimité bourgmestre de leur commune.

Ses derniers jours s'écoulèrent dans le calme de la solitude ; il trouvait, au sein des sciences et des lettres, d'amples compensations à la perte de ses dignités. Entouré de livres et de cartes géographiques, il paraissait heureux et l'était sans doute ; il s'identifiait volontiers avec les voyageurs célèbres dont il lisait les ouvrages, tels que Cook, Levaillant, Macartney, Mongo-Park ; il se plaisait à suivre sur une énorme mappe-monde, qu'il avait placée dans sa bibliothèque, leurs courses lointaines et périlleuses.

Il mourut au château de Brioul, le 3 juillet 1835, dans les bras d'un fils adoré, l'unique fruit de son union avec une comtesse de Berlo. Des connaissances variées, une mémoire prodigieuse, une sorte de bonhomie qui n'était pas dépourvue de finesse et de malice, rendaient sa conversation très attachante ; il aimait à conter, mais rarement il abusait de cette disposition naturelle de son esprit. Bon, affectueux et serviable, s'il fit plus d'un ingrat, il eut des amis intimes qui surent l'apprécier.

Indépendamment de la Traduction de l'Architecture de Vitruve, *vol. in-8°*, *Bruxelles*, *Stapleaux*, 1816, Moreau de Brioul a composé plusieurs ouvrages restés manuscrits, entre

autres des mémoires sur divers points d'histoire, de géographie, d'archéologie, un *Traité des machines de guerre des anciens*, et un *Voyage en Italie* Son fils se propose d'en être, quelque jour, l'éditeur.

Le baron De Stassart.

Exécutions révolutionnaires à Valenciennes, en 1794.

La ville de Valenciennes paya richement sa dette à la Révolution française. Un siège et un bombardement de 40 jours qui arrêtèrent une invasion des Coalisés et permirent d'organiser la défense et la victoire, lui coutèrent la perte de 5000 habitans et la ruine et la dévastation de la majeure partie des propriétés. Une occupation étrangère, dure et pesante, succéda à cette première épreuve et dura une année entière. Pendant ce tems le régime de la terreur s'écroulait en France, et il y avait tout lieu d'espérer, pour la cité qui avait tant souffert de l'étranger en sauvant une invasion à la patrie, qu'elle éviterait du moins les horreurs de la tyrannie révolutionnaire C'était avoir trop de présomption pour une époque où le mal l'emportait si souvent sur le bien dans la balance.

Valenciennes fut repris par les Français le 1er septembre 1794: Robespierre était tombé ; dès le 2 août précédent, une députation des habitans de Cambrai avait porté une dénonciation à la barre de la Convention contre le féroce Proconsul Joseph Lebon et ses complices ; la Convention, qui rejetait sur Robespierre tous les meurtres et tous les forfaits, parlait hypocritement du retour de la justice et de l'humanité en France ; les ecclésiastiques, les religieuses, qui, à la suppression des cloîtres, s'étaient retirés en Belgique et étaient revenus à Valenciennes reprendre leur ministère pendant l'occupation étrangère, crurent pouvoir y rester avec la vie sauve à la rentrée des Français en voyant la situation plus calme des affaires intérieures. Ils se trompèrent étrangement: bientôt, ils durent comprendre que la persécution durait toujours et que toutes les villes devaient payer leur tribut de sang à la République. Roger-Ducos et J B. Lacoste, députés de la Convention, arrivés à Valenciennes à la suite de l'armée de Scherer, firent arrêter les religieuses, les prêtres, les déportés et les émigrés qu'on put trouver (*), et se hâ-

(*) Les Conventionnels J.-B Lacoste et Roger-Ducos avaient écrit à la Convention, pour se faire valoir, qu'ils avaient trouvé à Valenciennes plus de 1000 émigrés : la Convention leur demandaient en réponse ce qu'était

tèrent de les livrer à une commission militaire. La procédure n'était qu'une vaine formalité ; elle ne consistait qu'à demander aux victimes, déjà vouées à la mort, si elles avaient émigré : quoique les religieuses et les prêtres pussent, par attachement à la vie, ne pas considérer leur voyage de Mons comme une émigration et répondre à cette question d'une manière évasive, ils ne voulurent en aucune façon altérer la vérité et leur sentence de mort s'ensuivit. On les envoya à l'échafaud comme émigrés-rentrés. Les exécutions commencèrent le 23 septembre 1794 et se terminèrent le 13 décembre suivant. Il y eut onze exécutions collectives et soixante-sept victimes. Les ministres de la religion et les religieuses, qui furent alors mis à mort marchèrent au supplice avec une résignation d'ame et une sérénité de visage dont quelques vieillards ont gardé le souvenir ; sur les marches de l'échafaud, ils chantaient des litanies et adressaient à Dieu des prières qui attestaient la vivacité de leur croyance, et qui, plus d'une fois, émurent jusqu'aux larmes leurs bourreaux eux-mêmes.

Voici la liste exacte de ces victimes qui jusqu'ici n'a été publiée nulle part.

FUSILLÉS COMME ÉMIGRÉS AYANT PRIS SERVICE A L'ÉTRANGER.

23 *Septembre.*

M. *Raigecourt*, de Grosieux-lez-Metz, 40 ans, soldat au régiment de la Tour.
M. *Ducroisié*, de Nion, 34 ans, idem.
M. *Devel*, de Bruxelles, 20 ans, idem.
M. *Tourville*, de Romans, 20 ans, soldat au rég. de ligne.
M. *Grand-Maison*, de Mâcon, 20 ans.

3 *Octobre.*

M. *Clément*, de Mayence, 53 ans, musicien au rég. de ligne.
M. *Bon-Hayez*, de Valenciennes, 44 ans, huissier.
M. *Lecerf*, de Maing-lez-Valenciennes, 26 ans, chirurgien.
M. *Lalinière*, de le Vigan, 32 ans, officier de cavalerie.

GUILLOTINÉS, COMME ÉMIGRÉS OU DÉSERTEURS.

13 *Octobre.*

M. *P.-Martial Godez*, de Valenciennes, 36 ans, capucin.

---

devenue cette précieuse capture ; alors les députés firent arrêter tous les étrangers et campagnards réfugiés en ville pendant le siège, tous les fonctionnaires et magistrats qui avaient tenu des emplois pendant l'occupation étrangère. On emplit une église, transformée en prison, de cette masse de détenus, et, heureusement ils furent soustraits à la commission militaire et envoyés au chef-lieu à Douai, où ils furent sauvés par la question intentionelle. On jugea que ce n'avait été que comme contraints et forcés qu'ils avaient servi l'étranger et se trouvaient dans la forteresse reprise par les armées républicaines.

M. *P.-Hubert Pavot*, de Poix, 39 ans, récollet.
M. *P. Larivière*, d'Iwuy, 36 ans, bénédictin.
M. *Brunet*, de Vendegies sur-Ecaillon, 32 ans, sergent.
M. *Pelsez*, de Landrecies, 32 ans, chasseur.
M. *Hamel*, de Morange-lez-Paris, domestique du prince Lambesc.

GUILLOTINÉS, COMME DEPORTÉS RENTRÉS PAR SUITE DE L'OCCUPATION.

15 *Octobre.*

M. *Libert*, de Jeanlain, 66 ans, curé de Sebourg.
M. *P.-Damas Bétrémieux*, de Watrelot, 63 ans, récollet.
M. *P.-Landelin Guyot*, d'Onnaing, 66 ans, provincial des récollets.
M. *D.-Charles Lecoutre*, de Beuvry, 58 ans, chartreux.
M. *D.-B. Selosse*, de Wambrechies, 50 ans, curé de Notre-Dame, à Valenciennes.
M. *D.-Bernard Ledoux*, de Brebières, 44 ans, chartreux.
M. *D.-Crysogone Honoré*, de Vermeille, 59 ans, idem.

17 *Octobre.*

Mme. *Marie-Louise Vanot*, de Valenciennes, 66 ans, ursuline.
Mme. *Gne.-Reine Prin*, de Valenciennes, 47 ans, idem.
Mme. *Hyacinte Bourla*, de Condé, 48 ans, idem.
Mme. *S.-Marie-Louise Ducret*, de Condé, 38 ans, idem.
Mme *Déjardin*, de Cambrai, 35 ans, idem.
M. *Cagnot*, de Valenciennes, 32 ans, assistant au chapitre de St.-Géry.
M. *C.-M.-J. Vienne*, du Cateau, 30 ans, vicaire à la Chaussée.
M. *Luc-Antoine Paniez*, d'Armentières, 56 ans, curé du Faub.

19 *Octobre.*

M. *D.-François Dubois*, de Renty, 59 ans, chartreux.
M. *Mabille*, de Taisnière, 42 ans, curé d'Onnaing.
M. *Pierre-Joseph Pontois*, de Valenciennes, 48 ans, curé d'Haspres.
M. *Gosseau*, de Valenciennes, 52 ans, curé de St-Géry.
M. *Auchin*, de Seclin, 50 ans, curé de Curgies.
M. *Malaquin*, de Bermerain, 66 ans, curé d'Escarmain.

23 *Octobre.*

M. *Laisney*, du Quesnoy, 33 ans, vicaire de Maing.
M. *Druez*, de Berlaimont, 39 ans.
Mme *Marie-Clotilde Paillot*, de Bavay, 55 ans, supérieure des Ursulines de Valenciennes, où elle entra le 18 octobre 1756, sous le nom de Ste Marie-Angèle-Clotilde-Joseph-Saint-François-Borgia.
Mme. *Marie-Marguerite Leroux*, de Cambrai, 48 ans, ursuline.
M. *A.-M.-Jh. Leroux*, de Cambrai 46 ans, urbaniste.
Mme *Jeanne-Louise Barrez*, de Sailly, 46 ans, ursuline.
M. *Liévine Lacroix*, de Pont-sur-Sambre, 40 ans, urbaniste.
Frère Joseph Saudeur, de Douai, 46 ans, capucin laïc.
M. *Brulé*, d'Evreux, 56 ans, prêtre.

27 *Octobre.*

M. *Lecerf*, de Maing, 30 ans, prêtre.
M. *Hannequan*, du Cateau, 66 ans, curé de Poix.

M. *Brisson*, de Gomegnies, 58 ans, prêtre bénéficier.
M. *Preux*, de Montai, 63 ans, curé de Câtillon.
M. *Richez*, de Solesmes, 49 ans, prêtre curé.
M. *Breuvart*, d'Arras, 34 ans, vicaire à St-Jacques.

6 *Novembre.*

M. *Lamoiau*, de Solesmes, 79 ans, curé de Jolimetz.
Frère *P.-L. Hansart*, de Monchicourt, 62 ans, capucin laïc.
M. *Levecque*, d'Inchy-Beaumont, 53 ans, vicaire des Récollets.
M. *Danjou*, de Montoi, 34 ans, vicaire à Condé.
M. *Huvelle*, du Quesnoy, 41 ans, prêtre.

13 *Novembre.*

M. *Largilière*, du Quesnoy, régent au Quesnoy.
M. *Pierre-Eloi Delahaye*, du Quesnoy, gardien des récollets.
M. *Duconseil*, du Quesnoy, prêtre.
M. *Pierre Trouillet*, de Maroille, marchand de vin.
M. *Boulenger*, de Dourlers, marchand bijoutier.
M. *Chastenet*, de Thours, 21 ans, noble étudiant.
M. *Peugnier*, de Devrancourt, 25 ans, mulquinier. } frères.
M. *Peugnier*, idem, 26 ans, id. }
M. *Bridet*, de Vaux, 32 ans, charpentier.
M. *Pierre Dey*, de Paris, 27 ans.

13 *Décembre.*

M. *Pierre Nancy*, de Priches, 39 ans.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

95.— Théatre moral de la jeunesse, par M. *P. Levêque*, professeur de littérature à la maison d'éducation de Buissaert *(Si bonus est finis, totum laudabile tunc est)*. Calais, imprimerie de D. Leroy. Se trouve à la librairie classique de Périsse frères, à Paris et à Lyon. 2 vol. in-12. 1840.

Imprimé dans nos contrées et composé par un écrivain auquel on ne peut refuser le droit de bourgeoisie parmi nous, puisque depuis 16 ans il respire notre *pabulum vitæ* et que maintenant il rédige, avec autant de talent que de bonne foi, la *Gazette de Cambrai*, le *Théâtre moral de la Jeunesse* mérite une mention dans le bulletin que les *Archives* destinent à l'enregistrement des productions littéraires que le nord de la France met au jour. Et, comme personne ne l'a encore fait, qu'il me soit permis de réparer cette lacune par l'analyse succincte qui suit :

Le premier volume du Théâtre de la Jeunesse a 271 pages et renferme cinq pièces ainsi dénommées : 1° *Le Joueur ou les deux frères*, comédie en 3 actes et en prose. — 2° *Vildac*, comédie en 3 actes et en prose. — 3° *Le Proscrit*, drame en 3 actes et en prose. — 4° *Le Savetier et le Financier*, vaudeville en 1 acte. — 5° *Le Neveu*, en 3 actes et en prose.

Le second volume, qui a 275 pages, est composé des quatre pièces suivantes : 1° *Peintre et Musicien, ou les deux cousins*, en 3 actes et en prose. — 2° *Le Collége et le Monde*, comédie en 3 actes et en prose. — 3° *La Malédiction*, drame-vaudeville en 3 actes et en prose. — 4° *Alain Blanchard, ou le siége de Rouen*, drame en 3 actes et en vers.

N'ayant point la prétention de nous ériger en Aristarque, nous nous bornerons à énoncer qu'il nous semble que l'auteur a rempli les conditions essentielles à tout homme écrivant pour des jeunes gens : amuser et instruire. En effet, il instruit en s'élevant contre le jeu, l'ingratitude, l'ambition, la cupidité, la mauvaise conduite, en exaltant l'amour de la vertu, la foi dans la Providence, l'amour filial, le dévouement à la patrie. Il amuse, en donnant à plusieurs de ses personnages des allures si comiques, si bouffonnes, que, fut-on un Héraclite, on ne saurait conserver son sérieux. Nous n'examinerons pas chaque pièce en particulier ;

seulement, nous dirons qu'*Alain Blanchard* renferme de très-belles scènes, beaucoup de vers pleins de feu et de poésie, et qu'à l'aide de quelques amplifications et modifications scéniques, ce drame figurerait tout aussi dignement sur un grand théâtre que celui de MM. tels et tels, dramaturges de la capitale.

L. D. N. B.

96. — Biographie des hommes célèbres de la Belgique, tels que littérateurs, poètes, professeurs de belles-lettres, jurisconsultes, historiens, grammairiens, etc., etc. Tournay, imprimerie de L.-A. Robert, in-18 de 153 pp. (sans date).

Ce petit livre, dont la préface est signée par *J.-B. Flamme*, auteur d'une *Histoire de la ville de Leuze* mentionnée au n° 47 du Bulletin bibliographique du tome 2e des *Archives* (nouv. série), est une compilation renfermant 121 notices biographiques réparties alphabétiquement entre les 9 provinces dont se compose le royaume actuel de la Belgique. Elles sont de bon choix et faites avec une extension généralement suffisante. Malheureusement, la partie bibliographique y est entièrement négligée : par le tems qui court, c'est une hérésie. En augmentant son ouvrage de quelques feuilles, l'auteur aurait pu parler de beaucoup de personnages importans et célèbres qu'on regrette de n'y point rencontrer à côté de tels autres, peu connus ou peu dignes de l'être. Quoi qu'il en soit, cet opuscule mérite d'être recommandé, en ce qu'il popularise l'histoire des hommes qui font la gloire de leur pays.

Il serait à désirer qu'on fit pour notre beau département du Nord ce que M. Flamme a eu l'idée de faire pour la Belgique, car, comme il le dit judicieusement : « La connaissance de l'histoire » du pays est nécessaire à tout homme qui a la noble ambition de » lui devenir utile dans quelque fonction que la Providence l'ap- » pelle. » Rappelons, avant de terminer, qu'outre les grandes biographies de Foppens, de Paquot et autres, il en existe une petite, mais intéressante, qui a paru dans le siècle dernier, sous le titre de : *Dictionnaire historique ou Histoire abrégée de tous les hommes nés dans les 17 provinces Belgiques, qui se sont fait un nom par le génie, les talens, la vertu, les erreurs, etc., depuis la naissance de J. C. jusqu'à nos jours, pour servir de supplément aux Délices des Pays-Bas.* 2 vol. in-12, Anvers, Spanoghe, 1786. — C'est un extrait du Dictionnaire de l'abbé X. de Feller.

L. D. N. B.

97. — Traité de jurisprudence médicale tendant à organiser les différentes branches de l'art de guérir, accompagné de la réfutation des erreurs et des injustices contenues

dans le projet de loi des praticiens de Bruxelles, par MM. *A. Lepoutre* et *L. Petit*, praticiens de campagne, le premier à Poperinghe, l'autre à Watou, membres du comité de la Flandre occidentale, constitué à Ypres. Ouvrage contenant un grand nombre d'observations neuves concernant le charlatanisme, la pratique et la philosophie médicale et un aperçu du traitement à l'eau froide (système Priesznitz), etc. Lille, imprimerie de Vanackère, 1841, grand in-8° de 133 pages.

Si le public médical de France soupire depuis quinze ans après une révision complète des lois qui le régissent, celui de la Belgique éprouve le même besoin, ainsi que l'attestent les divers projets de réforme dont il inonde son pays, voir même le nôtre. Celui rédigé et publié tout récemment par les médecins et pharmaciens de Bruxelles a donné naissance au *Traité de Jurisprudence de MM. Lepoutre et Petit*. Comme il n'entre pas dans le plan des *Archives* de discuter des questions de droit ou de médecine, nous ne rendrons pas compte des idées réformatrices contenues dans cet ouvrage, non plus que de celles qui y sont combattues. Nous dirons seulement que, quoique quelques-unes nous paraissent éminemment paradoxales, généralement elles sont justes et dignes d'application. Quant aux réflexions sur le charlatanisme, ce fléau qui jette tant de déconsidération sur le corps médical, elles sont, de même que celles sur la pratique, la philosophie médicale, et l'hydrosudopathie (système de Priesznitz), l'œuvre d'hommes dont le cœur se soulève d'indignation à la vue des turpitudes dont l'art de guérir se trouve journellement et publiquement souillé. Aussi font-elles grand honneur à ceux qui les ont faites et qui ont eu le courage et le talent de les émettre, sans s'inquiéter aucunement du courroux de ceux qu'ils flétrissent du nom de *charlatans*.

Ecrit avec méthode et avec goût, l'ouvrage de MM. Lepoutre et Petit prouve, de nouveau, que la science et les capacités ne sont pas l'apanage exclusif des élégants médecins de ville, comme on s'est plu à le dire dans maintes occurrences solennelles, puisqu'eux ne sont, ainsi qu'ils l'affichent sur le titre de leur livre, que des patriciens de campagne. — Leur traité est là pour protester contre de si malveillantes insinuations. L. D. N. B.

98. — Discours prononcé par M. le *Baron de Stassart*, directeur de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, à la séance publique du 15 décembre 1841. Bruxelles, Hayez, 1841, in-8°, 34 pp.

Si le discours du président de l'Académie de Bruxelles n'était qu'élégant, harmonieux et facile, nous n'en parlerions pas ; mais

les allocutions prononcées par M. le baron de Stassart aux grandes solennités de l'illustre compagnie à la tête de laquelle il se trouve placé sont tellement substantielles et historiques qu'ils appartiennent de droit à notre examen, et que c'est toujours avec plaisir que nous les mentionnons dans notre recueil tout dévoué aux élucubrations historiques et littéraires du pays.

Le discours du spirituel directeur de l'Académie de Bruxelles est un panorama général dans lequel il fait voir toute la Belgique, depuis sa capitale jusqu'à ses bourgs populeux, ornée de toutes ses illustrations militaires, littéraires et artistiques ; l'auteur l'a enrichi de notes érudites et intéressantes dans lesquelles nous trouvons des détails peu connus sur le fameux *Jean Second*, mort prématurément à l'abbaye de St.-Amand, et sur une infinité de littérateurs et d'artistes qui font la gloire de la Belgique. Nous ne saurions trop recommander la méthode de M. le baron de Stassart aux dignitaires chargés de prononcer des discours d'apparat dans les solennités littéraires : moins de phraséologie et plus de faits instructifs dans les discours donneraient à ces sortes de productions une utilité incontestable. C'est ce qu'a très-bien compris M. de Stassart : *instruire en amusant* était plus facile à l'auteur des *Fables* qu'à tout autre. A. D.

99. — Mons et ses environs. N° 1. *Mons, Piérart*, 1842, *petit in*-8°, 32 *pp*.

Ce fragment poétique est anonyme : il ne nous est pas difficile d'y reconnaître le vers facile et les connaissances de l'histoire locale de M. *Adolphe Mathieu*, bibliothécaire de la ville de Mons. Ce premier numéro d'un recueil qui promet d'être d'un haut intérêt, sera vivement recherché par les habitans de Mons et des environs, surtout quand il sera illustré de courtes notes que l'auteur réserve sans doute pour la fin de l'œuvre, et qui éclairciront ce que les noms propres provinciaux ont de trop obscur pour ceux (et c'est malheureusement le plus grand nombre à Mons comme ailleurs) qui ne sont pas initiés à l'histoire littéraire de la province. A. D.

100. — Histoire de l'Europe et des colonies Européennes depuis la guerre de sept ans jusqu'à la Révolution de juillet 1830. Par M. E. G. Lenglet, ex-législateur, président à la cour royale de Douai, membre de la légion-d'honneur. Douai, V. Adam, 1836-40. 6 vol. in-8°, avec portrait et *fac-simile*.

Cet ouvrage, dont nous avons déjà rendu compte, est maintenant complétement terminé. C'est le travail d'une grande partie de la vie d'un homme consciencieux et honorable, d'un habitant de notre

contrée, d'un magistrat qui a rendu des services essentiels à la chose publique. Les amateurs qui réunissent les ouvrages dus aux écrivains de la localité, ne voudront pas négliger d'acquérir ce recueil historique. Le président Lenglet a été, pour ainsi dire, le témoin des événemens si dramatiques qu'il décrit avec bonhomie et fidélité. Il peut dire aussi, en parlant des misères et des horreurs de la révolution, *quæquæ ipse miserrima vidi.* Sans doute le style du magistrat douaisien n'a pas le brillant ni l'entraînement de celui de l'homme d'Etat auteur d'une histoire de notre première Révolution, mais du moins il est toujours égal, bien ordonné, et empreint d'une certaine naïveté qui ne laisse pas d'avoir son charme. On reconnait dans l'écrivain l'homme honnête et moral, celui qu'Andrieux honorait de son amitié, et qui est resté pur au milieu des excès de la Révolution et des fureurs des partis. M. Lenglet ne néglige pas surtout les faits militaires si honorables pour nos villes de la frontière, et les premières campagnes de la République, qui, après tout, ont pour nous tout l'attrait de l'histoire locale, puisqu'à chaque page nous y lisons les noms de nos forteresses, de nos rivières, de nos champs de bataille et du moindre de nos hameaux. A. D.

101. — Mémoires de la société d'agriculture, du commerce, sciences et arts de Calais. Année 1839-1840. *Pro civibus colenda.* A Calais, chez D. Le Roy, 1841, in-8°, fig. 398 pages.

Il y a peu d'années, un de ces écrivains sceptiques, qui, aussi dangereusement extrêmes dans leur incrédulité que ceux qui croient tout, chercha à deshériter la France de son plus beau trait d'histoire, en prouvant que le dévoûment des citoyens de Calais, et surtout d'Eustache de St.-Pierre, n'avait pas existé. Il mit, il faut le dire, une grande érudition à soutenir cette thèse anti-française, et parvint à se faire écouter et lire par plusieurs personnes entraînées de prime abord par des argumens spécieux. Il appartenait à la société littéraire de la ville de Calais de réhabiliter son plus grand citoyen, et de le faire dignement et noblement : c'est ce qui a eu lieu. Dans sa séance du 24 août 1839, elle couronna un mémoire, fort de faits et de preuves, dû à la plume de M. *Auguste Lebeau,* avocat à Avesnes, qui alla chercher jusqu'en Angleterre des pièces justificatives en faveur du beau trait d'histoire qui honore Calais et la France entière. Les doutes historiques soulevés par de Bréquigny, et relevés par l'un des lauréats de la société des antiquaires de la Morinie, sont à jamais rejetés au rang des erreurs, et la dissertation de M. *A. Lebeau,* qui occupe les deux tiers du volume que nous annonçons, est désormais le document qui ser-

vira de guide à tous ceux qui voudront faire l'histoire de cette époque.

Les mémoires de 1839-40 contiennent encore de bons renseignemens sur l'agriculture, une notice sur le port de Calais au XVIe siècle, par M. *A. F. Dufaitelle*, une autre sur le peintre de marine *Francia*, par M. *Ernest Lebeau*, secrétaire-archiviste, et plusieurs pièces de poésies qui se distinguent à-la-fois par l'intérêt local et le mérite de la versification. A. D.

102. — Mémoire sur Hucbald et sur ses Traités de musique, suivi de recherches sur la notation et sur les instrumens de musique avec 21 planches, par M. *E. de Coussemaker*. Paris, Téchener, 1841, in-4°, (imprimé à Douai, chez V. Adam) 216 pp. tiré, sur papier de Hollande, à 80 exemplaires numérotés à la presse.

M. de Coussemaker a rendu un précieux service à la science et à l'histoire musicale en publiant le fruit de ses recherches, rendues plus intéressantes et plus sûres par les richesses qu'il possède en propre, dans sa collection particulière, sur la musique et sur tout ce qui en dépend. Il a éclairci plusieurs points douteux ou mal présentés jusqu'ici, et il a appuyé ses argumens de pièces justificatives et de figures qui laissent tout ce qu'il avance sans réplique. L'auteur, après avoir traité consciencieusement, et à traits rapides, une esquisse historique de la musique occidentale, depuis l'origine du christianisme jusqu'au 10e siècle, divise son travail subséquent en deux parts. La première comprend la vie de Hucbald et l'analyse de ses traités de musique ; la deuxième présente un examen concis de son système musical. Vient ensuite un appendice contenant quelques recherches sur la notation et les instrumens de musique.

Hucbald était un moine de la célèbre et antique abbaye de St-Amand, que les chroniqueurs font naître vers 840 et mourir vers 930. Il parait être né sur les confins du Hainaut et du Tournésis, il y a du moins passé la plus grande partie de son existence et composé presque tous ses travaux. Musicien et poète, il est une des célébrités de notre contrée qui éclairèrent le moyen-âge ; il avait le droit de devenir l'objet des investigations des savans du pays, d'être apprécié et rendu plus populaire qu'il ne l'était, et en ce faisant, M. de Coussemaker a bien mérité de la république des lettres. Ajoutons qu'il a rempli cette mission avec un grand talent d'analyse et de critique, et qu'il a illustré son ouvrage d'une foule de planches, dessinées par lui-même, qui sont des renseignemens précieux et inédits sur la vieille notation et l'antique instrumentation. Disons aussi que sous le rapport de l'exécution matérielle, l'ouvrage de M. de Coussemaker fait le plus

grand honneur aux presses typographique et lithographique de Douai : c'est sans doute le plus bel ouvrage publié en cette ville sans secours étranger. A. D.

103. — Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées d'après les manuscrits originaux, par M. *A. Bouthors*, greffier en chef de la Cour royale d'Amiens. — Première série. — Prevoté d'Amiens. — Amiens, imp. de Duval et Herment, 1842, in-4°, 158 pages.

Cet ouvrage, publié sous les auspices de la Société des Antiquaires de la Picardie, doit obtenir un développement de 7 à 800 pages in-4° et comprendra plus de 400 pièces, la plupart inédites. Il n'est pas livré au commerce ; il se distribue aux souscripteurs, aux savans, et aux compagnies à qui la Société juge à-propos de l'envoyer. Les coûtumes locales de la ville d'Amiens sont précédées d'une *Notice historique sur les institutions coûtumières* de la même ville, par M. *Bouthors*, notice qui n'a pas moins de 60 pages in-4°, et qui renferme des notions érudites et complètes sur l'origine des communes en général, et sur les institutions coûtumières d'Amiens de 1209 à 1507 en particulier. Cette notice, déjà fort importante par elle-même, est suivie de : 1° la *Charte d'établissement de la commune d'Amiens* (1209), texte latin et texte français ; 2° *Anciens usages d'Amiens*, vers 1280 ; 3° *Bail à ferme de la Prévôté* (1292) ; 4° *Coustumes de la ville, loy, mairie, prévoté et échevinage d'Amiens* (1507) ; 5° *Procès-verbal de la coutume de* 1507. Toutes ces pièces sont expliquées et éclaircies par des notes très-savantes et très-développées, dues également à M. A. Bouthors, qui a fait preuve dans ce travail d'une bonne et solide érudition.

En somme, cet ouvrage est destiné à jeter une vive clarté sur les institutions municipales du moyen-âge, à satisfaire les personnes qui recherchent les antiquités du droit, les antiques usages communaux et ruraux, et les monumens du vieux langage. Ces textes d'anciennes coûtumes offrent encore un attrait particulier pour les notables familles de la Picardie ; ils contiennent les signatures des délégués de la noblesse, du clergé et du tiers-Etat qui ont présidé à la rédaction des coûtumes ; ces noms honorables, encore aujourd'hui dignement portés par les familles les plus considérables de chaque localité, ont été reproduits avec un respect religieux : cette circonstance donne à la publication que nous annoncons, une teinte d'actualité qu'on ne s'attend pas à rencontrer dans de gothiques monumens. A. D.

104. — Annuaire statistique du département du Nord,

rédigé par MM. *De Meunynck* et *Devaux*, employés de la Préfecture, 14e année, Lille, Danel, 1842, in-8°, fig.

Nous arrivons tard pour parler de l'*Annuaire statistique du département du Nord*, que MM. *De Meunynck* et *Devaux* publient depuis 14 ans avec tant de succès. Ces annuaires ne sont pas des nomenclatures sèches de fonctionnaires et d'employés, ce sont de véritables annales de la contrée, où l'on trouve des documens utiles, des données historiques intéressantes, des nécrologies exactes et des renseignemens variés. Celui que nous avons sous les yeux, fort volume de 450 pages in-8°, est orné de deux lithographies et renferme une analyse des travaux du Conseil-général et du budget du département qui ne compte pas moins de 110 pages ; une notice sur l'ancienne porte St.-Pierre de Lille, par M. de *Contencin*, secrétaire-général du département ; une lettre sur la cathédrale actuelle de Cambrai, par MM. *F. Delcroix* et *De Baralle*, architecte ; et un article de M. *Le Glay*, sur l'Arsin et l'abattis de maison dans le nord de la France. Tous ces documens sont précieux pour le pays. L'annuaire nous apprend que d'après le dernier recensement officiel, notre beau département comprend 1,085,298 habitans ; que l'augmentation de la population depuis dix ans a été de près de 100,000 âmes, parmi lesquelles l'arrondissement de Valenciennes compte un surcroît de 20,000 habitans. Cette partie du département compte aujourd'hui 143,000 âmes. En raison de cette immense population, qui forme la trentième partie de celle de tout le royaume, on s'étonnera peu que le département du Nord possède *sept* villes renfermant plus de 20,000 âmes, et *cinquante-six* communes ayant une population supérieure à 3,000 habitans, et dont, par conséquent, les maires sont à la nomination du Roi.

Que serait-ce de ces augmentations successives du chiffre de notre population, si les soins donnés aux enfans lorsqu'ils arrivent aux portes de la vie étaient plus suivis et plus efficaces ? Mais nous lisons dans les tables de la mortalité qu'on est bien loin d'obtenir de bons résultats à cet égard : environ 1,500 enfans, par chaque année, ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès parce qu'ils sont morts-nés ou décédés avant la déclaration de leur naissance ; dans certains arrondissemens, le tiers des enfans périt avant qu'ils aient atteint l'âge d'un an. Ces chiffres accusent bien des négligences et peu de progrès dans l'art des accouchements tels qu'ils sont pratiqués dans nos campagnes. Nous puisons encore dans les tableaux de l'annuaire des renseignemens déplorables sur la progression effrayante de la manie du suicide dans le département du Nord, où il existe tant de motifs pour mettre les populations à l'abri de cette monomanie misérable : en

1840, les suicides connus ont été de 101 ; ils se sont élevés au nombre de 130 en 1841 ; dans la même année on a compté dans le département 216 incendies. Ces derniers détails sont peu satisfaisants sans doute, mais heureusement ils sont compensés par d'autres plus consolans ; ainsi, dans la dernière année, 37 médailles ont été décernées dans le département pour des actes de courage et de dévoûment, et des sommes d'argent ont été délivrées à 82 individus qui se sont signalés par de belles actions. Dans le même espace de tems, 173,000 francs ont été donnés et légués aux hospices et bureaux de bienfaisance : voilà du moins des compensations. A. D.

105. — Mémoires de la société d'émulation de Cambrai. Tome 16. Séance publique du 17 août 1837. Sous la présidence de M. le docteur de Beaumont. Cambrai, J. Chanson. 1840. in-8°, 128 pp. fig.

Ce volume est peu en rapport avec ses devanciers pour l'importance et la quantité des matières dont il traite. M. le Président nous en donne l'obligeant motif à la fin de son discours d'ouverture : « Si nos concours, dit-il, ont été moins brillans que par le » passé, nous devons l'attribuer aux commotions politiques qui » ont si vivement agité les esprits, et les ont précipités dans l'arê- » ne où se débattent les intérêts des partis qui nous divisent. » Triste et réelle cause de l'abandon des études littéraires qui faisaient autrefois les délices de la jeunesse intelligente et avancée ! Le mince volume que nous annonçons n'est que le successeur étiolé des recueils nourris et corpulens que la Société d'émulation de Cambrai produisit jadis. N'étaient une *Promenade dans le Cambrésis* de M. Delcroix, notre fidèle collaborateur, que les lecteurs des *Archives* ont déjà pu lire dans notre recueil, et quelques lignes heureuses du vénérable M. Miel, la brochure de 1837 ne contiendrait rien que des listes officielles de membres honoraires, résidans ou correspondans, parmi lesquels on est heureux de voir citer encore, au nombre des vivans, d'estimables écrivans que leurs amis et leurs parens pleurent depuis de longues années. L'Académie de Cambrai devait, à ce titre, adopter la devise de celle de Paris : à l'*Immortalité !* A. D.

106. — Mémoires de la société d'émulation de Cambrai. Tome 17. Séance publique du 17 août 1839. Cambrai. J. Chanson, 1841. 2 vol. in-8° fig.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas : si nous avons à déplorer la nullité du volume 16 des Mémoires de l'Académie de Cambrai, nous avons à complimenter ce corps savant sur la pu-

blication de son 17e volume. La seconde partie surtout, qui contient un travail spécial de M *Alc. Wilbert*, sur l'*Histoire, l'état de conservation et le caractère des anciens monumens de l'arrondissement de Cambrai*, est digne de fixer l'attention et la sollicitude des archéologues. Sans nous attacher à quelques points de détails qui pourraient être controversés, nous pouvons dire qu'en somme cet ouvrage sera consulté avec avantage par tous ceux qui s'occuperont de l'histoire locale et qui voudront visiter et analyser les antiquités du Cambrésis. Il serait à désirer que dans tous les arrondissemens de France, les savans se livrassent aux mêmes recherches que M. *Alc. Wilbert :* la réunion de toutes ces œuvres consciencieuses serait le meilleur fonds qu'on puisse trouver pour une histoire générale monumentaire du royaume.

Comme donnée historique, nous avons encore remarqué dans ce 17e volume un extrait des actes capitulaires de l'église métropolitaine de Cambrai, donné par M. *J.-B. Thibault*, bibliothécaire, sous le titre de *Une élection à Cambrai, sous la domination Espagnole, en* 1598, et qui a rapport à l'élection de *F. Buisseret*, depuis évêque de Namur et archevêque de Cambrai, mort à Valenciennes, le 2 mai 1615. Le même M. Thibault a aussi enrichi ce volume d'un petit traité ingénieux de sténographie de la parole et de quelques reflexions sur la pensée et le sentiment. Le reste des matières se compose de quelques pièces de vers, de fragmens sur l'agriculture et du compte-rendu officiel des travaux de la société, par M. *Lequenne-Cousin*, secrétaire-adjoint, sur lequel repose ordinairement le poids de ce labeur annuel. A. D.

107. — Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Tomes 1, 2 et 1re livraison du t. 3. Mons, Hoyois. 1840-41-42, gr. in-8°.

Comme l'a dit un de ses membres, la société du Hainaut est devenue *véritablement* une société des sciences, des arts et des lettres ; malgré les pertes sensibles qu'elle a faites, malgré la mort à jamais regrettable du savant *Delmotte*, du judicieux *Delecourt*, enlevés tous deux à l'âge où l'on promet encore plus de moissons futures qu'on ne compte de récoltes passées ; la société renferme heureusement encore des hommes d'étude et de capacité qui dirigent ses travaux dans la bonne voie, et attirent à la compagnie les suffrages des vrais amis de la science et des lettres. On cite parmi les travailleurs estimables qui enrichissent la publication de la société du Hainaut, les membres suivans : M. *Defuisseaux*, son honorable président, dont les discours d'ouverture sont si remarquables et si pleins de sens et de haute raison ; M. *Adolphe*

Mathieu, à la fois historien et poète, à qui Delattre et Buisseret, deux grands noms qui honorent la ville de Mons, doivent une nouvelle illustration ; M. *Lacroix*, archiviste, dont les recherches sont si heureuses et si bien dirigées par un tact sûr et une érudition puisée aux bonnes sources ; MM. *Camille Wyns*, auteurs de curieux essais sur la phrénologie, et *Adelson Castiau*, dont la plume élégante a déjà enrichi les *Archives du Nord* de rapides esquisses historiques ; enfin, MM. *Fumière*, *Bivort*, *Clesse*, *Hoyois* et plusieurs autres, rivalisent de zèle pour fournir les publications de la société de matières intéressantes, et en rendre les séances aussi agréables qu'instructives. Il est à désirer que toutes les villes de province imitent en ce point la capitale du Hainaut. A. D.

108. — Examen critique des historiens de Jacques Van Artevelde, ou *un grand homme réhabilité;* avec pièces justificatives, par *Aug. Voisin*, bibliothécaire et professeur à l'Université de Gand, membre correspondant de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, du comité historique du ministère de l'Instruction publique à Paris, de l'Académie des Lycées de Rome, etc. Gand, C. Annoot-Braeckman, 1841, in-8° de CXX et 132 pp.

M. Aug. Voisin est un des plus laborieux écrivains de la Belgique, et, heureusement pour lui et pour ses lecteurs, la quantité n'en altère pas la qualité. Bibliothécaire et professeur à Gand, il s'est, en bon gantois, occupé d'une de ces grandes figures qui se dessinent dans l'histoire gigantesque de cette vieille commune flamande ; il a entrepris de grandir encore le personnage de *Jacques Van Artevelde*, d'une taille déjà passablement colossale. M. Aug. Voisin a cherché à réhabiliter complètement la mémoire du *Ruwart* gantois, il s'est appuyé d'auteurs contemporains et autres, et il a essayé de prouver que non-seulement il n'était pas *brasseur* (ce qui ne devait pas lui nuire dans l'esprit de ses compatriotes), mais encore qu'il était bon gentilhomme, noble de race et d'armes. Le savant bibliothécaire examine les opinions un peu flottantes de Froissart et s'en tient à celle qu'il émit dans sa jeunesse et qu'on trouve consignée dans le ms. de la bibliothèque de Valenciennes, opinion toute favorable à Van Artevelde, que Froissart abandonna plus tard lorsqu'il fréquenta les cours et les têtes couronnées ; *Gilles li Muisis*, abbé de St.-Martin, est également invoqué par M. Voisin, qui, en habile avocat, défend sa thèse avec une foule d'argumens tellement sans réplique, que le lecteur se trouve entraîné et convaincu. La cause est belle, l'avocat est disert, mais le jugement ne peut toutefois être rendu définitivement et sans appel avant que la partie adverse,

elle aussi, n'ait fourni son plaidoyer : et quand on pense que cette partie adverse est une tradition de cinq siècles, on se prend à hésiter et à s'abstenir malgré tout le talent et la science que l'on reconnait dans le travail du savant M. Voisin. A. D.

109. — Lettre a MM. les Questeurs de la chambre des représentans, sur le projet d'une collection de documens concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique ; par M. Gachard, archiviste général du royaume, etc. Bruxelles, soc. typ. Ad. Wahlen et Ce., 1841, in-8°, 185 pp.

La chambre des Représentans belges a résolu de faire rechercher et recueillir les documens relatifs aux anciennes assemblées nationales de la Belgique, et elle a chargé M. Gachard de lui présenter l'indication chronologique des assemblées d'Etats-généraux des quatre derniers siècles, et une liste des documens concernant ces réunions qui peuvent être conservés dans les dépôts de titres du pays et de l'étranger.

Le laborieux archiviste vient donc d'offrir à MM. les Questeurs, la liste détaillée des états-généraux tenus en Belgique, depuis ceux du 25 avril 1465, sous le duc Philippe-le-Bon, jusqu'aux Etats de 1632-34 sous l'infante Isabelle, les derniers réunis avant ceux de 1790, sur lesquels M. Gachard a publié un ouvrage spécial. L'auteur conclut en engageant la chambre à faire imprimer les actes des assemblées nationales de la Belgique ; ce sera, dit-il, une sorte d'introduction nécessaire à la collection des documens des assemblées législatives actuelles. Cette publication comblerait une lacune importante des annales des Pays-Bas : il y a lieu d'espérer qu'elle se fera quelque jour. A. D.

110. — Chronique rimée des troubles de Flandre à la fin du XIVe siècle, suivie de documens inédits relatifs à ces troubles, publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Ducas, de Lille, par Edward Le Glay. Lille. J. Ducrocq, 1842, in-8°, 153 pp., avec *fac-simile*. Polychromé par L. Danel.

Cette publication, tirée seulement à 125 exemplaires dont quelques-uns sur papier fort, a le mérite de faire connaître en entier un fragment de poème, composé par un trouvère de la Flandre ; ce fragment n'est que le premier cahier d'un volume probablement perdu ou détruit ; il comprend 1280 vers, dont nous-mêmes avions déjà publié plus du quart dans notre ouvrage sur les *Trouvères de la Flandre et du Tournésis*, Paris, Techener, 1839, in-8°, pages 85-99, article de l'*Anonyme de Lille*.

M. Edward Le Glay, élève distingué de l'école des Chartes, a enrichi cette petite publication de notes intéressantes pour éclairer les vers, et d'un appendice important contenant des documens relatifs aux troubles de Flandre, extraits des archives de l'ancienne chambre des Comptes, à Lille. Ces véritables *illustrations* ont fait, de ce fragment de poème, une brochure curieuse pour l'histoire de la Flandre, qui n'est encore que le prélude d'un ouvrage capital que ce jeune et zélé littérateur prépare sur l'histoire générale de la Flandre, qu'il nous paraît appelé à rendre populaire.

A. D.

111. — Rapport a M. le Ministre de l'Intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservées dans les Archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille, par M. *Gachard*, archiviste général du royaume, membre de la commission royale d'Histoire, correspondant de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, de l'Académie royale d'Histoire de Madrid, etc., etc. Bruxelles, Hayez, 1841, in-8°, 484 pp.

Les archives de l'ancienne chambre des Comptes de Flandre, conservées à Lille, forment certainement le dépôt le plus riche en documents sur l'histoire de la Belgique, qui existe hors de ce royaume. La Flandre et le Hainaut français, l'Artois et le Cambrésis ayant été pendant longtems sous la même domination que les provinces de la Belgique, il en résulte que leur histoire, leurs archives, leurs titres, ont des points de contact et de fution sans nombre, pour peu qu'on remonte dans leurs annales communes. Le vaste dépôt de Lille, aujourd'hui connu sous le titre d'*Archives départementales*, est donc un vaste magasin de documents aussi belges que français ; aussi, M. le ministre de l'Intérieur de S. M. le roi des Belges, a-t-il compris l'importance de faire explorer cette source féconde au profit de l'histoire des Pays-Bas ; et pour cela il a donné à M. *Gachard*, àrchiviste-général du royaume, la mission de lui faire un rapport très-développé sur tout ce qui peut intéresser la Belgique dans les archives de Lille.

M. Gachard, qui déjà en 1836 avait fait un premier rapport succinct sur cet objet, s'est étendu, en 1841, de façon à embrasser dans toutes ses parties le vaste dépôt Lillois, sous le point de vue belge. Il a d'abord divisé en deux classes principales les rapports dont il avait à entretenir le ministre : la première classe contient *les chartes, traités, lettres-patentes et missives, instructions diplomatiques et mémoires ;* la seconde classe renferme *les comptes*. Cette deuxième partie est subdivisée avec l'esprit d'ordre

et de classement lumineux que l'on connaît à M. Gachart ; enfin, le tout est éclairci par des *annexes* considérables dans lesquelles une foule d'extraits analytiques de pièces sont mis sous les yeux du lecteur. Deux tables alphabétiques de matières, l'une des noms d'hommes, l'autre des noms de lieux viennent encore enrichir cet excellent ouvrage, appelé beaucoup trop modestement un *rapport*.

A. D.

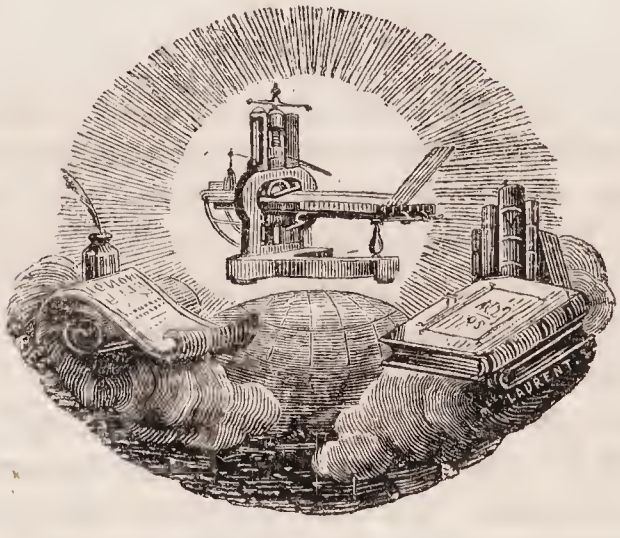

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME

(NOUVELLE SÉRIE)

DES

Archives historiques et littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

Pages

Trouvères Artésiens, par M. *Arthur Dinaux* 1
Essai sur l'histoire municipale de la ville de Valenciennes, par M. *Aug. D.* 43
Notice sur les Cours d'Amour en Belgique, par M. le baron *de Reiffenberg* 61
Résumé analytique : der lex salica un der lex angliorum et werniorum alter nud heimath, par M. le baron *F. de Roisin* 77

HOMMES ET CHOSES. — Les ducs de Brabant 120
Le colonel Muscar 124
Jacques Immeloot, poète d'Ypre 128
M. Gentil-Muiron, maire de Lille 129
Bonnaire de Pronville 131
Premier livre imprimé à Liége 134

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Histoire générale de l'Europe, par *Robert Macquériau* 135
Réflexions sur l'hygiène des mineurs, par M. *V. Van den Broeck.* 137
Inventaire général des Chartes des hospices de Douai, par M. *Brassart* 139
Bulletin de la Commission historique du département du Nord 140
Notice historique sur la bibliothèque de la ville de St.-Omer, par M. *H. Piers* 140
Essai bibliographique sur les principales impressions boulonnaises, par M. *F. Morand* 141
Mémoires et publications de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, 1839 142

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES 143

Histoire médicale des pestes, par M. *Stiévenart*, docteur-médecin 150
Extraits de Mémoires inédits laissés par Monnier de Richardin 170

Spicilège, ou recueil de documens pour servir à l'histoire des faits, des mœurs, de la littérature et des arts..... 181
Iconographie Lilloise, graveurs et amateurs d'estampes de Lille, par M. *Arthur Dinaux* 202

Hommes et choses. — Les deux Cardon, graveurs..... 259
L'abbé de Marigny et les chanoinesses de Mons et de Maubeuge.... 262
Martyre d'Edmond Geninges..... 265
Redouté, peintre de fleurs..... 266
Imprimerie particulière du prince de Ligne, 1781-1787..... 270
Manuscrit autographe de Sigebert de Gemblours..... 273
Facétie féodale..... 274
Processions en Belgique..... 275
La petite ville d'Hesdin..... 276
Ecroulement du clocher de la métropole de Cambrai (30 janvier 1809)..... 279
Ancienne cathédrale d'Arras 281
La Grande-Court, à Taisnières-en-Thiérache..... 286
La Petite-Court, à Taisnières-en-Thiérache..... 287

Bulletin bibliographique. — Histoire ecclésiasticque de la ville et comté de Valentienne, par sire *Simon Leboucq*, prévôt, avec lithographies par *H. Macaire*..... 289
Mémoire sur les bibliothèques publiques et particulières du département du Nord, par M. *Le Glay*..... 293
Annuaire de la bibliothèque royale de la Belgique, par M. *de Reiffenberg*..... 295
Abrégé de l'Histoire des établissemens Européens dans les Indes orientales, traduit de l'espagnol par M. *Bessière*..... 296
Livret historique du Musée de Valenciennes, par M. *A.-J. Potier*. 296
Scènes historiques flamandes, par MM. *H. Bruneel* et *Edward Le Glay*..... 297
Société des bibliophiles de Mons 298
Mémoires du feld-maréchal, comte de Mérode Westerloo..... 300
Annuaire historique et statistique de l'arrondissement de Cambrai, par M. *E. Bouly*..... 300
Gayant, poëme humoristique..... 301

Nouvelles et découvertes historiques..... 302

Notice sur M. Redouté, peintre de fleurs, par M. *A. Delsart*.... 305
Extraits des Mémoires inédits laissés par Monnier de Richardin (second article)..... 314
Martin de Vos, par M. *Arthur Dinaux* 334
Mémoires sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord, par M. *Le Glay*, compte-rendu par M. *J. Deligne*..... 348
Spicilège, ou recueil de documens pour servir à l'histoire des faits, etc. (suite), par M. *Edward Le Glay* 376
Supplément à l'article *Martin de Vos*..... 400

Hommes et choses. — Le chevalier Delesalle 401
Vincent de Stochove..... 405
Le chanoine Stiévenard..... 408
L'abbé Delobel 411

Le prince de Ligne, graveur 413
Les citoyennes de Valenciennes 414
Ducasse d'Armentières sous la République..... 416
Serment du Magistrat de Valenciennes..... 418
Archives du département du Nord..... 419

Bulletin bibliographique. — Corneille et Gerson, réhabilités dans l'Imitation de Jésus-Christ, par M. *O. Leroy*..... 425
Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes 425
Bibliotheca Gandavensis, par M. *A. Voisin*..... 426
Etudes sur l'histoire de Hainaut, de Jacques de Guyse, traduite par M. le marquis *Fortia d'Urban*..... 428
Histoire de Jeanne de Constantinople, par M. *Edward Le Glay*. 429
Histoire de Tournai et du Tournésis, par M. *A. G. Chotin*..... 430
Mémoires de la Société d'Agriculture de Douai 431
Documens biographiques sur P. C. F. Daunou, par M. *A. H. Taillandier*..... 432
Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie..... 437

Nouvelles et découvertes historiques..... 438

Manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes.— Notices et extraits par M. *Aimé Leroy* (1er article)..... 445
Notice sur le Château de Selle à Cambrai, par M. *F. Delcroix*... 491
Le sculpteur Saly, par M. *Arthur Dinaux*..... 509
L'Abbaye de Marquette-lez-Lille..... 522
Discours miraculeux, inouy et epouventable avenu à Envers, d'une jeune fille flamande..... 536

Hommes et choses. — Trahison de Martin Calmon..... 542
Origine de l'imprimerie à St.-Omer 544
Isaac et Jacques Le Maire..... 547
La fournée de l'ours..... 551
Diane 551
Notice sur Moreau de Brioul 552
Exécutions révolutionnaires à Valenciennes en 1794 555

Bulletin bibliographique. — Théâtre moral de la Jeunesse, par M. *P. Levêque*..... 558
Biographie des hommes célèbres de la Belgique..... 560
Traité de Jurisprudence médicale par MM. *A. Lepoutre* et *L. Petit*..... 561
Discours prononcé par M. le baron *de Stassart* 561
Mons et ses environs, par M. *Piérart*..... 562
Histoire de l'Europe, par M. *E. G. Lenglet*..... 562
Mémoire de la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais..... 563
Mémoire sur Hucbald, par M. *E. de Coussemaker*..... 564
Coutumes locales du bailliage d'Amiens, par M. *A. Bouthors*... 565
Annuaire statistique du département du Nord, par MM. *De Meunynck* et *Devaux* 566
Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, tome 16..... 567
Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, tome 17..... 567

Mémoires et publications de la Société des Sciences, Arts, etc., du Hainaut..... 568
Examen critique des historiens de Jacques Van Artevelde, par M. *A. Voisin*..... 569
Lettre à MM. les Questeurs de la Chambre des Représentans..... 570
Chronique rimée des troubles de la Flandre à la fin du XIVe siècle... 570
Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur différens documens concernant l'histoire de la Belgique, par M. *Gachard*..... 571
TABLE DES MATIÈRES..... 573

FIN DE LA TABLE.